3 1761 07819402 4

HANDBOUND
AT THE

UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/politischecorres11fred

5817 1

POLITISCHE CORRESPONDENZ FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ELFTER BAND.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ELFTER BAND.

BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1883.

DD
405
.2
A4
1879
Bd. 11

LIBRARY
NOV 25 1963
UNIVERSITY OF TORONTO

869274

VORWORT.

Die Urkunden der auswärtigen Politik König Friedrich's II. von dem Augenblick seiner Thronbesteigung bis zum Schlusse des Jahres 1754, welche in den bisher veröffentlichten zehn Bänden dieser Correspondenz vorliegen, sind, wie wir am Eingange derselben mitgetheilt haben, von Dr. Reinhold Koser zusammengestellt, erläutert, mit den erforderlichen Nachweisungen und Uebersichten versehen worden. Die Sorgfalt und Umsicht, welche Dr. Koser dieser Arbeit zugewendet, die umfassende Kenntniss der politischen Constellationen jener Periode und das zutreffende Verständniss der Maassnahmen und Zielpunkte des Königs, welche er in Erledigung seiner Aufgabe bewährt, hat nicht nur unserer Seits volle Anerkennung gefunden. Der rüstig geförderten Arbeit weiter obzuliegen, gestatten dem Dr. Koser die ihm gegenwärtig übertragenen amtlichen Funktionen nicht. An seiner Stelle haben wir dem Dr. Albert Naudé die Redaction des elften wie der nachfolgenden Bände übertragen. Bereits in dem Theile, dessen Dokumente die Spannungen und Wandelungen klarlegen, welche der grossen Krisis des siebenjährigen Krieges vorangehen, die wir hiermit der Oeffentlichkeit übergeben, hat Dr. Naudé das ihm gewährte Vertrauen zu rechtfertigen verstanden und damit zugleich den Beweis

gegeben, dass die Herausgabe der politischen Correspondenz König Friedrich's II. in gleichem Sinne und mit gleichem Verständniss wie in den zehn bereits publicirten Bänden zum Ziele geführt werden wird.

BERLIN, December 1883.

JOH. GUST. DROYSEN. MAX DUNCKER. HEINRICH v. SYBEL.

1755.

6579. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 3 janvier 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 23 décembre dernier, par laquelle j'ai appris avec bien de la satisfaction les sentiments que M. de Séchelles a fait paraître à mon égard à l'occasion de mon intercession pour le sieur Darget;[1] aussi vous ne manquerez pas de lui en faire le compliment le plus affectueux de ma part que vous saurez imaginer, pour le remercier de son attention.

J'ai de la peine à me persuader qu'on voudrait déplacer le sieur de Bussy,[2] vu sa grande routine dans les affaires et le besoin qu'on a de lui.

Quant à la mort subite du lord Albemarle, mandez-moi ce que vous savez des liaisons qu'il a eues, à ce qu'on prétend, avec Madame de Pompadour,[3] et si elle le regrette particulièrement.

Comme je viens d'apprendre par mes lettres de Vienne la triste nouvelle qu'on a reçue là par un exprès de la mort du comte Desalleurs à Constantinople,[4] vous devez en parler d'abord à M. de Rouillé, qui apparemment en sera déjà informé, et vous donner, d'ailleurs, tous les soins possibles pour presser à ce qu'on remplace son poste à Constantinople, au plus tôt mieux, par un sujet habile et qui suive au possible les traces que feu le comte Desalleurs a cheminées. Vous savez, et les ministres de France en doivent être convaincus, que mes vues ne sont du tout d'engager la Porte Ottomane à quelque guerre contre ses voisins, il me suffira que la France songe seulement pour y avoir un ministre habile qui entretienne la Porte dans l'attention sur les démarches et les vastes vues des deux cours impériales qu'elle a montrée dernièrement, et qui la fasse parler, quand il le faut, aux deux cours, dont nous avons vu l'effet admirable par rapport à l'affaire de l'ordination d'Ostrog en Pologne[5] et à celle de la forteresse de Sainte-Élisabeth dans la Nouvelle Servie,[6] et il est certain que rien ne peut mieux contenir la cour de Vienne que l'attention que la Porte montre avoir sur ses démarches.[7] Il sera d'autant plus nécessaire que la France se presse

[1] Vergl. Bd. X, 445. — [2] Vergl. Bd. X, 478. — [3] Vergl. Bd. X, 474. — [4] Vergl. Bd. X, 486. — [5] Vergl. Bd. X, 469. — [6] Vergl. Bd. X, 464. — [7] Vergl. Bd. X, 485.

d'envoyer un sujet capable au poste de son ministre à Constantinople que le sieur Celsing, ministre de Suède, a marqué que la mort du comte Desalleurs était une perte réelle, puisque la Porte avait tiré par ce canal avec beaucoup de confiance des informations des cours étrangères, ce qui tomberait présentement sur lui, pour contre-balancer et détruire les faussetés que les deux cours impériales répandaient continuellement sur la France et sur moi; enfin, qu'il pressait extrêmement de réparer la perte du comte Desalleurs, afin de prévenir que l'Angleterre et ses alliés ne gagnent trop de terrain, si l'arrivée d'un nouvel ambassadeur de France traîne tant soit peu.

Au reste, pourvu que le cuisinier que vous engagerez pour moi, soit bon et très habile dans son métier, vous lui accorderez des gages jusqu'à 600 écus d'Allemagne, mais non pas au-delà.

Federic.

Nach dem Concept.

6580. AN DEN GENERALLIEUTENANT HERZOG VON BEVERN IN STETTIN.

Berlin, 3. Januar 1755.

Ich bin benachrichtiget worden, wie ein gewisser russischer Officier, welcher ohnlängst von Petersburg aus mit Briefen nach Zerbst geschicket worden ist, bei der Retour seine Reise auf Hamburg nehmen und von dar ab über Stettin gehen wolle. Ich habe dannenhero Ew. Liebden davon Part zu geben keinen Anstand nehmen wollen, mit beigefügtem Befehl, demselben zwar mit aller Höflichkeit begegnen, ihn aber zugleich beständig unter der Hand observiren und aufpassen [zu] lassen, auch nicht zugeben sollen, dass selbiger etwa die Fortificationswerke, Zeughaus, noch Magazins, desgleichen den dortigen Hafen besehen dürfe, als welches letztere insonderheit Ew. Liebden auf alle bestmöglichste Art verhindern müssen.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6581. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 20. December, über eine Unterredung, die er am 15. December mit der Königin gehabt. Der Bericht schliesst: „J'ai été fâché qu'elle m'ait vu dans des sentiments opposés aux siens. Je ne puis cependant regarder cet entretien que comme fort infructueux, en considérant le but que je m'étais proposé de faire revenir la Reine de la bonne opinion qu'elle a des gens qui disent lui être attachés. Votre Majesté

Berlin, 3 janvier 1755.

La dépêche que vous m'avez faite du 20 de décembre dernier, m'a été fidèlement rendue, et je vous sais gré du détail circonstancié que vous m'avez fait au sujet de l'explication que vous avez eue avec la Reine.

J'approuve les réflexions sensées

aura vu, par tout ce que je Lui ai mandé, que la Reine est d'opinion qu'il faut qu'à la Diète prochaine il se fasse quelque chose de décisif pour les intérêts du roi de Suède, et qu'il est nécessaire pour ces mêmes intérêts que la cour montre beaucoup de fermeté. Sa Majesté me paraissait même avoir assez bonne espérance et compter infiniment sur l'attachement d'une grande partie de la nation, s'il est vrai que Sa Majesté ne se trompe pas et que les gens de son parti ne lui fassent peut-être voir les choses plus avantageusement disposées qu'elles ne le sont. Je puis me tromper, mais, pour ce que je suis en état de connaître, je ne crois point que les choses se passent pacifiquement à la Diète, que le Roi y ait une supériorité, et je crois encore moins qu'il soit à souhaiter que, dans les circonstances présentes, il y ait une révolution. Je me suis informé auprès de la Reine si elle avait fait faire quelque démarche auprès du sieur Dangeuil,[1] depuis qu'elle m'en avait parlé. Sa Majesté m'a répondu qu'elle n'en avait pas entendu parler du depuis." et modérées, tout comme les réponses sages que vous lui avez faites sur plusieurs sujets; mais, ce que je plains, je ne m'aperçois que trop que des deux côtés les partis sont trop piqués et aigris l'un contre l'autre pour qu'il y ait aucun moyen à présent de les rapprocher ensemble, et que ce serait absolument peine perdue que d'y vouloir travailler encore. Enfin, il ne reste que de prendre patience et d'abandonner tout au temps, s'il ramènera peut-être encore les esprits de leurs animosités, pour pouvoir espérer de meilleurs succès.

J'ai reçu la lettre du comte Gisors que vous m'avez envoyée; comme je le crois parti à présent de Stockholm, j'adresserai la réponse que je lui ferai,[2] à mon ministre à Copenhague.

Federic.

Nach dem Concept.

6582. AU COMTE DE GISORS A COPENHAGUE.

Berlin, 4 janvier 1755.

Monsieur le Comte. Je souhaite que vous jouissiez cette année de tous les plaisirs que votre âge et votre humeur naturelle doivent vous procurer; je suis charmé qu'on vous procure pendant votre séjour à Stockholm tous les agréments que vous pouvez désirer, je n'ai jamais douté de l'accueil favorable qu'on vous ferait à cette cour, je vous ai assez connu pour cela.[3] Je reçois vos vœux avec sensibilité, et soyez persuadé que personne ne vous estime plus que moi.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6583. RESOLUTION FÜR DIE DIRIGIRENDEN MINISTER DES GENERALDIRECTORIUMS.

Berlin, 4. Januar 1755.

Se. Königl. Majestät ertheilen Dero fünf dirigirenden Ministres Dero Generaldirectorii auf dasjenige, so dieselben vermittelst ihres allerunter-

[1] Vergl. Bd. X, 494. — [2] Nr. 6582. — [3] Vergl. Bd. X, 336.

thänigsten Berichts vom 31. letztverwichenen Monats von den Beschwerden des sächsischen Ministerii über einige vermeintliche höhere Impostirungen und Verbote gegen die noch subsistirende Convention[1] anzeigen wollen, hierdurch zur Resolution, wie ermeldete dirigirende Ministres sich mit denen vom Departement der auswärtigen Affairen wegen der desfalls zu ertheilenden Antwort zu concertiren und solche dahin einzurichten haben, dass man hiesiger Orten die prätendirte Beschwerden gehörig examiniren und einsehen lassen würde, worin solche bestünden und wie weit solche fundiret wären. Was inzwischen die höhere Impostirung einiger ausländischer Waaren anbeträfe, so habe es damit gar nicht die Absicht, die eigentliche sächsische Waaren darunter zu treffen, noch deshalb der Convention entgegen handeln zu wollen, wohl aber sei es geschehen, dass viele von denen sächsischen Kaufleuten und Fabrikanten einen Missbrauch von der Disposition erwähnter Convention gemachet und vielfältig holländische und ausserhalb Sachsen gefertigte Waaren mit dem sächsischen Fabrikensiegel besiegelt in hiesige Lande eingebracht, mithin sich selbst beizumessen hätten, wenn sie auf solche Art durch die Impostirung anderer auswärtiger Fabrikantensachen mit getroffen würden. Welches alles obgedachte Ministres in ihrer deshalb zu erlassenden Antwort an das sächsische Ministerium bestens geltend zu machen bemühet sein sollen.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6584. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

H. B. von Maltzahn berichtet, Stockholm 24. December, über den angegriffenen Zustand seiner Gesundheit und bittet den König, ihn im nächsten Sommer von seinem Posten abberufen zu wollen.

Berlin, 5. Januar 1755.

Es ist recht schade um ihn, und thut es Mir sehr leid; inzwischen muss der Etatsminister Graf Podewils auf recht solides und geschicktes Subjectum denken, so von hier wieder dahin geschicket werden kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6585. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 6. Januar: „Nous croyons que le sieur de Hæseler à Copenhague, qui a eu occasion pendant son séjour à la cour de Danemark de se procurer des connaissances solides de l'état des affaires du

Berlin, 7. Januar 1755.

Der Graf Solms ist zu jung und nur erst wenig Zeit Legationsrath gewesen. Wenngleich jetzo in Kopenhagen nicht viel zu thun ist,

[1] Handelsvertrag zwischen Preussen und Sachsen vom 16. October 1728.

Nord et même de celles de Suède, pourrait bien être le plus propre à succéder le sieur de Maltzahn à Stockholm."

Für den Fall, dass die Versetzung Häselers genehmigt wird, bringen die Minister als Häselers Nachfolger in Kopenhagen den Legationsrath Graf von Solms in Vorschlag.

so muss man doch weiter sehen. Sie müssen Mir also einen andern vorschlagen und sollen Mir zugleich die Liste von allen Legationsräthen,[1] und wie lange sie als solche gedienet, einsenden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6586. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 7 janvier 1755.

J'ai reçu à son temps vos dépêches du 25 et du 28 de décembre dernier. Bien que je n'aie pas eu jusqu'à présent des nouvelles intéressantes relativement aux affaires de la cour de Russie, hormis qu'on prétend savoir qu'il y a un ordre ou ukase expédié en conséquence duquel on doit faire une levée de 63,000 hommes de recrues pour compléter l'armée, j'ai, malgré cela, toute la peine imaginable de croire qu'il y ait effectivement convenu quelque chose entre les cours de Londres et de Pétersbourg par rapport à des subsides;[2] supposé même que la nouvelle d'une levée de recrues aussi forte que celle de 63,000 hommes se confirmerait, j'en attribue plutôt le motif aux appréhensions qu'on a des déclarations vives de la Porte Ottomane au sujet de la forteresse de Sainte-Élisabeth[3] qu'à tout autre. D'ailleurs, mes dernières nouvelles de Londres, dont vous trouverez les détails dans la dépêche d'aujourd'hui de mon ministère, me confirment que, comme il faudrait qu'à l'heure qu'il est le duc de Newcastle, vu qu'il avait été obligé de perdre du terrain devant son antagoniste, le sieur Fox, qui a été fait membre du ministère[4] et aura la direction de la chambre des communes, et qui apparemment avec ses amis ne s'arrêteront pas là où ils sont, le duc de Newcastle, dis-je, sera obligé de redoubler ses efforts pour se conserver et de songer à cela préférablement qu'à toute autre chose, position qui ne fera qu'assurer de plus en plus le système pacifique de la cour de Londres. Ajoutez à cela le grand mécontentement de cette cour au sujet de la réponse que celle de Vienne a donnée sur la négociation de la Barrière,[5] et dont les ministres anglais, aussi bien que les hollandais, ont été si révoltés que le comte Colloredo a dû envoyer le 20 de décembre passé un courrier à Vienne avec des dépêches remplies de plaintes par rapport à cette affaire. De tout ceci je conclus qu'il se peut bien qu'on se flatte à Vienne de voir bientôt arrangé le traité de subsides entre la Russie et l'Angleterre, mais qu'il peut arriver

[1] Vergl. Bd. V, 340. — [2] Vergl. Bd. X, 511. — [3] Vergl. S. 1. — [4] Bericht Michell's, 20. December. Fox war indess bereits seit 1743 Mitglied des Geheimen Raths, zuerst als Schatzcommissar, seit 1746 als Kriegssecretär. — [5] Vergl. Bd. X, 510.

aussi qu'on s'y verra grossièrement trompé, et que peut-être la joie sur les suites de la reconvalescence du Sultan sera prématurée,[1] parcequ'il n'est pas à présumer que la Porte, ayant une fois faite la déclaration vigoureuse relativement à la forteresse de Sainte-Élisabeth dans la Nouvelle Servie, voudrait rester là au sujet de la mort du comte Desalleurs.[2] Au surplus, vous serez bien persuadé avec combien de déplaisir j'ai appris ce fâcheux évènement, mais je me flatte que la cour de Versailles songera de réparer au plus tôt cette perte par l'envoi d'un autre ministre habile et aussi bon sujet que le défunt. En attendant, j'approuve bien que vous fassiez de votre mieux afin que le sieur de Celsing soit bien instruit par le comte de Barck de tout ce qu'il faudra pour détruire et contre-balancer les faussetés que les ennemis de la France et surtout les deux cours impériales tâcheront de répandre sur elle et sur moi.

Nach dem Concept. Federic.

6587. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LEGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 7 janvier 1755.

L'ordinaire dernier ne m'ayant point apporté de vos lettres, je me réfère à celle que je vous ai faite du 3 de ce mois.[3] D'ailleurs, j'apprends par celles que j'ai reçues de Vienne que le sieur Celsing, ministre de Suède à Constantinople, avait marqué l'ordinaire dernier au comte Barck à Vienne que quelques seigneurs polonais avaient porté des plaintes à la Porte contre la conduite de l'envoyé tartare qui avait été à Varsovie pendant la dernière Diète,[4] les plaignants ayant supposé que la Porte le désavouerait, ils avaient reçu une réponse guère satisfaisante, la Porte ayant déclaré rondement qu'elle approuvait tout ce que le susdit ministre avait déclaré à Varsovie. L'on ajoute que la France ne pourrait trop tôt remplir le poste du comte Desalleurs, mais qu'il faudrait que ce soit par un sujet habile, désintéressé et qui suivît exactement les traces et les allures du feu comte Desalleurs; car à moins de cela, le sujet à nommer ne pouvant pas résister aux largesses que l'Angleterre et les deux cours impériales sauraient lui prodiguer sous mains, la bonne cause souffrirait un préjudice irréparable.

Nach dem Concept. Federic.

6588. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 8. Januar, die Copie eines ihm mitgetheilten Briefes des Grafen Broglie an La Touche (d. d. Wartenberg, 3. Januar), in welchem

[Berlin, 8 janvier 1755].

Je vous remercie de la nouvelle que vous voulez bien me

[1] Vergl. Nr. 6588. — [2] Vergl. S. 1. — [3] Nr. 6579 S. 1. — [4] Vergl. Bd. X, 378.

der Tod des türkischen Sultans Mahmud I. gemeldet wird,[1] und knüpft daran genealogische Notizen über den neuen Sultan Osman Ibrahim, den Bruder des Verstorbenen.

communiquer, et j'espère qu'elle nous sera favorable, quoiqu'il soit bien difficile de lire à travers les ténèbres du Sérail quel sera le caractère du nouvel empereur et quelles liaisons il prendra, s'il sera guerrier ou pacifique; c'est ce que le temps découvrira. A tout hasard, j'ai résolu d'envoyer là-bas un chargé d'affaires, pour sonder le terrain et voir si l'on ne pourrait pas faire quelque alliance;[2] si cette mission n'aboutit à autre chose, elle servira au moins à me mettre au fait de ce pays et à me guider dans les projets qu'on pourra ou non appuyer sur l'assistance de ces bonnes gens. Adieu. Voulez-vous venir un moment au bal vers les 9 heures, si votre santé vous le permet?

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 8. Januar) in dorso des Berichtes von Podewils.

6589. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 9. Januar 1755.

Nach Ew. Excellenz Befehl habe ich von Sr. Königl. Majestät Intention, die Schickung des Lieutenant und Flügeladjutanten Haude nach Constantinopel betreffend, nachstehendes gehorsamst melden sollen, wie nämlich:

1) Gedachter Haude deshalb den Charakter von Chargé d'affaires haben soll.

2) Ein Recommendationsschreiben an den Bassa zu Chozim, damit derselbe von dar aus durch das türkische Gebiete sicher nach Constantinopel reisen könne.

3) Ein Schreiben an den Grossvezier, so vermuthlich ein Compliment, eine Recommandation des Haude und ein Creditif vor solchen würde sein müssen.

4) Ist Sr. Königl. Majestät Intention, dass, daferne Ew. Excellenz vermeineten, dass gedachter Haude noch ein oder anderes Schreiben mehr, dem dortigen Gebrauch nach, würde mitnehmen müssen, ihm solche gleichfalls mitzugeben wären. Unter welchen dann wohl ein Schreiben an den schwedischen Minister Celsing hauptsächlich zu rechnen sein dörfte.

Was die dem Hauden zu ertheilende Instruction anbetrifft, da soll solche Sr. Königl. Majestät Befehl nach hauptsächlich auf drei Punkte rouliren, als:

1) Zu sondiren, ob mit der Pforte ein Alliancetractat zu schliessen. Wann der Haude dazu die gehörige Disposition fände, sodann Sr. Königl. Majestät solches zu schreiben, die alsdenn eine characterisirte Person dazu

[1] Vergl. Nr. 6590. — [2] Vergl. Bd. X, 478.

dorthin senden würden. Es soll der Haude hierbei wohl approfondiren, wie solche Alliance mit der Pforte zu schliessen, wie weit man sich deshalb einlassen könne, und auf was vor Conditiones solche zu schliessen sein dörfte;

2) Gründlich zu erforschen, ob und was vor Corruptiones deshalb zu machen und mit wem, auch worin solche bestehen müssten und was solche kosten werden, und wie und durch wen solche anzubringen;

3) Dass derselbe sich eine vollenkommene Idee von der jetzigen dortigen Beschaffenheit derer Sachen und Umstände machen soll, wie nämlich der neue Sultan von Neigungen sei, ob er von martialischem und entreprenantem Humeur, wie er über die Oesterreicher und über die Russen denke, desgleichen wie er die Sache wegen der Festung Sainte-Élisabeth, so die Russen in Neu-Serbien anlegen wollen, nehme,[1] von was vor Charakter der Sultan, desgleichen seine Ministres seien, wie der Grossvezier etc., was vor Favoriten der Sultan habe, wie dessen Regierungsart sei, wie die dortige Kriegesverfassung beschaffen, und andere dergleichen nöthige Articles mehr, welche ihm in seiner Instruction zu detailliren sein würden.

Von welchen allen der p. Haude sich sehr gründlich und exacte informiren müsste, um Se. Königl. Majestät davon genau informiren zu können. Nach Höchstderoselben Intention soll der Haude, wenn er findet und vermeinet, dass nach Sr. Königl. Majestät Absichten dorten was auszurichten sei, solches an Dieselbe schreiben, wann er aber siehet, dass gar nichts zu thun ist, wieder zurückkommen. Es soll ihm daher zu seiner Correspondance ein besonderer Chiffre mitgegeben werden, welchen allenfalls nach der mit Ew. Excellenz genommenen Abrede besorgen werde. Im übrigen haben des Königs Majestät zum öftern recommandiret, dass alles vorstehende auf das allerbeste besorget und expediret, darüber aber alles nur erdenkliche Secret gehalten werden möchte, so wie gegen Ew. Excellenz mich deshalb schon heute zu expliciren die Ehre gehabt.

Wie übrigens mehrgedachter Haude seine Correspondance hierher zu dirigiren habe, da vermeinen Se. Königl. Majestät zwar, dass er solche durch Expressen auf Chozim und von dar weiter durch Polen an den Generalmajor Mokranowski[2] oder eine sonst sichere Person gehen lassen solle, der von dar aus selbige hieher schicken müsste; da aber Ew. Excellenz mir heute bereits Dero Bedenklichkeiten desfalls zu eröffnen, und wie solche Correspondance näher und sicherer zu richten, mir zu sagen geruhet haben, meines Erachtens auch dieser Article wohl nicht eigentlich mit zur Instruction gehöret, so würde solches auch wohl bis zu Sr. Königl. Majestät näheren Resolution ausgesetzet werden können.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Vergl. S. 6. — 2 Vergl. Bd. IX, 260; X, 222. 471.

6590. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 11 janvier 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 24 décembre dernier. Comme j'ai tout lieu de présumer que l'importante nouvelle que nous venons d'apprendre par des lettres sûres de Pologne[1] de la mort du Grand-Seigneur, qui est arrivée le 13 décembre de l'année passée, et auquel son frère Osman Ibrahim vient de succéder, sera déjà connue à Londres, vous devez être bien attentif pour savoir au plus juste de quelle façon les ministres anglais pensent sur cet évènement, afin que vous sachiez m'en donner des notions bien exactes.

Federic.

Nach dem Concept.

6591. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 11 janvier 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, m'a été fidèlement rendu.

Dépêche secrète et à déchiffrer par vous-même. Me voilà à présent à même de vous informer confidemment et sous le sceau du plus grand secret de ce que je viens d'apprendre par rapport à la situation présente de l'affaire de la forteresse de Sainte-Élisabeth dans la Nouvelle Servie,[2] selon ce qui m'en est revenu par un très bon canal,[3] savoir que c'était vers la fin du mois de novembre de l'année passée que le sieur Guy Dickens avait demandé au chancelier Bestushew une conférence pour faire, en conformité des ordres qu'il avait reçus de sa cour, des remontrances convenables à celle de Pétersbourg sur la situation présente des affaires de la Russie vis-à-vis de la Porte Ottomane; sur quoi, le Chancelier s'étant excusé de ce que l'état chancelant de sa santé ne lui permettait pas encore de le recevoir, le sieur Guy Dickens, outré de ce délai, s'est répandu en plaintes du peu d'attention que la cour de Russie marquait à ses alliés, même dans les affaires les plus importantes, et, ayant réitéré ses instances pour un moment d'entretien avec ledit Chancelier, celui-ci lui a fait mander que son embarras était extrême, que, comme Tschernyschew avait reçu ordre depuis peu de faire à Londres la même insinuation que le comte Keyserlingk avait été chargé de faire à Vienne au sujet du différend sur la forteresse de Sainte-Élisabeth,[4] et que l'Impératrice, loin d'avoir goûté les représentations de lui, Chancelier, s'était prêtée plutôt aux insinuations de ceux qui étaient d'un sentiment contraire au sien, de sorte que lui, Chancelier, ne pouvait faire autre chose que d'être tranquille, après avoir fait inutilement tout

1 Vergl. Nr. 6588. — 2 Vergl. S. 8. — 3 Bericht Maltzahn's, Dresden 4. Januar, auf Grund von drei Depeschen Funcke's an Brühl, d. d. Petersburg 25. November, 2. und 9. December 1754. — 4 Vergl. Bd. X, 466.

ce qui avait dépendu de lui, et de laisser à ceux qui jetteraient sa cour dans quelque embarras fâcheux, en fomentant de gaieté de cœur des dissensions aussi dangereuses, le soin de l'en tirer; et que, d'ailleurs, le résident Obreskow aurait de nouveau un ordre absolu de remettre à la Porte la note qu'on lui avait adressée au mois d'août dernier, du contenu de laquelle je crois vous avoir déjà informé par une de mes dépêches antérieures.[1]

Tout ceci ayant donné au ministre anglais de vives inquiétudes, il avait fait agir un des amis des plus confidents[2] du Chancelier pour lui représenter vivement combien il importait que lui, Grand-Chancelier, écoutât sans délai les remontrances du ministre anglais, et tout le danger qu'il y aurait, selon de nouvelles lettres que Guy Dickens avait reçues du sieur Porter, de laisser subsister le différend en question. Le comte Bestushew y avait répliqué froidement qu'il connaissait parfaitement par les relations d'Obreskow la situation de cette affaire. Sur quoi, l'ami du Chancelier lui a répondu qu'apparemment le sieur de Porter était mieux au fait que le sieur Obreskow de la façon que la cour ottomane pensait sur cette affaire, vu que les ministres turcs s'étaient principalement expliqués à lui, Porter, à ce sujet, et que celui-ci avait marqué au sieur Guy Dickens que le premier drogman de la Porte lui avait dit que, quand on aurait une fois donné des ordres précis à l'armée, il ne serait plus au pouvoir des ministres turcs, comme ailleurs, de les révoquer, parcequ'alors on n'écoutait plus le Sultan ni ses ministres, mais uniquement les janissaires et les soldats qui étaient les maîtres, et qu'outre cela le ministère ottoman avait dit à lui, Porter, rondement qu'un refus de la part de la Russie ou une réponse qui ne serait ni catégorique ni satisfaisante ou simplement dilatoire, seraient également regardées à la Porte comme une déclaration formelle de guerre, ce qui déterminerait infailliblement la Porte à contracter enfin les engagements que d'autres puissances lui avaient proposés depuis deux ans, qui seraient autant avantageux à la Porte qu'ils seraient pernicieux à la Russie et à ses alliés; enfin, que, par toutes ces considérations, il importait à lui, comte Bestushew, d'écouter les remontrances du sieur Guy Dickens et de les faire valoir, ou bien de permettre qu'il s'adressât directement au Vice-Chancelier. Sur quoi, le Chancelier, ayant pris soudainement feu, avait répondu avec emportement qu'il n'en ferait absolument rien, qu'il ne verrait point Guy Dickens, ni ne consentirait qu'il parlât à Woronzow, afin qu'on ne saurait publier que c'était lui qui avait engagé Guy Dickens à faire cette démarche. Mais l'ami du Chancelier ayant apaisé son emportement, celui-ci est convenu ensuite qu'il adresserait encore directement à l'Impératrice des représentations très fortes pour faire cesser les travaux à la fortification de Sainte-Élisabeth, en lui indiquant comment on pourrait le faire encore sans honte, et qu'il espérait que ses réflexions, en donnant des appréhensions à la Czarine, feraient impression sur son

[1] Vergl. Bd. X, 443. — [2] Funcke.

esprit; que, si cependant Guy Dickens avait quelque chose de plus fort à alléguer des lettres du sieur Porter, il souhaiterait qu'il lui communiquât un précis en forme de note, en l'accompagnant d'un billet de sa part, dont il ferait bon usage, mais qu'il ne saurait pas le voir ni lui parler.

Ce que le ministre anglais ayant fait, après avoir couché conjointement avec Esterhazy la note en question, il en était arrivé à la fin que le 25 de novembre dernier il y avait eu dans la maison du Grand-Chancelier un grand conseil,[1] auquel le Sénat avec les collèges de l'empire et de la guerre avaient assisté, pour y débattre l'affaire de la forteresse; et que, la plus grande part de ce conseil ayant reconnu le danger qu'il y aurait de s'exposer à une guerre pour cet objet, le résultat en avait été qu'on enverrait ordre au sieur Obreskow, résident de Russie à Constantinople, de faire tout son possible pour dissiper l'ombrage que la Porte avait conçu et de tâcher de la disposer à se contenter qu'on fît cesser pour le présent les travaux à la forteresse et que tout restât *in statu quo*, mais qu'au cas que la Porte ne voulût pas s'en contenter, il aurait à déclarer alors que la Russie abandonnerait entièrement cette construction et ferait bâtir la forteresse dans un autre endroit qui ne causerait aucun ombrage à la Porte. Qu'il avait été encore résolu, dans le même conseil, d'ordonner incessamment la levée de 60,000 recrues pour compléter et augmenter l'armée; qu'en conséquence de ce résultat, les ordres avaient été effectivement expédiés au résident Obreskow, afin de se diriger en conséquence, et à Sainte-Élisabeth, pour qu'on fasse cesser aussitôt tous les travaux à la forteresse commencés et qu'on y laissât toutes choses *in statu quo*, sans recommencer les mêmes travaux au printemps prochain, à moins que l'on n'en fût amiablement convenu de part et d'autre.

Il a été en même temps fait communication de tout ceci au sieur Guy Dickens, par une note qu'on lui a fait présenter, qui a fini par souhaiter que les ministres des cours alliées agissent de concert avec le résident russien à Constantinople pour radoucir la Porte et la faire continuer dans ses sentiments pacifiques, sans toutefois la flatter mal à propos, afin de ne pas la confirmer, selon la note, dans ses injustes prétentions, et le sieur Guy Dickens est prié de faire à sa cour des représentations convenables pour que l'ambassadeur anglais à Constantinople soit incessamment instruit en conséquence. Ce que Guy Dickens a mandé à sa cour par un exprès.

Au reste, pour ne pas fournir l'occasion aux ennemis de la Russie de faire naître des soupçons à la Porte au sujet de la levée des 60,000 recrues, comme si cette augmentation se faisait dans la vue de lui faire la guerre, et que tout ce que la Russie faisait actuellement, n'était que pour tromper la Porte et pour gagner du temps, on avait eu l'attention de ne pas exprimer dans l'ukase qui devait émaner pour cet effet, le

[1] Vergl. Bd. X, 498.

nombre des recrues, en y ordonnant simplement de lever un homme sur cent dans l'empire, ce qui ferait le nombre de 63,000 hommes pour compléter l'armée, pour augmenter chaque régiment de deux compagnies de grenadiers de 300 hommes et d'ériger, au surplus, plusieurs régiments de grenadiers à cheval.

Au surplus, il n'a du tout été question jusqu'ici, à ce qu'on m'assure, touchant la négociation des subsides,[1] l'importante affaire de la forteresse Élisabeth ayant suspendu apparemment toutes les autres.

Vous voici à présent parfaitement instruit sur ce qui regarde cette affaire, qui apparemment a été le motif de la satisfaction que vous avez remarquée depuis peu au visage du comte Kaunitz; reste à voir à présent si cet air de satisfaction lui continuera, après avoir appris la mort du Grand-Seigneur à Constantinople, dont mes ministres du Département auront soin de vous marquer les circonstances détaillées, qui nous ont été marquées à ce sujet.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6592. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 11 janvier 1755.

J'ai été parfaitement content des deux dépêches que vous m'avez faites du 27 et du 30 dernier, par les choses intéressantes qu'elles comprennent. La nouvelle importante que nous venons de recevoir de la mort du Grand-Seigneur, arrivée à Constantinople le 13 de décembre passé, et dont la dépêche de mes ministres vous marquera les circonstances qui ont accompagné cet évènement, vous fournira l'occasion la plus favorable pour presser convenablement le ministère français, afin que le poste de l'ambassadeur de France à Constantinople soit rempli au plus tôt possible par un sujet habile et désintéressé, vu qu'il n'y a rien de plus assuré, sinon que les ministres des deux cours impériales et de leurs alliés mettront tout en œuvre là pour diminuer le parti français, et qu'ils feront tous leurs efforts pour donner au nouveau Sultan une fausse idée sur les affaires de l'Europe et de prévenir la France. Il est d'autant plus à craindre que ces ministres n'y réussissent, si la France n'y remédie bientôt par l'envoi d'un nouvel ambassadeur, vu que j'ai appris par un très bon canal que, sur les vives instances faites par les ministres impérial et anglais à Pétersbourg auprès de l'impératrice de Russie, et après bien des mouvements que ceux-là se sont donnés pour disposer cette Princesse d'abandonner son dessein de la construction de la forteresse de Sainte-Élisabeth dans la Nouvelle Servie, il est arrivé qu'il y a eu le 25 du novembre de l'année passée dans la maison du Chancelier un grand conseil . . .[3]

[1] Vergl. S. 5. — [2] Vergl. Nr. 6588. — [3] Es folgen die unter dem gleichen Datum an Klinggräffen (Nr. 6591) mitgetheilten Nachrichten.

Circonstances que vous ne manquerez de communiquer au plus tôt possible à M. de Rouillé, dans quelque conférence secrète que vous lui demanderez.

Federic.

Nach dem Concept.

6593. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Berlin, 11. Januar 1755.

Podewils und Finckenstein bringen mittelst Berichts vom 10. Januar für den Gesandtschaftsposten in Kopenhagen nochmals den Grafen Solms in Vorschlag. In Ausführung des Befehls des Königs, die Anciennität der einzelnen Legationsräthe anzuzeigen,[1] berichten sie, dass der Baron Le Chambrier, der Graf von Reichenbach und der Herr von Bredow länger als Graf Solms im Dienste seien.

Warum sollte Chambrier nicht so gut hingehen können wie der andere?

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6594. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Berlin, 14 janvier 1755.

J'ai été fâché d'apprendre par votre rapport du 31 de décembre dernier que la mauvaise humeur qu'il y a de part et d'autre là où vous êtes, bien loin de diminuer, aille toujours en augmentant au moyen des petites agaceries dont vous parlez, et qu'on s'y fasse des niches même dans les moindres affaires. La conduite des deux partis est également blâmable, en tant que, pendant qu'ils devraient tâcher de se rapprocher l'un de l'autre, ils font tout pour augmenter leur bile, et je ne saurais disconvenir avec M. d'Havrincourt que le roi de Suède ne soit tombé en très mauvaises mains.

Federic.

Nach dem Concept.

6595. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 14 janvier 1755.

Les circonstances que renferme votre rapport du 4 de ce mois relatives au décès du Sultan, se trouvent exactement conformes à celles qui m'en étaient déjà parvenues, à la seule différence près que, selon ces dernières, cet évènement était arrivé le 13 de décembre dernier.[2] Au reste, comme les nouvelles de Constantinople ne sauraient manquer

[1] Vergl. Nr. 6585. — [2] Klinggräffen's Bericht nennt den 16. December; das richtige Datum ist der 13.

de devenir intéressantes par là, vous ferez de [votre] mieux d'y donner une grande attention de votre part, afin de m'en informer avec le plus d'exactitude que possible.

Federic.

Nach dem Concept.

6596. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 14 janvier 1755.

Plesmann[1] berichtet, Dresden 7. Januar: „J'ai vu quatre dépêches du comte Flemming depuis le 18 jusqu'au 28 du mois passé. Ce ministre marque ... que l'Empereur lui avait dit qu'il n'était que trop vrai que la correspondance de la cour de Saxe avec ses ministres au dehors était fort exposée, et qu'il devait y avoir des gens qui, ayant des liaisons avec des cours étrangères, en trahissaient le secret; que l'on savait positivement que Votre Majesté était parfaitement instruite de tout ce qui en faisait l'objet, surtout ce qui regardait la Russie et la cour de Vienne, et qu'Elle tirait par le moyen du baron de Maltzahn tant des extraits amples de toutes les dépêches que des copies des pièces importantes. Le comte Flemming a répondu qu'ayant un avis pareil du comte Kaunitz, il en avait déjà écrit au comte Brühl."

Les circonstances que le secrétaire Plesmann m'a mandées en date du 7 de ce mois, sont de nature que vous ne sauriez vous conduire avec trop de prudence et de circonspection à l'égard du sujet dont il s'agit, et je suis d'avis que vous lui fassiez plutôt interrompre sa besogne pour un ou deux mois, en lui faisant néanmoins parvenir son ordinaire, tout comme auparavant, jusqu'à ce que l'affaire soit calmée et mise en oubli; il conviendra, d'ailleurs, que vous observiez le premier ministre s'il marque de l'inquiétude, ou bien s'il n'ajoute foi à l'affaire, ou, enfin, s'il commence à se méfier des gens de sa chancellerie et à les soupçonner.

Federic.

Nach dem Concept.

6597. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 14. Januar 1755.

Alles, was Ew. Excellenz mir mittelst Dero heutigem Zuschreiben wegen der Expeditionen vor dem Lieutenant Haude[2] aufzutragen geruhen wollen, ist von mir getreulichst beobachtet worden; es haben auch Se. Königl. Majestät auf Ew. Excellenz Vorstellung ganz gnädigst genehmiget, dass gegen die Zeit, da der Haude zu Constantinopel angekommen sein könnte, dem schwedischen Hofe sowohl als dem französischen die nöthige Nachricht von des Haude geheimer Schickung gegeben werden könnte.[3]

[1] Vertreter des bis zum 10. Januar beurlaubten Gesandten. Vergl. Nr. 6601. — [2] Vergl. S. 8. — [3] Vergl. Nr. 6657.

Was ich aber recht sehr beklage, ist, dass des Königs Majestät heute allererst in einigen Stücken Dero Resolutiones geändert haben und nunmehro wollen, dass der p. Haude nicht unter seinem, sondern unter einem angenommenen Namen, und zwar (wie des Königs Majestät solchen Selbst genannt) unter dem Namen eines von Rexin aus Pommern und mit dem Charakter als Geheimer Commerzienrath und Chargé d'affaires, dahin gehen und also dessen sämmtliche Accreditirungsschreiben darnach geändert und eingerichtet werden sollten, und zwar aus Ursachen, weil der Haude unter seinem eigenen Namen vor verschiedenen Jahren, und als derselbe noch in österreichischen Diensten gestanden, zu Constantinopel einige Zeit gewesen, [und] man sich etwa unter dem Namen von Haude seiner wiederum wieder erinnern dürfte. Ich habe zwar gegen des Königs Majestät angeführet, wie mühsam und langwierig es sei, die Credentiales an den Grosssultan und Grossvezier umzuschreiben, wegen der besonderen Art, wie ich es Sr. Königl. Majestät selbst gezeiget, mit welcher diese Schreiben, sowie auch das an den Bassa von Chozim geschrieben werden müsste, es seind aber Se. Königl. Majestät dabei geblieben und haben hinzugefüget, dass, weil es nicht anders sein könnte, Sie die Zeit von 2 à höchstens 3 Tage dazu lassen wollten, und dass allenfalls der Herr Geheime Rath Warendorff inzwischen unter dem Vorwande von einer Ohnpässlichkeit von aller anderen Arbeit dispensiret und das ordinaire durch andere verrichtet werden müsste. Was den Vornamen des fingirten von Rexin anbetreffe, so könnte solcher nunmehro willkürlich und allenfalls der von Karl Adolf genommen, auch der lateinische Pass nach solchem vor ihn und einen besonders bei sich habenden Domestiquen (welches ein affidirter Feldjäger ist, und dem gleichfalls ein willkürlicher Name gegeben werden kann, und dessen er sich zur Ueberbringung seiner Briefe durch Polen bis Warschau bedienen soll) ausgefertiget werden, in welchem Pass seine Commission nur auf Einkaufung von polnischen und wallachischen Pferden lauten soll.

Es haben des Königs Majestät hierbei noch erwähnet, dass der p. Haude, wenn er den p. von Celsing sprechen würde, selbigem insinuiren solle, wie das eigentliche Sujet seiner Schickung nach Constantinopel wäre zu versuchen, ob er nicht daselbst einen Absatz von denen schlesischen Manufactur- und Fabriken-, insonderheit aber von Leinewandwaaren machen könne, nachdem die Kaiserin-Königin alles Commercium zwischen Dero Erbländer und zwischen Schlesien durch die enorme Imposten, so sie auf die schlesische Waaren gesetzet, unterbrochen habe,[1] und dass bei dieser Gelegenheit er einen Versuch thun und das Terrain sondiren solle, ob etwa einiger Commercetractat oder dergleichen zwischen Sr. Königl. Majestät und der Pforte geschlossen werden könne. Welches ich auch dem Haude in dem Postscripto zu

[1] Vergl. Bd. X, 333.

seiner Instruction inseriren werde,[1] Ew. Excellenz Einsicht aber überlassen muss, ob es nöthig sei, auch in dem an den Celsing zu ändernden Schreiben[2] etwas mit einfliessen zu lassen.

Ew. Excellenz gnädigen Verfügung muss alles vorstehende anheimgeben und nur noch melden, dass des Königs Majestät nunmehro die Abreise des Haude sehr pressiren und wollen, dass er mit Ende dieser Woche spätestens hier ohnvermerket eclipsire, ich aber demselben inzwischen die nöthigen Gelder fourniren soll. Die Hauptinstruction ist von Sr. Königl. Majestät heute bereits unterschrieben worden.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

6598. POSTSCRIPTUM ZUR INSTRUCTION VOR DEN LIEUTENANT VON HAUDE.[3]

Berlin, 14. Januar 1755.

Ueber alles dasjenige, so Se. Königl. Majestät Dero Lieutenant von Haude in seiner Hauptinstruction aufgeben lassen, machen Sie ihm zu seiner Direction und Achtung annoch hierdurch bekannt, dass

1) Er von Sr. Königl. Majestät Schickung desselben nach Constantinopel gegen niemand auf der Welt, und es sei, wer es wolle, woferne Se. Königl. Majestät es ihm nicht besonders erlauben, das allergeringste sagen oder merken lassen, sondern bei Verlust von Ehre und Reputation und auf seine Pflicht das grösseste Geheimniss davon halten und allenfalls vorgeben soll, er habe Commission erhalten, sich in Polen nach guten Pferden zum Ankauf umzusehen.

2) Sobald Se. Königl. Majestät ihn abgefertiget haben, soll er ohne allen Eclat, und ohne sich hier zu equipiren, von hier reisen und sich alsdenn allererst in einer Stadt auf der neumärkischen Grenze in die benöthigte Equipage setzen, auch sodann seine Reise auf das baldigste in der Stille nach Polen und so weiter auf Chozim und nach Constantinopel continuiren.

3) Wenn er daselbst den schwedischen Minister Celsing sprechen wird, muss er solchem zu insinuiren suchen, dass eigentlich seine Commission sei, zu sehen, ob er nicht zu Constantinopel einen Absatz von schlesischen Kaufmannswaaren und insonderheit von Leinwandten zuwege bringen könne, nachdem die Kaiserin-Königin alles Commercium zwischen ihren Erbländern und Schlesien durch enorme Imposten, so sie auf alle aus Schlesien nach denen österreichischen Erbländern sonst gegangenen Waaren geleget, aufgehoben habe; dass aber auch bei solcher Gelegenheit er das Terrain bei denen türkischen Ministris sondiren solle, ob zwischen Sr. Königl. Majestät und der Pforte einiger Commercientractat zu schliessen wäre.

[1] Vergl. Nr. 6598. — [2] Vergl. Nr. 6603. — [3] Die Hauptinstruction, d. d. Berlin 14. Januar, stimmt mit den unterm 9. Januar durch Eichel übermittelten Weisungen überein. Vergl. Nr. 6589.

4) Soll er an Se. Königl. Majestät nicht eher schreiben und berichten, bis er erst wohl sondiret hat und zuverlässig informiret ist, dass ein Commercien- oder auch ein Allianztractat mit der Pforte zu Stande kommen könne. Alsdenn aber soll er einen ganz umständlichen und wohl detaillirten Bericht von allem und jedem, so er an Se. Königl. Majestät zu melden hat, durchaus und von Anfange bis zu Ende in Chiffres nach dem ihm mitgegebenen Chiffre erstatten und solchen darauf sehr wohl verwahret und versiegelt mit dem Feldjäger, welcher ihm von hier aus zu solchem Behuf mitgegeben werden wird und den er deshalb auch in eine andere Equipage setzen muss, über Chozim bis nach Warschau als einen Expressen abschicken, welcher die Briefe vor Se. Königl. Majestät an den zu Warschau befindlichen Legationssecretär Benoît abliefern muss, als der von Sr. Königl. Majestät inzwischen instruiret werden wird, wie er sich mit solchen Depeschen weiter verhalten soll.[1] Es werden auch darauf Se. Königl. Majestät ihm, dem Lieutenant Haude, Dero Antwort in Chiffres durch ermeldeten Feldjäger wieder zukommen lassen, als der deshalb so lange bei dem Benoît bleiben muss, bis er durch selbigen solche erhalten, alsdenn er wieder über Chozim nach Constantinopel zurückgehen muss, um ihm, dem von Haude, solche Briefe abzugeben. Der Feldjäger muss auch wohl instruiret werden, so wenig auf seiner Hinreise nach Warschau, auch selbst gegen den Benoît, als auf seiner Retour nach Constantinopel etwas zu sagen, von wem oder wohin er geschicket wird.

Er muss niemalen anders als durch diesen Expressen an Se. Königl. Majestät, mithin so wenig als möglich schreiben und keine Rapports an Dieselbe schicken, wenn er nicht was recht gewisses von dem Success seiner Commission zu melden hat, woraus Se. Königl. Majestät klar sehen können, ob es convenable sei, einen Minister mit Caractère dahin zu schicken, um den Tractat zu schliessen, oder aber er, der Haude, von dort wieder zurückgehe; maassen wenn er, der Haude, siehet, dass gar nichts dorten auszurichten, er sich daselbst nicht länger aufhalten muss.

Friderich

Nach der Ausfertigung.

6599. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

[Januar 1755].[2]

Ich zweifele nicht, dass Euch Mein unter dem 5. dieses Monats an Euch mit einem expressen Feldjäger übersandtes Schreiben, den Capitän von Schmidtseck betreffend,[3] richtig überbracht sein werde,

[1] Vergl. Nr. 6683. — [2] Das Protokoll des in diesem Erlass vom Könige befohlenen Verhörs datirt Königsberg 21. Januar. Die Eilboten nach Königsberg pflegten fünf Tage unterwegs zu sein. — [3] Das Schreiben, d. d. Berlin 5. Januar, enthält den Befehl, den nach Königsberg gesandten preussischen Hauptmann von Schmidtseck zu verhaften, sowie detaillirte Anordnungen über den strengen Gewahrsam, in welchem derselbe zu halten sei.

und finde nunmehro nöthig, Euch ferner deshalb aufzutragen und dahin zu instruiren, dass, wenn gedachter p. von Schmidtseck arretiret und befohlener Maassen zum sicheren und wohlbewahrlichen Arrest in der Friederichsburg gebracht sein wird, Ihr sodann Euch mit dem Generallieutenant Graf von Dohna, an welchen Ihr zuforderst die Einlage abzugeben habet, ganz alleine und ohne jemanden sonsten deshalb mit Euch zu nehmen, zu dem Arrestanten Schmidtseck verfügen, und nachdem Ihr vorhin die Disposition wegen der Schildwachten so gemachet habet, dass weder selbige, noch sonsten jemand von allem, so Ihr mit ihm sprechen werdet, das geringste hören noch vernehmen können, über nachfolgende Punkte vernehmen sollet. Dabei Euch zur Direction dienet, dass, weil Mein und des Staats Interesse das allergenaueste Geheimniss von dieser Sache erfordert, so dass auch nicht das geringste davon eclatiren, noch zu jemandes Wissenschaft gelangen könne, Ihr keinen Auditeur, noch sonsten jemanden mit zu dem Arrestanten nehmen sollet, der etwa die Feder dabei führe, vielmehr hoffe Ich, dass der Generallieutenant Graf von Dohna in dem gegenwärtigen Fall und wegen des zu haltenden grossen Secrets selber sich nicht entgegen sein lassen wird, sowohl die Fragen als des Schmidtseck Antworten eigenhändig zu notiren und die Feder dabei zu führen, auch dergestalt mit Euch den Bericht darüber an Mich zu erstatten.

Zuforderst sollet Ihr also den Schmidtseck wohl erinnern, über alles, worüber er gefraget werden wird, reine Wahrheit ohne Umzüge zu sagen, dass alles schon offenbar, [Leugnen] vergebens und noch mehr Strafe zuziehen würde.

Ob er nicht gestehen müsse, dass er aus freiem und eigenem Willen den österreichischen Dienst, worin er vorhin gewesen, quittiret und, um in Sr. Königl. Majestät Dienste zu kommen, selbst angesuchet habe?

1. Ob er nicht in letzterem Monat November bei Sr. Königl. Majestät um Permission gebeten und solche erhalten, um auf vier Tage zu Berichtigung seiner Angelegenheiten nach Berlin zu gehen, und was er damals zu Berlin zu verrichten gehabt?

2. Warum er dermalen in Berlin des Morgens früh zwischen 6 und 7 Uhr in das Haus des österreichischen Ministers, Grafen von Puebla, in einen blauen Roquelaure eingehüllet, gegangen sei?

3. Worum und in was Absichten er solches gethan? Was er mit demselben gesprochen?

4. Was es vor Plans und Desseins von Manœuvres wären, davon er gegen solchen erwähnet, die er aber dem Kaiser selbst einhändigen wolle?

5. Von wem er solche Plans bekommen?

6. Was er von einer Art der Attaque derer Preussen gesprochen, wodurch eine feindliche Armee allemal geschlagen werden müsste, und welche er zu decouvriren versprochen?

7. Was es eigentlich vor ein Buch sei, welches er bei einem gewissen Obristlieutenant in Potsdam gesehen und solches bei der Gelegenheit, da dieser Officier krank gewesen, ohnvermerkt gelesen, um sich daraus Excerpte zu machen?

8. Was es vor ein Buch sei, davon seine Frau ihm unter dem 22. December geschrieben, dass er Wartenbergen darum gebeten und das ebendas wie Bülow seines wäre, welches ersterer ihr völlig mit allen Zeichnungen verschaffet und davor sie ihm 10 Thaler 16 Groschen bezahlen müssen?

9. Was es vor ein Buch sei, warum sie einen Lieutenant so sehr bitten lassen, und welches er ihr schon halb und halb versprochen habe?

10. Was er mit einem Namens Rehnitz[1] zu Potsdam gesprochen und was vor Umgang er mit solchem gehabt und aus was Ursachen er mit solchem Bekanntschaft gemacht?

11. Was dieser ihm bei seinen verschiedenen mit ihm gehabten Unterredungen gesaget habe?

12. Warum er gesaget, dass des Königs Majestät alle Chiffres derer zu Berlin befindlichen auswärtigen Minister in Händen habe, wie er zu dergleichen Vorgeben gekommen sei, und von wem er dergleichen gehöret habe?

13. Was solches seiner Meinung nach vor Chiffres wären?

14. Worum er vorgegeben, dass Se. Königl. Majestät ihm 2000 Thaler geschenket und von ihm verlanget hätten, dass er ein und anders bei denen Oesterreichern auskundschaften sollen?

Nach dem Concept. Friderich.

6600. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 16. Januar 1755.

Der Lieutenant Haude ist auf Sr. Königl. Majestät Befehl gestern Abend zum ersten Mal bei mir gewesen, und da solcher seine Instruction bei mir gelesen,[2] so habe ich wohl gemerket, dass es ihm sehr nöthig gewesen, dass die von Ew. Excellenz entworfene Instruction in verschiedenes Detail wegen derer türkischen Sachen gegangen ist, indem derselbe in den mehristen Affairen ganz neu und ohnerfahren, obschon derselbe Constantinopel kennen und der türkischen Sprache etwas mächtig sein mag, auch, wie er saget, von dem Herrn von Celsing schon personnellement gekannt ist. Er meinet sonsten, dass in dem Schreiben an den Bassa zu Chozim seiner Commission nicht anders erwähnet werden möchte, als dass solche nur den Ankauf einer Anzahl wallachischer und türkischer Pferde betreffe, indem anderergestalt der Bassa daselbst die Pforte von seiner Ankunft gleich präveniren werde, ehe er noch einmal zu Constantinopel ankommen und zu Anfange allda

[1] Vergl. Bd. IX, 469. — [2] Vergl. S. 16 Anm. 3.

das Incognito halten könne. Ich habe nicht ermangeln wollen, Ew. Excellenz alles dieses unterthänig zu melden, und werde die Ehre haben, von allem, was darunter weiter vorfallen wird, gehorsamst zu benachrichtigen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6601. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 11. Januar [en clair]: „Je suis arrivé ici avant-hier[1] et j'ai eu hier mes audiences pour féliciter Leurs Majestés Polonaises sur leur heureux retour de la Pologne. Le roi de Pologne m'a chargé des remercîments qu'il devait à Votre Majesté des ordres qu'Elle avait fait donner pour son passage par les États de Votre Majesté et qui avaient été très bien exécutés.[2] Au reste, Sire, comme les affaires de cette cour ne promettent rien d'intéressant, je prends la liberté de supplier Votre Majesté de me dispenser d'écrire tous les ordinaires."

P. S. [en chiffres]. „Comme trop de circonspection ne nuit pas, j'ai pris la liberté de demander à Votre Majesté par ma dépêche d'aujourd'hui la permission de n'écrire pas tous les ordinaires, car je crains qu'en ouvrant les lettres, mes rapports très laconiques au Département et mes dépêches volumineuses que je suis obligé de faire quelques fois à Votre Majesté, ne donnent à penser et ne rappellent la circonstance de la serrure deux fois gâtée en Pologne. C'est pourquoi il faudrait que Votre Majesté me fasse répondre par le Département que je serai dispensé de Lui écrire, quand je n'ai rien d'intéressant, et alors je n'écrirai au Département que, lorsque je n'aurai rien à mander à Votre Majesté."

Berlin, 17 janvier 1755.

J'ai été bien aise de voir par le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, votre heureux retour à Dresde, et tout ce que vous m'avez marqué à ce sujet, m'a causé bien de la satisfaction.

Puisque je n'ai guère des choses importantes à négocier par vous à la cour où vous êtes, et qu'en conséquence les rapports que vous me ferez, ne sauraient être intéressants, je veux bien vous dispenser de m'en faire régulièrement à chaque ordinaire, tandis que les affaires ne le demanderont. Cependant, comme j'ai la grande curiosité d'être informé de tout ce qui regarde le nouvel opéra qu'on vient de représenter sur le théâtre de la cour à Dresde, vous ne manquerez de m'en instruire exactement et d'entrer là-dessus dans tout le détail possible.[3]

Vous observerez,[4] en même temps, que, pour mieux dérouter les curieux impertinents, il faudra que vous mettiez par-ci par-là dans de pareils rapports en chiffres des choses qui ne sont que pures bagatelles, selon votre vieux chiffre immédiat, seulement pour l'apparence.

Au reste, pour ne point perdre votre canal intéressant, par l'avertissement que la cour de Vienne a donné au ministre,[5] il faut que

[1] Vergl. S. 14 Anm. 1. — [2] Vergl. Bd. X, 473. — [3] In diesem Sinne erstattete Maltzahn unter dem 24. Januar einen weitläufigen Bericht über eine Opernvorstellung. — [4] Nur das folgende wurde in Chiffern ausgefertigt. — [5] Vergl. S. 14.

votre homme ne fasse, pour un temps assez considérable, aucune recherche, jusqu'à ce qu'à la suite du temps l'avis sera oublié et que nous serons absolument besoin de faire, avec toute la circonspection qu'il faut, de nouvelles recherches.

Federic.

Nach dem Concept.

6602. POSTSCRIPTUM SECUNDUM[1] ZU DER INSTRUCTION VOR DEN LIEUTENANT VON HAUDE.

Berlin, 18. Januar 1755.

1° Ist Sr. Königl. Majestät allergnädigste Intention, dass der Lieutenant Haude bewegender Ursachen halber auf seiner Reise durch Polen und währendes seines ganzen Séjours in der Türkei, sowie auch bei seiner dereinstigen Zurückkunft anhero nicht seinen angeborenen Namen Haude führen, sondern den Namen von Karl Adolf von Rexin währender solcher seiner obhabenden Commission führen und sich in allen Gelegenheiten, auch selbst in denen Berichten, so er inzwischen an Se. Königl. Majestät erstatten wird, dergestalt nennen und unterschreiben [soll]; wie dann auch alle Credentiales und Pässe, welche er mit bekommet, auf solchen Namen von Rexin eingerichtet worden seind, und ihm zugleich darin das Prädicat eines Königlichen Commercienraths und Chargé d'affaires gegeben worden, den er dann währender seiner ganzen Commission zu führen, auch zugleich sich des obgedachten Namens von Rexin zu bedienen, er hierdurch berechtiget und autorisirt wird.[2]

2° Damit er auch instruiret sei, auf was vor Conditiones Se. Königl. Majestät entweder einen Freundschafts- und Défensive-Alliance-Tractat oder aber einen Commercientractat mit der Ottomanischen Pforte zu schliessen verlangen, so werden ihm zuförderst vermittelst der Anlage diejenigen Punkte, und zwar sub littera A, communiciret, auf welche Se. Königl. Majestät mit der Pforte einen Commerce-Tractat zu schliessen verlangen. Demnächst aber hat er aus der Beilage sub B zu ersehen, auf was für Conditiones eigentlich Se. Königl. Majestät wegen eines Freundschafts- und Défensive-Alliance-Tractats mit der Pforte entriren möchten, wenn es so weit zu bringen stünde.

Von beiden vorgedachten Beilagen soll er nicht den allergeringsten Gebrauch machen, sondern solche ganz geheim halten und sich nichts davon äussern, es wäre dann, dass er zuvor wohl informiret sei und zuverlässig wisse, dass die Pforte inclinire und bereit sei, einen Commercientractat mit Sr. Königl. Majestät oder auch gar einen Défensive-Alliance-Tractat zu schliessen, und er von den türkischen Ministris pressiret würde, sich über die Conditiones zu äussern, auf welche dergleichen Tractat fondiret sein solle. Allemal aber bleibet es dabei, dass

[1] Vergl. Nr. 6598. — [2] Vergl. S. 15.

in Conformité seiner Hauptinstruction er zuforderst von nichts anders als von Schliessung eines Commercientractats spreche, darüber das Terrain sondire und sich so verhalte, wie es seine Instructiones mit sich führen. Von einer defensiven Allianz aber muss er nichts eher sprechen, noch sich etwas deshalb äussern, es sei dann, dass er eine ganz extraordinäre und favorable Gelegenheit dazu habe, und das türkische Ministère ihm gleichfalls solches antrüge, alsdann er, ohne etwas positives deshalb zu schliessen, an Se. Königl. Majestät davon berichten muss. Alles übrige wird seiner pflichtschuldigsten Treue und Dextérité überlassen.

Friderich.

A.

Points d'un traité de commerce.

1° Le commerce sera libre entre les sujets respectifs des deux hautes parties contractantes, et il leur sera permis de trafiquer dans tous les ports et toutes les rades de l'autre avec la même liberté et de la même manière que font les sujets des puissances amies et des plus favorisées, nommément ceux de France, d'Angleterre et de Hollande, d'exposer en vente leurs marchandises, de réparer des dommages qu'ils pourront souffrir par les tempêtes ou autrement, et d'acheter tout ce dont ils auront besoin pour la nourriture et pour le radoub. Ils ne seront assujettis de part et d'autre à de plus grands droits que ceux que paient les nations amies et les plus favorisées. Ils jouiront des mêmes privilèges, libertés et franchises, tant par rapport à leurs personnes qu'à leur religion, dont jouissent ces nations et particulièrement l'anglaise et la hollandaise.

2° Comme le plus grand obstacle que rencontre le commerce des sujets prussiens dans les échelles du Levant, consiste dans le danger que courent les vaisseaux de la part des corsaires de Barbarie, et que, par cette raison, ce commerce n'a pu acquérir jusqu'ici un degré suffisant pour pouvoir rapporter les faux-frais qu'exigent les conventions particulières à faire avec les régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli, la Sublime Porte prendra sous sa protection spéciale, aussi longtemps que subsistera le traité à faire, le commerce et les vaisseaux, personnes et effets des sujets de Sa Majesté le roi de Prusse et emploiera son autorité auprès des susdites régences pour les obliger à respecter le passe-port et le pavillon prussien et de s'abstenir de toute insulte et violence contre les vaisseaux qui en seront munis.

3° Au cas que Sa Majesté le roi de Prusse jugeât dans la suite convenable d'envoyer un ministre caractérisé à la Sublime Porte, on lui accordera toutes les distinctions, honneurs, prérogatives et franchises dont jouissent actuellement les ministres de l'Empereur, de France et d'Angleterre. De plus, il sera permis aux commerçants prussiens d'avoir leurs propres consuls dans toutes les échelles du Levant où d'autres nations européennes en entretiennent, et on laissera agir les consuls

prussiens des mêmes honneurs, immunités, prérogatives et distinctions qu'on accorde à ceux des nations les plus favorablement traitées dans le commerce, nommément aux Français, aux Anglais et aux Hollandais.

4° Le traité durera dix ans, à compter du jour de la signature ou de l'échange des faits des ratifications, et avant que ce terme soit écoulé, on conviendra amiablement pour le renouveler.

5° L'échange des ratifications de ce traité se fera à Constantinople dans l'espace de quatre mois, ou plus tôt, s'il faire se peut.

B.

Points principaux pour faire un traité d'amitié et d'alliance défensive.

1° Il y aura une amitié sincère, constante et perpétuelle entre le sérénissime et très puissant roi Frédéric et la couronne de Prusse et le sérénissime et très puissant Sultan . . . et la Sublime Porte,, aussi bien qu'entre leurs héritiers et successeurs, et les deux sérénissimes parties contractantes s'engagent et promettent de bonne foi de s'appliquer toujours non seulement à entretenir et resserrer les liens d'amitié et de l'alliance présente, mais aussi d'avancer les intérêts, le repos et les avantages des sujets de l'une et de l'autre puissance et de s'empresser à éloigner tout ce qui pourrait leur être préjudiciable.

2° Les deux hautes puissances contractantes, ayant la satisfaction de vivre maintenant en amitié et en paix perpétuelle avec tous leurs voisins chrétiens, hésitent d'autant moins de se prêter au présent engagement, à l'imitation et selon l'usage d'autres puissances, que l'unique but en est de pourvoir à leur sûreté et à la tranquillité de leurs États et sujets, et qu'elles sont infiniment éloignées d'en faire usage pour offenser ou insulter personne, pas même pour donner de l'ombrage ou de la jalousie à aucun de leurs voisins.

3° Si toutefois il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, que quelqu'une des puissances voisines des États de l'Empire Ottoman, et qui le sont également et en même temps des États de Sa Majesté le roi de Prusse, s'avisât de rompre la paix avec l'une ou l'autre des hautes parties contractantes et d'en attaquer hostilement les États dont elles sont actuellement en possession, ou d'en troubler autrement la tranquillité, de quelque manière que cela se fasse, alors lesdites deux puissances, aussitôt qu'elles en seront averties, feront de concert tous leurs efforts pour prévenir la rupture, et emploieront d'abord les déhortations les plus sérieuses et toutes les autres voies amiables pour détourner l'agresseur de ses injustes entreprises et pour l'engager à indemniser la partie attaquée de la perte et du dommage qu'il lui aura causés.

4° Mais, au cas qu'il ne fût pas possible de parvenir à ce but par des voies amicales et qu'il fallût en venir à des moyens plus efficaces, pour mettre à la raison l'injuste agresseur, alors les hautes par-

ties contractantes se secourront mutuellement de toutes leurs forces à proportion du degré de puissance que la Providence leur a mise entre les mains.

5° Cependant, comme la situation de leurs États ne permet pas qu'elles s'envoient réciproquement des secours effectifs ou qu'elles joignent actuellement leurs forces, elles conviendront qu'en cas que quelqu'une des puissances chrétiennes voisines, également des États de l'une et de l'autre, dût attaquer l'une des hautes parties contractantes, l'autre sera obligée d'assister son allié par voie de diversion dans les États de l'agresseur et de ne pas discontinuer cette opération, jusqu'à ce que la partie lésée obtienne une juste satisfaction.

6° Et, comme en pareil cas la guerre deviendra commune aux deux hautes parties contractantes, elles s'engagent aussi sur leur parole impériale et royale à agir d'un concert parfait dans les opérations de cette guerre et à n'écouter de la part de l'ennemi aucune proposition tendante à la paix, sans en donner part à l'autre partie et sans en attendre l'agrément, aussi bien qu'à ne faire aucune paix ni trève sans la participation de l'autre.

7° Comme ce traité purement défensif n'a d'autre but que la conservation de la sûreté et de la tranquillité commune et d'éviter l'effusion du sang humain, il sera permis d'un commun consentement de proposer à d'autres États chrétiens d'y accéder, s'ils le veulent, et de les y admettre p. p.

Das Postscriptum nach der Ausfertigung, die Beilagen nach dem Concept.

6603. A L'ENVOYÉ DE SUÈDE DE CELSING A CONSTANTINOPLE.

Berlin, 18 janvier 1755.

Monsieur l'Envoyé de Celsing. Celui qui a l'honneur de vous remettre la présente, est mon conseiller intime de commerce et chargé de mes affaires, le sieur Charles-Adolphe de Rexin.[1] Le grand évènement qui vient d'arriver là où vous êtes par le changement de souverain au trône ottoman,[2] m'a fait prendre la résolution de le faire passer à Constantinople. Il a eu ordre de ma part d'y garder, au commencement, l'incognito et de ne s'adresser qu'à vous seul. Vous m'obligerez donc beaucoup, si, dans la suite et pendant son séjour dans cette ville, vous voulez bien l'assister et l'aider de vos lumières, en lui fournissant les connaissances nécessaires pour faire par vos conseils et par votre assistance les démarches dont je l'ai chargé.

Il arrive tout neuf à Constantinople, et il ignore par conséquent parfaitement le cérémonial et l'étiquette qui s'observe à la cour où vous êtes. Cependant, il apporte des lettres de ma part au Grand-Sultan et

[1] Vergl. S. 21. — [2] Vergl. S. 13.

à son Grand-Visir. On a été obligé de laisser les noms, dans l'une en partie et dans l'autre entièrement, en blanc, parcequ'on n'en a pas pu avoir ici une juste connaissance. Vous voudrez donc bien suppléer, en cas de besoin, à ce défaut et instruire tout de même le susdit sieur de Rexin si l'enveloppe avec laquelle il faut présenter les lettres en question, doit être de drap d'or ou d'argent etc., et en général de tout ce qu'il faut observer en ces sortes d'occasions par rapport au cérémonial et à l'étiquette établis à la cour ottomane, afin de n'y pas manquer.

L'objet principal de sa mission regarde, d'ailleurs, un essai qu'il doit faire auprès de la Porte pour l'engager à accorder dans ses États le débit de plusieurs marchandises du produit de mon duché de Silésie et particulièrement de la toile de ce pays, et de sonder en même temps le terrain pour la conclusion d'un traité de commerce entre moi et la Porte sur ce sujet.[1]

Je serai fort sensible au secours et à l'assistance que vous voudrez bien lui prêter encore en cette occasion. Mais, comme de pareilles propositions demandent absolument le secret, je vous prie de le garder de votre côté et de ne vous en ouvrir à personne, afin qu'étant éventé, et les ministres de puissances étrangères à Constantinople informés de cette négociation, ceux-ci ne tâchassent de la traverser par leurs insinuations.

L'étroite union qui subsiste entre moi et le roi et la couronne de Suède, ne me fait pas douter un moment que vous ne soyez entièrement porté à vous rendre, sur tout ce que dessus, à mes désirs. Vous sentirez, au surplus, vous même que dans tout ce que le sieur de Rexin fera, il n'y aura rien qui pût déplaire, le moins du monde, à votre cour et qui ne fût pas entièrement conforme à ses intentions et à ses intérêts.

Je vous saurai un gré particulier des bons offices que vous voudrez bien employer en faveur dudit sieur de Rexin, et vous pouvez compter que je saisirai à mon tour les occasions avec plaisir où je pourrai vous donner des marques réelles de l'estime que j'ai pour vous.

Nach dem Concept.

Federic.

6604. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Berlin, 18. Januar 1755.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 17. Januar, des Baron Le Chambrier[2] schwache Gesundheit gestatte demselben nicht, die Gesandtschaft in Kopenhagen zu übernehmen, und beantragen demgemäss eine anderweitige Verfügung für Kopenhagen.

Ich finde nunmehro, wie es nothwendig sei, dass der von Häseler zu Kopenhagen [bleibe],[3] denn bei den jetzigen Umständen er Mir dort nöthiger als zu Stockholm ist,

[1] Vergl. S. 16. — [2] Vergl. S. 13. — [3] Vergl. S. 4.

und ein neuer zu Kopenhagen leicht etwas da verderben könnte. Also sollen sie einen unter denen Legationsräthen nach Stockholm vorschlagen, der aber von sehr guter Conduite und Moderation, auch geschickt sein muss, um es mit denen jetzigen beiden Factionen und mit dem dortigen französischen nicht zu verderben, sondern alles zu balanciren und das Vertrauen von allen zu conserviren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6605. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 18 janvier 1755.

Le dernier ordinaire m'a apporté le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, et je n'ai jamais douté que ce ne fût qu'une illusion toute pure du ministère autrichien que la fausse interprétation de la harangue du roi d'Angleterre, pour se flatter qu'elle tendait à la conclusion d'un traité de subsides avec la Russie.[1]

Il y a bien un autre point dans ladite harangue au sujet duquel je souhaiterais bien d'avoir vos explications. C'est que le roi d'Angleterre y a annoncé formellement à son Parlement la ferme résolution du roi d'Espagne de cultiver avec lui l'amitié par des actes réciproques d'harmonie et de bonne foi et de persévérer dans ces sentiments, quoique je sache, à n'en pouvoir pas douter,[2] qu'il n'y a point d'engagement pris entre l'Espagne et l'Angleterre, et que plutôt la première est fermement déterminée de ne vouloir rien faire qui blesse les intérêts de la France, ni altérer l'amitié qu'elle lui avait consacrée. Mandez-moi, s'il est possible, comment concilier ces contradictions.

De plus, comme la cour de Vienne paraît être bien consternée de la nouvelle de la mort du Sultan, et qu'elle appréhende les résolutions vigoureuses que son successeur pourrait prendre, mandez-moi si l'Angleterre, au cas d'une guerre entre la Porte et la maison d'Autriche, donnerait des subsides à celle-ci.

Au reste, comme toutes les nouvelles nous annoncent que la France arme à Brest pour être prête à tout évènement, si l'Angleterre met en mer quelque escadre considérable,[3] marquez-moi votre sentiment si vous estimez que cette démarche de la France rendra plus docile l'Angleterre ou augmentera plutôt l'aigreur entre les deux cours.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. X, 498. — [2] Bericht Knyphausen's vom 3. Januar. Vergl. Nr. 6606. — [3] Vergl. Nr. 6606.

6606. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 3. Januar: „L'armement dont j'ai fait mention l'ordinaire dernier, est réel, et l'on a travaillé avec tant de promptitude qu'on a donné ordre au port de Lorient d'envoyer à Brest tous les ouvriers qui ne seraient pas absolument nécessaires pour le service du port. M. Rouillé, avec lequel je me suis entretenu à ce sujet, m'a avoué qu'il était vrai qu'on armait des vaisseaux, et qu'après avoir temporisé longtemps et donné à l'Angleterre des preuves manifestes du désir qu'on avait de conserver la paix,[1] sans que tout cela eût fait aucune impression sur elle, la prudence semblait dicter ce parti; que cet armement n'avait aucune destination jusqu'à présent, qu'on voulait seulement être prêt à tout évènement, et que les circonstances décideraient de son emploi; que, d'ailleurs, comme l'Angleterre mettrait en mer une escadre considérable, il était naturel qu'on ne demeurât point ici les bras croisés, et qu'on se mît à portée de parer les coups que cette puissance pourrait porter. En attendant, cet évènement excite une grande surprise en Angleterre . . . Le Roi n'a nommé personne jusqu'à présent pour le commandement de l'escadre ni pour celui des troupes qui y seront embarquées, mais le nombre des vaisseaux qu'on arme, monte, à ce qu'on assure généralement, à vingt, et l'on croit que ce sera M. de La Galissonerie qui en aura le commandement."

Berlin, 18 janvier 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois. Les particularités y comprises touchant l'armement que la France fait faire pour ne point être prise à dépourvu, si les Anglais mettent en mer quelque escadre considérable, sont aussi singulières qu'on n'en peut présumer autrement, sinon que la guerre entre ces deux puissances en arrivera. Bien que je souhaite que leurs différends puissent être conciliés amiablement, je crains cependant pour les suites, mais, supposé le cas de guerre entre l'Angleterre et la France, et qu'elle serait inévitable, j'estime, si j'ose le dire, qu'il vaudrait mieux que cette guerre existât dans le moment présent où la cour de Vienne est dans de fortes appréhensions au sujet de l'évènement de la mort du Sultan, qu'à un autre temps que l'Autriche aurait les bras plus libres pour faire des diversions à la France.

Quant à la petite guerre entre les parlements de France contre les évêques,[2] je crois qu'elle tombera de soi-même, dès que les Français seront occupés par des choses plus sérieuses.

Au surplus, je vous recommande d'exécuter, avec toute la dextérité qu'il vous sera possible, ce que je vous fais enjoindre par le postscriptum de la dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. X, 509. — 2 Vergl. Bd. X, 431. — 3 Weisung an den Gesandten, dem Minister Rouillé vorzustellen, dass mit dem Ableben des Sultans und bei der Ungewissheit des wiener Hofes über die künftige Politik der Pforte der geeignete Moment gekommen scheine (vergl. Bd. X, 502), durch Aubeterre eine Einwirkung auf den wiener Hof im Interesse baldiger Regelung der preussisch-österreichischen Handelsbeziehungen zu versuchen.

6607. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 19. Januar 1755.

P. S.[1] Auch melde Ew. Excellenz in ganz gehorsamster Antwort, betreffend dasjenige, was der Herr von Maltzahn zu Dresden wegen Prolongation der sächsischen Uhlanenpostirung durch Schlesien, um die Correspondances nach Polen und wiederum nach Dresden zu überbringen, gemeldet hat, dass des Königs Majestät darauf resolviret haben, die dem sächsischen Hofe deshalb vorhin schon determinirte Zeit noch auf zwei Monate länger zu prolongiren. Da ich nichts von Papieren bei mir habe, woraus sehen könnte, auf wie lange eigentlich die erstere Prolongation gerichtet gewesen,[2] auch meinem Gedächtniss darunter nicht trauen kann, so sehe mich nicht im Stande, an den Herrn von Maltzahn etwas positives deshalb zu expediren, und hoffe demnach, Ew. Excellenz werden geruhen, das deshalb erforderliche an denselben ausfertigen zu lassen.

Eichel.

P. S. 2. Noch soll Ew. Excellenz gehorsamst melden, wie des Königs Majestät bei Gelegenheit der heute früh von dem Herrn von Klinggräffen eingegangenen Dépêche befohlen haben, dass demselben, daferne es noch nicht geschehen wäre, das Précis von dem zu communiciren, was vor kurzer Zeit an den p. von Knyphausen geschrieben worden,[3] damit der französische Minister zu Wien, M. d'Aubeterre, dem wienerschen Hofe wegen der schlesischen Commerciendifferenzen gewisse Remonstrations thue.[4] Wobei dem von Klinggräffen aufgegeben werden sollte, gedachten Aubeterre zu sondiren, was vor Ordres er deshalb von seinem Hofe erhalten habe, und was vor Effect er sich von solchen Remonstrationen verspreche. Welches dann der von Klinggräffen an Se. Königl. Majestät melden und zugleich sein eignes Sentiment beifügen solle, was vor Effect diese Démarche auf den dortigen Hof operiren möchte.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6608. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 21 janvier 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, sur lequel je vous dirai que vous ne devez pas être trop empressé pour avoir des nouvelles touchant la Russie, puisque j'en suis assez informé d'autre part.[5] Ce n'est pas, quand je vous écris ceci, que je veuille vous empêcher d'avoir attention sur tout ce que vous apprendrez sur vos

[1] Das Hauptschreiben betrifft Formalien der Absendung des Lieutenant Haude. — [2] Die erste Prolongation war am 16. November 1754 auf zwei Monate erfolgt. Vergl. Bd. X, 473. — [3] Vergl. Bd. X, 505. — [4] Vergl. Nr. 6608. — [5] Vergl. S. 9 Anm. 3.

lieux par rapport à ces affaires, mais il serait superflu que vous fassiez de grands efforts à ce sujet. Ce que je souhaite plutôt, c'est que vous dirigiez toute votre attention sur ce qui se passe à l'égard du changement qui est arrivé à Constantinople. Comme il faut qu'on soit instruit à Vienne, pendant quinze jours tout au plus, de ce qu'on pourra avoir à espérer ou à craindre du nouveau Sultan,[1] vous mettrez toute votre attention pour bien approfondir si les nouvelles que la cour où vous êtes en reçoit, lui donnent des appréhensions ou non.

Je me réfère, au reste, sur ce que le rescrit du département des affaires étrangères[2] vous marquera touchant la demande que j'ai fait faire à la France de vouloir bien faire certaines remontrances à la cour de Vienne par M. d'Aubeterre relativement à mes différends avec celle-ci par rapport aux affaires de commerce de la Silésie.

Federic.

Nach dem Concept.

6609. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 21 janvier 1755.

Le dernier ordinaire m'a apporté à la fois vos dépêches du 6 et du 10 de ce mois. Quand je vous avais ordonné par une de mes lettres antérieures[3] que vous deviez tâcher d'entrer en connaissance avec le prince de Conty, mon intention n'a nullement été que cette connaissance dût s'étendre au point d'avoir avec lui des liaisons d'affaires, mais uniquement que vous deviez lui faire souvent votre cour et l'entretenir dans de bonnes dispositions à votre égard, afin que, supposé qu'il parvînt un jour au poste de premier ministre, comme il y en a l'apparence, il n'ait pas de l'aversion pour votre personne, ni ne sache se plaindre que vous l'aviez négligé auparavant. Si vous vous conduisez de cette façon-là, vous vous conserverez la confiance dudit Prince, et les ministres n'en sauront prendre jalousie, vu que personne ne saurait prendre mal que vous fassiez la cour à un prince du sang.

Pour ce qui regarde l'homme de Pérou à Copenhague,[4] je n'ai voulu qu'avertir M. de Rouillé de ce qu'on m'avait écrit sur son sujet, libre après au dernier d'en faire son usage ou non.[5]

Les grands et considérables efforts que les Français font à présent et tout d'un coup pour soutenir leurs affaires de l'Amérique,[6] n'opéreront pas, au moins selon ce que je le comprends, que les Anglais plient; en attendant, la cour de Vienne envisage avec des yeux fort indifférents tout ce qui regarde ces affaires, vu que sa grande attention

[1] Vergl. S. 26. — [2] Vergl. Nr. 6607. — [3] Vergl. Bd. X, 493. — [4] Vergl. Bd. X, 493. — [5] Knyphausen hatte unter dem 10. Januar ausführlich über die Gründe berichtet, welche sich nach Rouillé's Meinung einer Verbindung Dänemarks mit den unzufriedenen Peruanern entgegenstellten. — [6] Vergl. S. 27.

est à présent sur les résolutions et sur le système que le Sultan et son ministère prendront.

Federic.

Nach dem Concept.

6610. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 21 janvier 1755.

J'accuse la bonne réception des rapports que vous [m'avez faits] du 14 et du 18 de ce mois. Il n'y a rien qui vous empêchera d'assister à la fête où le ministre de Russie, le sieur Gross, vous a invité.

Quant à la poste des uhlans, je vous renvoie à ce que mes ministres vous marqueront à ce sujet,[1] et espère que la cour où vous êtes se contentera d'un terme de deux mois que j'ai mis préalablement au delà de celui que j'avais fixé d'abord.

Pour ce qui regarde la copie à tirer du tableau de Rubens en grand comme l'original, je souhaite de l'avoir faite par le peintre Dietrich, avec qui, cependant, vous vous règlerez auparavant sur le prix qu'il demandera pour en faire une bonne copie, dont vous me ferez votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

6611. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 20. Januar, über ein Schreiben des Landgrafen Wilhelm von Hessen-Cassel, das der König ihnen uneröffnet zur weiteren Veranlassung übergeben hatte: „Le Landgrave mande qu'ayant réglé par un testament solennel en conformité des actes passés[2] entre lui et le Prince, son fils, l'administration future des pays de Hesse et de Hanau, la confiance que lui inspiraient les marques de bienveillance reçues de la part de Votre Majesté et de la magnanimité de ses sentiments, l'avaient déterminé à nommer Votre Majesté tuteur honoraire et, en certains cas, contuteur ordinaire des Princes, ses petits-fils, et de La rechercher même de vouloir bien Se charger de l'exécution du testament; qu'il se flattait que Votre Majesté ne Se refuserait point à cette demande et qu'Elle voudrait bien l'en assurer d'avance."

Berlin, 21. Januar 1755.

Das will Ich wohl annehmen, aber das einzige, was Ich zuforderst bitte, ist, dass der Landgraf Mir vorher das Testament vertraulich communiciret, ehe Ich Mich davon chargire. Im übrigen muss dem Landgrafen mit sehr vieler Politesse geantwortet werden, dass Ich sehr wünschete, wie dies Évènement nicht eher als in den spätesten Zeiten des menschlichen Lebens arriviren möge, dass aber, wenn es der Providence gefällig sein sollte, eher von ihm zu disponiren, er versichert sein könnte, dass alles mit der grössesten Exactitude getreulichst executiret werden sollte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. Nr. 6607. — [2] Vergl. Bd. X, 509.

6612. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 20. Januar, auf den Befehl des Königs, einen Nachfolger für den Geheimen Legationsrath von Maltzahn in Stockholm vorzuschlagen,[1] über die Befähigung der einzelnen älteren Legationsräthe und empfehlen dabei den Grafen Solms, den sie zuvor für Kopenhagen in Vorschlag gebracht hatten.[2]

Berlin, 21. Januar 1755.

Also mögen sie den Grafen Solms hinschicken.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6613. AN DEN GEHEIMEN KRIEGSRATH EICHEL IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 21. Januar: „Je me suis acquitté des ordres que Votre Majesté a daigné me faire tenir au sujet du sieur Cagnony, et je me flatte l'avoir fait de manière qu'il ne s'est douté de rien. Je l'ai engagé à me parler lui-même des affaires de Turquie, du changement que la mort du Sultan devait y produire, et de l'intérêt que la Russie pouvait y prendre. J'ai saisi cette occasion pour lui dire que je ne doutais pas que le chancelier Bestushew n'envoyât quelque ministre à Constantinople pour éclairer les allures du nouveau Sultan; que je le croyais homme à ne pas regarder dans ces sortes d'occasions à la dépense que ces sortes de missions occasionnaient, et qui de la manière dont on m'avait parlé en Russie, devait être très forte, non seulement sur les lieux, mais même en voyage, à cause des présents qu'on était obligé de faire aux bachas des provinces frontières. Sur quoi, il me répondit que ce dernier article était faux, et, sur ce que je lui en témoignai de la surprise, soutenant que des Russes même m'avaient assuré qu'il leur en coûtait toujours quelque belle pelleterie ou quelque autre nippe magnifique, il me répéta de nouveau que c'étaient des fanfaronnades russiennes, et qu'il n'y avait pas un mot de vrai; que lui même ayant été envoyé pour mettre la dernière main au traité de paix entre les deux cours,[3] n'avait fait

[Berlin, 21. Januar 1755].[4]

Ich habe vergessen wegen den Bascha von Chozim.[5] Ohngeachtet, was der Cagnony meinet, halte ich, es ist besser, man thut zu viel als zu wenig, und kann man eine goldene Repetiruhre mit Brillanten und bunte Steine, ohngefähr vor 1000 Thaler, kaufen und geben sie dem Menschen mit, um damit ein Präsent zu machen.

Friderich.

[1] Vergl. Nr. 6604. — [2] Vergl. S. 13. — [3] Russland und die Türkei. — [4] Das Datum erhellt aus dem des Berichts des Ministers und der Quittung des Haude. Am 22. Januar unterschreibt Haude eine von Eichel aufgesetzte Bescheinigung über den Empfang von zehn Gegenständen und fügt bei der Unterschrift eigenhändig als elften Gegenstand hinzu: „Eine goldene mit Brillanten besetzte Repetiruhr." — [5] Vergl. S. 19.

aucun présent aux bachas et qu'il n'avait jamais ouï dire que cela se pratiquât; mais qu'il était vrai qu'on lui avait donné une lettre de crédit de 100,000 roubles, pour en faire usage à Constantinople, s'il le jugeait nécessaire, ce qu'il n'avait cependant pas fait, les circonstances ne l'ayant pas exigé."

Den Zettel habe ich empfangen.[1]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

6614. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 25 janvier 1755.

Dans la conjoncture du temps, il faut que nous dirigions notre attention principale au train que les affaires prendront auprès de la Porte et à l'effet que cela opèrera sur les deux cours impériales. C'est pourquoi vous y mettrez toute votre application, pour être à même de m'en informer précisément.[2]

Comme l'ambassade qu'on prépare à Vienne pour être envoyée à Constantinople, n'aura d'autre but que d'y grossir son parti par des corruptions, tâchez d'être bientôt instruit qui sera nommé de la cour pour ce sujet.

J'ai de la peine à me persuader que l'avis qui vous est parvenu par rapport aux magasins d'avoine que la cour faisait amasser sur les frontières turques, pour y former des corps de cavalerie l'été prochain, soit exactement juste. Ce serait vouloir alarmer de gaieté de cœur les Turcs, et, d'ailleurs, les fourrages sont trop abondants en Hongrie pour qu'on ait besoin d'en faire des amas d'aussi bonne heure. Encore passerais-je l'avis, s'il s'y agissait des amas de farines, de sorte que j'estime l'avis être ou précipité ou outré. Malgré tout cela, vous ne laisserez pas de l'approfondir au possible, afin de pouvoir m'informer de ce qui en est. Mandez-moi si vous avez exactement reçu mon ample dépêche à la date du 11 du courant.[3]

J'accuse la bonne réception des dépêches que vous m'avez faites du 13 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept.

6615. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 7. Januar, der Graf Düben habe ihm mitgetheilt: „Que le sénateur Wrede, qui est un des principaux du parti français, avait

Berlin, 25 janvier 1755.

J'ai reçu vos dépêches du 7 et du 10 de ce mois, et il m'a été

[1] Die Beziehung ist nicht erkennbar. — [2] Vergl. S. 29. — [3] Nr. 6591 S. 9.

dit, il y a quelque temps, au sieur Panin chez le ministre de Saxe[1] que Votre Majesté comptait de se mêler des affaires qu'il y avait présentement à Cassel,[2] et qu'Elle aimait assez à prendre part aux affaires des princes de l'Empire, ajoutant que, pour ce pays-ci, on serait en garde contre Elle, puisqu'on La connaissait pour un prince inquiet et remuant, contre lequel il n'y avait pas de sûreté."

Maltzahn berichtet, Stockholm 10. Januar: „La Reine m'a fait venir avant-hier dans son cabinet, où j'ai eu l'honneur de l'entretenir pendant une heure. Le plus intéressant de ce que Sa Majesté m'a dit, c'est qu'elle voyait que Votre Majesté désirait toujours qu'il y eût un accommodement ici, mais que la Reine voudrait bien que Votre Majesté lui dît de quelle façon cela pût se faire, et que réellement cela n'était pas possible, vu l'état où les choses étaient. Que, présentement, il fallait que le Roi choisît ou à soutenir avec fermeté ses droits à la Diète ou de tout abandonner au Sénat et de lui donner un coin qui fût l'empreint de son nom, comme avait fait feu le Roi, afin que le Sénat pût faire tout ce qui lui plairait; qu'ainsi, comme on ne pouvait conseiller au Roi le dernier parti, il fallait prendre le premier. Que la Reine, autant qu'elle pouvait prévoir les choses, ne doutait pas qu'elles n'allassent bien pour la cour à la Diète, mais qu'elle désirait cependant que Votre Majesté pût engager la cour de France à entrer dans les vues de celle de Suède, afin que tout se passât tranquillement . . . Enfin, Sire, la Reine me parut avoir beaucoup de bonne espérance présentement; cependant, elle revint à l'idée d'engager la France,[3] afin que tout se passât tranquillement. Sa Majesté me proposa encore de parler, si Votre Majesté me l'ordonnait, au marquis d'Havrincourt, et que, comme, selon ce que j'avais dit à la Reine, il n'avait jamais voulu entrer en matière avec moi, il serait nécessaire que je l'y forçasse, pour ainsi dire, en rompant la glace et en entrant le premier en matière, pour voir si l'on pouvait le retourner. Cependant, il vint, le moment d'après, le doute à Sa Majesté que le marquis d'Havrincourt extraordinairement sensible d'apprendre que les affaires entre la cour et le Sénat s'embrouillent de plus en plus à chaque occurrence. J'en suis d'autant plus embarrassé que je ne vois point de moyen à y porter remède, mon avis se réduisant à ce que vous ayez à parler doucement à ce sujet à la Reine, en lui insinuant néanmoins poliment, bien qu'assez intelligiblement, que, vu les circonstances présentes, je ne saurais rien contribuer moi seul pour que les affaires en Suède y prennent le pli à la prochaine Diète selon l'intention de la cour; que d'y disposer la France, c'était ce qui, vu la situation présente des affaires, paraissait, sinon absolument impossible, du moins extrêmement difficile, après que celle-ci était prévenue en faveur du parti sénatorial; qu'il ne me restait donc qu'un conseil à donner à la Reine, dont elle jugeait par sa propre pénétration, savoir de n'entreprendre ni de ne commencer rien dont on ne puisse prévoir une heureuse issue, puisque, si la cour échouait dans son entreprise, cela lui attirerait un tort qui ne pourrait être que très difficilement réparé ensuite.

Quant aux confidences que vous a faites le comte Düben des propos que doit avoir tenus le sénateur de Wrede sur mon sujet, elles ne m'affectent que médiocrement, parceque d'un côté je ne connais pas assez le caractère dudit comte Düben pour pouvoir juger de la solidité des avis en question, et que d'un autre côté je ne saurais m'imaginer que le sénateur

[1] von der Osten-Sacken. — [2] Vergl. S. 30. — [3] Vergl. Bd. X, 319—321.

court pourrait lier une pareille conversation. Je ne sais si Votre Majesté jugera à propos que je parle encore une fois à ce ministre; après tout ce qu'il m'a dit, je n'oserais me flatter de le faire changer de sentiment, et, si, du su de la Reine, j'ai une conversation avec lui, je ne pourrai plus m'empêcher de rendre compte à Sa Majesté de sa véritable façon de penser, au lieu que, jusqu'ici, je la lui ai cachée, disant que je n'avais pu venir à bout de faire expliquer l'Ambassadeur."

Wrede eût de propos délibéré, en se servant des expressions indiquées par le comte Düben, tenu pareils discours sur mon sujet; je présume plutôt que, si le sénateur Wrede en a tant fait que de ne pas parler sur mon compte dans un sens tout-à-fait favorable, il l'a fait néanmoins d'une manière bien différente, et qu'il se pourrait que Düben eût outré les expressions de ce sénateur, ou du moins qu'il les eût interprétées dans un sens entièrement différent. Mais, quoi qu'il en soit, la pureté de mes sentiments et de mes intentions pourra toujours me tranquilliser sur pareilles imputations controuvées.

Federic.

Nach dem Concept.

6616. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON FOUQUÉ IN GLATZ.

Berlin, 25. Januar 1755.

Ich habe Euch zwar unter dem 25. November vorigen Jahres, als Ich Euch den schlesischen gemeinsamen Gouvernementschiffre zugesandt habe, geschrieben, wie dass, falls es zum Krieg kommen sollte, Ich Euch noch einen besonderen Chiffre zu einer immediaten Correspondance mit Mir Selbst zusenden würde. Nachdem Ich aber anderweitig resolviret, Euch solchen besonderen Chiffre zur immediaten Correspondance zwischen Mir und Euch, als Commandanten der Festung Glatz, nur sogleich jetzo zustellen zu lassen, als empfanget Ihr denselben hierbei, und recommandire Ich Euch zuforderst auf Pflicht und Ehre das grösseste Geheimniss davon, und dass Ihr wegen dessen alle diejenige Präcautiones nehmen und beständig observiren müsset, so Ich Euch in Meiner obangeführten Ordre wegen des gemeinschaftlichen Gouvernementschiffre vorgeschrieben habe. Demnächst Euch noch zur Nachricht und Achtung dienet, dass auch dieser immediate Chiffre niemalen aus der Festung Glatz kommen, sondern bei dem Gouvernementsarchive sorgfältigst verwahret und versiegelt gehalten werden muss, auf dass in Kriegeszeiten Ihr oder derjenige, so alsdenn in Glatz en chef commandiret, sich dessen alsdenn jedesmal nöthigenfalls zur immediaten Correspondance mit Mir bedienen müsse, sowie solches mit dem gemeinschaftlichen Gouvernementschiffre wegen derer anderen Commandanten derer schlesischen Festungen geschehen muss, welcher aber mit dem

Immediatechiffre nicht verwechselt werden muss, weil kein Commandant in Schlesien ein Duplicat von dem Immediatechiffre hat.[1]

Nach dem Concept. Friderich.

6617. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 27 janvier 1755.

La lettre que vous m'avez faite du 24 de ce mois, m'a été bien rendue, et je vous sais parfaitement gré de la description que vous me faites du bel opéra[2] qu'on vient de représenter au théâtre de la cour sous le nom d'*Ezio*, dont l'imprimé que vous avez joint du triomphe d'*Ezio*, avec le dessin de l'ordre et de la marche, m'a donné une idée bien favorable sur le succès que tout cela a eu et sur l'admiration qu'il faut bien qu'un spectacle aussi beau et bien ordonné ait opérée aux spectateurs; mais, ce que je ne comprends pas bien encore, c'est qu'une [marche] pour faire passer le théâtre à tant de personnes, chevaux et chariots, ait pu se faire pendant l'intervalle de vingt minutes. Je ne suis point surpris de ce que vous m'indiquez des décorations du théâtre qu'on a employées, je connais trop le bon goût du sieur Servandoni et son intelligence sur ces sortes de choses pour douter que cela n'ait dû produire le plus bel effet, et, s'il arrive encore ici, j'espère d'apprendre de lui-même tout le détail de son travail et qu'il satisfera surtout à ma curiosité touchant le Colisée et la colonne de Trajan, avec les autres beaux morceaux d'architecture et de perspective.

Je suis un peu inquiet encore sur le sort de votre homme connu, par la raison que vous savez;[3] donnez-m'en des nouvelles avec la précaution imaginable et si vous apercevez qu'on soupçonne des gens, et si l'on prend plus de précaution qu'auparavant.

Après tout, si le temps ne veut pas permettre audit sieur Servandoni qu'il vienne ici avant son départ en France, je serais toujours bien aise de le voir et lui parler à son retour de France, pourvu qu'il veuille passer alors par Berlin ou Potsdam.

Au reste, je vous tiendrai compte des dépenses que vous emploierez pour me faire avoir du sieur Hasse la copie de ce bel opéra.

Nach dem Concept. Federic.

1 Unter demselben Datum ergeht ein Erlass gleichen Inhalts an den General Hautcharmoy in Brieg. Der Chiffre, „dessen sich die Gouverneurs und Commandanten der Festungen in Schlesien und zwar in Kriegszeiten gemeinschaftlich bedienen sollen" wird, ebenfalls am 25. Januar, übersandt: 1) An den Generallieutenant von Fouqué wegen Glatz, 2) An den Generallieutenant von Kalsow wegen Schweidnitz, 3) An den Generalmajor von Treskow wegen Neisse, 4) An den Generalmajor von Lattorff wegen Cosel, 5) An den Generalmajor von Hautcharmoy wegen Brieg, 6) An den Generalmajor von Buddenbrock wegen Breslau, 7) An den Major von Liebermann wegen Glogau. — 2 Vergl. S. 20 Anm. 3. — 3 Vergl. S. 14.

6618. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 28 janvier 1755.

Vos dépêches du 13 et du 16 de ce mois m'ont été rendues à la fois, dont j'ai été très content par les matières intéressantes qu'elles comprennent. Il m'a fait surtout bien du plaisir que M. de Rouillé soit si bien entré dans mes vues touchant les bons offices que j'ai demandés à la France auprès de la cour de Vienne par rapport à mes différends avec celle-ci relativement aux affaires de commerce.[1]

Ç'a été, d'ailleurs, un sujet de satisfaction pour moi que le choix du sieur de Vergennes pour être envoyé à Constantinople,[2] choix auquel je ne saurais qu'applaudir extrêmement, vu les qualités et les mérites personnels que je connais à celui-ci.

Je me suis également réjoui encore de la nouvelle de la nomination de M. de Séchelles pour ministre au Conseil d'État, au sujet de laquelle vous ne manquerez pas de lui faire de ma part un compliment des plus flatteurs et des plus affectueux que vous saurez imaginer, en l'assurant combien je prends de part à tout ce qui lui saurait arriver jamais.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

6619. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 14. Januar: „La Reine m'a dit qu'il court ici un libelle terrible contre Votre Majesté, sous le titre »Portrait de la cour de Prusse, tiré des papiers du feu comte Tyrconnell«; que, dans ce libelle, Votre Majesté, aussi bien que toute la famille royale de Prusse et feu le Roi, était attaquée. Sa Majesté me dit qu'elle avait cette pièce entre les mains; mais qu'elle hésitait de me la donner, puisqu'elle était si horrible que je ne pourrais presque pas l'envoyer à Votre Majesté; que la Reine ne voulait pas, sans savoir les sentiments de Votre Majesté, faire du bruit ici pour ce libelle, qu'elle ignorait si on lui donnerait toute la satisfaction qu'elle croyait devoir exiger. J'ai répondu à Sa Majesté que je manderais, ce que la Reine m'avait dit, à Votre Majesté, afin de recevoir à ce sujet Ses ordres. La Reine ajouta qu'Elle sentait bien le but de ceux qui

Berlin, 28 janvier 1755.

La dépêche que vous m'avez faite du 14 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, sur laquelle et son contenu je veux bien vous dire que, quant au libelle infâme qui en conséquence de ce que la Reine vous en a dit, doit courir sous mains en Suède, vous direz à ma sœur que, selon mon sentiment, le meilleur parti qu'on saurait prendre contre de pareilles calomnies infâmes, était de ne les point relever, ni d'en faire des recherches publiques, mais de les mépriser souverainement et de faire semblant de l'ignorer ou de n'y avoir aucune attention,[4] d'autant

1 Vergl. S. 29. — 2 Vergl. S. 12. — 3 Vergl. Bd. X, 428. — 4 Vergl. Bd. X, 59. 135.

faisaient lire ici une pièce aussi horrible, et que c'était de la décrier, elle qui sortait de la maison royale de Prusse."

que, par là, on confondait les auteurs indignes de pareilles calomnies dans leurs vues et confirmait par le mépris qu'on en faisait, les honnêtes gens dans l'indignation que naturellement ils doivent sentir contre pareilles infamies atroces.

Federic.

Nach dem Concept.

6620. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 10. Januar, über den Herzog von Newcastle: „Ses sentiments pacifiques le sont plus que jamais. Il continue d'être constaté qu'il ne sera absolument pas question de prendre de toute cette séance de Parlement aucune nouvelle mesure pécuniaire, ni qu'on n'entrera dans aucun engagement qui puisse y conduire à moins d'évènements.[1] Je ne dois pas laisser ignorer à Votre Majesté qu'ayant eu occasion de voir avant-hier le duc de Newcastle, ce ministre me témoigna en termes très polis et affectueux combien le Roi son maître et son ministère avaient été sensibles à la façon prompte et gracieuse avec laquelle Votre Majesté S'était exécutée au sujet de la garantie qu'Elle avait donnée à la maison de Cassel pour la conservation de la religion protestante dans cette maison et ce pays-là,[2] après la défection qu'en avait faite le Prince héréditaire; qu'une telle démarche avait été des plus satisfaisantes pour cette cour-ci, et qu'elle n'avait pas tardé de suivre un pareil exemple. Je répondis au duc de Newcastle par un compliment aussi poli qu'il me fut possible, et lui dis que, par les sentiments dans lesquelles je savais qu'était Votre Majesté, Elle apprendrait avec plaisir que la façon avec laquelle Elle S'était exécutée en cette occasion, avait été agréable au Roi et à la nation."

Nach dem Concept.

Berlin, 28 janvier 1755.

J'ai été bien aise de voir par votre rapport du 10 que les sentiments pacifiques du ministère anglais continuent invariablement, et je ne doute pas qu'il ne poursuive sur le même pied, à moins que l'armement considérable que fait la France par mer, n'opère de l'altération.

Au reste, ce que vous me marquez du compliment que le duc de Newcastle vous a adressé, et de ce que vous lui avez répondu, m'a fait bien du plaisir.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 5. — [2] Vergl. S. 30.

6621. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 31 janvier 1755.

Après avoir accusé la bonne réception de votre dépêche du 22 de ce mois, je vous renvoie à celle d'aujourd'hui du département des affaires étrangères, qui renferme les nouvelles qui me sont entrées d'Angleterre, qui vous informeront combien peu d'apparence il y a, ou plutôt qu'il n'y en a point du tout, que l'Angleterre veuille se prêter à fournir des subsides,[1] mais qu'on y est déterminé à continuer le système pacifique à moins d'évènements; qu'on y est mal édifié de la cour de Vienne relativement à sa roideur dans l'affaire de la Barrière,[2] et que, pour conserver la paix, l'Angleterre voudra plutôt se relâcher un peu à l'occasion de ses différends avec la France concernant ses possessions en Amérique que d'attiser à cet égard de nouveaux troubles.

Federic.

Nach dem Concept.

P. S.

Potsdam, 1. Februar 1755.

Auch habt Ihr aus der abschriftlichen Anlage zu ersehen, was bei Mir Mein Obrister und Chef eines Husarenregiments von Szekely von dem harten Verfahren des wienerschen Ministerii gegen denselben an Mich gelangen zu lassen, sich genöthiget gesehen hat. Da derselbe die Umstände desfalls nicht deutlich genug anführet, dass Ich darüber mit Bestande urtheilen kann, so ist demselben von Mir die Auflage geschehen, Euch davon durch eine an Euch besonders zu sendende Species Facti näher zu informiren. Daferne Ihr nun solche dergestalt findet, wie Ich selbige jetzo beurtheilen muss, so ist Mein Wille, dass Ihr dem dortigen Ministerio darüber behörige Remonstrationes thun und auf eine rechtliche Remedur insistiren sollet, zugleich auch nur sonder Dissimulation declariren sollet, wie anderergestalt es an Gelegenheiten nicht fehlen dörfte, gegen ein oder anderen dortiger Vasallen, so zugleich in Meinem Schlesien possessioniret seind, die in allen Rechten fundirte Repressalien exerciren zu können, zu dergleichen Mittel Ich aber ohngerne schreiten und Mich vielmehr von dortigem Ministerio versichert halten wolle, dass es von selbst geneigt sein werde, vorgedachtem Meinem Obristen die ihm gebührende Justiz administriren zu lassen.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

1 Vergl. Nr. 6620. — 2 Vergl. S. 5.

6622. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 17. Januar: „Il est très inutile de songer d'engager qui que ce soit ici d'aller s'établir ou de placer des fonds sur les terres que Votre Majesté a fait défricher vers les côtes de sa province d'Ostfrise.[1] L'avertissement qu'il a plu à Votre Majesté m'envoyer là-dessus, a été inséré dans les papiers publics de ce pays, sans que cela ait excité personne à faire la moindre recherche. Les gens à fortune n'aiment point placer leurs capitaux dans ce goût-là, et ceux qui n'en ont qu'une médiocre ou point du tout, trouvent tant d'encouragement dans les colonies d'Amérique qu'il est naturel qu'ils préfèrent ce parti à tout autre."

Potsdam, 1er février 1755.

J'ai bien reçu votre rapport du 17 de janvier dernier, et je veux que, vu les circonstances contenues dans le post-scriptum de votre dit rapport, vous deviez laisser tomber entièrement l'article de la proposition à des particuliers qui auraient pu être intentionnés d'acquérir quelques terres nouvellement défrichées dans l'Ostfrise.

Au surplus, il m'a été fort agréable d'apprendre qu'on continue toujours en Angleterre dans le système pacifique; il faudra toutefois que le ministère anglais se relâche en quelque manière envers la France sur les différends de l'Angleterre avec cette dernière touchant les affaires de l'Amérique, sans quoi je ne saurais comprendre comment la paix pourra être conservée.

Federic.

Nach dem Concept.

6623. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 17. Januar: „La bourgeoisie de Stockholm est assez favorablement disposée pour la cour depuis la mort du bourgmestre Plomgreen, qui était l'orateur de l'ordre des bourgeois. On est présentement à remplir sa place de bourgmestre, ce qui cause de grands débats. Un nommé Strœm, homme attaché à la cour, avait déjà été élu, il y a quelque temps, pour être bourgmestre. Mais, comme tous les gros négociants de Stockholm, toujours attachés au Sénat, n'étaient pas contents de cette élection, ils ont trouvé moyen de la rendre nulle, en alléguant pour prétexte qu'elle n'a pas été dans les formes, et ils ont cabalé avec tant de succès qu'on a demandé le consentement du Roi pour procéder à une autre élection, à laquelle les deux partis sont occupés présentement avec

Potsdam, 1er février 1755.

J'ai reçu vos deux rapports du 17 et du 21 de janvier dernier, et je juge, par ce que vous me mandez de la place de bourgmestre qui est venue à vaquer à Stockholm, et de ce qui s'est passé à l'égard de l'élection d'un autre bourgmestre, que le parti du Sénat n'est nullement encore aussi faible à Stockholm que la cour a paru le croire jusqu'ici.

Pour ce qui concerne le libelle infâme en question, il faut que je me rapporte là-dessus à ce que je vous en ai écrit par le

[1] Vergl. Bd. X, 507.

beaucoup de chaleur. La cour a perdu depuis quelque temps les meilleures têtes parmi ceux qui lui étaient attachés dans l'ordre des bourgeois, qui sont morts en peu de temps; mais, comme, depuis la mort du Plomgreen, il n'y a aucun homme de tête qui soit porté pour le Sénat, il y a apparence que cet ordre sera fort flottant à la Diète prochaine."

In einem Postscript vom 17. Januar und in einem Berichte vom 21. Januar meldet Maltzahn, dass die Königin von Schweden es für unerlässlich halte, auf das in dem Berichte vom 4. Januar erwähnte Libell unter der Hand eine Widerlegung erscheinen zu lassen, und dass er anheimgegeben habe, diesen Schritt zu verschieben, bis man von der Ansicht des Königs von Preussen unterrichtet sein würde.

dernier ordinaire.[1] J'y ajoute aujourd'hui que, quoiqu'il dépende du bon plaisir de la Reine si elle trouve à propos de faire paraître au jour la réfutation qu'elle en médite, vous deviez cependant prier de ma part la Reine, ma sœur, de vouloir bien considérer que quelques sénateurs en pourraient prendre occasion, principalement s'ils pouvaient soupçonner que cette réfutation était de la Reine, d'y riposter, pour mortifier par là la cour de Suède.

Je n'ai point vu ce libelle; par conséquent je ne sais ce qu'il renferme, et n'en saurais rien dire. Il me rappelle néanmoins que semblable libelle infâme, si ce n'est peut-être le même, a couru en France et en Angleterre,[2] dont on a soupçonné un misérable particulier français en être l'auteur. On a été sur le point dans l'un et l'autre de ces deux États de faire des procédures contre l'auteur et son libelle, mais, après y avoir réfléchi plus mûrement, on s'en est départi, puisqu'on l'a jugé être de nature à devoir plutôt exciter l'indignation des honnêtes gens contre son auteur qu'à pouvoir leur faire la moindre impression. On ne saurait guère empêcher des enragés de divulguer des calomnies les plus noires sur le compte de gens de bien; mais, aussi, plus pareilles injures sont atroces, plus elles tombent vite d'elles-mêmes, sans faire la moindre impression à personne, pourvu qu'on les regarde avec mépris et qu'on ne daigne faire attention à de semblables mensonges grossiers et effrontés.

Nach dem Concept.

Federic.

6624. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 1. Februar: „Le chevalier de La Touche m'a dit qu'il avait reçu des lettres qui lui marquaient que sa cour, pour ne pas tarder d'avoir quelqu'un à Constantinople à la place de feu le comte Desalleurs, y

Potsdam, 2. Februar 1755.

Ich habe es wegen des Vergennes vorhin schon gewusst, und ist es Mir sehr lieb, dass die Wahl denselben vor anderen getroffen

[1] Vergl. Nr. 6619. — [2] Vergl. Bd. X, 59. 135.

enverrait d'abord le chevalier de Vergennes,[1] qui a été autrefois à Hanovre, mais qu'il n'aurait point le caractère d'ambassadeur, mais seulement celui de ministre plénipotentiaire, soit qu'on veuille y envoyer dans la suite un autre ambassadeur, soit qu'on n'ait pas jugé à propos encore de revêtir d'abord le sieur de Vergennes de ce caractère représentatif."

hat, weil er Frankreich wohl dienen wird.[2]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6625. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 4. Februar 1755.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, Ew. Excellenz die anliegende Listen von denen geborenen und verstorbenen verschiedener grossen Städte, sowie auch die aus Schweden von dem Herrn von Maltzahn davon eingesandte Liste hierbei zurückzusenden und von Höchstderoselben wegen Ew. Excellenz davor auf das gnädigste zu danken.

Was das Concept zur Instruction vor den bekannten von Rexin betrifft,[3] davon Ew. Excellenz mir letzthin die Gnade gethan zu schreiben, da wollen Se. Königl. Majestät, dass ich alles dieser Sachen wegen allhier noch so lange versiegelt zusammen lassen und asserviren soll, bis die Zeit herankommet, da ohngefähr gedachter Rexin an Ort und Stelle sein, und alsdenn das erforderliche seinetwegen sowohl nach Frankreich als nach Schweden geschrieben werden könne.[4] Welches dann Ew. Excellenz in ganz gehorsamster Antwort anzuzeigen nicht ermangeln sollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6626. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Plotho berichtet, Regensburg 27. Januar: „Wollten Ew. Königl. Majestät ganz unvermerkt die Römische Königswahl[5] zu hindern suchen, wann solche wieder bei hiesigem Reichstag zur Deliberation gebracht werden sollte, so würde jetzt die Zeit und Gelegenheit sein, meine Negociationes darnach einzurichten, so dass der darunter führende Zweck von keinem könne wahrgenommen werden."

Potsdam, 4. Februar 1755.

Ministère! Wenn er gute und sichere Gelegenheit dazu hat und es, ohne gross dabei zu erscheinen, thun kann, so soll er es nicht unterlassen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Bd. IX, 473. — [2] Vergl. S. 36. — [3] Vergl. Nr. 6598 und Nr. 6602. — [4] Vergl. Nr. 6657. — [5] Vergl. Bd. X, 535.

6627. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 4 février 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 20 dernier, et ne saurais vous dire autre chose aujourd'hui, sinon que je suis extrêmement satisfait de la vivacité avec laquelle [on] presse l'envoi du sieur de Vergennes à Constantinople,[1] ce qui ne saurait que faire un très bon effet et venir bien à propos.

Federic.

Nach dem Concept.

6628. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 4 février 1755.

Le sieur Duverrier, dont vous m'avez envoyé la lettre à la suite de votre rapport du 28 du mois de janvier passé, m'ayant marqué son intention d'aller s'établir dans ma ville d'Emden et d'y établir une manufacture de céruse, suivant les avantages que ses citoyens jouissent dans mes États, ma volonté est que vous devez lui dire en réponse de ma part que j'en serai content, à moins qu'il ne prétende à des conditions onéreuses et extraordinaires à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6629. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 février 1755.

J'ai reçu votre rapport du 25 du mois dernier, au sujet duquel je suis bien aise de vous faire observer qu'autant qu'il me paraît, tout ce qu'on débite par rapport aux conséquences de l'important évènement à Constantinople, est prématuré ou hasardé encore, vu qu'il faut au moins un temps de deux ou trois mois, avant qu'on sera à même de juger avec exactitude du système que le nouveau Sultan se formera.[2]

La dépêche précédente de mes ministres vous aura instruit que les apparences sont peu favorables à la cour de Vienne de pouvoir mener celle de Londres de la façon qu'elle le souhaiterait,[3] et, comme je viens d'apprendre,[4] d'ailleurs, qu'il y a à présent bien de remue-ménage à Pétersbourg, où, à ce que l'on dit, le comte Rasumowski est en disgrâce et a eu la permission de se retirer, outre autres changements qui regardent la fortune de plusieurs particuliers, je crois les vastes plans projetés de la cour de Vienne encore dérangés par là; parmi ce brouillamini, elle ne saurait pas compter sur aucune assistance réelle de celle de Pétersbourg.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 41. — 2 Vergl. S. 29. — 3 Vergl. Nr. 6630. — 4 Bericht Maltzahn's, Stockholm 21. Januar.

6630. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 24. Januar: „Les ministres continuent de donner toute leur attention sur les affaires d'Amérique et confèrent fréquemment avec le duc de Mirepoix sur le moyen d'en prévenir les suites. Ils se sont vus avec cela obligés, tant pour éviter les clameurs de la nation que pour leur propre sûreté, de faire aussi quelques nouvelles ostentations de guerre, puisque la France en faisait autant de son côté;[1] à cet effet, on a ordonné à treize vaisseaux du nombre des gardes-côtes de se préparer, au point de pouvoir mettre à la mer au premier commandement, et on a fait aussi des dispositions pour faire passer deux régiments d'Irlande ici, afin d'être plus à portée, en cas qu'on fasse partir un second armement pour la Virginie, qui, à ce qu'il faut espérer, n'aura pas lieu, puisque le duc de Mirepoix me dit hier qu'il était assez satisfait de la façon dont ces gens-ci négociaient avec lui . . . On a été informé ces jours-ci que l'armement destiné pour la Virginie avait mis à la voile de Cork en Irlande le 13 du courant."

Nach dem Concept.

Potsdam, 7 février 1755.

Selon le train que les affaires relativement à l'Amérique prennent en Angleterre, en conséquence de votre rapport du 24 dernier, l'on doit inférer qu'il faut certainement que le système présent du ministère anglais soit tout-à-fait pacifique, de sorte qu'on puisse croire que, si celui de France continue d'agir de la même manière qu'il a commencé, les choses sauront se passer tout doucement et les Anglais rester tranquilles de leur côté. Cependant, il restera à voir comment la France envisagera la nouvelle du départ de l'armement pour l'Amérique qui s'est fait actuellement, selon votre lettre, dans le courant du mois passé de janvier.

Federic.

6631. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 7 février 1755.

J'ai été bien aise d'apprendre la grande diligence que le ministère de France met pour mettre à même le sieur de Vergennes de partir au plus tôt possible à sa destination.[2] Je suis obligé de même d'applaudir aux sages instructions qu'on lui donne, en conséquence de ce que vous m'en marquez par votre dernier rapport du 24 janvier, et je suis persuadé qu'avec la dextérité que je connais à M. de Vergennes, et les instructions qu'il a sur tous les cas qui lui sachent arriver, il mettra les affaires de la France auprès de la Porte dans le meilleur train possible.

Nous avons des lettres ici que la flotte anglaise destinée pour la Virginie a mis à la voile de Cork en Irlande le 13 du mois passé. Quant à un autre nouvel armement qu'on prépare pour le même sujet,[3] je vous renvoie à la dépêche de mes ministres qui vous parvient à la suite de celle-ci. Voilà toute l'apparence que la France se verra obli-

[1] Vergl. S. 27. — [2] Vergl. S. 42. — [3] Vergl. Nr. 6630.

gée de faire partir à son tour l'armement de Brest,[1] pour ne pas hasarder d'être peut-être la dupe de l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

6632. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 24. Januar: „La place de secrétaire d'État, qui est vacante, va bientôt causer de nouveaux débats entre le Roi et le Sénat. La Reine me dit que, le Sénat ayant mis sur le *Förslag* des personnes qui étaient opposées aux intérêts du Roi autant que possible, Sa Majesté sortirait du *Förslag*, et qu'elle me prédisait que cela occasionnerait de nouvelles disputes, y ayant toute l'apparence que le Sénat exclura sur-le-champ celui que le Roi a nommé. La Reine me demanda ce que j'en pensais, et si le Roi pouvait faire autrement. Je répondis à Sa Majesté que mon sentiment était que le Roi faisait bien de heurter, le moins qu'il pourrait, la forme de gouvernement, mais que, si celle-ci, comme la Reine me l'avait dit, lui permettait de sortir du *Förslag*, on ne pouvait le blâmer d'user de ses droits."

Nach dem Concept.

Potsdam, 7 février 1755.

J'accuse votre dépêche du 24 du mois de janvier passé, qui m'a été fidèlement rendue et qui ne me donne pas lieu de vous dire autre chose en réponse, sinon que j'applaudis entièrement à celle que vous avez faite à la Reine, ma sœur, quand elle vous a consulté sur ce qu'il y aurait à faire sur le *Förslag* du Sénat relativement au poste vacant de secrétaire d'État.

Federic.

6633. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 29. Januar, in Betreff der von dem Könige gewünschten Verwendung Aubeterre's für die Regelung der preussisch-österreichischen Handelsdifferenzen:[2] „Je ne doute pas que le marquis d'Aubeterre s'en acquitte avec zèle. Il serait seulement à souhaiter que le succès répondît aux intentions de Votre Majesté, mais les apparences ne paraissent y être trop favorables. On l'écoutera ici, sans doute, avec politesse, mais le reste se passera vraisemblablement avec indifférence. Car ou on évitera que la France n'entre trop avant dans une affaire qui ne la regarde pas, ou bien, pour se justifier, on chargera le marquis d'Aubeterre des traductions

Potsdam, 7 février 1755.

Quoique je convienne des raisons que vous marquez par votre dépêche que l'ordinaire dernier m'a apportée, que le succès des insinuations à faire de M. d'Aubeterre à la cour où vous êtes, relativement à mes différends touchant le commerce, ne répondra pas tout-à-fait à mes intentions, il faut, malgré cela, en faire la tentative; car il se peut que ces insinuations, faites à propos, et tandis que ladite cour a des in-

[1] Vergl. S. 27. — [2] Vergl. S. 36.

de tous les mémoires délivrés de part et d'autre, pour rebuter la France d'entrer dans les détails. Outre cela, il reste à savoir si cette puissance souhaiterait bien sincèrement que les affaires de commerce s'arrangeassent, depuis qu'elle peut débiter ses vins, comme elle fait, en Silésie. Elle y perdrait, si on s'entendait ici sur les vins de Hongrie . . . Le différend qui subsiste entre cette cour-ci et la Bavière sur l'acquisition de Wasserbourg, dont j'ai déjà rendu compte, a causé une si grande vivacité chez la dernière qu'elle a eu la fermeté, à quoi je ne me serais point attendu, d'envoyer un rescrit à son secrétaire d'ambassade avec ordre de le communiquer au ministère d'ici et de demander une réponse catégorique. Il doit être conçu en termes si forts que le comte Kaunitz, après l'avoir lu, l'a remis au susdit secrétaire, lui faisant connaître qu'il ne pouvait accepter une pièce couchée en termes si peu mesurés, ayant pourtant radouci son ton en disant qu'il ne pouvait lui donner d'autre réponse, sinon que l'intention de l'Impératrice-Reine n'était point d'acheter Wasserbourg, mais de le tenir seulement à titre d'hypothèque, ce qui n'est dans ce cas-ci qu'un jeu de mots; car elle donne 50,000 florins de plus que Wasserbourg ne vaut, et que les comtes de Fugger ne sont point en état de lui rembourser jamais. La Bavière, qui prétend un droit de préférance d'achat par des traités, offre d'en payer autant que cette cour-ci. On m'assure, et je le tiens de source, que le susdit rescrit a plutôt l'air d'un manifeste que d'un rescrit. Enfin, l'affaire est dans l'état de crise. Il sera curieux de voir qui pliera . . . Le ministre bavarois, comte de Kœnigsfeld, a encore ordre de différer son départ pour ici. Cette affaire n'est pas trop connu dans le public."

Nach dem Concept.

quiétudes, soit au sujet de la Porte[1] soit pour quelque autre sujet, fassent de l'impression sur la cour mentionnée, de sorte que, malgré les apparences, elle prenne un parti plus raisonnable que jusqu'à présent.

Quant à ce qui regarde les différends qui se sont élevés entre les cours de Vienne et de Munich, je ne regarde cela autrement qu'un feu de paille.

Je vous remercie des soins que vous vous donnez pour me satisfaire sur la commission de tableaux dont je vous ai chargé, et attendrai tranquillement le rapport que vous m'en ferez.

Federic.

6634. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 février 1755.

J'ai reçu votre rapport du 28 dernier et vous renvoie, à ce qui regarde son principal sujet, à la dépêche de mes ministres qui vous

[1] Vergl. Bd. X, 502.

arrivera à la suite de celle-ci.[1] J'approuve surtout les insinuations que vous avez renouvelées à M. d'Ogier, afin qu'il ne mette point d'empressement dans la négociation d'un traité à faire entre moi et la cour où vous êtes, parceque je crois être en droit de présumer que tôt ou tard la cour danoise aura plutôt besoin de mon alliance que je n'aurai besoin de la sienne.

Au surplus, la circonspection dont cette cour use pour se décider à la garantie des arrangements faits par le landgrave de Hesse-Cassel sur cause de religion,[2] me fait assez entrevoir combien elle est en peine de faire le moindre pas de quelque conséquence, et qu'elle ne va qu'en tâtonnant dans les affaires.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

6635. AU SIEUR DE DAHRL A MADRID.[4]

Potsdam, 9 février 1755.

Sa Majesté etc. a très bien reçu les deux lettres du 7 et 13 du mois de janvier dernier que le sieur de Dahrl a pris la peine de lui faire,[5] et Elle a été très sensible à toutes les marques d'attention et de zèle qu'il y fait éclater pour les intérêts de Sa Majesté; Elle n'attend que la lettre que le sieur de Dahrl Lui fait espérer touchant le succès que sa seconde conversation avec le ministre[6] aura eu, et il pourra compter que, pourvu qu'il trouvât le ministre disposé d'entrer en négociation pour quelque convention de commerce entre les deux couronnes, Sa Majesté y apportera de sa part toutes les facilités possibles.[7]

L'Espagne doit naturellement trouver son compte par une telle convention, vu les quantités considérables de tabac et sels d'Espagne, de bois pour les teintures, de citrons et oranges, de vins, et une quantité considérable d'autres productions d'Espagne et de ses possessions en Amérique, qui en partie se consument dans les États de Sa Majesté ou se trafiquent dans les pays voisins, comme tout nouvellement encore Elle vient de permettre le transit des sels d'Espagne par ses villes de commerce de Prusse, Kœnigsberg, Mémel, Tilsit, en Pologne et en Courlande.

Dès que Sa Majesté verra que les peines que le sieur de Dahrl se donne, seront de quelque succès, et qu'il y aura assez d'espérance de

[1] Der Bericht Häseler's, d. d. Kopenhagen 28. Januar, giebt Rechenschaft von einer Unterredung mit dem französischen Botschafter Ogier in Betreff des zwischen Preussen und Dänemark zu schliessenden Bündnisses. Der Ministerialerlass an Häseler vom 8. Februar legt dar, dass Dänemark durch sein Verhältniss zu Russland bald genöthigt sein würde, die Freundschaft Preussens zu suchen (vergl. Bd. X, 456). — [2] Vergl. S. 37; Bd. X, 509. — [3] Vergl. Bd. X, 480. — [4] Vergl. Bd. X, 435. — [5] Die Schreiben liegen nicht vor. — [6] Der Name des Ministers ist in den Berichten nicht genannt. — [7] Die zweite Unterredung blieb ohne Erfolg, der Bericht Dahrl's über dieselbe datirt vom 20. Januar.

réussite, elle lui enverra une espèce d'autorisation pour pouvoir agir d'autant plus efficacement.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6636. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Fürst berichtet, Wien 1. Februar, dass der wiener Hof folgende Punkte als Grundlage des zu schliessenden Handelsvertrages[1] in Aussicht nehme:

„1) Dass eine gewisse Zeit festgestellet werde, wie lange der Commercientractat dauern solle.

2) Dass Ew. Königl. Majestät sämmtliche Provinzien und nicht bloss Schlesien und Glatz in den Tractat mit sämmtlichen hiesigen Provinzien eingeschlossen werden.

3) Dass eine vollständige reciproque Gleichheit in der Aus-, Durch- und Einfuhr beobachtet werde.

4) Dass jedem Theil freistehe, seine eigene Unterthanen nach Willkür zu begünstigen, ohne dass solches des anderen Unterthanen ganz oder zum Theil angedeihe.

5) Dass in Ansehung eines Generalverbots dieser oder jener Waare beiden Theilen gleich freie Hand bleibe, und diese Freiheit nicht mehr als man schon gegenseitig zugestanden, eingeschränket werde.

6) Dass über das Münzwesen zugleich conveniret werde, und wenigstens der Commercientractat nicht eher seine Gültigkeit erreiche, bis denen gegenseitigen Beschwerden über das Münzwesen[2] abgeholfen sei."

Potsdam, 10. Februar 1755.

Fester, besonders Lieber und Getreuer. Den von Euch an Mich immediate erstatteten Bericht vom 1. dieses occasione der Euch von dem wienerschen Hofe zugestelleten weitläuftigen Antwort habe Ich allhier wohl erhalten. Obschon Mir wegen dessen, so Ihr desfalls den Ministres vom Departement derer auswärtigen Affairen sowohl, als dem Etatsminister von Massow umständlicher angezeiget habet, noch nichts zugekommen ist, so hat Mich dennoch solches nicht behindern mögen, Euch auf die in oberwähnetem Eurem Berichte angeführeten, von dem wiener Hof verlangeten sechs Punkte hierdurch zur Resolution zu ertheilen, dass

Ad 1, Ihr dem wiener Hofe die festzustellende Zeit, wie lange der Commercientractat dauren solle, auf ewige Zeiten anbieten, oder aber, wenn er solchen auf gewisse limitirte Jahre haben will, auf 20 Jahre determiniren könnet.

Ad 2 habt Ihr gedachtem Hofe zu remonstriren, dass in dem Breslauer und respective Berliner Friedenstractat und dem dahin rapportirenden Articul nicht ein Wort von Meinen sämmtlichen Provinzien dieserwegen enthalten wäre, vielmehr die Rede dermalen nur pur und allein von Schlesien sei, dass aber dem ohnerachtet Ich lediglich und alleine aus Complaisance den Tractat auf alle Meine Provinzien richten lassen wollte, jedoch Meine clevische Lande und Provinzien davon per expressum ausgenommen.[3] Wogegen dortigerseits Brabant und die österreichischen Niederlande eximiret werden können.

[1] Vergl. S. 44. — [2] Vergl. Bd. IX, 114. — [3] Vergl. Bd. IX, 213.

Der 3. Punkt hat nach dem litterlichen Verstande, wie solcher von Euch gesetzet worden, gar keine Schwierigkeit, woferne man sonst dabei aufrichtig zu Werke gehen und keine besondere Absichten dabei verbergen will.

Ad 4 kann jeder von beiden Theilen, der seine Unterthanen begünstigen will, solches jetzo gleich und vor dem Schluss der Convention willkürlich thun; wenn aber der Tractat erst einmal geschlossen worden, alsdenn muss dessen Einhalt ohnverändert bleiben und in keinem Stücke unter dem Vorwande einer Begünstigung davon abgewichen werden.

Ad 5 ist wohl nichts billiger und rechtens, als dass beiden Theilen die freie Hand bleibe, ein generales Verbot dieser oder jener Waaren, es sei zur Consumtion oder transito, zu thun, insoweit solches Verbot nicht diejenigen Waaren, so denen Unterthanen beiderseits paciscirender Theile zustehen und welcherwegen der Tractat geschlossen wird, [angehet], maassen diese von dergleichen vorangeführtem Generalverbote eximiret bleiben müssen und nach geschlossenem Tractat weder eingeschränket noch verboten werden können.

Die im 6. Punkte enthaltene Prätension ist ganz was neues und gar ungebräuchliches. Bekanntermaassen ist das Münzwesen ein Regale, so jeder Souverän vor sich in seinem Lande nach seiner Convenienz exerciret. So hat man auch noch kein Exempel, dass bei Commercienconventionen und -tractaten die Münzsachen mit ein Object von solchen gewesen wären; und wie Ich Mich nicht in das Münzwesen des wienerschen Hofes melire, so wird solcher sich hoffentlich gleicher Bescheidenheit gegen Mich bedienen. Vor Euch selbst und als Euren eigenen Gedanken aber könnet Ihr denen dortigen Deputatis oder Commissariis wohl sagen, dass ihre Münzen eben ein so grosses Correctiv erforderten, als vielleicht einige von den Meinigen, und dass die verschiedentlich gemachte Proben von denen Münzen des wiener Hofes gnugsam dargethan hätten, wie inegal die Ausmünzung solcher in denen verschiedenen Stücken von einerlei Gepräge geschehen sei. Welches Ihr jedoch nur vor Euch gleichsam hinwerfen sollet.

Noch könnet Ihr bei ereignender guter Gelegenheit denen vom wiener Hofe auf eine geschickte Art und nur lediglich als vor Euch sonder Aigreur noch Menace die Insinuation thun, wie nach expresser Disposition des oberwähnten Friedensschlusses die Sachen wegen der Commercienangelegenheiten und Imposten so lange im vorigen Stande bleiben sollten, bis man sich über einen Tractat deshalb verstanden haben würde, dass aber ihrerseits solches nicht observiret, sondern vielmehr alles geändert worden, ohne sich wegen eines andern verstanden zu haben, und dass mithin ihrerseits der Friedensschluss sehr alteriret worden.

Alles Vorstehende sollet Ihr Euch demnach pflichtmässig zur Direction dienen lassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

6637. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 10. Februar 1755.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf Podewils. Da der Geheime Rath von Fürst zu Wien Mir unter dem 1. dieses Monats einen summarischen Bericht von der von dem wienerschen Hofe ihm zugestelleten Antwort in Meinen dortigen Commercialangelegenheiten erstattet und Mir zugleich das Précis der sechs Punkte gemeldet hat, welche gedachter Hof nunmehro allererst als vermeintliche Principia einer weiteren Handlung setzen wollen, so habe Ich vor nöthig zu sein erachtet, Euch vermittelst der abschriftlichen Anlage diejenige Resolutiones zu communiciren, welche Ich erwähnter sechs Punkte halber dem von Fürst immediate ertheilet,[1] auch dem Etatsminister von Massow nebst der Abschrift davon zur weiteren sicheren Besorgung adressiret habe.

Ihr habt Euch Eures Orts solche Meine Resolutiones gleichfalls zur Direction dienen zu lassen, und, da mithin Meine Intention ist, dass der von Fürst seine obhabende Negociation noch nicht abbrechen, sondern solche weiterhin continuiren soll, Euch wegen alles übrigen Benöthigten mit dem Etatsminister von Massow weiter zu concertiren, allenfalls auch, wenn es sonsten ein oder anderer Umstand noch nothwendig erfordern sollte, bei Mir deshalb anzufragen.

Was Ich übrigens aber noch vor gut und nöthig finde, ist, dass Ihr den von Knyphausen nächstens noch durch ein Précis von der wienerschen Antwort und denen dabei vorgefallenen nothwendigsten Umständen in einer wohl chiffrirten Dépêche informiren lasset, damit solcher dem französischen Ministerio vertraute Insinuation davon thun und solchem zugleich die Irrégularité derer Procédés des wienerschen Hofes in dieser Sache zeigen könne. Vor das übrige habt Ihr auf das Secret von der ganzen Sache zu halten, damit nichts zur Unzeit davon in Berlin transpiriren könne. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

6638. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 10. Februar 1755.

. . . Was Se. Königl. Majestät sonsten noch auf den heutigen Vortrag einiger Sachen aus denen umständlichen Berichten des Herrn von Fürst geantwortet haben, ist, dass, da Sie unter allen Dero Provinzien die Provinz Cleve von dem Tractat eximiret wissen wollen, Sie dagegen Brabant und die österreichischen Niederlande nicht mit zum Tractat zu haben verlangen. Ferner, und da die wienersche Antwort sich allen Zwang giebet, des Königs Majestät wegen des inter-

[1] Vergl. Nr. 6636.

rumpirten Status quo in den Tort setzen und zugleich eine sehr gekünstelte Auslegung des Breslauer oder Berliner Tactats machen zu wollen,[1] Se. Königl. Majestät befohlen haben, dass beides auf eine recht solide Art widerleget und der wienersche Hof dadurch in seinen völligen Tort gesetzet werden soll. Endlich auch, und weil der Herr von Fürst angefraget, an wen des Königs Majestät ihn eigentlich zur weiteren Correspondance verwiesen, wenn Dieselbe ausser Schlesien und Glatz auch Dero übrige Provinzien mit zum Tractat nehmen lassen wollten, so haben des Königs Majestät den Geheimen Finanzrath Ursinus dazu denominiret . . .

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6639. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Potsdam, 10 février 1755.

Sur la lettre que vous venez de me faire le 8 de ce mois, je veux bien vous dire en confidence que je n'aime pas de placer d'autres officiers auprès de mon armée que de mes propres sujets, après que l'expérience ne m'a que trop appris que, le plus souvent, les étrangers n'ont pris parti dans mon armée que pour s'instruire, et, après quelques années de service, ils ont insisté sur leur congé pour aller servir d'autres puissances, ce qui m'a tout-à-fait dégoûté des officiers étrangers. En conséquence, je serais donc bien aise, si vous pouviez détourner poliment le prince d'Ysenburg du dessein qu'il a formé d'entrer à mon service.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6640. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN REGENSBURG.

Potsdam, 10. Februar 1755.

Mein lieber Geheimer Etatsminister von Plotho. Es verlautet überall, und melden es selbst die publique gedruckte Zeitungen, als ob

[1] Fürst's Bericht vom 1. Februar besagt: Man behaupte in Wien, „dass der in dem Berliner Frieden Art. 8 stipulirte Status quo nach der Beschaffenheit der damaligen Ueberlassung Schlesiens und Glatz an Ew. Königl. Majestät, wodurch diese Länder aufgehöret österreichische Erbländer zu sein, anderer Gestalt nicht verstanden werden könne, als dass man denjenigen Statum quo beizubehalten versprochen, welcher zu der Zeit zwischen denen übrigen Ew. Königl. Majestät Ländern, welchen Schlesien und Glatz hierdurch incorporirt worden, und denen österreichischen Ländern in Commercio subsistiret habe;" und bezüglich der Alterirung des Status quo: „Es betrage der auf den Wein neuerlich gelegte Impost über $^2/_3$ mehr als der angeblich zur Richtschnur genommene hiesige Impost auf die Tücher, nämlich 100 Procent, welches vor dem Berliner Frieden auch in denen übrigen Ew. Königl. Majestät Landen nie üblich gewesen. Folglich sei hierdurch auf Ew. Königl. Majestät Seiten und nicht auf hiesiger Seiten die Alterirung des Status quo offenbar." Vergl. Bd. VIII, 410.

im Salzburgischen wiederum eine beträchtliche Anzahl von Einwohnern sich von der evangelisch-lutherischen Religion zu sein profitiret und zugleich verlanget hätten, ihnen entweder der Orten das freie Religionsexercitium zu vergönnen oder aber zu erlauben, dass sie frei und sicher von dar emigriren dörften.

Da Ich zu wissen verlange, ob und wie weit diese Nachrichten gegründet sein oder nicht, so wird es Mir zu gnädigem Gefallen gereichen, wenn Ihr Euch darnach näher erkundigen und Mir demnächst die Umstände davon, und wie stark die Anzahl solcher Leute sei, desgleichen von was Art und Hanthierung selbige seind, melden werdet.

Nach dem Concept. Friderich.

6641. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 1. Februar: „On ne peut encore rien dire du tout sur le plan du Sultan dans la politique, et je crois qu'il se passera du temps, avant qu'on le puisse . . . Le Sultan a pris pour modèle de son règne Soliman le Grand . . . Le Sultan ne veut rien presser, mais consolider son système politique, après avoir pris connaissance des affaires."

Potsdam, 11 février 1755.

Je vous sais gré des nouvelles que vous m'avez marquées par votre rapport du 1er de ce mois relativement aux affaires de Constantinople, vous priant de continuer à m'en donner, aussi souvent que vous trouverez les occasions de satisfaire en cela ma curiosité. Je comprends bien que tout ce qu'on juge, présume et tire de conséquences sur ces affaires, est prématuré, et que, pour se former une juste idée sur le système que le nouveau Grand-Seigneur adoptera, il faudra prendre patience encore;[1] une chose cependant qui embarrassera bien des gens qui ne font que travailler à des plans et projets propres à troubler la tranquillité de l'Europe et à mettre tout sans dessus dessous, sera, si le nouveau Sultan se propose pour modèle Soliman le Grand.

Federic.

Nach dem Concept.

6642. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 27. Januar: „On prétend qu'un habitant de Rennes a reçu des lettres d'Alep par lesquelles on lui a mandé qu'on y avait été informé que le sieur Dupleix n'avait pas voulu recevoir le sieur Godeheu, qu'on a

Potsdam, 11 février 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 27 de janvier dernier. Je serais véritablement touché, s'il arrivait jamais que les bruits qui vous sont

[1] Vergl. S. 42.

envoyé à Pondichery avec un renfort, il y a près d'un an, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Majesté, qu'en conséquence il avait interdit à ce dernier l'entrée du port, et qu'il s'était mis sous la protection du Grand-Mogol, qui l'avait déclaré nabab de Pondichery. Votre Majesté Se ressouviendra que j'ai déjà eu l'honneur de Lui mander, au temps que je L'informai de la permission qu'on avait donnée au sieur Godeheu de se rendre maître de la personne du sieur Dupleix et de l'envoyer en Europe, au cas qu'il refusât de se conformer aux ordres de la Compagnie, que bien des personnes conjecturaient alors qu'il pourrait bien prendre ce parti et se jeter entre les bras du Grand-Mogol ou de l'Angleterre . . . Il est certain qu'il est très imprudent, au ministère, d'avoir usé de cette rigueur envers un homme que son éloignement, le crédit qu'il a dans l'Inde, et le pouvoir absolu qu'on lui a confié, rendent redoutable."

revenus touchant un grand désastre arrivé aux Français à Pondichery, se confirmeraient, sur quoi, en attendant, vous continuerez de veiller avec attention, afin de me donner des informations bien exactes et précises à ce sujet.

A cette occasion, je suis bien aise de pouvoir vous avertir confidemment que j'ai tout lieu de soupçonner qu'il ne faut pas que le secret se garde scrupuleusement en France parmi les gens d'affaires, et qu'il faut, d'ailleurs, que la cour de Vienne y ait des émissaires et des espions qui ne la servent que trop bien, et la chose me paraît d'autant moins douteuse qu'il m'est arrivé que j'apprends des choses de Vienne de la manière la plus circonstanciée et jusqu'aux mots propres dont j'avais fait avertir auparavant, dans la dernière confidence et sous le sceau [du secret] le plus absolu, le ministère de France. Tâchez de vous orienter sous mains sur ces indiscrétions; vous me rendrez un service essentiel, si vous pouvez pénétrer jusqu'au fond de pareille pratique, afin que vous puissiez m'en faire un rapport fidèle.

Federic.

Nach dem Concept.

6643. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 11 février 1755.

C'est en réponse à votre rapport du 4 de ce mois que je veux bien vous dire que je doute fort que la Hollande ait un traité de commerce avec la France aussi avantageux qu'elle pourra le vouloir; aussi ne saurais-je me figurer aucun bon motif qui dût engager la France à y consentir.

Federic.

Nach dem Concept.

6644. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 10. Februar, dass sie den sächsischen Gesandten von Bülow von der Entscheidung des Königs in Sachen der

Potsdam, 11. Februar 1755.

Gut, Ich will es noch bis Ausgang Octobris prolongiren, aber

sächsischen Uhlanenpost[1] benachrichtigt hätten. „Le baron de Bülow nous est venu voir hier pour faire connaître par nous à Votre Majesté au nom du Roi son maître que ce Prince s'était attendu que, par un mouvement d'amitié de Votre Majesté pour lui, Elle n'aurait point fait de difficulté de laisser séjourner lesdits uhlans en Silésie, jusqu'à ce qu'on aurait terminé entièrement l'affaire de l'ordination d'Ostrog,[2] en quoi on se flattait de réussir dans le courant du mois de novembre prochain."

unter der expressen Condition, dass solches niemalen zu einiger Conséquence gezogen, noch andere Briefe mit solcher Uhlanenpost gegeben werden, als nur allein die, so die Affaire wegen der Ordination angehen.

So gerne Ich auch dem König von Polen alle Complaisances beweise, so sehe Ich doch, dass andere davon abusiren. Ich weiss, was mit denen Wagen passiret, welche mit denen öfteren und vielen kleinen Detachements und Commandos durch Schlesien nach Polen geschicket werden. Es soll daher der Graf Podewils nur an den von Bülow sagen, dass Ich Mich am Ende nicht würde entbrechen können, dergleichen Wagen einmal bei ihrem Durchgange anhalten und reine durchvisitiren zu lassen, um zu wissen, was alles vor Sachen mehr auf solchen Wagen als die seind, welche davon zum Durchgange angegeben worden, da Ich dann das, was mehr ist, anhalten lassen werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6645. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 13. Februar 1755.

Ew. Excellenz erstatte zuforderst meinen ganz unterthänigen Dank vor die beiden letzteren sehr gracieuse Schreiben, welche Dieselbe an mich abgehen zu lassen geruhen wollen. Es erfolget in beikommendem Paquet die von Sr. Königl. Majestät vollenzogene Expedition vor den Herrn von Fürst,[3] mit welcher es, wie ich glaube, so gar sehr nicht pressiren wird, weil des Herrn von Massow Excellenz vermuthlich die königliche Resolutiones über die von ersterem gemeldete verschiedene Punkte abgewartet haben wird, um in Conformité derselben die anderweite Instructiones vor den Herrn von Fürst einzurichten und ihm sodann solche vermittelst Expressen zuzusenden. Ich meines geringen Ortes bin sonsten vollenkommen der Meinung, dass von dieser ganzen Negociation ausser vielem Hin- und Hercorrespondiren nichts gedeihliches herauskommen wird, so lange der wiener Hof keinen auswärtigen Embarras zu besorgen hat, und beklage den guten Herrn von Fürst wegen der üblen Situation, worin er deshalb stehet. Inzwischen haben des Königs Majestät Dero gute Ursachen, warum Sie diese Negociation

[1] Vergl. S. 30. — [2] Vergl. S. 1. — [3] Vergl. S. 50.

continuiren und nach Möglichkeit die Hand dazu bieten wollen, um, wie Sie sagen, denen Oesterreichern das Maass voll zu geben.[1] Nie aber glaube ich, dass sie condescendiren werden, Sich von dem wiener Hofe einen Münzfuss aufdringen zu lassen,[2] welchen derselbe nicht einmal bei Churbaiern und verschiedenen Reichskreisen geltend machen könne. Der Vorwurf von der inegalen Ausmünzung verschiedener Geldsorten ist nicht ohngegründet, ausserdem aber, dass die österreichischen neu ausgeschlagenen Münzen darunter gar nichts voraus haben, so ist diese inegale [Ausmünzung] allemal von Sr. Königl. Majestät detestiret und denen Münzbedienten auf das schärfeste verboten worden. Der zum Unglück vom Lande nach Berlin gekommene Graumann aber hat dieses mit seinen bei denen Münzen angebrachten Creaturen so künstlich zu drehen gewusst, dass alles ohne Effect geblieben, ohne dass Sr. Königl. Majestät jemalen deshalb ein Pfennig berechnet worden. Da aber jetzt des Königs Majestät Sich gemüssiget sehen, Sich der Münzen mit Ausschliessung des Graumanns Selbst anzunehmen, ist dieses einer der ersten und grössesten Articul, dass die Münzen egal ausgeschlagen, die Beutel davon vor eine gewisse Summe egal von Gewicht sein und nicht, wie unter des Graumanns Direction geschehen, schwer und leicht unter einander ausgemünzet, sondern, so viel möglich, richtig gestückelt werden müssen . . .

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6646. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 13. Februar 1755.

Podewils überreicht, Berlin 12. Februar, ein versiegeltes Packet, welches er von dem hessen-casselschen Minister von Eyben erhalten: „Le paquet cacheté ciclos pour Votre Majesté, qui contiendra sans doute la copie du testament du Landgrave, dont il a demandé à Votre Majesté de vouloir bien Se charger en temps et lieu de son exécution[3] . . . Le Landgrave paraît, au reste, insister beaucoup sur le secret de cette affaire, et j'attendrai avec un profond respect les ordres de Votre Majesté là-dessus."

Ich bin davon ganz wohl zufrieden und übernehme die Execution deshalb ohne weiteres Bedenken ganz gerne, welches dem Landgrafen von Meinetwegen in den affectueusesten Terminis zu antworten ist. Sollte auch deshalb eine besondere Acceptation oder andere Art von Expedition vor den Landgrafen auszufertigen sein, so kann der Etatsminister Graf von Podewils solches ganz insgeheim zu Meiner Unterschrift expediren lassen. Den Extract des Testaments muss der Etatsminister Graf von Podewils zu so mehrerer Sicherheit des Geheimnisses in seine eigene Verwahrung nehmen und solchen nebst allem, so dahin gehöret, ausser dem Etatsminister Grafen von Finckenstein weder an Vockerodt noch sonsten keinen Menschen von der Welt

[1] Vergl. Bd. X, 468. — [2] Vergl. S. 48. — [3] Vergl. S. 37.

sehen, noch davon etwas wissen lassen, Warendorff aber kann die Expéditions thun.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6647. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 12. Februar: „Le comte de Puebla a distribué sous main, apparemment par ordre de sa cour, aux ministres étrangers qui sont ici, l'extrait ci-joint d'une lettre du comte de Kaunitz sur les nouvelles de Constantinople. C'est le chevalier de La Touche, à qui il l'a communiqué entre autres, qui m'en a bien voulu procurer une copie; il sent, d'ailleurs, bien que la cour de Vienne est bien aise d'en imposer, autant qu'elle peut, dans cette révolution, au public sur la continuation du système pacifique de la Porte, et il ne faut pas douter que l'incluse ne soit une pièce circulaire envoyée à tous les ministres que l'Impératrice-Reine a dans l'étranger, pour la répandre. J'ai cru être de mon devoir d'en informer Votre Majesté."

Potsdam, 13. Februar 1755.

Ich danke deshalb, und wird er dem Chevalier de La Touche auch wohl deshalb danken.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6648. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 31. Januar: „Il n'est absolument question que de la situation critique dans laquelle cette cour-ci se trouve au moment présent vis-à-vis de la France.[1] L'on y pousse les préparatifs de la flotte que l'on ordonne d'être prête à mettre en mer, à l'imitation de celle que la France fait équiper à Brest, avec autant de vivacité que si l'on était à la veille d'une rupture entre les deux nations; l'on enrôle les matelots par force et l'on travaille, pour ainsi dire, jours et nuits dans les chantiers."

Potsdam, 14 février 1755.

De la manière que vous me peignez la situation présente de l'affaire touchant les différends entre la France et l'Angleterre, je crois qu'il serait à parier dix contre un qu'il s'ensuivra la guerre et que, d'armement en armement de deux côtés, on viendra à la rupture, sans avoir eu le dessein et sans savoir comment. Soyez donc bien attentif dans ces moments critiques pour être bien informé de ce qui arrive, afin de pouvoir m'en instruire exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 43.

6649. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 février 1755.

Je regarde le double mariage qu'on croit se négocier entre les cours de Vienne et de Naples[1] avec bien de l'indifférence, pourvu qu'il ne soit pas suivi d'autres liaisons plus intéressantes, ce qui pourtant n'est pas à présumer, vu que les intérêts des deux cours entre eux et leurs vues sont trop opposés.

Nous savions déjà la nomination du sieur de Vergennes au poste de Constantinople, quand votre rapport du dernier de janvier nous est arrivé.[2] En général, j'estime que le nouveau Sultan ne se déclarera point ni pour l'un ni pour l'autre parti, avant que de s'être bien mis au fait des affaires;[3] je présume, d'ailleurs, que raisonnablement il ne voudra pas entrer de but en blanc en guerre, mais, sur ce qu'on nous [a dit] que c'est un prince actif et intelligent, je crois qu'il aura une attention particulière sur toutes les démarches de ses voisins, qu'il n'en sera pas la dupe, et que les affaires de Pologne, de la Nouvelle Servie et de la forteresse de Sainte-Élisabeth, avec d'autres pareilles, ne lui seront jamais indifférentes. Soyez vigilant et attentif à tous côtés dans ces moments critiques.

Federic.

Nach dem Concept.

6650. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 14 février 1755.

Votre rapport[4] du 7 de ce mois m'a été rendu. J'aurais aimé que le sieur Servandoni[5] eût eu le loisir de venir passer par ici à son voyage en France, mais, comme ses affaires ne l'ont pas permis, il faut bien attendre son retour, où je serai toujours bien aise qu'il passe par Berlin.

Je désirerais bien que votre homme vous puisse fournir à présent des nouvelles intéressantes, il m'importe fort d'être informé à fond de ce qui s'est passé à Pétersbourg à l'occasion de la grande conférence qui s'est tenue le 25 novembre dans la maison du chancelier Bestushew,[6] où une levée de recrues de 60,000 hommes a été résolue. Songez donc d'en avoir, supposé que votre homme sache le faire sans hasard et sans s'exposer;[7] peut-être quelque jour de grande dévotion y sera le plus propre.

1 Projectirte Verbindung zwischen dem Erzherzog Joseph von Oesterreich und einer Prinzessin von Sicilien, sowie zwischen dem Prinzen von Calabrien, ältesten Sohn des Königs von Sicilien, und einer österreichischen Erzherzogin. Vergl. Bd. VIII, 428. 464. — 2 Vergl S. 43. — 3 Vergl. S. 51. — 4 Alinea 1 wurde unchiffrirt ausgefertigt. Vergl. S. 20. — 5 Vergl. S. 35. — 6 Vergl. S. 11. — 7 Vergl. S. 14.

En cas que vous vous soyez nanti de nouvelles importantes, gardez-vous de confier le rapport que vous m'en ferez, à l'ordinaire, mais envoyez-le plutôt par un exprès affidé jusqu'au premier bureau de mes postes à la route d'ici. Mais, au cas que vous n'ayez rien d'important à me mander, marquez-le-moi avec peu de mots seulement, sans faire mention du canal, qu'il n'y a rien d'important, et gardez ce que vous avez eu, jusqu'à ce qu'une occasion sûre se présentera pour me l'envoyer. Ayez grand soin de vos chiffres.

J'attendrai[1] volontiers le temps où le sieur Hasse pourra me faire copier la musique du nouvel opéra.

Federic.

Nach dem Concept.

6651. AN DEN ETASMINISTER VON MASSOW IN BRESLAU.

Potsdam, 15. Februar 1755.

Welchergestalt Ich Euch auf die von dem wienerschen Hofe dem Geheimen Rath von Fürst zugestellete Antwort und die darin enthaltene sechs Hauptpunkte unter dem 10. dieses Monats beschieden habe, solches wird Euch ausser allem Zweifel bereits zugekommen sein,[2] und finde Ich nur noch nöthig, solchem hinzuzufügen, dass, da Ich Mich besage Meiner Resolution auf den zweiten Punkt bereits dahin declariret habe, dass Ich aus Complaisance den zu negotiirenden Tractat auf alle Meine Provinzien exclusive der clevischen Lande richten lassen wollte,[3] Ihr also gedachten von Fürst darauf deshalb instruiren sollet, dass er, so viel Meine alte Provinzien anbetrifft, deshalb durch Euch mit dem Geheimen Finanzrath Ursinus[4] zu Berlin correspondiren und die nöthig habende Informationes von solchem einziehen soll. Was sonsten den Introitum der wienerschen letztern Antwort noch angehet, da muss solcher und die da eingesetzte captieuse, verfängliche, jedoch ganz unrichtige Tour, wodurch man den 8. Articul des Breslauer Friedens so gar gezwungen und falsch auslegen und dadurch auf Mich die Schuld des interrompirten Status quo werfen wollen,[5] — es sei von Euch oder von dem p. von Fürst, — auf das solideste und gründlichste beantwortet werden. Welches Ihr dann wohl zu beobachten habet.

Nach Abchrift der Cabinetskanzlei.

Friderich.

6652. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 28. Januar: „Votre Majesté Se souviendra que, pendant l'été passé, Elle m'a toujours recommandé par Ses ordres immédiats de

Potsdam, 15 février 1755.

La dépêche que vous m'avez faite du 28 du janvier dernier, m'a

[1] Unchiffrirt. Vergl. S. 20. — [2] Vergl. S. 47. — [3] Vergl. S. 49. — [4] Vergl. S. 50. — [5] Vergl. S. 50 Anm. 1.

faire en sorte que la Reine s'expliquât avec le marquis d'Havrincourt.[1] Si je n'ai jamais pu amener les choses à ce point alors, le hasard m'a fourni l'occasion d'y engager ces jours-ci le marquis d'Havrincourt, lorsque j'y pensais le moins. Ce ministre m'ayant parlé de mon rappel,[2] toucha un mot des affaires de ce pays-ci et de leur situation critique, ainsi que de l'impossibilité de trouver une personne qui pût s'employer à les raccommoder. Il me fit des plaintes sur ce que, lui ayant voulu dans le commencement de ces brouilleries travailler à les rajuster et ayant prié la Reine de lui accorder un entretien, Sa Majesté ne l'avait pas voulu. . . . Je le pris au mot et lui demandai s'il voulait donc encore présentement s'expliquer avec la Reine, que je pourrais peut-être me faire fort d'y engager Sa Majesté. Il me répondit que, si la Reine voulait lui parler, il ne demandait mieux. . . . Le lendemain, j'ai rendu compte à la Reine de mon entretien avec le marquis d'Havrincourt . . . Pour ne pas faire un rapport à Votre Majesté du long entretien que j'ai eu avec la Reine, je Lui dirai que le plan à l'égard du marquis d'Havrincourt était que ce ministre se rangeât du côté de la cour, qu'il abandonnât les sénateurs dans leurs prétentions vis-à-vis du roi de Suède, tandis que Sa Majesté garantirait que leurs droits et leurs dignités seraient en pleine sûreté; qu'enfin le marquis d'Havrincourt fût obligé d'employer les moyens et l'argent de la France à la Diète prochaine pour les intérêts du roi de Suède et à changer la forme présente du gouvernement." Nachdem Maltzahn die Einwände, welche er gegen die Ansicht und die Hoffnungen der Königin geltend gemacht, erwähnt hat, hebt er hervor, dass er besonders davor gewarnt, den Verheissungen Panin's, Russland werde dem schwedischen Hofe zur Verstärkung seiner Macht dem Senat gegenüber behülflich sein, irgend welchen Glauben beizumessen.[3] Da die Königin durchaus entgegengesetzter Meinung bleibt, so schliesst der Gesandte: „Votre Majesté verra aisément que, la façon de penser de la Reine et ses projets étant si éloignés été fidèlement rendue. J'avoue que ce que vous m'avez marqué du système qu'il paraît que la Reine a absolument adopté, m'a également surpris et touché, et de la manière que je vois que la cour veut se gouverner, je ne prévois que du malheur et qu'elle se perdra de crédit. Je ne puis cependant qu'approuver entièrement les réponses et les sages remontrances que vous avez faites à ma sœur, et que j'ai trouvées en tout conformes à ma façon de penser. Si, malgré tout cela, l'on veut aller son train et faire, pour ainsi dire, des sottises, je m'en lave les mains. Nonobstant tout ceci, je souhaiterais pourtant que vous puissiez ménager un entretien entre la Reine et le marquis d'Havrincourt, par deux motifs que j'y ai, le premier que M. d'Havrincourt puisse voir lui-même qu'on ne sait point faire ce qu'on veut avec la Reine, ma sœur, et que c'est injustement qu'on m'a soupçonné de lui avoir inspiré des sentiments bien contraires à ma façon de penser, et en second lieu que le marquis puisse peut-être par de bonnes et solides raisons, qui ne lui coûteront guère d'alléguer à la Reine, lui faire ouvrir les yeux sur les suites dangereuses que le parti de Russie lui inspire, et la ramener par là à des sentiments de modération. Je crois qu'il convient que vous vous expliquiez là-dessus envers le marquis avec ouverture de cœur pour l'y disposer, en lui disant encore de ma part combien je serai aise qu'il parlât à ma sœur en lui faisant des

[1] Vergl. Bd. X, 360. 367. 368. 377. — [2] Vergl. S. 31. — [3] Vergl. Bd. X, 367.

de ceux du marquis d'Havrincourt, il est plus nuisible qu'utile que Sa Majesté lui parle."

remontrances justes et solides sur ce que ses vrais intérêts demandaient, mais que je priais aussi avec instance de faire tout ceci de manière adroite et convenable, et que surtout il ne voudrait s'emporter dans l'entretien.

Federic.

Nach dem Concept.

6653. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 18 février 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, sur le contenu duquel je vous recommande de redoubler d'attention dans ces moments critiques, où il s'agit de voir peut-être éclore une guerre par mer entre la France et l'Angleterre,[1] afin de m'informer exactement de tout ce qui vous reviendra à ce sujet, comme à d'autres encore qui puissent intéresser ma curiosité.

Comme je viens de faire faire encore un contrat avec le sieur Martin Cassel sur une livraison de vingt chevaux pour mes écuries,[2] vous aurez soin de lui procurer, quand il viendra vous en parler, le passe-port ordinaire pour le libre transport de ces vingt chevaux par les provinces de la République.

Federic.

Nach dem Concept.

6654. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 février 1755.

Il ne paraît point jusqu'à présent qu'on songe en Angleterre à finir la négociation de subsides avec la Russie,[3] mais, comme il y a bien de l'apparence que les grands armements navals qu'on prépare également en France et en Angleterre, pourraient occasionner une guerre ouverte par mer, il faudra voir si, le cas existant, le ministère anglais ne changera de sentiment au susdit sujet.

J'ai été surpris de voir par votre dépêche que la cour de Vienne ne voudrait pas envoyer un ambassadeur à Constantinople, afin d'éviter par là une misérable dépense; cela me fait présumer qu'il faut bien que cette cour ait ses bonnes raisons pour se flatter de n'avoir rien à craindre de ce côté-là, vu que, sans cela, je crois qu'elle y enverrait l'argent à grosses voitures.

[1] Vergl. S. 55. — [2] Vergl. Bd. X, 454. — [3] Vergl. S. 26.

Quant à la révolte qui doit être arrivée parmi les Croates, je suis persuadé qu'elle sera bientôt étouffée et ne tirera aucunement en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

6655. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 18 février 1755.

J'ai reçu à la fois vos derniers rapports du 31 janvier et du 3 de ce mois, dont j'ai tout lieu d'être satisfait par les matières intéressantes qu'ils comprennent.[1]

Selon toutes les apparences, une guerre par mer sera presque inévitable entre la France et l'Angleterre, vu que l'une et l'autre se sont trop loin avancées qu'on ne puisse plus entrevoir comment ils sauraient reculer. Ce qui est bon encore en ceci, c'est qu'on gagnera au moins le temps d'une année, avant que cette guerre se communiquera à l'Europe.

Il y a une question que je vous fais, quoique seulement pour votre particulier, c'est que, comme l'on veut faire transporter six régiments des troupes françaises en Amérique, si l'on ne songe pas de réparer cette brèche considérable dans l'armée francaise, en formant autant de nouveaux régiments pour y remplacer les autres.

Quant aux affaires de Turquie, les avis qui m'en reviennent, sont également différents ici qu'on n'en sache rien constater encore. Je veux bien cependant vous informer que la cour de Vienne paraît résolue de n'envoyer point d'ambassadeur à la Porte, pour en ménager, à ce qu'on prétend, les frais qu'il faut faire pour ce sujet. J'ai mes soupçons que la principale raison en est que cette cour a de bons avis qu'elle n'aura rien à appréhender de la part de la Porte, de sorte qu'elle croit pouvoir se dispenser des frais d'une ambassade.

Au reste, faites bien des compliments de remercîment à M. Rouillé qu'il a voulu donner [l'ordre] au sieur d'Aubeterre à Vienne pour faire des remontrances convenables à la cour relativement à mes différends de commerce avec celle-ci.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Die beiden Immediatberichte Knyphausen's enthalten eingehende Nachrichten über die französischen Rüstungen. Unter dem 19. Februar übersendet der Cabinetssecretär auf den Befehl des Königs beide Berichte dem Grafen Podewils zur Kenntnissnahme, mit der Weisung, „dass Ew. Excellenz niemanden davon ausser nur lediglich und allein des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz einige Communication thun, noch etwas davon sehen und lesen lassen möchten." — 2 Vergl. S. 44.

6656. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 21. Februar 1755.

Dasjenige Schreiben von Ew. Excellenz wegen der Nachrichten aus der Türkei,[1] und wegen dessen Dieselbe meine begangene Précipitation so gracieuse zu redressiren zu meiner ohnendlichen Erkenntlichkeit geruhet haben, hat des Königs Majestät sehr vieles Vergnügen gemachet, so dass Sie solches noch in meiner Gegenwart zu wiederholten Malen durchgelesen und mir darauf befohlen haben, von Höchstderoselben wegen Ew. Excellenz auf das gnädigste zu danken, als welche dann auch dem Herrn von Wulfwenstjerna ein Compliment über die Communication zu sagen nicht ermangeln würden.

Das Schreiben selbst würde Ew. Excellenz zugleich mit remittiret haben, woferne nicht des Königs Majestät verlanget hätten, ein Précis daraus zu machen und solchen dem Herrn von Klinggräffen nach Wien mit dem Expressen, so den neuen Chiffre an ihn bringen wird, zu seiner Direction zu communiciren.[2] Es wird selbiges aber morgen gewiss zurück erfolgen.

Im übrigen kommen in beikommendem Paquete die von Sr. Königl. Majestät vollenzogene Expeditiones wegen des Herrn Landgrafen von Cassel Testaments zurück,[3] so wie ich dann auch mit Ew. Excellenz gnädigem gestrigen Schreiben die bewusste Dépêches von dem Herrn von Knyphausen richtig zurück empfangen habe.[4]

Was Ew. Excellenz wegen der Contrasignatur des Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz anzuführen geruhen, hat bei Sr. Königl. Majestät nicht die allergeringste Bedenklichkeit gehabt,[5] da mir ohnedem bekannt, wie Höchstderoselben Intention im geringsten nicht ist, erwähnte Se. Excellenz von der Wissenschaft auch derer allersecretesten Expeditionen auszuschliessen, und wenn ja in den Königlichen allergnädigsten mündlichen Resolutionen zu Zeiten Ew. Excellenz nur alleine genannt worden seind, solches mehrentheils daher geschehen, weil des Königs Majestät gewohnet sein, der Kürze halber Ew. Excellenz alleine zu nennen. Das ganze Secret, so des Königs Majestät bei der Casselschen Expedition zu halten verlanget haben, ist nur hauptsächlich in Absicht des Herrn Geheimen Rath Vockerodt, als welchen Sie namentlich genannt, und derer Subalternen von der Kanzelei geschehen, welches Ew. Excellenz ganz zuverlässig versichern kann.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Podewils hatte Mittheilungen von Wulfwenstjerna erhalten, die diesem durch den Secretär der schwedischen Gesandtschaft zu Constantinopel Sillen, der eben Berlin passirte, zugegangen waren, und der Minister hatte diese Mittheilungen mittelst Berichts vom 19. Februar zur Kenntniss des Königs gebracht. — 2 Vergl. Nr. 6658. — 3 Vergl. S. 54. — 4 Vergl. S. 60 Anm. 1. — 5 Vergl. S. 54.

6657. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 21. Februar 1755.

Es haben Se. Königl. Majestät mir noch befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, dass, weil der bekannte sogenannte von Rexin[1] den 24. letzteren Monates Januarii von Berlin abgereiset und sich über 3 Tage vermuthlich zu Crossen oder zu Züllichau aufgehalten, mithin bald den grössesten Theil seiner Reise zurückgeleget haben werde, also ohngefähr die Zeit zu rechnen sein werde, wenn der französische Minister de Vergennes sich zu Marseille embarquiret haben könnte, nach Constantinopel zu gehen, um sodann dem französischen Hofe sowohl als nach Schweden einige douce Insinuation von der Schickung des sogenannten Rexin zu thun und solches in Frankreich etwa damit zu coloriren, dass, da unglücklicher Weise der Comte Desalleurs eben zu der Zeit mit Tode abgegangen, als das Évènement mit dem neuen Sultan und mit Absterben des vorigen geschehen, des Königs Majestät jemanden, so zu sagen, en particulier und seiner Sicherheit wegen mit einigem Caractère nach Constantinopel geschicket habe, um nur einigermaassen au Fait zu sein, was diese Revolution etwa vor Suites haben möchte, zumalen der Zeit kein französischer Minister allda gewesen.[2]

Nach der Ausfertigung. Eichel.

6658. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 février 1755.

Quoique vous ayez eu de nouveaux chiffres, tant pour la correspondance avec moi qu'avec mes ministres, pendant votre dernier séjour à Neisse,[3] j'ai trouvé bon cependant de vous faire adresser ci-clos d'autres chiffres, dont vous vous servirez dès à présent pour les susdites correspondances. Ce n'est point que je veux croire que les premiers ont été trahis, mais il m'a pourtant extrêmement surpris, quand j'ai appris de très bon lieu que la cour où vous êtes a été instruite d'une anecdote bien intéressante que je vous avais communiquée dans le dernier secret par une de mes dépêches du mois d'octobre de l'année passée.[4] C'est donc pour n'avoir point des appréhensions sur la sûreté de vos chiffres, que je vous fais munir des nouveaux, sur lesquels je vous recommande d'avoir un soin extrême et d'observer surtout que celui qui vous doit servir pour la correspondance immédiate avec moi,

1 Vergl. S. 24. — 2 Unter dem 1. März setzt der Cabinetssecretär den Minister in Kenntniss, dass der König die in Folge dieser Weisung vorgelegten Ministerialrescripte an Knyphausen und Maltzahn vollzogen habe; der Abgang derselben solle jedoch bis dahin aufgeschoben werden, dass sichere Nachricht von der Abfahrt Vergennes' nach Constantinopel eingelaufen sei. Vergl. Nr. 6686. — 3 Vergl. Bd. X, 409. — 4 Vergl. Bd. X, Nr. 6495.

ne sorte jamais d'entre vos mains. Il serait inutile de vous recommander encore de prendre toutes les sûretés imaginables sur vos cassettes ou bureaux où vous serrez vos chiffres et vos papiers de conséquence, afin qu'il n'y puisse arriver quelque malheur par une main traîtresse, vu que je connais votre dextérité, et que la longue expérience que vous avez, vous fera assez aviser aux moyens sûrs pour ne pas avoir à craindre de pareils inconvénients.

Federic.

P. S.

Voici ce que nous venons d'apprendre de nouvelles de Constantinople par le secrétaire d'ambassade de la cour de Suède[1] auprès de son ministre à la Porte, le sieur de Celsing, qui a passé par Berlin pour se rendre en toute diligence à Stockholm, chargé des dépêches de ce ministre et de la lettre de notification du nouveau Grand-Seigneur au roi de Suède sur son avènement à l'Empire ottoman, et qui est parti le 20 du mois passé de Constantinople, ayant pris sa route par la Pologne. Selon son récit, le nouveau Grand-Seigneur est un prince de cinquante huit ans, étant né l'année 1697, d'une constitution assez robuste et vigoureuse, ambitieux, ferme et fier, pour ne pas dire un peu farouche. Il paraît assez vouloir gouverner par lui-même, et ayant étudié pendant sa longue retraite l'histoire de ses ancêtres, il s'est proposé le grand Soliman Ier pour modèle de son gouvernement.[2]

Ses principaux soins ont été, du jour qu'il a été proclamé empereur, à régler les finances et à redresser les abus qui s'y étaient glissés par la nonchalance de son prédécesseur, quoique le dernier lui ait laissé des trésors immenses en argent comptant. Il a averti les principaux officiers de l'empire d'être sur leurs gardes et de s'abstenir de toutes les sortes de prévarications. Il a aussi d'abord ordonné qu'on remplît avec toute la promptitude imaginable les arsenaux de mer et de terre qui sont à Constantinople, et qu'on avait fort négligés jusqu'ici.

Les ordres ont été donnés également de réparer incessamment tous les grands chemins et les routes militaires que les troupes sont obligées de tenir, avec les étappes; le susdit secrétaire a vu lui-même, à son passage par la Moldavie, qu'on y travaillait.

Le sultan Osman a, à la vérité, confirmé à son avènement au trône tous ceux qui étaient dans les premières charges et places de son empire, mais cela n'a pas duré longtemps. Il a commencé par déposer le Mufti, dont il a découvert les intrigues et le penchant pour son cousin, qu'il aurait voulu mettre sur le trône à sa place, s'il avait pu. Le Cadileskier, ou un des principaux chefs de la loi, a été déposé également. Le Grand-Visir[3] aura en peu le même sort, et ce Prince a destiné le bacha de Trébizonde pour lui succéder, dès qu'il trouvera à propos de se défaire du premier.

[1] Vergl. Nr. 6656. — [2] Vergl. S. 51. — [3] Mustafa.

Jusqu'ici, on n'avait pas pu pénétrer encore les véritables vues et la façon de penser du nouveau monarque; que l'on avait dans le gouvernement précédent caché soigneusement au souverain et au peuple les entreprises de la Russie, ses nouveaux établissements dans l'Ukraine et la construction du fort Sainte-Élisabeth,[1] mais qu'on n'en imposerait pas longtemps au nouveau Grand-Seigneur, et que, selon toutes les apparences, il ne resterait pas les bras croisés.

Ledit secrétaire a rencontré en chemin dans la Moldavie les trois émissaires turcs que la Porte envoyait aux cours de Vienne, de Pétersbourg et en Pologne.[2]

Les ministres étrangers à Constantinople ont fait la remarque que le Grand-Seigneur a choisi, peut-être exprès, les moindres en dignité tels que les deux émissaires envoyés aux deux cours impériales, qui ne sont que des simples defterdars ou commis de la trésorerie, tandis que ce Prince envoie un Capigi-Bacha, qui est autant que chambellan et d'un caractère beaucoup plus relevé et distingué en Turquie, en Pologne, pour témoigner combien ce Prince distingue la République, tandis qu'il veut montrer de l'indifférence pour les cours de Russie et de Vienne, en leur envoyant des ministres d'un rang fort inférieur à celui qui va en Pologne.

Ce n'est que pour votre seule direction que j'ai bien voulu vous communiquer tout ce que [dessus], afin que vous soyez d'autant mieux à même d'observer la contenance que la cour où vous êtes tient à cet égard, et d'approfondir sa façon de penser là-dessus. Pour le reste, je vous [ordonne] de ne point parler de ce que je vous ai communiqué, et surtout de ne pas faire semblant seulement que c'est du secrétaire susdit que ces informations nous sont venues.

Federic.

Nach dem Concept.

6659. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 février 1755.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois. Je laisse à mes ministres de vous instruire des nouvelles que nous avons reçues touchant les armements considérables qu'on prépare actuellement en Angleterre,[3] et des raisons que les ministres anglais en allèguent, en protestant toujours que ces préparatifs n'étaient que purement défensifs. Je veux seulement vous faire observer que la cour de Londres a dernièrement prévenu ses alliés à ce sujet, en leur communiquant, et entre autres à la cour de Vienne, les préparatifs qu'elle avait été obligée de faire, en donnant avis de la négociation qu'on avait entamée, en attendant, avec la France.

1 Vergl. S. 56. — 2 Ali Aga nach Polen, Derwisch Effendi nach Petersburg, Chalil Effendi nach Wien. — 3 Vergl Nr. 6666.

On a également instruit le sieur Keith, afin qu'il communique aux ministres autrichiens les ordres que le même courrier porterait au sieur Porter à Constantinople, pour qu'il tâchât de conserver les ministres de la Porte dans des sentiments pacifiques comme ci-devant; précaution qu'on a jugé à propos de prendre, sans en être requis par les deux cours impériales, afin d'en faire la démonstration qu'on veillait à leurs intérêts, et pour qu'elles fissent autant dans les occurrences vers l'Angleterre.

Je ne crois pas l'avis de la disgrâce du sieur Rasumowski à Pétersbourg fondé,[1] et ce que des lettres de Hambourg en annoncent, me paraît être fort apocryphe, au moins n'avons-nous jusqu'ici aucune nouvelle sûre à ce sujet.

D'ailleurs, il n'est guère à présumer que les audiences du baron de Beckers aient pour objet des affaires d'importance, il se [peut] qu'il s'y agisse de quelques petites chipoteries, mais je me persuade que cela ne tirera à rien.[2]

Il est toujours bon que quelque révolte soit arrivée parmi les Croates,[3] ne fût-ce que pour faire apprendre à la cour de Vienne qu'il lui peut arriver des désastres même dans l'intérieur de son pays; le malheur est seulement que cela arrive un peu hors de saison et non pas à un temps où le nouveau Grand-Seigneur se sente assez afin de pouvoir y être pour quelque chose. Je crois, en attendant, que la cour s'avisera de la voie de douceur pour apaiser cette révolte, et qu'à la suite elle songera à se défaire des chefs de la révolte, pour n'en avoir plus à craindre.

Federic.

Nach dem Concept.

6660. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 7. Februar: „Le duc de Mirepoix n'a encore reçu aucune réponse de sa cour touchant la négociation qu'il a entamée ici au sujet des affaires d'Amérique.[4] Ces délais paraissent beaucoup inquiéter les ministres. Ils soupçonnent que la France n'agit pas de bonne foi et qu'elle ne cherche qu'à traîner les choses en longueur, afin d'avoir le temps de faire partir pour l'Amérique l'armement qu'elle fait préparer à Brest. Quoi qu'il en soit, on paraît résolu ici de n'en pas être la dupe, et à cet effet on a redoublé les ordres pour l'équipement de la flotte, qu'on mettra aussi en mer, si les choses ne s'accommodent pas. On a même mis déjà

Potsdam, 22 février 1755.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois et suis satisfait de l'exactitude avec laquelle vous m'informez tant sur ce qui regarde les armements qu'on fait en Angleterre, que sur la situation présente de la négociation entre les ministres anglais et le marquis de Mirepoix; je me rapporte, au surplus, sur ce que je vous ai dit dans ma dernière lettre[5] de la difficulté qu'il y aura des deux côtés pour éviter une rupture; mais ce que je vou-

[1] Vergl. S. 42. — [2] Vergl. Bd. X, 150. — [3] Vergl. S. 60. — [4] Vergl. S. 43. — [5] Nr. 6648 S. 55.

en commission beaucoup plus de vaisseaux de ligne qu'il n'y en avait, et on compte que l'on poussera le nombre jusqu'à 40 ou 45[1] . . . Je finirai cette dépêche par le précis de la négociation du duc de Mirepoix, qui a proposé aux Anglais de commencer par faire cesser toutes les hostilités en Virginie et de remettre ensuite les choses en Amérique comme elles étaient avant la dernière guerre, et auquel, sans s'être expliqué nettement sur le premier point, on a donné à connaître qu'on voudrait reprendre la situation des choses dans ce pays-là depuis la paix d'Utrecht."

drais bien savoir de vous encore, c'est que, supposé qu'une guerre existe entre les deux partis, si vous soupçonnez que l'Angleterre voudra faire faire alors des ostentations à ses alliés et y contribuer aux frais et dépenses que cela exigerait.

Federic.

Nach dem Concept.

6661. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 10. Februar, über einen angeblichen Parteiwechsel des Grafen Brühl: „Quelqu'un vient de me confier que le changement du comte Brühl a été préparé par le comte Broglie, pendant l'assemblée de la dernière Diète,[2] et qu'il s'y est pris de la façon suivante. Que cet ambassadeur, ayant découvert tous les engagements secrets du comte Brühl avec l'Angleterre et la cour de Vienne, ainsi que les pensions qu'il recevait de ces deux puissances, en avait informé sa cour et lui avait proposé de l'autoriser à faire à ce ministre des offres plus considérables, afin d'essayer si on pourrait le détacher de ces deux cours et le mettre dans les intérêts de la France. Que M. de Broglie avait non seulement fait observer au ministère que, tant qu'on ne prendrait point ce parti ici, on ne parviendrait jamais à gagner le comte Brühl, mais qu'en outre cette dépense serait un objet de peu d'importance, parcequ'elle mettrait la France à portée d'épargner beaucoup sur les fonds qu'elle faisait passer tous les ans en Pologne en temps de Diète . . . La personne qui m'a confié ces anecdotes, prétend que la proposition a été reçue ici avec acclamation, et qu'on

Potsdam, 22 février 1755.

J'ai reçu vos rapports du 7 et du 10 de ce mois. Quant à l'anecdote que vous me marquez sur le changement de système du comte de Brühl, j'avoue que je doute fort de l'authenticité de cette anecdote, d'autant qu'il n'y a pas la moindre apparence que cela saurait jamais arriver que ledit ministre pût ou osât même d'abandonner le parti des deux cours impériales, et, quand même il en ferait semblant, cela ne saurait être guère de durée, vu que ce n'est pas l'intérêt seul qui l'attache auxdites cours, mais d'autres liens encore dont il ne saura pas se détacher, surtout de la cour de Vienne, sans avoir beaucoup à craindre du ressentiment de celle-ci. D'ailleurs, la cour de Saxe même est déjà tant impliquée par rapport à sa politique avec les cours susdites qu'elle n'en saura changer aisément

[1] Es folgt die in dem Immediaterlasse an Klinggräffen reproducirte Meldung über die dem englischen Gesandten Keith in Wien seitens des londoner Hofes ertheilten Aufträge, nebst der betreffenden Weisung an Porter. Vergl. Nr. 6659. — [2] Vergl. Bd. X, 534.

a enjoint sur-le-champ au comte Broglie de tout disposer pour son exécution. Cet ambassadeur a cheminé en conséquence de ses instructions, et l'on assure qu'il a trouvé une si grande facilité dans le comte Brühl que le marché a été arrêté et conclu en fort peu de temps."

et à moins d'évènement aussi particulier et important que fut celui de l'année 1742.[1] Aussi, pour preuve de ceci, je veux bien vous [dire] qu'il m'est revenu en dernier lieu de bonne main encore[2] que le chevalier Williams fait non seulement espérer à la cour de Dresde, mais lui a fait même des assurances positives, que les Puissances maritimes renouvelleraient le traité de subsides avec elle qui va expirer bientôt.[3]

Au reste, je vous ai marqué par une de mes dépêches antérieures que le capitaine ingénieur Thomas, arrêté à Metz, avait été remis en liberté pour passer ici; comme j'apprends à présent que cette nouvelle a été prématurée, et qu'il continue d'être encore enfermé à Metz[4] bien étroitement, je serais bien aise, si vous [vouliez] en dire un mot au maréchal de Belle-Isle, pour qu'il soit remis en liberté, n'ayant d'ailleurs rien fait que de vouloir passer ici auprès de ses frères et sœurs. Et comme il s'est acquis la réputation de bon ingénieur et mineur, on n'a pas aimé apparemment qu'il quitte la France. Avec tout cela, vous observerez de parler avec de grands ménagements de tout ceci, soit au maréchal de Belle-Isle, soit d'autre part où vous le croirez convenable, afin de ne pas exciter par là de l'aigreur ou de la jalousie contre moi, en quoi je me remets à votre prudence.

Federic.

Nach dem Concept.

6662. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 4. Februar: „La Reine m'a témoigné désirer toujours de parler au marquis d'Havrincourt.[5] La Reine a même fait une démarche vis-à-vis du marquis d'Havrincourt à la dernière redoute. L'ayant trouvé assis seul, le Roi s'est placé auprès de lui et la Reine de l'autre côté, pour que Sa Majesté fût sûre de ne point être écoutée. La Reine, en contrefaisant sa voix, lui a dit qu'elle était très ennuyée du bal; qu'elle venait d'avoir une dispute avec des femmes qui l'avaient mise de mauvaise humeur, qu'il s'était agi de la question si quelqu'un voulait cueillir des pommes, s'il devait s'attacher au tronc ou aux branches de l'arbre pour y monter.

Potsdam, 22 février 1755.

Les rapports que vous m'avez faits du 4 et du 7 de ce mois, m'ont été bien rendus, dont je vous sais parfaitement gré par les détails aussi intéressants que curieux qu'ils comprennent. Je souhaite et espère que ma sœur ait accusé juste ses véritables sentiments à l'égard de la France dans ce qu'elle en a dit, quoique sous des mots couverts, au sieur d'Havrincourt qui, selon moi, n'a pas tout-à-fait mal répliqué là-dessus.

[1] Vergl. Bd. I, 351. — [2] Bericht Hellen's, Haag 14. Februar. — [3] Vergl. Bd. VIII, 459. 539. — [4] Vergl. Bd. X, 465. — [5] Vergl. S. 58.

Le marquis d'Havrincourt, qui, selon moi, n'a pu méconnaître la Reine, a désiré savoir quel était son sentiment sur cette question. Sa Majesté, après s'en être fait presser plusieurs fois, lui a dit que son avis était qu'il fallait s'attacher au tronc, puisque les branches, étant sujettes à se corrompre et à pourrir, pouvaient se diverser. L'Ambassadeur lui a répondu mais que, s'il y avait des épines autour de ce tronc, comment il fallait faire. Sa Majesté lui a répondu qu'il était mauvais jardinier de ne pas savoir qu'il n'y avait point d'épines autour d'un pommier . . . La conversation a continué quelques moments sur cette matière, et le marquis d'Havrincourt est venu à la plainte qu'il était fâcheux qu'il y ait des épines autour du tronc. La Reine n'a pas jugé à propos d'entrer davantage en matière, mais, le marquis d'Havrincourt ayant dit en jargonnant qu'il était Français, Sa Majesté lui a dit qu'elle avait un frère en France, que, s'il lui écrivait, il devait lui faire bien des compliments de sa part et lui dire que, malgré ce qu'il pouvait penser sur son sujet, elle l'aimait toujours également. Le marquis d'Havrincourt, continuant toujours l'incognito, lui a répondu qu'elle pouvait être sûre qu'il le lui écrirait, à quoi il a ajouté quelques assurances de l'amitié de ce frère . . . La Reine m'a paru fort satisfaite de l'entretien qu'elle a eu sous le masque avec l'Ambassadeur."

Maltzahn berichtet, Stockholm 7. Februar: „Le Roi m'a parlé il y a huit jours quelques mots d'affaires, disant que les choses allaient bien mal, que le petit peuple lui était fort attaché, et que, si Sa Majesté voulait dire un mot, elle lui ferait ce qu'elle voudrait, mais le Roi ajouta qu'il était plus aisé d'allumer du feu que de l'éteindre, et que Sa Majesté croyait surtout devoir penser ainsi, puisqu'elle avait des enfants . . . J'ai appuyé autant que possible une façon de penser si modérée."

Nach dem Concept.

J'ai été d'ailleurs charmé d'apprendre la façon de penser modérée que le roi de Suède vous a déclarée dans l'entretien que vous avez eu avec lui; je suis bien persuadé que celle de ma sœur n'est autre au fond, je souhaiterais seulement qu'elle fût plus en garde contre ceux qui, sous le faux prétexte de zèle pour sa dignité, lui représentent bien des choses dans un faux jour, pour l'amener à leurs vues.

Ce serait donc un véritable coup de partie, si vous et peut-être encore le marquis d'Havrincourt pouviez réussir à lui inspirer des soupçons contre ces gens et lui ouvrir les yeux sur leurs mauvaises intentions et sur les fausses démarches où ils voudront la mener, dans le but de ruiner le parti de France et de mettre le royaume en confusion, pour le rendre dépendant de la Russie. A quelle fin, je vous recommande encore de contribuer au possible à ce qu'une conversation confidente entre ma sœur, la Reine, et l'Ambassadeur soit ménagée, tout comme je vous l'ai déjà ordonné par ma dépêche antérieure,[1] afin que ma sœur soit ramenée des idées passionnées que son parti lui a données, ou que, du moins, l'aigreur qui subsiste entre elle et ledit ministre, soit levée ou diminuée, ce qui sera toujours autant gagné.

Federic.

---

1 Vergl. Nr. 6652 S. 57.

6663. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 24 février 1755.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois avec la copie de la musique de l'opéra d'*Ezio*, dont je vous sais gré et vous ferai rembourser les frais faits à ce sujet, dès que vous en aurez envoyé le compte.[1]

La conjoncture du temps exigeant à l'heure qu'il est que vous me mandiez des avis par votre canal principalement sur les matières touchées dans ma dernière,[2] vous verrez ce qu'il y aura à faire, m'en reposant sur votre prudence.

Federic.

Nach dem Concept.

6664. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 24. Februar 1755.

Das mit Ew. Excellenz gnädigem Schreiben vom 22. dieses mir adressirte Paquet, so die Frau Feldmarschalln Gräfin von Schmettau von Dresden vor des Königs Majestät mitgebracht, habe ich sogleich gehörigen Ortes besorget, und haben des Königs Majestät dem Herrn von Maltzahn den richtigen Empfang davon heute accusiren lassen. Es seind nichts anders als Musikalien und Abschriften von der dortigen neuen Opera gewesen.

Meiner Schuldigkeit nach übersende zugleich hierbei den Originalbericht von Ew. Excellenz wegen derer Aeusserungen, so der durch Berlin passirte schwedische Legationssecretär von denen türkischen Sachen gethan hat.[3] Wie mir von guter Hand aus Berlin geschrieben worden,[4] seind einige, gegen welche der Herr von Wulfwenstjerna etwas davon gesaget hat, davon nicht sonderlich erbauet gewesen, und hätten gerne ersehen, wenn sie den Legationssecretär nur zum simplen Courier machen können. Im übrigen bin vor meine Wenigkeit vollkommen von Ew. Excellenz Sentiment, dass die Notifications wegen des von Rexin frühzeitig genug nach Schweden und nach Frankreich kommen dörften, wenn die Expeditiones davon allererst mit Ende dieses oder Anfang kommenden Monates geschehen.[5]

Sonsten werden Ew. Excellenz vermuthlich aus dem Duplicate des letzteren Berichtes vom Herrn von Hellen ersehen haben, was vor schändliche und lügenhafte Bruits über das Sujet von des Markgrafen und der Markgräfin von Baireuth Reise und Séjour in Frankreich und in Holland ausgestreuet und von Dresden aus dahin geschrieben worden,[6] die auch so weit gegangen seind, dass der sonst noch ziemlich

[1] Alinea 1 unchiffrirt ausgefertigt. Vergl. S. 20. — [2] Nr. 6650 S. 56. — [3] Vergl. S. 61. — [4] Intercipirter Bericht des Grafen Puebla an den Grafen Kaunitz, d. d. Berlin 22. Februar. — [5] Vergl. S. 62. — [6] Vergl. Nr. 6665 und 6667.

moderate französische Zeitungsschreiber zu Utrecht in seiner letzteren Zeitung vom 18. dieses sich darüber unter dem Articul von Nürenberg und noch mehr unter dem von Utrecht ziemlich deutlich ausgedrücket hat. Es haben daher des Königs Majestät befohlen, dass nicht nur dem Herrn von Hellen geschrieben werden soll, diesem höchst unwahren Bruit überall und ohne einiges Ménagement hautement ein Démenti zu geben, und nöthigenfalls dabei zu äussern, wie in der preussischen Familie noch kein dergleichen Exempel wäre, auch hoffentlich keines geschehen würde, sondern es wollen auch des Königs Majestät, dass der Herr von Maltzahn zu Dresden gleichfalls instruiret werden solle, solchen Bruit hautement zu dementiren. Ob gelegentlich solches etwa auch an den Michell zu Londen nöthig sei, und ob nicht der utrechter Zeitungsschreiber einige Correction wegen seiner Uebereilung verdiene, solches muss Ew. Excellenz Einsicht überlassen, indess nicht ermangeln sollen, Dieselbe von Sr. Majestät Intention darunter gehorsamst zu benachrichtigen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6665. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 25 février 1755.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois, et il m'a fait un plaisir sensible d'apprendre que l'affaire de la garantie des arrangements que le landgrave de Hesse-Cassel a pris pour la sûreté de la religion dans ses États, vient d'être terminée heureusement par le consentement unanime des États Généraux;[1] aussi vous saurai-je gré, si vous me procurez copie de la résolution qui a été prise à ce sujet.

Mais ce que j'ai appris avec d'autant plus d'indignation, ce sont les bruits que vous me marquez[2] avoir couru jusqu'à présent à vos lieux que le margrave de Baireuth, aussi bien que la Margrave, avaient fait le voyage en France dans le dessein d'embrasser là la religion catholique romaine. Comme il n'y a rien de plus faux et de plus indignement controuvé que ces contes, le voyage présent de ma sœur n'ayant que le but de rétablir sa santé languissante par le changement d'air et par l'exercice du voyage,[3] ma volonté expresse est que vous deviez donner hautement le démenti à ces bruits et les qualifier comme ils le méritent, savoir de mensonges impudents, en ajoutant que, grâce à Dieu, nous n'avions pas eu dans ma maison l'exemple d'une pareille apostasie, et que j'espérais que nous n'en aurions jamais, au moins pendant le temps de ma vie.

Au reste, j'abandonne à votre discernement si vous croyez être bon que vous en écriviez au sieur Michell à Londres, pour l'informer

1 Vergl. Bd. X, 491. — 2 Der Inhalt des bezüglichen Berichts Hellen's wird Maltzahn in dem Immediaterlass vom 25. Februar mitgetheilt. — 3 Vergl. Bd. X, 437.

du fait tel que vous me l'avez marqué et lui communiquer la résolution que vous avez eue. Je suppose en cela que les mêmes bruits fols et controuvés auraient passé même en Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

6666. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 24. Februar: „Le sieur de Maltzahn à Stockholm a mandé par un de ses derniers rapports que Leurs Majestés Suédoises avaient agréé à l'occasion des premières audiences du sieur d'Asseburg, nouveau ministre de Danemark, un cérémonial lequel, quoiqu'il ait été établi ci-devant sous le règne de Charles XI, ne paraît convenir qu'aux ambassadeurs des têtes couronnées.

Comme Votre Majesté a eu la bonté d'accorder au sieur de Maltzahn, aussi bien qu'au comte de Solms, son successeur, le même caractère d'envoyé extraordinaire dont le sieur d'Asseburg se trouve revêtu, et qu'ils seront sans doute bien aises de savoir les intentions de Votre Majesté sur la conduite qu'ils doivent tenir au sujet de cette nouvelle étiquette de la cour de Stockholm, le premier en se congédiant de Leurs Majestés Suédoises, et l'autre en prenant auprès d'elles ses premières audiences, s'ils doivent suivre l'exemple du sieur d'Asseburg ou se contenter simplement de l'ancienne étiquette, en prenant des audiences particulières, comme on l'a fait ci-devant, nous prenons la liberté de demander là-dessus les ordres de Votre Majesté dans le plus profond respect, afin de les mander ensuite à l'un et à l'autre de ces ministres."

Potsdam, 25. Februar 1755.

Nur particuläre Audienzen, welches die wenigsten Umstände giebet.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6667. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 25 février 1755.

Comme je viens d'apprendre par mes dernières lettres de Hollande qu'il y court le bruit depuis quelque temps que le margrave de Baireuth, aussi bien que la Margrave, ma sœur, étaient d'intention d'embrasser la religion catholique romaine, et que leur voyage en

France n'avait pas eu d'autre but, et qu'il y avait même des gens qui prétendaient savoir que cela s'était déjà fait à Avignon, à quoi l'on ajoute qu'on avait annoncé cette nouvelle de Dresde, et que même un certain ministre là,[1] dont j'estime, d'ailleurs, les qualités et les mérites,[2] s'était laissé imposer par ces bruits jusqu'à les mander comme des vérités qui ne laissaient plus aucun doute, en Hollande, ma volonté expresse est que, comme il n'y a rien de plus faux et de plus controuvé que ces bruits, vous devez les contredire absolument et leur donner hautement le démenti, en les qualifiant comme ils le méritent, savoir de mensonges grossiers et impudents, rien n'étant plus vrai que l'unique raison et le seul but du voyage que la Margrave, ma sœur, a entreprise, n'est autre que le rétablissement de sa santé affaiblie, par le changement d'air et par l'exercice du voyage.

Federic.

Nach dem Concept.

6668. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 14. Februar: „La France se rapproche beaucoup des idées de ces gens-ci. Elle consent non seulement de reprendre le fond des difficultés survenues sur les confins de la Virginie depuis la paix d'Utrecht, mais de plus de remettre, d'abord après la cessation des hostilités dans ce pays-là, les choses comme elles y étaient avant la dernière guerre.[3] Ces idées ont paru fort raisonnables aux ministres de cette cour, et, après en avoir témoigné leur satisfaction au duc de Mirepoix, ils ont eu plusieurs conférences ensemble, dans lesquelles on s'est communiqué les moyens les plus propres et les plus prompts pour pouvoir terminer à l'amiable les différends en question . . . En attendant, le comte Colloredo paraît être très mortifié de voir en partie tout ce que dessus. Il comptait sur une rupture prochaine entre cette cour et la France. Les armements que l'on faisait ici, l'égayaient. Il donnait à entendre aux ministres que les troupes de sa souveraine étaient en bon état, et il se croyait déjà à la veille de recevoir des subsides, et que sa cour pourrait dans peu remuer aux dépens de celle-ci."

Nach dem Concept.

Potsdam, 1er mars 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 14 du mois de février passé, m'a été fidèlement rendu, qui m'a donné beaucoup de satisfaction par la bonne nouvelle qu'il comprend du tour favorable que la négociation du duc de Mirepoix a pris depuis peu, et de l'espérance qu'il y a que de [deux] côtés l'on pourra se rapprocher entièrement encore. Je le souhaite de bien bon cœur, parcequ'il y aura toute apparence alors que la paix et la tranquillité de l'Europe se pourra conserver encore quelque temps. Je vous sais, d'ailleurs, gré des particularités dont vous m'avez informé à cette occasion, et serai bien aise que vous continuiez à me faire, le plus souvent que vous pourrez, vos rapports intéressants.

Federic.

1 Calkoen. — 2 Vergl. Bd. IV, 391. — 3 Vergl. S. 66.

6669. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 1er mars 1755.

Je vous sais gré des particularités que votre rapport du 19 comprend.[1] Ma lettre que je vous ai faite du 22, vous aura fait remarquer que le prétendu Aga que la Porte envoie à Vienne, n'est proprement qu'un simple commis de la trésorerie.[2]

Mes dernières nouvelles de Londres m'assurent que la négociation du duc de Mirepoix au sujet des différends d'Amérique commence à prendre un aussi bon tour, depuis peu, qu'on en conjecture très bien, et que ces différends pourront être terminés encore à l'amiable, malgré les grands armements de côté et d'autre. Je me réfère, quant à ceci, au détail que mes ministres vous en marqueront; mais, ce que je trouve bon de vous faire observer, c'est que mes lettres m'apprennent positivement que le ministre autrichien n'a point pu dissimuler la mortification qu'il a ressentie en voyant les susdites affaires en train d'accommodement, après que les armements que l'on y faisait, l'avaient bien égayé, après qu'il avait compté sur une prochaine rupture, et après qu'il se croyait au moment de toucher à des subsides, afin que sa cour pourrait remuer aux dépens de l'Angleterre. Voilà je crois assez pour vous persuader que, si l'on a simulé à Vienne comme si l'on craignait une guerre entre la France et l'Angleterre, l'on a agi bien différemment à Londres.

Federic.

Nach dem Concept.

6670. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 1er mars 1755.

Vos dépêches du 14 et du 17 de février dernier me sont entrées à la fois, et vous verrez par le contenu de la dépêche d'aujourd'hui du département des affaires étrangères qu'il y a lieu d'espérer que les différends qui subsistent entre la France et l'Angleterre sur leurs possessions en Amérique, pourront encore s'accommoder en peu. Je le souhaite de grand cœur, et le bon succès de la négociation entamée à cet effet me ferait bien du plaisir, me flattant que, pour lors, la paix pourra se soutenir encore pendant quelque temps en Europe.

N'oubliez pas, au reste, de faire adroitement tomber d'accord M. Rouillé sur la façon sinistre de penser de la cour de Vienne sur la tranquillité publique, que son ministre de Colloredo à Londres ne s'était point soucié de cacher, ayant laissé clairement entrevoir, selon que la susalléguée dépêche du Département vous en marque tout le détail.[3]

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Ueber die Reise des türkischen Gesandten Chalil Effendi nach Wien. — [2] Vergl. S. 64. — [3] Vergl. Nr. 6668.

6671. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGERES.

[Potsdam, 1er mars 1755].

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 28. Februar: „Le sieur de Hellen à la Haye ayant envoyé par l'ordinaire passé la spécification ci-jointe de quelques petits frais extraordinaires qu'il a eus pendant le cours de l'année passée, faisant en tout la somme de 69 écus 12 gros, supplie Votre Majesté très humblement de vouloir bien les lui faire bonifier. Comme nous présumons que Votre Majesté voudra bien lui accorder cette grâce, nous prenons pour cet effet la liberté de présenter à Sa signature l'ordre adressé ci-joint à la caisse de légation, et nous attendons là-dessus Ses ordres avec le plus profond respect."

Point de gazettes hollandaises ni flamandes, ce sont des comptes d'apothicaire.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung (praes. 1. März 1755) am Rande des Berichtes.

6672. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 1er mars 1755.

Mon Cousin. Sur les représentations qu'il vous a plu me faire par votre lettre du 27 du mois précédent relativement aux affaires du marchand Martini, je viens de donner mes ordres à mon ministère du département des affaires étrangères pour écrire encore une fois tant aux États-Généraux qu'au magistrat de la ville d'Amsterdam dans des termes convenables, mais énergiques, pour les sommer de remplir la parole qu'ils m'ont engagée par leurs lettres antérieures, afin de rendre prompte et bonne justice audit sieur Martini, comme mon sujet et marchand établi à Emden, et de ne plus reculer à lui faire l'extradition de tous les effets qu'on a jusqu'ici retenus à un homme qui n'a point été trouvé coupable, qui a souffert des injustices criantes, et à qui je ne saurais refuser ma protection. Je donnerai, outre cela, mes ordres à mon chargé d'affaires, le sieur de Hellen à la Haye, afin d'appuyer efficacement ces remonstrances partout où il trouvera convenable.

A l'égard de la seconde demande du sieur Martini, je lui ai accordé le brevet ci-joint par écrit, pour déclarer que j'agrée son projet relativement à l'établissement d'un port franc à Emden, conformément à la proposition qu'il m'a faite, et à l'érection d'une amirauté à Emden, pour juger et décider tous différends qui pourraient naître entre marchands étrangers qui s'y établiront, indépendamment de la jurisdiction du magistrat de ce lieu, et le sieur Martini sera d'ailleurs autorisé de déclarer ceci en mon nom et de ma part à tous marchands étrangers qui voudront venir s'établir à Emden.

Quant aux Anglais qui voudraient établir à leurs frais et dépens des fabriques dans les pays de ma domination, je suis obligé de vous faire remarquer la distinction que je fais de mes provinces au delà et en deçà de la Wéser. Il sera toujours permis à tout marchand ou fabricant anglais qui s'établira dans le pays d'Ostfrise ou de Clèves, d'y établir en même temps des fabriques et d'en faire son trafic dans les provinces au delà de la Wéser et dans l'étranger, mais il ne faudra point qu'un tel commerce ou trafic soit étendu aux provinces en deçà de la Wéser, au sujet desquelles je ne saurais me départir des règlements et des lois qui y sont établis en faveur des fabriques et du commerce du pays.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6673. AN DEN ETATSMINISTER VON MASSOW IN BRESLAU.

Potsdam, 2. März 1755.

P. S. Anlangend sonsten dasjenige, so Ihr in Eurem Postscripto vom 25. in der Commercialangelegenheit mit dem wiener Hofe melden wollen, so glaube Ich, dass Ich demjenigen Punkt, davon Ihr die Umstände in Eurem Berichte anführet, schon vermittelst Meiner dem Geheimen Rath von Fürst ertheilten und Euch vorhin communicirten Resolution[1] dergestalt abhelfliche Maasse gegeben habe, dass Ihr vollenkommen im Stande sein werdet, den von Fürst in denen von Euch vor selbigen zu expedirenden Instructionen zu bescheiden.

Die Ursache, welche Ich zu Entscheidung dieses Punktes gehabt habe, ist hauptsächlich diese, dass, wann es ja, wider alles Vermuthen, mit dem wiener Hofe noch zu einem Commercientractat kommen sollte, darin alles deutlich exprimiret und nichts équivoque gesetzet werden muss, welches aber Meines Erachtens geschehen wird, wenn pro principio gesetzet wird, dass jedem Theile freistehen müsse, seine eigene Unterthanen nach Willkür zu begünstigen, ohne dass solches des andern Unterthanen ganz oder zum Theile angedeihe, maassen dadurch dem wienerschen Hofe auch nach geschlossenem Tractat allemal die Gelegenheit bleiben würde, seine Unterthanen in denen Articuln, so das Hauptstück der schlesischen Commercien ausmachen, solchergestalt und, wann es auch nur dem Anscheine nach geschähe, dergestalt zu beneficiren, dass Schlesien niemals mit dergleichen Waaren dahin handeln könne. Wannenhero Ich dann persuadiret bin, dass Meine ertheilte Resolution sehr wohl darauf quadrire und allem dem vorbeuge, was bei Schliessung von dergleichen Tractat wider die bonne Foi geschehen kann.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. S. 57.

6674. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 mars 1755.

Je n'ai point d'avis encore de mon ministre en France si les instructions qu'on m'a promis de donner à M. d'Aubeterre relativement à mes différends de commerce avec la cour de Vienne,[1] sont effectivement parties ou non; mais, si celui-ci s'en acquitte à mon gré, il ne fera des remontrances à cette cour pour ce sujet qu'au temps qu'elle aura des nouvelles fâcheuses par quelque courrier d'un de ses ministres aux cours étrangères qui l'embarrasseront. C'est à un moment pareil que je crois que, si le ministre de France s'acquitte alors adroitement de sa commission, je m'en promets quelque succès, et, en cas que non, il sera toujours temps de rompre alors la négociation. En attendant, je la ferai toujours continuer et faire chicaner le terrain, par des bonnes [raisons] que j'ai à cela,[2] mais que je ne saurais pas vous dire à présent.

Federic.

Nach dem Concept.

6675. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 mars 1755.

J'ai reçu à la fois l'ordinaire dernier les dépêches que vous m'avez faites du 11 et du 18. Il m'a fait un plaisir sensible de voir qu'il paraît que la Reine commence de revenir un peu du système violent que le parti présent de la cour avait pris à tâche de lui inspirer; car, s'il ne s'agit à la Diète future que d'une exposition en termes modérés que le Roi donnera aux États relativement à sa situation et aux sujets de dissensions qu'il y a entre lui et le Sénat, je n'ai rien à dire là-dessus; mais, comme ma sœur est un peu vive, je crains encore que le coup de main ne lui revienne dans l'esprit, et c'est pourquoi je désire bien que vous ne laissiez échapper aucune occasion pour lui représenter les suites absolument ruineuses pour le Roi de toute démarche de violence, et que vous lui inspiriez, quoique avec beaucoup d'adresse et bien doucement, des soupçons contre ceux de son parti par rapport à leurs vues équivoques et leur faiblesse.

Federic.

Nach dem Concept.

6676. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 mars 1755.

Les dépêches que vous m'avez faites depuis le 15 jusqu'au 22 du mois passé de février, m'ont été fidèlement rendues. J'ai trouvé bon

[1] Vergl. S. 44. — [2] Vergl. S. 53. 54.

l'avis que vous m'avez donné touchant les propositions du sieur Hans, et le suivrai.[1] En attendant, ce serait un bon coup, si vous pouviez rendre favorable à mes intérêts cet homme par quelque libéralité que vous lui ferez espérer de ma part, pourvu qu'il mène les choses au point qu'on puisse convenir d'un bon traité de commerce entre mes États et ceux de Danemark et y constater les privilèges des villes de la Poméranie ultérieure.[2] Si encore il pouvait y contribuer que la cour de Copenhague reconnût les droits fondés de la ville de Stettin sur ce sujet, ma libéralité se redoublerait alors envers lui.

Federic.

Nach dem Concept.

6677. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 7 mars 1755.

Les rapports que vous m'avez faits du 21 et du 28 de février, m'ont été fidèlement rendus. Quant à la réponse que vous me demandez pour le peintre Dietrich par rapport à la copie de *Quos ego* de Rubens, je me souviens de vous avoir déjà marqué que vous devez faire l'accord là-dessus avec lui et me mander la somme dont vous serez convenu avec lui jusqu'à ma ratification, et je compte, en attendant, qu'il s'en contentera de 400 écus environ.

Les fréquentes conférences qu'en conséquence de votre rapport le sieur Williams a avec le ministre,[3] et d'autres raisons encore que j'ai pour soupçonner qu'il s'est tramé secrètement, depuis les trois ou quatre mois derniers passés, des choses fort importantes, me font désirer plus que jamais que vous sachiez à présent tirer de bons et intéressants avis de votre canal, afin de pouvoir m'en donner des informations sûres; tâchez ainsi de me satisfaire là-dessus au plus tôt mieux, mais avec toute la prudence possible.

Au surplus, mon trésorier Fredersdorf vous tiendra compte des 22 écus que vous avez déboursés pour la copie de la musique du nouvel opéra.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

6678. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 24. Februar: „Les dernières lettres de M. de Mirepoix contiennent le détail des conférences qu'il a eues avec le ministère de

Potsdam, 8 mars 1755.

J'ai reçu votre rapport du 24 de février dernier. Par les nou-

[1] Der dänische Staatsrath Hans hatte dem preussischen Gesandten den Vorschlag gemacht, die Schliessung eines Handelsvertrags zwischen Preussen und Dänemark einzuleiten. — [2] Vergl. Bd. IX, 119. 427. — [3] Graf Brühl. — [4] Vergl. S. 69.

la Grande-Bretagne,[1] en conséquence de ses dernières instructions. Il mande que la cour de Londres déclare ne pouvoir consentir à une trève en Amérique, avant que la France n'ait donné des ordres à ses gouverneurs de ne point inquiéter les Anglais dans leurs établissements sur la rivière d'Ohio; que la cour de Londres demande que le fort démoli par les Français en dernier lieu lui soit restitué, et, en outre, que les escadres de France ne sortent point des ports où on les équipe, afin de ne point donner de l'inquiétude à la nation anglaise pour ses colonies dans l'Amérique septentrionale . . . Le sieur de Bussy vient d'essuyer une terrible mortification. M. Rouillé lui a ôté, il y a quelques jours, le département de l'Angleterre,[2] pour le conférer à l'abbé de La Ville.[3] Le changement doit être d'autant plus sensible au sieur de Bussy qu'il perd par là une des principales branches de son département et même celle qui est la plus importante dans ce moment-ci . . . L'abbé de Bernis, ambassadeur de France auprès de la république de Venise, a demandé un congé pour venir ici, et l'on soupçonne assez généralement qu'il ne retournera plus à Venise. Comme il est fort en faveur chez la Marquise depuis longtemps, et qu'il réunit beaucoup de savoir avec beaucoup d'esprit, l'on prétend que son dessein est de le faire entrer dans le Conseil. L'on pourrait bien lui donner la place du sieur Rouillé."

velles qu'il comprend relativement à la négociation de M. de Mirepoix et aux conditions préalables que le ministère anglais demande pour consentir à une trève en Amérique, me paraît qu'on a tout lieu d'appréhender une rupture entre les deux puissances, vu que l'on s'avance trop pour qu'il reste le moyen de reculer, et que, d'ailleurs, les préalables des Anglais paraissent plutôt des lois de vainqueur que des conditions pour traiter d'accommodement là-dessus.

La mortification que le sieur de Bussy vient de recevoir, me fait une véritable peine, par ses talents et sa grande capacité pour bien servir la France, et bien qu'il faille reconnaître l'habileté de l'abbé de La Ville, il faut cependant convenir que le premier a outre son habileté une grande routine et un grand fonds d'expérience dans les affaires. S'il y a moyen que vous sachiez parler confidemment au sieur de Bussy, tâchez de lui inspirer de prendre son mal en homme sage et de ne pas quitter la partie.

Quant à l'abbé de Bernis que j'ai eu autrefois l'occasion de connaître personnellement, j'ai de la peine à me persuader que le dessein existe de le faire entrer au Conseil, et présume plutôt que ce qu'on a dit sur son chapitre, ne sont que des conjectures prématurées.

Nach dem Concept.

Federic.

6679. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 11 mars 1755.

Les rapports que vous m'avez faits du 21 et du 28 de février dernier, m'ont été fidèlement rendus. Je suis toujours dans les mêmes

[1] Vergl. S. 72. — [2] Vergl. S. 1. — [3] Vergl. Bd. II, 485; III, 368; IV, 402; V, 531.

appréhensions que je vous ai déjà indiquées, sur le dénouement de la négociation de M. de Mirepoix avec les ministres anglais touchant l'Amérique, et, si mes lettres de France accusent juste,[1] les deux partis sont encore bien éloignés sur les principes à mettre pour base de la négociation afin de parvenir à un heureux accommodement; à moins que les Français ne plient sur bien des points, je crois la rupture inévitable. Prêtez donc toute votre attention sur cet article et ne manquez pas de me faire exactement vos rapports là-dessus.

Au reste, vous avez très bien fait de vous contenter à faire simplement un compliment de politesse de ma part au duc de Newcastle, à l'occasion de la garantie que j'ai donnée sur les arrangements pris du landgrave de Hesse-Cassel pour la conservation de la religion protestante dans son pays,[2] aussi mes ordres vous bornaient-ils simplement à cela, et vous auriez mal fait de les outre-passer, et je ne sais que trop que le moment n'est pas venu encore où l'on puisse parler du retour d'une amitié étroite.

Federic.

Nach dem Concept.

6680. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 11 mars 1755.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. J'ai été bien aise de voir que le nouveau chiffre immédiat vous soit parvenu à bon port, et que vous ne manquerez pas de vous conformer exactement à ce que je vous ai marqué à ce sujet.[3] Aussi ne saurais-je assez vous réitérer la demande que je vous ai faite, d'avoir un soin extrême de vos chiffres et surtout de celui qui vous a été envoyé pour votre correspondance immédiate avec moi, en sorte que vous ne le fassiez jamais servir que sous vos yeux, dès lors que vos autres occupations ne vous permettront pas d'en chiffrer et déchiffrer vous-même les dépêches.

Pour ce qui regarde les différends, mécontentements et soulèvements qui se manifestent en Hongrie, il est à regretter qu'ils soient un peu trop prématurés[4] et qu'ils arrivent, avant que le Sultan soit tout à son aise pour y influer, vu qu'il faut que ce Prince fasse à présent ses arrangements domestiques et intérieures.

Vous ne devez guère être en peine des affaires du Palatin.[5] Je n'ignore nullement la grande prévention du baron de Beckers pour la cour de Vienne;[6] il se peut même qu'il y ait encore d'autres ministres à celle de Manheim d'attachés aux intérêts de la première; mais, ce qu'il y a de bon à cet égard, c'est que le Palatinat est trop voisin de la France pour que la cour de Versailles ne sache mettre ordre à ce que toutes les intrigues des Autrichiens ne fussent déconcertées.

1 Vergl. Nr. 6678. — 2 Vergl. S. 37. — 3 Vergl. S. 62. — 4 Vergl. S. 65. — 5 Vergl. S. 65. — 6 Vergl. Bd. X, 364.

Au reste, il est très nécessaire que vous redoubliez d'attention sur toutes les démarches de la cour où vous êtes et sur tout ce qu'elle fait d'arrangements dans un temps pareil au présent où nous touchons peut-être à la veille d'une rupture entre la France et l'Angleterre, dont apparemment la cour de Vienne pourrait vouloir profiter pour ses vues, si elle pouvait se flatter d'y trouver moyen, malgré toutes ses démonstrations du contraire.

Federic.

Nach dem Concept.

6681. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 mars 1755.

Les rapports que vous m'avez faits du 21 et du 25 du février dernier, me sont heuresement parvenus, et j'ai été bien aise de voir qu'on commence à se rapprocher avec le marquis d'Havrincourt, pour sauver au moins les apparences avec lui.[1] Cependant, dans l'incertitude où tout cela aboutira, je crois que vous ferez bien de ne pas laisser passer les occasions convenables où vous pourrez inspirer de la méfiance à ma sœur contre ceux dont elle se persuade qu'ils sont attachés à la cour, et que je n'ai point besoin de vous nommer,[2] et, si cela se peut, vous vous servirez en ceci de ce raisonnement: Qu'elle s'était confiée successivement autrefois à deux sortes de gens dont elle avait trouvé que ces gens avaient eu en vue plutôt leur intérêt que celui de la cour; à présent, il lui convenait d'approfondir encore ceux qui paraissaient s'attacher à elle, s'ils ne visaient, de même que les autres, plutôt à leur propre intérêt qu'à celui de la cour et ne songeaient à vouloir la gouverner pour arriver à leurs vues, au lieu qu'il serait bien plus de la dignité de ma sœur, si c'était elle qui gouvernait ces gens-là.

Federic.

Nach dem Concept.

6682. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 11 mars 1755.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois et me réfère, quant à ce qui regarde l'affaire de Knyphausen,[3] à ce qui vous sera marqué du département des affaires étrangères; mais, pour ce qui regarde la permission que vous demandez pour faire un voyage à Pyrmont dans le mois prochain de mai, je vous dirai que, dans la situation présente des affaires, les miennes ne permettent point votre absence de la cour de Danemark. J'ai, d'ailleurs, de la peine à me persuader que, dans un

[1] Vergl. S. 67. — [2] Vergl. S. 68; Bd. X, 256. — [3] Vergl. Bd. X, 527.

âge où vous êtes en pleine force, votre santé saurait être aussi dérangée que vous fussiez réduit à la rétablir au moyen des eaux minérales, de sorte que je ne [sais] point vous cacher que je crois qu'il y entre plus d'imaginaire dans vos prétendus accidents que de réalité. Il y a tant de monde qui se trouve bien de l'air de Copenhague, il sera de même bon pour vous, pourvu que vous vous défassiez de ce qui sent le malade imaginaire, et un officier dans la fleur de son âge que vous qui demanderait le congé pour aller se servir des eaux de Pyrmont sur les lieux, risquerait sûrement d'être vivement réprimandé du chef du régiment, qui peut-être même le ferait mettre aux arrêts pour cette inadvertance.

Federic.

Nach dem Concept.

6683. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 1. März: „Il est décidé que l'ambassadeur turc Ali Aga[1] vient en Pologne, quoique la cour en soit absente. Il est adressé au Grand-Général de la Couronne,[2] qu'il va trouver à Dubno, d'où ils partiront ensemble pour Bialystock, qui est l'endroit où cet aga restera jusqu'à ce qu'il puisse exécuter auprès de Sa Majesté Polonaise la commission dont il est chargé de la part du sultan Osman III . . . Je crois qu'un de mes plus grands soins doit être maintenant de disposer le Grand-Général et tous ceux qui sont autour de lui et qui lui sont fidèlement attachés, à donner à l'Ambassadeur une véritable idée des affaires de la Pologne et lui faire connaître la nécessité où l'on est dans ce pays d'empêcher que le parti contraire aux bons patriotes n'y prenne un jour le dessus par le moyen des Russes et par le secours de l'argent d'Angleterre. On pourra en même temps lui exposer quels sont les alliés du parti des bien intentionnés, et combien il est de l'intérêt de la Porte de se lier étroitement avec ceux-ci pour s'opposer aux desseins que la Russie forme continuellement à s'agrandir."

Potsdam, 11 mars 1755.

Ce que vous me proposez par votre rapport du 1er de ce mois touchant les insinuations à faire par vos amis à l'ambassadeur turc pendant son séjour à Bialystock, est bien pensé et a toute mon approbation. J'aimerai mieux, cependant, que, sous quelque prétexte plausible, vous y fassiez vous-même un voyage, afin de trouver là l'occasion de parler vous-même à l'aga turc, pour lui insinuer adroitement que la France, la Suède et la république de Pologne étaient déjà alliées ensemble, et que nous avions ensemble la même intention et le même but; et comme la Porte était déjà en alliance avec les puissances mentionnées, il ne dépendrait que d'elle de m'avoir pour ami et allié, sur quoi je lui avais déjà fait faire des avances.[3] Au surplus, vous observerez qu'en exécutant ceci, il faudra que vous vous preniez avec toute l'adresse et prudence dont vous êtes capable, et que vous ménagiez tout éclat.

Quant à l'envie que le Grand-Général de la Couronne vous a marquée d'avoir, d'envoyer chercher au commencement du mois d'avril

[1] Vergl. S. 65. — [2] Branicki. — [3] Vergl. S. 23.

prochain les chevaux qu'il voudrait acheter dans mes haras en Prusse, vous lui manderez que j'en serai bien aise, et que mes ordres étaient déjà donnés afin que ceux qu'il lui plaira d'y envoyer, y trouvent tout l'accueil favorable qu'ils sauront désirer.

Pour ce qui regarde la liberté de faire imprimer à Kœnigsberg des écrits indifférents en langue polonaise, au sujet de laquelle le Grand-Maréchal de la Couronne[1] vous a parlé, je vous dirai que, ne voyant aucune bonne raison pour ne pas permettre cette liberté, surtout si pareille impression se fait sans éclat, je veux bien l'accorder, quoique toujours sous la condition expresse qu'on n'y mettra jamais le nom de la ville ni de l'imprimeur où l'impression sera faite. Aussi, dès que je saurai les intentions du susdit Grand-Maréchal sur les conditions que j'ajoute relativement à cette liberté d'imprimer, je donnerai mes [ordres] à mon ministre d'État de Rohd à Kœnigsberg pour qu'il ait soin de cette impression tacite.

Je dois vous avertir, au reste, que, quand un nommé de Rexin[2] vous adressera un jour un exprès avec des lettres pour moi, vous devez faire en sorte qu'il puisse passer de Varsovie jusqu'à Wartenberg dans mon territoire de la Silésie avec le moins d'éclat qu'il sera possible, en mettant les lettres qu'il portera, sous votre couvert, et en marquant par une lettre particulière au maître de poste à Wartenberg afin qu'il ait à me faire passer par une estafette expresse votre paquet. Il serait mieux encore, si vous avez quelque domestique fidèle et affidé à toute épreuve, que vous l'envoyiez alors en exprès avec le paquet pour moi à Wartenberg, et gardiez, en attendant ma réponse, l'autre exprès dans votre maison, sans qu'il en puisse rien transpirer. Mais, comme je ne sais pas si vous êtes pourvu d'un pareil domestique, il faut que j'abandonne ceci à votre prudence. Mais ce que je vous recommande principalement, c'est que vous me garderez un secret tout-à-fait impénétrable sur cet avis, et que vous n'en parliez point même à vos amis les plus intimes, ni n'en fassiez mention dans aucune des dépêches que vous ferez à mes ministres.

Federic.

Nach dem Concept.

6684. A L'ENVOYÉ DE SUÈDE DE WULFWENSTJERNA A BERLIN.

Potsdam, 13 mars 1755.

Monsieur de Wulfwenstjerna. Je suis parfaitement sensible aux peines et aux soins que vous avez bien voulu prendre pour me faire parvenir le buste du roi Charles XII et l'instrument de musique que la reine de Suède vous avait adressés. Je verrai volontiers les occasions de pouvoir vous en témoigner ma vive reconnaissance; j'ai surtout été charmé du buste du plus grand des héros et du plus magnanime des

[1] Bielinski. — [2] Vergl. S. 62.

rois de Suède, et je me félicite de posséder une pièce qui peut me renouveler à tous moments la mémoire d'un prince qui, à juste droit, mérite encore aujourd'hui l'admiration de l'univers, et dont les actions à jamais mémorables l'ont éternisé dans les fastes de la gloire. Ce présent m'a été des plus agréables, et je ne manquerai d'en témoigner à la première occasion ma sensibilité à la Reine. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6685. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.[1]

Potsdam, 13 mars 1755.

Vous observerez que, quand vous parlerez à M. de Rouillé au susdit sujet, vous tournerez vos insinuations de la sorte comme si tout ce que j'avais fait sur ce sujet, n'était que son propre conseil qu'il m'avait autrefois donné par vous,[2] d'envoyer quelqu'un de ma part à Constantinople, et que ce n'était qu'en conséquence de cet avis que j'avais fait cette démarche pour nos intérêts communs. Enfin, vous tournerez adroitement votre discours, en sorte que cet envoi ne paraisse pas fait autrement que sur l'avis et selon le sentiment de M. de Rouillé.

Federic.

Nach dem Concept.

6686. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 14. März 1755.

Den Einhalt Ew. Excellenz gnädigen Schreibens vom 12. dieses habe Sr. Königl. Majestät gestern noch vor Dero Abreise nach Berlin vorzutragen Gelegenheit gehabt, welche denn auch Selbst erkannt haben, wie es nunmehro nicht länger Anstand haben könne, dass nicht M. Rouillé durch den Herrn von Knyphausen von der geschehenen Sendung des sogenannten von Rexin nach Constantinopel avertiret werde, weil des Königs Majestät Selbst nicht gerne sehen, dass von dieser Sache etwas eher an M. Rouillé kommen sollte, bevor nicht der Herr von Knyphausen ihn davon avertiret und die nöthige Insinuationes deshalb gethan haben würde, obschon Höchstdieselbe sonst lieber gesehen haben würde, dass M. de Vergennes zuforderst aus Frankreich nach Constantinopel abgegangen wäre, bevor M. Rouillé von der Schickung des von Rexin informiret worden, welches aber bei denen von Ew. Excellenz angeführten Umständen und da überdem es mit der Abreise des Vergennes noch etwas weitläuftig aussiehet, nicht länger

[1] Immediatpostscriptum zu dem am 13. März abgegangenen Ministerialerlass an Knyphausen, d. d. Berlin 1. März. Vergl. S. 84 Anm. 1. — [2] Vergl. Bd. X, 426.

aufgeschoben werden können. Da ich also mal alles benöthigte zum voraus bereit gehalten habe, um dem Herrn von Knyphausen den neuen Chiffre durch Expresse zusenden zu können, so ist gestern Mittag sowohl die Dépêche wegen des von Rexin,[1] als auch der neue Chiffre an den Herrn von Knyphausen durch Expressen en courrier von hier abgegangen und dem Generalfeldmarschall von Dossow adressiret worden, mit der Königlichen Ordre, alles zusammen sofort mit einem zuverlässigen Officier en courrier weiter nach Paris zu senden, dass ich hoffe, dass die Dépêche quaestionis dem Herrn von Knyphausen eher zukommen werde, als wenn solche mit der Sonnabendspost[2] abgegangen wäre. Bei dieser Gelegenheit habe zugleich den neuen Chiffre vor den von Hellen abgeschicket und alles nöthige besorget, dass solcher hoffentlich wohl an Ort und Stelle kommen soll. Ew. Excellenz Befehl nach übersende demnach hierbei das Concept von der Dépêche an den von Knyphausen, zu welchem ich auf Sr. Königl. Majestät Befehl ein kleines Postscriptum en chiffre fügen[3] und ihn darin instruiren müssen, dass bei denen an M. Rouillé deshalb zu thuenden Insinuationen er hauptsächlich darauf appuyiren soll, dass Se. Königl. Majestät die Schickung quaestionis hauptsächlich mit deshalb gethan hätten, weil M. Rouillé selbst Sr. Königl. Majestät vorhin anräthig gewesen (wie es dann vor ohngefähr drei Monaten wirklich geschehen ist), dass Sie einen Chargé d'affaires nach Constantinopel schicken möchten, um, wo nicht ein mehreres, doch wenigstens einen Commercientractat allda zu negociiren, als welches man in Frankreich nicht nur ganz gerne sehen, sondern auch solchen durch den Comte Desalleurs, so dermalen noch lebete, appuyiren lassen würde, und dass mithin der von Knyphausen seine Insinuation an M. Rouillé so tourniren sollte, als ob diese Sr. Königl. Majestät Démarche blos auf Anrath des letzteren geschehen sei.

Uebrigens füge zugleich die von Sr. Königl. Majestät unterschriebene Dépêche an den von Maltzahn zu Stockholm nebst deren Concept hierbei[4] und muss zu Ew. Excellenz beliebigem Gefallen aussetzen, ob auch diese nunmehro gehörigen Ortes abgehen könne. Sollten Ew. Excellenz von dem Umstande des von M. Rouillé Sr. Königl. Majestät gegebenen Rathes, jemanden nach Constantinopel zu schicken, vorhin schon von des Königs Majestät Selbst benachrichtiget worden sein, so bin erbötig, auf Ew. Excellenz Befehl die weiteren Umstände davon ganz gehorsamst zu suppeditiren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Ministerialrescript an Knyphausen, d. d. Berlin 1. März (abgegangen 13. März), auf Grund der Königlichen Weisung vom 21. Februar. Vergl. Nr. 6657. — [2] 15. März. — [3] Vergl. Nr. 6685. — [4] Ministerialrescript an Maltzahn, d. d. Berlin 1. März (abgegangen „15. März"), auf Grund der Königlichen Weisung vom 21. Februar, Nr. 6657.

6687. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 7. März: „Je viens de voir trois dépêches du sieur Funcke du 6, 13 et du 20 de janvier. Il marque que la désertion du secrétaire Wolkow[1] avait fait que le chancelier Bestushew avait fait prier le sieur Guy Dickens de différer la conférence qu'il lui avait promise pour le 31 décembre, et dans laquelle il devait délibérer avec lui sur la manière de reprendre le fil de la négociation de subsides, et qu'au reste le Grand-Chancelier demandait l'aumône aux ministres des cours alliées pour payer les dettes de ce Wolkow, puisqu'il paraissait que l'impératrice de Russie ne songeait plus à la promesse qu'elle avait faite, en lui accordant son pardon, de lui faire présent d'une somme considérable."

Potsdam, 14 mars 1755.

J'ai été bien aise de voir ce que le post-scriptum de votre dépêche du 7 du mois où nous sommes m'a appris; mais, comme je ne sais pas encore bien pénétrer ce qui s'est passé à Pétersbourg au temps de la grande conférence qui s'est tenue le 25 novembre dernier dans la maison du chancelier de Bestushew,[2] et à laquelle cette levée du grand nombre de recrues qui se fait actuellement en Russie, a été résolue, et que du depuis les allées et venues des courriers entre les cours impériales et les conférences entre le comte de [Keyserlingk] et les ministres de Vienne ont été très fréquentes, je souhaiterais fort que vous puissiez me donner des explications sur ces mystères, en les puisant de source. Tâchez de me contenter là-dessus, bien qu'avec toute la prudence requise pour ne rien gâter.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

6688. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 5. März: „Les trois émissaires [du Grand-Seigneur][4] ont un ordre exprès de ne point entrer du tout dans aucune affaire qui regarde l'étranger, et de ne s'en tenir qu'à leur simple destination, savoir qu'à la notification du trône du Grand-Seigneur. Le but en est que les affaires doivent se traiter à Constantinople. Le Sultan a fait approcher de lui Ali-Bacha . . . C'est le même qui battit le prince de Hildbourghausen à Banjaluka,[5] homme très valeureux et hardi. On ne doute point qu'il ne succède en peu au Grand-Visir. Je sais de bon lieu que ce choix du Grand-

Potsdam, 15 mars 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois, m'a été bien rendu. Les nouvelles de Turquie que vous me marquez, sont très bonnes et font augurer qu'au moins pendant le règne du Sultan présent les deux cours impériales seront obligées de garder bien des mesures avec la Porte, qui gêneront surtout celle de Vienne dans ses vastes desseins.

[1] Vergl. Bd. X, 78. — [2] Vergl. S. 56. — [3] Vergl. S. 56. — [4] Vergl. S. 64. — [5] 1737.

Seigneur ne fait nul plaisir ici. Il faut bien que la Russie ne regarde le nouveau Sultan aussi pacifique que le comte Kaunitz a affecté de le faire passer, puisqu'elle a fait déclarer à la Porte qu'elle se désistait entièrement de la construction des fortifications auxquelles elle avait fait travailler jusqu'ici.[1] On peut, je crois, établir pour chose sûre que les intrigues des deux cours impériales seront sans effet pendant longtemps."

Pour ce qui regarde les courriers anglais arrivés successivement à Vienne dont les dépêches qu'ils ont portées, ont donné lieu à de longs entretiens avec le sieur Keith, je ne présume pas que la cour de Londres veuille déjà sommer celle de Vienne sur le secours à lui prêter contre la France, au cas que la première se crût obligée de rompre avec celle-ci; je crois plutôt que ç'a été ou par rapport à l'affaire de la Barrière,[2] où la cour de Vienne regimbe beaucoup encore, ou, ce qui paraît le plus vraisemblable, que le sujet de ces entretiens a été la communication que la cour de Londres a donnée aux deux cours impériales des préparatifs qu'elle fait à l'occasion des différends avec la France,[3] et de la négociation qu'on a entamée avec elle, de même que des ordres envoyés, sans en être requis, au sieur Porter pour qu'il tâchât de conserver le ministère de la Porte dans des sentiments pacifiques comme ci-devant; démarche dont je crois vous avoir déjà averti[4] que le ministère anglais s'en est avisé afin de faire voir aux deux cours impériales qu'on veille à leurs intérêts, et pour qu'elles en fassent autant à l'égard de l'Angleterre. Ce que vous tâcherez d'approfondir au possible.

Federic.

Nach dem Concept.

6689. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 15 mars 1755.

J'ai reçu l'ordinaire dernier vos dépêches du 28 de février et du 3 de ce mois, au sujet desquelles je vous dirai avant tout que je désire extrêmement de savoir tout à clair sur quel pied la France est actuellement avec l'Espagne, et ce qu'elle en saurait attendre, au cas que la guerre entre elle et l'Angleterre serait inévitable. Vous devez ainsi tâcher de votre mieux de pouvoir m'en informer le plus exactement et de manière que j'y puisse compter. Mais, pour y parvenir vous-même, il ne faut pas que vous vous adressiez directement au sieur de Rouillé, parcequ'il ne vous en dira plus qu'il ne veut que vous en sachiez, mais plutôt à d'autres qui en pourront être bien instruits, et encore au ministre d'Espagne,[5] pour avoir des notices les plus justes sur cet article.

1 Vergl. S. 64. — 2 Vergl. S. 38. — 3 Vergl. S. 64. — 4 Vergl. Nr. 6659. — 5 Soto-Mayor.

Je suis bien fâché d'apprendre que le maréchal de Lœwendahl a pris la résolution de quitter le service de France[1] pour entrer à celui de Venise; je ne présume pas qu'il s'en voudra laisser détourner, et j'ai, d'ailleurs, des soupçons que c'est peut-être le prince de Conty qui a contribué aux froideurs que le Roi lui a marquées. Il pourra arriver, cependant, un temps où l'on regrettera bien de l'avoir perdu.

Comme vous m'annoncez pour certain que le parti est pris de faire mettre à la voile l'escadre à Brest[2] à la fin du mois d'avril, il faudra voir présentement ce que le ministère de France a dans le ventre; car il s'avance trop et tant par là qu'il ne saurait pas reculer sans s'exposer au grand mépris, s'il le voulait après ces ostentations. A quelle occasion, il me vient dans l'esprit que peut-être le désastre qu'a essuyé le sieur de Bussy,[3] lui est arrivé de ce qu'il a inspiré le conseil à M. de Rouillé de tenir ferme contre l'Angleterre et de la rendre docile au moyen d'une démonstration de l'armement naval, mais que, cet avis ayant opéré un effet tout contraire,[4] on l'a ressenti contre lui en le privant du département qui regarde les affaires anglaises. Vous observerez que je ne vous donne tout ceci que comme une simple conjecture, de laquelle il ne faut pas qu'il en transpire quelque chose.

Au reste, je serais extrêmement surpris, si, dans les circonstances présentes des affaires, la cour de France voulait pointiller envers la Porte et accrocher le départ du sieur Vergennes[5] pour savoir au préalable quel ministre le Grand-Seigneur enverra pour notifier son avènement au trône, dans un temps où il lui est de la dernière conséquence d'avoir un ministre à la Porte, auquel, le cas le demandant, on saura toujours envoyer les patentes d'ambassadeur.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

6690. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 17. März 1755.

Podewils überreicht, Berlin 16. März, das an ihn gerichtete Schreiben des preussischen Residenten Hecht in Hamburg, d. d. Hamburg 14. März: . . . „Ayant trouvé hier le prince de Hesse[7] dans une grande compagnie, il me fit l'honneur de me tirer à part pour m'entretenir sur sa situation présente, en me disant qu'il s'ennuyait trop ici pour y résister à la longue, que, d'ailleurs, il trouvait que, par bien des raisons, le séjour d'ici ne lui

Ich kann nichts darauf antworten. Es ist Mir alles in dem Schreiben so dunkel, und Ich verstehe nicht, was der Erbprinz haben will, und errathe nicht gerne anderer Räthsel. Ich würde ohngerne sehen, wenn er nach Berlin käme, weil Ich gar nicht wissen

1 Vergl. Bd. X, 275. — 2 Vergl. S. 65. — 3 Vergl. S. 78. — 4 Vergl. S. 43. — 5 Vergl. S. 62. — 6 Vergl. S. 41. — 7 Der zur römischen Kirche übergetretene Erbprinz Friedrich von Hessen-Cassel. Vergl. S. 37.

convenait guère, mais que toute la difficulté était d'obtenir l'agrément du Landgrave, son père, de se rendre ailleurs; qu'à la vérité il lui était venu quelque idée, mais qu'il n'était pas temps de s'ouvrir là-dessus et qu'il me disait tout ceci en confidence, se flattant que je n'en ferais aucun usage; que tout ce qu'il me chargeait, était de prier Votre Excellence de bien vouloir le mettre aux pieds du Roi, en me recommandant de ne pas oublier de lui rendre compte de la réponse qu'Elle pourrait trouver à-propos de me donner sur ce sujet, puisque, vers ce temps-là, il comptait être à même de s'expliquer plus clairement . . . A en juger par tout ce que ce Prince m'a fait entendre par cette occasion, j'ai cru entrevoir qu'il souhaiterait passer quelque temps à Berlin."

würde, auf was vor einen Fuss mit ihm tanzen sollte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6691. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 18 mars 1755.

Il est fort incertain encore si le roi d'Angleterre passera en ses États d'Allemagne cette année-ci, car, quelque apparence qu'il y en ait eu, et qu'on a cru même qu'il devait s'y rendre dans le courant de l'avril prochain, cependant mes lettres d'Angleterre[1] m'annoncent qu'il venait d'être décidé qu'au cas que les affaires avec la France s'embrouilleraient davantage, ce Prince resterait en Angleterre.

Je doute que ce qu'il y a actuellement de troubles en Hongrie,[2] tire à conséquence, la cour de Vienne ayant présentement tout le temps de les apaiser. Ce serait autre chose, si elles étaient arrivées vers la fin de l'année courante ou dans celle qui suit, puisqu'alors sans doute le Sultan y aurait pris part, ayant achevé alors les arrangements intérieurs auxquels il s'occupe actuellement encore. J'accuse, au reste, la réception du rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois.

Nach dem Concept.

Federic.

6692. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 18 mars 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Je vous sais un gré parfait du mémoire que vous avez

[1] Bericht Michell's, London 28. Februar. — [2] Vergl. S. 79.

joint, dont j'ai trouvé les particularités qu'il comprend également curieuses et intéressantes.[1] Je suis bien fâché que les affaires entre la France et l'Angleterre deviennent très intrigantes;[2] si la France plie à cette occasion devant l'Angleterre, cela lui nuira beaucoup et lui [fera] du tort; si, au contraire, elle soutient sa gageure, elle sera obligée de soutenir la guerre, qui, dans la situation actuelle où se trouvent ses finances et ses affaires intérieures, sera aussi un grand mal pour elle. Cependant, en pesant l'un contre l'autre, je crois que le parti de conserver la paix par un accommodement, est ce qui lui convient actuellement le plus.

Comme mes lettres d'Angleterre[3] marquent qu'à moins que les affaires avec la France ne s'embrouillent davantage, le roi d'Angleterre se rendrait dans le courant d'avril prochain à Hanovre, afin de mettre de nouveau en mouvement l'ouvrage de l'élection d'un roi des Romains,[4] mon intention est que vous devez sonder M. de Rouillé, supposé que la paix avec l'Angleterre continue et que le roi d'Angleterre vienne à Hanovre, si alors la cour de France ne trouverait nécessaire d'y envoyer quelque ministre habile[5] pour observer et pour parer au possible que ce Prince ne sache faire là despotiquement ses volontés à l'égard de ladite élection.

Au reste, je vous adresse ci-clos le placet que deux de mes marchands fabricants à Berlin m'ont présenté touchant une confiscation injuste qu'on a faite à Bordeaux, de quelques marchandises en tapisseries, qu'ils y ont envoyées et déclarées de bonne foi; je joins encore le rapport que mon consul là[6] m'en a fait avec ce qui lui est arrivé de procédés violents à cette occasion. Je vous recommande particulièrement d'employer tous vos soins afin que ces griefs soient redressés, et qu'il leur soit administré bonne justice. Je suis persuadé qu'un mot que vous en direz de ma part avec un compliment convenable à M. de Séchelles, opèrera tout le succès que je pourrai souhaiter à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

6693. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 28. Februar, über eine längere Unterredung zwischen der Königin und Havrincourt, welche am 25. Februar in Karlberg nach einer Jagdpartie stattgefunden hat, nach den ihm von beiden Seiten gemachten

Potsdam, 18 mars 1755.

Les dépêches que vous m'avez faites du 28 de février dernier et du 4 de ce mois, me sont heureusement parvenues, et j'ai été bien

[1] Die der Compagnie des Indes übergebene Rechtfertigungsschrift des Admirals Dupleix. Vergl. S. 51. — [2] Vergl. S. 79. — [3] Vergl. S. 88 Anm. 1. — [4] Vergl. S. 41. — [5] Vergl. Bd. VII, 318; IX, 8. 13; X, 167. — [6] Streckeisen.

Mittheilungen: „J'ai trouvé Sa Majesté satisfaite d'avoir reconnu dans ses façons de parler un caractère de probité et d'honnête homme. Elle aurait souhaité qu'il fût encore entré davantage en matière sur les moyens de rajuster les choses, puisque, quand la Reine lui a demandé ce qu'il y avait à faire, il a répondu qu'il devait s'en rapporter là-dessus aux lumières de Sa Majesté . . . La Reine m'a permis de lui dire comme de moi que Sa Majesté m'avait paru satisfaite de la manière dont il lui avait parlé. Ce que j'ai fait hier, en lui insinuant que la Reine comptait de multiplier les occasions de le voir, mais qu'en attendant elle ferait semblant pour l'extérieur comme s'il ne s'était rien passé du tout entre elle et lui, et qu'elle serait bien aise qu'il fît de même: ce qu'il a fort approuvé . . . Comme il m'a rebattu encore la réponse perpétuelle de ne pouvoir se mêler d'affaires intérieures, et que, s'il le faisait, le Sénat lui reprocherait que sa cour faisait ici ce qu'elle avait déclaré ne vouloir souffrir que d'autres puissances fissent, je ne me suis pas arrêté à contester là-dessus avec lui, mais je lui ai représenté qu'il y avait moyen de s'en mêler avec la délicatesse nécessaire, et que sa cour devait songer au mal qui en arriverait, si elle ne s'en mêlait pas. Il m'a dit de lui-même à cette occasion que l'unique manière dont il pourrait se mêler des affaires susdites, c'était, si Leurs Majestés Suédoises exigeaient de lui de leur rendre des services, et qu'alors il agissait dans leur nom, et qu'il cessait d'être ministre de France dans ces occasions."

aise d'y voir toutes les particularités dont vous m'avez instruit par rapport à l'entretien que la Reine a eu avec le marquis d'Havrincourt. Vous insinuerez à celui-ci que je me flattais d'un très bon succès, s'il voulait prendre plus souvent l'occasion de parler à ma sœur et tâcher de s'accommoder en quelque façon à elle, afin de la faire revenir au possible des mauvaises inspirations que la clique russienne lui donne.[1] Du reste, j'ai trouvé assez bonne la pensée que le marquis d'Havrincourt a eue touchant la commission que Leurs Majestés Suédoises devraient lui donner, afin de travailler en leur nom à quelque accommodement. Quant à vous, vous tâcherez de concilier au possible ce ministre avec la Reine, ma sœur, en [continuant] de recommander surtout au premier la modération dans ses conversations avec elle, en lui représentant qu'il fallait agir avec douceur à des personnes d'un tempérament aussi vif que celui de ma sœur.

Au surplus, je ne veux point vous laisser ignorer que, dans la lettre que vous m'avez envoyée de sa part,[2] elle sollicite que je doive vous laisser à votre poste en Suède,[3] au moins jusqu'au temps de la Diète prochaine en Suède. Quant à moi, j'en serais bien aise et y donnerais volontiers la main; mais, comme vous m'avez marqué que votre santé demandait absolument que vous quittiez la Suède, ce sera vous-même qui en fera l'excuse à ma sœur, en lui représentant l'état malingre de votre santé qui vous obligeait à changer l'air de ce pays-là.

Au reste, j'ai bien voulu vous accorder le passe-port ci-clos pour votre domestique, en conséquence des sollicitations que vous m'en avez faites.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 80. — 2 Das Schreiben der Königin datirt vom 3. März. — 3 Vergl. S. 31.

6694. AU CHEVALIER DE LA TOUCHE, MINISTRE DE FRANCE, A BERLIN.

Potsdam, 21 mars 1755.

Monsieur le Chevalier de La Touche. Pour vous répondre à la lettre du 19 de ce mois que je viens de recevoir de votre part, je suis bien aise de vous dire que j'ai tout ordonné déjà, afin qu'on prépare incessamment un plan et dessin exact de canons légers de campagne de notre façon, et encore un petit modèle en bois exactement pris selon toutes les dimensions requises, avec tous les attirails, cordages et ce qu'il faut pour les charger avec des boulets et des mitrailles, que je ne manquerai pas de vous adresser, dès que l'officier d'artillerie que votre cour voudra envoyer ici, sera arrivé, à qui l'on montrera, après, tout le détail de ce qu'il faut pour manœuvrer avec ces canons. Mais, s'il arrivait que votre cour ne trouvât pas convenable d'envoyer quelqu'un ici pour ce sujet,[1] je vous ferai satisfaire alors sur les éclaircissements que vous demandez, sur ce qui a rapport au service de ces pièces de canons légers. Au surplus, je serai bien aise, si, en attendant, vous ménagez tout éclat de cette affaire. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der von La Touche eingesandten Abschrift im Archiv des auswärtigen Ministeriums in Paris.

6695. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 22 mars 1755.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois. Par toutes les nouvelles qu'il comprend,[2] je suis bien aise de vous faire observer que ce qu'on appelle là où vous êtes des sentiments pacifiques et disputer pied à pied le terrain, nous paraît à nous autres ici ne vouloir que [déguiser] ses volontés, avoir pris son parti décidé de faire la guerre et ne chercher qu'à gagner le temps pour s'y préparer assez. Aussi, pourvu qu'on continue dans le même train, il me paraît indubitable que le roi de l'Angleterre, son ministère et par conséquent la nation[3] ont résolu de rompre avec la France, malgré tout ce qu'on négocie avec le duc de Mirepoix.

Quoi qu'il en soit, vous ne laisserez passer à présent aucun ordinaire, sans me marquer avec cette dextérité et exactitude que j'ai toujours reconnues en vous, ce qui en arrive à la suite.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Es erschien demnächst der französische Officier Gribeauval in Berlin. — 2 Den Inhalt des Berichtes Michell's vom 7. März geben die Immediatserlasse an Knyphausen und Klinggräffen in allen wesentlichen Punkten wieder (Nr. 6696 und 6697). — 3 Vergl. Bd. X, 149. 150.

6696. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 10. März, über ein längeres Gespräch mit dem Marschall Löwendahl: „Au reste, il m'a fait entendre qu'il désirait fort que Votre Majesté voulût réveiller l'attention du ministère de France à son égard et faire insinuer par moi au comte d'Argenson que sa perte ne serait point indifférente, et qu'il était important pour ce pays-ci qu'on cherchât à le conserver.[1] Il voudrait aussi que Votre Majesté lui fît l'honneur de lui écrire une lettre ostensible pour le dissuader de quitter et de passer au service de la république de Venise, ce qui le tirerait de l'embarras où il est de se rétracter avec honneur, après toutes les démarches qu'il a faites pour quitter, et les assurances qu'il a données que rien ne pourrait l'en détourner."

Potsdam, 22 mars 1755.

Je suis fâché que des considérations certaines ne me permettent pas de me prêter aux instances que le maréchal de Lœwendahl m'a fait faire par vous touchant une lettre à lui écrire de ma part, en conséquence du rapport que vous m'en avez fait dans votre lettre du 10 de ce mois. Mais, comme je ne voudrais aussi lui faire essuyer un refus en formes à cet égard, il faut que vous songiez à le payer par quelque bonne défaite, supposé qu'il revienne pour apprendre de vous ma résolution, comme celle par exemple que, par la maladie qui vous avait attaqué, il vous était sorti de l'esprit ce qu'il vous avait proposé, de sorte que vous ne m'en aviez pas encore fait votre rapport. Au reste, pour m'expliquer confidemment envers vous à ce sujet, je crois que le maréchal n'a pas tout-à-fait lieu de se plaindre des procédés du roi de France à son égard, vu qu'il n'y a pas longtemps qu'il a obtenu une bonne augmentation de ses appointements avec le logement, et que, si d'abord il n'est pas mis en niveau avec feu maréchal comte de Saxe, il n'a pas aussi rendu encore les services signalés à la France que celui-ci avait faits.

Pour ce qui regarde les affaires d'Angleterre, je crains que le ministère de France ne se trompe dans l'espérance qu'il a mise dans les dispositions pacifiques du roi d'Angleterre et de ses ministres; car, si mes lettres de Londres[2] accusent juste, comme je m'en persuade, je ne saurais regarder ces dispositions que comme une leurre pour gagner le temps d'achever leur armement naval, et mesdites lettres m'assurent que, quoique le ministère puisse pencher toujours pour le maintien de la paix, il était néanmoins à craindre qu'il ne leur fût plus possible d'y réussir, la nation s'étant trop échauffée à la vue des formidables armements qu'on préparait, et que, la dépense de cet armement faite, qui allait au delà d'un million de livres sterling, les ministres anglais n'oseraient plus aller avec la même aisance en avant [de] la négociation du duc de Mirepoix, [qu'ils auraient fait], si la nation s'était montré moins échauffée qu'elle le faisait. Qu'au surplus on avait fait

[1] Vergl. S. 87. — [2] Vergl. Nr. 6695.

remettre à M. de Mirepoix un contre-projet dans les formes par lequel non seulement l'on ne se contentait pas que la France remette les choses en Virginie comme elles avaient été avant la dernière guerre, mais qu'on exigeait, de plus, que tout le terrain en contestation soit évacué et tout remis sur le pied du traité d'Utrecht. Enfin, que ce que la France avait fait de propositions pour terminer amiablement,[1] était des plus raisonnables, mais que les Anglais voudraient profiter de la supériorité de leur armement pour forcer la France à des conditions qu'ils craignaient ne pouvoir obtenir, si l'on n'en convenait actuellement. Au reste, je veux bien vous informer que je viens de voir une lettre écrite d'un ministre autrichien à une cour étrangère, où il y a qu'on avait le dessein en Angleterre de prévenir la France pour qu'elle ne puisse faire sortir [sa flotte] du port de Brest,[2] en tentant de la faire brûler au port, à l'imitation de ce qui était arrivé autrefois à Vigo en Espagne.[3] Comme je ne puis absolument pas vous donner cette nouvelle pour authentique et la crois plutôt peu assurée, vous pourrez, néanmoins, en parler à M. Rouillé par manière de discours et point du tout comme si elle vous était parvenue de ma part, mais comme vous l'aviez vue dans la lettre d'un particulier à Berlin, afin que, sans cette précaution, l'on [ne] me soupçonne [pas] de vouloir souffler au feu, dont je suis, à ce que vous savez, bien éloigné.

Federic.

Nach dem Concept.

6697. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 mars 1755.

Je ne puis rien ajouter aujourd'hui à ce que la dépêche du Département à la suite de celle-ci vous marque amplement des nouvelles d'Angleterre que nous avons eues l'ordinaire dernier,[4] et que je vous fais communiquer pour votre direction, afin que, si l'on en parle à Vienne, soit de la même manière soit différemment, vous soyez instruit de la véritable connexion de ces circonstances. Quant à celles que vous y trouverez par rapport à ce que la cour de Londres avait fait pressentir celles de Vienne et de Dresde, tout comme la république de Hollande, touchant l'assistance que la première saurait s'en promettre au cas de guerre avec la France, elles me paraissent prématurées.

Je connais la machine à moulin pour percer le canon, et j'ai trouvé qu'il en revient peu de chose ou rien, je serai cependant bien aise d'apprendre par vous le succès de l'essai qu'on en fait à Vienne.

Nach dem Concept.

Federic.

---

1 Vergl. S. 72. — 2 Vergl. S. 87. — 3 1702. — 4 Vergl. Nr. 6696.

6698. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 22 mars 1755.

Je ne crois pas la Princesse douairière gouvernante aussi malade que vous me marquez par votre rapport du 14 de ce mois le tenir de l'ambassadeur de France,[1] ni qu'elle vienne à manquer sur ces entrefaites. Si, cependant, contre toute attente et contre tout ce qu'on en saurait croire, le cas arrivait, il vous sera libre de me le marquer par quelque estafette.

Federic.

Nach dem Concept.

6699. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 25 mars 1755.

Votre rapport du 18 de ce mois m'engage à vous dire que vous devez porter toute votre attention à présent à bien approfondir tout ce qui regarde les affaires entre la France et l'Angleterre et les manèges que le ministère d'Angleterre fait à cet égard, de même que les sentiments que les principaux régents de la République portent de l'issue desdites affaires, et si les Anglais ne voudront pas entraîner la République dans leurs querelles, de quoi vous ne laisserez pas de me faire votre rapport avec toute l'exactitude possible.

Federic.

Nach dem Concept.

6700. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 25 mars 1755.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 14 de ce mois. Dans la situation où la France se trouve actuellement envers l'Angleterre, et où il paraît que celle-ci ne vise qu'à détruire par des forces supérieures la marine de la France, qui à peine a commencé à se relever, et de faire puis après la maîtresse en Amérique, il serait fort à désirer que la cour de France fît bientôt encore ce qu'elle voudra faire avec l'Espagne.[2] Vous n'ignorez pas combien de fois j'ai fait avertir le ministère de France[3] de ne pas négliger l'Espagne et d'avoir attention sur ce que ses ennemis naturels y pourraient faire des brigues; à présent qu'on veut négocier avec l'Espagne, presqu'à l'instant où l'on commence d'agir, j'ai lieu de craindre qu'on ne s'accorde pas. Au reste, je crains bien que la négociation du duc de Mirepoix en Angleterre ne reste sans succès et que, plus la France fera des propositions pour accommoder les différends, plus la cour de Londres ne hausse peu

1 Bonnac. — 2 Vergl. S. 86. — 3 Vergl. Bd. X, 56. 65.

à peu ses prétentions, de sorte qu'il ne paraît pas vraisemblable qu'il y aura un bon accommodement.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6701. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klingräffen berichtet, Wien 15. März, man befürchte allgemein am österreichischen Hofe, dass Ali Pascha zum Grossvezier erhoben werden würde[2] . . . „Les choses en Croatie[3] deviennent assez sérieuses et sont en grande crise. Les Esclavons commettent beaucoup de désordres, et on n'est pas trop sûr en Transylvanie. On attend un dernier courrier de Croatie si on y accepte la voie de la douceur. Si non, le maréchal de Neipperg se rendra sur la frontière, escorté de dix compagnies de grenadiers, de trois bataillons et d'un escadron de dragons, pour accélérer la soumission. Et que, si cette manœuvre est infructueuse, il y a vingt bataillons avec quatre régiments de cavalerie avertis de joindre le maréchal de Neipperg, à ses ordres, et d'agir de force . . . Au reste, je dois encore ajouter ici une anecdote de la mauvaise humeur de l'Impératrice-Reine qu'elle n'a pu cacher à une personne qui lui faisait une nouvelle proposition pour le spectacle, savoir qu'on ne pensait qu'aux plaisirs et à se divertir, tandis qu'elle avait bien d'autres choses dans l'esprit qui ne l'amusaient guère."

Nach dem Concept.

Potsdam, 25 mars 1755.

En combinant tout ce que vous marquez par votre dernier rapport sur ce qui se passe en Croatie, et les mesures bien sérieuses qu'on se voit obligé de prendre pour agir de force, il est aisé à deviner que la mauvaise humeur de la Reine-Impératrice ne vienne des appréhensions qu'elle a que ces gens révoltés en Hongrie ne se jettent sous la protection de la Porte. Au surplus, je ne crois pas que, quand même il arrivera que Ali Bacha sera élevé à la dignité de Grand-Visir, la Porte fera du jour au lendemain la guerre à l'une ou l'autre des deux cours impériales, n'ayant point de juste motif présentement à la faire.

Federic.

6702. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 25. März 1755.

Mir ist Euer Bericht vom 15. dieses wohl eingeliefert worden. Ich beziehe Mich wegen dessen Einhaltes auf dasjenige, so Ich Euch in Meinem letzteren Schreiben an Euch bereits declariret habe,[4] dass nämlich, da der Hof zu Wien noch so wenig Ernst bezeiget, sich zu einem vernünftigen und billigen Commercientractat verstehen zu wollen, Ihr also Eures Ortes hinwiederum nur das Tapis amusiren und so lange trainiren sollet, bis entweder gedachter Hof auf bessere Gedanken

[1] Vergl. S. 93. — [2] Vergl. S. 85. — [3] Vergl. S. 88. — [4] Vergl. Nr. 6636 S. 47. 48.

kommet, oder aber Ich Euch schreiben werde, dass es genug sei. Inzwischen Ihr jedoch wohl zu observiren habet, dass Ihr Eure Antworten jedesmal so einrichtet, damit mehrerwähnter Hof gestehen, andere aber urtheilen müssen, dass wir unsererseits nichts verlanget haben, als was recht und billig und dem buchstäblichen Sinn derer Tractaten[1] gemäss ist.

Friderich.

Nach dem Concept.

6703. AN DEN ETATSMINISTER VON MASSOW IN BRESLAU.

Potsdam, 25. März 1755.

Nachdem Ich den Einhalt Eures Berichtes vom 18. dieses mit mehrern ersehen und alles dasjenige, so Ihr darin wegen der schlesischen Landesschulden meldet, wohl erwogen habe, so ertheile Ich Euch Meine Resolution darauf dahin, wie Ich allerdings mit Euch der Meinung bin, dass dem wienerischen Hofe nicht einzuräumen, wenn er keine Rücksicht auf die Friedenstractaten nehmen und dasjenige, was sein ehemals delegirter und bevollmächtigter Commissarius, der von Seyferth,[2] in seiner ad Protocollum gegebenen Erklärung [conveniret], deshalb nicht gelten lassen will, weil keine besondere Ratification darüber erfolget sei. Ueberhaupt ist auch Euer Sentiment ganz recht und billig, dass die Creditores beiderseitiger Unterthanen, so wie Ihr es haltet, genommen werden müssen, anderergestalt dann auch dererjenigen Capitalia, so insonderheit nach geendigtem Quinquennio nach dem Oesterreichischen gezogen, denen schlesischen Edicten gemäss confisciret werden müssen.

Und da mehr als zu viel am Tage lieget, wie es dem wienerschen Hofe noch gar kein Ernst sei, einen billigen Tractat mit uns schliessen zu wollen, so ist auch Meine Willensmeinung, dass auch unsererseits das Tapis nur amusiret und alles so lange trainiret werden soll, bis entweder gedachter Hof mehreren Ernst zeigen wird, auf billige Principia entriren zu wollen, oder aber Ich Euch schreiben werde, dass es genug sei. Indess jedoch alle unsere Antworten so gefasset und eingerichtet werden müssen, dass der wienersche Hof im Grunde conveniren, andere aber einsehen und erkennen müssen, dass wir nichts anders verlanget haben, als was Recht und Billigkeit erfordert. Hiernach habe Ich auch den Geheimen Rath von Fürst unter dem heutigen Dato instruiret[3] und überlasse Euch, das weitere deshalb Meiner Intention gemäss zu besorgen.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 50. — [2] Vergl. Bd. II, 508; VII, 422; VIII, 589. — [3] Nr. 6702.

6704. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 28 mars 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois et souhaiterais fort que vous puissiez trouver l'occasion de voir et de me fournir des nouvelles intéressantes du comte de Flemming à Vienne, pour me mettre à même de voir à fond et bien clair dans les conjonctures du temps présent.

Nach dem Concept. Federic.

6705. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 29 mars 1755.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois. Dans la situation très critique où se trouvent à présent les affaires entre la France et l'Angleterre, vous devez redoubler d'attention sur toutes les mesures que le ministère anglais prendra, afin de m'en informer avec toute l'exactitude possible. Au reste, par tout ce que vous m'avez appris des circonstances présentes à cet égard,[1] je vois bien que je ne me suis point trompé, quand j'ai conjecturé, dès le commencement de cette affaire, que ce qu'on y marquait là des sentiments pacifiques et du désir de vouloir conserver la tranquillité de l'Europe, n'était qu'un jeu pour gagner le temps à pouvoir prendre ses mesures.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6706. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 mars 1755.

Selon toutes les lettres de Londres et de Hollande[3] qui nous sont parvenues à l'ordinaire dernier, il ne faut plus penser qu'il y aura un accommodement entre la France et l'Angleterre, tout au contraire, l'on peut compter sûrement que la rupture entre ces deux puissances est inévitable.

Les ministres anglais ont remis au duc de Mirepoix un contre-projet[4] dans les formes que, selon ce que le dernier en a senti, on n'acceptera jamais en France.

Le ministère anglais, en continuant d'armer de la façon qu'il fait, échauffe de plus en plus la nation, au point qu'il n'est plus le maître, à l'heure qu'il est, de donner un tour favorable à la négociation avec la France, à moins que celle-ci n'accorde des conditions aussi avanta-

[1] Den wesentlichen Inhalt des Berichts Michell's vom 14. März geben die Immediaterlasse an Klinggräffen und Knyphausen (Nr. 6706 und 6707). — [2] Vergl. S. 92. — [3] Bericht Hellen's, Haag 21. März. — [4] Vergl. S. 93.

geuses auxquelles elle ne saura se prêter sans coup férir et sans y être forcée. Enfin, le susdit ministère s'est tant enfilé par ses ostentations vis-à-vis de la France qu'il ne peut plus reculer, ni s'en tirer, sans risquer leurs emplois et sans s'exposer à des recherches de la part de la nation; il faut à présent ou qu'il rompe la négociation ou, en concluant avec la France, qu'il ait quelque grand avantage à faire voir à la nation pour répondre aux dépenses de l'armement qu'on a fait.[1] Aussi paraît-il que ce ministère a déjà pris son parti là-dessus et s'est décidé pour la rupture, vu que j'apprends de lieu sûr[2] que les ministres anglais tant à Vienne qu'à Pétersbourg ont ordre d'insinuer qu'on n'était pas éloigné de prendre des engagements pécuniaires avec la cour de Russie et même avec celle de Vienne, si les choses venaient à l'extrémité. C'est pour votre direction seule que je vous fais [part] de ces particularités, afin de vous mettre en état d'approfondir d'autant mieux ce qui se passe là où vous êtes à cet égard et les mesures qu'on prendra.

Federic.

Nach dem Concept.

6707. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 29 mars 1755.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'est heureusement parvenue. A juger de ce que les dernières lettres de Londres nous ont annoncé,[3] il paraît hors de doute que la rupture entre la France et l'Angleterre est inévitable.

Nous avons appris que le contre-projet en forme que le ministère anglais a remis à M. de Mirepoix, est tel qu'au jugement que cet ambassadeur en a fait lui-même, la France ne l'acceptera jamais et qu'en conséquence l'on a tout lieu de craindre que la négociation n'échoue. Que le ministère anglais, en armant aussi furieusement qu'il l'a fait et qu'il le fait continuer encore, avait tant échauffé la nation qu'il se voyait à présent hors d'état de traiter avec aisance avec le duc de Mirepoix, et que les susdits ministres s'étaient autant enfilés qu'ils n'étaient plus les maîtres de faire quelque chose de raisonnable avec la France, à moins qu'elle ne leur accordât des avantages dont ils sauraient faire montre à la nation pour répondre aux frais de l'armement et à la supériorité que la nation se persuadait avoir sur la France; enfin, que les ministres s'étaient avancés au point qu'ils ne sauraient plus reculer, ni s'en tirer, sans s'exposer à des recherches et de perdre leurs charges.

J'ai d'ailleurs appris de lieu sûr que le ministère anglais vient de songer à prendre des engagements pécuniaires avec la cour de Péters-

[1] Vergl. S. 65. 66. — [2] Durch Bericht Michell's vom 14. März. — [3] Vergl. Nr. 6705.

bourg, et même également avec celle de Vienne, et que les ordres sont donnés aux ministres anglais auprès de ces cours de leur faire les insinuations qu'on était prêt de leur donner des subsides, pour peu que les choses seraient portées à l'extrémité avec la France.

Comme j'apprends d'ailleurs qu'on commence à compléter et à augmenter les régiments nationaux en Angleterre, et qu'au surplus les ordres sont donnés à Hanovre de recruter et d'augmenter tous les régiments de cet électorat, je crois qu'il sera bon et nécessaire que vous informiez M. de Rouillé, à la première occasion que vous aurez, de toutes ces nouvelles qui me sont parvenues, et que vous lui fassiez entendre en même temps si l'on ne songerait pas en France de mettre aussi en état les forces de terre, pour n'avoir pas à craindre quelque surprise de ce côté-là.

Car l'on doit raisonnablement présumer que la guerre, une fois commencée, soit en Amérique soit par mer, ne laissera pas de se communiquer bientôt en Europe aux frontières de la France, surtout si l'Espagne, pour ne pas laisser devenir les Anglais maîtres souverains en Amérique et ne pas avoir à craindre le bénéfice de Polyphème, joint ses forces navales à celles de la France,[1] ou si les succès des Anglais ne sont pas aussi heureux qu'ils les voudraient, puisqu'alors l'Angleterre voudra indubitablement faire faire des diversions par terre à la France pour partager ses forces et la mater au possible.

Quant à ce qui regarde les nouveaux soupçons que le prince de Würtemberg[2] a donnés contre la droiture de ses intentions vis-à-vis de la France, j'ai été bien aise qu'il se soit vu obligé au moins par là de faire telles sincérations que vous me les avez marquées.[3] Je n'oserais pas cependant m'y fier absolument, vu l'humeur légère et inconstante que je connais à ce Prince, et que malheureusement il prend souvent un mauvais parti dans ses résolutions.

J'ai appris, au reste, avec satisfaction que le maréchal de Lœwendahl s'est rendu à sa terre La Ferté, pour faire tomber les bruits qui ont couru sur son sujet. Je me persuade qu'il abandonnera lui-même le dessein qu'il avait pris de quitter la France, et, dans ce cas-là et s'il ne parle plus de son congé, vous ne toucherez aussi rien de tout ce que je vous avais ordonné de dire sans cela à son sujet.[4]

Nach dem Concept.

Federic.

---

1 Vergl. Bd. X, 540. — 2 Vergl. S. 94. — 3 Knyphausen berichtet, Paris 17. März: „Le Prince a fortement assuré que ces soupçons étaient tout-à-fait destitués de fondement, et qu'il n'avait jamais eu la pensée de passer au service de l'Impératrice-Reine. Il a même promis que rien ne le déterminerait jamais à prendre cette résolution, en ajoutant qu'il était très disposé à rester dans ce pays-ci, pourvu que son frère voulût augmenter la pension qu'il lui donne, et le mettre en état d'y vivre honorablement et selon son rang." — 4 Vergl. S. 92.

6708. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 mars 1755.

La dépêche que vous m'avez faite du 12 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. Autant qu'il me fait plaisir de voir que la Reine paraît se rapprocher tant soit peu à l'ambassadeur de France,[1] autant suis-je fâché d'apprendre qu'elle ne laisse pas encore d'être imbue du plan qu'on lui avait fait goûter, de pouvoir mener les choses à la Diète future à ce qu'il y ait du changement dans la forme présente du gouvernement en faveur du Roi et au préjudice du Sénat, sans que la Russie remuerait en contraire. Vous qui êtes parfaitement au fait de ma façon de penser là-dessus, vous continuerez de travailler de votre mieux pour détourner ma sœur d'un plan accompagné de tant de risques et de hasards que celui-là, ou de faire en sorte au moins qu'elle en diffère l'exécution à un temps plus convenable que le présent, et où la cour aura ces moyens efficaces en mains qu'il y faut avoir pour réussir.

J'espère que la lettre que j'ai faite à la Reine[2] et que je vous ai adressée l'ordinaire dernier, bien que seulement sous un simple couvert, vous sera heureusement parvenue.

Federic.

Nach dem Concept.

6709. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 28. März, ein Schreiben des sächsischen Ministeriums, d. d. Dresden 19. März, an das Departement der auswärtigen Affairen: „L'on y demande cinq passe-ports à la fois pour le libre transport d'une quantité de chevaux de remonte, de recrues, de fusils et d'uniformes qui doivent passer en Pologne sous des escortes en différents termes, la plupart suivie de chariots de bagage; ainsi que le tout se trouve détaillé plus amplement dans ladite spécification."

Podewils hat diese Gelegenheit benutzt „pour renouveler au baron de Bülow les justes soupçons que Votre Majesté a conçus qu'on ne fasse un usage préjudiciable à Ses intérêts de la permission du libre passage des uniformes et ammunitions de Saxe en les mêlant d'une quantité d'effets appartenants à des particuliers et en défraudant ainsi Ses douanes."

Potsdam, 29. März 1755.

Ganz gut. Ich will sie unterschreiben, aber bei dem geringsten Verdacht, dass andere Sachen auf denen Wagens, wie angegeben worden, werde Ich sie visitiren und, was von andern Sachen mehr drauf ist, anhalten lassen.[3]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

1 Vergl. S. 90. — 2 Das Schreiben liegt nicht vor. Vergl. Bd. V, 354 Anm. — 3 Vergl. S. 53.

6710. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 30. März 1755.

Auf Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl habe Ew. Excellenz die Abschrift zweier an Höchstdieselbe mit der heutigen Post eingekommener Schreiben, nämlich eines von dem Generalfeldmarschall von Lehwaldt[1] und das andere von dem Obristen von Kahlden,[2] von dem zu Treuenbrietzen stehenden Grenadierbataillon, zusenden und von Höchstderoselben wegen zugleich melden sollen, wie Ew. Excellenz deshalb Selbst mit dem sächsischen Minister Herrn von Bülow sprechen und ihm zugleich insinuiren möchten, wie dieses die verschiedenen Transporte aus Sachsen durch Schlesien nach Polen gar nicht erleichtern noch favorisiren werde.[3]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6711. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 18. März: „Le Roi a changé ces jours passés sa nomination pour la place de secrétaire d'État,[4] à laquelle Sa Majesté avait nommé hors du *Förslag* le baron de Düben; Sa Majesté a donné cette place au sieur d'Arnell, conseiller de la chancellerie, qui a été sur le *Förslag* que le Sénat a présenté au Roi."

Berlin, 1er avril 1755.

J'ai reçu votre rapport du 18 du mois passé de mars, au sujet duquel je ne saurais m'empêcher de vous dire que la conduite que la cour de Suède a tenue par rapport à la nomination au poste de secrétaire d'État, ne me plaît guère, par la trop grande inconstance qu'on fait remarquer dans ses résolutions, où il y a trop de changement, trop de contradiction, de sorte que je me confirme par là dans mon sentiment que ceux dont la cour se laisse mener, la conseillent bien mal et qu'on les peut taxer à juste titre de n'être point amis de la cour.

Federic.

Nach dem Concept.

6712. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 1er avril 1755.

J'ai reçu votre rapport du 25 du mois passé de mars et suis bien satisfait de l'exactitude avec laquelle vous m'informez de tout ce qu'on apprend là où vous êtes à l'occasion de la situation très critique où se

[1] D. d. Königsberg 25. März. Ein zur Werbung commandirter Unterofficier des Lehwaldt'schen Regiments, Frickhöfer, war arretirt und zu dreimonatlichem Festungsbau in Dresden verurtheilt worden. — [2] D. d. Treuenbrietzen 29. März. Drei Beurlaubte des Kahlden'schen Bataillons und ein Detachement des Grape'schen Bataillons nebst drei in Sachsen angeworbenen Rekruten waren in Niemegk angehalten worden. — [3] Vergl. Nr. 6709. — [4] Vergl. S. 44.

trouvent les affaires entre la France et l'Angleterre, qui apparemment aboutiront à une guerre ouverte entre ces deux puissances. C'est aussi pourquoi je vous recommande de veiller avec une attention continuée à tout ce qui arrivera à ce sujet, et aux mouvements qu'apparemment les ministres de Vienne et de Londres se donneront pour attirer les États-Généraux dans leurs vues,[1] afin que vous soyez à même de m'en faire des rapports bien exacts.

Federic.

Nach dem Concept.

6713. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 1er avril 1755.

Votre rapport du 21 du mois passé m'a été fidèlement rendu, dont les circonstances qu'il comprend,[2] m'indiquent clairement que la rupture entre l'Angleterre et la France est inévitable[3] et apparemment déjà résolue de la part des ministres anglais, qui n'attendront que le temps que la flotte mettra à voile, pour publier alors la déclaration de guerre. Ce que je désire à présent d'apprendre de vous, c'est si, malgré la guerre déclarée contre la France, le roi d'Angleterre passera encore cette année en ses États d'Allemagne[4] ou s'il reste décidé qu'il ne sortira pas de l'Angleterre.

Au surplus, je ne saurais assez vous recommander de vous informer soigneusement de toutes les mesures qu'on prend en Angleterre pour faire et soutenir la guerre, et de m'en faire vos rapports avec toute l'exactitude imaginable.

Federic.

Nach dem Concept.

6714. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 1er avril 1755.

Les dépêches que vous m'avez faites du 21 du mois passé, me sont heureusement parvenues, et j'ai été aise de voir que M. de Rouillé commence, quoiqu'un peu tard, d'ouvrir les yeux sur les illusions que les ministres anglais lui ont faites jusque là par leurs protestations des sentiments pacifiques dont ils imposaient au duc de Mirepoix,[5] d'ailleurs assez malhabile négociateur dans des affaires tant soit peu croustilleuses, de sorte que celui-ci en fut la dupe et fit par sa faute que M. de Rouillé ne savait voir assez clairement sur les véritables desseins des ministres anglais. Comme, selon mes dernières lettres d'Angleterre, les choses y vont de mal en pis et sont dans la dernière crise, depuis que le duc

[1] Vergl. S. 94. — [2] Den wesentlichen Inhalt des Berichts Michell's vom 21. März geben die unter Nr. 6714 und 6715 folgenden Erlasse an Knyphausen und Klinggräffen wieder. — [3] Vergl. S. 98. — [4] Vergl. S. 89. — [5] Vergl. S. 97.

de Mirepoix a déclaré aux ministres anglais que la France ne saurait qu'être choquée des injustes prétentions que le contre-projet du ministère britannique comprenait,[1] vous ne manquerez pas de dire à M. de Rouillé que, selon mes lettres ci-dessus alléguées, il y avait eu un conseil extraordinaire assemblé à Londres où on avait résolu de lever 5,000 hommes de troupes marines, d'augmenter encore la marine et de faire demander aux Communes un vote de crédit illimité pour le roi d'Angleterre, afin qu'il ne soit pas restreint dans la dépense convenable pour pousser les ostentations. Vous direz d'ailleurs à ce ministre que, comme il était tout clair de voir, par les lettres que le roi d'Angleterre avait faites depuis peu à ses alliés pour les informer de ses différends avec la France et pour réclamer leur assistance contre des subsides à leur fournir par l'Angleterre, quand le cas l'exigerait,[2] que son parti est tout pris de rompre avec la France, qu'il n'en faudrait dont plus douter, mais regarder les choses et s'arranger là-dessus tellement comme si la guerre était effectivement déjà déclarée. Si, contre tout ce qu'on peut attendre, les choses ne parviennent pas à cette extrémité, tant mieux; au lieu, si l'on envisage autrement les affaires et néglige ses précautions, l'on en retirerait un fort mauvais parti.

Vous ajouterez encore que je croyais que tous ceux qui lui avaient conseillé qu'on ferait mieux de faire partir le convoi[3] successivement par détachements et sans vaisseaux de guerre, étaient des mal intentionnés contre la France.

Je suppose que la France a le nombre de quatre-vingt vaisseaux de guerre complet, comme on nous l'a annoncé; si ce nombre des vaisseaux est effectivement là, n'en saurait-on pas envoyer trente pour protéger le convoi et garder les autres cinquante pour la sûreté de la France?

En attendant, je crois qu'il presse que la France mette bien en exécution ce qu'elle veut faire à cet égard, autrement l'Angleterre la préviendra, et tous frais faits seront à pure perte; pour ne rien dire ici de l'affront et des insultes que les Français recevront des Anglais.

Voilà des réflexions que vous insinuerez à M. de Rouillé dans les entretiens que vous aurez avec lui, si vous le croyez convenable et nécessaire.

Au reste, j'ai été frappé de ce que le ministère de France est tant indulgent que de permettre à M. de Vergennes d'aller encore se promener en France,[4] tandis que sa présence est si nécessaire à Constantinople et qu'il importe extrêmement à la France d'avoir la Porte Ottomane favorable et, s'il se peut, à sa disposition, surtout dans des moments aussi critiques que les présents, pour brider les deux cours impériales, afin qu'elles ne soient pas à même de donner de puissants secours à l'Angleterre; observation que vous tâcherez de faire valoir auprès de Rouillé, si cela se peut convenablement.

[1] Vergl. S. 97. — [2] Vergl. S. 98. — [3] Vergl. S. 93. — [4] Vergl. S. 87.

Je vous remercie, au reste, de l'avis que vous m'avez donné touchant les intentions des ministres de France relativement à mes différends avec la cour de Vienne;[1] je vous avoue que je ne m'y serais pas attendu et que j'aurais cru qu'on ne me refuserait pas cette petite complaisance de faire parler son ministre à Vienne pour un sujet qui n'est de nulle conséquence à la France. Ce qui ne soit dit cependant que pour votre direction seule, et sans que vous en fassiez apercevoir la moindre chose.

Federic.

Nach dem Concept.

6715. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 1er avril 1755.

La guerre entre la France [et l'Angleterre] devient de jour en jour plus certaine; les ministres de France ont été choqués des conditions du contre-projet que le ministère anglais avait remis au duc de Mirepoix, et lui ont donné ordre de s'expliquer de cette façon envers ceux-ci. Reste ainsi à voir quelle résolution les ministres anglais en prendront. En attendant, la nation témoigne un désir démesuré à se commettre avec la France,[2] et, dans un conseil extraordinaire qu'on a tenu, il a été résolu de lever 5,000 hommes de troupes de marine, d'augmenter la marine et de faire demander aux Communes un vote de crédit illimité, pour mettre le Roi à même de ne pas être restreint dans la dépense que l'on jugera convenable pour pousser les ostentations de guerre.

Il serait bien à souhaiter que la France fût d'accord avec l'Espagne, pour faire cause commune avec elle,[3] mais je doute fort qu'on se soit entendu entre eux aussi loin qu'on le suppose à Vienne; je sais que la France en recherche l'Espagne, mais, jusqu'ici, il n'y a rien contracté.

Les nouvelles que Burmannia a reçues de Constantinople et qu'il a qualifiées de n'être pas bonnes,[4] regarderont sans doute l'élévation d'Ali-Bacha au grand-visirat.[5]

Je finis pour vous recommander de redoubler d'attention, dans la situation critique où se trouvent actuellement les affaires publiques, sur toutes les mesures qu'on prendra à la cour où vous êtes, et vous rap-

1 Vergl. S. 76. Knyphausen berichtet, Paris 21. März: „Il est certain que la France ne se prêtera jamais à assister Votre Majesté avec une certaine chaleur en de pareilles occasions, parcequ'il est évidemment de son intérêt d'entretenir, autant qu'il est en son pouvoir, des semences de division entre Elle et la cour de Vienne." Rouillé hatte auf Knyphausen's Anfrage geantwortet, er habe bisher vergessen, den französischen Gesandten in Wien von den Wünschen des Königs von Preussen in Kenntniss zu setzen, doch soeben das Versäumte nachgeholt. Vergl. Nr. 6720. — 2 Vergl. S. 98. — 3 Vergl. S. 99. — 4 Klinggräffen berichtet, Wien 22. März, dass er durch einen Vertrauten von dieser Aeusserung Burmannia's unterrichtet worden sei. — 5 Vergl. S. 95.

pelle, au surplus, ce que je vous ai marqué par ma dépêche antérieure à la présente.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6716. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er avril 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 22 du mois passé, m'a été fidèlement rendu, au sujet duquel je vous dirai que, pourvu qu'il soit sûr et constaté que l'ambassadeur turc viendra passer quelques jours à Varsovie, avant de se rendre à Fraustadt, je veux bien agréer que vous n'irez point à Bialystock, mais attendrez l'arrivée dudit ambassadeur à Varsovie. Toutefois, il est d'une nécessité indispensable que vous voyiez et parliez à cet ambassadeur, afin de lui faire ces insinuations que je vous ai prescrites dans ma lettre du 11 du mois dernier,[2] et que vous vous en acquittiez avec toute la dextérité et l'habileté dont vous êtes capable, afin de prévenir bien cet ambassadeur sur mon sujet et sur mes intentions, avant que d'autres sachent faire le contraire. C'est sur quoi vous vous règlerez absolument, m'étant, au surplus, indifférent si vous parlez à l'ambassadeur à Varsovie ou à Bialystock, pourvu que mon attente et mes intentions soient exactement remplies par vous.

Federic.

Nach dem Concept.

6717. AN DEN GENERALLIEUTENANT FÜRST MORITZ VON ANHALT-DESSAU IN STARGARD IN POMMERN.

Potsdam, 2. April 1755.

Es hat Mir leid gethan, aus Ew. Liebden Schreiben vom 28. voriges zu ersehen, was vor ein unangenehmer Vorfall dem Capitän von Lemcke Dero Regiments in Polen arriviret ist. Ich habe auch darauf sogleich Meinen Ministern vom Departement der auswärtigen Affairen, denen Grafen von Podewils und Finckenstein, aufgegeben,[3] dass dieselben gehöriger Orten darum schreiben und um die gebührende Satisfaction, auch Wiederersetzung des gedachtem Capitän mit Gewalt abgenommenen Geldes, auch Bestrafung des dabei verübten Frevels nachdrücklichst ansuchen, und werde alsdann erwarten, was damit auszurichten sein wird, wovon Mich jedoch keines gewissen Successes versichert halten kann, da bekannt ist, dass man mit denen Polen, sonderlich wann solche etwas tief im Lande belegen, nicht allemal nach Verlangen zu Stande kommen kann.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

1 Nr. 6706. — 2 Nr. 6683. — 3 Unter dem 2. April.

6718. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 4 avril[1] 1755.

C'est pour accuser la bonne réception de votre dépêche du 28[2] dernier que je vous fais la présente, et pour vous dire que, dans la situation extrêmement critique des affaires entre la France et l'Angleterre, dont il n'est plus à douter qu'elles n'aboutissent à une rupture ouverte apparemment bien prochaine, il m'intéresse extrêmement d'avoir de bons et exacts avis par votre canal de ce qui se concerte entre les cours alliées de l'Angleterre et principalement à Vienne. Songez donc bien de m'en informer exactement, Flemming vous pourra donner les meilleurs éclaircissements. Il ne faut plus douter que l'intention du roi d'Angleterre ne soit de commencer à rompre avec la France et de rendre, puis après, la guerre générale; ce n'est pas seulement par l'avis que vous avez eu de la nomination du général Minckwitz pour commander le contingent de 6,000 Saxons, que je suis de cette opinion; c'est encore par un autre bon avis qui m'est venu de Londres, qui confirme que les ministres anglais à Vienne et à Pétersbourg ont reçu ordre d'insinuer à ces cours que, pourvu que les choses fussent portées à l'extrémité avec la France, l'Angleterre entrerait d'abord dans des engagements pécuniaires avec ces cours et d'autres encore, pour peu qu'on y prévît la nécessité.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

6719. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 5 avril 1755.

Je n'ai point reçu de vos nouvelles par l'ordinaire dernier. Dans ma dépêche que je vous ai fait passer du 1er de ce mois,[4] j'avais oublié de vous dire encore que, comme il est, dans ces moments critiques, d'une nécessité absolue et indispensable que la France s'entende bien avec l'Espagne, mon intention est que, si vous avez l'occasion d'y pouvoir contribuer en quelque façon, vous devez employer toutes vos forces afin que ces deux puissances soient rapatriées et l'étroite intelligence rétablie entre elles, pour agir d'un concert commun sur une affaire qui les intéresse également.[5]

Au surplus, si la guerre entre la France et l'Angleterre est inévitable, il ne faut plus douter alors que le roi d'Angleterre ne la veuille rendre générale; sur quoi, il m'est venu une idée, s'il ne conviendra pas à la France, supposé que ce Prince lui déclare la guerre, d'envoyer alors d'abord un corps de troupes assez respectable tout droit au pays d'Hanovre pour s'en emparer, et de demander ensuite à ce Prince s'il

[1] In der Vorlage verschrieben: mars. — [2] In der Vorlage verschrieben: 18. — [3] Vergl. S. 98. — [4] Nr. 6714. — [5] Vergl. S. 104.

n'aimera pas de rétablir la paix. Quoique je voudrais bien que vous fassiez quelque insinuation à M. de Rouillé sur ce sujet, il faut néanmoins que vous le fassiez bien adroitement et avec tout le ménagement possible, pour ne pas donner lieu à ce ministre de me soupçonner injustement que je voudrais augmenter l'aigreur entre la France et l'Angleterre et souffler le feu.[1] Mais, en cas que cette insinuation saura se faire par vous, vous ajouterez que, pour que la France puisse faire une pareille entreprise avec succès, il faudrait que cela se fît incontinent après la déclaration de la guerre du roi d'Angleterre et sans biaiser, avant que celui-ci puisse gagner le temps pour assembler force de troupes de ses alliés pour pousser la guerre au Rhin, en Italie et autre part contre la France. Je remets ceci à votre discrétion, afin que vous vous y preniez avec toute prudence possible.

Federic.

Nach dem Concept.

6720. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 5 avril 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 26 du mois passé de mars, m'a été rendu. Depuis le départ de la dernière lettre que je vous ai faite,[2] je n'ai eu aucune nouvelle intéressante relativement aux affaires étrangères; ce qui ne m'empêche néanmoins pas de compter pour sûr que le roi d'Angleterre, et son ministère, est tout décidé de faire vivement la guerre à la France et qu'il médite de la rendre générale après les premiers coups; dessein dont il ne faudra plus douter, d'autant qu'on s'en aperçoit visiblement par les ordres que les ministres d'Angleterre aux cours de Pétersbourg et de Vienne ont eus d'insinuer à ces cours que, quand les choses seraient portées à l'extrémité avec la France, l'Angleterre n'hésiterait plus d'entrer alors avec lesdites cours et d'autres puissances encore dans des engagements subsidiaires, pour peu qu'on y prévît la nécessité.[3] Il m'est revenu, d'ailleurs, par un bon canal[4] que le chevalier Williams s'est informé auprès de la cour de Saxe après le contingent, au cas de rupture avec la France, avec tant de vivacité que la cour mentionnée, à ce qu'on m'avertit, a actuellement nommé le général de Minckwitz pour commander les 6,000 Saxons qu'on doit fournir en conséquence du traité de subsides avec l'Angleterre.

Au surplus, je crois bien qu'il n'est pas tout-à-fait agréable à la cour où vous êtes que cette guerre éclate à un temps où elle se trouve embourbée par les révoltes en Hongrie et où, d'ailleurs, elle est dans fortes appréhensions par rapport aux desseins de la Porte, et je suis

[1] Vergl. S. 93. — [2] Nr. 6715. — [3] Vergl. S. 106. — [4] Bericht Maltzahn's, d. d. Dresden 28. März. Vergl. Nr. 6718.

bien persuadé qu'elle désirerait de pouvoir préalablement calmer les émeutes en Hongrie et s'assurer de la neutralité de la Porte, tout comme sous le gouvernement passé du Sultan décédé.[1]

A cette occasion, je ne veux plus vous laisser ignorer que, dès la mort du comte Desalleurs,[2] qui fut bientôt suivie du Sultan décédé,[3] j'ai songé d'envoyer quelqu'un des miens à Constantinople, pour s'y orienter sur la situation actuelle des affaires de la Turquie et s'informer en même temps du système que la Porte adoptera. Comme j'y ai envoyé du depuis un nommé de Rexin, avec le caractère de chargé d'affaires, que j'ai adressé au sieur Celsing, et dont j'ai fait part à la France et à la Suède,[4] vous observerez à ce sujet que, tandis qu'on ne vous parlera pas de cet envoi, vous en devez garder un profond silence envers qui que ce soit, mais, si ensuite la chose éclate et qu'on vous en parle, vous vous bornerez alors de dire que, comme on avait rompu presque tout commerce à Vienne entre la Silésie et les pays héréditaires autrichiens,[5] je m'étais vu obligé d'envoyer quelqu'un vers la Turquie, afin de tenter d'y trouver quelque nouveau débouché des marchandises silésiennes et d'en former là un commerce.[6]

Pour ce qui regarde les sentiments que le sieur d'Aubeterre vous a fait paraître au sujet de l'ordre qu'il a reçu de sa cour,[7] afin de pousser ses bons offices pour aplanir les difficultés qui empêchent la conclusion d'un traité de commerce avec moi, j'estime que la France est assez fondée en droit de se mêler de cette affaire, qui n'est pas purement domestique de la cour de Vienne, mais qui est une suite du traité de paix de Breslau et de celui de Dresde, par l'article connu qui y a été stipulé au sujet du commerce.[8] Et, comme ces traités ont été confirmés et garantis par celui de la paix générale qui fut fait et conclu a Aix-la-Chapelle, la cour de Vienne aurait bien tort de vouloir paraître choquée si la France lui faisait faire des remontrances et employer ses bons offices pour l'acheminement d'une affaire qui est fondée dans les traités susdits. Mais, comme il n'est pas aisé que je puisse juger de loin si, dans le moment présent, il est convenable ou non que le sieur d'Aubeterre fasse quelque démarche audit sujet, il faut bien que je me remette en ceci sur votre pénétration et votre prudence, afin que vous qui êtes sur les lieux, agissiez conformément aux circonstances, en sorte que, si vous jugez que l'insinuation que la France fit faire là-dessus, sera sans aucun succès, il faut bien qu'elle soit remise à un autre temps plus convenable, au lieu que, si vous croyez qu'elle saurait sortir son effet, vous conviendrez avec le sieur d'Aubeterre de la façon qu'elle saura se faire convenablement. Ce que j'abandonne à vos lumières et à votre jugement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 95. — 2 Vergl. S. 1. — 3 Vergl. S. 7. — 4 Vergl. S. 84. — 5 Vergl. S. 95. — 6 Vergl. S. 22. — 7 Vergl. S. 104. — 8 Vergl. Bd. VIII, 410.

6721. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. April 1755.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ihr werdet Euch erinnern, was Ich Euch letzthin bereits wegen der von dem Generalfeldmarschall von Lehwaldt sowohl als von dem Obristen von Kahlden an Mich eingekommenen Klagen wegen der übelen Procédés, so die sächsische Garnison gegen die von ersteren Beurlaubte und Commandirete gehalten haben, communiciren und bekannt machen lassen.[1] Da aber inzwischen der Generalmajor von Meyerinck an Mich besage der abschriftlichen Anlage[2] gemeldet hat, was vor eine ohnfreundliche und nicht anders wie ganz empfindliche Antwort er von dem sächsischen Generallieutenant von Minckwitz erhalten habe, da er um die cartellmässige Extradition derer vier Deserteurs des Wietersheimischen Regiments, so zu Wittenberg angehalten worden, geschrieben, als ist Mein expresser Wille, dass Ihr auch darüber mit dem sächsischen Minister von Bülow selbst sprechen und ihm gebührend insinuiren sollet, dass Mir dergestalt Meine gegen des Königs Majestät in allen Gelegenheiten sonst mit vieler Bereitwilligkeit bezeigte Complaisance gar schlecht gedanket werde, und dass bei dergleichen unfreundlichem Verfahren dortigerseits und bei den ungebührlichen Ausdrücken, deren man in obangeführtem Schreiben gebrauchen wollen, Ich auch Meinerseits mit allen weiteren Complaisances zurückhalten und die in Schlesien nachgegebene Uhlanenpostirung[3] sowohl als auch die sonst bewilligte Transportpässe cessiren lassen,[4] auch endlich das getroffene Cartell[5] aufheben müsste. Was gedachter Minister von Bülow darauf gegen Euch geäussert hat, und ob er sich davon chargiren wollen, seinen Hof durch Vorstellungen dahin zu disponiren, damit obangeführte Excesse redressiret werden, darüber werde Ich Euren Bericht erwarten,[6] um anderergestalt die Ordres wegen der zu cessirenden Uhlanenpostirung und anderen dergleichen mehr ergehen lassen zu können. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

6722. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 6. April 1755.

Dass Ew. Excellenz die letzthin gethane kleine Excursion wohl bekommen sein möge, wünsche aus vollkommenster Devotion, und würde es mir wohl besonders erfreulich sein, wann Dieselbe Dero gefasseten Entschluss nach bei der guten Saison zu Conservation Dero unschätzbaren Gesundheit damit wöchentlich zu continuiren belieben wollten, da

[1] Vergl. Nr. 6710 S. 101. — [2] D. d. Berlin 3. April. — [3] Vergl. S. 53. — [4] Vergl. S. 100. — [5] Vergl. Bd. IX, 487. — [6] Vergl. Nr. 6723.

ich dann allezeit bereit sein würde, dasjenige, was Ew. Excellenz bei solchen Gelegenheiten committiren werden, auf das getreulichste auszurichten. Was den Articul angehet, welchen der Herr von Klinggräffen in seiner vorletzteren Relation wegen der Berlinschen Zeitung und der in solcher befindlich gewesenen Passage von den ungrischen Aufruhren berühret hat,[1] so kann Ew. Excellenz ich zuforderst versichern, dass des Königs Majestät nicht die allergeringste Attention darauf genommen haben. Es muss derselbe auch von dem, was andere teutsche Zeitungen davon gemeldet haben, sehr übel informiret sein, indem ich selbst attestiren kann, solchen Articul fast verbotenus vorher bereits in den Frankfurter Reichszeitungen und andern mehr gelesen zu haben, ehe das geringste davon denen Berliner Zeitungen inseriret worden, wie dann alle auswärtige heutige französische Zeitungen davon voll sein, mir auch bekannt ist, dass der wienersche Hof vorhin schon per Circulare alle seine Minister an auswärtigen Höfen instruiret hat, dass dieselben solches in das Publicum glissiren sollen, so dass ich fast geglaubet habe, es hätte Graf Puebla oder der alte Weingarten dem berlinschen Zeitungsschreiber den Articulum quaestionis selbst suppeditiret[2] . . . .

In gleichmässiger Confidence habe Ew. Excellenz vermelden wollen, wie Ich heute einen Brief von einem Officier aus Schlesien erhalten habe, der ohnlängst wegen Pferdeeinkaufs durch Chocim gegangen und mir schreibet, wie er den 25. Februar einen von Rexin zu Chocim gesprochen und von ihm vernommen habe, wie er, um Pferde zu kaufen, nach der Türkei gehe, sich aber in Chocim noch wohl ein 14 Tage werde aufhalten müssen, weil der dortige Bassa seinetwegen nach Constantinopel geschrieben. Inzwischen habe nurerwähnter Bassa den von Rexin sehr wohl aufgenommen und bei sich in seinem Palais logiret, woselbst ihm mit vieler Distinction begegnet werde. Aus welchem dann zu vermuthen stehet, dass letzterer nunmehro bereits glücklich zu Constantinopel angekommen sein werde. Ich habe des Königs Majestät das gehörige deshalb hinterbracht, unterstehe mich aber nochmalen, Ew. Excellenz um das Secret von diesem allen zu bitten.[3] . . . .

Die Passeports vor den dresdenschen Hof haben des Königs Majestät gestern zwar bereits unterschrieben, nur aber solche annoch etwas zurückzuhalten befohlen, welchem dann auch nachleben müssen.[4]

Aus denen mit denen heutigen Posten eingelaufenen Berichten judiciren des Königs Majestät überall, dass der Krieg zwischen Frankreich

[1] Klinggräffen hatte, Wien 26. März, berichtet: „Il faut s'étonner, au reste, avec combien de secret cette révolte se traite et aucune gazette, excepté celle de Berlin, n'en fait mention." — [2] Es folgt eine confidentielle Mittheilung über die Weisung an Klinggräffen vom 5. April, die Sendung Rexin's betreffend (Nr. 6720). — [3] Es folgt eine Mittheilung über die Weisung an Klinggräffen vom 5. April, den Marquis d'Aubeterre betreffend. — [4] Vergl. Nr. 6721.

und Engelland gewiss und so gut als declariret, auch ganz nahe sei.[1] Die göttliche Providence wolle nur verhüten, dass des Königs Majestät, auch wider Dero Willen und Vorsatz darin nicht mit eingeflochten werde. Ew. Excellenz bitte unterthänig um Vergebung meines lang ausgefallenen Schreibens.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6723. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 7. April 1755.

Es ist alles gut, aber er möchte den von Bülow fragen, ob er wollte à la courte paille mit Mir ziehen.

Podewils berichtet, Berlin 6. April, dass er dem sächsischen Gesandten von Bülow die vom Könige befohlenen Vorstellungen[2] gemacht habe. Der Gesandte habe bereitwilligst versprochen, in Dresden auf die Beilegung der Streitigkeiten zu dringen. „Mais il ajouta en même temps qu'il se flattait que Votre Majesté ne voudra retirer pour cela les ordres qu'Elle avait bien voulu donner pour la poste d'uhlans, qu'on reconnaissait tenir de Sa pure complaisance et amitié, et que, par rapport aux passe-ports demandés, Votre Majesté daignerait considérer avec combien de promptitude on accordait en Saxe tous les passe-ports que le Directoire Général et le ministre d'État de Massow demandaient pour des objets plus importants que ceux qu'on exigeait de Votre Majesté; qu'il s'en rapportait aux passeports que le sieur de Maltzahn avait envoyés ici de Dresde dans le courant du mois passé."

Podewils fügt hinzu: „Il est vrai que nous en avons reçu pour le Directoire Général pour 21,000 lests de sel, pour 16,000 brasses de bois et pour autant de *Stabholtz* sur l'Elbe dans le bailliage de Gommern et pour 4,500 lests de sel sur l'Oder qui vont en Silésie, outre quantité d'autres effets pour le compte de Votre Majesté."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Nr. 6725. — [2] Vergl. Nr. 6710 und Nr. 6721.

6724. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 7. April: „Le baron de Bülow . . . ayant prié Votre Majesté de vouloir bien donner Ses ordres pour qu'on prenne dans Ses États les arrangements nécessaires pour la commodité du voyage de Sa Majesté Polonaise, tant en se rendant en Pologne qu'à son retour de ce royaume, et qu'on dispense ce Prince chemin faisant de recevoir les honneurs militaires accoutumés — nous attendons avec la plus profonde soumission ce qu'il plaira à Votre Majesté de nous ordonner sur ce sujet."

Potsdam, 8. April 1755.

Recht sehr gerne, und sollen die Ordres nach Schlesien, und wo es sonst nöthig, sogleich ausgefertiget, dem von Bülow aber ganz poliment gesaget werden, dass man alle Attention vor des Königs von Polen Majestät haben und es überall so machen würde, wie sie es nur verlangeten, auch Se. Königl. Majestät nur wünscheten, dass erstere davon überall zufrieden wären.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6725. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 28. März, über die Aufnahme des englischen Contre-projects[1] seitens der französischen Regierung: „Le duc de Mirepoix m'a dit du depuis qu'on n'avait pas même jugé à propos d'y répondre par écrit, et qu'il n'avait eu ordre que de témoigner simplement au ministère de cette cour la surprise où était la sienne du contenu de ce projet, et qu'à moins qu'on n'eût d'autres conditions à proposer à la France, il lui était enjoint de n'aller pas plus outre dans la négociation. Cet ambassadeur m'a ajouté que la fermeté de sa cour avait beaucoup étonné le duc de Newcastle et qu'il lui avait dit que le contre-projet qu'on lui avait fourni, n'était pas l'ultimatum de l'Angleterre; que la France du moins aurait dû y répondre, d'autant qu'en son particulier il serait toujours charmé que l'on pût trouver des moyens de se rapprocher; pour preuve de quoi, il proposa quelques expédients à l'Ambassadeur par lesquels on se désisterait en effet beaucoup des demandes exorbitantes que l'on avait faites, et dont il[2] rendit compte tout de suite à sa cour par un courrier, de même que de l'impression qu'avait faite sur ce ministre le langage ferme qu'il lui avait tenu. Mais, quoique

Potsdam, 8 avril 1755.

Votre rapport du 28 du mois passé de mars m'a été bien rendu. Ce que vous m'avez mandé par rapport aux conférences que le duc de Newcastle et le sieur Robinson ont eues avec le duc de Mirepoix, m'a paru être un jeu tout pur et une chose assez extraordinaire encore qu'on entre en conférences avec un ambassadeur pour lui ouvrir ses sentiments particuliers, en déclarant qu'on ne saurait être tenu à rien. Enfin, comme tout ceci et ce que vous mandez d'ailleurs dans votre rapport, me confirme de plus en plus que la guerre entre la France et l'Angleterre est certaine et inévitable, votre attention doit être principalement dirigée sur toutes les dispositions qu'on fera en Angleterre et surtout par rapport aux cours étrangères, comme celles de Pétersbourg, de Vienne et de Dresde,[3] pour soutenir efficacement

1 Vergl. S. 103. — 2 Mirepoix. — 3 Vergl. S. 106.

le duc de Newcastle ne s'était pas expliqué par autorité du Roi et du Conseil envers le duc de Mirepoix, celui-ci ne laissa pas de lui dire alors que, si effectivement on voulait mettre en usage les expédients dont il venait de lui parler, il se croyait autorisé de les recevoir et de les discuter. Sur quoi, l'on convint que M. Robinson et lui confèreraient là-dessus, ce qu'ils ont fait à plusieurs reprises, et pour la dernière fois lundi,[1] jour que le duc de Mirepoix renvoya un second courrier à sa cour, pour lui rendre compte des dispositions susdites et pour lui demander de nouvelles instructions. Il est à remarquer que tout ce qui s'est agité dans ces conférences, n'a été fondé que sur des sentiments particuliers du duc de Newcastle et du sieur Robinson, et qu'on n'a pas parlé à l'Ambassadeur par l'autorité du Roi et du Conseil, en sorte que celui-ci, ayant pressé avant-hier le duc de Newcastle de lui donner une réponse sur laquelle sa cour pût tabler, il s'en est excusé sous prétexte que le Roi et le Conseil n'avaient pas encore pris de résolution définitive . . . D'ailleurs, après ce qui s'est passé dans les deux chambres du Parlement mardi dernier,[2] où, lorsque l'on délibéra sur le message que le Roi y avait envoyé pour demander un vote de crédit,[3] les membres de ces chambres y témoignèrent par leurs discours tant de penchant pour la guerre et tant de dispositions de soutenir de toutes les forces de la nation les droits et possessions en Amérique que les ministres se trouvent par là avoir les mains plus liées que jamais pour pouvoir conclure sur un pied raisonnable avec la France."

Nach dem Concept.

6726. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 28. März: „La France ne cherche point à se concerter avec ses alliés, malgré l'exemple qui lui en donne l'Angleterre,[4] et son indolence à cet égard est inconcevable. M. Rouillé ne parle même qu'avec une

Potsdam, 8 avril 1755.

Votre dépêche du 28 de mars m'a été fidèlement rendue. Par tout ce que je vous ai mandé par mes dépêches dernières de nou-

la guerre, dont vous me manderez tout le détail avec toute l'exactitude possible.

Federic.

[1] 24. März. — [2] 25. März. — [3] Vergl. S. 104. — [4] Vergl. S. 106.

extrême réserve des différends de sa cour à tous les ministres des puissances alliées de la France, et je suis peut-être celui envers lequel il s'ouvre le plus. Ce silence, dont plusieurs d'eux sont extrêmement choqués, provient, à ce que l'on prétend, de la résolution qu'on a prise ici de montrer à l'Angleterre la plus grande envie de maintenir la paix et de ne se prêter à rien qui puisse lui inspirer des soupçons du contraire; ce qui, à ce que l'on prétend, ne saurait avoir lieu, si on se concertait avec des puissances alliées, avec lesquelles on n'est pas toujours sûr du secret et dont les mouvements seraient de nouvelles armes pour la nation anglaise dont elle se servirait avec avantage pour soulever le gouvernement contre la France . . . La France ne fait, à l'exception de son armement maritime, aucuns autres préparatifs de guerre, faute qui sera heureusement réparée, au moins en partie, par les arrangements qui ont été pris l'année passée pour l'assemblée de deux camps, dont l'un sera en Flandre et l'autre en Alsace et dont j'envoie ci-joint les listes à Votre Majesté."[1]

velles que j'ai eues de Londres, et par celles encore[2] que mes ministres vous communiqueront aujourd'hui, je vois bien clairement qu'on a fermement résolu en Angleterre la guerre contre la France, de sorte que, si M. de Rouillé ne le voit pas de même, je n'en [saurais] que penser de son aveuglement. Ainsi vous me rendrez un service essentiel, quand vous ferez tout ce que vous pourrez, quoique sans m'exposer aux soupçons ordinaires des ministres de France, comme si je ne voulais que les commettre,[3] qu'ils prennent bien leurs précautions sur les desseins de l'Angleterre, qu'il n'y avait pas de l'ostentation seule, mais que les choses pourront devenir très sérieuses, et en très peu de temps peut-être. Que les insinuations que le duc de Newcastle avait faites de nouveau au duc de Mirepoix, et dont mes ministres vous marqueront le détail, n'étaient qu'une supercherie toute pure pour surprendre d'autant mieux la France; enfin, que la grande et la plus principale affaire était présentement que la France se servît de tous moyens propres pour s'attacher l'Espagne.[4] Que le temps n'était plus pour vouloir user de ces ménagements envers l'Angleterre dont vous faites mention dans votre lettre à moi immédiatement adressée, que ce ménagement aurait été peut-être bon avant que les choses eussent été poussées au point où elles sont actuellement, mais, dans ce temps critique, de la fermeté montrée de la part de la France aurait plus étonné et frappé les Anglais. Voilà le précis de ce que vous direz sûrement de ma part à M. de Rouillé, quoique je vous recommande encore de le faire avec beaucoup de ménagement et avec toute la douceur possible, afin que ma bonne et fidèle intention que j'ai pour les intérêts de la France, ne soit pas prise à travers.

Au surplus, c'est bien en vain, quand les ministres de France se flattent de pouvoir cacher leurs sentiments à l'Angleterre, elle qui a tant d'espions en France qu'elle est aussi bien informée de leur façon

[1] Die Listen geben für das Lager an der Sambre 28 Escadrons und 16 Bataillone an, für das an der Saar 25 resp. 15. — [2] Michell's Bericht vom 28. März. Vergl. Nr. 6725. — [3] Vergl. S. 107. — [4] Vergl. S. 106.

de penser que vous saurez l'être.[1] C'est encore se flatter gratuitement que de croire que l'escadre anglaise ne pourra être prête que longtemps après celle de Brest,[2] vu que mes dernières lettres de Londres m'annoncent positivement que l'amirauté en Angleterre avait donné part au ministère que la plus grande partie de la flotte à Portsmouth était prête de mettre à la voile au premier ordre. Au reste, ce que vous me marquez des deux camps qu'on formera à la Sambre et à la Sarre, est bien peu de chose, et dont on n'imposera guère aux ennemis de la France.

Quant à l'opinion de M. de Rouillé qu'il saurait se servir de l'affaire de l'Électeur palatin pour contenir la cour de Vienne et l'intéresser au rétablissement de la paix, je crains bien qu'il ne s'y trompe, et il peut croire que, dès que la guerre se commencera par mer, celle de terre suivra immédiatement et que la cour de Vienne agira conformément aux volontés de l'Angleterre; enfin, que ce n'est point du côté du Palatin de brider la cour de Vienne pour lui faire désirer la paix. Ce que vous insinuerez pareillement à ce ministre, mais toujours avec ce grand ménagement que je vous ai recommandé.

Nach dem Concept. Federic.

6727. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 avril 1755.

J'ai reçu votre rapport du 29 du mois dernier, sur le contenu duquel je veux bien vous dire que je ne présume pas que le gouvernement en Angleterre ne s'embarrasse guère de la circonstance de l'élévation d'Ali-Bacha au grand-visirat,[3] mais qu'il ira toujours son train relativement à la guerre qu'elle a résolu de faire à la France, sans se soucier beaucoup si elle sera de la convenance de la cour de Vienne ou non, qui, dès que les Anglais le voudront et que l'ordre en viendra de Londres, sera obligée d'entrer au branle au gré de l'Angleterre.

Au surplus, je veux bien vous dire, quoique dans la dernière confidence et pour votre direction seule, que, selon de bons avis que j'ai, le ministère de France reste jusqu'à présent encore à cet égard dans une indolence qui est inconcevable, et paraît se flatter de pouvoir conjurer encore l'orage, malgré qu'il soit informé des concerts que le roi d'Angleterre cherche à prendre avec ses alliés, des arrangements guerriers qu'il fait en Angleterre, et de ce que la flotte anglaise est prête à mettre à la voile au premier ordre.

Comme je serais bien marri, si ledit ministère se laissait surprendre par sa trop grande indolence, je remets à votre dextérité et votre savoir-

[1] Vergl. S. 52. — [2] Vergl. S. 93. — [3] Vergl. S. 104.

faire si vous ne sauriez contribuer indirectement à faire éveiller ledit ministère sur le danger qui le menace, par des insinuations adroites que vous glisserez à M. d'Aubeterre pour lui faire comprendre que, vu les dispositions auxquelles le roi d'Angleterre travaille partout, si une fois la guerre se commence par mer, rien ne serait plus certain que celle par terre s'en suivrait incontinent et que l'Angleterre ne manquerait pas de faire usage des forces de ses alliés, afin que M. d'Aubeterre en avertisse sa cour de son propre mouvement.

Federic.

Nach dem Concept.

6728. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 25. März, von einer Unterredung, in der ihm die Königin von den Aussichten für den nächsten Reichstag und von Havrincourt's Verhalten gesprochen, und fährt dann fort: „La Reine m'a parlé d'une idée, qui était que Votre Majesté fît faire un voyage au maréchal Schwerin en ce pays-ci . . . Que, comme il était connu ici pour un homme de mérite, fort attaché à Votre Majesté et par conséquent à la reine de Suède, sa présence pourrait fortifier le parti de la cour, en imposer au parti contraire et empêcher qu'il ne s'émancipât autant vis-à-vis du Roi qu'il le ferait peut-être sans cela."

Potsdam, 8 avril 1755.

Vous connaissez trop ma façon de penser sur tous les propos que la Reine, ma sœur, vous a tenus en conséquence de la dépêche que vous m'avez faite immédiatement du 25 du mois dernier de mars, pour que j'aie besoin de vous donner de nouvelles instructions là-dessus. J'applaudis aux réponses que vous y avez données; mais ce qui me fait de la peine, c'est que je ne vois que trop clairement qu'au lieu que la cour de Suède devrait gouverner son parti, c'est celui-ci qui gouverne la cour et la mène selon ses vues particulières.

Quant au maréchal comte de Schwerin, je souhaiterais qu'il fût à même de rendre ces services à la cour que la Reine voudrait en tirer, mais des maladies et des accidents qui accompagnent ordinairement un âge tel que celui où il est parvenu,[1] ont rendu sa santé si faible et son état si malingre qu'il est absolument hors d'état de pouvoir soutenir les fatigues d'un long voyage, et qu'il s'est vu obligé de me demander la permission de chercher des soulagements contre ses maux aux bains de Karlsbad ce printemps et dès que la saison le permettra.

Nach dem Concept.

Federic.

---

1 Geboren 26. September 1684.

6729. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 29. März: „Il court ici tout plein de bruits des préparatifs de guerre de tous côtés, particulièrement des mouvements dont il doit être question dans l'Empire. On parle aussi de 80,000 Russes qui vont se rassembler. Il m'est revenu qu'on a des avis que Votre Majesté fait de nouvelles levées de troupes, et on prétend que le parti opposé en prend ombrage."

Potsdam, 8 avril 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 29 du mois de mars passé, et vous sais gré de m'avoir marqué les bruits qui courent là où vous vous trouvez sur les différents préparatifs de guerre; je serai même bien aise, quand vous continuerez à me mander tout naturellement ces bruits, et ce qu'on en juge à la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

6730. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Plotho berichtet, Regensburg 27. März: „Wenn jemals eine gute Gelegenheit den churbayerschen Hof von der kaiserlich und englischen Parthei abzuziehen, so ist es gewiss anjetzt, da seit meinem letztern Bericht sicher erfahren, dass der Churfürst von Bayern Schwierigkeiten machet, den in diesem Jahre zu Ende laufenden Subsidientractat[1] zu erneuern, unter dem gegründeten Vorwand des dabei bishero gefundenen schlechten Vortheils und vielmehr von Seiten des kaiserlichen Hofes auf alle Art empfundenen Nachtheils. Es wird also der Kron Frankreich jetzt leicht sein, den gesuchten Endzweck zu erreichen."

Potsdam, 9. April 1755.

Es muss nächstens dem Baron von Knyphausen davon Nachricht gegeben werden.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6731. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 9. April 1755.

Bei Gelegenheit der mit der heutigen Post aus Frankreich angekommenen Dépêche des Baron von Knyphausen[2] haben Se. Königl. Majestät mir befohlen Ew. Excellenz zu melden, wie Sie denselben mit nächster Post von denen Ursachen umständlich au Fait setzen lassen

[1] Es handelt sich um den Subsidienvertrag Baierns mit England. Vergl. Bd. X, 300. — [2] Paris 31. März. Vergl. Nr. 6733.

möchten, worum der jetzige Sultan bei dem Antritt seiner Regierung keinen expressen Émissaire nach Frankreich so wenig als nach Schweden geschicket habe,[1] und dass dergleichen nach Frankreich zu schicken, bei der Pforte nicht gewöhnlich sei, damit gedachtem von Knyphausen der Scrupel deshalb, auf gleiche Art als vorhin dem von Klinggräffen geschehen,[2] benommen werde, vielmehr er, von Knyphausen, versichert sein könne, dass der jetzige Sultan vor Frankreich sehr gut intentioniret sei.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6732. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, avril[3] 1755.

Maltzahn berichtet, Dresden 4. April: „On vient de m'apprendre que le chevalier Williams, dans une audience qu'il a eue le 31 mars auprès du roi de Pologne, doit y avoir déclaré que les subsides cesseraient."

Je ne m'attends pas que ce que vous me marquez par votre rapport du 4 du mois courant touchant la déclaration qui doit être faite par Williams dans une audience qu'il a eue auprès du Roi, sera confirmé par vous; la chose ne me paraît point vraisemblable, surtout dans un moment aussi critique que le présent, où l'Angleterre est sur le point de rompre avec la France et a fait sonder ses alliés par rapport aux secours à lui donner contre la France au moyen de subsides qu'elle paiera, le cas le requérant,[4] et où le roi d'Angleterre s'est fait donner de son Parlement un vote de crédit pour un million de livres sterling pour pousser la guerre.[5] Comme, d'ailleurs, vous m'avez marqué par votre rapport antérieur[6] que Williams s'est enquis du contingent saxon, et qu'on a nommé Minckwitz pour le commander, l'avis ci-dessus mentionné qu'on vous a donné, me paraît bien suspect et fait peut-être pour vous faire perdre la piste de ce qui se traite actuellement avec Williams, de sorte qu'il est nécessaire que vous tâchiez à l'approfondir bien.

Federic.

Nach dem Concept.

6733. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 12 avril 1755.

Vos dépêches du 31 de mars me sont heureusement parvenues. Vous ne devez point soupçonner du mystère, quand le Grand-Seigneur

[1] Vergl. S. 64. — [2] Ministerialrescript an Klinggräffen, d. d. Berlin 15. März. — [3] Maltzahn berichtet auf diese Weisung unter dem 18. April. — [4] Vergl. S. 107. — [5] Vergl. S. 113. — [6] Dresden 28. März. Vergl. S. 106.

n'a point envoyé d'ambassadeur en France pour notifier son avènement au trône, et la raison que M. de Rouillé vous a indiquée là-dessus, est exactement conforme à la vérité; c'est aussi pourquoi le ministre de Suède, le sieur de Celsing, a agi de même à cet égard, afin de détourner pareillement de sa cour les frais exorbitants que de pareilles ambassades occasionnent.

J'ai ordonné à mes ministres de vous instruire plus en détail encore des raisons qui font qu'on aime bien d'être dispensé de ces sortes d'ambassades.[1] D'ailleurs, il faut que vous sachiez que ce qu'on nomme ambassadeurs qui sont envoyés aux deux cours impériales et au roi de Pologne,[2] ne sont proprement que des émissaires, dont ceux qui sont envoyés aux deux cours impériales, ne sont que de simples commis de la trésorerie, au lieu que celui qui a été envoyé en Pologne, est autant que chambellan du Sultan et d'un caractère bien plus relevé que les deux autres, sur quoi on a observé que ce Prince a fait ce choix tout exprès par distinction pour la république de Pologne, tandis qu'il a voulu montrer son indifférence pour les deux cours susdites en leur envoyant des ministres d'un rang fort inférieur à l'autre. Au reste, les instructions de ceux-ci portent, à ce qu'on dit, qu'ils ne doivent absolument entrer avec les deux cours en aucune affaire. Au surplus, je suis informé de bon lieu que le Grand-Seigneur est très bien intentionné pour la France, et, comme le nouveau grand-visir Ali-Bacha est ennemi juré des Autrichiens,[3] qui ont travaillé autrefois à sa perte, vous pouvez compter que tout ce que la cour de Vienne voudra faire de manèges à Constantinople, n'aboutira à rien.

J'ai été bien [aise] d'apprendre par vous que les ministres n'ont point voulu prêter l'oreille aux insinuations que la Saxe leur a fait faire pour avoir des subsides de la France. Comme les raisons que les ministres ont eues pour n'y point faire attention, [sont justes], et que l'argent que la France donnerait pour cela, serait autant que jeté dans l'eau, mon intention est, et je vous le recommande extrêmement, de fortifier bien le sieur de Rouillé dans la résolution à ne point écouter ces propositions de la part de la Saxe.

Ce qui me fait, au reste, bien de la peine de voir par votre dépêche, c'est que les ministres de France agissent si mollement relativement aux Anglais[4] comme s'ils étaient faits du coton, et j'en appréhende

1 Vergl. Nr. 6731. Die Minister setzen Knyphausen, Berlin 12. April, in Kenntniss, die Pforte pflege nur an die nächsten Nachbarn Gesandte zu schicken. „Si elle s'est écartée quelquefois de cette règle et qu'elle a tenu ci-devant quelque émissaire en France, cette civilité, bien loin d'avoir été avantageuse pour cette couronne, lui a été fort préjudiciable, puisque l'expérience du passé a fait voir qu'il est presqu'impossible de satisfaire l'avidité des ministres turcs aux cours étrangères, trop après l'argent, et que, quoique comblés de politesses et de largesses, ils sont parti la plupart très mécontents et ont fait en suite contre la cour où ils ont residé, à leur souverain les insinuations les plus malicieuses." — 2 Vergl. S. 85. — 3 Vergl. S. 85. 86. — 4 Vergl. S. 114.

qu'ils n'en rendent les Anglais si fiers qu'ils voudront leur prescrire des lois les plus impertinentes, et qu'au bout du compte, quand il n'aurait rien effectué par leur lâcheté, ils en resteront plantés là, sans en avoir rien effectué. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre seule direction. Continuez, en attendant, à me faire des rapports aussi intéressants que vous l'avez fait jusqu'ici à mon entière satisfaction.

Nach dem Concept. Federic.

6734. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 avril 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois. Il se peut fort bien, et je n'en veux pas disconvenir que la cour où vous vous trouvez ne souhaite pas la guerrre ni de la rupture entre la France et l'Angleterre dans le moment présent, vu les circonstances embarrassantes où elle se trouve par les révoltes en Hongrie, et parcequ'elle a à se méfier de la Porte;[1] aussi veux-je bien vous avouer que ces soupçons ne me sont autrement venus que de la conduite singulière que son ministre à Londres, le comte Colloredo, a tenue, pendant que la nation anglaise a été si animée contre la France par rapport aux différends sur leurs possessions en Amérique, où je sais de bon lieu[2] qu'à ce sujet ce ministre a d'abord donné à entendre à ceux d'Angleterre que les troupes de sa souveraine étaient en bon état, et qu'il a cherché à inspirer à ces ministres des sentiments de vigueur, avec tant de vivacité qu'il s'en est même attiré de mauvais compliments, et jusqu'à lui faire entendre qu'on voulait éviter, autant que possible, de payer les violons pour faire danser les autres. Comme je n'ai point eu de lettres de Londres le dernier ordinaire, j'en attends avec d'autant plus d'impatience, pour voir l'issue que tous ces grands remuements qu'on y fait, auront eue.

Vous pourrez être sûr du secret que je vous garderai de l'anecdote au sujet du prince de Hildburghausen;[3] il me semble qu'il a agi fort sagement de n'avoir pas mordu aux appâts. Continuez à être bien attentif sur tout ce qui peut mériter mon attention dans le moment présent, afin de pouvoir m'en instruire exactement.

Nach dem Concept. Federic.

6735. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 11. April: „Le sieur de Bülow m'a remis la copie ci-jointe d'un mémoire qu'on a donné à Dresde au sieur de Maltzahn, ministre de

Potsdam, 13. April 1755.

Sie haben sie nicht wiedergegeben, sondern die Leute seind

1 Vergl. S. 107. 119. — 2 Bericht Michell's, London 14. Februar. — 3 Dem österreichischen Feldmarschall Prinz von Hildburghausen war der Eintritt in russische Dienste angeboten worden.

Votre Majesté à la cour de Saxe, par lequel Elle verra que le détachement du bataillon du colonel Kahlden qu'on avait arrêté à Niemegk, avec les recrues de ce bataillon[1] . . . seront extradés à l'heure qu'il est."

selbst wiedergekommen, und wird er aus dem abschriftlichen Extract des darüber gehaltenen Protokolls ersehen, dass man ganz gegen das Cartell und gegen die bonne Foi gehandelt hat.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6736. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 15. April 1755.

Ew. Excellenz melde von Sr. Königl. Majestät Umständen ganz gehorsamst, wie dass Höchstdieselbe zwar gestern gegen Abend noch einige Empfindungen von Schmerzen und damit gemeiniglich verknüpftem Fieber gehabt, die vergangene Nacht aber ziemlich wohl und geruhig passiret haben, auch Sich heute merklich soulagiret finden.[2]

Im übrigen thut es mir sehr leid, wenn Ew. Excellenz wegen der expedirten sächsischen Transportpässe melden muss, dass, als heute des Königs Majestät gefraget, ob ich solche nunmehro abgehen lassen und Ew. Excellenz mit denen andern Postsachen adressiren sollte, Höchstdieselbe mir befohlen haben, gedachte Pässe noch weiterhin hier zu behalten,[3] indem Sie allerst Antwort wegen des sächsischen Generallieutenant Minckwitz[4] haben müssten. Ich muss gestehen, wie mir dieses recht nahe gehet, als ich die Inconvenientien davon wohl einsehe, inzwischen doch nicht dagegen thun kann.

Bei der so schönen Frühlingswitterung hoffe, dass Ew. Excellenz Sich des morgenden Tages bedienen werden, um Dero Gesundheit halber eine kleine Reise nach Dero Gütern zu thun, und werde Ew. Excellenz Befehle mit dem grössesten Vergnügen erwarten, wenn Dieselbe bei solcher Gelegenheit etwas gegen mich zu disponiren geruhen wollen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6737. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 15 avril 1755.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois.[5] Je suis de votre sentiment sur les affaires en général et me persuade que le ministère anglais ne chemine pas droit envers la France, mais qu'il tâche de duper le duc de Mirepoix par ses démonstrations de conciliation avec cette dernière. Vous me ferez plaisir de m'écrire en confidence et naturelle-

[1] Vergl. S. 101. — [2] Der König hatte einen Gichtanfall gehabt. — [3] Vergl. S. 110. — [4] Vergl. S. 109. — [5] Vergl. Nr. 6738. 6742.

ment si le duc de Mirepoix en est effectivement la dupe, et s'il s'en laisse imposer au point que de prendre les contestations simulées du ministère anglais pour de l'argent comptant, s'il ajoute foi à ses sincérations ou comment il en pense.

Continuez, au reste, de me faire vos rapports de tout ce qui se passe sur vos lieux, le plus souvent qu'il vous sera possible.

Nach dem Concept. Federic.

6738. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 15 avril 1755.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 4 de ce mois. Je crains infiniment que les ministres de France ne se trompent furieusement en jugeant des intentions de ceux d'Angleterre par leurs paroles et par les sincérations qu'ils font au duc de Mirepoix, et toutes les bassesses dont on agit envers eux, n'opèreront rien, sinon que ceux-ci en deviendront plus irraisonnables et plus impertinents. Ce qui me confirme encore dans cette façon de penser et sur ce que les intentions des ministres anglais ne sont point nettes, c'est que de bonnes lettres toutes fraîches de Londres[1] m'apprennent que la négociation du duc de Mirepoix va de mal en pis; que, nonobstant quelques avances que celui-ci leur avait faites encore, il paraissait résolu de s'en tenir au contre-projet que l'on a donné à la France,[2] et bien que le duc de Newcastle avait fait espérer qu'on pourrait se relâcher là-dessus, il paraissait cependant plus que jamais qu'il ne sera pas en état d'engager le Conseil du Roi à s'y prêter; aussi n'osait-il prendre sur lui de passer outre, bien qu'appuyé des sentiments de son maître, vu l'opposition du lord Carteret, soutenu du comte Sandwich, du sieur Fox et d'autres, qui s'y opposaient fortement et coloraient leur refus des intérêts de la nation, de zèle et de patriotisme: enfin, qu'à moins que la France ne changeât totalement de principes, il n'était pas possible qu'on pourrait s'accommoder, ni sortir de cette situation critique sans coup férir.

Voilà ce que mes dernières nouvelles d'Angleterre m'apprennent. Quant à l'article de l'opposition susdite du lord Carteret et de ceux du Conseil anglais qui le soutiennent, je serais bien aise que vous en puissiez glisser quelque chose dans vos entretiens avec M. de Rouillé, afin qu'il en soit au moins informé.

Du reste, l'on m'assure encore que, jusqu'à présent, l'Espagne ne s'était encore mêlée en aucune façon de cette querelle,[3] et que les ministres anglais se flattaient que l'Espagne ne remuerait pas à cette occasion.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Bericht Michell's, London 4. April. — 2 Vergl. S. 112. — 3 Vergl. S. 114.

6739. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLING-GRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 avril 1755.

Je ne puis rien ajouter aujourd'hui aux nouvelles que la dépêche ci-jointe du département des affaires étrangères comprend touchant la situation de jour en jour plus critique des affaires entre la France et l'Angleterre.[1] Il ne faut point douter que le long entretien que le sieur de Keith a eu avec le comte Kaunitz, n'ait roulé que sur les desseins de l'Angleterre et sur le plan d'opération qu'on a formé.

Si l'avis qu'on vous a donné d'un train d'artillerie qu'on a envoyé au rendez-vous vers la Croatie, se confirme, ce sera un signe sûr qu'il n'y a plus d'accommodement à espérer avec les révoltés.[2]

Au reste, vous pouvez compter que, jusqu'à présent, il n'y a point d'engagement pris entre l'Espagne et la France au sujet des différends qui subsistent avec l'Angleterre, et que cette réunion est encore plus à souhaiter qu'à espérer.

Federic.

Nach dem Concept.

6740. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 17. April 1755.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Ich lasse Euch vermittelst der abschriftlichen Anlage[3] zufertigen, was an Mich der Obrister und Commandeur eines Grenadierbataillons von Kahlden sowohl wegen der jüngsthin geschehenen Extradition[4] des im sächsischen Amte Belzig arretirt gewesenen Commandos vom Grape'schen Bataillon und der beiden beurlaubten Grenadiers Kahlden'schen Bataillons als zugleich auch von dem sächsischer Seits annoch zurückbehalten Beurlaubten Namens Gottlieb Rehling gemeldet hat. Da aus denen Umständen, so gedachter Obrister des letztern halber anführet, wohl ganz klar am Tage lieget, dass man sächsischer Seits keine gegründete Forderung an diesen Kerl machen, noch solchen als einen sächsischen Deserteur zurückbehalten könne, nachdem er vorhin schon bei dem Grape'schen Bataillon wirklich gestanden und nur alleine auf Urlaub von einem sächsischen Musquetier zur Desertion verleitet worden, als will Ich, dass Ihr noch mit der zuerst abgehenden Post dieser Sache halber gehörigen Orts schreiben und zugleich alle von mehrerwähntem Obristen von Kahlden deshalb angeführte Umstände deutlich allegiren, mithin auf die Extradition des Deseurteurs insistiren lassen sollet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 6738. — [2] Vergl. S. 120. — [3] D. d. Treuenbrietzen 14. April. — [4] Vergl. S. 120. 121.

6741. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 18 avril 1755.

Comme il faut à présent que le conseiller d'ambassade, le comte de Solms, se mette en chemin pour relever le conseiller privé de Maltzahn à Stockholm,[1] mon intention est que vous devez l'en avertir de ma part, en lui enjoignant de venir encore avant son départ me voir ici à Potsdam, voulant encore lui parler moi-même. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

6742. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 19 avril 1755.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois, sur lequel je suis bien aise de vous dire que j'ai donné actuellement mes ordres afin que le comte de Solms se mette incessamment en chemin pour aller vous relever de votre poste. Comme la Reine, ma sœur, paraît compter beaucoup sur mes représentations à faire à la cour de France touchant les affaires de Suède, tâchez de lui faire envisager convenablement que les ministres de France ne s'occupent guère d'autres affaires que celles relativement aux différends entre la France et l'Angleterre, et que, se voyant à la veille d'une rupture ouverte avec l'Angleterre, ils y donnent toute leur attention.

Au surplus, il faut bien que nous nous attendions à ce que les affaires deviendront bien sérieuses à l'occasion de cette guerre qui paraît toute décidée en Angleterre, vu que le roi d'Angleterre vient de nommer le chevalier Williams, son ministre à Dresde, pour se rendre en qualité de son ambassadeur à la cour de Pétersbourg y relever le sieur Guy Dickens et conclure présentement un traité de subsides avec la Russie.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6743. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 19 avril 1755.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois, sur lequel je ne vous dirai présentement, sinon que je ne trouve point nécessaire que vous alliez cette fois-ci suivre le roi de Pologne à Fraustadt, vu le peu de jours qu'il y restera, et qu'il ne s'y agira d'autre chose que de donner l'audience à l'ambassadeur turc,[3] de nommer un ministre des Polonais

1 Vergl. S. 90. — 2 Bericht Michell's, London 4. April. — 3 Vergl. S. 119.

pour être envoyé à la Porte féliciter le nouveau Sultan. Je remets de vous répondre sur tout le reste, quand vous serez arrivé à Leipzig.

Nach dem Concept. Federic.

6744. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL A POTSDAM.

[avril 1755].

Relation de jeune homme, *ventus gallus*.

Knyphausen berichtet, Paris 7. April: „Le parti de la France en Europe est pour le moins aussi fort que celui de l'Angleterre, et ses ressources, quant aux finances, sont bien plus nombreuses et infiniment plus considérables. La masse pécuniaire de la France monte actuellement à plus de dix et sept cents millions, tandis qu'on évalue à peine les espèces monnayées de l'Angleterre à quatre cent millions de livres de ce pays-ci. Quant aux dettes de la France, elles ne sont de longtemps pas aussi considérables que celles de l'Angleterre; les deux tiers n'en sont point exigibles quant au principal, et leur remboursement dépend uniquement du bon plaisir du Roi. Je crois que l'on peut avancer avec la même certitude que le roi de France trouvera des secours tout aussi puissants dans les opérations auxquelles on a coutume d'avoir recours ici, telles que sont les aliénations, les emprunts, les créations de rentes tant viagères que perpétuelles, les tontines, lotteries, créations de charges, et d'autres que l'Angleterre ne pourra trouver dans son crédit. A quoi l'on peut ajouter encore les moyens qui sont communs à ce royaume avec les autres pays, tels que les créations de nouveaux impôts ou l'augmentation de ceux qui sont déjà établis, sans compter les ressources énormes que le Roi, en usant de fermeté, pourrait se procurer de la part du clergé, qui, de compte fait, possède plus d'un tiers des biens du royaume, sans participer aux impositions. Telle étant la situation de la France, il semble que ses ennemis ne sauraient mieux faire que d'entretenir l'assoupissement du gouvernement actuel, afin de point lui faire connaître les ressources qu'il a, et le mettre dans le cas d'en faire usage."

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichtes von Knyphausen. Vergl. Nr. 6745.

6745. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 19 avril 1755.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois,[1] qui m'a extrêmement choqué par le pitoyable raisonnement que vous y avez fait, en voulant comparer le parti de la France en Europe contre celui de l'Angleterre, en sorte que je ne veux point vous cacher que jamais je n'ai reçu aucune relation de quelqu'un de mes ministres aux cours étrangères aussi légère et peu solide que celle de vous, remplie de faussetés ouvertes et de gasconnades ridicules de jeune homme sans fond et sans expérience. Aussi en suis-je si mal édifié, comme si elle m'était venue de la part d'un jeune homme qui ne fait que de sortir du collège, qui se laisse imposer par des gens fanfarons, et qui prend du clinquant pour de l'or. Enfin, je ne puis pas finir sur cet article sans vous dire encore qu'il faut que vous ayez fabriqué cette relation sur des propos légers d'une compagnie de petits-maîtres ou de quelques dames qui ne sont jamais sorties de Paris, ou bien sur ceux de quelqu'un qui, rempli de prévention ridicule, n'a aucune connaissance ni de l'état de la France ni de celui de l'Angleterre. C'est donc en conséquence que je vous avertis sérieusement de ne plus donner dans de pareilles bévues grossières, mais de réfléchir bien sur ce que vous voulez me mander, afin de ne pas perdre autrement toute ma confiance.

Quant à la proposition que vous me faites de permettre qu'il soit établi une correspondance entre vous et mon chargé d'affaires à Londres, je vous dirai que je ne la trouve point convenable, vu que cela ne mènerait qu'à des méfiances et des soupçons qui feraient tort à l'un et à l'autre, et que tout au plus vous n'en apprendrez rien au delà de ce que vous savez déjà avec toute la certitude morale, savoir que l'intention de la cour de Londres est de déclarer la guerre à la France, dès que ses arrangements seront faits, et que c'est à ce but que vont toutes les mesures qu'elle prend soit en dedans du royaume, soit en dehors avec ses alliés, comme il le paraît peu équivoquement par l'envoi qu'elle vient de faire du chevalier Williams en qualité d'ambassadeur à Pétersbourg pour conclure un traité de subsides avec la Russie.[1]

Nach dem Concept. Federic.

6746. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 avril 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, m'a été rendu. Comme vous comptez pour infaillible l'arrivée de l'ambassadeur turc à Varsovie et que vous croyez l'y voir et l'y parler plus à votre aise qu'a Bialystock, j'en suis content. Et quant au tour que vous croyez être

1 Vergl. S. 124.

utile de faire à ce dernier lieu vers la Saint-Jean, qui sera la fête du Grand-Général,[1] je veux bien le permettre, si d'ailleurs la dépense n'en va trop loin.

Federic.

Nach dem Concept.

6747. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 avril 1754.

Votre rapport du 9 de ce mois m'est bien parvenu. Selon toutes les circonstances et en conséquence de toutes les lettres que je reçois, nous sommes certainement à la veille de voir éclater la guerre entre l'Angleterre et la France, vu que leurs différends par rapport aux possessions d'Amérique s'embrouillent et s'aigrissent de plus en plus, par les prétentions exorbitantes que les Anglais entassent de jour à l'autre, et ne cherchent qu'à gagner du temps pour avoir leurs batteries toutes prêtes. Une marque peu équivoque de leur dessein est encore qu'ils envoient le chevalier Williams en qualité d'ambassadeur à la cour de Pétersbourg, pour y relever le sieur Guy Dickens et pour conclure le traité de subsides avec la Russie.

A la vérité, je suis du même sentiment que vous que la Reine-Impératrice n'aime pas de voir éclore la guerre dans le moment présent où elle se voit embarrassée des révoltes en Hongrie et d'ailleurs peu assurée des intentions de la Porte;[2] malgré cela, elle se verra obligée de plier devant les volontés de l'Angleterre, dès que celle-ci le voudra sérieusement,[3] bien qu'avec tout cela je sois persuadé encore que, quand même le feu de la guerre éclatera, il ne gagnera pas d'abord avec tant de vitesse que cette Princesse se verra contrainte d'en prendre incontinent sa part.

Au reste, il faudra que vous soyez à présent bien attentif s'il y aura force de conférences entre le comte Kaunitz, Keyserlingk et le sieur Keith. Je souhaiterais, d'ailleurs, que vous sachiez trouver le moment favorable pour sonder et approfondir habilement le ministre de Sardaigne[4] sur sa façon de penser relativement à la guerre et aux circonstances critiques des conjonctures présentes, afin de pouvoir m'en informer.

Quant aux tableaux dont vous avez fait examiner la collection, je suis encore dans l'intention d'en acheter ceux que je vous ai marqués, mais il faudra qu'avant que vous concluiez tout-à-fait le marché, vous me mandiez auparavant le dernier prix dont vous en serez convenu, pour avoir mon approbation.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Branicki. — 2 Vergl. S. 120. — 3 Vergl. S. 115. — 4 Graf Canales.

6748. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 22 avril 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, en conséquence duquel,[1] et selon la situation présente des affaires entre la France et l'Angleterre, il y a toute l'apparence que la guerre ne dût éclater bientôt par mer entre ces deux puissances, car l'on ne saurait pas présumer que la France voudrait sans coup férir subir la loi dure que les Anglais voudraient lui imposer.[2] Mais, ce que je ne comprends pas tout-à-fait bien, ce sont les raisons pourquoi les ministres anglais ne voudront que le Roi leur maître ne sortît pas du royaume, si la guerre se fait,[3] vu qu'il y a assez d'exemples du temps passé que le Roi est passé à Hanovre même au milieu du fort de la guerre précédente; ce que vous tâcherez de m'expliquer.

Au surplus, mandez-moi votre sentiment, du moins pour autant qu'il vous est possible d'en juger, si vous croyez que, quand une fois la guerre sera commencée entre lesdites puissances, elle deviendra déjà générale l'année qui vient, ou si vous estimez que cela pourrait traîner plus longtemps.

Federic.

Nach dem Concept.

6749. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 22 avril 1755.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été bien rendue. Puisqu'en conséquence de mes nouvelles lettres les Anglais ne veulent se prêter à aucune des voies les plus modérées et équitables que la cour de France leur propose pour ramener le calme entre les deux nations, et qu'ils veulent absolument que la France subisse les lois qu'ils lui voudront imposer, l'on ne voit que trop que le feu de la guerre éclatera bientôt par mer, et qu'il ne faut plus penser à la paix entre ces deux puissances.

Selon mes lettres, le roi d'Angleterre, tout comme son ministre, le duc de Newcastle, voudraient bien que les différends s'accommodassent, l'un pour passer tranquillement dans ses États d'Allemagne, et l'autre pour conserver pendant la paix son influence dans les affaires, laquelle il ne saura conserver que difficilement dans un temps de guerre; mais la faction contraire dans le Conseil, à laquelle le lord Carteret s'est mis à la tête, a su autant échauffer la nation et couvrir si bien ses vues sous le prétexte spécieux de l'intérêt et de la gloire de la nation et du moment favorable pour frapper le grand coup sur l'Amérique et sur la marine de France, que malheureusement leur sentiment entraîne les autres.[4]

1 Ueber den Inhalt vergl. Nr. 6749. — 2 Vergl. S. 122. — 3 Vergl. S. 102. — 4 Vergl. S. 122.

Cependant, parceque la cour de Vienne se voit actuellement bien serrée par rapport à ses affaires de Hongrie,[1] il en saura peut-être arriver heureusement que la guerre ne puisse pas se communiquer à l'Europe pour devenir générale, car, pourvu que les Anglais ne s'y puissent pas servir des Autrichiens, il faut bien qu'ils demeurent cois, et voilà peut-être le seul évènement qui pourra empêcher que la guerre ne devienne générale.

Au surplus, comme vous m'avez marqué plusieurs fois qu'il y avait beaucoup de difficulté de savoir exactement à Vienne ce qui se passe par rapport aux révoltes en Hongrie, j'espère d'en avoir bientôt de bonnes informations par des voies détournées que je ne manquerai pas de vous communiquer, ce qui ne vous empêchera pas de continuer, en attendant, de vous en instruire au mieux possible.

Federic.

Nach dem Concept.

6750. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 22 avril 1755.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois. Ce que la dépêche du département des affaires étrangères vous marquera touchant mes dernieres lettres de Londres, vous convaincra que l'Angleterre a pris absolument son parti pour éclater en guerre contre la France.

Quoique je ne doute pas de la vérité de ce que M. de Rouillé vous a dit que l'Espagne ne s'était point expliquée jusqu'à présent sur des liaisons à prendre avec la France[2] relativement à la guerre dont celle-ci est menacée en Amérique, il faut cependant qu'il se soit passé quelque chose depuis peu à cet égard qui déplaît souverainement à l'Angleterre et d'ailleurs à la cour de Vienne, vu que surtout la dernière, à ce que je sais de lieu sûr,[3] est actuellement fort inquiète et ombragée sur la conduite de l'Espagne, sur un avis que le comte Migazzi lui a donné touchant une négociation qu'il y avait sur le tapis à Madrid, prête à être signée entre l'Espagne, la France et les rois de Naples et de Sardaigne, dont ledit comte prétend avoir pénétré le secret sur un mot échappé par inadvertance. Comme je ne vous dis ceci que pour votre direction seule, vous vous mettrez cependant sur les voies afin de pénétrer au possible ce qui saura être de cette nouvelle, que je ne vous garantis pas absolument pour authentique, mais dont cependant la cour de Vienne est bien intriguée. J'attendrai votre rapport sur ce que vous en aurez découvert.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 127. — [2] Vergl. S. 123. — [3] Bericht Klinggräffen's, Wien 4. April.

6751. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 avril 1755.

Les dépêches que vous m'avez faites du 4 et du 8 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. Si ma sœur continue à insister auprès de vous que j'écrive en France pour savoir la façon de penser de la cour de Versailles aux affaires de Suède,[1] priez-la de se patienter là-dessus, vu que cette cour est si occupée à présent par ses différends avec l'Angleterre, dont elle est menacée d'une guerre ouverte par mer et en Amérique, qu'elle ne songe guère à d'autre chose et aux préparatifs qu'il faut qu'elle fasse pour repousser l'assaut, de sorte que je trouve moi-même toutes les difficultés pour lui faire parler des affaires qui me regardent directement. Faites-lui envisager, d'ailleurs, combien ce moment présent où la guerre entre la France et l'Angleterre va éclater, est peu propre pour que la cour de Suède songe à quelque changement de la forme de gouvernement établie jusqu'à présent en Suède,[2] et s'il n'est pas de la prudence de laisser dormir à la Diète future en Suède les différends entre le Roi et le Sénat. Il faut bien prendre en considération que l'Angleterre fait travailler à présent à Pétersbourg pour conclure sa convention de subsides avec la Russie,[3] et que, si une fois la guerre commence entre l'Angleterre et la France, elle ne laissera pas de devenir générale, qu'il conviendra donc à la cour de Suède de laisser passer tranquillement la Diète de cette année-ci et de voir les évènements qui arriveront pendant la guerre qu'on est à la veille de voir éclore. Que, si ces évènements sont heureux pour la France, ce sera alors le temps convenable pour que la cour de Suède puisse frapper son grand coup, mais qu'il ne faudra point remuer avant cela. Au surplus, vous finirez en recommandant encore avec instance à ma sœur de se méfier des gens qui paraissent être attachés présentement à la cour, et de songer toujours que ces gens-là n'ont que leurs intérêts particuliers en vue et qu'ils ne laissent que trop entrevoir que ce sont eux qui veulent gouverner à leur gré la cour, au lieu que celle-ci devrait gouverner ceux-là.[4]

Je me remets sur votre prudence et savoir-faire afin que vous représentiez bien toutes ces vérités à la Reine, de sorte que, sans la choquer, elles fassent de l'impression sur son esprit.

Federic.

Nach dem Concept.

6752. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 22 avril 1755.

J'ai bien reçu votre rapport du 12 de ce mois, au sujet duquel je vous recommande encore d'être attentif sur tout ce qu'on dira là où

[1] Vergl. S. 124. — [2] Vergl. S. 100. — [3] Vergl. S. 127. — [4] Vergl. S. 116.

vous êtes à l'égard des différends de la France avec l'Angleterre, sur les arrangements que ces deux puissances prennent à ce sujet, et de la guerre qui paraît être sur le point d'éclater entre elles. Remarquez, d'ailleurs, ce qu'on y dit du traité de subsides dont l'Angleterre va remettre la négociation sur le tapis à Pétersbourg pour le conclure avec la Russie, afin de pouvoir me faire souvent vos rapports là-dessus. Je crois que vous pourrez vous servir utilement en ceci du comte de Dehn,[1] pour tirer de lui des nouvelles et des avis à ces égards.

Nach dem Concept. Federic.

6753. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 23 avril 1755.

Sur ce que vous m'avez accusé par votre dépêche du 18 de ce mois au sujet des plaintes que le sieur Gross vous a fait porter par son secrétaire d'ambassade touchant un nommé Wasilei Bielousow, domestique d'un lieutenant russe, qui, à ce qu'on prétend, a été pris violemment par quelques soldats prussiens à son passage à Nienburg, je vous dirai que vous ferez dire au sieur de Gross, également par votre secrétaire,[2] que je me ferai informer exactement des circonstances de cette affaire, que j'avais donné mes ordres en conséquence et que je ne manquerai pas d'y faire faire bonne justice conformément aux circonstances.

Federic.

Nach dem Concept.

6754. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 23. April 1755.

. . . „Vermöge Sr. Königl. Majestät allergnädigsten Befehl soll sonsten noch an Ew. Excellenz melden, wie Sie aus der heute erhaltenen Dépêche von dem p. Michell [London 11. April] nicht gerne vernommen hätten, wie derselbe durch ein und andere Erinnerungen, so ihm über seine vorige Berichte aus dem Departement gemachet wären, etwas unwillig geworden sei; und da des Königs Majestät bisher noch allemal gedachten Michell ganz exact und zuverlässig gefunden hätten, so würden Sie mithin lieber sehen, wenn künftighin gedachter Michell in seinen Antworten, so er aus dem Departement erhielte, mit dergleichen, auch kleinen, Reproches übersehen und nicht in seinen Recherches irre gemacht, vielmehr darunter geholfen und auf gutem Wege erhalten würde, es wäre dann, dass des Königs Majestät exprès verlangeten, dass ihm Weisungen geschehen sollten. Welches dann dem allerhöchsten Befehl gemäss schuldigst zu melden mich nicht entbrechen können. Im

[1] Vergl. Bd. IX, 134. 190. 222. — [2] Plesmann.

übrigen haben des Königs Majestät befohlen, ihm auf sein Postscript wegen des Neveu von Villiers und anderer zu antworten, wie solche in Berlin sehr wohl und mit aller Distinction aufgenommen werden würden."[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6755. AN DEN ETATSMINISTER EDLER VON PLOTHO IN REGENSBURG.

Potsdam, 24. April 1755.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Freiherr von Plotho. Aus Euren beiden zu seiner Zeit an Mich richtig eingegangenen Berichten vom 8. und [10.] dieses habe Ich mit vieler Zufriedenheit Eure Attention auf alles dasjenige dortiger Orten, so meinen Dienst und Interesse afficiren kann, ersehen, und dass insonderheit Ihr Mich von der dem Verlaut nach zwischen einigen katholischen Prinzen und Ständen in Bewegung sein sollenden Ligue, um die von des regierenden Landgrafen von Hessen-Cassel Liebden unter verschiedener respectabler evangelischer Puissancen Garantie gemachten Arrangements zu Conservirung der protestantischen Religion in Dero Familie und Landen[2] zu bouleversiren, informiren wollen. Es gereichet Mir die Bemühung, so Ihr Euch desfalls gegeben habet, zu besonders gnädigstem Gefallen, und habt Ihr fernerhin alle Eure Vigilance und Attention darauf mit zu richten, um auf den wahren Grund dieser Sache zu gelangen und die dazu in Vorschlag kommende schädliche und weit anstehende Projecte entdecken, auch Mich davon zuverlässig und mit Bestande benachrichtigen zu können.

Friderich.

Nach dem Concept.

6756. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 25 avril 1755.

J'ai reçu l'ordinaire dernier le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois. Ne soyez point en peine sur ce que mes ministres du département des affaires étrangères vous ont fait remarquer dans leur dépêche que vous accusez du 29 dernier; je suis persuadé qu'ils n'ont point eu l'intention de mettre en doute l'exactitude de vos rapports, ils en auraient eu tort, mais apparemment ont-ils voulu s'éclaircir avec vous sur quelque doute de peu d'importance, et d'ailleurs, pourvu que je sois content, tous ceux qui m'appartiennent, le doivent être. Comptez que je suis satisfait de l'exactitude de vos rapports et des soins que vous employez pour m'informer de tout ce qui peut mériter mon attention;

[1] Der ehemalige englische Gesandte in Berlin, Sir Villiers, hatte Michell mitgetheilt, dass er seinen Neffen nebst mehreren Edelleuten an den preussischen Hof zu senden beabsichtige. — [2] Vergl. S. 37.

continuez seulement de la manière que vous l'avez fait jusqu'ici, et ne vous embarrassez pas du reste.

Je vous sais parfaitement gré de l'avis que vous m'avez donné par rapport aux ordres faits au sieur Williams relativement à son nouveau poste.[1]

Dites au sieur Villiers[2] combien je suis sensible à son souvenir et assurez-le de ma part que, quand son neveu avec les autres jeunes cavaliers anglais qui l'accompagneront, arriveront à ma cour, ils y seront très bien accueillis.

Federic.

Nach dem Concept.

6757. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 25 avril 1755.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. Je ne doute pas que, quand l'envoyé turc sera envoyé à Vienne,[3] la cour ne se prête à toute sorte de bassesse envers lui pour en flatter la Porte.

Comme, selon votre rapport, le maréchal de Neipperg est actuellement parti pour son expédition,[4] je suis extrêmement curieux d'apprendre ce qui s'y passera, et vous saurai infiniment gré, quand vous tâcherez au possible de me contenter là-dessus.

Nous avons des nouvelles que, malgré que le ministère anglais continue toujours de détourner le roi d'Angleterre du dessein d'aller en ce temps à Hanovre, il y persiste cependant et prétend faire ce voyage à la fin de ce mois,[5] quelle que soit la tournure que les affaires avec la France prendront. Cependant, au départ de l'ordinaire dernier, la chose n'a pas été encore décidée.

Au surplus, je crois deviner à présent d'où le peu de contentement que le sieur de Keith a fait remarquer depuis ses derniers entretiens avec les ministres de Vienne, lui est venu, parceque je sais que le susdit ministre a eu ordre de sa cour de remontrer énergiquement à celle où vous êtes, combien elle eut à se reprocher d'avoir si peu suivi les conseils du roi d'Angleterre relativement à l'affaire de la Barrière, qui présentement, en cas de rupture avec la France, se trouverait sans aucune défense.[6]

Du reste, j'apprends de très bon lieu[7] que le sieur Williams n'a point encore reçu des ordres qui l'autorisent à conclure finalement le traité de subsides avec la Russie,[8] mais simplement de tenir en haleine la négociation, sans s'engager en rien et sans promettre quelque chose jusqu'à de nouveaux ordres.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 6757. — [2] Vergl. Nr. 6754. — [3] Vergl. S. 119. — [4] Vergl. S. 95. — [5] Vergl. S. 128. — [6] Vergl. S. 86. — [7] Vergl. Nr. 6756. — [8] Vergl. S. 127.

6758. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 25 avril 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 14 de ce mois, m'a été bien rendu. Je ne doute presque pas que les lettres de Morlaix dont vous faites mention,[1] n'aient accusé juste, vu qu'il est certain, et je crois vous en avoir déjà fait avertir,[2] qu'au commencement de ce mois, il y a eu 23 vaisseaux de ligne à Spithead prêts à mettre à la voile au premier commandement, ainsi que je crains que, dès que l'escadre française remuera, les hostilités ne se commencent par les Anglais.

C'est un assez bon coup pour la France que le traité qu'on vient de finir entre elle et la république de Gênes; mais ce qu'il y aurait encore à souhaiter, et ce qui serait le grand coup de partie, c'est qu'on saurait lier à présent la France avec l'Espagne et le roi de Sardaigne,[3] ce qui serait la chose la plus essentielle pour la France et pour ses alliés. Ce que vous tâcherez de faire envisager habilement à M. de Rouillé et aux autres ministres de France, encore, de ma part, pour les éveiller à y faire travailler, ou pour qu'ils en fassent au moins des tentatives, car je me flatte que de pareilles insinuations, quand vous les leur faites de ma part, ne laissent pas d'avoir leurs effets et instruisent au moins ces ministres de la façon dont d'autres pensent sur ces sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

6759. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Maltzahn berichtet, Dresden 18. April, „in Betreff des Widerspruchs, den der König in seinen Berichten vom 28. März und 4. April gesehen hat,[4] dass er die Nachricht, Williams habe die Ernennung des Generals Minckwitz zum Commandeur der sächsischen Subsidientruppen bewirkt, aus einem Ministerialrescript (d. d. Berlin 22. März) entnommen und schon in seinem Berichte vom 28. März gegen die Richtigkeit dieser Nachricht Zweifel erhoben habe. „A juger sur ce qu'on voit, il y a toute apparence que le comte Brühl a fait cette nomination de son propre mouvement sans réquisition, pour se rendre agréable à la cour d'Angleterre, qu'il croit peut-être qu'elle n'est guère disposée à lui continuer des sub-

Potsdam, 25 avril 1755.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Je ne suis point fâché des brouilleries qui se sont élevées entre le comte de Brühl et les sieurs Williams et Gross, car, plus ces gens-là auront à démêler entre eux, plus la cour de Dresde sera docile à d'autres égards et n'aura pas au moins le loisir de faire des chicanes à mes marchands et fabricants négociants en Saxe, comme des bruits ont couru qu'elle a eu l'envie de le faire,[5] auxquels néanmoins je

1 Nachricht, dass 26 englische Schiffe in der Richtung auf Brest segelten. — 2 Durch Ministerialrescript, d. d. Berlin 22. April. — 3 Vergl. S. 129. — 4 Vergl. Nr. 6732. — 5 Vergl. Nr. 6777.

sides,[1] le chevalier Williams l'y ayant assez noirci et l'ayant accusé d'avoir changé de système en abandonnant les Czartoryski[2] . . . Il est très certain que le comte Brühl est tout brouillé avec le sieur Gross et le chevalier Williams, et les conférences qu'il a eues avec eux dont j'ai parlé dans mes précédentes, ont roulé sur des plaintes et des accusations de part et d'autre, et l'on s'est séparé si peu content que le chevalier Williams, ayant écrit au comte Brühl, qui était à la chasse, la nouvelle de sa nomination à l'ambassade de Pétersbourg,[3] a reçu de ce dernier la réponse du monde la plus froide, ce qui n'a pas laissé de le piquer encore davantage, et il a tenu des propos qui m'ont été rendus, et par lesquels il s'est vanté d'avoir en main de quoi culbuter le comte Brühl, quand il voudrait; il a ajouté avoir lu la dépêche que le sieur Gross avait reçue et dans laquelle il y avait eu les choses les plus fortes contre le comte Brühl, avec ordre au sieur Gross de les dire au roi de Pologne . . . Du caractère qu'est M. Williams,[4] et à en juger sur les discours très indiscrets qu'il tient, il est bien plus que probable qu'il aura avancé à sa cour tout plein de choses défavorables à celle-ci, qui sont le fondement du peu de cas que celle de Londres lui témoigne présentement."

Nach dem Concept.

6760. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 15. April: „La Reine me dit que, surtout depuis les écrits qui courent présentement,[5] l'animosité était parvenue à un point que je pouvais être sûr qu'il y aurait quelque chose à la Diète prochaine qui ne serait pas dans les règles, que je pouvais écrire à Votre Majesté qu'Elle pouvait compter que la cour n'entreprendrait rien, mais que, pour cela, la Reine n'était pas en état de répondre de ce qui arriverait à cause de l'aigreur qui sûrement ferait aller les choses fort loin."

Potsdam, 25 avril 1755.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'est heureusement parvenue, sur le contenu de laquelle je me borne cette fois-ci à vous dire que, si les choses sont telles que la Reine vous les a accusées et qu'il y aura quelque chose qui ne sera pas dans les règles à la Diète prochaine, je crois que ce ne sera que la cour qui s'y nuira et ne gagnera pas au n'ai pas encore ajouté beaucoup de foi, vu que, s'il y avait eu un dessein formé pour cela, vous n'auriez pu l'ignorer et n'auriez pas laissé de m'en informer en détail.

Federic.

[1] Vergl. S. 118. — [2] Vergl. Bd. X, 534. — [3] Vergl. S. 133. — [4] Vergl. Bd. VIII, 273. 397. — [5] Vergl. S. 40.

changement du système,[1] vu que le Sénat a la force en argent en main et que son parti est lié et que tout cela manque à la cour.

Au surplus, selon mes dernières lettres de France, le ministère est si occupé là de ses affaires par rapport à ses différends avec l'Angleterre et à la guerre dont elle[2] est menacée, que cela absorbe absolument toute son attention.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

6761. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 avril 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois, et il m'a été bien fâcheux de voir que la Reine, ma sœur, a tant laissé gagner l'ascendant du parti soi-disant de la cour, mais plutôt de Russie[4] sur elle qu'elle n'en sait point revenir des fausses impressions qu'ils lui ont inspirées, malgré toutes les bonnes raisons que vous lui avez alléguées; car il faut que j'avoue que j'ai trouvé celles que vous lui avez opposées, en conséquence de votre rapport, très sages et tout-à-fait solides, que j'en ai tout lieu d'être content. Ce qui y est le plus fâcheux, c'est que, de la façon que ma sœur agit présentement, la France et moi serons obligés d'abandonner le parti de la cour et d'appuyer celui du Sénat; car le moyen de conserver des liaisons avec des gens qui entrent aussi ouvertement avec le parti russien? Enfin, il ne nous restera que de garder toutes les politesses et attentions pour la cour de Suède, mais nous attacher principalement à celui du Sénat, pour ne pas abandonner tout-à-fait la Suède au merci de la Russie. Ce qui vous soit dit pour votre direction seule.

Federic.

Nach dem Concept.

6762. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 29 avril 1755.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier vos rapports du 15 et du 18 de ce mois, dont les nouvelles qu'ils comprennent[5] me font juger que la guerre entre la France et l'Angleterre est inévitable, de sorte qu'on n'aura qu'à voir comment elle commencera.

Comme, malgré ces circonstances et contre les sentiments des ministres, le roi d'Angleterre continue de vouloir passer à Hanovre,[6] je serai bien aise que vous me mandiez votre sentiment si ce Prince, après son arrivée à Hanovre, voudra, nonobstant la situation présente des affaires vis-à-vis de la France, mettre sur le tapis celle de l'élection d'un

1 Vergl. S. 130. — 2 La France. — 3 Vergl. S. 130. — 4 Vergl. S. 90. — 5 Vergl. Nr. 6763. — 6 Vergl. S. 133.

roi des Romains, ou si vous croyez qu'il passera tranquillement son temps à Hanovre, en observant seulement la tournure que les affaires avec la France prendront. Parcequ'aussi le duc de Newcastle n'accompagnera pas le Roi dans ce voyage, expliquez-moi, d'ailleurs, si le lord Holdernesse ou tel autre qui fera la fonction de secrétaire d'État pendant le séjour du Roi à Hanovre, osera bien entreprendre de faire pendant ce temps des choses d'importance de son propre chef, et sans en avoir premièrement communiqué avec les autres ministres du Conseil qui resteront en Angleterre. Enfin, vous me rendrez un service essentiel, quand vous pourrez approfondir exactement et m'en faire votre rapport quelles seront proprement les affaires que le roi d'Angleterre voudra traiter pendant son séjour dans ses États d'Allemagne.

Nach dem Concept. Federic.

6763. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 avril 1755.

J'ai bien reçu votre rapport du 19 de ce mois. Je suis bien aise de vous communiquer, à l'occasion de cette incertitude où la cour où vous êtes prétend se trouver sur le sort des différends entre l'Angleterre et la France, ce qui m'est revenu en dernier lieu de très bonne main en Angleterre,[1] savoir que le ministre autrichien à la cour de Londres venait de présenter depuis peu de jours au duc de Newcastle un plan de défense des Pays-Bas,[2] selon lequel celle de Vienne s'offre d'entretenir, aux frais et sur la paie de l'Angleterre, un corps de 50,000 hommes pour mettre ce pays à couvert contre toute insulte, contre la France; plan qu'on a rendu cependant au comte de Colloredo, en le remerciant et en lui répondant généralement qu'il fallait premièrement voir si la guerre aurait lieu avec la France, et de quelle manière elle se ferait. Voilà de quoi voir assez évidemment comment ladite cour voudrait profiter de toutes occasions pour gagner au jeu et faire argent de tout.

Je suis surpris de ce qu'on apprend présentement si peu de choses qui regardent les révoltes en Hongrie,[3] c'est pourquoi je serai bien aise que vous m'en puissiez donner des nouvelles et m'informer surtout si les révoltés ont un chef déclaré à la tête, si leur parti s'augmente ou se diminue, et s'ils oseront résister à la force ou s'ils plieront.

Quant au contenu du post-scriptum de votre rapport ci-dessus accusé,[4] il faut bien que vous preniez patience encore sur vos griefs, vu que ma santé affaiblie encore par cet accès de goutte[5] dont je me

[1] Berichte Michell's, London 11. und 15. April. — [2] Vergl. S. 133. — [3] Vergl. S. 129. — [4] Betreffend die Forderungen des Gesandten an die Legationskasse. — [5] Vergl. S. 121.

suis ressenti, ne me permet pas encore de prendre les arrangements qu'il faut pour vous satisfaire, sur lesquels j'aviserai cependant, dès que ma santé sera entièrement remise.

Federic.

Nach dem Concept.

6764. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 29 avril 1755.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois. C'est une chose difficilement à comprendre que le motif de la souplesse extrême avec laquelle le ministère de France agit envers celui de la Grande-Bretagne, et qui néanmoins rendra son jeu plus mauvais que s'il agissait avec fermeté. Mais, comme je vois bien que, malgré ce qu'on leur pourrait donner d'avis là-dessus,[1] ils ne changeront point de leur façon d'agir, vous ferez mieux de ne leur rien dire sur cela et de ne vous servir autrement de ce que je vous fais observer ici que pour votre direction seule.

J'apprends par de bonnes lettres de Vienne[2] qu'on y prétendait savoir qu'il n'y avait en Espagne encore rien de décidé par rapport au parti que la cour de Madrid prendrait, au cas que la guerre éclaterait entre la France et l'Angleterre, et qu'il y avait deux partis à cette cour qui, loin de se joindre à la France, optaient pour la neutralité dans ledit cas. Comme je désire avec empressement de savoir exactement le vrai état où sont actuellement les affaires entre les cours de Versailles et d'Espagne, vous vous appliquez bien à me satisfaire sur ce sujet.[3]

Au surplus, il m'est revenu qu'on ne savait pas encore davantage à la cour de Vienne de ce que le comte Migazzi avait soupçonné sur un prétendu traité conclu, dont je vous ai averti par une de mes dernières lettres[4] qu'on en avait su alors, de sorte qu'on n'avait fait qu'exciter l'attention dudit comte pour pénétrer ce qui en était réel.

Nach dem Concept.

Federic.

6765. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 29 avril 1755.

J'ai bien reçu votre rapport du 23 de ce mois, sur lequel je suis bien aise de vous faire observer que les grandes politesses dont on a accablé le baron d'Asseburg, ne seront qu'à pure perte par rapport au but où la cour de Dresde vise, puisque celle de Vienne lui sera tou-

[1] Vergl. Nr. 6758. — [2] Bericht Klinggräffen's, Wien 19. April. Vergl. Nr. 6763. — [3] Vergl. S. 134. — [4] Vergl. Nr. 6750 S. 129.

jours d'un grand obstacle, qui depuis longtemps déjà aspire au même but, savoir de pouvoir placer un des jeunes archiducs à la dignité de l'archevêque de Cologne, quand elle vaquera un jour, et qui a trop d'influence dans le chapitre de Cologne pour ne pas savoir évanouir tous les efforts que la cour de Dresde fera pour arriver à ses vues.

Je viens de recevoir heureusement votre dépêche du 25 de ce mois, par la voie que vous me l'avez adressée, et vous sais parfaitement gré de toutes les pièces intéressantes que vous y avez jointes.[1] J'ai de même vu les plans et manœuvres qu'on cherche depuis peu à introduire dans l'exercice des troupes saxonnes, et que vous avez envoyés au général de Winterfeldt. Quant à ces derniers, je ne serai jamais ni fâché ni jaloux, quand on les introduira parmi ces troupes.

Pour ce qui regarde les nouvelles du confident, je les ai toutes trouvées un peu de vieille date, et espère qu'il ne manquera pas de vous en procurer d'autres de plus fraîches; à quelle occasion, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule et sous le sceau du secret, que je sais de lieu sûr que le sieur Williams n'a point encore reçu d'instructions finales de sa cour touchant le traité de subsides à conclure avec la Russie, mais qu'il lui est simplement enjoint à son arrivée à Pétersbourg de tenir cette affaire en haleine, sans promettre rien jusqu'à nouvel ordre.[2]

Pour ce qui regarde le sieur de Vieval qui me demande de vouloir lui accorder la patente de baron, il faut bien que je vous dise que, sa personne, sa qualité et d'autres circonstances à son égard m'étant absolument inconnues jusqu'à présent, je ne saurais aussi point accorder à lui la grâce qu'il me demande.

Au reste, je vous fais joindre ci-clos la copie du rapport que j'ai eu du commandeur du régiment d'Anhalt[3] au sujet d'un domestique russe, pourvu d'un passe-port du sieur de Gross, mais qu'on avait arrêté en passant par Nienburg et amené à Halle. Comme vous en verrez qu'il y a eu de malentendu dans cette affaire, et qu'on a d'abord remis en liberté ce Russe, dès qu'on lui a trouvé le passe-port, vous ne manquerez pas d'en informer ledit sieur Gross de la manière que je vous ai prescrite par ma dernière lettre.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

6766. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 mai 1755.

La dépêche d'aujourd'hui expédiée du Département qui vous va parvenir avec celle-ci, comprenant ce que nous avons eu dernièrement

[1] Berichte Flemming's an Brühl, deren letzter vom 26. Februar ist. Vergl. Nr. 6767. — [2] Vergl. S. 133. — [3] Oberst von Pritz. — [4] Nr. 6753.

de nouvelles, je me contente de vous dire encore que vous devez compter sûrement sur l'avis que je vous ai donné par ma lettre précédente[1] touchant le plan présenté à Londres par le comte Colloredo au ministère anglais pour défendre les Pays-Bas contre toute insulte des Français, quoiqu'aux frais et dépens de l'Angleterre, de sorte qu'on en peut tirer la conclusion ou que vos amis ne vous ont pas accusé tout-à-fait juste, ou que la cour de Vienne s'explique tout autrement là qu'elle le fait à Londres; car de penser que le comte Colloredo fît de tels propos de son propre chef, c'est qui ne se peut pas.

Les nouvelles de Turquie que le post-scriptum de votre dernier rapport comprend, m'ont fait plaisir;[2] ma grande curiosité est toujours encore d'avoir des nouvelles exactes sur les révoltes en Hongrie. J'avoue que j'ai perdu jusqu'ici mes peines pour en avoir de sûres par toute sorte de voies.[3]

J'attends de vous le compte des prix des tableaux dont je vous ai chargé de faire l'emplette pour moi, afin de pouvoir vous en faire faire remettre le montant.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

6767. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Leipzig 25. April, nach einem Berichte Flemming's an Brühl, d. d. Wien 26. Februar:[5] „Le courrier arrivé au sieur Keith a pressé la réponse de la cour de Vienne dans l'affaire de la Barrière,[6] un plus long délai pouvant avoir des suites désagréables . . . que cependant on tardait toujours avec cette réponse, quoique depuis assez longtemps on eût reçu les éclaircissements qu'on avait demandés là-dessus des Pays-Bas."

Maltzahn berichtet weiter nach einem Berichte Funcke's an Brühl:[7] „Je vois par la réponse du sieur Funcke que le comte de Brühl est dans l'opinion que la France enverrait un brigadier Dieskau en Russie pour se rapprocher avec cette cour."

Potsdam, 2 mai 1755.

J'ai vu par ce que vous me marquez par le post-scriptum de votre dépêche du 26[8] d'avril dernier qu'il n'y a point encore de système ni de plan de régle jusqu'ici entre les cours alliées de l'Angleterre et de l'Autriche, et que les vues particulières que chacune a pour elle-même, opèrent en elles assez d'éloignement pour ne pouvoir convenir encore d'un plan général. Quant au brigadier de Dieskau, il est actuellement en chemin pour passer en Amérique, afin de commander les troupes françaises dans le Canada.

1 Vergl. Nr. 6763. — 2 Klinggräffen berichtet, Wien 23. April, der neue Grossvezir (vergl. S. 119) habe eine Anzahl hoher Officiere des verstorbenen Sultans in die Verbannung geschickt. — 3 Vergl. S. 129. 137. — 4 Vergl. S. 127. — 5 Vergl. S. 139 Anm. 1. — 6 Vergl. Bd. X, 450. — 7 Maltzahn gibt das Datum des Berichtes nicht an. — 8 Sic.

Vous pouvez, au reste, compter sur le secret qu'on vous observera au sujet du teinturier,[1] nonobstant la preuve que je ferai faire de son spécifique.

Federic.

Nach dem Concept.

6768. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 3 mai 1755.

Je suis bien aise de pouvoir vous dire que j'ai été assez content du contenu de votre dépêche du 21 d'avril dernier, mais ce qui m'importe le plus de savoir au moment présent, c'est en quels termes la France en est actuellement avec l'Espagne,[2] et il est d'une nécessité toute absolue que vous n'épargniez ni soins ni savoir-faire afin de vous mettre à même pour m'en informer de la manière la plus exacte et à y pouvoir compter sûrement.

Federic.

Nach dem Concept.

6769. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. Mai, der Chevalier de La Touche habe ihm die Mittheilung gemacht, dass man in Frankreich in jeder Weise bemüht sei, den Krieg mit England zu vermeiden, im Fall jedoch, dass das von Brest nach Amerika abgehende französische Geschwader[3] von den Engländern angegriffen werden sollte, würde man den offenen Krieg gegen England beginnen.

Potsdam, 3. Mai 1755.

Er hat ihm deshalb ein Compliment in den poliesten Terminis zu machen, dass Ich jedesmal viel Antheil von dem nehme, was Frankreich anginge; dass wir wünscheten, dass, wenn der Krieg inevitabel wäre und es absolut dazu käme, solcher sodann vor Frankreich glücklich gehen möchte; dass die Moderation, so Frankreich in dieser Sache gebrauchet, weltbekannt wäre pp.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6770. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 29. April, eine Meldung des Geh. Legationsraths von Maltzahn, dass die vier Deserteure des Wietersheimschen Regimentes[4] sächsischerseits ausgeliefert seien.

Potsdam, 3. Mai 1755.

Gut; aber unser Process ist damit noch nicht aus.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Maltzahn hatte am 14. März berichtet, dass ein Siebenbürger „qui a appris à teindre le fil de Turquie" sein Geheimniss für 1000 Dukaten verkaufen wolle. — [2] Vergl. S. 138. — [3] Vergl. S. 115. — [4] Vergl. S. 109.

6771. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Potsdam, 4. Mai 1755.

Fester, besonders Lieber und Getreuer. Ich habe Euer Schreiben vom 19. voriges erhalten. Glaubet nicht, dass es bis dato noch dem dortigen Hofe einiger Ernst sei, sich wegen einer Commercienconvention zum Ziele zu legen; alle raisonnable Propositiones, welche von Euch deshalb geschehen können, werden noch zur Zeit vergebens sein. Weil Ich aber Meine wichtige Ursachen habe, worum Ich die Negotiation vor der Hand noch nicht rompiren, sondern fortsetzen lassen will,[1] so müsset Ihr auf alle Weise das Terrain amusiren und bavardiren. Unter die clevischen Provinzien verstehe Ich allerdings Lingen, Ostfriesland, Mörs und Geldern mit.[2] Euch jemanden in Berlin anzuweisen, um die Conditiones wegen Meiner alten Provinzien zu richten, finde Ich so lange unnöthig, bis Ich erst mehreren Ernst von dem wiener Hofe sehe, einen raisonnablen Tractat schliessen zu wollen, wie Ich dann auch keine Tarife dahin communiciren werde.

Nach dem Concept. Friderich.

6772. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Potsdam, 5 mai 1755.

Le baron de Knyphausen à Paris m'a mandé par une dépêche secrète comme quoi les ministres de France l'avaient questionné s'il ne lui était pas connu si le landgrave de Hesse-Cassel n'avait pris encore aucun engagement de subsides avec l'Angleterre, en ajoutant que, supposé que cela ne fût point encore, je ferais plaisir à la France, si je voulais bien tenir en haleine la négociation entamée ci-devant là-dessus, sans cependant faire de nouvelles offres ni prendre aucun engagement, jusqu'à ce que la cour de Versailles fût éclaircie sur les vrais desseins de l'Angleterre.

Comme je n'ignore pas que jusqu'à présent il n'y a aucun engagement de subsides de pris entre le Landgrave et l'Angleterre, mon intention est que vous deviez écrire, comme de votre propre chef, à un de vos amis à Cassel, pour y sonder seulement le terrain à ce sujet, en quoi vous vous prendrez habilement, en conséquence de ce que ladite cour m'a fait demander.

Vous observerez, d'ailleurs, le secret sur tout ceci, pour que rien n'en sache transpirer hors de saison. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

1 Vergl. S. 76. — 2 Vergl. S. 49.

6773. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 5. Mai, ein Schreiben des Landgrafen von Hessen-Cassel, d. d. Cassel 28. April: „Son contenu roule sur des plaintes amères de ce que, pendant le séjour du prince héréditaire de Hesse-Cassel à Hambourg, le sieur de Champeaux, secrétaire de France, l'avait exhorté à ne pas accomplir ce qu'il avait promis dans l'acte d'assécuration donné de sa part à l'occasion de son changement de religion,[1] en l'assurant que Sa Majesté Très Chrétienne le protègerait à cet égard et qu'elle serait même charmée, s'il s'adressait pour cet effet à elle et s'il témoignait de la fermeté."

Die Minister geben anheim zu antworten: „Qu'il y avait toute apparence que le sieur de Champeaux, comme un jeune homme peu routiné et entraîné par un faux zèle de religion, avait fait ces insinuations au Prince héréditaire pendant l'absence de son père, qui est le seul véritable ministre de France à Hambourg et qui en est parti déjà depuis plus de sept mois pour aller faire un tour en France, et que le jeune Champeaux a tenu à ce Prince ces discours à l'insu et sans l'aveu de sa cour; qu'il n'était vraisemblable que la France, en prenant ouvertement le parti de ce Prince, voulût, surtout dans les conjonctures présentes et dans la crise des affaires entre elle et l'Angleterre, désobliger en manière si éclatante des puissances aussi respectables que le sont Votre Majesté, les rois d'Angleterre, de Suède et de Danemark, qui tous avaient garanti la succession et la religion protestantes dans le pays de Hesse."

Potsdam, 6. Mai 1755.

Ganz gut; es müssen aber die Franzosen davon avertiret werden, und dass es einen schlimmen Effect auf den Vater gethan habe.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6774. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 25. April, dass er dem Befehl des Königs gemäss[2] dem Minister Rouillé den Vorschlag eines Einmarsches in Hannover unterbreitet habe. „Ce ministre me répéta encore que, jusqu'à présent, on ne s'était fixé

Potsdam, 6 mai 1755.

La dépêche que vous m'avez faite du 25 d'avril dernier, m'a été fidèlement rendue. Quant au propos que M. de Rouillé vous a tenu

[1] Vergl. S. 132. — [2] Vergl. Nr. 6719.

à aucun plan d'opération et qu'avant de délibérer à ce sujet, on voudrait être éclairci sur les véritables desseins de l'Angleterre; que, s'ils étaient véritablement offensifs, il n'était pas douteux qu'il faudrait se disposer à faire des diversions dans les États de l'électeur d'Hanovre et de ses alliés et que, quant à la première de ces opérations, on se flattait que Votre Majesté voudrait non seulement y concourir, mais même S'en charger en entier; que la situation de Ses États La mettait à même de pouvoir exécuter une pareille entreprise avec promptitude et succès et qu'Elle trouverait dans l'électorat d'Hanovre de quoi Se dédommager amplement des frais dans lesquels la guerre pourrait La constituer. Qu'il savait bien que les engagements que la France avait avec Votre Majesté, étaient fort généraux et qu'ils ne portaient sur aucun objet en particulier, mais que les intérêts des deux cours étaient si étroitement liés qu'il était persuadé qu'Elle y serait toujours portée, lorsqu'il serait question d'agir contre leurs ennemis communs" . . .

touchant l'expédition à faire dans les États d'Hanovre, en cas que la guerre soit inévitable, je vous dirai que, si ce ministre revient à la charge pour vous en parler, vous lui répondrez dans les termes les plus doux et les plus ménagés que je prendrai toujours toute la part imaginable à ce qui regarde la France, mais que, pour ce qui concerne cette diversion à faire de ma part, la chose était plus aisée à projeter qu'elle était difficile d'exécuter à mon égard.

Vous ferez observer à M. de Rouillé que j'avais chaque été 60,000 Russes en Courlande sur les confins de la Prusse,[1] ce qui n'était pas un petit objet. Que, de plus, les Saxons avaient pris des engagements avec l'Angleterre;[2] que, du troisième côté, la cour de Vienne pouvait assembler en moins de rien 80,000 hommes sur mes frontières, et qu'en quatrième lieu je n'étais pas jusqu'à présent bien assuré des intentions ni du Danemark, ni de la Porte Ottomane, et qu'à moins que de me voir puissamment épaulé d'un côté, il me serait impossible de me charger de tout le poids de la guerre.

Vous glisserez, d'ailleurs, bien adroitement et en termes bien doux, qui ne sentent le moindrement le reproche, dans cet entretien avec M. de Rouillé combien peu les conditions qui avaient été stipulées dans le traité qui fut fait l'année 1744 entre la France et moi,[3] avaient été mises en exécution alors de la part de la France, et que, quand l'an 1745 l'armée autrichienne avec celle de Saxe étaient au point d'entrer dans mes États pour les envahir, je m'étais vu abandonné entièrement et avais eu la réponse que je pouvais me tirer d'affaire, aussi bien que je l'entendais.[4] Que, bien éloigné de vouloir faire jamais le moindre reproche sur tout ceci, il était cependant nécessaire que, sur une affaire de si grande conséquence que celle dont il s'agissait, j'eusse mes sûretés pour y être soutenu.

Quant à ce que M. de Rouillé vous a proposé par rapport au landgrave de Hesse-Cassel,[5] vous lui direz que je savais que, jusqu'à présent,

1 Vergl. S. 117. — 2 Vergl. S. 134. 169. — 3 Vergl. Bd. III, 131 Anm. 1; V, 10. 326; VII, 60. — 4 Vergl. Bd. IV, 392; V, 10. — 5 Vergl. Nr. 6772.

ce Prince n'avait point des engagements avec l'Angleterre, mais qu'il avait toujours insisté pour en prendre avec la France, à des conditions aussi fortes qu'elles seraient extrêmement onéreuses à celle-ci,[1] que cependant, si la cour de France le voulait, j'en parlerais au Landgrave et me règlerais, en attendant, sur ce que M. de Rouillé vous avait dit à ce sujet.

Au surplus, vous ajouterez que, si l'on disposait bien ses affaires en France, on pourrait être le maître de la Flandre dans une seule campagne, puisqu'elle était mal gardée et les forteresses bien loin d'être réparées.

Federic.

Nach dem Concept.

6775. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 6 mai 1755.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier les rapports que vous m'avez faits du 22 et du 25 d'avril dernier, et vous sais parfaitement gré des choses bien intéressantes dont vous m'avez rendu compte par là.[2]

Ce qui m'a fait surtout plaisir d'apprendre, c'est ce qu'il y a bien présumer à présent que, selon le plan que le ministère anglais a adopté, la guerre ne deviendra pas générale dans le courant de cette année-ci et qu'il saurait arriver par les évènements que l'année qui suit se passera encore, sans que la combustion sera tout-à-fait générale, malgré les hostilités qui se feront entre l'Angleterre et la France par mer.

Comme je n'ai d'ailleurs rien d'intéressant à vous mander, j'attends les rapports que vous continuerez à me faire sur tout ce qui passera à la suite de ces affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

6776. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 mai 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 26 d'avril passé. Selon nos derniers avis de Londres, le langage que le duc de Mirepoix a tenu aux ministres anglais pour leur déclarer que la France n'accepterait jamais leur contre-projet,[3] ni ne répondrait même là-dessus, a bien surpris ceux-ci, qui ne se sont point attendus à cette fermeté de la part de la France; aussi la réponse que le susdit ambassadeur a eue, n'a été ni déclinatoire ni rapprochante aux sentiments de la France et calculée simplement pour ne pas rompre la négociation et pour gagner du temps. Le plan que le ministère anglais s'est formé, doit être de retenir l'ambassadeur de France en Angleterre, de laisser séjourner

[1] Vergl. Bd. IX, 142. — [2] Den wesentlichen Inhalt der Berichte Michell's, London 22. April und London 25. April, giebt der Immediaterlass an Klinggräffen (Nr. 6776). — [3] Vergl. S. 122.

tranquillement tout l'été le roi d'Angleterre à Hanovre, d'empêcher que la guerre ne se fasse de toute cette saison sur le continent, et de négocier en Europe, tandis que la guerre ira son train en Amérique. Reste à voir ce que la France en dira.

En attendant, le roi d'Angleterre vient de proroger avec précipitation son Parlement et de partir pour Hanovre,[1] au grand regret de son ministère et des véritables amis de la famille royale, d'autant plus qu'il se manifeste de la fermentation dans la nation contre l'absence du Roi dans ces circonstances.

La marque accusée dans votre dernière dépêche ne s'est pas trouvée, au lieu de trois lignes il n'y a eu qu'une espèce de demi-rond.[2]

Nach dem Concept. Federic.

6777. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 6 mai 1755.

J'ai recu votre rapport du 30 du mois passé d'avril. Vous avez failli cette fois pour ne pas m'avoir envoyé immédiatement le rescrit saxon relativement aux impôts mis sur les marchandises de mes États, aussi bien que vous l'avez envoyé au Grand-Directoire et au département des affaires étrangères; car, sur ces sortes de choses, je ne veux point être informé moi le dernier. En attendant, j'espère de prendre telles mesures sur ces procédés de la cour de Dresde que ce sera elle qui parlera la première pour remettre tout sur le pied qu'il a été cidevant.[3]

Nach dem Concept. Federic.

6778. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 6. Mai, über die Bemühungen sowohl Englands als Frankreichs, einen Subsidientractat mit Hessen-Cassel zu schliessen:[4] „Je ne jurerais pas . . . que le Landgrave, piqué et aigri comme il est contre la France depuis le changement de religion du Prince héréditaire, son fils, et les discours imprudents que le jeune Champeaux, secrétaire d'ambassade de la France à Hambourg, a tenus à ce Prince, ainsi que nous l'avons mandé hier à Votre Majesté,[5] ne donne tête baissée dans un engagement pareil avec le roi d'Angleterre, en cas que celui-ci lui en propose pendant son séjour à Hanovre."

Potsdam, 8. Mai 1755.

Er hat den Vorfall mit Champeaux an La Touche zu sagen, damit dieser seinem Hof davon schreibet, im übrigen aber zu Cassel immer in einige Negociation zu entriren, wenn auch nachher nichts draus wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

1 Vergl. S. 136. — 2 Vergl. Bd. X, 453 Anm. 2. — 3 Vergl S. 134. — 4 Vergl. S. 144. 145. — 5 Vergl. Nr. 6773.

6779. AU FELDMARÉCHAL COMTE DE SCHWERIN A FRANCFORT-SUR-L'ODER.

Potsdam, 8 mai 1755.

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez faite du 5 de ce mois, et suis très sensible à la communication confidente que vous m'avez faite de quoi il s'est agi dans l'entretien que vous avez eu avec le grand-maréchal comte Bestushew[1] à son passage de Francfort. Comme il a pris des mesures avec vous pour avoir encore votre réponse, avant que d'atteindre les frontières de Russie ou de Courlande, afin de savoir ma véritable façon de penser sur une réconciliation entre moi et l'Impératrice sa souveraine, vous lui marquerez, en prenant cependant toutes vos précautions afin que votre lettre lui arrive sûrement, que je ne demandais pas mieux qu'une réconciliation sincère entre moi et l'Impératrice, et que je lui saurais infiniment gré s'il voulait bien y travailler; ce qui lui serait d'autant plus aisé à parfaire, vu que la Russie ni moi n'avions proprement rien à démêler entre nous et ne pas même jusqu'à des chicanes; mais que tout ce qui avait causé du refroidissement entre sa souveraine et moi, n'était fondé autrement que sur des mensonges, des soupçons et des calomnies les plus grossières et les plus ridicules qu'on avait malicieusement inspirées à l'Impératrice contre moi, qui s'évanouiraient au moindre éclaircissement, et dont j'espérais que lui, comte Bestushew, voudrait bien désabuser cette Princesse, pour laquelle j'avais gardé, nonobstant cela, toute l'estime possible. Enfin, qu'il serait bien désirable, même pour les vrais intérêts de la Russie, si ce comte savait contribuer à ce que cette trop grande prédilection des Autrichiens et des Anglais se refroidisse tant soit peu et fût mise dans des bornes plus justes que jusqu'ici.

Au reste, mes vœux sont pour le parfait rétablissement de votre santé et de vos forces, dont je serai bien aise d'avoir de bonnes nouvelles.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6780. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 mai 1755.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 29 d'avril dernier. Pour ce qui regarde le maréchal de Schwerin,[3] vous pourrez hardiment assurer à la Reine que, dans tout ce que je vous ai mandé au sujet de son état malingre, il n'y a rien d'exagéré, vu que tout le monde sait ici qu'il a été, il y a quelques semaines, alité et très mal, à ses terres, de ses vieilles blessures et au point d'en succomber. Et, bien qu'il s'en soit relevé pour se faire traîner à son régiment, il en

[1] Vergl. Bd. IX, 274. — [2] Vergl. Nr. 6780. — [3] Vergl. S. 116.

est jusqu'à présent si faible et sa santé si chancelante qu'il est incertain encore s'il sera en état de pouvoir faire le voyage à Berlin pour assister à la revue de son régiment, d'où alors il partira d'abord aux eaux de Karlsbad, comme la seule ressource à laquelle il a mis son espoir pour se remettre.

Au surplus, je ne veux point vous dissimuler, quoiqu'absolument pour votre direction seule, que, quand même l'état de santé du susdit maréchal fût tout autre qu'il ne l'est malheureusement, ce ne serait point mon intention qu'il ferait le voyage en Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

6781. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 10 mai 1755.

Knyphausen berichtet, Paris 28. April, in einem nur für den König bestimmten Schreiben,[1] dass ihm der Wunsch, der König von Preussen möge sich zu einem Einmarsch in Hannover verstehen, wiederum geäussert worden.[2] „L'on n'ignore point que Votre Majesté a deux puissants ennemis à redouter, dont l'un est la Russie et l'autre la cour de Vienne. Mais l'on se flatte ici que la lenteur qui règne dans l'opération de la première, brisera les coups qu'elle pourrait Lui porter, et, quant à la seconde, l'on imagine qu'avant qu'elle se déclare contre Votre Majesté, Elle aura le temps de faire des progrès dans le pays d'Hanovre qui frayeront peut-être le chemin à une paix. Telle est, en gros et autant que j'ai pu l'approfondir, la façon de penser du maréchal de Lœwendahl, que le comte d'Argenson a consulté et auquel il a demandé des plans d'opérations par lesquelles il conviendrait de commencer en cas de rupture. Je crois qu'on ne tardera point à se concerter avec Votre Majesté, et le maréchal de Lœwendahl m'a même confié que le comte d'Argenson lui avait fait entendre qu'en pareil cas on pourrait bien l'envoyer à Berlin pour communiquer à Votre Majesté les idées de la France et pour convenir avec Elle d'un plan d'opération. Comme j'ignore quelle est la façon de penser de Votre Majesté sur cette mission, je me suis expliqué sur ce point avec une extrême réserve envers le maréchal de Lœwendahl et me suis restreint

Le rapport que vous m'avez fait du 28 d'avril dernier, m'a été fidèlement rendu. J'approuve parfaitement que vous vous soyez tenu fort réservé sur les propos qu'on vous a faits, tant à une diversion à faire au cas présupposé qu'à la mission du maréchal de Lœwendahl, avant que d'avoir eu mes instructions à ces sujets. J'espère cependant que la lettre que je vous ai faite du 6 de ce mois,[3] vous sera déjà heureusement arrivée, qui vous aura fourni des réflexions bien dignes de toute la considération de M. Rouillé. Et, comme je m'y remets, je veux bien vous faire observer encore pour votre direction qu'il faut qu'avant que nous procédions à faire des plans de diversions, nous voyions clair sur les desseins des Anglais, et si alors d'autres puissances voudront s'en mêler. Au cas que non, je suis persuadé que la France se trouve assez en force pour repousser seule les Anglais; mais, au cas que l'affaire parvînt à ce que d'au-

1 Vergl. Bd. VIII, 440. — 2 Vergl. S. 143. 144. — 3 Vergl. Nr. 6774.

à me répandre en éloges sur l'opinion avantageuse qu'Elle avait de ses talents et de son expérience, sans lui donner aucune réponse positive sur les ouvertures qu'il m'a faites."

Knyphausen berichtet, Paris 28. April: „On prétend, en attendant, que le rappel du sieur Dupleix[1] a répandu une grande joie à Londres; et il est certain que ce n'est qu'à la réquisition du ministère anglais qu'on a pris cette résolution. Ce dernier s'était engagé en revanche à rappeler le sieur Saunderson, gouverneur de Madras. Mais on a appris du depuis qu'afin d'éluder la promesse qu'il avait faite à ce sujet et de conserver le sieur Saunderson dans l'Inde, qui dès lors en avant sera plus utile à sa patrie que ses projets ne seront plus combattus par le crédit et l'activité du sieur Dupleix, il lui a ôté, à la vérité, le gouvernement de Madras, mais l'y a laissé en qualité de commissaire et a mis à sa place un jeune homme qui lui est entièrement subordonné, et qui n'agit que par ses ordres. Cette anecdote se trouve renfermée dans une lettre fort étendue arrivée tout récemment de Pondichery, qui porte que le rappel du sieur Dupleix avait causé une consternation générale dans les Indes et qu'il y avait apparence qu'il alarmerait d'autant plus vivement tous les alliés de la France que de pareils actes de complaisance ne prouvaient que trop qu'on voulait tout sacrifier à l'avidité et à l'insolence des Anglais."

tres puissances voudraient s'en mêler, pour attaquer la France en Europe, ce sera alors, à ce qui me semble, le temps de songer entre nous à faire des plans d'opérations pour l'assistance mutuelle; auquel cas, cependant, il faudra toujours prendre en considération que la France a des frontières bien garnies de forteresses, et qu'elle n'aura alors qu'affaire avec un seul ennemi, au lieu que mes frontières sont pour la plupart ouvertes, et que j'aurais affaire avec trois ou quatre ennemis, ce qui fait une terrible différence. Pour ce qui regarde la mission du maréchal de Lœwendahl, j'avoue que je vous saurais gré, si vous savez la détourner habilement.

Au reste, par le compte que vous m'avez rendu dans votre relation ordinaire de ce qui est passé au sujet du sieur Dupleix, j'ai remarqué avec peine cette extrême faiblesse avec laquelle les ministres de France agissent envers l'Angleterre et qui, au bout du compte, ne saura qu'à faire à eux-mêmes le plus grand tort du monde.

Federic.

Nach dem Concept.

6782. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 10 mai 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, [m'est bien parvenu]. Vous direz avec un compliment poli et convenable de ma part au comte de Rechteren combien j'étais fâché d'apprendre le procédé insolent avec lequel un lieutenant de mes troupes, nommé de Glasenapp, avait agi contre son frère, le commandant de Venloo, que je ne saurais que désapprouver entièrement,[2] et que mes ordres étaient

[1] Vergl. S. 89 Anm. 1. — [2] Der Lieutenant von Glasenapp hatte an den Generalmajor Graf Rechteren, Commandanten von Venloo, einen verletzenden Brief gerichtet, d. d. Labes 15. August 1754, wegen einiger bei der Durchreise durch Venloo erlittener Unfälle, die er dem Commandanten schuld gab.

actuellement donnés de le faire mettre aux arrêts, afin de lui faire subir les peines de son mauvais procédé et son insolence. Voici la réponse[1] que j'ai faite à la lettre du comte de Rechteren que vous m'avez envoyée de sa part.

Federic.

Nach dem Concept.

6783. AU COMTE DE RECHTEREN A LA HAYE.

Potsdam, 10 mai 1755.

Monsieur le Comte Rechteren. La lettre qu'il vous a plu me faire le 28 du mois précédent, m'est bien parvenue. J'ai été extrêmement surpris de son contenu, ayant jusqu'à présent parfaitement ignoré la moindre circonstance des procédés du lieutenant de Glasenapp envers le commandant de Venloo, votre frère. Soyez assuré que, si dès le commencement la moïndre chose en était parvenue à ma connaissance, jamais cette affaire n'aurait été si laissée, et que j'y aurais mis bon ordre. Je suis véritablement fâché de tout ce qui est arrivé, et vous pouvez être persuadé que je ferai rendre à votre frère toute la justice qu'il pourra raisonnablement prétendre. Mes ordres sont déjà donnés pour faire arrêter ledit lieutenant, et je me flatte que vous aurez tout lieu d'être content de la manière dont cette affaire sera terminée. J'ai trop d'estime pour vous pour ne pas vous procurer, et à votre frère, la satisfaction que vous pouvez attendre.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6784. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 2. Mai: „J'ai représenté à la Reine que je croyais être de son intérêt que, quelque chose qui arrivât et quelque tournure que prissent les affaires de ce pays-ci, Sa Majesté continuât à être extérieurement sur le même bon pied où elle était présentement avec l'Ambassadeur.[2] La Reine ne me parut pas goûter ce conseil, sur lequel je n'eus pas le temps d'entrer au détail avec elle; peut-être que Sa Majesté y ferait plus d'attention, si Votre Majesté lui conseillait de garder toujours les dehors avec l'Ambassadeur et de lui faire bon accueil, quelque tournure que les affaires prennent."

Potsdam, 13 mai 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. J'ai trouvé fort bon l'avis que vous donnez à la fin de votre dépêche, dont je saurai faire mon usage. En attendant, je vois avec douleur combien ma sœur se laisse gouverner du parti russe, et il paraît presque qu'elle n'en saura guère revenir de son erreur que la Russie, contre ses propres et principaux intérêts, voudrait contribuer au changement de la forme présente du gouvernement de Suède[3]

1 Vergl. Nr. 6783. — 2 Havrincourt. Vergl. S. 68. 90. 100. — 3 Vergl. S. 130.

et à l'augmentation du pouvoir du Roi. Je serai mis dans l'obligation d'instruire votre successeur[1] qu'il s'attache simplement au parti du Sénat,[2] sans cependant manquer jamais aux égards qu'il doit à la Reine.

Nach dem Concept. Federic.

6785. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 13 mai 1755.

J'ai été très content de vos rapports du 29 d'avril dernier et du 2 de ce mois,[3] par l'attention que vous continuez de donner aux affaires du temps présent; aussi mon intention est-elle que vous fassiez de même à l'avenir et que vous m'écriviez diligemment sur la tournure que pourront prendre en Angleterre les affaires en question, n'ayant d'ailleurs de mon côté rien d'intéressant à vous marquer d'ici par ce présent ordre.

Federic.

Nach dem Concept.

6786. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 13 mai 1755.

Autant qu'il paraît par le contenu de votre rapport du 3 de ce mois, et que je saurais conclure des nouvelles qui nous sont entrées en dernier lieu, le ministère anglais doit s'être formé son plan, qui est de tâcher de traîner les différends de l'Angleterre avec la France, de gagner du temps et d'empêcher, en attendant, que la guerre n'éclate sur le continent pendant le courant de la présente année, afin que le roi d'Angleterre puisse passer tranquillement son temps à Hanovre. Toutefois la flotte anglaise destinée pour l'Amérique a-t-elle mis à la voile, pendant que celle de la France se trouve encore retardée à Brest par les vents contraires.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

6787. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 14 mai 1755.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, et vous renvoie, pour les nouvelles qui nous sont entrées depuis ma dépêche antérieure, au détail que la ci-jointe du département des affaires étrangères comprend. Autant qu'il en paraît, le ministère britannique

[1] Vergl. S. 124. — [2] Vergl. S. 136. — [3] Den wesentlichen Inhalt der Berichte Michell's, London 29. April und London 2. Mai, geben die Immediaterlasse an Klinggräffen (Nr. 6786) und Knyphausen (Nr. 6787) wieder. — [4] Vergl. S. 141.

ne songe à présent, et après qu'il lui a été impossible de détourner le Roi de son voyage d'Hanovre, que d'amuser la France par des négociations, afin d'empêcher au possible que l'éclat de la guerre ne se communique dans le courant de cette année-ci au continent, en sorte que le Roi leur souverain puisse passer tranquillement son temps à Hanovre.[1]

Il ne me reste qu'à vous dire que, comme le roi d'Angleterre ne restera pas les bras croisés à Hanovre et que la cour de Vienne ne laisse pas de faire déjà éclater sa joie de ce que ce Prince travaillera à présent pour faire constater l'élection d'un roi des Romains, vous devez prêcher au possible à M. de Rouillé la nécessité indispensable qu'il y a d'envoyer absolument quelque ministre de la part de la France à Hanovre.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6788. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 17 mai 1755.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois, par lequel j'ai appris avec bien de la satisfaction que M. de Rouillé commence à penser sérieusement d'exciter l'attention de la Porte aux démarches et entreprises des deux cours impériales;[3] précaution qui ne saura que faire extrêmement du bien à la France, car quoique, selon toutes les apparences, la guerre ne se fera cette année-ci qu'en Amérique, il ne faut pas douter cependant qu'elle ne passe, l'année qui vient, en Europe et devienne générale, parceque les Anglais voudront eux-mêmes l'y transporter, surtout dans le cas que les armes de France prospèrent contre eux en Amérique, et ce sera alors que la France se ressentira du bon effet de sa précaution prise, s'étant captivé d'avance l'amitié de la Porte et ayant pris ses mesures avec elle pour tenir en respect les deux susdites cours.

Federic.

Nach dem Concept.

6789. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 17 mai 1755.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois. Les deux points ont été bien trouvés dans le couvert.[4] Quant aux dépêches que le courrier anglais a apportées au sieur Keith, il est fort à présumer qu'elles auront eu principalement du rapport aux affaires de la Barrière des Pays-Bas,[5] dont le roi d'Angleterre se fait à présent une affaire sérieuse, pour ac-

[1] Vergl. S. 146. — [2] Vergl. S. 89. — [3] Vergl. S. 144. — [4] Vergl. Bd. X, 453 Anm. 2. — [5] Vergl. S. 140.

corder la cour de Vienne avec la république de Hollande à tout prix là-dessus; et, comme apparemment ce Prince aura fait espérer des subsides à ladite cour, les circonstances venant à en exiger, c'est là ce qui probablement aura éclairé les visages du comte Kaunitz et du sieur Keith, de manière qu'ils en ont paru plus satisfaits qu'auparavant. Néanmoins, comme on ne saurait fonder là-dessus que de simples conjectures, vous tâcherez de mieux approfondir encore cette affaire.

Pour ce qui est du baron Beckers,[1] il est connu combien il est porté pour la cour de Vienne;[2] mais il faut croire encore que, malgré cela, sa cour n'en ira pas moins son train et ne fera rien que de concert avec la France.

Au surplus, je vous sais gré des nouvelles que vous m'avez marquées touchant les révoltes en Hongrie,[3] sur lesquelles je suis à attendre vos rapports ultérieurs.

Federic.

Nach dem Concept.

6790. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 6. Mai, über mehrere Unterredungen mit dem türkischen Gesandten:[4] „J'ai été obligé de lui parler par interprète, et, comme nos premiers entretiens ne roulaient que sur des compliments et sur des matières générales, je tâchai seulement de lui tirer un peu les vers du nez pour savoir l'idée qu'il avait de Votre Majesté. Je conçus d'abord une joie inexprimable par tout ce qu'il me dit sur le chapitre de Votre Majesté. Il La nommait le roi de Brandebourg, duquel, à ce qu'il m'assura, on faisait un grand éloge chez ses compatriotes. Il me dit que se voyant si près des États de Votre Majesté, lorsqu'il serait à Fraustadt,[5] il regrettait beaucoup de ne pas pouvoir L'aller admirer dans Sa résidence. Je lui fis là-dessus des réponses convenables et l'assurai entre autres que Votre Majesté ne manquerait pas de faire un cas infini de son mérite personnel, si Elle le connaissait particulièrement. A la seconde visite, il me dit d'abord qu'il était bien aise de l'amitié que je paraissais lui témoigner, et que rien ne le charmait que de voir que le Roi mon maître fût si bon

Potsdam, 17 mai 1755.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été fidèlement rendu, et j'ai été très content du compte que vous m'y avez rendu des entretiens que vous avez eus avec l'ambassadeur turc, lequel j'ai reconnu par là pour homme entendu et de mé-

1 Der Reichsvicekanzler Colloredo hatte dem Baron Beckers vertrauliche Aeusserungen gemacht über den Stand der österreichisch-englischen Verhandlungen in Betreff der römischen Königswahl. — 2 Vergl. Bd. VII, 138. 143. 347; VIII, 11. 83. 92. 131. 265; X, 364. — 3 Vergl. S. 140. — 4 Vergl. S. 126. — 5 Vergl. S. 124.

ami du Grand-Général de l'Armée de la Couronne et des bien intentionnés de ce royaume, et, comme il avait dès le commencement fait sortir ceux de ses confidents qui sont ordinairement dans sa chambre, je saisis ce moment pour lui dire que Votre Majesté Se faisait une gloire de soutenir ceux qui avaient de la confiance en Elle et que leurs intérêts liaient à Sa personne, que je pouvais l'assurer que Votre Majesté vivrait dans une amitié tout aussi parfaite avec la Porte, si le Grand-Seigneur le jugeait nécessaire; que Votre Majesté avait les mêmes intentions et le même but que la Pologne, la France et la Suède; que toutes ces puissances étaient déjà alliées ensemble et que, comme la Porte Ottomane l'était également avec les trois dernières, il ne dépendrait que d'elle d'avoir Votre Majesté pour ami et allié. Je m'arrêtai ici pour entendre sa réponse. Il me parut pénétré et me dit qu'il ressentait une grande satisfaction des propositions que je lui faisais; cependant il me demanda, ce que je ne voulus pas lui dire tout de suite, savoir si Votre Majesté n'avait pas fait faire quelques avances là-dessus à la Porte Ottomane; sur quoi, je lui répondis qu'oui.[1] Alors il me protesta qu'il ne manquerait pas à son retour à Constantinople de faire valoir tout ce que je lui avais insinué, et qu'il travaillerait vivement à un œuvre aussi salutaire. Il souhaita en même temps que le grand Dieu voulût y donner sa bénédiction, ce qui me fit suffisamment connaître combien mes propositions lui avaient fait plaisir. Il finit la conversation en me priant de ne pas croire au moins que ce serait faute de zèle et de représentations de sa part, si après son retour je ne recevais pas d'abord réponse."

Nach dem Concept.

rite; aussi mon intention est-elle que vous deviez le flatter et lui faire toutes les civilités et toutes les politesses possibles, autant que les circonstances pourront le permettre.

Federic.

6791. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN

Podewils überreicht, Berlin 18. Mai, eine Karte von Nordamerika, welche der Chevalier de La Touche ihm geliehen, und fragt an, ob der König dem französischen Gesandten eine Audienz be-

Potsdam, 19. Mai 1755.

Mir seind die Umstände schon ziemlich bekannt, so dass Ich keiner Explication nöthig habe, sondern

[1] Vergl. S. 110.

willigen wolle, um die etwa nöthigen Erläuterungen zu der Karte entgegenzunehmen.

Mich in alles recht wohl finden kann.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6792. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 19. Mai: „Le sieur de Wulfwenstjerna m'a fait entendre que le sénateur baron de Hœpken, président de la chancellerie et du département des affaires étrangères en Suède, l'avait informé secrètement de la confidence que le sieur de Maltzahn, ministre de Votre Majesté à Stockholm, avait faite par ordre de Votre Majesté à ce sénateur de l'envoi secret du sieur de Rexin.“ [1]

Potsdam, 20. Mai 1755.

Es ist Mir wohl eben nicht lieb, dass der Baron Höpken an den von Wulfwenstjerna davon Confindence gemachet hat, inzwischen ist jetzo so viel nicht mehr daran gelegen, weil endlich das Sécret doch transpiriren wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6793. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 19. Mai, ein Schreiben des hessischen Ministers von Eyben, d. d. Cassel 15. Mai, [2] in welchem die Aussichten auf das Zustandekommen eines französisch-hessischen Subsidienvertrages [3] erörtert werden. „Il paraît assez que le Landgrave décline entièrement de renouer cette négociation et qu'il fait même entendre qu'il n'a plus pour le présent les mains si libres pour en conclure que ci-devant. C'est ce qui me fait soupçonner qu'on a déjà trouvé moyen d'entamer quelque négociation pareille de la part du roi d'Angleterre pour un traité de cette nature, qui, dans les conjonctures présentes et dans les sentiments d'animosité où le Landgrave paraît être contre la France depuis le changement de religion du Prince héréditaire, [3] son fils, pourra bien être dans le moment présent beaucoup plus du goût de ce Prince qu'un autre avec la France.“

Potsdam, 20. Mai 1755.

Es muss also nur an den p. von Knyphausen communiciret und ihm alle Umstände davon ausführlich geschrieben werden. Auch kann er dem Chevalier de La Touche davon sagen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

[1] Vergl. S. 84. — [2] Antwort auf das vom König am 5. Mai (vergl. Nr. 6772) befohlene Schreiben des Grafen Podewils. — [3] Vergl. S. 146.

6794. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 20. Mai 1755.

Auf Sr. Königl. Majestät allerhöchsten Befehl soll Ew. Excellenz melden, dass, da aus denen verschiedenen Berichten, so der Herr von Maltzahn zu Stockholm zeither erstattet, zur Genüge zu ersehen wäre, wie diejenige Partie in Schweden, so sich die Hofpartie nenne, in der That aber nichts anders wie die russische Partie sei,[1] den Hof daselbst jetzo dergestalt gouvernire, dass solcher schlechterdings von einer Revolution in gewissem Maasse und von dem Vorhaben, den dortigen Senat zu abaissiren, mithin die russische Partie in die Höhe zu setzen, nicht abzubringen sei; also bei solchen Umständen nichts anders übrig bleibe, als dass Ew. Excellenz den neuen Minister Grafen von Solms instruireten, den schwedischen Senat bei kommendem Reichstage gegen die Hofpartie mit zu souteniren.[2]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6795. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 mai 1755.

Votre rapport du 9 de ce mois m'a été bien rendu. Je plains du fond de mon âme la situation embarrassante où ma sœur se trouve, dont je suis d'autant plus sensible, ne voyant plus moyen de la retirer, après que je m'aperçois de plus en plus que la cour est absolument dominée de ceux qui se qualifient de son parti, et qu'elle dépend de ses volontés, ce qui me paraît que ma sœur a voulu donner à entendre en vous disant qu'il était impossible à la cour de retenir ce parti contre le Sénat.

Federic.

Nach dem Concept.

6796. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 9. Mai: „L'escadre française[3] a enfin mis à la voile le 3 de ce mois avec un vent si favorable qu'on l'a perdue de vue une demi-heure après son départ. Il s'agit à présent de savoir si l'amiral Boscawen, qui, selon les dernières lettres de Londres, est parti de Plymouth le 28 d'avril et qui par conséquent, pour peu que le vent l'ait favorisé, a eu tout le temps nécessaire de la joindre, osera l'attaquer ou non . . . J'ai eu un nouvel entretien avec M. Rouillé pour

Potsdam, 20 mai 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, m'a été bien rendu, dont la nouvelle de la sortie de l'escadre française m'a fait bien du plaisir, d'autant plus que j'apprends par mes lettres d'Angleterre que, quoique l'amiral Boscawen ait rencontré cette escadre, il n'avait cependant point osé l'atta-

[1] Vergl. S. 136. — [2] Vergl. S. 151. — [3] Vergl. S. 151.

l'encourager à exciter la Porte à faire une déclaration aux cours de Vienne et de Russie relativement à la situation actuelle des affaires en Europe[1] et principalement au sujet du traité de subsides que la dernière va conclure avec l'Angleterre[2] . . . Il m'a dit . . . qu'il était décidé à ne faire aucunes démarches à ce sujet, avant que M. de Vergennes ne fût arrivé à Constantinople,[3] parcequ'il croyait qu'il serait imprudent de charger le sieur Perraut ou Peyssonel d'une commission aussi difficile et aussi importante, d'autant plus que l'un et l'autre lui étaient tout-à-fait inconnus et que, par conséquent, il ne saurait avoir une certaine confiance dans leurs lumières."

quer, l'ayant trouvée supérieure de la sienne, et qu'il avait demandé que le renfort de quatre vaisseaux de ligne et une frégate le suivît incessamment.[4] Comme cela fera gagner bien le devant à l'escadre française, je ne doute pas qu'elle n'arrive heureusement en Amérique, et que les affaires de la France n'y prendent un bon train.

Au reste, il se peut que ce que M. de Rouillé vous a dit des raisons pourquoi il n'enverrait pas ses instructions au sieur de Vergennes, avant que de le savoir arrivé à Constantinople, soit sa véritable façon de penser; mais il se peut encore, et je le soupçonne un peu, que M. de Rouillé ait proposé dans le Conseil ce qui doit faire le principal objet de ces instructions, sans que le Conseil l'ait approuvé.

Federic.

Nach dem Concept.

6797. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 mai 1755.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois et vous renvoie, quant aux nouvelles que nous avons eues d'Angleterre et de France,[5] au détail de la dépêche que mon ministère vous en fera. Comme l'on nous assure que, quoique la flotte anglaise sous l'amiral Boscawen eût rencontré l'escadre française, il n'avait cependant pas osé l'attaquer, l'ayant trouvé supérieure à la sienne, et que, pour cela, il avait envoyé en Angleterre pour demander du renfort, ce serait un grand coup pour la France, si, en attendant, son escadre sût gagner autant en avant vers l'Amérique que celle d'Angleterre ne sache plus l'atteindre et mettre par là ses possessions en Amérique en état de pouvoir les maintenir contre les entreprises des Anglais. Ce dont le temps nous éclaircira.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 152. — [2] Vergl. S. 139. — [3] Vergl. S. 104. — [4] Bericht Michell's, London 9. Mai. — [5] Vergl. Nr. 6796.

6798. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 20 mai 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois et vous recommande encore d'agir envers le ministre turc[1] avec toute la politesse imaginable, dans toutes les occasions qui se présenteront à vous pour le faire.

Quant au voyage que vous pensez de faire à la Saint-Jean au Grand-Général à Bialystock,[2] je veux bien vous accorder la somme de 200 écus en gros, pour en faire la dépense, que, selon l'ordre donné, la caisse d'ambassade à Berlin vous remettra d'abord; mais il faut aussi que vous vous régliez de la sorte que, pendant votre absence, rien ne se néglige dans mon service, surtout si le courrier de la part du nommé Rexin, dont je vous ai déjà averti,[3] vous arriverait.

Au surplus, quelque envie que j'aie de faire éprouver ma bonne volonté au comte Siedlenicki,[4] autant qu'il dépendra de moi de le faire, vous estimerez cependant vous-même que c'est une chose difficile et presque point en usage de vendre de bons étalons d'un haras, où l'on ne peut s'en passer sans se causer une perte notable, et qu'en conséquence il m'est impossible que je puisse avoir égard à la demande que le susdit comte vous a faite sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

6799. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Berlin, 22. Mai 1755.

Meine lieben Geheimen Etatsminister Graf von Podewils und Graf von Finckenstein. Ihr habt aus der Originalanlage mit mehreren zu ersehen, was bei Mir einer von Klitzing zu Ranzow im Weichbilde Cottbus von seiner Heirath, so er in Sachsen gethan, und dabei ihm 5000 Thaler Dotalgelder versprochen worden, die ihm aber nunmehro in sächsischen Steuerscheinen bezahlet werden sollen, vorgestellet und gebeten hat. Wann nun nach der bekannten Convention[5] dergleichen Dotalgelder, wann sie in Steuerscheinen bezahlet werden wollen, denselben Vorzug als andere in der Convention begriffene Steuerscheine zu geniessen haben, als will Ich, dass Ihr dem Geheimen Rath von Maltzahn zu Dresden die Auflage thun sollet, mit Ernst dahin zu insistiren, damit gedachter von Klitzing wegen der ihm solchergestalt aufgedrungenen Steuerscheine richtig und baldigst befriedigt werde.

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

---

1 Vergl. S. 153. — 2 Vergl. S. 126. — 3 Vergl. Nr. 6683 S. 81. — 4 Vergl. Bd. IX, 299 Anm. 2. — 5 Vergl. Bd. X, 163.

6800. AU LANDGRAVE RÉGNANT DE HESSE-CASSEL A CASSEL.

Berlin, 24 mai 1755.

Monsieur mon Cousin. La tendre amitié qui me lie avec Votre Altesse, et la correspondance confidente établie entre nous m'engagent à Lui faire part de la lettre ci-jointe en copie que le Prince héréditaire, Son fils, vient de m'écrire et qu'il a remise lui-même à mon résident, le sieur Hecht, à Hambourg au départ du dernier de cette ville pour ici.

Cette lettre ne renferme que de simples compliments de politesse, et la réponse ci-close que j'y ai faite, fera également voir à Votre Altesse qu'elle a été dressée dans le même sens.[1]

Elle peut compter que j'aurai soin de Lui communiquer à l'avenir tout de même les lettres que le Prince héréditaire, Son fils, pourrait encore m'adresser, pour convaincre par là de plus en plus Votre Altesse combien grand est toujours l'intérêt que je prends à ce qui La touche, et qu'on ne saurait être avec des sentiments d'amitié et de considération plus distingués que je le suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6801. AU PRINCE HÉRÉDITAIRE DE HESSE-CASSEL A HAMBOURG.

Berlin, 24 mai 1755.

Mon Cousin. Les assurances que Votre Altesse vient de me renouveler de Son amitié pour moi par Sa lettre du 10 de ce mois que mon résident à Hambourg, le sieur Hecht, m'a fidèlement rendue à son arrivée ici, m'ont fait bien du plaisir et m'engagent à assurer Votre Altesse d'un parfait retour de ma part, fondé sur les sentiments d'estime avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6802. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 24 mai 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois et ne puis cette fois que vous renvoyer simplement à celle qui vous parviendra de la part du département des affaires étrangères, qui comprend tout ce que j'ai eu de nouvelles intéressantes depuis l'ordinaire dernier.

Klinggräffen berichtet, Wien 14. Mai: „Quelques soins que je me sois donnés pour découvrir l'état actuel où se trouve la négociation du maréchal de Neipperg avec les Croates,[2] ils sont été infructueux jusqu'à présent, parcequ'on a gardé un secret impénétrable. Mais j'ai à la fin été assez heureux de l'apprendre avant-hier de source, savoir que le maréchal de Neipperg, étant arrivé à Canisa en Hongrie avec son escorte, a exigé des

[1] Vergl. Nr. 6801. — [2] Vergl. S. 133.

Croates qu'ils livrassent les auteurs de la révolte, mais qu'il a eu pour réponse qu'ils n'en connaissaient point, étant tous égaux dans le redressement de leurs justes plaintes. Sur quoi, il leur en a nommé, demandant qu'ils lui fussent remis. Ils ont répliqué qu'ils n'avaient rien à faire en Hongrie, mais que, si le Maréchal trouvait à propos de passer les limites et d'entrer chez eux, ils lui répondraient; ce que jusqu'à présent il n'a pas jugé à propos . . . En attendant, les régiments de cavalerie ont toujours les mêmes ordres de se tenir prêts à marcher. Il faudra voir si le comte d'Altheim sera plus heureux, et le conseiller privé de Kempf, destiné pour l'Esclavonie, qui est allé prendre langue auparavant avec ledit comte. En attendant, tout est tranquille tant en Croatie qu'en Esclavonie. Mais on ne s'y fie pas plus pour cela; bien au contraire, on regarde cette tranquillité comme une eau dormante plus dangereuse. Il ne perce rien de tout ceci dans le public, non plus que s'il n'était question de rien; mais c'est là le véritable état des choses. Il semble que le maréchal de Neipperg hésite de passer les limites. Le général Serbelloni, qui part à la fin de la semaine pour les confins de l'Esclavonie, en fera sans doute autant et tâchera de tirer parti de la correspondance, par où la cour n'avancera guère."

Nach dem Concept.

Je vous sais, au surplus, parfaitement gré des informations que vous m'avez données du véritable état présent des affaires en Hongrie, que vous tâcherez d'éclaircir au possible, pour m'en pouvoir donner des notions exactes.

Federic.

6803. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 24 mai 1755.

J'ai reçu votre rapport du 17 de mai, sur lequel j'ai trouvé bon de vous avertir que rien n'est plus mal fondé que le bruit qui, à ce que vous me marquez, a couru d'un rétablissement de parfaite intelligence entre moi et la cour de Londres et d'une négociation d'un mariage du prince de Galles avec une princesse de ma maison, de sorte que vous pourrez bien donner un haut démenti à ces bruits-là.

Nach dem Concept.

Federic.

6804. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 13. Mai: „La Reine m'a conté une affaire qui est fort singulière, si elle est vraie. Sa Majesté m'a dit que quelqu'un avait été trouver le comte Frédéric de Gyllenborg, qui fait toutes les manœuvres d'argent à la Diète pour le parti du Sénat, et qu'il lui avait offert des pleins-pouvoirs à acheter 50 écus la pièce; que, le comte Gyllenborg ayant dit qu'il n'avait pas d'argent, l'autre lui avait répliqué que ce canal était ôté à son parti, l'Ambassadeur[1] ayant dit que, depuis que la Reine avait assuré qu'il n'y avait rien à craindre pour le système, il n'avait point d'argent à donner, mais que, si la Reine voulait effectuer que la Suède se liât davantage ou plus étroitement avec le roi de Prusse, alors il devait faire son possible pour l'empêcher. La Reine me dit que c'était là à peu près le sens des paroles suédoises qu'il était difficile de rendre littéralement en français. Je fis sentir à Sa Majesté que je regardais cette histoire comme un conte; mais la Reine me dit qu'elle ne savait pas si elle était tout-à-fait à regarder comme tel; qu'elle n'était pas absolument sûre qu'elle fût vraie, mais qu'en combinant ce qu'elle venait de me conter, avec d'autres circonstances, elle la trouvait fort vraisemblable. La Reine me rappela à ce sujet ce qu'elle m'avait dit l'été passé d'un discours que le comte Tessin a tenu dans le comité secret, lorsque l'alliance de Votre Majesté avec la Suède venait d'être conclue: ce sénateur doit avoir dit dans ce discours qu'il regardait l'alliance de Votre Majesté comme avantageuse dans ce temps-là, mais qu'il ne pouvait dire si elle le serait dans la suite, puisque Votre Majesté, ayant de puissants voisins, pouvait facilement Se voir attaquée. Je répondis à la Reine que je comprenais plutôt que la Suède pourrait regarder l'alliance de Votre Majesté ne lui pas être avantageuse, mais que je ne comprendrais jamais que la France fût du même sentiment et voulût empêcher cette alliance."

[1] Havrincourt.

Berlin, 24 mai 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois, m'a été bien rendu. J'applaudis fort à la réponse que vous avez donnée à la Reine, ma sœur, touchant l'affaire qu'elle vous a contée, et ne la regarde moi que comme une nouvelle absolument fausse et grossièrement controuvée que quelqu'un du parti russe, mal au fait des affaires, a voulu inspirer à la Reine, et à laquelle je ne prêterais jamais aucune croyance, dont aussi vous devez tâcher encore de désabuser ma sœur.

Au reste, je ne prétends point d'entrer en discussion ici si une alliance avec la Suède m'est réellement d'un aussi grand avantage qu'il paraît qu'on se l'imagine en Suède.

Quant à ce que le baron de Hœpken vous a dit par rapport aux ordres donnés au sieur Celsing de rendre service au sieur Rexin, vous l'en remercierez convenablement de ma part; mais j'ai trouvé un peu singulier ce qu'il a ajouté par rapport à la manière dont je devais me conduire pour envoyer quelqu'un à Constantinople, ce qui sent bien de la présomption et comme si l'on croyait que tout le bon-sens était renfermé en Suède, ainsi que vous pourrez dire à ce sujet tout sèchement au baron de Hœpken, si l'occasion s'offre de le faire, que, quand j'envoyais des personnes à des cours étrangères, je

P. S. *Soli.* „Le baron Hœpken m'a dit avoir écrit encore par la dernière poste au sieur Celsing pour qu'il rende au sieur de Rexin[1] les services dont il pourra avoir besoin à son arrivée à Constantinople. Le baron de Hœpken n'a point de nouvelles jusqu'ici de son arrivée, et, selon lui, il ne pourra point encore y être arrivé, puisque, à ce qu'il m'a dit, il aura été obligé de voyager avec une certaine décence, comme de prendre une escorte, puisque la Porte était attentive à ces sortes de choses. Que la cour de Danemark en y envoyant pour la première fois un ministre, avait pensé gâter ses affaires, pour y avoir manqué et pour avoir voulu finasser, puisque celui qu'elle y avait d'abord envoyé, y était venu pour acheter des chevaux. Ce qui avait été cause que, lorsque dans la suite il avait voulu prendre le caractère de ministre et demander audience, on lui avait répondu que la Porte ne négociait pas avec des marchands de chevaux."

savais comment le faire et comment les instruire.

Federic.

Nach dem Concept.

6805. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Berlin, 24. Mai 1755.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 23. Mai: „En conséquence des ordres de Votre Majesté,[2] nous avons fait expédier la dépêche ci-jointe pour le comte de Solms à Stockholm; nous espérons d'y avoir rencontré les intentions de Votre Majesté et qu'Elle en pardonnera le détail qui nous a paru nécessaire dans une affaire aussi délicate et avec un jeune ministre qui en est encore à son apprentissage.

Il nous semble, au reste, que la cour de France ne pourrait qu'être extrêmement flattée, si Votre Majesté jugeait à propos de lui faire communiquer par le baron de Knyphausen le contenu des ordres qu'Elle va donner à Son ministre en Suède; nous soumettons cette idée à Ses lumières supérieures et nous attendrons avec le plus profond respect ce qu'il Lui plaira de nous ordonner à cet égard."

Gut. Communiciren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. S. 155. — [2] Vergl. Nr. 6794.

6806. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Berlin, 24. Mai 1755.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 23. Mai, der neuernannte Gesandte Englands für Petersburg, Williams,[1] erbitte durch den holländischen Gesandten von Gronsfeld für seine Dienerschaft und sein Gepäck freien Durchzug durch das preussische Gebiet.

Wenn er es selber verlangen und schreiben wird, so werde es ohne Schwierigkeit accordiren, sonst nicht.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6807. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 24 mai 1755.

Je vous sais parfaitement gré des nouvelles intéressantes dont vous m'avez rendu compte par votre dépêche à la date du 16 de ce mois.[2] Songez à présent d'en tirer de ceux qui regardent la cour de Russie, surtout au temps que le chevalier Williams y sera arrivé, et encore, quand le grand-maréchal comte Bestushew pourra être arrivé à Pétersbourg.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

6808. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 24 mai 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, m'a été fidèlement rendu, et c'est avec toute la satisfaction possible que j'en ai vu que l'escadre française sortie de Brest a poursuivi heureusement, et sans qu'il lui soit arrivé aucun accident, son chemin.[4] J'ai, d'ailleurs, de la peine à m'imaginer que celle de l'Angleterre la saurait croiser encore dans les mers d'Amérique, vu qu'elle se trouve inférieure en nombre et que, quant aux renforts qu'on lui voudrait envoyer, on se trouve en peine de pouvoir assembler en Angleterre autant de matelots qu'il en faut.

Au surplus, mes dernières lettres d'Angleterre[5] me marquent que le duc de Mirepoix irait retourner en France en conséquence des ordres qu'il avait reçus de sa cour. Je suis aussi du sentiment qu'il est de la dignité de la France de n'y plus laisser son ambassadeur, après qu'on marque là assez clairement qu'on ne veut point se prêter à un accommodement raisonnable.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 139. — [2] Auszüge aus Berichten Flemming's an Brühl, bis zum 3. Mai, über die französisch-englischen Differenzen und über die Haltung des Padischah Osman III. — [3] Vergl. S. 147. — [4] Vergl. S. 156. — [5] Bericht Michell's, London 6. Mai.

6809. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 24 mai 1755.

J'ai bien reçu votre rapport du 16 de ce mois. Vous pourrez bien désabuser entièrement le comte de Bonnac de la fausseté de la nouvelle qui lui est revenue d'un propos que le lord Holdernesse doit avoir tenu, comme si le roi d'Angleterre ne désespérait pas de pouvoir me détacher de la France, en assurant audit ambassadeur que ceci était absolument faux et controuvé.[1]

Au surplus, vous trouverez ci-clos une lettre du lieutenant de Glasenapp dont le comte de Rechteren vous a parlé,[2] il y a peu de temps, et par laquelle ce lieutenant fait réparation d'honneur et demande pardon à son frère, le general major et commandant de Venloo, des extravagances que le premier a commises à l'égard de celui-ci, que vous rendrez avec un compliment convenable au susdit comte de Rechteren, en ajoutant que j'espérais qu'il en serait content et qu'en attendant ledit lieutenant était encore aux arrêts.

Au reste, continuez de me faire vos rapports de tout ce que vous apprendrez d'intéressant.

Federic.

Nach dem Concept.

6810. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 26 mai 1755.

J'ai reçu votre rapport du 20 de ce mois. Je ne comprends pas d'où ce bruit d'un chipotage entre le roi d'Angleterre et moi pour entrer en liaisons, a pu tirer son origine, vu qu'il n'en est absolument rien et que ceux qui sont tant soit peu au fait des affaires, ne peuvent pas ignorer qu'il n'y a pas même d'apparence qu'il en soit question. Ainsi, comme il paraît qu'il n'est controuvé que pour jeter des soupçons dans l'esprit des bien intentionnés et pour faire donner d'autant plus aisément les États-Généraux dans les vues où on voudrait les mener,[3] vous ne laisserez pas de déclarer ce bruit comme faux et controuvé, dans toutes les occasions où vous le trouverez convenable.

Nach dem Concept.

Federic.

6811. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 26 mai 1755.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. Comme je ne doute nullement que vous ne soyez déjà instruit de la réponse que le ministère anglais a remise, quoique sans signature, au duc de Mirepoix à

1 Vergl. S. 160. — 2 Vergl. S. 150. — 3 Vergl. S. 100.

son dernier mémoire, je veux bien vous dire que, selon mes dernières nouvelles de Londres,[1] cet ambassadeur continue de se conduire si faiblement que le ministère anglais, à force de l'amadouer et de lui faire des sincérations vagues et qui ne portent à rien, lui fait accroire tout ce qu'il veut, de sorte que, tandis qu'on renforce l'escadre de Boscawen[2] de sept vaisseaux de ligne, qui sont actuellement partis de Spithead, et qu'on a donné des ordres à cet amiral d'attaquer l'escadre de France, quand il la joindra en deçà du 47e degré de latitude, en leur faisant querelle sous prétexte de pavillon et même sans prétexte, le susdit ambassadeur est si bon qu'il se fait imposer par les ministres anglais, quand ils lui assurent que le sieur Boscawen n'avait pas ordre d'attaquer l'escadre française, à moins que ce ne fût en Amérique, au cas que les établissements anglais fussent attaqués par les Français. Et, comme d'ailleurs le ministère de France se conduit à son tour aussi faiblement que je vous l'ai fait marquer par la dépêche ci-jointe de mes ministres, je crains fort qu'ils ne s'en mordent aux doigts, vu qu'ils n'en rendent celui de l'Angleterre [que] plus roide et plus fier, au point qu'à coup sûr il ne voudra entendre parler sérieusement d'accommodement sans coup férir.

Au reste, vous verrez par l'extrait ci-clos chiffré du chiffre immédiat dernier, dont vous ne vous servez plus, ce qui est arrivé à Stockholm avec l'ambassadeur de France. Comme je me suis donné depuis quelque temps toutes les peines possibles pour raccommoder au possible le marquis d'Havrincourt avec la reine de Suède et que j'avais réussi jusque là qu'ils se sont parlés à quelques reprises,[3] je suis fâché de voir renversé mes bons desseins par l'évènement dont il s'agit. Vous ne manquerez pas d'en parler modestement à M. de Rouillé, en lui insinuant combien j'aurais souhaité que le marquis d'Havrincourt se fût pris avec un peu plus de politesse à cette occasion, ayant bien pu être présent à la fête du jour de naissance du Roi et se retirer sous quelque prétexte honnête avant le souper.

Federic.

Extrait.

La reine de Suède avait fait dire aux ministres étrangers que ceux qui voudraient venir le 14 de mai à Drottningholm, à cause du jour de la naissance du Roi, en avaient la permission, mais que, comme l'arrangement de la fête que la Reine y voulait donner au Roi, exigeait que Leurs Majestés soupassent dans de petits appartements qui sont dans la maison de la comédie, tous ne pourraient pas être admis à la table du Roi, qu'ainsi il y aurait deux tables, celle du Roi et du prince Gustave, et qu'on tirerait aux billets.

Tous les ministres étrangers ont été à Drottningholm ce jour-là, hormis l'ambassadeur de France, qui s'en est dispensé pour ne pas

[1] Vergl. Nr. 6813. — [2] Vergl. S. 157. — [3] Vergl. S. 67. 89.

tirer au sort. Il aurait été à souhaiter que l'Ambassadeur ne se fût pas distingué dans cette occasion où personne n'a manqué de profiter de la permission que la Reine a donnée, d'autant plus que les sénateurs et les ministres étrangers du second ordre ne songeaient à lui disputer le rang, et qu'il n'aurait point commis son caractère en tirant au sort dans une occasion où tout s'est fait sans étiquette. La Reine m'a marqué, quoiqu'avec beaucoup de modération, le mécontentement qu'elle avait de la conduite de l'Ambassadeur. Sa Majesté, en lui faisant savoir par le comte d'Ekeblad qu'il pouvait venir à Drottningholm, lui a fait dire en même temps quel arrangement elle serait obligée de faire à cause du peu de place qu'il y avait dans les appartements où l'on soupait. L'Ambassadeur a fait répondre à la Reine qu'il regardait la permission que Sa Majesté voulait bien lui donner, comme la plus grande grâce qu'il pût recevoir; mais qu'il mettait l'honneur de manger à la table du Roi à un si haut prix qu'il ne pouvait pas le commettre au hasard du sort. La Reine[1] me dit à ce sujet qu'il lui paraissait que l'Ambassadeur aurait pu venir à Drottningholm à un jour de naissance du Roi et se retirer avant le souper, s'il ne voulait pas tirer au sort; mais que, d'ailleurs, il aurait bien dû se reposer sur elle qu'elle ferait arranger les choses de façon que le sort l'eût placé à la table du Roi.[2] J'ai été fâché de n'avoir eu rien à répondre à la Reine pour disculper l'Ambassadeur, qui, sachant qu'il y a des gens qui ne demandent pas mieux que de donner à la Reine des impressions peu favorables sur son sujet, aurait dû faire son possible pour ne leur point donner occasion de le blâmer avec raison.

Nach dem Concept.

6812. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 mai 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois. Je n'ai jamais douté, à ce que vous vous souviendrez,[3] que les révoltés en Croatie ne dussent plier, dès qu'ils verraient qu'on agirait sérieusement avec eux, étant sans appui et sans secours. En attendant, je vous saurai gré, quand vous continuerez de veiller attentivement sur ces choses, afin de pouvoir m'instruire sur quel pied elles s'accommoderont, et s'il ne restera pas du levain dans l'esprit de cette nation.

1 In dem Berichte Maltzahn's, Stockholm 16. Mai, lautet das folgende: „La Reine me dit à ce sujet que, de la façon dont l'Ambassadeur agissait, on ne pouvait faire autrement que de le laisser aller; qu'il lui paraissait qu'il aurait pu venir à Drottningholm" etc. — 2 In dem Berichte Maltzahn's folgt hier: „La Reine ajouta qu'elle voulait bien me dire, à moi, qu'il y avait de la tromperie dans les billets qu'on tirait, et que, afin que tout le monde fût content, elle avait fait arranger les choses de façon que des sénateurs et des ministres étrangers mariés il y eût ou la femme ou le mari qui soupaient avec le Roi." — 3 Vergl. S. 65.

Quant aux nouvelles d'Angleterre, nous apprenons[1] que les affaires entre la France et ce pays-là restent toujours sur le même pied, que le ministère de France fait tout et même plus qu'il ne faudrait pour conserver la paix, mais sans autre succès que d'en rendre celui de l'Angleterre plus fier et plus roide à insister à ses prétentions injustes; qu'en attendant les ministres anglais font tout pour amadouer l'ambassadeur de France, pour gagner le temps à dresser toutes leurs batteries afin d'abaisser la France par des forces supérieures; que ledit ambassadeur est si bon que de donner dans le panneau, en sorte que, tandis qu'on lui fait accroire qu'on ne veut que conserver la paix et que l'amiral Boscawen n'avait pas ordre d'attaquer l'escadre française, à moins qu'en Amérique, au cas qu'on attaquerait les colonies anglaises, on enjoint à cet amiral d'attaquer les Français en deça du 47e degré, en leur cherchant querelle, et au delà sans aucun prétexte. Enfin, que la rupture entre ces deux puissances est inévitable et qu'on n'a qu'à s'attendre à en apprendre bientôt les éclats. Qu'au reste l'intention du roi d'Angleterre n'était pas de chipoter des choses fort intéressantes pendant son séjour en Allemagne, ni de remettre sur le tapis l'affaire de l'élection d'un empereur des Romains.[2]

Quant aux cajoleries qu'on a faites au comte de Flemming avant son départ de Vienne,[3] je ne doute pas qu'elles ne visent qu'à retenir la cour de Saxe dans le système des deux cours impériales et de la mener à accéder au traité de Pétersbourg contre des subsides.[4]

Nach dem Concept. Federic.

6813. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 13. Mai: „On remit une réponse par écrit, mais sans signature, vendredi dernier[5] au duc de Mirepoix, par laquelle ces gens-ci continuent dans les principes de leur contre-projet[6] au sujet de leurs différends avec la France, à quelques sincérations près qui ne portent à rien d'essentiel et ne sont calculées que pour tâcher d'en imposer à cette couronne. Malgré cela et les instructions que cet ambassadeur m'a dit avoir de ne plus négocier, en cas qu'on ne voulût pas se relâcher ici, il n'a cependant pas osé prendre sur lui de partir sans de nouveaux ordres, et les

Potsdam, 27 mai 1755.

J'ai bien reçu vos deux rapports du 16 et du 18[7] de ce mois, qui me sont entrés à la fois. Je sens parfaitement par les nouvelles intéressantes qu'ils renferment, qu'une rupture entre la France et l'Angleterre est absolument inévitable et qu'il faut s'attendre d'un temps à l'autre qu'elle éclatera. Au reste, je suis fâché de la faiblesse et de la crédulité du duc

1 Vergl. Nr. 6813. — 2 Vergl. S. 152. — 3 Flemming wurde von dem Könige von Polen für die Zeit des Aufenthaltes König Georg's in Hannover dorthin entsendet. — 4 Vergl. Bd. X, 183. — 5 9. Mai. — 6 Vergl. S. 145. — 7 So ist das Datum des Michell'schen Berichtes vom 13. Mai von dem Cabinetssecretär verlesen worden.

ministres, à force de l'amadouer, ont trouvé moyen de lui faire croire qu'ils souhaiteraient sincèrement qu'on pût trouver des moyens de se rapprocher. Il se pourrait même que sa négociation reprît haleine en conséquence d'un courrier qu'il a reçu hier avec des dépêches de Versailles du 9 du courant, par lesquelles la France persiste, à la vérité, toujours sur ses principes, mais faiblement. L'Ambassadeur est même autorisé de déclarer à ces gens-ci que sa cour se relâcherait pour le bien de la paix de quelque terrain sur l'Ohio, sans cependant vouloir faire rien de plus. Je soupçonne, malgré cela, au ton dont le duc de Mirepoix m'a parlé, qu'il peut encore aller plus loin, et je le crois autorisé secrètement et en particulier par Madame de Pompadour, avec qui il est en correspondance, de faire l'impossible pour parvenir à un accommodement. Quoi qu'il en soit, nous verrons en peu de jours l'effet que le nouveau langage de cet ambassadeur aura fait sur les ministres." [1]

Michell berichtet, London 16. Mai: „Le duc de Mirepoix remit avant-hier au chevalier Robinson un mémoire signé, par lequel cet ambassadeur explique les sentiments de sa cour au moyen desquels on pourrait terminer ses différends avec ces gens-ci, et dont j'ai rendu compte dans ma dernière dépêche."

Nach dem Concept.

de Mirepoix, mais je n'en suis nullement surpris, vu que je connais ce ministre pour avoir déjà été la dupe du ministère autrichien, du temps qu'il a fait autrefois la fonction d'ambassadeur de France à la cour de Vienne,[2] de sorte que je n'ai pas lieu de m'étonner qu'il le soit à présent des ministres anglais; aussi faut-il que je vous dise que, de la manière que vous le dépeignez sur cet article, je trouve sa ressemblance aussi parfaite que celle de deux gouttes d'eau. Au surplus, je m'attends à la continuation de vos rapports intéressants.

Federic.

6814. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Stargard, 29 mai 1755.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 19 de ce mois. Je souhaiterais bien que le ministère de France n'envisageât point, à ce que je vois, comme une feinte des ministres anglais ce qui se débite des ordres donnés à l'amiral Boscawen d'attaquer l'escadre française dans les mers d'Amérique; car rien n'est plus vrai que cet ordre, dont nous verrons éclater l'effet dans lesdites contrées. Vous avez bien fait de représenter à M. de Rouillé les suites dangereuses pour la France et ses alliés et d'ailleurs le peu d'utilité qu'elle retirerait, si elle voulait prendre des engagements avec la Saxe,[3] aussi crois-je que cette négo-

[1] Es folgt die in den Immediaterlassen an Knyphausen und Klinggräffen (Nr. 6811 und Nr. 6812) wiedergegebene Meldung über die Instructionen des Admirals Boscawen. — [2] Vergl. Bd. I, 453. — [3] Vergl. S. 119.

ciation tombera d'elle-même, vu que je suis averti de lieu sûr[1] que la Saxe rentrera bientôt dans de nouveaux engagements pécuniaires avec les deux cours impériales et l'Angleterre.

Au reste, comme je ferai dans le mois prochain de juin un voyage dans ma province de Clèves et à Wésel, et que je veux vous y voir et vous parler, ma volonté est que vous deviez vous arranger d'abord en sorte que vous arrivez à Wésel, sans manquer, le 18 à matin dudit mois de juin, afin d'y attendre mon arrivée.

Federic.

Nach dem Concept.

6815. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 21. Mai: „L'Impératrice-Reine, il y a quatre jours, s'est expliquée au ministre de Modène, dans une audience de congé, ayant obtenu permission d'aller joindre son maître pour trois mois, de la manière suivante, lui enjoignant de le communiquer de bouche au Duc de sa part: Que, dès qu'elle avait vu les grands armements entre l'Angleterre et la France, elle n'avait rien oublié pour engager les deux cours à la voie de conciliation, pour la conservation de la paix, et qu'elle continuerait de même; mais que, si ses soins et ses peines étaient infructueux, elle assurait le Duc que la guerre ne passerait pas en Italie, où la tranquillité serait conservée. Je ne sais si ceci dépendra de cette Princesse seule; mais on sent facilement le but qu'elle a en s'expliquant de la sorte, savoir la précaution de s'assurer de ce Prince, afin qu'il ne change pas de parti."[2]

Stargard, 29 mai 1755.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 21 de ce mois, sur lequel, n'ayant rien d'intéressant à vous mander aujourd'hui, je me contenterai de vous dire, au sujet des assurances que la Reine-Impératrice a données au ministre de Modène, qu'elle est bien la maîtresse de faire la guerre en Italie, mais nullement d'empêcher que d'autres puissances ne l'y fassent

Federic.

Nach dem Concept.

6816. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Stargard, 29 mai 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de ce mois. Comme elle accuse l'arrivée du comte Flemming à Dresde,[3] il sera nécessaire que vous avertissiez votre homme de ne remuer du tout pendant quelque temps, mais de rester tout coi, vu que le susdit ministre aura probablement fait de nouveaux avis sur son sujet qui pourraient l'exposer.[4]

[1] Bericht Maltzahn's, Leipzig 26. April. Vergl. S. 144. — [2] Vergl. Bd. X, 64. — [3] Vergl. S. 167. — [4] Vergl. S. 14.

Au reste, je vous sais gré de l'attention que vous m'avez marquée en m'envoyant le dénombrement des habitants de la ville de Dresde, dont la somme totale me paraît cependant outrée,[1] vu qu'elle ne correspond à celle qu'on en a publiée autrefois du nombre des nés et des morts.

Federic.

Nach dem Concept.

6817. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 2. Juni: „J'ai cru être de mon devoir d'informer Votre Majesté que le chevalier de La Touche, ministre de France, m'a demandé à plusieurs reprises, par manière de conversation et sans faire paraître que c'est par ordre de sa cour, si Votre Majesté ne songeait pas à renouveler Son traité d'alliance avec la France qui devait expirer bientôt.

Je lui ai toujours répondu que Votre Majesté ne S'était point expliquée jusqu'ici là-dessus et qu'il me semblait que rien ne paraissait presser tant pour le renouvellement d'un traité d'alliance conclu le 5 de juin 1741 à Breslau pour 15 ans,[2] et qui n'expirerait que l'année prochaine au même terme, c'est-à-dire le 5 de juin 1756, de sorte qu'on aurait du temps de reste à y songer.

J'ai cru me devoir renfermer, dans cette réponse préalable, en termes vagues et généraux, d'autant plus qu'il me semble que, dans le moment présent, c'est plutôt à la France qu'à Votre Majesté de faire les démarches convenables pour cela, et que le droit du jeu demande de voir venir la France avec ses propositions, surtout dans la crise présente des affaires où la France se voit menacée d'une guerre ruineuse et où je crois que Votre Majesté voudra profiter du bénéfice du temps pour voir premièrement le pli que les conjonctures présentes pourront prendre, et pour régler là-dessus Ses démarches et les conditions qu'Elle pourrait exiger de la France à cette occassion.

D'ailleurs, c'est un traité purement défensif et une garantie réciproque de tous les États de part et d'autre en Europe. Il n'y a point de contingent auxiliaire de stipulé, mais bien, qu'on veut s'assister, le cas venant à échoir, de toutes ses forces, même jusqu'à déclarer la guerre à l'agresseur, s'il le fallait.

Les articles secrets de ce traité d'alliance étaient applicables au temps de sa conclusion. On y a stipulé la garantie de la France de la Silésie contre la renonciation de Votre Majesté à la succession de Juliers et Berg; que la Suède dans ce temps-là devait déclarer la guerre à la Russie, pour empêcher la dernière de ne point faire de diversion à Votre Majesté pendant la guerre de Silésie; enfin, que Votre Majesté donnerait Sa voix électorale à feu l'empereur Charles VII ou à tel autre candidat dont on conviendrait avec la France.

C'est à peu près toute la substance de ce traité, qui est le seul que Votre Majesté a avec la France, excepté que la dernière est accédée ensuite au traité d'alliance défensive, conclu entre Votre Majesté et la Suède,[3] et qui n'est expiré que l'an 1757."

Potsdam, 3. Juni 1755.

Er hat sehr gut gethan, nicht darauf zu pressiren. Wir wollen sie lieber kommen sehen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

1 Maltzahn gibt als Totalsumme 63,209 Einwohner an. — 2 Vergl. Bd. I, 257 Anm. 1. — 3 Vergl. Bd. V, 406 Anm.; VI, 36 Anm. 1.

6818. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 23. Mai: „L'on n'a point donné encore de réponse au mémoire que le duc de Mirepoix a remis au chevalier Robinson.[1] On renvoie cet ambassadeur de jour à autre sous prétexte qu'il faut que tous les ministres considèrent à leur aise le contenu de ce mémoire et la façon dont il faudra y répondre, mais tout cela n'est calculé que pour amuser le duc de Mirepoix, gagner du temps et pour voir aussi si par ces délais la France ne s'avancera pas encore davantage; car l'on sait parfaitement à quoi s'en tenir au sujet du contenu du mémoire en question, le duc de Newcastle ayant tenu avant-hier à un ami le propos suivant: »Que voulez-vous que nous y répondions? son contenu est toujours si éloigné des principes de l'Angleterre, et les conditions de paix que la France y propose, si inadmissibles qu'à moins qu'un ministre ne voulût courir le risque de sa tête, il n'y en a aucun qui ose les accepter.« En attendant, le duc de Mirepoix est d'une tranquillité étonnante, ce qui donne lieu à de fort mauvais raisonnements sur le chapitre de sa cour, qui doit voir, à moins qu'elle ne soit aveugle ou que le duc de Mirepoix ne la nourrisse de bien fausses idées, que, quand même elle offrirait à l'heure qu'il est toutes sortes de propositions, elle n'avancerait encore rien avec ces gens-ci, qui n'en veulent dans le fond qu'à sa marine et à son commerce d'Amérique et qui croient le moment favorable pour ruiner l'une et l'autre."

Nach dem Concept.

Potsdam, 4 juin 1755.

Je veux bien vous marquer le contentement que m'ont donné vos deux rapports du 20 et du 23 du mois de mai dernier, qui m'ont été fidèlement rendus, et je désire de vous que vous continuiez à m'en faire diligemment sur un même pied.

Il faut, au reste, que je convienne, pour le fond des affaires, que la conduite qu'y tient la cour de France dans les conjonctures présentes, ne saurait guère être plus faible qu'elle l'est, et qu'il est fort à craindre qu'elle ne se trouve à la fin dans le cas de devoir regretter cette même conduite, m'étant inconcevable que ladite cour ne s'aperçoive de ce qui pourtant naturellement saute aux yeux de tout le monde.

Federic.

6819. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 juin 1755.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 24 et du 28 du mois de mai passé, et me réfère, quant aux nouvelles qui nous sont arrivées pendant mon voyage en Poméranie, dont je ne fais que retourner, à ce que mes ministres vous en ont communiqué. Celles que l'ordinaire dernier nous a encore apportées de Londres, ne nous marquent rien d'intéressant, sinon que les choses entre l'Angleterre et

[1] Vergl. S. 168.

la France restent toujours sur le même pied, savoir qu'on renvoie le duc de Mirepoix avec la réponse sur le mémoire qu'il a présenté en dernier lieu aux ministres anglais, d'un jour à l'autre, qu'on l'amuse avec des frivolités pour gagner du temps, et qu'au bout du compte, il n'en sera avancé en rien, vu que le ministère anglais ne dissimule pas qu'il ne savait que répondre à ce mémoire, que les conditions que la France proposait, étaient inadmissibles, et qu'aucun des ministres anglais ne voudrait oser de l'accepter pour ne pas risquer de sa tête.

Du reste, l'on nous mande[1] que la Reine-Impératrice voudra former un campement de 20,000 hommes en Pays-Bas du côté de Vilvorde, pour observer le camp que la France y assemblera; quoique je doute encore de l'authenticité de ces avis, je voudrais cependant que vous approfondiez ce qui en pourrait être, afin de m'en informer.

Au reste, si mes réponses à vos dépêches ne vous arrivent pas pendant quelques semaines avec la même ponctualité qu'ordinairement, attribuez en la cause à mon voyage au pays de Magdebourg et de Clèves que j'entreprendrai dès demain.

Federic.

Nach dem Concept.

6820. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 26. Mai, dass er sich von den ihm aufgetragenen Vorstellungen in Betreff des Secretärs Champeaux[2] nicht allzugrossen Erfolg verspreche. . . . „Ce qui me confirme dans ce soupçon, est une insinuation que M. Rouillé m'a faite, il y a quelques jours, touchant l'acte d'assurance donné par le prince de Hesse,[3] que ce ministre prétend être contraire à la paix de religion et au traité de Westphalie. A quoi il a encore ajouté qu'il était extrêmement surpris que Votre Majesté et d'autres princes de l'Allemagne, qui devaient être au fait des lois et constitutions de l'Empire, n'eussent pas averti le Landgrave que les engagements qu'il avait fait prendre à son fils, étaient de toute nullité et qu'ils ne sauraient subsister par la raison ci-dessus alléguée."

Potsdam, 4 juin 1755.

Les deux dépêches que vous m'avez faites du 23 et du 26 du mois dernier de mai, m'ont été fidèlement rendues. Si le temps avant votre départ pour me trouver à Wésel,[4] où je serai le 17 de ce mois, vous permet encore de voir M. de Rouillé pour lui faire encore des insinuations de ma part, tâchez de lui faire bien entendre que, si les ministres de France se méfient des assurances du ministère anglais du désir pour le maintien de la paix, et que les premiers en sont plutôt persuadés du contraire, pourquoi ils laissent donc amuser le duc de Mirepoix à Londres, surtout pendant que l'Angleterre n'envoie point de ministre

[1] Bericht Hellen's, Haag 27. Mai. — [2] Vergl. S. 143. — [3] Vergl. S. 143. — [4] Vergl. S. 169.

à Paris. Il me paraît qu'il fallait de la réciprocité dans ce cas, la France étant au moins égale en dignité avec l'Angleterre. Que personne ne doutait plus des vues offensives de l'Angleterre contre la France, par les grands armements que la régence d'Angleterre poussait avec tant de vivacité, et qu'il fallait avoir plus d'attention sur les actions que sur les paroles, et qu'au surplus il y avait tout lieu de croire que la trop grande modération dont le ministère se servait en cette occasion, n'aboutirait, au bout du compte, qu'à rendre les ministres anglais plus roides et inflexibles pour n'écouter plus à aucune proposition raisonnable.

Voilà des réflexions que vous tâcherez d'insinuer convenablement aux ministres de temps à autre, afin de les éveiller de leur léthargie présente. Au reste, je vois avec surprise par votre dernière dépêche ci-dessus accusée que la plupart de l'escadre française vient de rentrer dans le port,[1] dont la raison me paraît jusqu'à présent incompréhensible.

J'ai été extrêmement frappé des propos que le sieur de Rouillé vous a tenus au sujet du landgrave de Hesse-Cassel et de ses arrangements domestiques faits à l'occasion du changement de religion du Prince héréditaire, son fils. Il faut bien que les ministres de France entendent bien mal leurs intérêts pour raisonner de la manière que M. de Rouillé l'a fait envers vous; aussi direz-vous tout net et sèchement à ce ministre que le grand intérêt de la France par rapport aux affaires de l'Allemagne avait toujours été de s'attacher et de soutenir le Corps Évangélique et les Princes protestants en Allemagne; que c'était ce que Louis XIV avait toujours pratiqué à son grand avantage; mais que, si les ministres de France voulaient changer de principe en ceci et agir d'une manière toute différente envers le landgrave de Cassel — qui d'ailleurs n'avait rien fait par ses arrangements domestiques que de prévenir à ce que ses bons sujets ne fussent un jour exposés aux persécutions que le Prince, son fils, venant à succéder à son père, voudrait intenter contre eux — ils m'ôteraient par là tout moyen d'être utile à la France dans l'Empire, ce que vous direz tout sèchement à M. de Rouillé, en ajoutant qu'il m'était absolument impossible de me mêler à faire ces insinuations au Landgrave que lui, M. de Rouillé, vous avait témoigné désirer de moi.[2]

Au reste, j'ai été bien fâché d'apprendre l'état malingre où se trouve le maréchal de Lœwendahl. Ce serait une grande perte pour la France que la mort de cet officier expérimenté, qu'elle ne saurait point réparer.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 163. — 2 Vergl. S. 145. — 3 Vergl. S. 87.

6821. AN DEN OBERSTEN PRINZ FRIEDRICH EUGEN VON WÜRTTEMBERG.

Oberst Prinz Friedrich Eugen von Württemberg schreibt, Lager bei Stargard 1. Juni: „Ew. Königl. Majestät haben die Gnade gehabt, den Obristen von Normann zum Generalmajor zu declariren, mir aber die Ungnade erwiesen, selbigen mir vorzuziehen, obwohlen er jüngerer Obrister als ich war . . . Nichts in der Welt kann mir so schmerzlich und so unerträglich fallen, als der Gedanke, mich in Ew. Majestät Ungnade zu sehen. Ich bitte also Ew. Königl. Majestät allerunterthänigst, mir meine völlige Demission allergnädigst zu accordiren."

Potsdam, 6. Juni 1755.

Was Ew. Liebden bei Mir vermittelst Dero an Mich erlassenen Schreiben vom 1. dieses bei Gelegenheit des Avancements vom Generalmajor von Normann an Mich gelangen lassen wollen, solches habe Ich daraus mit mehrern ersehen. Und kann Ich Deroselben darauf zuforderst vollenkommen versichern, wie Ich nicht das geringste von einigem Missfallen oder Missvergnügen gegen Dieselbe weiss, vielmehr von Deroselben bisher im Dienste bezeigten Application alle Zufriedenheit habe; Ew. Liebden aber werden demnächst Selbst in billigmässige Erwägung nehmen, wie es denenjenigen Obristen von der Cavallerie Meiner Armee, die Mir und Meinem Hause von vielen Jahren her, besonders aber in dem letzteren Kriege, mit aller Distinction gedienet haben und zu der Zeit, als Ew. Liebden den hiesigen Dienst angetreten, schon als Officiers und im Range zum Obristen gestanden haben, sehr hart und schwer fallen würde, wann dieselben sich jetzo im Avancement zurückgesetzet und die Distinction vor ihre vieljährige Dienste verloren sehen sollten, welches denn auch selbst Mein Bruder, der Prinz Ferdinand Liebden, als ganz billig zu sein eingesehen hat, und obschon derselbe sein unterhabendes Regiment bereits vor vielen Jahren erhalten und nun geraume Zeit her selbst commandiret hat, sich dennoch bei dem Avancement distinguirter Officiers niemalen deshalb beunruhiget, vielmehr sich gerne gefallen lassen, in seiner jetzigen Tour zu bleiben. Ich bin also von Ew. Liebden Gemüthsbilligkeit versichert, dass Dieselbe auch Dero Ortes Sich deshalb beruhigen, Mir aber die Justice thun werden, von Mir zu glauben, dass Ich mit aller Freundschaft jederzeit bin Ew. Liebden freundwilligster Vetter

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6822. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Magdebourg, 7 juin 1755.

Votre rapport du 31 du mois dernier de mai m'a été bien rendu, qui, ne comprenant aucun sujet pour vous donner ni des instructions intéressantes ni d'autres avis, ne me laisse que l'occasion de vous dire

que l'évènement du combat naval entre la France et l'Angleterre auquel l'on s'attend là où vous êtes, sera bien éloigné encore et n'arrivera peut-être pas même dans le cours de cette année-ci.[1] Vous continuerez, au reste, de me faire vos rapports de ce que vous apprendrez relativement aux affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

6823. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Magdebourg, 7 juin 1755.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois, sur lequel je vous dirai que vous continuerez de me faire vos rapports intéressants sur ce qui regarde les affaires qui font à présent l'attention de la plupart de l'Europe, et que vous tâcherez surtout de m'avertir de bonne heure des résolutions que la République prendra par rapport à l'augmentation de ses troupes, supposé qu'on s'avise d'en prendre une; car, jusqu'à cette heure, je suis de votre avis qu'on ne parviendra pas à faire passer une pareille résolution, vu qu'on n'a pas en mains de quoi l'arranger et la soutenir.

Federic.

Nach dem Concept.

6824. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Magdebourg, 7 juin[2] 1755.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 27 de mai, au sujet de laquelle je veux bien vous dire que ce n'est absolument pas mon intention que vous, tout comme le comte de Solms, vous conformiez à la nouvelle étiquette pour prendre des audiences publiques, mais que vous insistiez plutôt à avoir des audiences particulières,[3] conformément à ce qui a été observé et pratiqué toujours avec mes ministres en Suède, de sorte que vous déclarerez au baron de Hœpken que, dans le cas qu'on voudrait vous assujettir, par rapport à vos audiences à prendre, à la nouvelle étiquette, contre ce qui s'était observé jusqu'à présent avec mes ministres, vous serez obligés à n'en prendre point; ce dont vous avertirez aussi le comte de Solms de ma part, pour en user de même.

Au surplus, j'entends tout comme vous que le comte de Solms s'applique de gagner au possible la confiance de la Reine, au moins pour autant que l'extérieur le demande, mais que, quant à l'intérieur et pour ce que le maniement des affaires regarde proprement, il se garde bien de trop se lier avec le parti présent de la cour, ni d'adopter ou d'adorer trop ces sentiments de ma sœur que des gens mauvais

[1] Vergl. S. 173. — [2] In der Vorlage verschrieben: mai. — [3] Vergl. S. 71.

et mal intentionnés lui ont su inspirer contre ses propres intérêts;[1] sur quoi, vous ne manquerez pas de bien instruire ledit comte de Solms.

Federic.

Nach dem Concept.

6825. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL AU CAMP DE PITZPUHL.

[Camp de Pitzpuhl, 7 juin 1755.]

A Klinggräffen: Que je ne crois point que l'Angleterre pense au moment présent à donner des subsides, et que, d'ailleurs, il ne se passera rien d'essentiel dans la politique qu'après le retour du roi d'Angleterre à Londres[2] et les nouvelles d'Amérique.

Sans chiffres:[3] Que la nouvelle la plus importante qu'il pouvait m'écrire de Vienne, était celle de l'achat des tableaux;[4] que, s'il manquait cette négociation-là encore, je pourrais dire avec vérité qu'il n'avait réussi en rien du tout là-bas, aussi peu que Fürst.[5]

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichtes von Klinggräffen vom 31. Mai. Demgemäss Immediaterlass an Klinggräffen, Camp de Pitzpuhl 7 juin 1755.

6826. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE EICHEL AU CAMP DE PITZPUHL.

Finckenstein berichtet, Berlin 7. Juni: „Votre Majesté me permettra de Lui faire mon très humble rapport d'un entretien que j'ai eu avant-hier avec le sieur de Wulfwenstjerna au sujet de la mission du sieur Rexin,[5] dont l'arrivée vient d'être annoncée en Suède par les dernières lettres du sieur Celsing et dont cette cour paraît vivement piquée à cause du peu de confiance qu'elle prétend que Votre Majesté lui a témoignée à cette occasion.

Le sieur de Wulfwenstjerna m'a dit qu'il était au désespoir d'être chargé d'en porter des plaintes, qu'il sentait toute la délicatesse de cette commission, la plus désagréable qu'il ait jamais eue, depuis qu'il avait l'honneur d'être à la cour de Votre Majesté, mais qu'il se voyait dans l'obligation d'exécuter ses ordres, et, pour cet effet, il m'a lu l'extrait d'une dépêche du baron de Hœpken en date du 27 de mai et portant en substance: Qu'on venait d'apprendre par les lettres de Constantinople que le sieur Rexin, après avoir traversé la Pologne, comme officier suédois venant de Stralsund, s'était rendu en cette même qualité, tout en arrivant, au palais de Suède, où il s'était découvert au sieur Celsing comme conseiller privé de commerce de Votre Majesté, chargé de proposer de Sa part un traité d'amitié et de commerce avec la Porte Ottomane et de déclarer que Votre Majesté ne tarderait pas, au cas que cette proposition fût acceptée, d'envoyer un ministre revêtu d'un caractère et chargé des présents nécessaires pour conclure; qu'en même temps le sieur Rexin avait remis au sieur Celsing une lettre instructive de Votre Majesté par laquelle il était requis de

[1] Vergl. S. 156. — [2] Vergl. S. 167. — [3] Sodass der Inhalt bei der Oeffnung des Immediaterlasses an Klinggräffen auf dem österreichischen Postamte (vergl. Bd. X, 453 Anm. 2) zur Kenntniss der Leser kam. — [4] Vergl. S. 140. — [5] Vergl. S. 162.

l'assister et de le diriger par ses conseils et de lui procurer les audiences du Grand-Visir et du Sultan, en l'assurant qu'il ne ferait rien en cela qui ne fût agréable à la cour de Suède; que le sieur Rexin gardait encore l'incognito, mais que le sieur Celsing craignait que ce mystère ne cessât bientôt de l'être, puisqu'il avait été obligé de se découvrir chemin faisant au bacha de Chozim.[1]

Le baron de Hœpken fait sur cela les observations suivantes, qui doivent aussi avoir été communiquées au sieur de Maltzahn à Stockholm, savoir que, dans la première confidence que ce ministre de Votre Majesté en avait faite le 4 d'avril,[2] il en avait parlé comme d'une chose à faire, et non pas comme d'une chose faite; qu'on apprenait cependant à présent que le susdit sieur de Rexin était déjà parti à la fin de janvier[3] et arrivé à Constantinople dans le temps à peu près où le sieur de Maltzahn avait fait cette première ouverture; qu'il n'avait pas fait mention non plus de la lettre pour le sieur Celsing et qu'il avait paru ignorer entièrement l'objet de cette mission, quoique lui, baron de Hœpken, lui eût témoigné qu'il était important et même nécessaire qu'il en fût informé; que la cour de Suède ne pouvait pas cacher la surprise que lui causait une conduite si mystérieuse dans une affaire où il s'agissait d'un concours de vues et d'intérêts, et où l'on avait employé son ministre sans sa participation; que la seule combinaison des dates constatait l'irrégularité de ce procédé et marquait une défiance qui était peu flatteuse pour la Suède et peu compatible avec les termes d'amitié et d'alliance où elle avait le bonheur de vivre avec Votre Majesté; que, par la même raison, Sa Majesté Suédoise ne pouvait qu'être extrêmement sensible; que cette affaire pouvait, d'ailleurs, la commettre avec des puissances avec lesquelles elle avait des intérêts à ménager. Qu'on s'était donc vu dans l'obligation de faire une forte réprimande au sieur Celsing d'avoir agi et de s'être prêté aux désirs du sieur Rexin,[4] sans attendre les ordres de sa cour, et qu'on venait également d'écrire à tous les ministres de Suède dans l'étranger,[5] pour qu'ils n'eussent à faire aucun mystère de cette mission et du peu de part qu'on y avait eu, puisque la Suède ne pouvait pas se charger gratuitement de la haine d'une affaire qui avait été conduite à son insu, et qu'elle ne pouvait par conséquent que désavouer.

Tels sont à peu près les propres termes de cette dépêche dont le sieur de Wulfwenstjerna n'a pas voulu me donner copie. Je lui ai répondu qu'il ne m'appartenait pas d'entrer avec lui dans la discussion de cette affaire, avant que d'en avoir fait mon très humble rapport à Votre Majesté et reçu Ses ordres, mais que je ne pouvais pas m'empêcher de lui dire, comme de moi-même, que j'étais mortifié de voir qu'on prenait les choses si vivement avec un allié aussi respectable que Votre Majesté, et qui avait donné dans tant d'occasions des preuves de sa bonne volonté pour la cour de Suède; que, s'il ne s'agissait que d'une explication amiable sur le retardement qu'on avait mis à faire cette confidence, il serait assez facile de justifier la conduite de Votre Majesté à cet égard, et que cela pourrait se faire d'autant plus aisément que je connaissais toute la pureté des intentions de Votre Majesté; mais que, s'il était vrai qu'on eût voulu se venger en Suède d'une affaire qui n'était tout au plus qu'un simple défaut de formalité, par un désaveu public et par une confidence en forme à toutes les cours de l'Europe, cette conduite me paraîtrait non seulement peu amiable, mais encore très imprudente, puisque ce serait donner de gaieté de cœur une scène et un sujet de triomphe aux ennemis communs et leur fournir l'occasion de faire les insinuations les plus sinistres à la Porte et d'y faire croire que l'amitié et l'union entre Votre Majesté et la Suède n'est pas telle qu'on l'a cru jusqu'ici, ce qui, en affaiblissant le bon système dans l'esprit des Turcs, pourrait avoir des suites très fâcheuses et dont la Suède serait peut-être la première à sentir le contre-coup.

Le sieur de Wulfwenstjerna convint avec moi de la justesse de cette réflexion et il ajouta, en me relisant les termes de sa dépêche, qu'il ne pouvait pas me dire au juste si les ministres suédois avaient reçu l'ordre de faire une déclaration en forme

[1] Vergl. S. 110. — [2] Vergl. S. 84. — [3] Vergl. S. 62. — [4] Vergl. S. 161. 162. — [5] Vergl. 155 und Nr. 6851.

sur ce sujet, ou s'ils étaient simplement instruits à attendre qu'on leur en portât; qu'il espérait que ce serait le dernier cas, et qu'en général il aurait souhaité qu'on eût modéré cette première vivacité, mais que la chose était faite à présent et qu'il n'y voyait plus de remède.

Par cette même raison et puisqu'aussi bien cette affaire va être rendue publique partout, j'ai cru devoir soumettre aux lumières supérieures de Votre Majesté s'il ne conviendrait pas actuellement de mander à Ses ministres aux principales cours de l'Europe par un ordre circulaire qu'à l'imitation du roi de Danemark,[1] de celui des Deux-Siciles et d'autres, Votre Majesté avait trouvé à propos d'envoyer quelqu'un à Constantinople pour tâcher d'y faire un traité de commerce avec la Porte, sans que personne en dût prendre de l'ombrage, et qu'Elle avait cru devoir adresser par une lettre de recommandation cet émissaire à M. de Celsing, ministre de Suède, pour lui forger une libre entrée, dans la supposition que la cour de Suède, comme amie et alliée, ne trouverait rien à redire, puisqu'aussi bien on l'en avait d'abord informée après le départ de cet agent.

J'hésite d'autant moins à proposer cette idée, qu'elle m'a été fournie par le comte de Podewils, avec qui j'ai encore eu le loisir de communiquer sur toute cette affaire avant son départ, et qui m'a fait espérer que Votre Majesté ne désapprouverait pas la liberté que je prends.

J'attends, au reste, avec le plus profond respect ce qu'il plaira à Votre Majesté de m'ordonner sur cet article, aussi bien que sur la réponse que je dois donner au sieur de Wulfwenstjerna."

[Camp de Pitzpuhl, 8 juin 1755].

Il doit dire à Wulfwenstjerna qu'en considération de l'alliance qui subsistait entre nous, je voulais bien oublier la sotte déclaration qu'il venait de faire, mais qu'il devait écrire à Hœpken et à son Sénat que je les priais fort de n'y pas revenir, ou que cela romprait toute amitié, et cela sèchement.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung in dorso des Berichtes von Finckenstein. Demgemäss Cabinetsschreiben an Finckenstein, d. d. Lager von Pitzpuhl, 8. Juni.[2]

6827. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Magdeburg, 9. Juni 1755.

Ew. Excellenz gnädiges Schreiben vom 7. dieses habe noch gestern im Campement zu Pitzpuhl wohl zu erhalten die Ehre gehabt, auch Sr. Königl. Majestät sofort, als nur Ew. Excellenz Schreiben dechiffriret worden, solches Deroselben einzubehändigen. Wegen Dero Resolution darauf beziehe mich auf die hierbei liegende Originalantwort[3] und soll nur noch auf allergnädigsten Befehl hinzufügen, wie des Königs Majestät zufrieden seind, dass Dero auswärtige Minister, insonderheit und hauptsächlich der zu Wien und der zu Paris, von dem Vorgang dieser Sache instruiret werden, um au Fait davon zu sein und, wenn es nöthig, darüber antworten zu können.[4]

Des Königs Majestät soupçonniren hierbei, dass vielleicht der Marquis d'Havrincourt an dem so gar irregulären Procédé des schwe-

[1] Vergl. S. 162. — [2] In der Vorlage verschrieben: 7. Juni. — [3] Vergl. Nr. 6826 — [4] Demgemäss Circularerlass, d. d. Berlin 14. Juni 1755,

dischen Ministère schuld sei, aus Jalousie, dass ihm sein Hof nichts davon bekannt gemachet hat. Welches Ew. Excellenz aber vor mich nur im Vertrauen melde. Sonsten ist des Königs Majestät von gedachtem Procédé vorhin nicht im geringsten informiret gewesen.

Wann Ew. Excellenz an den Herrn Baron von Knyphausen etwas zu senden nöthig fänden, würde solches füglich auf Wesel gehen können, insoweit es den 19. dieses noch allda eintreffen kann,[1] und würde ich ihm solchenfalls meine Chiffres communiciren können.

Der Herr Geheime Rath Lautensack, welcher zu Potsdam geblieben ist, wird so willig als schuldig alle diejenigen Nachrichten fourniren, deren Ew. Excellenz von ihm zu denen zu entwerfenden Pactis dotalibus[2] vonnöthen haben und von ihm verlanget werden.

Ich bin auf dem Point, meine Reise von hier auf Minden weiter anzutreten, und bleibet mir daher nur die Zeit übrig, Ew. Excellenz mich zu beharrlich gnädigem Andenken zu empfehlen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

6828. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein erbittet, Berlin 7. Juni, die allerhöchste Entscheidung, ob die Gesandten von Maltzahn und Graf Solms öffentliche Audienzen nehmen sollen, da der schwedische Hof entschlossen sei, an dem neu eingeführten Ceremoniell streng festzuhalten.

Magdeburg, 9. Juni 1755.

Das ist nicht Meine Intention, und habe Ich ihn in contrarium instruiren lassen, wie die abschriftliche Einlage zeiget;[3] wornach ihn auch das Ministère noch umständlicher instruiren muss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6829. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 10. Juni: „Le sieur Hochstetter, chargé des affaires de la cour de Würtemberg, est venu hier me témoigner sa surprise et sa consternation à l'occasion d'une lettre qu'il avait reçu du prince Frédéric-Eugène de Würtemberg, qui lui marque, sous le sceau du secret, qu'il avait écrit à Votre Majesté pour Lui demander son congé.[4]

Il m'a dit qu'il ne comprenait pas ce qui pouvait avoir porté ce Prince, dont il connaissait l'attachement pour la personne

Bielefeld, 13. Juni 1755.

Ich habe ihm schon Selbst geantwortet, und wird er hoffentlich sich dadurch ravisiret haben.

[1] Vergl. S. 172. — [2] Für die Ehe des Prinzen Ferdinand mit der Prinzessin Anna Elisabeth Luise, Tochter des Markgrafen von Schwedt.. — [3] Vergl. Nr. 6824. — [4] Vergl. S. 174.

et pour le service de Votre Majesté, à une démarche si précipitée, et qu'il ne savait pas s'il ne devait pas s'en prendre à un couple de catholiques qui étaient encore auprès de lui, quelque peine qu'il se fût donnée pour l'engager à les renvoyer, et qui, animés d'un faux zèle, auraient peut-être profité à dessein d'un premier moment de vivacité pour lui faire prendre une résolution dont les suites ne pourraient qu'être très fâcheuses pour l'éducation de ses enfants. Il ajouta que le Duc n'apprendrait qu'avec peine que son frère voulut quitter le service de Votre Majesté, mais que ce serait surtout un coup de foudre pour les États du pays, dont toutes les espérances relativement à la postérité protestante ne se fondaient que sur le séjour de ce Prince dans les États de Votre Majesté, puisqu'une fois fixé dans le Würtemberg ou ailleurs, il ne serait pas difficile au clergé catholique de lui faire changer tout ce qui avait été stipulé par rapport à la religion."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6830. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Wésel, 14 juin 1755.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois, qui ne m'offre rien pour vous donner de nouvelles instructions, ni ne me fournit que l'occasion de vous répondre cette fois que le roi d'Angleterre ne songe pas dans le moment présent d'éclater en guerre contre la France, mais qu'il ne pense que de faire ses arrangements pour y préparer tout; que, pendant son absence à Hanovre,[1] la régence en Angleterre ne fait que de voiler ses intentions envers le duc de Mirepoix sous des sincérations feintes de leur désir pour la paix, pour en amuser celui-ci et pour traîner la négociation, afin de gagner du temps pour voir quel train les choses prendront en Amérique; mais qu'en attendant il arme en force, bien qu'avec beaucoup de difficulté par le défaut des matelots.

Au surplus, je vous ferai remettre l'argent qu'il vous faut pour payer les tableaux que vous avez achetés pour moi,[2] dès que je serai de retour de mon voyage présent, qui ne permet pas que je le fasse d'abord; mais, comme je me souviens qu'il y a eu une pièce encore

1 Vergl. S. 167. — 2 Vergl. S. 176.

de . . .[1] que j'aurais bien aimé avoir, je m'étonne que vous ne l'ayez comprise dans l'achat.

Federic.

Nach dem Concept.

6831. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 6. Juni: „On doit enfin remettre, aujourd'hui ou demain, au duc de Mirepoix la réponse de cette cour-ci au mémoire qu'il avait remis au baron Robinson le 14 du mois passé.[2] Cette réponse, ainsi que je l'ai déjà annoncé, ne réveillera pas la soi-disante négociation de cet ambassadeur, au moins à en juger par ses instructions, puisque les Anglais, à ce qui m'est confirmé de lieu sûr, ne s'y rapprochent des principes de la France et qu'ils y persistent toujours, à très peu de chose près, dans les demandes exorbitantes de leur contre-projet,[3] dont ils s'efforcent d'y détailler la légitimité, en affectant avec cela beaucoup de sincérations de leur désir pour la paix, pour tâcher d'en imposer à la France, pour gagner du temps, pour traîner ce chipotage en longueur et ne pas le rompre, avant que l'on ait des nouvelles de ce qui se sera passé en Amérique."

Nach dem Concept.

Wésel, 15 juin 1755.

Je me suis très bien aperçu par ce que renferment vos deux dépêches du 3 et du 6 de ce mois,[4] que la guerre entre la France et l'Angleterre ne pourra manquer d'arriver infailliblement; mais je crois avec cela que cette guerre n'éclatera de si tôt comme on a d'abord eu lieu de le croire, mais qu'il pourra bien se passer quelques mois, avant qu'il y ait des coups de donnés. Je me remets, en attendant, sur votre vigilance pour m'informer de tout ce qui arrivera à ce sujet.

Federic.

6832. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Wésel, 19 juin 1755.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois. Si effectivement les instructions du comte de Flemming pour son envoi à Hanovre[5] sont telles qu'on vous les a accusées, par rapport à un impôt que la cour d'Hanovre mettrait sur les vaisseaux qui passeraient Lauenbourg, je suis persuadé qu'elles n'opèreront rien, vu que le roi d'Angleterre ne voudra pas se mêler ouvertement de la querelle que j'ai avec la Saxe relativement au commerce,[6] et que, d'ailleurs, il ne lui serait même pas permis de hausser les droits de la douane de Lauenbourg. Il y

[1] In der Vorlage nicht ausgefüllt. Aus der Antwort Klinggräffen's, d. d. Wien 28. Juni (vergl. S. 200), ergiebt sich, dass „Holbein" oder „Correggio" einzusetzen ist. Das den Ankauf betreffende Postscriptum des Klinggräffen'schen Berichtes vom 4. Juni fehlt in den Acten. — [2] Vergl. S. 168. 171. — [3] Vergl. S. 93. 167. — [4] Vergl. über den Inhalt auch Nr. 6830. — [5] Vergl. S. 167. — [6] Vergl. S. 146.

aura même des difficultés insurmontables pour pratiquer cette route par terre depuis Hambourg jusqu'à Leipzig dont on a fait tant de bruit jusqu'à présent, et j'ai de la peine à croire qu'on ait défendu aux Saxons de ne rien faire plus venir par eau par Magdebourg, vu qu'il y a tant de sortes de marchandises dont le transport ne saurait se faire que par eau. Enfin, je vois bien par tout ceci que ce sont principalement les marchands de Leipzig qui remuent à la cour de Dresde pour tenter jusqu'à l'impossible à ce qu'il ne soit point rendu justice à mes sujets commerçants, mais aussi suis-je persuadé qu'après avoir tout tenté inutilement, l'on sera obligé de revenir à moi pour nous accorder. Ce que je ne vous dis cependant que pour votre direction seule, en attendant que vous ne manquerez pas de me mander tout ce qui viendra à votre connaissance à cet égard.

Quant à votre homme, je vous renvoie à ce que je vous ai marqué par ma dernière lettre[1] sur son sujet, me remettant, au reste, sur votre sagesse et prudence pour tout diriger en ceci, selon que les circonstances le demanderont.

Federic.

Nach dem Concept.

6833. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 7. Juni: „Le comte Kaunitz ... a dit que le Grand-Visir venait d'être déposé et exilé, après qu'il n'avait été en place que dix-huit jours.[2] Sans doute que la cour ait reçu un exprès, puisque les lettres n'en disent rien. Cette nouvelle, qui s'est répandue du depuis, fait un grand plaisir au ministère.[3] ... Quoiqu'on garde un grand silence ici sur les deux escadres,[4] j'apprends cependant indirectement qu'on pense que le but des Anglais est de tâcher de mettre celle de France entre deux feux, savoir de l'escadre de l'amiral Boscawen et de Holbourne, si non sur la route, du moins en arrivant en Amérique, ce qui paraît cependant assez difficile à arranger sur mer."

Wésel, 19 juin 1755.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 7 de ce mois, et avoue que je ne me serais point attendu à la nouvelle qu'elle comprend et que la cour où vous vous trouvez a publiée touchant la catastrophe arrivée à Constantinople au Grand-Visir. J'attendrai à présent vos nouvelles plus précises sur cet évènement et sur les suites qui en arriveront, et si alors la révolution restera là ou entraînera d'autres plus importantes encore.

Au reste, je pense de même que vous sur le prétendu but des Anglais par rapport à l'escadre française.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Nr. 6816. — 2 Sic. Vergl. indess S. 115. — 3 Vergl. S. 85. — 4 Gemeint sind das englische und französische Geschwader. Vergl. S. 168.

6834. AU ROI DE FRANCE A VERSAILLES.

Wésel, 19 juin 1755.

Monsieur mon Frère. La lettre que le bailli de Froullay[1] m'a apportée de Votre Majesté, est assurément la chose la plus agréable qui pouvait m'arriver dans le voyage que j'ai fait ici, et il pourra rendre compte à Votre Majesté de tous les sentiments que je lui ai montrés à cet égard. Être bien persuadé de leur vérité et de leur sincérité, est le témoignage le plus flatteur pour moi que je puisse recevoir de l'amitié de Votre Majesté. Elle ne doit pas douter que je ne fasse une attention particulière à la recommandation dont Elle honore l'ordre de Malte, elle suffisait pour décider le succès de la commission du bailli de Froullay. Je ne lui en donnerai qu'une à son retour, et qui est assurément la plus agréable qu'il pourra jamais faire pour moi, c'est de bien marquer à Votre Majesté combien je suis sensible aux assurances de Son amitié, et combien est sincère et parfaite celle avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Auswärtigen Ministeriums zu Paris.

6835. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 13. Juni: „J'ai lu la réponse que ces gens-ci ont donnée à la France . . . Cette réponse, qui est fort longue et très détaillée, n'admet, comme je l'ai dit,[2] aucun des principes de la France. Les Anglais y exigent même des conditions plus fortes de cette couronne que dans leur contre-projet,[3] et ils n'y laissent, à proprement parler, aucune porte ouverte pour négocier avec décence."

Wésel, 24 juin 1755.

Vos rapports du 10 et du 13 de ce mois me sont heureusement parvenus. A ce qu'ils m'ont appris au sujet de la réponse que les ministres anglais ont remise en dernier lieu au duc de Mirepoix, il faudra bien que la France prenne bientôt son parti pour se décider finalement, ce dont j'espère que nous serons bientôt éclaircis.

En attendant, comme il ne pourra manquer que la rupture entre ces deux couronnes ne s'en suive incontinent, et qu'il m'importe extrêmement d'être bien au fait des arrangements qu'on prendra en Angleterre, et même du plan qu'on y formera pour pousser la guerre contre la France, il sera très nécessaire que, dès à présent, vous vous mettiez sur la voie pour en être exactement instruit, afin de pouvoir m'en informer à temps et de bonne heure, de manière que j'y puisse compter avec assurance.

C'est pourquoi je suis bien aise de vous faire observer qu'il ne faut pas que vous borniez vos recherches uniquement aux préparatifs

[1] Vergl. Bd. IX, 444. 445. 460; X, 166. 178. — [2] Vergl. Nr. 6831. — [3] Vergl. S. 93.

qu'on fait pour pousser la guerre par mer, mais que vous vous appliquiez principalement à pouvoir m'instruire exactement sur les desseins que les Anglais formeront pour transporter la guerre en Europe: s'ils se contenteront à ne faire la guerre l'année présente que par mer et en Amérique ou s'ils voudront passer au delà, et surtout si l'on s'avisera de faire peut-être l'année prochaine la guerre à la France du côté de l'Allemagne; car c'est là proprement l'article le plus intéressant pour moi[1] de savoir si l'Allemagne sera enveloppée dans cette guerre ou non, et quelles pourront être les vues et les arrangements de l'Angleterre à ce sujet. C'est donc en conséquence que je vous recommande fort d'y être extrêmement attentif et d'employer tout votre savoir-faire, afin de me donner de bonnes informations là-dessus, de façon que j'y sache fermement tabler et qu'elles me puissent servir de boussole pour en régler mes mesures à prendre.

Federic.

Nach dem Concept.

6836. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 28. Juni 1755.

Finckenstein berichtet, Berlin 27. Juni: „Je me suis acquitté dès le lendemain même des ordres qu'il a plu à Votre Majesté de me faire tenir du camp de Magdebourg au sujet de l'incident survenu avec le sieur de Rexin,[2] et j'ai rendu tout sèchement au sieur de Wulfwenstjerna ce qu'Elle m'a ordonné de lui dire sur le procédé singulier de sa cour. Ce ministre m'a prié à cette occasion de le mettre aux pieds de Votre Majesté et de Lui témoigner de sa part qu'il avait été très mortifié de se voir chargé d'une commission dont il avait bien prévu qu'elle déplairait à Votre Majesté."

Er hat recht gut gethan.

Finckenstein berichtet, Berlin 27. Juni: „Parmi d'autres lettres qu'il a plu à Votre Majesté de m'adresser pendant Son séjour à Wésel, il s'est trouvé la cijointe, écrite de la part du landgrave régnant de Hesse-Cassel [d. d. Cassel 11. Juni.] Il y notifie à Votre Majesté le retour du Prince héréditaire son fils à Cassel et il marque en même temps que ce qui l'avait engagé à le faire revenir de Hambourg, c'était pour avoir d'autant plus l'œil sur ses actions et sur ses démarches[3] et pour pouvoir juger de la conduite qu'il tiendra, et s'il sera nécessaire de le retenir dans le pays ou si l'on pourra lui accorder la

Ihm sehr poliment darauf zu antworten, es dependire von ihm darunter zu thun, was er vor gut fände.

Es muss hierbei aber wohl in Acht genommen werden, dass in der Antwort nichts choquantes auf des Prinzen Sujet mit einfliesse; der Landgraf ist alt, und es würde nicht gut sein, wenn nach dessen Tode der Hasard machte, dass der Prinz unter des Vaters Papieren

[1] Vergl. S. 144. — [2] Vergl. Nr. 6826. — [3] Vergl. S. 143.

permission de se transporter ailleurs.[1] Le Landgrave se flatte que Votre Majesté voudra bien approuver ces précautions."

Finckenstein berichtet, Berlin 27. Juni, über eine Conferenz mit La Touche, der im Auftrage seines Hofes angefragt hat, welche Mittel man in Berlin für die geeignetsten hielte, um einen etwaigen neuen Versuch Englands und Oesterreichs zur Durchsetzung der Wahl eines römischen Königs zu verhindern.[2] In Betreff des durch Knyphausen wiederholt gemachten Vorschlags, eine Subsidienverhandlung mit Baiern einzuleiten,[3] erklärt La Touche, dass sein Hof ohne dringende Noth neue Subsidienverpflichtungen zu den lästigen bestehenden nicht übernehmen werde. „Enfin, il en vint à un troisième et dernier article qui, par son contenu, aussi bien que par la manière dont il l'énonça, me parut être le plus essentiel et celui qui lui avait été le plus fortement recommandé. Il me dit que sa cour souhaiterait de savoir les idées de Votre Majesté sur l'emploi qu'il faudrait faire, dans le cas d'une rupture avec l'Angleterre, des 20,000 hommes que la France a pris à sa solde en vertu des traités secrets qu'elle avait conclus avec différents princes de l'Empire,[4] ensuite d'un concert préalable avec Votre Majesté, et dans la seule vue du maintien de la paix et de la sûreté de ses alliés. J'ai pris tout ceci *ad referendum* et j'ai cru devoir me tenir d'autant plus dans les bornes du silence que la matière m'a paru des plus délicates; il me semble en effet, selon mes faibles lumières et en combinant les différents points sur lesquels on souhaite de savoir l'avis de Votre Majesté, qu'on peut en conclure que la France songe à rendre la guerre générale dans le moment où elle sera obligée de rompre avec l'Angleterre, qu'elle serait bien aise dans ce cas-là d'y entraîner Votre Majesté et de L'engager à la porter dans l'Empire pour lui faire une puissante diversion,[5] et que toute cette démarche de sa part ne vise qu'à voir clair dans la façon de Briefe fände, in welchen von ihm und über dessen Sujet in harten und choquanten Terminis geschrieben worden wäre. Daher man sich darunter wohl in Acht nehmen muss.

Wegen Pfalz hat er[6] gross Recht, und soll er dem Chevalier La Touche nur sagen, dass, wenn man Pfalz ein Dédommagement versprechen würde, solches die Sache gleich rompiren könnte. Was sie von denen Subsidientruppen vor einen Gebrauch machen sollen, deshalb muss er nur sehr poliment antworten, wie Ich ihnen überlassen müsse, den Gebrauch davon zu machen, so sie am convenablesten und ihren Vues am conformesten urtheileten, indem sie darüber und über das Interesse von Frankreich eclairirter wären, wie Ich sein könnte, und also ihnen darunter nach Gutfinden zu thun überlassen müsse.

[1] Vergl. S. 87. 88. — [2] Vergl. S. 167. — [3] Vergl. S. 117. — [4] Vergl. Bd. VIII, 595. 599. 605; Bd. IX, 489. — [5] Vergl. S. 144. 148. 170. — [6] Finckenstein.

penser de Votre Majesté et à pouvoir juger, par la réponse qu'Elle y fera, de ce qu'on pourra attendre de Sa part, le cas existant. Cet empressement à vouloir se concerter sur l'élection d'un roi des Romains, dans le temps où les puissances intéressées semblent avoir pris à tâche de la laisser dormir, et tandis que la France a en main le moyen le plus court et le plus simple pour éloigner cette affaire, en offrant à l'Électeur palatin un petit dédommagement pour l'engager à rompre sa négociation, m'a d'abord fait naître cette idée, et j'avoue que la demande au sujet de l'emploi des troupes n'a fait que m'y confirmer."

Finckenstein berichtet, Berlin 27. Juni: „Le chevalier de La Touche m'a dit aussi que sa cour venait de lui faire part d'un avis qui lui était déjà revenu par un autre endroit, savoir que la cour de Vienne devait avoir eu connaissance du traité secret de subsides conclu entre la France et le margrave de Baireuth,[1] et qu'elle avait de violents soupçons que cette découverte s'était faite par le canal du sieur de Rosières, qui avait été ci-devant employé au service de l'Impératrice-Reine et qui était actuellement à celui de la cour de Baireuth . . . Qu'on ne pouvait pas dire au juste si c'était le Margrave qui en avait fait la confidence."

Ich glaube sehr, dass es nicht durch Rosières ausgekommen ist, als den der Markgraf vor einen Étourdi kennet und sich solchem nicht confiiren wird, sondern dass vielmehr das Secret davon selbst in Frankreich transpiriret sei,[2] da Ich das Exempel von Braunschweig habe, als wovon Ich jetzo ganz zuverlässig weiss, dass der König von Engelland den ganzen Einhalt des Subsidientractats mit Braunschweig in Frankreich zu erfahren Mittel gefunden hat und davon ganz umständlich informiret worden ist, auch jetzo dagegen arbeitet.[3]

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6837. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 24. Juni, über die Vorbereitungen zu einer Vermehrung der holländischen Armee: „Autant que j'ai pu pénétrer, on voudrait porter le nombre des troupes à 50,000 hommes. Voici, Sire, le projet, tel qu'il doit avoir été concerté préalablement entre le Conseil d'État et le prince Louis de Wolfenbüttel. Je dois cependant ajouter qu'il n'a pas encore été communiqué

Potsdam, 30 juin 1755.

J'ai vu par votre rapport du 24 de ce mois de quoi il est question actuellement là où vous êtes; mais, comme je serais curieux de savoir d'où l'on compte tirer les fonds nécessaires, en cas que la République prît effective-

[1] Vergl. Bd. VIII, 595. — [2] Vergl. S. 52. 114. — [3] Vergl. Nr. 6842.

aux États de Hollande, de façon que l'on pourrait peut-être y faire encore quelque changement."[1]

ment la résolution d'augmenter ses troupes, selon le projet en question, vous tâcherez de pénétrer au possible les arrangements, qu'on voudra prendre pour subvenir aux frais de pareille augmentation de troupes, afin de pouvoir m'en instruire d'une manière des plus exactes.

Nach dem Concept.

Federic.

6838. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 30. Juni 1755.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Finckenstein. Ich habe nicht Anstand nehmen wollen, Euch hierdurch bekannt zu machen, wie dass, nachdem Ich in dem letzteren Campement bei Stargard dem Obristen von Normann ein Regiment conferiret und zugleich zum Generalmajor avanciret habe, des Obristen Prinz Eugen von Württemberg Durchlaucht daher Gelegenheit genommen, solches als ein ihm geschehenes Passe-droit anzunehmen und daher, wie Euch die Abschrift sub A mit mehreren zeigen wird, die Dimission aus Meinen Diensten zu fordern.[2] Nachdem Ich nun demselben darauf nach der abschriftlichen Anlage sub B geantwortet habe[3] und ihm alle gute Ursachen angeführet, worum er solches als kein ihm geschehenes Passe-droit ansehen könnte, so hat solches dennoch nicht den von Mir verhofften Effect zu seiner Beruhigung gehabt, indem er nun unter dem 22. dieses dasjenige an Mich geantwortet hat, was Euch die abschriftliche Anlage sub C zeigen wird.[4]

Die Ursache, warum Ich niemalen gerne sehen werde, dass gedachter Prinz die hiesige Dienste und dessen Aufenthalt in hiesigem Lande quittire, seind leicht zu bekannt, als dass Ich nöthig hätte, deshalb etwas allhier anzuführen.[5] Ich bin dannenhero auf die Gedanken gekommen, wie es gut sein werde, wann Ihr deshalb mit dem württembergschen Residenten von Hochstetter selbst sprechen und ihn dahin zu disponiren suchen werdet, dass er selbst eine Reise zu gedachtem Prinzen vornehme und ihn durch alle vernünftige Remonstrationes auf bessere und reifere Gedanken darunter einzuleiten suche, auch ihm deshalb vorstellig mache, dass Ich doch gleichwohl alte, Mir wohlgediente Obristen, die schon zur Zeit, als erwähnter Prinz geboren worden, mit vieler Distinction gedienet haben, nicht hintansetzen, noch vorbeigehen könnte, wiewohl auch solches seine Grenzen haben würde, und dass solches mehrerwähntem Prinzen um so weniger präjudicire, als das Exempel meines Bruders, des Prinzen Ferdinand, sowie auch

[1] Es folgen detaillirte Angaben über die einzelnen Truppencorps. — [2] Vergl. S. 174. — [3] Vergl. Nr. 6821. — [4] Erneutes Entlassungsgesuch des Prinzen, d. d. Treptow 22. Juni.. — [5] Vergl. S. 179. 180.

des Prinzen Franz von Braunschweig vorhanden sei, welche ohnerachtet ihrer erhaltenen Patente als Obristen dennoch das Avancement alter und sehr meritirter Obristen sich gerne gefallen lassen und noch niemalen ein Sujet von Klagen oder Beschwerden daher genommen hätten.

Da Mir die guten Sentiments gedachtes Residenten von Hochstetter und dessen zelirte und patriotische Gesinnung aus allen Gelegenheiten bekannt sein, so zweifele Ich nicht, dass derselbe, wann er erwähnte Reise zu dem Prinzen nach Meinem Verlangen übernehmen wird, letzteren von seiner vielleicht in der ersten Hitze genommenen Resolution abbringen und in moderate und gute Sentiments einleiten werde; welches Ihr also bestens zu besorgen habet. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

6839. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 30. Juni 1755.

Ew. Excellenz ermangele nicht, auf Dero gnädiges Schreiben in ganz gehorsamster Antwort zu vermelden, wie ich nicht im geringsten zweifele, dass es Sr. Königl. Majestät Intention vollenkommen conform sein werde, wann Ew. Excellenz den Herrn von Knyphausen über die von dem Chevalier de La Touche gethanene Anträge und darauf erhaltene Antworten informiren lassen werden,[1] um au Fait und im Stande zu sein, deshalb zu antworten, wenn das französische Ministère ihn darüber sprechen sollte.

Die beiden Depeschen des Herrn von Maltzahn zu Stockholm vom 10. und 17. dieses haben Se. Königl. Majestät nur allererst heute früh gelesen und darauf zu antworten befohlen, wie Sie dasjenige, [was er] wegen der Conduite, so der Graf von Solms zu halten hätte, meldete,[2] sehr approbireten, auch letzterer darnach instruiret werden sollte, mit dem Beifügen, nicht zu sehr noch zu weit mit der Partie des Senats zu entriren.[3] Welches also Ew. Excellenz schuldigst melden sollen.

Was die letzteren Dépêches des Herrn von Maltzahn zu Dresden anbetrifft, da wollen Se. Königl. Majestät demselben, so viel den Punkt wegen der Commerciensachen anbetrifft,[4] noch morgen von hier aus Selbst antworten lassen.[5]

Die von dem Herrn Ammon zu Cöln mit einer Estafette hieher gekommene Dépêches[6] haben des Königs Majestät ihrer Weitläuftigkeit

1 Vergl. Nr. 6836. — 2 Vergl. Nr. 6841. — 3 Vergl. S. 156. 175. — 4 Vergl. S. 181. 182. — 5 Vergl. Nr. 6846. — 6 Ammon berichtet, Köln 25. Juni: „Le dépit, pour ne point dire la disgrâce, que l'électeur de Cologne a jeté contre M. d'Asseburg, mais encore plus contre M. de Metternich, provient de ce qu'il est dans l'idée que du moins le premier se réjouit de la mort d'Anxel [favori

halber nicht völlig gelesen, sondern Sich zum Theil den Einhalt davon nur vortragen lassen. Ich habe dabei nicht auf den Schluss, noch auf das eigentliche Gesuch des Herrn von Asseburg, nämlich in seiner Faveur nach Frankreich zu schreiben, kommen können, hoffe aber, morgen die Gelegenheit dazu zu haben, alsdenn nicht ermangeln werde, Ew. Excellenz ein mehreres deshalb zu melden; inzwischen habe nicht anstehen wollen, Deroselben das Originalschreiben des Herrn von Asseburg[1] nebst dessen Beilagen zu communiciren, wessentwegen auch morgen ein näheres zu melden im Stande zu sein verhoffe.

Ew. Excellenz gnädige Befehle werde jederzeit mit allermöglichster Exactitude auszurichten bemühet sein und mich glücklich schätzen, wenn Dieselbe mich damit zu beehren geruhen werden.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

6840. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 1. Juli 1755.

Nachdem ich heute die Gelegenheit gehabt, bei des Königs Majestät wegen des in der Ammon'schen Relation enthaltenen Gesuchs des kölnischen Herrn Baron von Asseburg anfragen zu können,[2] so haben Dieselbe mir darauf befohlen, an Ew. Excellenz zu melden, wie Höchstdieselbe zwar ganz wohl zufrieden wären, dass zufolge dessen nach Frankreich geschrieben werde, solches aber in moderirten und adoucirten Terminis und gleichsam par manière d'acquit geschehen müsse.

Wegen dessen, so Ew. Excellenz in Dero gestrigen Schreiben betreffend die ergangene Königliche Ordre wegen der dem Herr Beausobre aufgetragenen Zeitungscensur zu erwähnen geruhen wollen, so ist es wohl ausser allem Zweifel, dass des Königs Majestät darunter die berlinschen französischen Zeitungen mit rechnen und also auch den Herrn von Hertzberg von dieser unangenehmen und überall verdriesslichen Commission dispensiren.

Die obgedachte Ammon'sche Relation habe mir die Freiheit genommen, dem heutigen Packet der Postsachen mit beizulegen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

---

de l'Électeur], et que le second l'a peut-être empoisonné . . . Il est presque hors de tout doute que M. d'Asseburg perdra toute son activité, s'il n'y a pas moyen de le faire rejoindre l'Électeur son maître le plus tôt possible. Pour cet effet, je dois remettre au bon plaisir et aux très grandes lumières de Votre Majesté, et M. d'Asseburg le fait avec moi, si Elle ne juge point convenable d'écrire une lettre au roi de France pour représenter à ce monarque le danger que court le système par l'éloignement du Grand-Maître de la personne de l'Électeur."

[1] D. d. Bonn 23. Juni 1755. — [2] Vergl. Nr. 6839.

6841. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 10. Juni, über die seinen Nachfolger, den Grafen Solms, erwartende Aufgabe: „Il serait à souhaiter qu'il pût contribuer à maintenir le parti porté pour le bon système; mais il n'y a que deux moyens de le faire: l'un à secourir ce parti par des sommes d'argent, l'autre de négocier ou de cabaler pour lui à la Diète. Il serait inutile que Votre Majesté voulût secourir le bon parti par de l'argent, puisque la France lui en a fourni jusqu'ici suffisamment. Pour ce qui est de travailler pour lui par des insinuations, il sera impossible au comte Solms de le faire, sans choquer la Reine et sans diminuer son attachement pour Votre Majesté. Si le comte Solms témoigne à quelques-uns du bon parti que Votre Majesté est dans l'intention qu'il travaille, de concert avec eux et l'ambassadeur de France, à maintenir le parti et à lui faire obtenir la supériorité à la Diète, ils ne manqueront pas de tirer quelque utilité de ces insinuations, de les divulguer parmi leurs partisans, auxquels ils feront valoir l'opposition que Votre Majesté même forme aux desseins du parti opposé, quoiqu'il soit appuyé par la Reine. Comme l'on ne connaît guère ici la discrétion en affaires, la Reine ne manquera pas d'apprendre dans fort peu de temps les insinuations du comte Solms, dont Sa Majesté sera d'autant plus choquée qu'elle a toujours témoigné une confiance sans réserve aux ministres de Votre Majesté et qu'elle croira qu'en récompense le comte Solms en aurait dû agir envers elle avec plus de franchise et lui témoigner, au moins, que Votre Majesté ne pouvait faire autrement que Se déclarer pour le parti opposé à la cour. Ce que j'estime le plus convenable aux intérêts de Votre Majesté dans les circonstances présentes, c'est que le comte Solms se tienne dans la position où j'ai été, qu'il tâche d'acquérir et de conserver la confiance de la Reine, en lui témoignant surtout que Votre Majesté désirait l'augmentation du pouvoir royal, mais que ce n'était pas le

Potsdam, 1er juillet 1755.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits du 10 et du 17 du mois passé dernier, et approuve parfaitement ce que vous y marquez par rapport à la conduite que le comte de Solms aura à observer vis-à-vis de la cour de Suède et du Sénat; aussi ai-je donné mes ordres à mes ministres de l'en instruire en conséquence.[1]

Au reste, s'il est vrai que le roi de Suède a cet argent que vous marquez à la banque de Stockholm,[2] il faut ou qu'il l'ait prêté à Hambourg ou, ce qui serait bien pis encore, qu'il lui ait été fourni de la Russie ou de l'Angleterre, ce que vous tâcherez d'approfondir encore.

Federic.

1 Vergl. Nr. 6839. — 2 Der Bericht vom 10. Juni nennt 200,000 Thaler.

moment favorable présentement pour y travailler. Que, sans manquer de politesse aux gens de la cour, il ne se lie qu'avec les gens du bon parti, surtout avec l'Ambassadeur, mais qu'il ne se mêle d'aucune affaire pour ce qui regarde la Diète et ses opérations, et ne témoigne les véritables sentiments de Votre Majesté à cet égard qu'avec bien de la circonspection au marquis d'Havrincourt même, puisque les liaisons étroites de ce ministre avec son parti le rendent fort facile à s'ouvrir envers ceux auxquels il se fie le plus. Il me semble que, par cette conduite, le comte Solms gagnera que l'attachement de la Reine pour Votre Majesté et sa confiance dans Son ministre ne seront pas diminués, ce qui, dans les circonstances présentes, me paraît absolument essentiel, puisque par là même il sera non seulement au fait des projets et des manigances du parti de la cour, mais, lorsque pendant la Diète il arrivera que les gens de la cour conseillent à Leurs Majestés Suédoises des partis extrêmes, auxquels la Reine pourrait peut-être se laisser persuader, si les affaires de la cour vont très mal, alors le comte Solms, par les insinuations qu'il fera à la Reine de la part de Votre Majesté, pourra peut-être empêcher que Sa Majesté ne consente à des démarches hasardeuses, au lieu que, si la Reine apprend qu'il approuve absolument les démarches du parti du Sénat, qu'il entre même dans les mesures de ce parti, la Reine croira non seulement l'amitié de Votre Majesté pour elle infiniment diminuée, mais elle retirera même la confiance qu'elle pourrait avoir pour le comte Solms, et elle ne sera nullement disposée à l'écouter, mais regardera les insinuations qu'il lui fera, comme suggérées par le parti du Sénat."

Nach dem Concept.

6842. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 1er juillet 1755.

Monsieur mon Cousin. Je suis très sensible à la communication confidente que vous avez bien voulu me faire de la lettre[1] que je vous

[1] Prinz Ferdinand übersendet, Potsdam 29. Juni, ein an ihn gerichtetes Schreiben des regierenden Herzogs von Braunschweig, welches nicht vorliegt. Den Inhalt ergiebt der Erlass an Knyphausen vom 1. Juli (Nr. 6843).

renvoie ci-close avec remercîment, et dont les propositions qu'elle comprend ne sauraient être que bien embarrassantes à Monsieur le Duc régnant, votre frère.

Si je n'avais qu'à m'expliquer sur tout ceci conformément à mes intérêts et à mon inclination, Votre Altesse Se persuadera aisément que mes souhaits ne sont autres que d'être à jamais et inaltérablement allié à ce Prince.

Mais, quand il s'agit de lui donner mon avis, je le lui donnerai toujours de la manière la plus naturelle et m'expliquerai non pas comme son bon allié, mais en ami véritable et même de la façon que quelqu'un de ses ministres le plus affidé le lui saurait donner.

Je suis persuadé que le Duc envisagera d'abord, et la cour d'Hanovre en est même déjà instruite,[1] qu'il est encore dans de certains engagements qu'il ne saurait pas quitter dès le moment présent, et avant que le terme stipulé n'en soit expiré.

Comme ce terme va finir au mois de décembre de l'année future,[2] il me paraît incontestable que, pourvu que la paix continue en Europe, rien ne saurait être plus avantageux pour lui que de marier sa fille en Angleterre[3] et d'en tirer également d'aussi forts subsides qu'il le sera possible. La seule chose que j'abandonne à la prudence du Duc, est qu'il prenne en considération si, au cas que la guerre arrive, il ne se mettrait pas par ces engagements dans de certains embarras; ce qui me fait aussi nullement douter que, dès qu'il se décidera pour entrer en ces engagements, il voudrait au moins prendre ses sûretés, afin qu'au cas de guerre il ne saurait être entraîné par aucun accident dans des choses désagréables.

Au reste, de quelle façon que le Duc se décide pour régler ses affaires, mes voeux seront toujours que ce soit de la manière la plus avantageuse pour lui, vu la grande part que je prends à tout ce qui peut tendre à sa satisfaction. Je suis avec les sentiments d'estime et de considération que vous me connaissez, Monsieur mon Cousin, votre bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6843. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 1er juillet 1755.

Je vous fais la présente pour vous informer confidemment et sous le sceau du dernier secret d'une circonstance assez intéressante que j'ai apprise pendant le retour du voyage que j'ai fait en dernier lieu.[4] Il s'agit des grands mouvements que la cour d'Hanovre se donne actuelle-

1 Vergl. S. 186. — 2 Vergl. Bd. VIII, 207. 208. — 3 Die zweite Tochter des Herzogs, Prinzessin Anna Amalie, geb. 1739. — 4 Vergl. S. 183.

ment pour faire un traité de subsides avec le duc régnant de Brunswick, auquel sujet on lui offre au delà de 200,000 écus par an pour subsides, en temps de paix, et de lui faire autres convenances de famille encore très considérables.[1] Vous ne manquerez d'en parler confidemment à M. de Rouillé, après l'avoir conjuré pour vouloir bien me garder le secret encore, et vous lui ferez remarquer en même temps que, malheureusement, la France perd de jour à l'autre quelqu'un de ses alliés, sans le réparer par de nouvelles alliances. Que je ne doutais pas que le duc de Brunswick n'observât religieusement son traité de subsides fait avec la France jusqu'au terme stipulé, mais qu'il faudrait se préparer que, dès que ce terme serait expiré, il entrerait certainement dans des liaisons avec l'Angleterre, sans vouloir renouveler son accord avec la France. Mais, ce que j'ai appris de plus fâcheux encore que cela, c'est que j'ai appris à cette occasion, de très bonne main et de manière à y pouvoir compter sûrement, que le roi d'Angleterre a trouvé moyen d'avoir en France une copie de tout ce traité fait avec le susdit Prince, de sorte qu'il ne faut presque plus douter qu'il n'y ait eu de la corruption dans les bureaux de France. Comme ceci pourrait être de très dangereuses conséquences, surtout dans les circonstances présentes, ma volonté est que vous en avertissiez, de la manière la plus convenable, le sieur de Rouillé, en ajoutant que je ne pourrais soupçonner personne des gens des bureaux là, d'autant moins que je n'en connaissais aucun, mais que, par le grand intérêt que la France avait de ce que ses affaires les plus secrètes ne fussent trahies, je ne doutais nullement qu'on ne voulût prendre ses mesures et observer de près les gens à qui de pareilles choses étaient confiées.

Federic.

Nach dem Concept.

6844. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 1er juillet 1755.

J'ai reçu votre rapport du 20 de juin dernier et je m'étonne que vous ne touchiez rien du tout dans vos dépêches de l'objet dont Sa Majesté Britannique paraît avoir fait actuellement son affaire principale à Hanovre, savoir d'engager différents princes de l'Allemagne moyennant des subsides à entrer dans ses intérêts, et je souhaite savoir de vous quels pourraient être les fonds dont le roi d'Angleterre, pour satisfaire à ses engagements, acquitterait de tels subsides.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 6842.

6845. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 1er juillet 1755.

J'ai reçu à son temps les rapports que vous m'avez faits depuis le 11 jusqu'au 21 du mois passé de juin. Comme ils m'apprennent l'arrivée du sieur de Vergennes à Constantinople[1] et le bon accueil qu'on lui a fait, je ne doute pas que la face des affaires à la Porte ne se change à présent, pour devenir plus favorable pour nous qu'elle n'a été jusqu'à présent; au moins aurons-nous des avis plus certains du système que la cour là a pris par rapport aux affaires publiques, que nous ne l'avons eus jusqu'à ce temps-ci.

Quant aux affaires publiques, il ne faut plus douter que la guerre n'arrive entre la France et l'Angleterre, quoique jusqu'à présent les choses restent dans les mêmes circonstances qu'elles ont été, et qu'il n'est encore arrivé rien de nouveau et que le roi d'Angleterre ne fait autre chose, à l'heure qu'il est, à Hanovre, que de renforcer son parti et d'offrir des subsides aux princes d'Allemagne pour les attirer dans son alliance.

Federic.

Nach dem Concept.

6846. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 20. Juni: „Ayant eu à parler ces jours passés au comte de Brühl des affaires de différents particuliers, sujets de Votre Majesté, ce ministre, dans la suite de notre entretien, me fit sentir qu'il serait à désirer pour l'intérêt commun des sujets de Votre Majesté et de ceux de son maître que le commerce entre les États de Votre Majesté et la Saxe fût rétabli.[2] Il ajouta ... qu'il ne doutait pas que, si l'on nommait des commissaires de part et d'autre, on ne parvînt aisément à régler le tout d'une manière avantageuse aux sujets de Votre Majesté et à ceux de son maître."

Potsdam, 1er juillet 1755.

J'ai bien reçu les rapports que vous m'avez faits depuis le 13 jusqu'au 23 du mois passé de juin, et vous sais gré de ce que vous n'avez rien répondu sur ce que le premier ministre vous a fait sentir vaguement par rapport au commerce à rétablir entre mes sujets et ceux de la Saxe. Vous continuerez aussi de vous tenir clos et boutonné à ce sujet et d'accuser le défaut des instructions, quand on reviendra à vous parler sur cette affaire, car, en conséquence des arrangements que j'ai pris, j'espère de serrer les Saxons de si près dans leur commerce qu'ils seront certainement obligés de venir me prier à faire un nouveau traité de commerce avec eux.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 157. — [2] Vergl. S. 181. 182.

6847. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 1er juillet 1755.

Les dépêches que vous m'avez faites du 10 jusqu'au 21 du mois de juin dernier, m'ont été présentées à mon retour ici du voyage que je viens de faire en dernier lieu,[1] et je me borne à vous dire par la présente que je commence presque à douter que les nouveaux exercices qu'on s'est proposés d'introduire dans les régiments danois, soient de bien longue durée, par la raison que le roi de Danemark paraît être assez changeant dans tout ce qui a du rapport à ses affaires.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6848. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 1. Juli, dass der württembergische Legationsrath von Hochstetter dem Wunsche des Königs gemäss nach Treptow reisen werde,[3] um den Prinzen Friedrich Eugen von seinem Vorhaben, den preussischen Dienst zu verlassen, abzubringen.

Potsdam, 2. Juli 1755.

Recht gut; Ich muss also erwarten, was der von Hochstetter ausrichten und mitbringen wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6849. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 4 juillet 1755.

J'ai reçu votre rapport du 27 de juin dernier, par lequel j'ai vu entre autres comme quoi il doit y avoir eu de proposés là où vous êtes différents projets d'augmentation de troupes;[4] mais, comme vous ne marquez pas jusqu'ici de quelles ressources on prétend faire usage pour se procurer les fonds nécessaires pour l'entretien de pareille augmentation, ma curiosité subsiste toujours de recevoir là-dessus de vous les éclaircissements que je désire.

Federic.

Nach dem Concept.

6850. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 5 juillet 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 25 de juin. Comme je me souviens d'avoir vu par une de vos dépêches, il y a peu de semaines,[5] que la cour où vous êtes avait ordonné au maréchal de

[1] Vergl. S. 192. — [2] Vergl. Bd. IX, 345; X, 112. — [3] Vergl. S. 187. — [4] Vergl. S. 186. — [5] Bericht Klinggräffen's, Wien 4. Juni.

Browne de venir à Vienne, et que l'on vient de me rapporter comme quoi le général de Browne, en service de Russie et chef commandant des troupes russiennes en Livonie, venait de passer le 22 de juin passé par Kœnigsberg et le 2 de ce mois par Francfort-sur-l'Oder, en gardant l'incognito et passant sous le nom emprunté de capitaine de Park, et qu'il avait fait beaucoup de diligence pour aller arriver à Vienne, je soupçonne du mystère en tout ceci et présume qu'il s'agit de quelque entrevue entre ces deux généraux à Vienne pour se concerter sur quelque plan relatif aux vues de leurs cours respectives; c'est pourquoi j'ai bien voulu vous avertir de cette circonstance, afin que vous veilliez de bien près là-dessus et que vous mettiez tout en œuvre pour pénétrer ce mystère, s'il y en a, comme je le soupçonne, ou quel peut être l'objet de la mission du susdit général russien à Vienne. Il m'est de la dernière importance d'être exactement instruit là-dessus, ainsi vous n'épargnerez ni peine ni adresse de vous en bien orienter, pour être à même de m'en rendre compte de manière que j'y puisse tabler.

Nach dem Concept. Federic.

6851. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 30. Juni, nach wiederholter Erwähnung des Vorschlages eines Handelsvertrages: [1] „Je vois par les dépêches du sieur Funcke que mon confident m'a apportées, et dont la dernière est du 19 mai, combien on craint toujours ici que les instigations du chevalier Williams ne portent coup en Russie, et qu'il ne réussisse à rendre la Russie favorable aux Czartoryski.[2] . . . Le sieur Gross a informé le chancelier Bestushew que le chevalier Williams lui avait confié être pourvu d'un plein-pouvoir formel pour conclure le traité de subsides avec la Russie,[3] et que ledit chevalier avait été fort content des instructions que sa cour lui avait envoyées . . . Le sieur Funcke rapporte que le sieur Panin avait écrit au chancelier Bestushew que le président de la chancellerie suédoise, baron Hœpken, lui avait fait l'ouverture que Votre Majesté l'avait requis en secret d'écrire au sieur Celsing[4] qu'il voulût bien loger chez lui et rendre tous les services qu'il dépendrait de lui, à celui que Votre Majesté envoyait à Constantinople, qu'à cause des égards que, de

Potsdam, 5 juillet 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 30 de juin passé, m'a été fidèlement rendu. Quant aux propositions d'accommodement à faire par rapport aux différends de commerce où je me trouve avec la Saxe, je veux bien vous dire pour votre direction que, si l'on revient à vous en parler, vous direz qu'ils n'auraient qu'à charger quelqu'un pour m'en parler, mais que, quant à vous, vous ne sauriez point vous en mêler, vu que ces sortes d'affaires n'étaient nullement de votre ressort. A quelle occasion, je veux bien vous confier, quoique sous le sceau du secret le plus absolu, que, comme les Saxons ont été les premiers à me rompre en visière par ce qui s'est passé à la dernière foire de Leipzig,[5] je prétends aussi

[1] Vergl. S. 194. — [2] Vergl. S. 135. — [3] Vergl. Bd. X, 535—537. — [4] Vergl. S. 161. 177. — [5] Vergl. Nr. 6869.

la part de la Suède, on ne pouvait pas se dispenser d'avoir pour Votre Majesté, on avait été obligé de se prêter aux désirs de Votre Majesté, mais qu'en même temps on n'avait pas voulu manquer d'en donner avis au ministre de Russie et de donner par là à sa cour une preuve de l'innocence de cette démarche et de la sincérité des sentiments qu'on conserverait toujours pour la Russie."

à présent que ce soient eux qui fassent le premier pas pour raccommoder ces choses.

Je vous sais parfaitement gré des avis intéressants que vous m'avez donnés par le post-scriptum de votre dépêche ci-dessus accusée, et vous ne sauriez pas me rendre, à l'heure qu'il est, un service plus agréable et plus essentiel qu'en continuant de me faire parvenir de temps à temps de pareils avis, afin que j'y puisse me diriger.

Comme, d'ailleurs, l'on vient de me rapporter que le général de Browne, au service de Russie et chef commandant des troupes russiennes en Livonie, est venu passer depuis peu de jours par Francfort à l'Oder, en gardant l'incognito et en se qualifiant du nom de capitaine de Park, pour aller à Vienne, et que je soupçonne du mystère dans sa corvée, vous devez faire de votre mieux pour approfondir, soit par votre confident soit par d'autres voies, quel peut être effectivement l'objet d'un voyage aussi pénible et long que ce général vient de faire, et le mystère qu'il peut cacher, sur quoi vous me ferez votre rapport avec toute l'exactitude possible.

Federic.

Nach dem Concept.

6852. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 5. Juli 1755.

Sr. Königl. Majestät allergnädigstem Befehl zufolge soll Ew. Excellenz melden, wie Höchstdieselbe auf den von dem Herrn von Maltzahn zu Stockholm erhaltenen Bericht vom 24. voriges und dasjenige, so der Herr Graf von Solms zugleich unter demselben Dato meldet, zur mündlichen allergnädigsten Resolution ertheilet haben, wie Sie es lediglich darunter bei Dero desfalls vorhin gegebenen Resolution bewenden liessen und davon nicht abgehen würden, mithin sie ihre Audienzien nicht anders nehmen sollten.[1] Dabei der von Maltzahn wohl zu verstehen geben könne, wie Se. Königl. Majestät nicht anders als gegen das dortige Ministerium piquiret sein könnten über das grobe und noch nie arrivirte Procédé, so dasselbe gegen Sie in Sachen betreffend den von Rexin gehalten hätte,[2] und es also wegen seiner Audience bei der vorigen Ordre bliebe.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

1 Vergl. S. 179. — 2 Vergl. Nr. 6826.

6853. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 7: Juli 1755.

Ew. Excellenz vermelde auf Dero gestriges gnädiges Schreiben hierdurch in ganz gehorsamster Antwort, wie ich zwar des Königs Majestät die in solchem mir adressirt gewesene Vorstellung, die letztere Resolution[1] des Herrn von Maltzahn p. Audience halber, Sr. Königl. Majestät heute früh sogleich richtig abliefern lassen, solche aber nachhero, als gewöhnlichermaassen bei Deroselben gekommen bin, gar nicht wieder zurück erhalten noch weiter gesehen habe, auch übrigens daraus schliessen kann, wie gedachte Vorstellung Sr. Königl. Majestät vorhin declarirtes Sentiment nicht ändern mögen, da Dieselbe nachher noch auf die von dem Herrn von Maltzahn heute hier angekommene Dépêche vom 27. vorigen Monates Junii zur mündlichen Resolution ertheilet haben, dass ihm zu antworten sei, wie dass, wenn ihm keine Privataudience zu seiner Congediirung ertheilet werden wollte, er nur von dort abgehen sollte.[2]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6854. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 juillet 1755.

Les dépêches que vous m'avez faites du 24 et du 27 du mois passé de juin, m'ont été fidèlement rendues, au sujet desquelles je veux bien vous dire que je ne me départirai nullement des ordres que je vous ai donnés pour ne point prendre d'autre audience, pour vous congédier de la cour de Suède, que particulière, et que vous pourrez bien donner à entendre à ceux où il le conviendra, combien j'avais raison d'être piqué contre le ministère de Suède du procédé rude et peu poli, dont il n'y avait guère d'exemple, avec lequel ils avaient agi envers moi dans l'affaire du sieur de Rexin.[3] Aussi, si, malgré toutes vos remontrances, l'on s'obstine à ne vouloir point vous faire avoir une audience particulière, vous n'aurez alors qu'à partir pour aller retourner ici.

Nach dem Concept.

Federic.

6855. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 8 juillet 1755.

Je n'ai point voulu vous laisser ignorer une particularité qui vient d'arriver et qui m'a paru mériter attention. C'est que je viens d'apprendre que le général de Browne, au service de Russie et chef com-

[1] Vergl. Nr. 6852. — [2] Vergl. Nr. 6854. — [3] Vergl. Nr. 6826.

mandant des troupes en Livonie, vient de passer vers la fin du mois dernier de juin à Königsberg en Prusse et le 2 de ce mois par Francfort à l'Oder, en gardant l'incognito et en se qualifiant du nom de capitaine de Park, pour aller en toute diligence à Vienne.[1] J'ai appris, d'ailleurs, par de bonnes lettres de Vienne[2] que, presqu'en même temps, l'Impératrice-Reine a fait expédier en secret une lettre de cabinet à son maréchal de Browne, qui, contre l'attente de tout le monde, est arrivé là-dessus à Vienne et entré le 27 de juin chez le comte de Kaunitz, après avoir usé de la précaution de ne point s'être rendu en droiture là, mais dans le voisinage à une petite campagne du secrétaire privé de cabinet, le baron de Koch, d'où il s'est rendu sans bruit auprès de l'Impératrice-Reine à Laxenbourg.

Comme tout ceci marque bien du mystère et que je ne crois point me tromper, quand je soupçonne qu'il s'agit là-dedans d'une conférence secrète à tenir entre les deux susdits généraux, pour convenir d'un plan d'opération de campagne, j'ai bien voulu vous en informer, afin que vous en fassiez confidence à M. de Rouillé, quand vous [aurez] l'occasion de vous entretenir seul avec lui.

Federic.

Nach dem Concept.

6856. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 juillet 1755.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 28 du mois passé de juin, et suis bien aise de vous avoir déjà averti l'ordinaire dernier[3] ce qui m'est revenu du voyage que le général russien Browne a fait envers Vienne, et dont il a voulu dérober la connaissance au public, malgré qu'on l'ait partout bien reconnu. Comme, aussi, les circonstances que vous me marquez dans le post-scriptum de votre susdite dépêche relativement à l'arrivée du feld-maréchal Browne à Vienne,[4] qu'on a voulu masquer avec tant de secret, augmentent les soupçons que j'avais déjà conçus à l'occasion du premier, et qu'il ne faut plus douter qu'il ne s'agisse de concerter et régler quelque plan d'opération de guerre entre ces deux généraux, dont il m'est de la dernière importance d'en être exactement instruit, il faut que vous employiez toute votre adresse et savoir-faire pour percer ce secret, malgré tous les obstacles que je connais bien que vous rencontrerez, et que vous ne ménagiez pas même quelque somme convenable en argent pour parvenir à mes vues, dont je vous tiendrai compte.

Aussi, puisque je sais que, pour avoir de bons avis, il est indispensable que vous employiez des corruptions, vous n'avez qu'à me marquer

[1] Vergl. S. 197. — [2] Bericht Klinggräffen's, Wien 28. Juni. Vergl. Nr. 6856. — [3] Vergl. Nr. 6850. — [4] Vergl. Nr. 6855.

la somme qu'il vous faudra par an, l'un portant l'autre, pour cet usage, dont je ne manquerai pas de vous aider alors.

Au surplus, si les circonstances avaient voulu permettre que vous eussiez pu vous procurer, selon ce que je vous ai dit autrefois,[1] quelque con[fident] secret dans la chancellerie, nous pourrions tirer de lui à présent un très bon usage par rapport aux deux généraux de Browne et à leur concert.

Du reste, comme l'on ne passe pas pour des originaux les tableaux de Holbein et du Corrège que j'avais envie d'acheter par vous,[2] je ne prétends pas aussi de les avoir.

Federic.

Nach dem Concept.

6857. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 8 juillet 1755.

Vos rapports du 24 et du 27 du mois passé de juin me sont heureusement parvenus, qui ne comprenant rien qui saurait demander de nouvelles instructions pour vous, il me suffit de vous dire cette fois que le roi d'Angleterre ne s'occupe de rien autrement qu'à faire de nouveaux traités de subsides avec des princes de l'Allemagne[3] et qu'à les leur offrir aussi forts qu'ils sauraient les prétendre. C'est aussi pourquoi ma curiosité est de savoir de vous de quelle façon le Parlement et la nation anglaise envisageront ces démarches de leur souverain, et, comme il n'est point à douter que ces subsides, inclusivement ceux qu'on accordera à la Russie, ne montent à des sommes très considérables, je voudrais que vous m'informiez d'où les fonds pour acquitter ces subsides dans l'espace de plusieurs ans viendront, puisque je ne saurais pas croire que le million de livres de sterling que le Parlement a accordé d'extraordinaire en dernier lieu au Roi, y puisse suffire longtemps.

Nach dem Concept.

Federic.

6858. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 28. Juni: „L'accommodement dont il est toujours question avec la cour d'Espagne,[4] . . . et le projet du troc eventuel du Holstein ducal contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst[5] occupent cette cour complètement, où, à en juger par la manière dont on se conduit avec le baron Korff, on ne perd point les espérances de réussir. Il paraît même par l'assiduité de ce mi-

Potsdam, 8 juillet 1755.

J'ai reçu vos deux rapports du 28 de juin dernier et du 1er de ce mois, et je me tiens très assuré que toutes ces chipoteries de la cour de Danemark avec celle de Russie dont vous faites mention dans le premier des susdits rapports, n'a-

[1] Vergl. Bd. IX, 433. — [2] Vergl. S. 180. 181. — [3] Vergl. S. 193. 194. — [4] Vergl. Bd. X, 58. 112. — [5] Vergl. Bd. X, 486.

nistre que la cour de Russie ne néglige rien pour les entretenir."

boutiront absolument à rien,[1] de sorte que la cour où vous êtes se verra tôt ou tard leurrée de simples espérances, sans aucun bon effet pour elle.

Federic.

Nach dem Concept.

6859. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 juillet 1755.

Je vous fais cette lettre pour vous adresser celle ci-close[2] que vous tâcherez de faire passer avec toutes les précautions et toute la sûreté possible au lieu de sa direction. Comme ce qui en fait le sujet, m'est de la dernière conséquence, il faudra qu'elle ne passe nullement par les postes, mais que vous songiez à la faire aller en toute sûreté sous votre enveloppe chez le Grand-Général de la Couronne,[3] afin qu'elle y soit dépêchée à quelque occasion bien sûre, secrètement et sans qu'il en transpire la moindre chose, à l'émissaire que ledit Grand-Général a envoyé en dernier lieu à Constantinople, avec ordre à celui-ci de la rendre au plus tôt mieux lui-même en mains propres du sieur de Rexin, dont en tout cas le sieur de Celsing, ministre de Suède, pourra donner notice où il se trouve logé à Constantinople, quoique, par de certains raisons, je souhaitasse que ce ministre n'eût aucune connaissance de la lettre dont il s'agit.[4]

Voilà, en gros, mes intentions; c'est à vous, au surplus, d'aviser aux moyens les plus convenables et les plus sûrs afin que vous puissiez les remplir le plus exactement à tous égards, ce que je vous recommande au mieux et comme chose par où vous me rendrez un service des plus essentiels que vous saurez me faire.

Federic.

Nach dem Concept.

6860. AN DEN COMMERCIENRATH VON REXIN IN CONSTANTINOPEL.

Potsdam, 8. Juli 1755.

Weilen Ich seit Eurer Abreise von Berlin[5] sehr wenig Nachricht von Euch, sonsten aber auch noch gar keinen einigen Bericht von Euch erhalten habe, so sehr Mich auch zu Zeiten darnach verlanget hat, so habe Ich Euch solches hierdurch nur nachrichtlich bekannt machen wollen, auf dass Ihr wenigstens wisset, dass noch gar keinen Bericht von Euch, seitdem Ihr in der Türkei und zu Constantinopel seid, empfangen habe.

[1] Vergl. Bd. X, 456. 483. — [2] Nr. 6860. — [3] Branicki. — [4] Vergl. S. 177. 196. — [5] Vergl. S. 62.

Da nunmehro der französische Minister M. de Vergennes zu Constantinopel angekommen ist,[1] und Ich von seinem Hofe die beste Versicherung habe, wie er instruiret sei, Euch in Euren Commissionen an die Pforte bestens zu secundiren, so befehle Ich Euch hierdurch, dass Ihr Euch an ihn adressiren, mit demselben ganz vertrauet gehen, ihm Eure Commission ohne Reserve confiiren, auch Euch in allen Vorfallenheiten deshalb seines Rathes und Beistandes bedienen, auch Euch gegen ihn auf das höflichte und ganz vertraulich betragen sollet. Wornach Ihr Euch genau richten sollet, da Ich hierdurch Eure von Berlin mitbekommene schriftliche Instruction in diesem Punkt ändere und declarire.[2]

Nach dem Concept. Federic.

6861. AN DEN ETATSMINISTER VON MASSOW IN BRESLAU.

Potsdam, 10. Juli 1755.

Ich habe aus Eurem Berichte vom 6. dieses Eure Zurückkunft aus dem Karlsbade, und was Ihr sonsten bei solcher Gelegenheit an Mich melden wollen, mit mehrerm ersehen und bin Euch wegen der Nachrichten, so Ihr Mir wegen verschiedener Umstände in Böhmen und Sachsen communiciren wollen, obligiret. Wann Ihr aber zugleich anführet, wie Euch gesaget worden, dass an dem neuen Wege durch das Braunschweigsche nach Hamburg[3] stark gearbeitet werde, und man vor gewiss versichere, dass die Kosten durch stärkere Consumtion und vielen Zöllen bald wieder erhalten werden dörften, so kann Ich Euch hergegen zu Eurer Direction vor ganz gewiss bekannt machen, wie ohnerachtet des vielen Bruits, so von solchem neuen Wege ergangen, und ohnerachtet, dass man verschiedene Proben angestellet, um dergleichen neuen Weg durch Fuhrleute ausfindig zu machen, man dennoch solchen vor ganz impracticabel gefunden hat, und sowohl die Kaufleute als auch die Frachtfuhrleute ihre Rechnung, sowohl wegen der Kosten als wegen der Zeit, so wenig dabei gefunden, dass man an dieses Project fast nicht weiter denken wolle, zu geschweigen, dass sich zugleich hervorgethan, wie dass, wann auch unsägliche Kosten auf diesen Weg verwandt würden, und man die Natur selbst forciren wollte, dennoch solcher nicht anders als nur in einigen Sommermonaten practicabel gemachet werden könnte, zu Winters-, Herbst- und Frühlingszeiten aber aber gar nicht zu passiren sein würde, mithin Ich gewiss weiss, dass bis dato weder ein Plan deshalb gemachet, noch weniger aber im geringsten daran gearbeitet worden ist. Alles üblen Willens derer Sachsen ohnerachtet sollet Ihr nur noch ein wenig Geduld haben, da es dann fast nicht fehlen kann, dass binnen einer Zeit von ohngefähr ein Monat oder sechs Wochen man sächsischerseits wird kommen und sich zum Ziel legen

[1] Vergl. S. 194. — [2] Vergl. S. 7 und Nr. 6603. — [3] Vergl. S. 182.

müssen, da wir alsdann einen Commercientractat erhalten werden, davon man wird sicher sein können.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6862. AU CONSEILLER PRIVÉ HECHT A HAMBOURG.

Potsdam, 10 juillet 1755.

J'ai reçu avec votre lettre du 5 de ce mois les harengs frais que vous avez voulu m'envoyer, et je vous remercie de l'attention que vous m'avez témoignée par là, dont je vous tiendrai compte dans l'occasion. Et, comme je viens d'apprendre que la cour de Dresde a résolu d'envoyer un conseiller de la chambre nommé Hagen à Hambourg, avec des commissions relatives au commerce saxon, et [qui] de là doit se rendre à Hanovre,[1] je veux que vous observiez de bien près ledit Hagen pendant tout le séjour qu'il fera à Hambourg, et que vous tâchiez d'être exactement informé de tout ce qui fera le sujet de ses commissions, pour pouvoir m'en rendre ensuite un compte exact.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6863. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 4. Juli, nach Depeschen Funcke's an Brühl[2] über eine Unterredung des ersteren mit dem Kanzler Bestushew: „Il [Bestushew] a declamé contre le secrétaire russe à Varsovie, Ryszewski, en marquant son étonnement de ce qu'on n'avait trouvé encore moyen de se défaire de cet homme, ce qui partout ailleurs aurait déjà été effectué par une potion de poison."

Potsdam, 12 juillet 1755.

J'ai appris avec horreur, par l'anecdote que vous venez de me mander par votre rapport du 4 de ce mois au sujet du grand-chancelier de Russie, le caractère abominable de cet homme; aussi ne faut-il pas être grand devin pour savoir à présent d'où la mort inopinée des deux résidents de France qui sont morts soudainement l'un après l'autre et justement encore à l'approche d'un temps de Diète, où l'on a craint l'effet de leurs services, leur est survenue,[3] et je désire de vous que vous avisiez avec mon secrétaire d'ambassade résidant à Varsovie,[4] pour qu'il avertisse le nouveau résident de France[5] d'être en gardes contre de pareilles infamies.

Au reste, quant à tous les mouvements que les Saxons se donnent touchant leurs différends avec moi, je suis persuadé que, quelques mois plus tôt ou plus tard, ils tomberont entre mes mains et qu'ils seront

[1] Vergl. S. 181. — [2] Es sind dieselben Depeschen, aus denen Maltzahn schon am 30. Juni Auszüge gegeben hatte. Vergl. S. 196. — [3] Castera. Vergl. Bd. IX, 481; La Fayardie. Vergl. Bd. X, 332. — [4] Benoît. — [5] Durand.

obligés de se rendre à discrétion. J'en userai pour lors d'une manière raisonnable avec eux, bien entendu toutefois qu'ils s'y prennent de bonne grâce.

Federic.

Nach dem Concept.

6864. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 juillet 1755.

Klinggräffen berichtet, Wien 2. Juli: „On croit ici que le rappel de l'ambassadeur de Sardaigne[1] de Paris et le renvoi de celui de France[2] de Turin pour la violation de la jurisdiction de la Savoie[3] aura de grandes suites. Cependant, il s'en trouve aussi, et je crois qu'on a raison, qui sont de sentiment savoir que l'Espagne ne s'emploiera avec succès de les prévenir.“

Weiter meldet Klinggräffen mehrere Einzelumstände der Absetzung des Grossveziers Ali Pascha.[4]

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois et vous remercie des nouvelles de Turquie dont vous m'y avez fait part, tout comme je désire que vous continuiez à m'en donner encore sur lesquelles je saurai compter.

Autant que je souhaiterais que les soupçons de ceux sur vos lieux qui estiment que l'Espagne s'emploiera pour la France, afin de prévenir tout éclat entre celle-ci et la cour de Turin, fussent fondés, j'en doute cependant et ne suis point sans appréhension qu'il ne s'en suive de fortes brouilleries entre ces deux cours, à l'occasion de la violation du territoire de Savoie.

Selon mes nouvelles d'Hanovre, il paraît par la conduite que le roi d'Angleterre y tient, et par tous les mouvements qu'il se donne pour s'allier des princes d'Allemagne,[5] qu'il songe sérieusement à faire la guerre contre la France et qu'il la voudra plutôt sur le continent de l'Europe que sur la mer, ce qui fait aussi que je commence à croire que le voyage du général de Russie Browne à Vienne[6] regarde principalement ou le concert que, quand la cour où vous êtes enverrait des troupes aux Pays-Bas, celle de Pétersbourg enverrait autant des siennes vers la Moravie ou autres contrées des pays autrichiens, pour remplacer celles qu'on en a détachées, ou le plan de faire camper un gros corps des troupes de Russie aux confins de la Livonie ou en Courlande, afin de le faire marcher d'abord là où les circonstances le demanderont. Je ne vous donne cependant tout ceci que comme de simples conjectures et pour vous en mettre sur les voies d'approfondir au mieux ce qui en pourra être de vrai ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Graf Sartirana. — 2 Chauvelin. — 3 Der Räuber Mandrin hatte sich mit seiner Bande vor den verfolgenden französischen Truppen auf savoyisches Gebiet geflüchtet. Der commandirende französische General überschritt die Grenze, bemächtigte sich des Castells Rochefort, in welches Mandrin entkommen, und führte ihn nach Valence vor die französischen Gerichte. — 4 Vergl. S. 182. — 5 Vergl. S. 200. — 6 Vergl. S. 199.

6865. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 12 juillet 1755.

J'ai vu par votre rapport du 4 de ce mois les difficultés que rencontre jusqu'ici la proposition d'une augmentation projetée des troupes de la République,[1] et mon intention est que vous continuiez à avoir attention sur cet objet, pour m'en rendre un compte bien exact en suite de votre susdit rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

6866. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 juillet 1755.

Pour vous répondre à ce que vous me marquez par votre rapport du 1er de ce mois touchant la conférence que vous avez eue en dernier lieu avec le comte d'Ekeblad,[2] je vous dirai que je ne doute aucunement des sentiments droits et amiables de Sa Majesté Suédoise pour moi et que personne n'est plus porté que je le suis de prendre avis de mes amis; mais je sais à quoi m'en tenir par rapport à la conduite déplacée et grossière que le ministère de Suède a tenue dans l'affaire de Rexin,[3] et je n'ignore pas tout-à-fait ce qui s'est passé à cet égard à certaine cour.[4] Aussi continuerai-je de garder la même conduite que j'ai adoptée à cette occasion, relativement audit ministère.

Federic.

Nach dem Concept.

6867. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 12 juillet 1755.

J'ai vu avec satisfaction, par le rapport que vous m'avez fait,[5] que le voyage du sieur de Hochstetter à Treptow et les représentations qu'il a faites au prince Eugène de Würtemberg au sujet de la démarche précipitée qu'il avait faite, ont si bien opéré sur son esprit qu'il en est parfaitement revenu.[6] Aussi, comme le Prince me l'a marqué lui-même par la lettre que vous m'avez envoyée de sa part,[7] je vous adresse ci-clos ma réponse pour la faire parvenir à sa direction par le sieur de Hochstetter, auquel vous témoignerez combien je suis content de l'attention qu'il m'a marquée dans cette occasion, et que je le remercie des peines qu'il a bien voulu prendre pour seconder mes intentions.

1 Vergl. S. 195. — 2 Der Kanzleivicepräsident Graf Ekeblad hatte dem preussischen Gesandten sein Befremden über die dem schwedischen Gesandten von Wulfwenstjerna zu Theil gewordene Antwort (vergl. S. 178) zu erkennen gegeben. — 3 Vergl. S. 176—178. — 4 Russland. Vergl. S. 196. — 5 D. d. Berlin 10. Juli. — 6 Vergl. S. 195. — 7 D. d. Treptow 6. Juli.

Au surplus, vous lui insinuerez que j'avais trouvé les plaintes que le Prince lui avait faites des déboires que lui et la Princesse avaient à essuyer quelquefois de la part du margrave de Schwedt,[1] un peu trop vagues pour pouvoir y remédier, et que je serais bien aise d'avoir des éclaircissements plus détaillés là-dessus, pour être à même de raccommoder tout. Et, comme il n'est pas à douter que le sieur de Hochstetter ne soit instruit de tout ce qui regardait ces plaintes, vous lui direz qu'il n'avait qu'à s'en expliquer tout nettement envers vous, et que, sur le rapport que vous m'en aurez fait, je ne laisserai pas de songer aux moyens les plus convenables pour y remédier.

Quant à ce qui regarde l'ouverture que le Prince lui a faite du désir que le prince de Hohenzollern[2] avait marqué d'entrer à mon service, vous lui direz que je serais bien aise qu'on voulût marquer en termes honnêtes et convenables audit prince de Hohenzollern que, malgré toute la bonne volonté que j'avais pour remplir son attente, il se trouvait cependant de certaines considérations qui s'y opposaient, vu qu'il n'y avait aucun régiment vacant dont je puisse disposer en sa faveur et que dans un temps de paix, comme celui où nous vivons présentement, les vacances n'arrivaient qu'assez rarement. Que, d'ailleurs, il me coûterait infiniment de faire quelque passe-droit à mes vieux officiers qui avaient blanchi à mon service, et que ce n'était pas ici la naissance qui réglait l'avancement des officiers, mais le tour et le rang relativement au temps que l'on avait servi ici. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

6868. AN DEN ETATSMINISTER VON MASSOW IN BRESLAU.

Potsdam, 14. Juli 1755.

Ich habe den von Euch unterm 8. dieses erstatteten Bericht vom letztverwichenen Monat Juni erhalten und bin von dem darin gemeldeten, ausser so viel die vorgefallene Unglücksfälle anbetrifft, als welche Mir leid thun, recht wohl zufrieden gewesen. Was übrigens die von Euch angeführte Klagen und Lamento über die Sperrung des dortigen Commercii mit Sachsen anbetrifft,[3] da werdet Ihr aus demjenigen, was Ich Euch desfalls ohnlängst bekannt gemachet, auch der dortigen Kammer vermittelst eigenhändiger Beischrift zu erkennen gegeben habe, sonder Zweifel überzeuget seind, wie einestheils die Schuld dessen nicht an Mir lieget, anderntheils aber es nicht zu ändern stehet, als dass man in gewissen Vorfallenheiten auf eine Zeit lang ein kleineres Uebel — so allemal ein Uebel ist — ertrage, wenn man dadurch zu einem grössern und beständigen Gute gelanget und vielen sonst vorgegangenen Unordnungen vorkommet. Da nun hierzu in erwähntem Vorfall nicht anders zu kommen ist, als dass auf die von Mir geordnete Sperrung in Schlesien

[1] Vergl. Nr. 6874. — [2] Vergl. Bd. X, 47. — [3] Vergl. S. 194.

gegen Sachsen auf das ernstlichste und mit vollkommenem Nachdruck gehalten und dagegen auf keine Weise, es sei directement oder indirectement. Unterschleife gestattet noch conniviret werden müssen, so erinnere Ich Euch hierdurch auf das ernstlichste, dass Ihr weder bei der Kammer, noch sonst jemandem gestatten sollet, auch nur in einem einigen Stücke von demjenigen abzugehen, oder aber zu conniviren oder durch die Finger zu sehen, was Ich dieserwegen zu Repressalien gegen die Sachsen geordnet und befohlen habe, anderergestalt Ich Mich desfalls lediglich und alleine an Euch halten und Euch desfalls zu der schwereresten Verantwortung ziehen lassen würde, indem Ich sonsten durch dergleichen imaginaire Billigkeit Meines Hauptzweckes verfehlen, und die durch erwähnte Repressalien vorjetzo sich ereignende Inconvenienzien nur noch weiterhin protrahiret, Meine Absichten eludiret und endlich freilich verschiedene von meinen Unterthanen unglücklich gemachet werden würden, davon die Schuld alsdann lediglich denenjenigen beizumessen sein würde, die auf meine Ordres nicht mit dem gehörigen Nachdruck gehalten haben.

Bei welcher Gelegenheit Ich dann nicht umhin kann, Euch bekannt zu machen, wie allhier gesaget werden wollen, dass es das berlinsche Lagerhaus ohnlängst in Schlesien Wolle einkaufen lassen wollen, dessen Commissarien vergebens wieder zurückgekommen waren, weilen alle Wolle von dortigen Kaufleuten bereits aufgekaufet worden, von welchen solche durch allerhand Détours und unter verschiedenen Prätexten nacher Sachsen, auch von dar weiter nach den österreichschen Landen verkaufet worden. Ich will noch zur Zeit diese Nachricht an seinen Ort gestellet sein lassen, erinnere und befehle Euch aber hierdurch, gegen dergleichen Unterschleife sehr scharf invigiliren zu lassen, daferne Ihr Euch nicht selbst Verdruss zuziehen wollet.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6869. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 15 juillet 1755.

Votre rapport du 8 de ce mois m'est bien entré, et je m'en vais vous mettre en état, par la présente dépêche, de vous expliquer, comme il le faudra là où vous êtes, sur le sujet des différends qui subsistent entre moi et la Saxe relativement au commerce, en cas qu'on vînt encore à vous en parler de nouveau. Il faut donc que vous sachiez en premier lieu qu'on ne saurait guère disconvenir que toute la faute de ces différends ne se trouve du côté de la Saxe, n'ayant jamais rempli ce à quoi on s'était obligé expressément de sa part, par la convention faite autrefois avec elle à cet égard.[1] Secondement, que, ladite conven-

[1] 16. October 1728.

tion ne permettant l'entrée en ces pays-ci qu'aux marchandises de fabrique saxonne, les marchands saxons ont fort abusé de ce qui se trouvait être stipulé là-dessus, et qu'ils ont fait passer dans ces pays-ci à la faveur du timbre et de l'empreinte de la Saxe des milliers de marchandises purement étrangères à elle, et que la cour de Dresde, bien loin de remédier à tels abus, n'a seulement point répondu aux remontrances qu'on lui a faites de temps en temps sur ces sortes de griefs; ce qui m'a enfin obligé de défendre spécifiquement l'entrée de quelques sortes de marchandises saxonnes. Sur quoi, la Saxe s'est portée à la démarche précipitée d'interdire pendant la dernière foire de Leipzig[1] à tous les marchands de Brandebourg le débit de leurs marchandises en Saxe, et cela de toutes indistinctement, ce qui m'a nécessité, contre mon penchant et bien malgré moi, d'user de représailles à ce sujet, jusqu'à ce que du côté de la Saxe on se prête à une façon de penser plus juste et plus équitable.

Federic.

Nach dem Concept.

6870. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 juillet 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois. Quoique j'aie tout lieu d'être content de ce que le roi de Suède vous a dit pour adoucir la démarche impolie que son ministère a faite relativement à l'affaire touchant le sieur Rexin,[2] je ne changerai cependant aucunement de la résolution que j'ai prise au sujet de votre audience à prendre,[3] vu que je compte mon ducat à la même valeur que les Suédois le leur, et qu'il me doit être, au reste, extrêmement sensible, quand j'ai appris, comme je l'ai fait de très bonne main,[4] que le baron de Hœpken avait fait l'ouverture au sieur de Panin de tout ce qui s'était passé à l'égard du sieur de Rexin, en déclarant à celui-ci que la Suède n'y prenait absolument aucune part et qu'il avait bien voulu en donner avis à ce ministre pour prouver à sa cour la sincérité des sentiments qu'on conserverait toujours pour la Russie; démarche si lâche de la part du baron de Hœpken qu'elle me doit choquer extrêmement.

Federic.

Nach dem Concept.

6871. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 15 juillet 1755.

L'ordinaire dernier ne m'ayant pas encore apporté aucune nouvelle de votre part, j'en ai été en peine par l'appréhension qu'il ne vous soit arrivé quelque accident à votre retour envers Paris.[5]

1 Vergl. S. 196. — 2 Vergl. Nr. 6826. — 3 Vergl. S. 198. — 4 Vergl. S. 196. — 5 Auf der Rückreise von Wesel. Vergl. S. 169.

Je dois vous avertir qu'on est venu m'apprendre[1] que le voyage que le général russien Browne vient de faire au pays autrichien, et dont je vous ai marqué quelques circonstances avec mes soupçons par ma lettre antérieure,[2] ne doit point avoir pour objet ce que j'en avais soupçonné d'abord, mais qu'il ne va qu'à Prague pour faire la visite à son parent, le feld-maréchal Browne, et voir ses enfants, qu'il fait élever là dans un couvent, et de partir en après pour Karlsbad, afin de s'y servir des eaux minérales.

Au reste, je veux bien vous dire, quoique dans la dernière confidence, que je viens de voir de bonnes lettres de Russie[3] par lesquelles j'ai appris que le président de la chancellerie suédoise, le baron de Hœpken, avait fait ouverture au ministre de Russie, le sieur Panin, à Stockholm, de ce qui s'était passé en dernier lieu à l'égard du sieur de Rexin et son envoi de ma part à Constantinople, en ajoutant audit ministre qu'il n'avait voulu manquer de lui en donner avis, afin de prouver par là à sa cour la sincérité des sentiments qu'on conservait toujours pour la Russie; que le sieur de Panin en avait fait son rapport à sa cour, mais que le chancelier Bestushew n'avait guère tenu compte au baron de Hœpken de cette confidence. Vous concevrez, en attendant, combien je dois être choqué de ce procédé dudit baron de Hœpken.

Federic.

Nach dem Concept.

6872. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 juillet 1755.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Si ce qu'on vient de me dire à présent au sujet du voyage que le général russien de Browne vient de faire aux pays autrichiens, et duquel je vous ai déjà marqué les circonstances et mes soupçons,[4] est juste, il ne doit point aller à Vienne, mais à Prague, afin d'y voir le feld-maréchal Browne et visiter ses enfants, qu'il fait élever là dans un couvent, d'où il partira à Karlsbad, pour s'y servir des eaux minérales. Ce que je n'ai point voulu vous laisser ignorer pour votre direction.

Je suis bien persuadé de ce que vous dites au sujet du système de Bartenstein que la cour de Vienne voudrait adopter à présent,[5] je ne doute pas même que la Reine-Impératrice ne veuille guère être mêlée de la guerre qui va s'élever entre la France [et l'Angleterre]; mais,

1 Bericht Maltzahn's, Dresden 11. Juli. — 2 Vergl. Nr. 6855. — 3 Vergl. S. 196. — 4 Vergl. Nr. 6856. — 5 Klinggräffen berichtet, Wien 5. Juli, er habe von wohlunterrichteter Seite erfahren: „qu'on commençait à adopter en partie le système du baron Bartenstein, consistant en ce qu'il ne fallait point être la dupe de ses alliés, par où il entendait qu'il ne fallait pas aveuglément se laisser entraîner par l'Angleterre dans ses projets." Vergl. Bd. X, 283.

malgré cela, j'ai tout lieu de croire que, dès que l'Angleterre le voudra sérieusement, cette Princesse se verra obligée d'entrer en toutes les mesures de l'Angleterre,[1] à moins que de vouloir éprouver elle-même ce que ordinairement ceux qui sont en liaisons avec la cour de Vienne, éprouvent, savoir que, quand ceux-là ne veulent pas faire aveuglément tout ce que la dernière demande, voilà d'abord la bonne intelligence et l'amitié altérées.

Federic.

Nach dem Concept.

6873. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 15 juillet 1755.[2]

Votre rapport du 1er de ce mois m'a été bien rendu, au sujet duquel je veux bien vous dire que, comme depuis peu ma sœur, la duchesse de Brunswick, a fait un voyage à Hanovre avec les deux princesses aînées, ses filles, et qu'il s'y pourrait bien agir d'un mariage à faire entre la princesse aînée avec le prince de Galles,[3] il m'est venu la pensée que le premier motif que le roi d'Angleterre a eu dans ceci, pourrait bien être d'avoir un prétexte plausible pour faire valoir auprès de la nation le voyage qu'il a fait à Hanovre,[4] n'ayant point eu d'autre bon prétexte pour avoir fait ce voyage; ce que je ne vous dis cependant que sous le sceau du dernier secret et avec défense d'en rien laisser transpirer à qui que ce soit.

Federic.

Nach dem Concept.

6874. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 juillet 1755.

J'ai vu, par le rapport que vous venez de me faire,[5] ce que sont les mauvais procédés dont le prince Eugène de Würtemberg s'est plaint contre son beau-père.[6] Sur quoi, je vous dirai que, dès que le Prince me déclara son intention de vouloir se marier à la Princesse fille du Margrave,[7] je ne lui ai point dissimulé qu'il trouverait affaire à un homme fat et brouillon,[8] et qui, pour la plupart du temps, ne suivait que les impulsions de son humeur revêche. Comme, à présent, le Prince se trouve marié et tient au Margrave par sa fille, il ne devrait pas prétendre que je dusse le rendre raisonnable, ce qui ne serait, d'ailleurs, que peine perdue, témoin le peu d'attention qu'il marque à ma sœur, son épouse, et d'autres extravagances encore au sujet desquelles je me

1 Vergl. S. 127. — 2 In der Vorlage verschrieben: 13 juillet 1754. Das richtige Datum ergiebt die Antwort Michell's, London 29. Juli. — 3 Vergl. S. 160. 192. — 4 Vergl. S. 194. — 5 D. d. Berlin 13. Juli. — 6 Vergl. S. 206. — 7 Friederike Dorothee Sophie, älteste Tochter des Markgrafen Friedrich Wilhelm von Schwedt, vermählt 29. November 1753. Vergl. Bd. X, 160. — 8 Vergl. Bd. IX, 51; X, 160.

suis souvent vu obligé de l'en réprimer sévèrement. Tout avis donc que je saurais donner au Prince, est de ne pas prendre aussi chaudement qu'il me paraît qu'il fait, les écarts de son beau-père, quand il en use mal envers lui, de ne pas agir avec vivacité, mais plutôt avec sagesse. Je pense d'ailleurs que, quand on s'attend à une succession assez considérable d'un beau-père, on en doit dissimuler les fautes et ne pas voir de si près à des choses qui, à ce que le sieur Hochstetter vous en a détaillé, ne consistent, pour la plupart, qu'en minuties et qui ne tirent pas à conséquence. Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

6875. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 16. Juli, von einer Unterredung, die er am 16. Juli mit dem französischen Gesandten La Touche gehabt. La Touche hat dem preussischen Minister zunächst mitgetheilt, dass er durch Briefe Vergennes' von der guten Aufnahme desselben bei der Pforte unterrichtet worden sei . . . „Enfin, ce ministre me dit en confidence et pour moi seul, à ce qu'il me priait, qu'il était triste et confus de toutes les nouvelles particulières qui lui entraient par des lettres de ses amis, comme quoi Votre Majesté n'était pas contente de lui et qu'Elle le faisait même remarquer dans les occasions qui se présentaient pour cela. Je l'ai rassuré là-dessus, à la vérité, mais il revenait toujours à la charge, en m'assurant toutefois qu'il défiait hardiment un ministre de sa cour, tel qu'il puisse être, d'avoir plus d'attachement respectueux et de zèle que lui pour les intérêts et pour la gloire de Votre Majesté et pour l'entretien d'une étroite union et amitié entre Elle et sa cour."

Potsdam, 18 juillet 1755.

Je vous sais parfaitement gré du compte que vous m'avez rendu au sujet des lettres que le chevalier de La Touche a reçues de Constantinople du sieur de Vergennes; mais ce qui m'a extrêmement surpris en ceci, c'est que le sieur de Vergennes n'a sonné mot dans ces lettres du sieur de Rexin. Comme, d'ailleurs, je n'ai reçu de celui-ci aucune lettre ni rapport,[1] pendant tout le temps qu'il est parti de Berlin, ni autre nouvelle sur son sujet que ce que vous savez que nous avons appris d'ailleurs,[2] j'avoue que je commence d'être un peu embarrassé sur ce qu'il est devenu. Je lui ai écrit, il y a quinze jours à peu près, par un bon canal,[3] mais je crains que, malgré cela, cette lettre ne lui arrive pas.

Quant à ce que le chevalier de La Touche vous a dit à son propre sujet, je ne veux point disconvenir envers vous qu'il a été question de quelque chose dans mes entretiens que j'ai eus à Wésel avec le baron de Knyphausen.[4] Néanmoins, on lui a fait toute la justice qui lui est due à l'égard de son bon caractère et de sa qualité d'honnête homme; mais que ses vues étaient un peu bornées par rapport à la fonction de ministre qu'il exerce.[5] Sur ce, je prie Dieu etc.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

1 Vergl. S. 201. — 2 Vergl. S. 110. — 3 Vergl. Nr. 6859. — 4 Vergl. S. 179. — 5 Vergl. Bd. X, 17.

6876. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 8. Juli, über ein Gespräch, das er am 3. Juli mit der Königin in Betreff des künftigen Reichstages geführt hat: „La Reine m'a dit qu'on ne pouvait pas prévoir qui aurait la supériorité, et qu'il se pourrait fort bien que les choses balançassent à la Diète. Qu'un point sur lequel toutes les nouvelles convenaient, c'était que l'animosité était parvenue à un point qu'elle ne pouvait pas augmenter, et qui faisait craindre que les choses n'en vinssent à quelque extrémité. Que la Reine craignait que Votre Majesté ne fût dans l'opinion que la cour pût pencher pour quelque moyen violent, puisque Votre Majesté lui avait écrit, il y a quelque temps,[1] qu'Elle ne savait pas comment on pouvait dire avoir un parti, lorsqu'on n'était pas le maître de le retenir. Que la Reine voyait par là que Votre Majesté n'avait pas une idée juste du pouvoir du roi de Suède, puisque, quand on avait une ombre de pouvoir, on pouvait retenir un parti, mais qu'il n'en était pas ainsi du roi de Suède, qui, à la vérité, dans l'intervalle des Diètes, pouvait empêcher les choses d'aller plus loin qu'il ne voudrait, toutes les démarches étant alors faites par lui-même, au lieu que, pendant la Diète, le Roi n'avait aucun moyen de retenir qui que ce fût, chacun comme membre des États étant le maître de faire ce qu'il voulait. La Reine me dit qu'il était absolument nécessaire que je détaillasse ceci à Votre Majesté, pour qu'Elle vît que, s'il arrivait quelque chose d'irrégulier à la Diète, ce n'était pas la faute de la cour de Suède, ajoutant que je savais combien la Reine, aussi bien que le Roi, détestaient des moyens violents. Je demandai à la Reine si elle croyait donc qu'il y aurait quelque éclat à la Diète. Sa Majesté me répondit qu'elle le croyait. Que, si les choses se balançaient et qu'il n'y eût point de supériorité bien décidée pour aucun des deux partis, il se pourrait fort bien que tout se passât fort tranquillement, mais que, si le parti du Sénat avait une supériorité bien décidée, il y aurait sûre-

Potsdam, 19 juillet 1755.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois, qui m'a fait plaisir par le récit que vous m'avez fait de la conversation que la Reine, ma sœur, a eue avec vous en dernier lieu. Je n'en ai que trop compris qu'elle ne cesse pas encore de se laisser entraîner par le parti prétendu de la cour, qui, peut-être sans s'en apercevoir lui-même, va plus loin qu'il ne le pense. Mais ce qui me cause le plus de chagrin, c'est que ma sœur continue toujours de se bercer de l'idée absolument fausse que la Russie saurait contribuer à ce que l'autorité royale fût augmentée en Suède vis-à-vis du Sénat.[2] Si vous avez l'occasion encore de lui parler avant votre départ, faites encore un effort pour la désabuser de cette illusion toute pure, et dites-lui que je savais de très bonne main que le jeu du ministère de Russie était d'entretenir cette malheureuse dissension entre le roi et le Sénat de Suède, que ledit ministère croyait d'avoir assez allumé les bûches, que la Russie trouvait plus son compte dans cette discorde que de contribuer en quelque façon à un accroissement du pouvoir royal en Suède, auquel il ne travaillerait jamais sérieusement, et qu'il faudrait d'ailleurs penser que, supposé pour un moment que la Russie voudrait se mêler jamais à faire augmenter l'autorité du Roi, cela ne pourrait opérer qu'une aliénation de la France et d'autres cours amies de celle de la Suède, de

[1] Das Schreiben liegt nicht vor. Vergl. Bd. V, 354 Anm. — [2] Vergl. S. 58.

ment quelque chose qui ne serait pas dans les règles, mais, ce qu'elle pouvait m'assurer sur sa tête, c'était qu'il n'y avait aucun plan de concerté, pour cet effet, du consentement et du su de la cour, et que, s'il y en avait un de concerté dans le parti, Leurs Majestés Suédoises n'en savaient rien . . . Je répliquai à la Reine que la seule chose qui m'inquiétait, était la crainte que la Russie n'eût les mains dans les affaires de ce pays-ci, à cause de la grande liaison que je voyais que tous ceux qui se disaient attachés à Leurs Majestés Suédoises, avaient avec le ministre de Russie.[1] La Reine me répliqua que ce serait donc plutôt une marque que la Russie n'était pas contraire aux affaires du Roi et qu'elle [ne] s'y opposait [pas]. Je répondis que la Russie pourrait bien ne pas s'y opposer en apparence et aider même le parti de la cour, mais que ce ne serait qu'autant qu'elle serait assurée de ses partisans, que l'on ne procurerait pas plus d'avantage au Roi qu'elle ne souhaitait. La Reine me dit qu'en ce cas la Russie pourrait fort bien en être la dupe. Enfin, Sa Majesté me témoigna, tout comme par le passé, ne pas craindre la moindre des choses de la part de la Russie."

Nach dem Concept.

sorte que celle-ci risquerait de se mettre entre deux selles à terre.

Federic.

6877. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 8. Juli: „J'ai été, il y a quelques jours, à la campagne de l'ambassadeur de France, où j'ai trouvé occasion de lui parler seul. Je me suis acquitté alors des ordres que Votre Majesté m'a donnés avant mon départ,[2] et je lui ai dit que Votre Majesté m'avait ordonné expressément de vivre avec lui dans une liaison étroite et d'agir en toute chose de concert avec lui, et que j'espérais qu'il agirait avec moi aussi confidemment qu'il l'avait fait avec le baron de Maltzahn. Il m'a répondu qu'il ne manquerait jamais de me marquer toute la confiance qu'il devait naturellement à un ministre d'une cour aussi étroitement liée avec la sienne, et qu'il se flattait que j'aurais lieu d'être content de lui, tout comme mon

Potsdam, 19 juillet 1755.

Votre rapport du 8 de ce mois m'a été bien rendu, sur lequel je suis bien aise de vous marquer ma satisfaction sur le compte que vous m'avez rendu de l'entretien que vous avez eu avec l'ambassadeur de France. N'oubliez pas de lui faire observer, à la première occasion convenable que vous y rencontrerez, que, quand même le parti opposé aurait trouvé moyen d'imposer à la Reine sur son sujet, il serait néanmoins toujours bon de ne pas voir trop près là-dessus,

[1] Vergl. S. 156. — [2] Vergl. S. 124.

antécesseur l'avait été. Je continuais à lui dire que, lorsque Votre Majesté m'avait donné Ses ordres de bouche, Elle m'avait enjoint de lui marquer la satisfaction qu'Elle avait eue de voir qu'il voulût se rapprocher de la cour, et qu'Elle le priait même de vouloir continuer comme il avait commencé. Sur quoi, il m'a répondu qu'il reconnaissait tout le prix de la bienveillance dont Votre Majesté l'honorait en cette occasion, qu'il me priait de le mettre à Ses pieds et de L'assurer très humblement qu'il aurait souhaité d'être regardé d'un œil plus favorable à la cour. Qu'il ne pouvait que se louer des grâces que la Reine lui faisait, mais qu'il s'apercevait fort bien que le portrait désavantageux que le parti opposé avait fait à la Reine de sa façon de penser, était la cause pourquoi elle lui retirait sa confiance et ne lui parlait plus d'affaires et le rendait par là incapable de la servir comme il le souhaiterait."

parceque par là il se conserverait toujours une porte ouverte pour entretenir des liaisons avec la Reine.

Federic.

Nach dem Concept.

6878. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 19 juillet 1755.

Mon Cousin. J'ai été très sensible aux marques de confiance que vous avez bien voulu me donner, par la lettre qu'il vous a plu me faire le 17 de ce mois, et de la justice que vous me rendez par rapport à mes sentiments d'amitié pour vous, et que je vous garderai toujours invariablement. Mais, quant aux points que votre susdite lettre contient, je me vois obligé de vous faire ressouvenir que, l'hiver dernier, vous m'avez marqué combien vous souhaitiez d'être placé par un autre établissement plus fixe que celui que vous aviez alors; en conséquence de ceci, je vous ai placé[1] d'une manière plus avantageuse que vous ne l'auriez été alors, si, selon vos désirs, le régiment de Hacke vous avait été conféré. N'ayant agi en ceci que conformément à votre propre volonté, j'ai été dans la ferme persuasion que vous aviez dès lors déjà réfléchi de quelle façon vous pourriez régler votre dépense dans la nouvelle situation que vous désiriez, pour ne pas perdre au change.

A l'égard des dépenses que votre voyage de Copenhague vous a causées,[2] je conviens fort bien qu'elles n'ont pu être qu'assez considérables; mais c'était aussi dans cette vue, si vous vouliez bien vous en souvenir, que je vous ai fait tenir l'année passée la somme de 5,000

1 Vergl. 248 Anm. 5. — 2 Vergl. Bd. X, 526.

écus, dans l'intention de vous aider par là à subvenir aux frais extraordinaires que ce voyage a pu vous causer.

Pour ce qui regarde le troisième point, au sujet d'une avance à faire de dix années des revenus de votre terre en Silésie, je vous prie d'être assuré qu'il n'y a que l'impossibilité qui puisse m'en empêcher; elle s'oppose cependant à toute la bonne volonté que j'ai pour vous à cet égard, vu que j'ai déjà fait tous les arrangements au sujet des dépenses que j'ai à soutenir dans le cours de cette année, sans compter ici les dépenses extraordinaires que je me suis vu obligé de faire à l'occasion du mariage de mes deux nièces de Schwedt.[1] Je suis persuadé, au reste, qu'il ne vous sera pas impossible de trouver encore d'autres moyens pour vous procurer le soulagement que vous désirez; je connais aussi la tendre amitié du duc régnant de Brunswick pour tous ses frères, et qui par conséquent ne vous refusera pas l'assistance qu'il a prêtée autrefois à votre frère, le prince Louis. Je me flatte, au surplus, que vous connaissez assez mes sentiments pour vous et que je me ferai dans l'avenir un véritable plaisir de vous donner des témoignages de la vivacité de mon amitié et de l'estime particulière avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6879. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 19 juillet 1755.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois et je m'en remets à vous s'il ne serait pas faisable que vous profitassiez de l'occasion de l'absence de la cour de Dresde pour vous procurer certains bons avis.[2]

Quant aux différends de commerce, je m'attends encore toujours de voir venir là-dessus la cour de Dresde, et il ne s'agira en toute cette affaire que d'avoir un traité avantageux de commerce avec la Saxe.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

6880. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 19 juillet 1755.[4]

J'ai reçu vos deux rapports du 4 et du 8 de ce mois, et je suis très satisfait de ce que vous continuez à me donner des avis intéressants. Je m'attends à en recevoir de temps à autre de même nature de votre part, me reposant sur les assurances positives que vous me donnez de m'avertir à temps et avec précision, dès lors qu'il sera question là où

[1] Vergl. S. 179; Bd. IX, 378; X, 160. — [2] Vergl. S. 197. — [3] Vergl. S. 206. — [4] In der Vorlage verschrieben: 1754.

vous êtes de prendre des mesures pour faire la guerre sur le continent. Au reste, quoique je pense et me tienne même en quelque manière persuadé qu'on ne discontinuera pas en Angleterre de prendre tous les arrangements nécessaires pour se mettre à même de faire la guerre avec vivacité et avec force contre la France, j'ai cependant, aussi, de bonnes raisons par devers moi, qui me font croire que l'Angleterre pourrait bien ne point rencontrer dans ses alliés une envie aussi forte de l'assister dans l'exécution de ses entreprises qu'elle s'en flatte peut-être au moment présent.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6881. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 19 juillet 1755.

Je vous dirai aujourd'hui, en réponse à vos deux dépêches du 8 et du 11 de ce mois,[2] que vous continuerez à me faire vos rapports ultérieurs avec grande exactitude et de façon que je puisse y compter absolument sur les sujets dont il est question dans les susdites dépêches, savoir sur l'augmentation des troupes de la République,[3] sur la retraite des troupes hollandaises des places de la Barrière et, enfin, sur la neutralité que la République préfèrerait, au cas que la guerre vînt à éclater.

Federic.

Nach dem Concept.

6882. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 19 juillet 1755.

Les dépêches que vous m'avez faites du 4 et du 7 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues, dont je vous sais parfaitement gré, par toutes les circonstances intéressantes que vous y avez fait entrer, et qui m'ont répandu bien de la lumière sur différents sujets. Je me suis surtout réjoui de ce que j'ai appris que la cour de Madrid commence à la fin de se déclarer tant soit peu en faveur de la France, par rapport à ses différends avec l'Angleterre relativement aux affaires de l'Amérique,[4] et souhaite de bien bon cœur que cela aille toujours en augmentant et que la bonne intelligence entre les deux cours se confirme de plus en plus.[5]

Pour ce qui regarde le projet de la France d'interpeller, au premier acte d'hostilité de la part des Anglais, les garants de la paix d'Aix-la-Chapelle de concourir avec elle à éteindre le feu de la guerre, je veux bien vous faire observer que la France trouvera de la peine

1 Vergl. S. 209. — 2 Ueber den Inhalt vergl. Nr. 6882 und Nr. 6883. — 3 Vergl. S. 205. — 4 Vergl. Nr. 6884. — 5 Vergl. S. 94. 106. 134. 141.

de faire valoir cette raison aux garants de la paix, et qu'il me paraît même qu'elle n'y est pas trop fondée, bien entendu qu'il n'y a rien de statué ni de décidé dans ledit traité de ce qui concerne l'Amérique, et qu'en bonne conséquence les garants de cette paix seront toujours en droit de lui objecter le défaut du cas de l'alliance.

La réparation que la France songe de faire au roi de Sardaigne sur ce qui est arrivé au sujet de Mandrin,[1] me paraît être trop forte. Il fallait bien venir à quelque réparation touchant l'atteinte faite à la souveraineté de ce Prince par la manière trop grossière dont on a agi à l'occasion de l'enlèvement dudit malheureux, mais de lui envoyer un ambassadeur extraordinaire pour faire telle déclaration publique dont vous faites mention,[2] cela me paraît un peu outré. Mais, quoi qu'il en soit, j'aimerai toujours de voir les deux cours réconciliées ensemble et en bonne chemin de prendre des liaisons plus étroites entre elles que par le passé.[3]

Au reste, si mes avis que j'ai en dernier lieu de Hollande, accusent juste, la République retirera ses troupes et son artillerie des places de la Barrière pour les faire aller à Namur et aux places fortes de la Flandre hollandaise, et il paraît qu'on veut prendre son parti de ne point se mêler des différends de l'Angleterre avec la France, de rechercher celle-ci pour la neutralité et de ne vouloir se mêler de rien en tout ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

6883. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 juillet 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois et vous sais un gré particulier des nouvelles bien intéressantes dont vous m'avez instruit, surtout de celles qui regardent les affaires de la Turquie. Quant à la circonstance qui y entre, touchant une lettre qui avait marqué que l'émissaire qui était arrivé à Constantinople, sous la qualité d'un courrier suédois, ne s'étant pas cru plus en sûreté pour retourner par la Pologne, s'était embarqué pour Livourne, — j'ai toute la peine du monde à me persuader que cette lettre accuse juste ou qu'elle saurait avoir quelque rapport au sieur de Rexin, au sujet duquel je vous ai déjà instruit,[4] vu qu'au moins autant que j'en sais, il n'est jamais entré à Constantinople en courrier suédois, et que, d'ailleurs, je ne vois aucune bonne raison qui, malgré les différentes révolutions arrivées à la Porte, aurait dû

1 Vergl. S. 204. — 2 Assurance solennelle „que l'enlèvement de Mandrin s'était fait à l'insu du roi de France et pour témoigner combien Sa Majesté Très Chrétienne était mortifiée de cet évènement." (Bericht Knyphausen's, 4. Juli). — 3 Vergl. S. 134. — 4 Vergl. S. 108.

rendre mal assuré son séjour à Constantinople dans le faubourg de Péra, ni son retour par la Pologne, ni l'obliger de prendre l'étrange résolution de retourner par Livourne. Cependant, quoi qu'il en soit, je serai bien aise que vous sachiez trouver l'occasion afin de pouvoir vous orienter plus encore sur cette circonstance, sans faire apparaître que vous y preniez quelque intérêt. Au surplus, comme tous les avis de la Turquie qui nous sont parvenus jusqu'à present, m'ont paru être pour la plupart fort vagues et nullement de la sorte à y pouvoir compter, j'espère que, quand le sieur de Vergennes[1] aura eu le temps pour s'instruire exactement de l'état actuel de la Porte et sur les caractères des personnes qui y tiennent les rênes du gouvernement, nous en aurons des nouvelles assez exactes pour pouvoir nous faire une juste idée du système présent de la Porte.

Quant aux autres nouvelles, nous n'en avons guère de fort intéressantes, sinon qu'on m'a mandé de Hollande que l'affaire de l'augmentation des troupes y rencontre beaucoup de difficulté, au point qu'on se verra là obligé d'y renoncer et qu'il y est plutôt question de retirer les troupes de la République d'Ypres, de Tournai, de Furnes et d'autres places de la Barrière, avec toute l'artillerie qu'on en a déjà retirée en partie, et de faire marcher les régiments à Namur et aux places de la Flandre hollandaise; enfin qu'il paraissait qu'on a pris son parti et résolu de ne plus garder que ses propres frontières. Au reste, comme l'on vient de me communiquer l'extrait d'une lettre[2] qu'un officier autrichien à Esseg doit avoir écrite au maréchal Browne sur les révoltes arrivées en Hongrie,[3] j'ai bien voulu vous en faire part, par un précis que j'en ai fait faire et que vous trouverez ci-clos en guise de postscriptum chiffré de votre chiffre immédiat dont vous vous êtes servi avant du présent.

Federic.

Nach dem Concept.

6884. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 12. Juli: „Il m'est revenu de bon lieu que ce maréchal [Browne] avant-hier, dans une conversation sur des opérations de guerre en général, a dit qu'il n'y avait qu'une façon de faire la guerre avec succès contre Votre Majesté, savoir d'éviter les batailles, de choisir toujours les meilleures positions et de ruiner de cette façon Son armée par marches et contremarches."

Potsdam, 22 juillet 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, m'a été bien rendu, dont les marques n'ont point correspondé exactement à celles que vous en avez accusées, comme je me suis aperçu depuis quelque temps de plusieurs autres de vos dépêches, de sorte que je

[1] Vergl. S. 194. — [2] Dieser Extract liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 166.

ne suis pas sans soupçon qu'elles ne me soient pas arrivées telles que vous les avez fait partir.[1]

Quant au contenu de celle ci-dessus alléguée, je vous sais gré de m'avoir marqué ce qui vous est revenu du propos que le maréchal de Browne a tenu dans quelque conversation sur des opérations de guerre, et vous m'obligerez de m'en avertir, aussi souvent que vous apprendrez de pareils.

Au surplus, j'ai remarqué par des nouvelles qui me sont entrées de bonne main,[2] que le comte de Migazzi doit être bien instruit de ce qui regarde les intentions secrètes de la cour de Madrid,[3] vu que je sais que cette cour a fait faire des déclarations assez énergiques à celle de Londres, relativement aux différends entre l'Angleterre et la France par rapport à l'Amérique, bien que la cour de Madrid en ait fait même un secret à celle de la France, pour éviter de verser de l'huile au feu.

Du reste, on me confirme pour certain[4] que la république de la Hollande fait retirer ses troupes des places de la Barrière les plus exposées, et qu'on ne saurait défendre avec succès, au cas d'une attaque.

Nach dem Concept. Federic.

6885. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 22 juillet 1755.

Hellen berichtet, Haag 15. Juli: „J'ai appris que c'est sur des lettres que le sieur Fagel a reçues la nuit du lundi[5] à mardi, qu'on a convoqué le Conseil Privé dès le lendemain, et qu'après une longue déliberation la Princesse Gouvernante s'est présentée dans la conférence secrète, composée des membres des États-Généraux et du Conseil d'État, où elle a fait elle-même la lecture des lettres en question . . . Il faut que la chose soit d'importance, mais il n'en transpire encore rien."

Comme je suis fort curieux d'être informé au juste du sujet qui a été traité dans la conférence secrète dont vous parlez dans votre rapport du 15 de ce mois, vous ne manquerez pas d'employer tout le savoir-faire dont vous êtes capable, pour pénétrer à fond les matières qui y ont été mises en délibération, et de me faire votre rapport, par le premier ordinaire, des avis exacts que vous aurez su vous en procurer. Je compte, en attendant, ne pas me tromper en supposant que cette conférence pourrait bien avoir été relative à la reine de Hongrie en tant des subsides arriérés dont cette Princesse reste redevable à la République, mais à l'acquit desquels elle n'a voulu jusqu'ici aucunement s'entendre.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. X, 453 Anm. 2. — [2] Bericht Knyphausen's, Paris 7. Juli. Vergl. Nr. 6882. — [3] Vergl. S. 129. — [4] Bericht Hellen's, Haag 15. Juli. — [5] 14. Juli. — [6] Vergl. Bd. X, 450.

6886. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Knyphausen berichtet, Compiègne 10. Juli: „J'ai reçu les dépêches de Votre Majesté du 24 et du 28 de juin.[1] La surprise que Votre Majesté témoigne dans la première de ce que la cour de France continue de laisser le duc de Mirepoix à Londres, malgré le peu d'envie que manifeste celle d'Angleterre de vouloir concilier ses différends avec cette puissance, est d'autant mieux fondée que M. Rouillé ne m'a non seulement déclaré à moi personnellement, mais aussi à différents autres ministres étrangers, lors du départ du roi d'Angleterre pour Hanovre, que cet ambassadeur ne resterait à Londres qu'autant qu'il trouverait le conseil de la Régence sincèrement disposé à un accommodement juste et raisonnable. Depuis ce temps, le ministère d'Angleterre a remis deux mémoires[2] au duc de Mirepoix, dont aucun ne porte les caractères que M. Rouillé exigeait pour la prolongation du séjour de cet ambassadeur à Londres, mais qui prouvent au contraire que l'Angleterre ne cherche qu'à amuser la France et à se jouer d'elle."

Potsdam, 22 juillet 1755.

Je n'ai rien à vous dire d'autre sur votre rapport du 10 de ce mois, si ce n'est qu'il est très constant que le ministère de France se départit beaucoup, dans les conjonctures présentes, de cette dignité qu'il conviendrait qu'il apportât au maniement des affaires, et dont de tout temps on a été si jaloux en France. Un inconvénient qui résulte, entre autres, de cette conduite relâchée du ministère, est qu'il diminue par là extrêmement son crédit dans l'esprit de grand nombre de puissances.

Quant aux frais de voyage que vous avez faits pour suivre la cour à Compiègne, j'ai donné l'ordre à la caisse de légation de vous en faire le remboursement.

Federic.

Nach dem Concept.

6887. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 22 juillet 1755.

Les circonstances ne vous ayant pas permis de me mander des choses intéressantes par votre dépêche du 11 de ce mois, je veux bien me borner, aussi, à vous recommander d'être fort attentif sur tout ce qui pourra se passer là où vous êtes par rapport aux alliances, aux traités de subsides et aux arrangements de guerre qu'on y fera, afin de m'en instruire exactement. Au reste, il m'est arrivé un avis[3] comme si le roi d'Angleterre, au cas d'une guerre aux Pays-Bas, avait donné l'exclusion pour le commandement des troupes au prince Charles de Lorraine, de même qu'au maréchal Batthyany; et comme, d'ailleurs, l'on parle d'une augmentation d'ouvrages que ce Prince médite de faire faire à la forteresse de Stade dans le pays de Brême, pour y mieux assurer les trésors qu'il y a fait amasser,[4] l'on en doit conclure que ce Prince s'attend à une guerre prochaine, qu'il songe d'attirer aux Pays-Bas.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Ministerialerlasse. — 2 Vergl. S. 167. 181. — 3 Bericht Klinggräffen's, Wien 12. Juli. — 4 Vergl. Bd. IX, 396. 415.

6888. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 18. Juli (en clair): „Il y a quelques jours que le comte de Brühl m'a demandé si je n'avais pas reçu de réponse de Votre Majesté sur ce qu'il m'avait dit dernièrement[1] par rapport au rétablissement du commerce entre les États de Votre Majesté et la Saxe. Je lui ai répondu que je ne m'attendais à aucune réponse de la part de Votre Majesté sur un propos aussi vague que celui qu'il m'avait tenu, d'autant moins que les affaires de commerce n'étaient pas de mon ressort, qu'ainsi je ne pouvais pas me mêler de demander des instructions sur ce sujet; que je croyais qu'il ferait bien de charger M. de Bülow de faire des propositions. A cela, le comte de Brühl a répliqué que Sa Majesté Polonaise, en hasardant une pareille démarche, sans savoir si Votre Majesté y répondrait, s'exposerait à un refus, ce qu'elle ne pouvait pas risquer; qu'il avait espéré que Votre Majesté m'instruirait au moins si Elle était portée à Se prêter à un accommodement sur les affaires de commerce; qu'il me priait de sonder là-dessus les sentiments de Votre Majesté, et qu'en cas qu'Elle y fût portée, on ferait du côté de la Saxe les démarches nécessaires pour entamer la négociation."

Chiffrirtes Postscriptum: „J'ai cru ne devoir pas plus m'écarter, dans cette occasion que dans toute autre, de la règle que je me suis faite, de suivre à la lettre les ordres de Votre Majesté; ainsi je n'ai pas voulu me prêter à l'envie que j'ai vu au comte de Brühl d'entrer en matière, mais je me suis borné à le renvoyer à faire faire des ouvertures par le baron Bülow. Il m'a répété plusieurs fois qu'on ferait du côté de la Saxe toutes les démarches nécessaires, aussitôt qu'on serait instruit que Votre Majesté voudrait les agréer, et que, dès le moment que je l'en instruirais, on nommerait ici des commissaires[1] et qu'on choisirait des personnages dans lesquels ceux avec lesquels, de la part de Votre Majesté, ils auraient à traiter, trouveraient toutes les facilités pour finir la négociation au plus

Potsdam, 23 juillet 1755.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois, qui m'a fait bien du plaisir, parceque j'en ai appris que mon attente vient à la fin d'être remplie touchant mes différends de commerce avec les Saxons, m'étant toujours persuadé que ces gens-ci ne m'échapperaient pas et qu'ils seraient obligés de revenir vers moi,[2] après qu'ils auront tenté inutilement jusqu'à l'impossible pour soutenir la démarche inconsidérée qu'ils ont faite à la dernière foire de Leipzig. Au reste, voici ma réponse aux insinuations que le ministre vous a faites dernièrement à ce sujet, que je fais mettre à clair, afin que vous puissiez tout lire au ministre de ma lettre même, sans lui permettre cependant d'en prendre ni copie ni extrait.

Quant à ce qui regarde la proposition que le comte de Brühl vient de vous faire par rapport au rétablissement du commerce interrompu entre mes États et la Saxe, vous lui répondrez que, par toutes les chicanes frivoles et illicites qu'on m'avait faites de la part des Saxons sur les affaires du commerce, et dont le détail serait trop long pour être inséré ici, ç'avait été bien eux-mêmes qui avaient rompu la convention et qui m'avaient obligé par là à user de justes représailles. Que je savais d'ailleurs trop bien que je ne perdais rien à cette interruption du commerce; mais que, nonobstant cela, j'étais disposé de donner les mains

[1] Vergl. S. 194. — [2] Vergl. S. 215.

tôt; mais que, tant que Votre Majesté ne paraîtrait point faire d'attention à ce qu'il me priait de Lui marquer sur ce sujet, et des sentiments dans lesquels était le roi de Pologne, il ne pouvait qu'appréhender qu'Elle ne refusât l'accommodement qu'on Lui proposerait, et que, par conséquent, le Roi son maître ne pouvait pas s'exposer à une démarche qui n'aboutirait qu'à lui faire essuyer un refus."

à un accommodement et à convenir d'un nouveau traité de commerce à l'avantage réciproque des deux États, quoique sous la condition expresse, et que je mettais en guise de préalable, que, comme les Saxons avaient rompu les premiers la convention susdite, par les défenses faites à la dernière foire de Leipzig à leurs sujets à n'avoir plus commerce avec les miens, je prétendais aussi à mon tour à présent comme un préalable qu'on fît d'abord levée de ces défenses faites, et que, ces défenses levées, j'étais prêt à entendre toute proposition raisonnable qu'on me ferait pour un accommodement de ces affaires, de sorte qu'on n'avait alors qu'à nous envoyer des commissaires pour convenir d'un nouveau traité de commerce, qui cependant ne doivent pas traiter au nom du comte de Brühl, mais bien au nom du Roi leur maître.

Federic.

Nach dem Concept.

6889. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 26 juillet 1755.

Comme je vous ai déjà expliqué mes intentions par ma lettre du 23 sur ce qui a fait le sujet principal de votre dépêche du 18, et que j'ai réfléchi encore, en après, sur ce que le post-scriptum à votre dépêche comprend,[1] tout comme sur la façon dont vous avez soutenu l'entretien du comte de Brühl touchant le rétablissement du commerce entre mes États et la Saxe, je ne puis plus vous dissimuler que c'est à mon regret que j'ai remarqué, depuis quelque temps et surtout depuis celui que ma convention avec la Saxe a été faite touchant les billets de la *Steuer*,[2] qu'il y a eu du changement dans vos procédés envers ledit premier ministre et que vous n'avez plus agité mes intérêts envers lui avec cette vivacité ni avec ce digne empressement que j'avais reconnu autrefois en vous. J'ai donc bien voulu vous communiquer mes doutes là-dessus, afin de vous réveiller par là du sommeil, s'il y en a; car vous comprendrez aisément que ce ne saurait être le moyen pour cultiver ma bienveillance et pour se concilier ma faveur, que d'agir faiblement en ce qui regarde mon service, au préjudice de mes intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Nr. 6888 — 2 Vergl. Bd. X, 163.

6890. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 26 juillet 1755.

C'est en suite de votre dépêche du 18 de ce mois que je veux bien vous avertir qu'il faut que vous redoubliez présentement d'attention et de vigilance pour pénétrer à fond ce qui se traite dans le comité secret des États-Généraux,[1] afin de vous mettre bien au fait des matières sur lesquelles y roulent les délibérations, et des résolutions prises et à prendre en conséquence, dont vous me ferez incontinent après votre rapport, le plus exactement qu'il vous sera possible. Ma curiosité est d'autant plus grande à cet égard que je sais positivement[2] qu'on se flatte en Angleterre de manière à compter presque pour sûr qu'il y aura une augmentation dans les troupes de la République et que cette dernière, au cas que les choses en vinssent à une rupture avec la France, ne manquera pas d'accéder aux vues de l'Angleterre.

Nach dem Concept. Federic.

6891. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 26 juillet 1755.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois. Il vous souvient sans doute que, passé quelque temps, il y a eu sur le tapis de négocier un traité d'amitié entre moi et la cour de Danemark par l'entremise des bons offices de celle de France,[3] et que la dernière s'est offerte alors de contribuer de son mieux à la conclusion d'un pareil traité, quoiqu'en ce temps j'aie été moi-même d'avis qu'il ne fallait pas faire remarquer un trop grand empressement à cet égard.[4] Il faut néanmoins que je commence à soupçonner présentement que le ministère français n'a pas eu grande envie de faire réussir cette affaire et qu'il ne s'y est pas porté de bonne foi, n'en ayant sonné le mot de depuis, sans quoi il y a longtemps que cette besogne aurait pu être achevée. Ainsi mon intention est que vous sondiez et insinuiez au ministère de France si on ne serait point disposé en France, à l'heure qu'il est, de coopérer à ce qu'il y eût au moins un traité d'amitié entre moi et la cour de Danemark, et vous me ferez votre rapport, par le premier ordinaire, de la réponse que le ministère vous aura faite à l'insinuation concernant le susdit traité d'amitié.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 219. — [2] Bericht Michell's, London 15. Juli. — [3] Vergl. Bd. X, 527. — [4] Vergl. Bd. X, 480.

6892. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 26 juillet 1755.

Votre rapport du 15 de ce mois m'a été fidèlement rendu. Après que les hostilités entre l'Angleterre et la France se sont enfin commencées en Amérique,[1] selon l'avis que vous m'en avez donné, il faut bien que nous voyions clair en peu de temps quelle tournure les affaires prendront et si, de part et d'autre, on voudra donner cette guerre pour une guerre d'Amérique ou si la combustion deviendra générale; c'est sur quoi vous dirigerez à présent toute votre attention, afin de m'en instruire exactement. Pour moi, je commence à douter que l'Angleterre veuille borner ses opérations dans cette partie occidentale, et les soupçons que j'en ai, se confirment, quand je considère que le roi d'Angleterre fait au moins à Hanovre tous les efforts pour faire la guerre par terre et dans le continent de l'Europe.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6893. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 25. Juli, dass laut einer durch Courier dem Chevalier de La Touche überbrachten Depesche der Herzog von Mirepoix in London und Bussy in Hannover anlässlich des englischen Angriffs auf die französische Flotte Befehl erhalten haben, ihre Posten unverzüglich und ohne Abschied zu verlassen. „On a enjoint au chevalier de La Touche de faire part de tout ceci à Votre Majesté et de Lui dire en même temps que, comme le Roi Très Chrétien ne pouvait pas se dispenser, après un évènement de cette nature, de prendre les mesures que la dignité de sa couronne et la protection qu'il devait à ses sujets, exigeaient de lui, on allait travailler incessamment en France à former un plan d'opération, qu'on aurait soin de concerter avant toutes choses avec Votre Majesté." La Touche bittet um eine Audienz, um auf Befehl seines Hofes diese Botschaft mündlich ausrichten zu können.

Potsdam, 26. Juli 1755.

Ich danke ihnen vor die Nachricht; Ich habe dem Chevalier de La Touche geantwortet, morgen gegen Mittag hieher zu kommen, da Ich ihn dann Selbst sprechen und alles, was er Mir sagen wird, ad referendum nehmen werde.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Durch das Seegefecht auf der Höhe von Louisburg, 8. Juni. Vergl. Nr. 6895. — [2] Vergl. Nr. 6894.

6894. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 28 juillet 1755.

Monsieur mon Cousin. J'ai été extrêmement sensible à tout ce que le Duc régnant, votre frère, vous a bien voulu marquer si obligeamment à mon sujet, dans la lettre que je vous renvoie ci-jointe[1] avec mille remercîments. J'y ai reconnu son bon cœur, sa sincérité et ses bonnes intentions pour moi, de sorte que j'en suis vivement touché et surtout de ce que je vois qu'il se sent de nouveaux embarras, principalement par amour de moi et de mes intérêts. Si j'ose lui ouvrir encore mes sentiments sur les nouveaux engagements qu'on lui prétend[2] et sur lesquels l'on le presse avec une vivacité peu commune, je pense que, raisonnablement, l'on ne saurait pas prendre en mauvaise part de ce que le Duc voudrait au moins garder sa foi donnée par rapport à ses engagements antérieurs;[3] tout au contraire, il me semble qu'on aura lieu de se louer de ce qu'on s'acquiert un prince qui observe religieusement sa parole une fois donnée. Mais, pour ne point rebuter entièrement ces gens, il me paraît que le Duc saurait se servir du biais de promettre l'envoi d'un nombre de ses troupes en Angleterre, supposé le cas qu'elle fût attaquée dans son propre pays, ou encore d'envoyer de ses troupes en Angleterre pour suppléer en partie celles que le Roi voudra envoyer en dehors, pour être d'autant plus en force.

Au surplus, je demande avec instance que le Duc veuille bien me faire le plaisir de ne pas me nommer en tout ceci et de faire même semblant comme s'il ne m'avait point consulté sur ces affaires. Quant à la continuation des subsides présents et à leur augmentation même, au cas que la négociation avec l'Hanovre échouât, je ne trouve rien de plus raisonnable que ce que le Duc demande à cet égard;[4] aussi peut-il être persuadé que j'emploierais alors tous mes soins pour qu'il serait satisfait là-dessus.

Du reste, je ne saurais finir cette lettre, sans répéter combien je suis véritablement attendri de toutes les difficultés embarrassantes où le Duc se trouve impliqué à l'égard de ses affaires; j'estime cependant qu'il ne faut point qu'il désespère d'abord de la réussite de l'établissement considérable de la Princesse sa fille[5] auquel il vise, parceque je me persuade qu'indépendamment de cela, il se trouvera encore des moyens pour le faire constater au gré et aux souhaits du Duc. Faites-moi le plaisir de lui marquer tout ceci et surtout de lui renouveler les assurances de mon amitié et de ma considération particulière, que je lui garderai à jamais. Je suis invariablement avec les sentiments que vous me connaissez, Monsieur mon Cousin, votre très bon et très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Das Schreiben ist weder in Abschrift noch im Original vorhanden. — 2 Vergl. S. 192. — 3 Vergl. Bd. VIII, 207. 208. — 4 Vergl. S. 237. — 5 Vergl. S. 210.

6895. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 29 juillet 1755.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 16 et du 19 de ce mois, sur lesquelles je n'ai rien à vous dire pour cette fois-ci, sinon que nous avons reçu ici des nouvelles[1] par rapport à la scène des hostilités, qui enfin s'est ouverte en Amérique par un combat qui est arrivé aux mers d'Amérique entre trois vaisseaux de guerre français, qui s'étaient égarés de l'escadre française, et la flotte anglaise sous les ordres de l'amiral Boscawen. Nous en ignorons encore les particularités, mais, autant qu'il nous en [est] revenu jusqu'à présent, les Anglais y ont été les agresseurs. Je remets, au surplus, tout ce que j'ai encore à vous dire sur le contenu de votre dépêche du 16, jusqu'à ce [que je] vous parle à Neisse, mon intention étant que, quand j'irai faire mon voyage en Silésie au mois de septembre prochain, vous devez venir pour deux ou trois jours à Neisse, afin de m'entretenir là avec vous. Au reste, je vous marquerai encore précisément le jour, quand je compte d'arriver là.

Federic.

Nach dem Concept.

6896. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 29 juillet 1755.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois, et vous sais gré de la communication de la pièce que vous y avez jointe[2] pour m'informer du détail de l'affaire qui est arrivée sur les mers d'Amérique entre trois vaisseaux de guerre français et la flotte sous les ordres de l'amiral Boscawen. Comme je compte à présent le duc de Mirepoix parti de Londres, après les ordres de sa cour que je sais[3] qu'il a reçus pour le faire incontinent et sans se congédier, tout comme le sieur de Bussy les a eus de partir pareillement d'Hanovre, vous devez me marquer exactement quelle impression ceci a faite sur la nation, sur les ministres du conseil anglais qui ont été du parti de la guerre, et encore sur le duc de Newcastle, qu'on y a entraîné malgré lui.[4] Au surplus, selon que je puis conjecturer jusqu'à présent, il ne saura guère manquer que la guerre ne soit bien commencée au continent de l'Europe; je présume encore que, parceque la plus grande partie de l'escadre française en Amérique a été sauvée et a trouvé moyen de débarquer les troupes, on donnera encore assez de fil à retordre aux Anglais dans l'Amérique.

L'avis que vous avez touchant un traité de subsides entre le roi d'Angleterre et le landgrave de Cassel, a été bien juste, et il est

[1] Vergl. Nr. 6892. — [2] Schreiben eines gefangenen französischen Officiers über das in Amerika stattgehabte Seegefecht. — [3] Vergl. Nr. 6893. — [4] Vergl. S. 122. 128.

constaté à présent que ce traité est fait et conclu pour 8,000 hommes des troupes hessoises contre un subside annuel de 300,000 écus.[1]

Il y a une bagatelle encore au sujet de laquelle je vous demande votre avis, savoir s'il y aura moyen d'engager quelques-uns de ces gens verriers qui composent ces sortes de vitres anglaises dont on s'en sert beaucoup en Hollande pour les fenêtres et dont on envoie assez de quantités en d'autres pays.

Federic.

Nach dem Concept.

6897. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 29 juillet 1755.

Votre rapport du 22 de ce mois m'est bien entré, et vous serez apparemment déjà informé à l'heure qu'il est à quoi ces termes d'accommodement où on croyait sur vos lieux que se trouvaient les différends survenus entre la France et l'Angleterre, ont abouti, y ayant eu un rude combat de donné sur les mers de l'Amérique entre trois vaisseaux français et la flotte anglaise sous les ordres de l'amiral Boscawen, qui sans doute ne manquera d'avoir des suites.

Federic.

Nach dem Concept.

6898. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 29 juillet 1755.

Je veux bien vous dire en réponse à votre rapport du 22 de ce mois que, comme l'affaire qui s'est passée en Amérique entre les trois vaisseaux de guerre français qui ont été attaqués et combattus par les treize vaisseaux qui composent l'escadre sous les ordres de l'amiral Boscawen, ne saurait manquer d'occasionner différents jugements, vous y deviez être très attentif, de même qu'à tout ce qui se passera là où vous êtes après cet évènement, et à la façon dont on y pense sur les suites qui sauraient en résulter.

Federic.

Nach dem Concept.

6899. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 29 juillet 1755.

La dépêche que vous m'avez faite du 17 de ce mois, m'est heureusement parvenue. Après que les hostilités ont commencé en Amérique entre la France et l'Angleterre[2] et que cette affaire ne manquera pas d'avoir des suites, c'est à présent le temps ou jamais où il faut

[1] Schreiben des Prinzen Ferdinand von Braunschweig, Potsdam 26. Juli, auf Grund von Mittheilungen seines Bruders, des regierenden Herzogs. Vergl. S. 155. — [2] Vergl. S. 226.

que vous redoubliez d'attention et de vigilance pour être exactement instruit de tout ce qui se passera à ce sujet, afin de m'en pouvoir informer à temps et de bonne heure, pour pouvoir me diriger là-dessus. Au surplus, vous vous donnerez tous les soins possibles pour savoir bien quelle impression cette guerre commencée en Amérique a faite sur Madame de Pompadour.[1]

Du reste, comme je vois bien que la France est intentionnée de prendre le roi d'Angleterre à l'endroit qui lui est le plus sensible, en lui faisant une diversion dans ses États d'Hanovre,[2] vous devez prendre l'occasion convenable d'insinuer aux ministres de France que le meilleur moyen d'y parvenir serait de pouvoir associer à cette entreprise le roi de Danemark, dont la haine personnelle et son mécontentement contre le roi d'Angleterre ne m'étaient inconnus, vu que je savais que, du temps déjà que le prince de Brunswick avait fait quelque séjour à Copenhague,[3] le roi de Danemark n'avait pu cacher son ressentiment contre celui de l'Angleterre, en donnant à entendre que, si l'occasion se présentait pour pouvoir avoir sa part du trésor d'Hanovre, il ne s'y refuserait pas; que, de plus, il avait assez de sujets de mécontentement contre le roi d'Angleterre, vu les justes prétentions qu'il avait sur quelques bailliages du pays de Lauenbourg, dont il n'avait su avoir de la satisfaction, ni d'ailleurs des sommes considérables en subsides dont le roi d'Angleterre lui était en arrière encore, et qu'il tâchait d'éluder entièrement. Vous observerez qu'en faisant ces insinuations, vous prendrez vos mesures à ce qu'on m'en garde un secret religieux, et que d'ailleurs vous recommandiez bien aux ministres de France que, pourvu qu'ils croient leur convenir de faire des propositions là-dessus à la cour de Copenhague, il ne faudrait pas qu'ils s'en adressassent au baron de Bernstorff,[4] mais uniquement et en secret au comte de Moltke, et qu'au surplus ils fissent d'abord des montres et des offres capables à faire entrer le roi de Danemark à leurs vues. J'attendrai à son temps le rapport que vous me ferez sur la façon dont M. de Rouillé a envisagé ces insinuations.

Nach dem Concept. Federic.

6900. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 29 juillet 1755.

C'est par un pur motif de curiosité que je souhaite de savoir de vous pour combien d'années le traité d'alliance, fait autrefois entre la cour de Dresde et celle d'Hanovre, a été conclu,[5] si ce traité est encore dans sa vigueur et pour combien d'années il continuera encore. Sur quoi, j'attends que vous me fassiez votre rapport. Federic.

Nach dem Concept.

1 Vergl. S. 168. — 2 Vergl. S. 106. 143. 144. 148. 185. — 3 Vergl. Bd. X, 526. — 4 Vergl. Bd. IX, 477. 478. — 5 Maltzahn antwortet, Dresden 8. August, dass ein Vertrag zwischen Hannover und Sachsen überhaupt nicht bestehe.

6901. AU MINISTRE D'ÉTAT DE BORCKE A BERLIN.

Potsdam, 29 juillet 1755.

Comme j'ai vu par la lettre que vous venez de me faire le 27 de ce mois, que, contre toute mon attente, le Prince en question[1] continue encore à demander d'entrer à mon service, et que je ne voudrais cependant ni l'avoir ni rebuter et aigrir ce Prince par un refus formel, j'agrée volontiers l'expédient que vous m'avez proposé, et je vous charge de vouloir bien répondre et représenter à ce Prince, avec le meilleur tour que vous pourrez imaginer, combien il serait sensible au prince de Prusse, mon frère, s'il se voyait obligé d'être sous ses ordres, si je l'agréais comme général de l'infanterie, et que, d'ailleurs, il se trouverait tant d'autres princes dans mon armée qui, après m'avoir servi en temps de guerre en qualité de généraux, sentiraient un chagrin sensible de se voir arrière de lui.[2] Vous tâcherez d'adoucir ceci en beaucoup de termes des plus obligeants, en l'assurant de toute mon estime et considération, et combien j'aurais été porté à seconder son intention, si les susdites difficultés ne s'y opposaient fortement. Je vous renvoie à cet usage la lettre que vous m'avez communiquée, et me repose, au reste, sur votre savoir-faire pour remplir mes intentions à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

6902. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Maltzahn berichtet, Stockholm 18. Juli, dass die Königin bei ihm Erkundigungen über die Spannung zwischen Preussen und Schweden anlässlich der Sendung Rexin's nach Constantinopel[3] eingezogen habe. „Au sortir de table, la Reine me dit, en attendant, de mander à Votre Majesté qu'elle La priait de vouloir distinguer les sentiments de la cour de Suède avec ceux du ministère, qu'elle sentait bien que, dans la situation présente des affaires de Suède, elle était une personne fort inutile à Votre Majesté. La Reine me recommanda à plusieurs reprises de ne pas manquer d'écrire à Votre Majesté. L'après-dîner, j'eus l'occasion de parler à la Reine en particulier et de la mettre au fait de ce qui s'est passé à l'occasion du sieur de Rexin. Sa Majesté me dit qu'elle était bien persuadée que Votre Majesté n'avait eu dans cette occasion aucune mauvaise in-

Potsdam, 29 juillet 1755.

J'ai reçu votre rapport du 18 de ce mois, dont j'ai ressenti toute la satisfaction imaginable, par tout ce que la Reine, ma sœur, vous a dit dans l'entretien que vous avez eu avec elle, et dont vous m'avez rendu compte. Dès que vous trouverez encore l'occasion de lui parler, dites-lui de ma part que je n'avais pu me dispenser de faire des démonstrations de ressentiment et d'aigreur contre le Sénat de Suède, vu le mauvais procédé qu'il avait tenu à mon égard dans l'affaire de Rexin, d'une façon aussi rude qu'il n'en eût guère d'exemple, afin de lui apprendre au moins de

[1] Erbprinz Friedrich von Hessen-Cassel. Vergl. S. 88. — [2] Vergl. S. 174. — [3] Vergl. S. 176—178.

tention à l'égard de la Suède, mais que je pouvais être persuadé qu'on ne cherchait qu'un prétexte pour rompre avec Votre Majesté.[1] Je répondis que je pourrais d'autant moins le croire qu'il m'était difficile de comprendre quelle combinaison les Suédois pourraient faire en désirant de rompre les liaisons qu'ils avaient avec Votre Majesté,[2] à moins qu'ils ne voulussent en agir de même à l'égard de la France et changer entièrement de système, ce dont il n'y avait aucune apparence.“ me plus ménager. Ajoutez à cela que ce procédé était allé si loin que le président de la chancellerie, le baron de Hœpken, n'avait pas hésité de faire ouverture au sieur de Panin de tout ce qui était arrivé au sujet du sieur de Rexin, en déclarant que la Suède n'y prenait point de part à ce que j'avais fait ceci et qu'on n'avait pas voulu manquer d'en donner avis au ministre de Russie.[3] Au surplus, vous pouvez donner les assurances les plus fortes de ma part à la Reine qu'indépendamment de cette fâcheuse affaire que je ne saurais attribuer qu'à quelques personnes du Sénat peut-être pas trop bien affectionnées, je n'avais le moindre sujet de me plaindre ni du Roi ni de la cour.

Nach dem Concept. Federic.

6903. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION HELLMUTH-BURCHARD DE MALTZAHN A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 août 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 22 du juillet passé, m'a été bien rendu. Pour ce qui regarde l'affaire de l'audience publique à laquelle le ministère de Suède prétend vous assujettir, afin de vous congédier de la cour, je veux bien vous renvoyer aux dépêches que mes ministres du département des affaires étrangères vous ont envoyées pour vous informer des incongruités qui se trouvent dans la nouvelle étiquette qu'on y fait;[4] mais ce qui [me] rend plus difficile que tout cela sur cet article, c'est principalement ce mauvais procédé dont le susdit ministère a usé envers moi dans l'affaire touchant le sieur Rexin, au sujet duquel j'ai tout lieu d'être vivement piqué du procédé étrange et tout-à-fait inconsidéré avec lequel ce ministère et principalement le baron de Hœpken a agi. Ce que vous devez aussi déclarer tout naturellement à tous ceux où il conviendra.

Federic.

Nach dem Concept.

6904. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Knyphausen berichtet, Compiègne 20. Juli: „M. Rouillé et plusieurs de ses confrères m'ayant demandé à mon arrivée ici[5] comment Votre Majesté était satis-

Potsdam, 2 août 1755.

La dépêche que vous m'avez faite du 20 du mois passé de juil-

[1] Vergl. S. 161. — [2] Vergl. Bd. V, 406; IX, 255—257. — [3] Vergl. S. 196. 209. — [4] Vergl. S. 71. — [5] Vergl. S. 208.

faite du chevalier de La Touche,[1] je m'en suis expliqué avec eux d'une façon conforme aux ordres qu'Elle m'avait donnés à ce sujet à mon départ de Wésel. Je les ai trouvé tout préparés à cette nouvelle et généralement persuadés qu'il était nécessaire qu'on rappelât ce ministre et qu'on y envoyât quelqu'un qui fût agréable à Votre Majesté. Ils n'ont fait de choix jusqu'à présent, mais plusieurs d'entre eux paraissent incliner pour M. de Valory, et je ne serais point surpris qu'on le nommât à ce poste, si Votre Majesté y donne Son agrément. La position dans laquelle on se trouve actuellement ici, et la grande envie qu'on a de complaire à Votre Majesté,[2] me font soupçonner qu'on se décidera incessamment à ce sujet et qu'on ne tardera à m'en parler. Je crois, en attendant, devoir prévenir Votre Majesté qu'il pourrait bien arriver qu'on envoyât actuellement un militaire à la cour de Votre Majesté, pour Lui porter les propositions qu'on s'est déterminé à Lui faire, et pour Lui communiquer les plans d'opérations auxquels on se fixera. Cet avis me vient de fort bon lieu, et on m'a assuré qu'il avait été ouvert dans le Conseil. . . . Il m'a même paru hier, quoiqu'on m'ait parlé avec beaucoup de réserve et de mystère, qu'on n'était point décidé encore si l'on s'en tiendrait à l'Angleterre seule en qualité d'agresseur ou si l'on entamerait ses alliés. Si l'on prend, comme cela pourrait bien arriver, le premier de ces deux partis, la guerre ne se communiquera point cette année aux alliés de la France, et ils auront le temps de se préparer et de se décider pour le parti qui leur paraîtra le plus convenable. Votre Majesté trouvera même à cet égard plus de facilité qu'aucun des autres alliés, attendu que le traité d'alliance défensive qui subsiste entre Elle et cette puissance, échoit au commencement de l'été prochain.''[3]

let, m'a été bien rendue, au sujet de laquelle je veux bien commencer à vous dire que, si la cour où vous êtes veut m'envoyer le marquis de Valory, il ne me sera point du tout désagréable, pourvu seulement qu'il ait la faveur et la confiance des ministres de France, sans quoi il n'y aurait rien à faire par lui.

Je vous dis, d'ailleurs, que je n'ai point été surpris, quand j'ai appris par votre dépêche l'embarras dans lequel les ministres de France se trouvent pour prendre leur parti, après l'insulte qui leur a été faite en Amérique par les Anglais,[4] vu qu'ils n'y ont point voulu songer avant le cas arrivé, malgré tous les fidèles avis qu'on leur en a donnés afin de s'y préparer.[5] C'est aussi pourquoi vous ne laisserez point échapper les occasions qui s'y offriront, pour leur insinuer en termes très modestes, et qui ne sentent nullement le reproche, comme s'il avait paru quelquefois qu'ils ajoutaient plus de créance à ce que les ennemis de la France leur insinuaient qu'aux avis sincères que les plus fidèles amis de la France leur donnaient, et, comme ils en avaient à présent une expérience toute claire, je les faisais prier de vouloir bien dorénavant avoir plus de confiance aux derniers qu'à tout ce que les autres leur faisaient d'insinuations fausses et de protestations éblouissantes.

Au surplus, si ces ministres viennent à vous demander ce que je ferai dans ces occurences, vous leur répondrez en termes polis que vous n'en étiez pas instruit, mais que vous saviez, à n'en pouvoir douter,

[1] Vergl. S. 211. — [2] Vergl. S. 144. 148. 170. 185. — [3] Vergl. S. 170. — [4] Vergl. S. 226. — [5] Vergl. S. 93. 99. 103. 107. 114. 122. 172. 173; Bd. X, 442.

que mes circonstances et mes arrangements ne me permettaient absolument point de pouvoir agir dans cette année-ci; avec cela, vous pouvez bien leur récapituler, quoique bien adroitement et en termes fort modérés, ce que je vous ai déjà mandé par une de mes dépêches antérieures[1] au sujet du mauvais procédé dont on avait agi avec moi au temps de la dernière guerre, où l'on n'avait guère rempli aucun article des engagements qu'on avait pris avec moi; jusqu'à me déclarer à la fin, et quand les Autrichiens joints avec les Saxons étaient à portée d'envahir mes États, de m'aider par ma propre prudence aussi bien que je pourrais,[2] ce qui ne saurait qu'à me fort intimider encore. Vous observerez cependant bien qu'en faisant ces insinuations aux ministres, vous vous servirez des termes les plus doux que vous saurez imaginer, afin de ne pas les rebuter, ni trop blesser leur délicatesse.

Au surplus, vous ajouterez que la situation particulière où je me trouvais par rapport à mes voisins ennemis, ne me permettait pas d'agir ouvertement, sans que la Porte Ottomane ne se fût déclarée en faveur de la France, et que, d'ailleurs, je ne saurais agir contre l'Hanovre, à moins que l'alliance entre le Danemark et moi ne soit constatée et que celui-ci ne se joignît à l'entreprise sur l'Hanovre.[3]

Au reste, en réfléchissant moi sur tout ceci, il m'est venu la pensée que, pourvu que la France hésitât encore d'attaquer vigoureusement les Pays-Bas, si la France alors ne voudra pas se servir des bons offices de l'Impératrice-Reine et de moi, en nous requérant pour être ensemble médiateurs, afin d'accommoder à l'amiable ses différends avec l'Angleterre. Comme ce n'est qu'une simple idée qui me vient de passer par l'esprit, vous prendrez, nonobstant cela, l'occasion pour en sonder adroitement M. de Rouillé, et me marquerez en après de quelle façon il a senti là-dessus.

N'oubliez pas de me mander quelle impression la rupture des Anglais avec la France a faite sur Madame de Pompadour,[4] si, malgré cela, elle est encore portée pour l'Angleterre, ou si elle est fâchée de ce que celle-ci lui en a imposé.

Du reste, je veux que vous devez parler au sieur Mitra, afin de le presser sur la résolution qu'on veut prendre au sujet de l'achat du polder en Ostfrise, puisqu'il faut nécessairement que je sache à présent où j'en suis, afin de pouvoir en tout cas me tourner d'un autre côté à ce sujet.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

6905. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 août 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de juillet passé. Quoique je convienne de tout ce que vous me marquez des fonds que le Parlement

1 Nr. 6774. — 2 Vergl. Bd. IV, 389 Anm. 3. — 3 Vergl. S. 223. 228. — 4 Vergl. S. 228. — 5 Vergl. S. 39.

d'Angleterre ne manquera pas de trouver,[1] pour soutenir le Roi dans ses engagements subsidiaires qu'il prendra,[2] et pour la poursuite de la guerre, néanmoins, comme la guerre par terre au continent de l'Europe a été toujours fort coûteuse à l'Angleterre, surtout parcequ'elle serait obligée alors d'envoyer des sommes très considérables hors du pays, l'expérience du passé me fait présumer qu'elle aura de la peine à soutenir plus de quatre campagnes, vu que chaque campagne, y compris les subsides considérables de paix et les autres frais en armements, pourront coûter 20 jusqu'à 24 millions d'écus, sommes capables de fort épuiser les fonds d'Angleterre. Je me confirme presque dans cette conjecture, quand je me souviens encore d'avoir lu dans une de vos dépêches autrefois à moi faite qu'indépendamment des 180 millions que l'Angleterre était en dette,[3] le ministère pouvait, le cas le requérant, aller encore jusqu'à 200 millions et négocier par conséquent 20 millions de livres sterling, sans se déranger beaucoup.

Après vous avoir dit ceci, comme en passant, je veux bien vous communiquer confidemment encore une idée qui m'est venue en réfléchissant sur les suites funestes d'une guerre entre l'Angleterre et la France, savoir s'il n'y aurait moyen de prévenir cette guerre par une médiation que les deux parties offriraient à l'Impératrice-Reine et à moi, afin qu'en joignant, nous deux, nos bons offices auprès de l'Angleterre et la France, nous puissions accommoder amiablement leurs différends. Quoique je ne vous donne ceci que comme une idée que simplement le hasard m'a fait parvenir, je souhaite cependant que vous y réfléchissiez et que vous marquiez après à moi immédiatement ce que vous sentez là-dessus, et si vous croyez qu'en tout cas la cour de Londres goûterait une telle proposition, si jamais la France de son côté s'y prêtait.

Federic.

Nach dem Concept.

6906. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 2 août 1755.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 23 de juillet. Je crois qu'après l'évènement arrivé en Amérique entre quelques vaisseaux français et l'escadre anglaise,[4] dont tout le monde est informé à présent, vous vous serez déjà aperçu combien mal fondées ont été les conjectures qu'on a faites à Vienne touchant la façon dont les différends entre la France et l'Angleterre se pourraient terminer encore.

Cependant, en songeant sur des expédients au moyen desquels on saurait encore accommoder ces différends et prévenir par là une funeste guerre, qui, selon toutes les apparences, entraînera la plus grande partie de l'Europe, il m'est venu la pensée si cet orage ne saurait être con-

[1] Vergl. S. 193. — [2] Vergl. S. 225. 227. — [3] Der Bericht Michell's vom 25. April spricht nur von 72,375,687 Pfund. Vergl. Nr. 6953. — [4] Vergl. S. 226.

juré encore par les bons offices de l'Impératrice-Reine et de moi, pourvu que la France et l'Angleterre requerraient notre médiation. Quoique cela ne soit qu'une simple idée qui m'est venue, j'ai cependant bien voulu vous la communiquer confidemment, afin que vous réfléchissiez là-dessus et m'en marquiez votre sentiment de quelle manière vous croyez que la cour de Vienne saurait l'envisager.

Federic.

Nach dem Concept.

6907. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 2 août 1755.

J'ai reçu votre rapport du 25 de juillet passé. Après l'évènement arrivé en Amérique entre les Français et les Anglais, qui est assez connu à Dresde, j'aurais bien souhaité que vous m'eussiez marqué ce que la cour où vous vous trouvez en dit, de quelle façon elle l'envisage, quel jugement elle en porte et quel système de conduite elle voudra adopter; ce que j'attends encore de vous.

Quant à votre dépêche du 28, que je viens de recevoir, je vous réponds que, pour ce qui regarde la levée des défenses faites en Saxe contre tout commerce des Saxons avec mes sujets que j'ai désirée comme un préalable pour entrer après en négociation sur un nouveau traité de commerce, je crois m'être assez intelligiblement expliqué par ma dépêche que je vous ai faite du 23 du mois passé,[1] savoir qu'on lèvera en préalable toute défense faite à la dernière foire de Leipzig pour interdire le commerce de mes sujets avec ceux de Saxe, de même que tout ce qu'on a publié d'ordonnances depuis ce temps-là pour interrompre et gêner le commerce avec mon pays et mes sujets, afin que tout soit mis en Saxe sur le pied où il était avant la démarche précipitée qu'on fit à la dernière foire à Leipzig, et [que] l'effet de toutes défenses et ordonnances publiées en Saxe à ces sujets soit suspendu, jusqu'à ce qu'on sera convenu d'un nouveau traité de commerce.

Au surplus, je crois que nul lieu, pour tenir les conférences sur ceci, ne conviendra mieux que la ville de Halle. Pour des commissaires, j'estime des marchands peu propres pour de pareilles négociations, qu'ils brouilleraient plutôt et ne conviendraient de rien, vu leurs vues particulières; je n'y voudrais pas aussi des ministres d'État, vu les difficultés qui en résulteraient par rapport au cérémonial, et d'autres embarras encore. Mais je nommerai de ma part quelque conseiller privé ou président de chambre pour commissaire-en-chef avec deux ou trois associés, de sorte que, si la cour de Dresde veut nommer de sa part de pareils sujets et gens raisonnables qui n'aiment pas de brouiller les affaires, je me flatte que tout sera bientôt fait et réglé.

[1] Nr. 6888 S. 221.

Voilà de quelle manière vous devez vous expliquer envers le premier ministre sur les insinuations qu'il vous a faites.

Federic.

Nach dem Concept.

6908. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 2 août 1755.

J'ai bien reçu en son temps les deux rapports que vous m'avez faits du 25 et du 26 du mois de juillet dernier, et j'ai été bien aise d'apprendre que la République prenne des résolutions aussi pacifiques que le sont celles dont vous faites mention dans le dernier des susdits rapports, qui sont certainement les plus avantageuses pour elle.[1] Quant à vous, vous continuerez à me faire des rapports intéressants dans la crise présente du temps.

Federic.

Nach dem Concept.

6909. AN DEN GENERALFELDMARSCHALL VON LEHWALDT IN KÖNIGSBERG.

[Potsdam], 4. August 1755.

Da nach der zwischen den Engelländern und Franzosen in Amerika geschehenen Ruptur[2] der Krieg ausser allem Zweifel in Europa zwischen Frankreich und Engelland ohnvermeidlich sein wird, mithin die Sachen etwas verwirret werden, so finde Ich vor nöthig, Euch deshalb zu avertiren, damit Ihr dortiger Orten etwas auf Eurer Hut deshalb sein möget. Mein Wille ist demnach auch, dass kein Officier von denen in Preussen stehenden Regimentern ausserhalb der Provinz, auch nicht anhero, beurlaubet werden soll. Wann aber einige in der dortigen Provinz beurlaubet werden, so muss solches so geschehen, dass selbige allemal in gar wenig Tagen bei den Regimentern eintreffen können. Dem Generallieutenant Graf von Dohna habe Ich zwar permittiret zum spandauschen Campement zu kommen, es wird auch derselbe vermuthlich schon auf der Reise sein, Ich werde aber solchen hier nicht lange behalten, sondern selbigen bald wiederum zurückschicken. Im übrigen habt Ihr zugleich eine gute Correspondance nach denen Grenzen und benachbarten Orten zu unterhalten, um von allem, was daselbst vorfallen möchte, genau und in Zeiten informiret zu sein.

Friderich.

Nach dem Concept.

6910. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 5 août 1755.

J'ai reçu votre rapport du 29 de juillet dernier. La nouvelle que vous me marquez que la cour de Vienne ne songe pas de vouloir défendre les Pays-Bas et qu'elle fait retirer, également que la République,

[1] Vergl. Nr. 6911. — [2] Vergl. S. 226.

l'artillerie des places-frontières et entre autres d'Ostende, m'a paru fort singulière et surprenante, de sorte que vous devez poursuivre cette affaire et tâcher de la bien approfondir, comme aussi ce que les ministres anglais en sentent et s'ils n'en sont pas alarmés, afin de pouvoir m'en faire votre rapport sur ces sujets avec toute l'exactitude possible.

Du reste, vous remercierez très poliment da ma part l'ambassadeur de France[1] de l'état des forces actuelles de la République qu'il a bien voulu dresser lui-même pour me le faire parvenir,[2] [en] l'assurant de ma sensibilité extrême sur l'attention qu'il m'a voulu marquer par là, et combien je lui en suis obligé.

Federic.

Nach dem Concept.

6911. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 5 août 1755.

Votre rapport du 25 de juillet dernier m'a été bien rendu. Je m'attends à la continuation de vos nouvelles, qui apparemment de l'ordinaire à l'ordinaire deviendront plus intéressantes.

Ce qui m'a paru, en attendant, bien singulier et incompréhensible, c'est que mes dernières lettres de Hollande[3] m'apprennent que la cour de Vienne ne fait pas le moindre arrangement de vouloir défendre les Pays-Bas, que, tout au contraire, elle fait retirer, également que les Hollandais ont fait, des places avancées de la Barrière l'artillerie de ses forteresses-frontières à la France et entre autres d'Ostende, qu'elle a fait transporter provisionnellement à Anvers. L'on m'ajoute que le baron de Reischach, ministre autrichien à la Haye, doit avoir dit publiquement qu'en cas de guerre sa cour ne s'attacherait qu'à conserver Luxembourg. Comme, d'ailleurs, il y a toute apparence et qu'on assure presque positivement que la République voudra observer une exacte neutralité pendant cette guerre entre la France et l'Angleterre, et qu'on avait arrêté de nouvelles instructions qu'on va envoyer à l'ambassadeur de la République à Paris,[4] je ne comprends rien en tout ceci, puisque par là tout le fardeau de la guerre tombera seul sur l'Angleterre, à qui elle serait bien plus onéreuse que la précédente, parceque la République lui manquerait, qui autrefois porta au moins sa quote-part des frais communs de la guerre.

Au surplus, l'affaire de l'augmentation des troupes de la République[5] a entièrement manqué selon mes lettres,[6] par l'opposition presqu'unanime des États de Hollande dans leur dernière assemblée, malgré toute la peine que la Princesse Gouvernante s'est donnée pour procurer la satisfaction au Roi son père[7] de la faire passer.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Marquis de Bonnac. — 2 Die Kriegsmacht der Generalstaaten ist in demselben auf 25,663 Mann Infanterie und 2,730 Mann Cavallerie veranschlagt. — 3 Bericht Hellen's, Haag 29. Juli. — 4 Berkenrode. — 5 Vergl. S. 216. — 6 Bericht Hellen's, Haag 26. Juli. Vergl. Nr. 6908. — 7 Georg II.

6912. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 5 août 1755.

J'ai reçu votre rapport du 26 de juillet dernier et ai trouvé un peu étrange ce que vous n'y ayez sonné mot de la rupture faite entre l'Angleterre et la France dans l'Amérique,[1] nouvelle partout connue et dont il n'est pas croyable qu'on l'ait ignorée jusque là à Vienne.

Au surplus, nous avons des nouvelles que le gouvernement des Pays-Bas ne songe jusqu'ici à aucune défense de ces pays, et que même on a fait retirer toute l'artillerie d'Ostende et la transporter provisionnellement à Anvers, ce qui paraît incompréhensible.

J'attendrai l'arrivée des tableaux que vous avez achetés pour moi, pour vous faire remettre alors ce que vous avez avancé pour celui de Holbein.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6913. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 4. August, der Graf Solms habe gemeldet, man wolle ihm in Stockholm durchaus keine anderen als öffentliche Audienzen bewilligen, so wie sie der dänische Minister von Asseburg erhalten habe.[3]

Potsdam, 5. August 1755.

Wenn sie ihm auch anfänglich keine particuläre Audienz geben wollen, kann er doch eine Zeit dabei bleiben; es hat keine Eile mit ihm, und sie werden sich schon ravisiren.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6914. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 7 août 1755.

Monsieur mon Cousin. Votre Altesse m'ayant instruit déjà sur Ses intentions relativement à ce qu'Elle négocie actuellement avec la cour d'Hanovre,[4] j'ai cru agir conformément à Ses intentions, si, en attendant que le succès de cette négociation se décide, je faisais sonder préalablement la France sur ses dispositions par rapport à un renouvellement du traité présent des subsides avec Votre Altesse, quand le terme de celui ira expirer, et encore sur une augmentation des subsides à stipuler alors, supposé que vous voudriez vous y prêter. Comme la réponse que j'ai là-dessus,[5] m'assure qu'on y était tout disposé et qu'on augmenterait même les subsides, j'ai bien voulu en avertir Votre Altesse pour Sa direction et La prier en même temps de vouloir bien m'informer confidemment au plus tôt mieux du succès que Sa négociation

1 Vergl. S. 226. — 2 Vergl. S. 200. — 3 Vergl. S. 71. 230. — 4 Vergl. Nr. 6842 u. 6894. — 5 Bericht Knyphausen's, Compiègne 27. Juli.

avec l'Hanovre aura, afin que je puisse m'en diriger de ma part, pour ne point me presser trop envers la France touchant le susdit renouvellement, ni ne pas commettre avec elle, au cas que Votre Altesse trouverait des convenances avec l'Hanovre qui ne Lui permissent plus de renouveler avec la France. Je La prie de vouloir compter sur les sentiments d'estime et de l'amitié la plus sincère avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon et très affectionné cousin

Nach dem Concept. Federic.

6915. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 août 1755.

Votre dépêche du 29 de juillet dernier m'a été bien rendue. Comme c'est à présent que sans doute le théâtre s'ouvrira pour les grandes scènes, vous devez continuer d'attention afin de pouvoir m'informer exactement de la tournure que les affaires prendront entre l'Angleterre et la France, et si la première saura engager la cour de Vienne au jeu, de façon que celle-ci se déclarera ouvertement contre la France. Au reste, toute l'Europe est surprise de la faiblesse que le ministère de France fait remarquer dans ces occurrences.[1] Il faudra voir à quel parti il se déterminera. Mandez-moi tout ce qui viendra à votre connaissance, et, d'ailleurs, si vous estimez que les vaisseaux de mes marchands négociants par mer sauront courir risque, pendant ces entrefaites.

Federic.

Nach dem Concept.

6916. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 9 août 1755.

J'ai bien reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Je n'ai jamais douté sur vos sentiments de zèle et de fidélité envers moi, ni n'en douterai jamais; mais, comme il y a des moments où l'on se relâche, j'ai cru nécessaire pour le bien de mon service de vous éveiller tant soit peu,[2] et la meilleure marque dont vous me convaincrez de votre vigilance, ce sera, quand vous épierez présentement, et surtout dans ces moments critiques où se trouvent les affaires publiques, les gens de la cour où vous êtes, afin de m'informer exactement de tout ce qui s'y passe, si les Autrichiens ou les Anglais demandent de leurs troupes, si on leur fait des propositions et de quelle sorte, de quelle façon cette cour se gouvernera, au cas que la France rompe ouvertement avec l'Angleterre en Europe, si le comte de Flemming a renouvelé le traite de subsides[3] à Hanovre, et bien d'autres sujets importants encore qui me sauront être intéressants dans ces moments de crise. Surtout vous

1 Vergl. Nr. 6918. — 2 Vergl. Nr. 6889. — 3 Vergl. Bd. VIII, 459. 536. 539.

devez être appliqué au possible afin de pouvoir me donner de bonnes informations sur tout ce qui s'arrange entre les deux cours impériales, et en particulier sur les avis qui arrivent de Vienne relativement à la situation présente des affaires en Europe et au système et plan que la cour de Vienne adoptera, et sur ses vues et celles de ses alliés.

Nach dem Concept. Federic.

6917. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 9 août 1755.

Vous prendrez la peine de déchiffrer vous-même et seul cette lettre, à la suite de laquelle je vous adresse de nouveaux chiffres pour votre usage, et me garderez un secret religieux et inviolable sur tout ce que vous en aurez appris.

Vous aurez sans doute remarqué que, depuis quelques ordinaires passés, les dépêches que je vous ai faites, soit immédiatement soit du département des ministres, ont été bien sèches et peu intéressantes, malgré tout ce qui est arrivé depuis ce temps d'évènements de la dernière conséquence; le seul motif qui m'a fait agir en sorte, a été que j'ai appris par un pur effet d'hasard que, malheureusement, vos chiffres ne sont point en sûreté, et que même vos papiers de conséquence, quoique serrés soigneusement par vous dans votre bureau, et dont je sais que vous portez la clef auprès de vous, ont été exposés à être clandestinement communiqués à d'autres,[1] et cela par la trahison d'un de vos domestiques, qui apparemment aura épié l'occasion de s'emparer d'un passe-partout ou plutôt d'une double clef pour ouvrir votre bureau, au temps que vos affaires vous obligent de sortir. Quoi qu'il en soit, ma volonté est, et je vous l'ordonne expressément, que vous ne deviez absolument pas éclater sur cette affaire contre qui que ce soit, mais ménager extrêmement cette confidence et tout dissimuler, surtout par rapport au traître, que vous traiterez avec la même bonté qu'auparavant, en faisant semblant que vous ne vous étiez aperçu de rien, jusqu'à ce que je vous aurai parlé à Neisse[2] et me consulterai avec vous sur ce qu'il y aura à faire de cet homme, pour ménager tout éclat. Selon de bons indices, ce traître ne doit être que votre homme de chambre Charles Perleberg, qui, perdu par sa mauvaise vie, s'est apparemment prêté à la trahison pour soutenir ses folles dépenses. Je vous préviens que vous ne devez point traiter ceci de soupçons légers: ce sont des vérités dont je vous expliquerai plus de détails, quand vous serez arrivé auprès de moi à Neisse, où vous amènerez avec vous cet homme, si cela se peut, sans lui faire soupçonner la moindre chose. En attendant, la première chose et la plus nécessaire que vous ferez, ce sera de prendre dès le moment présent vos arrangements afin de mieux

[1] Vergl. S. 218. 219; Bd. X, 453 Anm. 2. — [2] Vergl. S. 226.

assurer par des moyens efficaces vos chiffres et vos papiers de conséquence, pour qu'ils ne soient aucunement exposés à du malheur et à la trahison.

Après tout ceci, je veux bien vous dire ce que je n'ai osé faire par mes dépêches précédentes, quoique chiffrées, que, quant aux dépenses extraordinaires que vous êtes obligé de faire pour entretenir des confidences secrètes,[1] je vous ai accordé la somme de 500 écus par an que vous avez demandée, et que le conseiller privé Eichel vous paiera à raison de 125 écus par quartier, à compter du 1er de juin de cette année, selon le concert que vous prendrez avec lui à Neisse, pour qu'il puisse vous les faire remettre régulièrement. Pour ce qui regarde, d'ailleurs, les pertes que vous souffrez à vos appointements par rapport à la différence des monnaies,[2] je tâcherai de vous y soulager, encore, par des moyens dont je m'arrangerai avec vous à Neisse.

Quant aux affaires publiques, j'ai été surpris de voir qu'encore votre dépêche du 31 de juillet dernier ne fait la moindre mention de l'évènement arrivé en Amérique par la rupture des Anglais avec la France,[3] évènement au sujet duquel je ne saurais me persuader qu'on l'ait pu ignorer jusque là à Vienne; mais ce qui me surprend plus encore que tout cela, c'est la conduite faible et incroyable avec laquelle le ministère de France s'est gouverné jusqu'à présent, malgré l'insulte ouverte que les Anglais ont faite à la France.

Cependant, comme cet évènement nous va ouvrir de grandes scènes, vous devez être présentement extrêmement attentif et vigilant sur le parti que la cour où vous êtes prendra, et sur tous les arrangements qu'elle fera, afin de pouvoir m'en informer à temps et avec toute l'exactitude possible. Vous me manderez surtout si, dans ces occasions, leur rage saurait bien tomber sur moi. Que ce serait à souhaiter à présent que vous eussiez pu remplir mes intentions que je vous avais déclarées de bouche, pour avoir quelque confident d'importance et secret, quand même il dût coûter cher.

Federic.

Nach dem Concept.

6918. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 9 août 1755.

Knyphausen berichtet, Compiègne 24. Juli: „Je sais même à n'en pas pouvoir douter que, quelqu'un des ministres ayant proposé dans le Conseil de faire arrêter sans perte de temps tous les navires marchands appartenant à l'Angleterre qu'on trouverait dans les ports de la France, cet avis a été rejeté. J'ai tâché de pénétrer les motifs de cette

L'ordinaire dernier m'a apporté à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 24 et du 27[4] de juillet passé.

J'ai été extrêmement surpris du parti faible que les ministres

1 Vergl. S. 200. — 2 Vergl. Bd. X, 534. — 3 Vergl. S. 237. — 4 In der Vorlage verschrieben 29.

résolution, et voici ceux qui m'ont paru être les plus plausibles, que je rapporterai, parcequ'ils servent à éclaircir les vues que l'on a ici. On veut, d'abord, charger l'Angleterre de toute la haine de cette guerre et l'on ne veut s'en venger que, lorsque l'infraction qu'elle a faite à la paix, sera connue et avouée de toute l'Europe. En second lieu, on espère que cette modération en imposera à l'Angleterre et que, dans l'intervalle, elle ne voudra point se porter à aucun nouvel acte d'hostilité; ce qui est d'autant plus désirable que tous les vaisseaux marchands qu'on attend de l'Amérique et des Indes orientales, sont actuellement en chemin. En troisième lieu, on croit qu'on pourra se servir utilement du temps que l'on consacrera ainsi à ladite simulation, pour exécuter les mesures que l'on a prises pour la défense du royaume, ainsi que pour l'entreprise d'une guerre tant maritime que terrestre et pour se concerter avec les cours alliées . . . Mais, si on ne veut point attaquer l'Angleterre dans le moment présent, par les raisons que je viens d'exposer, on incline encore moins à entamer ses alliés, et voici comme j'ai lieu de supposer qu'on se comportera à leur égard. Comme toutes les parties contractantes du traité de paix d'Aix-la-Chapelle ont solidairement garanti cette paix, on réclamera leur assistance contre l'infracteur commun; mais hier on n'était point encore décidé sur la forme qu'on donnerait à cette interpellation, et M. Rouillé n'a point su me dire si ce serait un manifeste, une déclaration ou bien des représentations verbales que l'on ferait faire dans les cours qui ont garanti le traité d'Aix-la-Chapelle . . . La conjecture que j'ai formée dans ma dernière lettre immédiate, vient de se vérifier, et M. Rouillé m'a fait appeler hier pour me notifier que Sa Majesté Très Chrétienne, ne désirant rien avec plus d'ardeur que de donner à Votre Majesté, dans toutes les occasions et particulièrement dans le moment présent, des preuves de sa confiance, avait fait choix du duc de Nivernois pour Lui faire part de ses vues et pour se concerter avec Elle sur les mesures qu'il conviendrait de prendre relativement de France prennent, et je ne comprends pas le but qu'ils se proposent en voulant ménager encore les Anglais dans une occasion où il me semble que la rupture est si ouverte.

Notre traité, prêt à expirer,[1] nous engage de défendre les possessions de la France en Europe, mais point du tout celles en Amérique.

La douceur que les ministres de France voudront afficher encore de l'amour de paix, ou, pour mieux dire, qu'ils se conduisent plus faiblement encore que par le passé envers les Anglais, ne déterminera ni la reine de Hongrie ni la Hollande à prendre leur parti contre le roi d'Angleterre; d'ailleurs, ils ne tireront du secours ni du Danemark[2] ni de la Suède dans cette guerre, et, en continuant cette conduite timide, ils achèveront de perdre totalement la considération que la France a eue en Europe. Mais des pertes pour eux plus importantes encore, ce seront celles du temps et de l'occasion, qu'on ne retrouve jamais, quand on les laisse échapper, ainsi que toute leur conduite de modération ne leur fera ni différer ni éviter la guerre générale que l'Angleterre leur prédestine. Voilà un raisonnement que je fais pour moi, et dont je crois qu'il sera trop tard pour en faire usage envers eux.

En qualité d'allié et d'ami de la France, il est naturel que je m'afflige, quand je vois prendre le ministère d'aussi fausses mesures, surtout quand on apprend que ces

[1] Vergl. S. 170. 231. — [2] Vergl. S. 228.

ment à l'acte d'hostilité que l'Angleterre venait de commettre.[1] Que, comme elle ne voulait cependant rien décider à cet égard, avant qu'elle ne fût instruite si ce choix serait agréable à Votre Majesté, elle me priait de Lui en rendre compte et d'informer le ministère de France de la réponse que je recevrais à cet égard. Que, comme l'on sentait que le chevalier de La Touche pourrait se penser blessé de sa démission, on n'avait point voulu lui en faire part, et que, pour cet effet, et qu'afin qu'on fût informé avec certitude de la façon dont Votre Majesté envisageait cette démarche, on s'était décidé à La faire pressentir à ce sujet par mon entremise. Qu'au reste on ne laisserait M. de Nivernois que fort peu de temps à Berlin et simplement pour l'exécution de cette commission, et que, comme il était actuellement plus nécessaire que jamais d'avoir quelqu'un à la cour de Votre Majesté qui Lui fût agréable et en qui Elle eût confiance, on rappellerait incessamment M. de La Touche et le remplacerait par quelqu'un dont Elle eût sujet d'être satisfaite. Ce ministre[2] m'a même fait entrevoir dans cet entretien qu'on ferait choix du marquis de Valory,[3] si Elle le désirait, qu'en un mot tous ceux qu'Elle désignerait, seraient agréables au Roi son maître. Le maréchal de Belle-Isle, dont le fils[4] a épousé la fille du duc de Nivernois, m'a prié le même jour d'appuyer la première de ces deux propositions auprès de Votre Majesté et de L'assurer que M. de Nivernois contribuerait avec le plus grand zèle aux intérêts réciproques des deux cours. Comme j'ignore quelle est à ce sujet la façon de penser de Votre Majesté, je n'ai répondu au maréchal de Belle-Isle, ainsi qu'au sieur Rouillé, que des choses vagues et obligeantes, et j'attends qu'Elle me fasse part de Ses intentions, afin de pouvoir parler plus catégoriquement à ce dernier, tant sur ce point que sur ce qui concerne le marquis de Valory."

gens se flattent sur quelques paroles légères et vagues du sieur Robinson, d'autant qu'il vous est connu ce que je vous ai dit à Wésel,[5] que les Anglais ne faisaient qu'amuser la France et que les propos que les ministres d'Angleterre avaient tenus au duc de Mirepoix, n'étant point autorisés par la nation, n'auraient dû être regardés par ce ministre que comme étant les sentiments particuliers de quelques-uns des ministres anglais, mais non pas de réponse de nation à nation.[6]

Je viens à présent aux alliances que les ministres de France voudront contracter en Allemagne. Il me sera difficile de leur donner conseil sur cet article-là, à cause que je ne vois dans le ministère français ni système ni projet arrêté. Quand même la France prendrait à sa solde les Bavarois, les Hessois, les Saxons et les troupes des ducs de Brunswick et de Würtemberg, je ne vois pas à quoi tout cela leur servira, si elle se détermine de ne faire la guerre à l'Angleterre que par mer et de se tenir, au reste, à la défensive sur ses frontières; d'ailleurs, on ne portera jamais ces princes d'Allemagne d'attaquer les possessions du roi d'Angleterre dans son électorat.

L'électeur de Bavière, voisin de la cour de Vienne, aurait trop à risquer, et la France ne gagnera par un traité avec lui que d'avoir 6,000 Bavarois de moins contre elle.

Pour ce qui regarde le duc de Würtemberg, il faudra qu'il ait un gros corps de troupes pour couvrir ses États, afin de pouvoir retirer des services de ses troupes.

[1] Vergl. S. 240. — [2] Rouillé. — [3] Vergl. S. 231. — [4] Graf Gisors. — [5] Vergl. S. 169. — [6] Vergl. S. 113.

Quant à la Hesse, je suis très sûr que son traité est fait et conclu avec l'Angleterre,[1] et, depuis les propos inconsidérés que le sieur Champeaux à Hambourg a tenus là au prince héréditaire de Cassel,[2] le Landgrave est si fort animé contre la France que toutes les propositions qu'on saurait lui faire, seraient sans effet.

Quant au duc de Brunswick, je dois lui rendre le témoignage que, malgré toutes les avantages que les Anglais lui ont offerts, même l'établissement de sa fille aînée,[3] il n'a jamais voulu renoncer au traité qu'il a fait avec nous, de sorte qu'en cas que le mariage de sa fille manquât, je me ferais fort de l'engager de nouveau, mais que je pourrais dire d'avance au ministère de France que ce ne serait qu'en doublant les subsides.[4]

Quant à la Saxe, il faut que je convienne que ce serait un avantage pour la France et pour moi, si l'on pouvait l'engager dans notre alliance; mais nous avons vu par l'expérience que nous ne pourrions jamais compter sur le ministre, le comte Brühl, et que cet homme, vendu aux cours de Russie et de Vienne, ne changera jamais de parti. Il ne faudra point citer ce qui s'est fait l'année 1741,[5] vu que ce ministre était intimidé alors par nos forces qui étaient en Bohême et en Autriche, et par les avantages que j'avais remportés en Silésie; et dans ce temps même, le comte de Brühl ne put cacher sa mauvaise volonté, au moins est-il constaté que ni la France ni ses alliés n'ont pu tirer alors aucun avantage des troupes saxonnes, et, dès que la sûreté l'a permis à ce ministre, on l'a vu changer de parti. Outre toutes ces considérations, je crois qu'on n'ignorera pas en France que le comte de Flemming, ministre saxon, est allé de Dresde à Hanovre pour y renouveler le traité de subsides entre l'Angleterre et la Saxe,[6] et que, par l'empressement qu'on a remarqué depuis peu entre ces deux cours, on en peut conclure, et il y a toute l'apparence, que leur traité a été déjà actuellement conclu. Aussi, le comte de Brühl s'amuserait aux dépens de la France, si on lui faisait des propositions, se jouerait des ministres de France et ne manquerait pas de communiquer toutes les propositions qu'on lui aurait faites, aux cours d'Angleterre, de Vienne et de Russie, de sorte que je laisse penser aux ministres de France s'il leur convient de se laisser balloter par le comte Brühl en entamant une affaire avec lui dont on peut leur prédire d'avance qu'elle échouera; pour moi, il me convient mieux d'avoir un ennemi connu que de l'avoir caché.

Vous pouvez faire usage de tous ces raisonnements vis-à-vis de M. de Rouillé, en adoucissant cependant les termes et en ajoutant le véhicule le plus propre pour lui faire avaler la pilule.

Quant à moi, j'envisage la situation de la France d'une façon toute différente que les ministres de France l'envisagent eux-mêmes, qui

[1] Vergl. S. 226. 227. — [2] Vergl. S. 143. — [3] Vergl. S. 225. — [4] Vergl. S. 237. — [5] Vergl. Bd. I, 471. — [6] Vergl. S. 167.

auraient dû prendre dès le départ de leur flotte des arrangements et faire, en même temps, la levée des troupes dont ils avaient besoin; il leur faut bien 100,000 hommes pour mettre les troupes sur le pied où elles ont été à la dernière guerre; je crois, d'ailleurs, qu'il leur aurait convenu de se mettre en état de pouvoir agir d'abord et qu'il aurait fallu d'abord demander à la cour de Vienne si elle voulait accomplir la garantie qu'elle avait promise dans le traité d'Aix-la-Chapelle, et, en cas de refus, la France aurait été assez autorisée de faire entrer ses troupes en Flandre.

En faisant en même temps des convenances au roi de Danemark, il y aurait eu grande espérance qu'on le déterminerait à se concerter sur une invasion dans le pays d'Hanovre.[1] Si alors la France envoyait un corps de 30 ou 40,000 hommes par le pays de l'électorat de Cologne, en le faisant passer toujours par les pays de ses alliés, elle pourrait le porter jusqu'au pays d'Hanovre, ayant toujours derrière soi deux bonnes places de ses alliés, savoir Düsseldorf et Wésel. D'un autre côté, la France trouverait encore la Flandre sans défense et pourrait s'emparer de tout ce pays dans une campagne, sans coup férir. Ce pays servirait en tout temps d'équivalent de Canada, et, d'un autre côté, une armée française et danoise qui entrera dans le pays d'Hanovre, forcerait bientôt le roi d'Angleterre à recourir à tous les expédients imaginables pour accélérer la paix. Par ces moyens-là, la France se soutiendrait par ses propres forces, de sorte que, si même elle venait à manquer de l'Espagne, elle pourrait terminer en peu de temps en Europe tous les démêlés qu'elle a avec les Anglais en Amérique, et faire une si bonne compensation à la paix que l'article de ses avantages surpasserait de beaucoup plus ses pertes.

Pour ce qui regarde moi, vous n'avez qu'à parler toujours aux ministres de France de la bonne volonté que j'avais de leur être utile; mais vous leur montrerez en même temps, d'un côté, toutes les forces de la Reine-Impératrice réunies contre moi dans les pays héréditaires, et, d'ailleurs et de l'autre côté, une formidable armée des Russes qui allait s'assembler en Livonie, de sorte que vous les ferez juger eux-mêmes combien ces conjonctures me mettaient dans une inactivité parfaite, jusqu'au moment qu'on puisse les faire changer. Au surplus, ce serait se faire une illusion à pure perte, si les ministres de France inclinaient à croire que leur modération saurait effectuer peut-être qu'on se prêterait en Angleterre à une réparation proportionnée à l'insulte; au moins, mes lettres de Londres[2] marquent tout le contraire, portant en propres termes que l'on y continuait à songer de pousser avec toute la vigueur imaginable les armements maritimes contre la France; qu'on y était même surpris que celle-ci tardait à se décider sur une rupture ouverte que sa dignité exigeait dans la situation présente des affaires; qu'on

[1] Vergl. S. 228. — [2] Bericht Michell's, London 29. Juli.

ne voudrait pas, malgré cela, s'endormir à cause de ces délais et qu'on confirmait de toute part que l'escadre de 17 vaisseaux de ligne que l'on venait de mettre en mer, courra tout de suite sur les Français pour leur frapper un coup mortel, avant qu'ils eussent le temps de se reconnaître; qu'il n'y était plus question de ménagement, qu'on sentait l'impossibilité d'éviter la guerre en Europe avec la cour de France et qu'on voulait la pousser à toute outrance; qu'on avait même le dessein que, si la France différait encore quelque temps de rompre avec l'Angleterre, de le faire les premiers, d'abord que le roi d'Angleterre serait de retour à Londres, ce qui serait dans le courant de ce mois, les dernières lettres d'Hanovre ayant marqué qu'il s'était prêté aux désirs des régents et déterminé à revenir incessamment, sans avoir cependant encore fixé le jour de son départ. Qu'en attendant l'on continuait à se flatter que les négociations subsidiaires pour fortifier le parti de l'Angleterre sur le continent de l'Europe, prendraient un tour favorable, qu'on avait fait de grosses remises en argent à Pétersbourg,[1] que tout cela coûterait de fortes sommes, mais qu'on ne s'en souciait pas; que, si la Hollande persistait à ne pas vouloir augmenter ses troupes et à vider les barrières les plus voisines de la France,[2] on s'en consolerait et se proposait qu'en cas que la France entamerait la guerre de ce côté-là, de faire venir tout de suite aux Pays-Bas un corps de troupes d'Hanovre et de Hesse-Cassel, joint à un autre corps que la cour de Vienne y enverrait, outre celui qui y est déjà, et qu'on lui paierait de quoi pouvoir tenir la campagne et se défendre, en abandonnant les places les plus exposées aux frontières de la France; que c'était sur cet arrangement qu'on s'était décidé, les autres ne viendraient que lorsque l'on verrait de quelle façon la France débuterait et que les négociations subsidiaires seraient conclues.

Du reste, [vous direz] au sieur de Rouillé que le choix que Sa Majesté Très Chrétienne avait fait du duc de Nivernois, pour me l'envoyer ici pour quelque temps, afin de me faire part de ses vues, m'était tout-à-fait agréable, de sorte que je souhaitais que sa dignité de duc et pair de France n'empêchât pas, comme je le conçois parfaitement, que nous le puissions garder ici plus longtemps. Il m'est revenu cependant la pensée à cette occasion qu'il y aura des précautions à prendre qu'à son passage pour ici, il ne lui arrive le même accident qui malheureusement arriva autrefois à M. de Belle-Isle, quand à son insu il passa le territoire d'Hanovre à Elbingerode.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. X, 106. — [2] Vergl. S. 218. — [3] Vergl. Bd. IV, 2. 3.

6919. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN

Potsdam, 9. August 1755.

Da Se. Königl. Majestät allererst nach gethaner Unterschrift de einliegenden Dépêche die Minute davon eingesehen[1] und in solcher di Passage wegen des Herzog von Braunschweig nicht nach Dero Inte tion eingerichtet gefunden haben, indem, Dero Aeusserung nach, noc nicht mit Fundament gesaget werden könne, dass die Mariage zwische der Prinzessin Tochter erwähnten Herzogs und dem Prinzen von Wall bereits arretiret sei,[2] auch von dessen Intention wegen Erneuerung sein bisherigen Tractats noch nicht zuverlässig geurtheilet, noch etwas m Bestand davon gesaget werden könne, so haben Se. Königl. Majest darauf ermeldete Dépêche angestrichen und mir zu melden befohle wie diese mit einigen Strichen deshalb bemerkte Passage in der Minu geändert und das angestrichene weggelassen werden müsste, dahergege es sehr gut sein werde, dass der von Knyphausen wegen des scho längst fällig gewesenen Subsidientermins und dessen baldiger Bezahlun Erinnerung thue.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

6920. AU CONSEILLER PRIVÉ EICHEL A POTSDAM.

Schreiben des Prinzen Ferdinand von Braunschweig, „Berlin ce 7 août à tro heures du matin. 1755": „Sire. Je présente très humblement ci-joint à Votre Majes ce qui m'est parvenu ultérieurement de la part du Duc mon frère relatif aux affair hanovriennes. Je ne discontinue d'être etc."

Apostille.

Voici le cas annoncé dans ma lettre. Ma précédente était partie deux jou quand le correspondant du président de Münchhausen m'en apporta une dans laquell après des compliments, il dit:

1° La conviction que j'ai de l'estime infinie de Sa Majesté le Roi pour Madam la princesse Caroline ne me rend que d'autant plus facile à me flatter que vot cour voudra bien cimenter nos espérances connues, en évitant les démarches qui pourraient reculer ou embarrasser l'accomplissement, et en montrant au Roi une vé table affection et participation à la situation épineuse à laquelle un devoir indispe sable de maintenir les droits de sa couronne vient de l'exposer.

2° Son Altesse Sérénissime est trop éclairée et connaît trop bien les intérêts sa maison pour n'apercevoir point qu'une invasion de ce pays ne peut jamais être indifférente.

3° Elle peut compter aussi que le Roi pense effectivement de la sorte p réciprocité et relativement au pays de Brunswick, et s'il y a des raisons qui emp chent dans l'instant[3] Son Altesse Sérénissime de s'engager à joindre éventuelleme ses forces à celles du Roi pour la défense de ses possessions allemandes, il n'

[1] Ministerialerlass an Knyphausen, d. d. Berlin 9. August, mit dem Passu „Pour ce qui est du duc régnant de Brunswick-Wolfenbüttel, elle [la cour de Franc sentira elle-même qu'après le mariage arrêté entre la princesse aînée et le prince Galles, ce serait un moment peu favorable pour lui proposer le renouvellement traité de subsides qui subsiste encore entre lui et la France." — [2] Vergl. S. 210. — [3] Vergl. S. 237.

sera pas de même à l'égard des bons offices qui pourront être employés, soit pour faciliter indirectement la défense du pays du Roi.

4° D'un autre côté, on ne sent que trop bien ici de quel effet et de quelle importance sera dans cette crise la contenance qu'au cas de rupture entre l'Angleterre et la France observera Sa Majesté le roi de Prusse, et il en résulte une idée assez naturelle que j'ose vous confier et qui est celle: Qu'il plût à Monseigneur le Duc ou à Son Altesse Royale Madame la Duchesse de disposer Sa Majesté Prussienne à déclarer qu'au cas que la France attaquât ou fît mine d'attaquer, à l'occasion des présentes brouilleries en Amérique, les pays allemands du Roi, Sa Majesté Prussienne n'empêchera point, ni directement ni indirectement, Sa Majesté de prendre toutes les mesures possibles pour la défense de ces mêmes pays.

5° Ce sera sûrement la plus grande et la plus essentielle marque d'amitié que Leurs Altesses peuvent donner au Roi, et qui ne laissera d'opérer la plus vive reconnaissance; c'est pourquoi je n'en puis assez recommander l'effectuation à votre droiture et affection pour les intérêts communs des deux sérénissimes maisons, Vous priant pp.

Si vous voulez contracter les chiffres que j'ai posés à la marge ci-dessus, avec ceux que je vais faire, vous trouverez que, sous

1° et à la fin numéro 5, on me dit assez clairement qu'il dépendra de ma conduite et de ma docilité que le mariage réussisse ou non;

2° et 3° qu'on fait apercevoir de vouloir m'imputer comme un manque aux pactes fondamentaux de la maison, *der Erbverträge des Gesammthauses*, si je reste coi dans le péril dont le pays d'Hanovre est menacé;

4° que, pour ces deux raisons, on se croit légitimé de prétendre que je négocie auprès de Sa Majesté le Roi votre maître.

Vous vous imaginerez aisément combien me doit être odieux, surtout depuis la vôtre par laquelle je vois que Sa Majesté ne veut pas qu'elle paraisse,[1] que j'ose m'adresser à elle. J'espère pourtant que Sa Majesté approuvera que je n'aie pas d'abord refusé tout; car, outre que j'aurais terriblement choqué le roi d'Angleterre, et, si je le connais bien, gâté d'un seul coup toute l'affaire, on aurait pris ce refus pour une preuve ouverte que j'étais instruit de Sa Majesté de ne me laisser aucunement mêler de rien, on aurait nécessairement tiré de là des conséquences et attribué à Sa Majesté des sentiments peut-être plus qu'elle-même ne veut pas. Ce sont donc aussi bien les considérations dues à Sa Majesté que celles qui regardent le roi d'Angleterre ou proprement moi-même, qui m'ont déterminé de répondre que je tâcherais d'exposer à Sa Majesté votre maître les sentiments d'Hanovre et que je serais charmé, si Sa Majesté le roi de Prusse se déclarait sur cette matière d'une façon satisfaisante. Il m'a paru que je ne pouvais dire moins, en qualité de prince d'une même maison et obligé par tant de raisons et de pactes, de souhaiter la conservation de la tranquillité dans ces pays voisins. Je vous ai communiqué mot pour mot ce qu'on a écrit, supposant que l'inadvertance du style et de la tournure même ne nuira pas à l'homme qui n'a pas pu penser que sa lettre à un ami passerait en d'autres mains. Il dépendra présentement de Sa Majesté si et de quelle façon je dois répondre ultérieurement; l'unique chose que je souhaite et que j'espère même des hautes lumières et bontés de Sa Majesté, est qu'en toutes ces circonstances elle ne désapprouvera pas ma conduite. Dieu sait que je suis véritablement mortifié que l'affection royale de Sa Majesté envers moi et sa nièce lui doit causer tant d'incommodité. Je suis etc.

[Potsdam, août 1755].

Au prince Ferdinand: D'écrire au Duc qu'il pouvait bien croire que j'avais été très surpris des propositions que le roi d'Angleterre lui faisait, mais, comme il convenait de répondre, que je le priais de dire à son correspondant en mêmes termes:

[1] Vergl. S. 225.

»Qu'il m'avait sondé sur les propositions du roi d'Angleterre; que j'avais répondu que personne ne pouvait trouver à dire qu'un prince pensât à la sûreté de ses États; qu'on avait fort bien su que le roi d'Angleterre avait fait un traité de subsides avec les Hessois[1] et ceux de Gotha, que personne ne l'avait contrecarré; que, de ma part, je pensais de même à ma sûreté, et que c'était par cette raison-là que j'aimais à conserver mes alliés et que je serais aussi sensible à leur perte que si le roi d'Angleterre perdait ceux de Gotha ou de Cassel qu'on lui débauchât; que, pour ce qui regarde la guerre présente, je serais charmé de voir la paix rétablie, et que, si je pouvais y contribuer, le roi d'Angleterre pouvait compter que je m'y emploierais avec plaisir.

Le Duc pourrait insinuer comme de lui-même à la suite ceci qu'il serait à désirer qu'on finît à Hanovre la chicane qu'on m'a faite sur la Frise,[2] et qu'on accommodât en Angleterre ce qui regarde les prises des vaisseaux.[3] Il faudra voir ce qu'ils répondront, et par ce moyen le Duc pourra ni plus ni moins réussir pour le mariage de sa fille.

Dieses morgen mitzubringen.

Eigenhändig.[4]

6921. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A MAGDEBOURG.[5]

Potsdam, 10 août 1755.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre du 7 de ce mois, à la suite de laquelle vous avez bien voulu communiquer ce qui vous est parvenu en dernier lieu de la part du Duc régnant votre frère relativement aux affaires d'Hanovre.[6]

En renvoyant ceci à Votre Altesse ci-joint, je vous prie de vouloir bien répondre, au plus tôt mieux, au Duc que je [ne] saurais assez exprimer combien j'étais touché de ses marques d'amitié à toute épreuve qu'il continue à me donner, et combien j'avais à louer sa fermeté et sa prudence.

Que, d'ailleurs, le Duc pouvait bien croire que j'avais été très surpris des propositions que le roi d'Angleterre lui avait faites à mon égard, mais, comme il convenait de lui répondre, je priais le Duc de vouloir bien dire à son correspondant en mêmes termes et sans changer aux mots, en simulant même de l'indiscrétion pour ceci:

Qu'il m'avait sondé sur les propositions de la part du roi d'Angle-

[1] Vergl. S. 226. — [2] Vergl. Bd. IX, 484; X, 535. — [3] Vergl. Bd. IX, 479; X, 528. — [4] Ein nach dieser Anweisung von dem Cabinetssecretär entworfenes Schreiben ist im Mundum von dem Könige nicht vollzogen worden. Die zum Abgang gekommene umgearbeitete Redaction des Schreibens siehe unter Nr. 6921. — [5] Der Prinz hatte sich am 7. August zur Uebernahme des ihm übertragenen Gouvernements nach Magdeburg begeben. — [6] Vergl. Nr. 6920.

terre, que j'avais répondu:[1] qu'il était libre à tout le monde de prendre des précautions pour sa sûreté; que personne ne s'était avisé de contrecarrer le roi d'Angleterre dans les traités subsidiaires qu'il avait conclus tant avec la Saxe[2] qu'avec la Hesse et ceux de Gotha; que, pour une déclaration formelle, ce n'était pas ni le cas, ni le temps de la donner, mais qu'il serait à désirer pour le bien de l'Europe qu'on pût accommoder les différends qui s'élevaient entre la France et l'Angleterre, et qu'on étouffât cette étincelle, avant que l'embrasement devînt général; que je serais charmé d'y contribuer, et que le roi d'Angleterre pouvait compter que je m'y porterais avec le plus grand zèle.

Qu'au surplus le Duc pourrait insinuer comme de lui-même à la suite de ceci qu'il serait bien à désirer qu'on voudrait finir à Hanovre la chicane qu'on m'avait faite sur l'Ostfrise, et qu'on accommodât en Angleterre ce qui regarde les prises des vaisseaux de mes sujets autrefois faites par les armateurs anglais. Qu'il faudrait voir ce que les Hanovriens y répondraient, et que le Duc m'obligerait infiniment, s'il voulait m'informer, à la suite, de l'impression que ma réponse avait faite sur eux, et qu'au reste par ce moyen le Duc pourrait ni plus ni moins réussir pour le mariage de sa fille.

Je suis avec des sentiments pleins d'estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon etc.

Federic.

Nach dem Concept.

6922. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Schreiben des regierenden Herzogs von Braunschweig, Braunschweig 8. August: „Sire. Je m'abstiens des remercîments que je sens être dus à la manière de penser de Votre Majesté si grande et si gracieuse à mon égard, dont l'exprès de Votre Majesté m'a remis ce midi une nouvelle preuve.[3] Veuille la Providence que toute ma vie me puisse fournir des moyens de prouver par les effets que je n'aspire qu'à m'en rendre digne par le dévouement le plus entier et la reconnaissance la plus vive.

Ma situation par rapport à la cour d'Hanovre est encore la même, on ne m'a rien déclaré depuis celle dont mon frère le prince Ferdinand aura fait rapport à Votre Majesté.[4] C'est par ce même rapport que Votre Majesté aura vu ce qui m'a empêché de faire rien déclarer à la cour d'Hanovre, sans être informé des volontés de Votre Majesté qui me sont et seront l'unique règle. C'est en conséquence de ces sentiments que, comme mon frère aura déjà eu la grâce d'exposer à Votre Majesté, je laisserai plutôt échouer tout le projet du mariage de ma fille que de faire quelque chose contraire au traité conclu avec Votre Majesté. Je n'ai pas même osé exécuter le conseil de Votre Majesté de proposer des troupes auxiliaires à transporter en Angleterre,[5] sans être éclairci sur le scrupule que j'ai cru de mon devoir de faire parvenir à Votre Majesté, et sur lequel la déclaration de Votre Majesté me servira de guide. Je suis, en outre, fermement résolu de n'entrer non plus en aucune proposition d'un traité pour l'avenir, et après l'expiration du traité lequel j'ai l'honneur d'avoir avec Votre Majesté,[6] si ce n'est sous le bon plaisir de Votre Majesté. Je conçois toute la hardiesse de ma prière, quand j'ai

[1] Das Folgende bis zum Ende des Absatzes liegt in wörtlicher Uebereinstimmung in einem eigenhändigen Entwurfe vor. — [2] Vergl. S. 243. — [3] Vergl. Nr. 6914. — [4] Vergl. Nr. 6920. — [5] Vergl. S. 225. — [6] Vergl. Bd. VIII, 207.

supplié Votre Majesté de m'en faire parvenir Ses sentiments; je conçois combien de raisons pourront rendre mon importunité désagréable; mais ma confiance n'étant pas moindre que mon zélé dévouement pour Votre Majesté, j'ai cru de pouvoir et de devoir même agir si ouvertement. Mon sort étant entièrement remis à la haute disposition de Votre Majesté, je reconnais avec la plus vive reconnaissance et comme un trait de Sa haute bienveillance que Votre Majesté ait déjà daigné avoir soin de mes intérêts auprès de la cour de France.[1] C'est Votre Majesté qui est l'arbitre de ce que j'ai à faire: si Elle trouve qu'en cas qu'on continue d'annexer au mariage de ma fille la condition d'un traité après l'expiration du présent, que, dis-je, en ce cas je doive écouter la cour d'Hanovre, il faudra attendre l'issue de cette affaire, avant que de pouvoir faire quelque pas pour la continuation du traité présent; si Votre Majesté ne le trouve pas, je suis prêt à recevoir, comme une marque des bontés suprêmes de Votre Majesté, la prolongation et l'amélioration du traité garanti par la France. Je n'attends que la décision de Votre Majesté. Je me flatte aussi de l'avoir sur ce que je dois répondre à Hanovre par rapport à la commission dont, malgré moi, on m'a chargé, et je serai au comble de ma joie, si Votre Majesté ne désapprouve pas ma conduite dans cette occurrence.

Potsdam, 12 août 1755.

Monsieur mon Cousin. La lettre que Votre Altesse a bien voulu prendre la peine de me faire le 8 de ce mois, m'a vivement pénétré par la façon si obligeante et si amiable dont Elle S'est exprimée à mon égard, et de la confiance sans bornes avec laquelle Elle veut bien Se remettre à mes avis sur ce qui regarde Son affaire avec l'Hanovre. Elle voudra être bien persuadée que j'y répondrai de toute la mienne, et que mes sentiments pour Elle ne se démentiront jamais.

Comme Votre Altesse sera sans doute déjà informée par le prince Ferdinand, Son frère, de la façon dont je pense aux propositions qui Lui sont parvenues d'Hanovre, j'estime qu'il conviendra d'attendre des nouvelles sur l'impression que ma réponse[2] à ces propositions y aura faite, et ce que l'on trouvera bon d'y répliquer.

Votre Altesse peut être, d'ailleurs, persuadée que j'ai bien à cœur que le mariage proposé par l'Hanovre de la Princesse Sa fille aînée se puisse constater, quoique de manière convenable à la dignité de Votre Altesse, à Son avantage et avec Sa sûreté; c'est en conséquence de ce principe que je Lui dirai avec ouverture de cœur que Ses intérêts, Sa dignité et la bonne [foi] demandent qu'Elle n'entre point en de nouveaux engagements avec l'Hanovre par quelque traité formel, avant que celui où Elle Se trouve actuellement engagée, ne soit expiré; j'ai même supposé cela, quand je lui ai suppédité l'avis d'offrir Ses troupes à l'Angleterre, pour y être transportées, au cas que celle-ci serait attaquée de dehors. Mais, s'il arrivait que le roi d'Angleterre fît annexer au mariage de la Princesse, fille de Votre Altesse, la condition d'un traité après l'expiration du présent, je suis du sentiment qu'Elle devait l'écouter sans balancer, surtout si cela se peut faire avec des sûretés convenables à Votre Altesse, pour ne pas être obligée de marcher plus loin qu'Elle ne voudrait. La situation des affaires politiques dont Votre Altesse ne peut voir toute l'étendue, est si critique dans les moments présents que

[1] Vergl. S. 237. — [2] Vergl. Nr. 6921.

je compte d'être de mon devoir, vu l'amitié parfaite que je Lui porte, de songer à ce que les intérêts et les sûretés sauraient demander; c'est aussi par cette unique considération, que je Lui prête mes avis, ne disconvenant point d'ailleurs qu'en prince souverain Elle a la pleine disposition de la Princesse Sa fille. Outre cela, je conviens qu'un établissement de celle-ci en Angleterre sera toujours bien avantageux pour Votre Altesse et Sa maison, surtout en égard du temps futur, de sorte que je suis très éloigné d'y vouloir mettre le moindre obstacle; tout ce que je souhaite seulement, c'est qu'Elle y trouve Ses sûretés pour les moments présents, et que ce qu'on désire d'Elle, soit comportable à Sa dignité; c'est là où tendent tous les avis que je Lui donne. En attendant donc que Votre Altesse ait des éclaircissements ultérieurs sur l'issue de cette affaire, je ne presserai plus la France ni ne l'encouragerai sur le renouvellement du traité, avant que Votre Altesse ne me fasse connaître Ses sentiments ultérieurs à ce sujet. Elle voudra bien recevoir, au reste, les assurances de l'amitié et de la plus parfaite estime avec lesquelles je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse etc.

Nach dem Concept. Federic.

6923. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Schreiben des regierenden Herzogs von Braunschweig, Braunschweig 11. August: „Sire. Vingt-quatre heures étaient à peine écoulées depuis la réexpédition du courrier de Votre Majesté [1] qu'on me fit avertir d'Hanovre que milord Holdernesse viendrait ici. Il arriva samedi et demanda hier, dimanche, une audience particulière, dans laquelle il m'exposa combien le Roi son maître et tout le ministère anglais reconnaissait que la tranquillité de l'Allemagne et surtout des États que son maître y possède, dépendait de Votre Majesté; il ajouta que la puissance formidable de Votre Majesté l'était d'autant plus par la supériorité du génie de Votre Majesté qui seule la conduisait; que ces considérations avaient déterminé le Roi son maître de l'envoyer pour me prier de me charger des propositions qui, à ce qu'il espérait, ne seraient pas trouvées indignes de l'attention de Votre Majesté. Je ne lui ai pas dissimulé que peut-être Votre Majesté ne pourrait pas trouver convenable que je me mêlasse de cette commission, cependant la même incertitude sur les volontés de Votre Majesté m'empêchant cette fois-ci, comme auparavant, de m'y refuser entièrement, j'ai cru de mon devoir de les entendre. J'ai demandé au ministre anglais de me donner par écrit ces propositions, mais il s'en est défendu sous prétexte d'un manque d'ordre. Il a consenti cependant de les répéter devant un de mes ministres, qui en ayant fait, à mesure qu'il parlait, une minute et la lui ayant lue, il n'a pas hésité de la reconnaître tout-à-fait conforme à ses discours, ce qu'il a assuré aussi dans ma présence.

C'est cette minute que j'ai l'honneur de présenter ci-jointe à Votre Majesté, remettant entièrement à Ses hautes lumières et Son bon plaisir si et comment Elle trouve à propos que je sois chargé de Ses ordres là-dessus.

Le passage du resserrement des nœuds de parenté et les circonstances en gros m'ayant fourni l'occasion de le sonder sur la situation du mariage projeté, il m'a fait entrevoir que, sans choquer le ministère anglais et même toute la nation, cette affaire ne pourrait prendre un pli sûr et décisif qu'après le retour du Roi en Angleterre, qui se ferait bientôt. Il ajouta d'une façon indirecte et assez fine que ce qui pourrait procurer le plus d'estime et de considération auprès de la nation à moi

[1] Vergl. S. 249.

et ma maison, serait, si on voyait que j'étais bien auprès de Votre Majesté et qu'Elle nous honorait, moi et Sa nièce, de Sa haute bienveillance. Je l'en crois aisément, n'ayant rien qui me soit plus précieux et ravissant que les bonnes grâces de Votre Majesté, et n'ambitionnant rien plus que de m'en rendre digne et d'être avec la vénération la plus zélée, tant que je vivrai, etc.

Précis des discours de milord Holdernesse.

Les différends survenus entre l'Angleterre et la France pourraient bien troubler le repos général de l'Europe et même porter le fléau de la guerre au sein de l'Allemagne. On a pourtant de la peine à concevoir sous quel prétexte on voudrait inquiéter un membre de l'Empire et comment on pourrait colorer une attaque sur les États allemands de Sa Majesté Britannique, en haine des mesures qu'elle s'est vue forcée de prendre pour la défense des droits et possessions de sa couronne dans le Nouveau Monde. Une attaque aussi injuste ne pourrait manquer d'être suivie des plus malheureuses conséquences; Sa Majesté se verrait obligée d'avoir recours aux puissances alliées, et des inondations des troupes étrangères mettraient le comble aux malheurs de l'Allemagne. Une telle calamité intéresse trop Sa Majesté le roi de Prusse pourqu'elle pût la voir arriver avec tranquillité, et les sentiments patriotiques de ce Prince sont trop bien connus pourqu'on puisse douter que, bien loin d'appuyer l'injustice d'une telle attaque, il ne fît ses efforts auprès de ses alliés pour en prévenir les suites funestes.

La droiture de Son Altesse Sérénissime et l'intérêt qu'elle doit prendre à la conservation du repos de l'Empire et de la sûreté des États allemands de Sa Majesté Britannique, tant en vertu des pactes de famille qu'en considération de l'amitié qui subsiste entre les deux branches de la maison, sont des garants de l'empressement avec lequel Son Altesse Sérénissime emploiera ses bons offices auprès de Sa Majesté le roi de Prusse dans la conjoncture présente, et les vues qu'on a de resserrer de nouveau les nœuds de parenté et d'alliance pourraient également intéresser Sa Majesté Prussienne et Son Altesse Sérénissime à l'objet en question.

Ce que l'on désire de la part de Son Altesse Sérénissime, est qu'elle tâche de disposer Sa Majesté Prussienne à se prêter aux vues patriotiques de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne pour la conservation de la paix en Allemagne, et de la porter à donner une promesse formelle qu'elle n'entreprendra rien directement, ni indirectement contre les États de Sa Majesté Britannique dans l'Empire et qu'elle ne prêtera aucun secours à la France dans les desseins qu'elle pourrait avoir contre Sa Majesté Britannique en Allemagne, et que pareillement elle ne s'oppose pas aux mesures défensives que Sa Majesté se verrait obligée de prendre en cas d'une telle invasion, et même qu'elle préviendrait et empêcherait la France d'entreprendre rien de pareil.

La réciprocité à accorder à Sa Majesté Prussienne pourra être facile à trouver.

Potsdam, 12 août 1755.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu votre lettre dans laquelle vous m'avez ouvert votre idée sur la situation présente des affaires de l'Europe.[1] Je vous avoue qu'il est fâcheux de voir les démêlés qui se sont

[1] Dem Weiteren liegt der folgende eigenhändige Entwurf zu Grunde: „Je vous avoue qu'il est fâcheux que des démêlés de peu d'importance dans le fond aient brouillé la France et l'Angleterre. Les possessions que ces deux nations se disputent dans les terres incultes de l'Acadie et du Canada, sont un objet si peu important de lui-même que les frais que chacune de ces nations a faits pour ses armements, surpassent de beaucoup la valeur du terrain litigieux. Il paraît même que des deux côtés on a agi avec trop de précipitation et que, de mesures en mesures, ces deux nations se sont vu engagées dans une rupture ouverte, où elles se sont

élevés entre la France et l'Angleterre. Dans le fond de la querelle, le jeu ne vaut pas la chandelle. Les possessions que ces deux nations se disputent [dans les terres] incultes de Canada, sont un si petit objet que les grands armements qu'on fait, surpassent de beaucoup la valeur des pays litigieux. A vous dire naturellement mon avis, il sera qu'ils se sont précipités de part et d'autre dans les mesures qu'ils ont prises, qui les ont engagés plus loin peut-être qu'ils ont eu l'intention d'aller.

Il est sûr que, si l'on n'y porte un prompt remède, il y a toute apparence que la guerre passera en Europe, et qu'elle ne gagne, comme un mal contagieux, de voisin à voisin.

Vous m'expliquez les appréhensions que vous avez pour l'Allemagne; quoiqu'elles me paraissent prématurées, je serais fort embarrassé de répondre de l'évènement. Je suis cependant de l'opinion qu'il est encore temps de prévenir toutes les suites fâcheuses que vous semblez prévoir, et cela pourrait se faire en ménageant la dignité des deux couronnes par la médiation de leurs amis communs. La part que vous prenez aux intérêts du roi d'Angleterre, m'oblige de vous ouvrir une idée qui m'est venue dès le commencement de la brouillerie des deux nations, et dont il est libre à vous de faire l'usage que vous trouverez convenable. Il me paraît que, sans commettre l'honneur des deux couronnes, des mé-

laissé entraîner, sans paraître trop le prévoir. Quoi qu'il en soit, dans la situation présente de l'Europe, il est sûr que, si l'on n'y porte un prompt remède — comme vous le prévoyez très bien — la guerre de l'Amérique passera en Europe, et alors il sera sans doute à craindre que, comme un mal contagieux, elle ne gagne de proche en proche et ne communique enfin son épidémie à l'Allemagne, comme à toutes les autres nations.

Vous me marquez surtout les appréhensions que vous avez pour le Corps Germanique et en particulier pour les possessions que le roi d'Angleterre y a; quoique vos craintes me paraissent prématurées dans le moment présent, je ne voudrais cependant pas répondre de ce qui peut arriver. La France, pour ressentir la rupture des Anglais en Amérique, pourrait former des vues sur l'électorat d'Hanovre, ne pouvant attaquer les possessions du roi d'Angleterre à terre ferme d'un autre côté. Tout ceci est sur le chapitre des probabilités, mais, pour éviter ces troubles et toutes les suites malheureuses et ruineuses qui peuvent en résulter, je suis d'opinion qu'il ne faut point employer de palliatif, mais couper le mal dans sa racine, ce qui ne peut se faire que par une bonne paix. Je ne vois point d'impossibilité d'y réussir. Par l'entremise d'amis communs, cet ouvrage salutaire pourrait s'acheminer; je vous ouvre mon cœur et vous parle peut-être avec trop de franchise, mais, si la reine de Hongrie ou les Hollandais, ou les Espagnols, ou le Danemark, ou quelques-uns de ceux-là, supposé la reine de Hongrie et moi, nous chargions de la médiation, que je trouvasse le moyen de la faire agréer de la France et qu'en conséquence nous travaillions à rapprocher les esprits, il y a grande apparence qu'entre ici et le printemps prochain, la paix serait faite, pourvu que sous main l'Angleterre et la France convinssent des médiateurs et agréassent leurs bon offices. Ce serait ensuite à nous, à nous proposer nous-mêmes ce qui sauverait l'honneur et la dignité des deux couronnes et vous tirerait de toutes vos inquiétudes. C'est, croyez-moi, l'unique remède efficace et le seul par lequel nous pouvons parvenir à maintenir l'Europe en paix et à empêcher la ruine de la patrie commune. Je me porterai à cette œuvre salutaire avec tout le zèle possible, et certainement je crois qu'après les premières illusions d'animosité dissipées, les deux puissances belligérantes auraient lieu d'être satisfaites de la paix.

diateurs pourraient leur proposer des voies de conciliation et couper par là le mal dans sa racine.

Je m'offrirais volontiers pour un des médiateurs, le roi d'Angleterre pourrait sonder son alliée, l'Impératrice-Reine,[1] ou la république de Hollande ou l'Espagne ou le Danemark, et convenir sous main avec une de ces puissances.

J'emploierais de bon cœur mes bons offices auprès de la France pour voir de quelle manière elle saura agréer cette médiation-là. Et, pour sauver tout-à-fait l'honneur des deux couronnes, dès que nous serons convenus en secret des médiateurs, ils pourraient ensuite, ouvertement et comme d'eux-mêmes, proposer leur médiation aux deux couronnes.

Il y a toute apparence qu'entre ici et le printemps qui vient, on pourrait convenir de quelques articles préliminaires et terminer par là un démêlé peu important de lui-même, et qui ne peut devenir important qu'à mesure que l'honneur et la dignité des deux couronnes ne se trouvent lésés par la suite des hostilités.

Federic.

Nach dem Concept.

6924. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

[Potsdam], 12 [août 1755].

Mon cher Frère. Vous ne devez point être surpris si vous recevez aujourd'hui une double lettre de ma part; vous pouvez juger facilement que je dois être très surpris de la déclaration que les Anglais exigent de moi. Si c'était dans d'autres circonstances, ils n'auraient de moi aucune réponse, mais je me prête à leur chipotage en considération de vos intérêts et de ceux de ma nièce. Je suppose donc, dans la lettre que je vous écris et qui est ostensible,[2] que vous ne m'avez parlé que comme de vous-même des affaires présentes de l'Europe et que vous ne m'avez point communiqué *in extenso* la commission du lord Holdernesse. Vous pouvez jouer le rôle de l'entremetteur dans toute cette affaire-ci, donner bonne espérance aux Hanovriens et même, par une marque du penchant que vous avez pour eux, leur lire l'autre lettre ci-jointe, cependant sans en donner de copie; ils vous tiendront compte de cette complaisance, et je me flatte que de cette façon le mariage de ma nièce ne sera point rompu. Pour moi, je suis prêt de me charger de la médiation, si l'on vient au fait et au prendre, mais je suis en même temps obligé de vous confier, sous le sceau du plus inviolable secret, que jamais ils ne m'extorqueront la déclaration qu'ils prétendent. Cependant, il convient à vos intérêts et aux miens qu'on ne leur en fasse point perdre l'espérance, mais que vous les flattiez, en cas qu'ils ne se contentent pas de la médiation, qu'il ne fallait pas se décourager d'abord et qu'il fallait revenir plus souvent à la charge; ensuite de cela,

[1] Vergl. S. 234. — [2] Nr. 6923.

on pourra les amuser en leur demandant des éclaircissements sur toute sorte de sujets, en faisant de ma part naître des difficultés etc. Mais, pour Dieu, ne montrez cette lettre-ci à personne, il vous importe, autant qu'à moi, que le secret reste entre nous deux. Dans le fond, je vois que le roi d'Angleterre a la peur bien chaude pour son électorat, et je commence à soupçonner qu'il n'est pas satisfait de la cour de Vienne, sans quoi il ne s'adresserait jamais à moi.

Toute cette affaire en général est fort embarrassante; mais avec du secret, de la patience et de l'adresse, j'espère que nous nous en tirerons à notre honneur. Je suis avec toute l'estime et l'amitié possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et cousin

Federic.

Ayez la bonté d'embrasser ma chère sœur de ma part — et pour plus de sûreté, ayez la bonté de brûler cette lettre.

Nach der Ausfertigung.[1] Eigenhändig.

6925. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 1. August: „On se persuade de plus en plus que les négociations subsidiaires que l'on pousse avec vivacité, tant en Russie[2] qu'en Allemagne,[3] tourneront favorablement, et l'on se flatte entre autres, bien que Votre Majesté ait des avis du contraire,[4] que la cour de Vienne se prêtera à ce qu'on exigera d'elle; que les simagrées qu'elle peut faire, ne sont calculées que pour avoir plus d'argent, et que, dès que le comte Colloredo sera arrivé à Hanovre, où il va muni d'amples instructions de la part de sa cour, on arrêtera sans beaucoup de difficulté quelque chose avec lui . . . Les ministres sont fort piqués d'avoir appris par les dernières lettres de France que cette cour commençait à prendre sa revanche sur eux en les taxant de n'avoir pas agi de bonne foi avec le duc de Mirepoix, tant à l'égard de la négociation que d'avoir assuré cet ambassadeur que l'amiral Boscawen n'avait pas ordre d'attaquer l'escadre française en Amérique et que le dernier engagement[5] y était peut-être arrivé par mésentendu."[6]

Potsdam, 12 août 1755.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. Je suis très content des soins et de l'application que vous mettez à me bien instruire sur la façon de penser des régents et des ministres d'Angleterre, de même que sur leurs intentions pour soutenir efficacement la querelle contre la France.

Mais il faut que, pour être entièrement au fait sur tout ceci, vous m'éclaircissiez les deux articles suivants encore, savoir en premier lieu quelles sont les idées des régents et des ministres anglais à mon sujet,[7] quelles intentions l'on me suppute et ce qu'ils présument de la conduite que je tiendrais dans ces occurrences. Auquel sujet je demande que vous m'expliquiez tout naturellement votre sentiment, et de manière que je pourrai y

[1] Dieselbe wurde von dem Empfänger dem Könige wieder zugestellt. Vergl. S. 264. — [2] Vergl. S. 196. — [3] Vergl. S. 249. — [4] Vergl. S. 216. — [5] Vergl. S. 226. — [6] Vergl. auch Nr. 6926. — [7] Vergl. Nr. 6923.

compter. En second lieu, vous me direz s'il vous paraît que, quand même la France n'exécuterait aucune entreprise en Europe contre l'Angleterre dans le courant de cette année-ci, les Anglais tomberont, nonobstant cela, sur la France et exerceront des hostilités contre elle en Europe. Ce que vous m'expliquerez, le mieux qu'il vous le sera possible.

Federic.

Nach dem Concept.

6926. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 août 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'a été rendu. Ce que vous sentez sur la nouvelle arrivée à la fin à Vienne de la rupture faite entre l'Angleterre et la France, qu'elle ne soit point agréable à la cour où vous vous trouvez, paraît se confirmer par des lettres de Londres de la plus fraîche date,[1] quoique par rapport à une circonstance qu'on a tout autrement débitée à Vienne, savoir que des nouvelles qu'on avait eues de Vienne du 14 dernier, portaient qu'on y était inquiet par rapport aux différents mouvements que les janissaires des garnisons turques des frontières hongroises faisaient, et que le chargé des affaires de l'Impératrice-Reine[2] avait communiqué au ministère anglais une lettre du comte Kaunitz qui en faisait mention comme d'une affaire qui peut-être pourrait avoir des suites; ce qui ne laissait que d'inquiéter également les ministres anglais, par la crainte qu'ils avaient que ladite circonstance n'empêche la cour de Vienne d'entrer dans les projets de l'Angleterre relativement aux mesures à prendre pour agir contre la France, contre ce [que] lesdits ministres avaient sans cela supputé tout autrement, ayant compté que ladite cour se prêterait aisément à ce que l'on exigerait d'elle, et que ce qu'elle faisait de difficultés, n'étaient que des simagrées pour avoir plus d'argent. Quoi qu'il en soit, j'envisage encore ce que la lettre ci-dessus mentionnée du comte Kaunitz a mandé à Londres des appréhensions qu'on avait des mouvements des Turcs, comme un masque sous lequel on voudrait cacher le peu d'envie qu'on a d'entrer aussi loin que la cour de Londres voudrait qu'on allât avec elle.

Federic.

Nach dem Concept.

6927. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 12 août 1755.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait du 31 juillet et vous renvoie à ce que je vous ai déjà marqué par mon ample dépêche du

1 Bericht Michell's, London 1. August. — 2 Zöhrer.

9 de ce mois[1] de ma façon de penser sur les opérations des ministres de France touchant la querelle avec l'Angleterre, ne doutant pas que l'exprès qui a été chargé de vous porter ladite dépêche, ne vous soit déjà arrivé, avant que la présente vous parviendra. Ce que je crois cependant, c'est qu'il ne faut pas douter que l'Angleterre ne tombe dru sur la France et qu'elle ne lui donne bien à démêler encore dans le courant de cette année-ci, de sorte que les évènements justifieront, quand j'ai dit que ce seraient des illusions toutes pures que de croire qu'on rectifierait les Anglais en temporisant avec eux.

Quant à ce que M. de Rouillé vous a dit au sujet de mes démêlés avec les ministres de Suède,[2] vous lui direz qu'il n'y avait rien de ma faute, vu que je n'avais pu me dispenser de leur marquer mon indignation sur leur procédé très grossier dans l'affaire de Rexin, contraire à tout que la bienséance exigeait et à la considération que ces ministres devaient aux puissances souveraines, surtout à celles qui sont en alliance avec la Suède; mais qu'au surplus cette affaire ne serait pas de conséquence, et que je ne doutais pas que la France ne l'accommodât aisément par ses bons offices, si elle les veut employer, puisqu'il me suffisait d'avoir appris auxdits ministres d'agir dorénavant plus modérément avec des princes souverains.

Pour ce qui regarde le sieur de Rexin, vous direz à M. de Rouillé, en lui faisant un compliment convenable de ma part sur les instructions favorables qu'il avait bien voulu donner à son sujet au chevalier de Vergennes, que c'était en dernier lieu que j'avais reçu par l'ordinaire de Suède la première et la seule dépêche, à la date du 4 juin, dudit sieur Rexin, qui portait en substance que, par les soins du sieur Celsing, qui lui avait prêté son assistance, on lui avait demandé peu de jours après son arrivée ses lettres de créance pour le Sultan et pour le Grand-Visir, qui avait été alors Ali-Bacha; que ces deux lettres avaient opéré tout l'effet désirable à la Porte, de sorte que, si ce visir n'avait été malheureusement bientôt culbuté,[3] sa commission aurait eu tout le succès imaginable. Qu'en attendant ce visir avait fait avant son nouvel exil une idée si favorable au Sultan sur le grand intérêt que la Porte avait pour contracter une alliance avec moi, que, malgré la chute de ce visir, la Porte avait fait remettre à lui, Rexin, deux lettres, l'une du Sultan et l'autre du visir Abdulah-Bacha, par où la Porte marquait beaucoup d'inclination de faire avec moi un traité d'amitié et de commerce. Qu'en attendant lui, Rexin, avait gardé un parfait incognito, de sorte que toute sa négociation avait été traitée par écrit et par l'entremise du sieur Celsing le plus secrètement; mais, comme malgré cela les ministres de Russie, d'Autriche et de l'Angleterre en avaient soupçonné quelque chose et qu'ils s'étaient donné des mouvements extrêmes pour en pénétrer le fond, en quoi ils n'avaient cependant nulle-

[1] In der Vorlage verschrieben: 10. — [2] Vergl. S. 176—178. 196. — [3] Vergl. S. 182.

ment réussi, la Porte avait fait insinuer fort honnêtement à lui, Rexin, que, vu les circonstances présentes et les grandes fermentations à Constantinople, comme aussi pour se débarrasser des importunités desdits ministres et surtout de celui de l'Angleterre, qui la fatiguait extrêmement pour apprendre de quoi il s'agissait, elle trouvait bon de surseoir cette négociation encore à un autre temps plus tranquille que le présent, mais qu'elle me ferait avertir elle-même par le sieur Celsing, quand il serait le temps d'y envoyer un ministre muni de pleins-pouvoirs de ma part pour conclure le traité avec moi. Que là-dessus ledit sieur Rexin, mais principalement en considération des grandes fermentations qui régnaient actuellement dans l'Empire ottoman,[1] comme aussi des changements presque journaliers des ministres de la Porte, et que, d'ailleurs, lui, Rexin, n'avait point été autorisé de conclure un traité,[2] il avait pris la résolution de partir aux premiers jours de Constantinople en s'embarquant pour Marseille. Vous ferez des instances auprès de M. de Rouillé de vouloir bien me garder le secret sur cette confidence que je lui faisais faire par vous, et vous ajouterez que je le priais de vouloir bien instruire le chevalier de Vergennes afin qu'il nous marquât le temps qu'il trouvera le plus propre et convenable où je pourrai envoyer quelque ministre de qualité à la Porte, pour finir un ouvrage si bien commencé et si salutaire à nos intérêts communs.

Federic.

Nach dem Concept.

6928. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 août 1755.

Comme je compte à présent le sieur de Maltzahn parti de Stockholm pour revenir ici,[3] et que j'ai, en attendant, reçu les deux dépêches qu'il m'a faites encore avant son départ, en date du 25 et du 29 de juillet dernier, je veux bien vous dire pour votre direction là-dessus que, quoique j'aie eu tout lieu d'être extrêmement malcontent et indigné du procédé grossier et indécent que le baron de Hœpken a tenu à mon égard par rapport à l'affaire du sieur de Rexin,[4] néanmoins je passerai là-dessus, après lui avoir appris de s'exprimer en termes plus modérés à mon égard, et, quant au reste, j'espérais que la cour de France accommoderait les démêlés qu'il y avait eu entre moi et les ministres de Suède, par ses bons offices.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

6929. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 août 1755.

Ce que j'ai cette fois-ci de pressé à vous dire, sur votre rapport du 30 de juillet dernier, consiste en ce que vous devez sans aucun

[1] Vergl. S. 256. — [2] Vergl. S. 21. 22. — [3] Vergl. S. 230. — [4] Vergl. S. 176—178. 196. — [5] Vergl. Nr. 6927.

retardement écrire au Grand-Général de la Couronne relativement à la dépêche que je vous avais fait adresser pour le sieur de Rexin,[1] afin que, si on ne l'a point fait partir encore, on vous la renvoyât sûrement, pour que vous puissiez me la faire rentrer, le sieur de Rexin ne se trouvant plus à Constantinople, dont il est déjà parti depuis quelque temps.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6930. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 août 1755.

Vos deux rapports du 29 de juillet dernier et du 2 d'août me sont bien entrés, et je vous recommande par la présente de vous plus orienter encore sur la circonstance des quatre frégates russiennes qui ont passé le Sund, de même que sur leur destination et la direction qu'elles peuvent avoir prise, afin de pouvoir m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

6931. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A MAGDEBOURG.

Potsdam, 14 août 1755.

Monsieur mon Cousin. Je reçus hier matin votre lettre du 12, par laquelle vous avez bien [voulu] me communiquer celle qui vous était parvenue de la part du Duc régnant, votre frère.[3]

Ma réponse[4] que je lui ai faite en lui renvoyant le courrier qu'il m'avait dépêché, l'ayant déjà prévenu sur tout ce qu'il désirait de savoir de moi, il ne me reste que de vous renvoyer sa lettre pour Votre Altesse, à la suite de celle-ci, et de vous remercier de la communication et de l'empressement que vous avez eu pour me la faire parvenir. Je suis avec estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon cousin

Federic.

Nach dem Concept.

6932. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 août 1755.

Je vous renvoie aujourd'hui, pour ce qui regarde les nouvelles sur les affaires générales, à la dépêche ordinaire du Département qui vous va arriver avec celle-ci. Ma principale curiosité est à présent de savoir le parti que la Reine-Impératrice prendra, et la conduite qu'elle

[1] Vergl. Nr. 6860 S. 201. — [2] Vergl. Nr. 6927. — [3] D. d. Braunschweig 11. August. — [4] Vergl. Nr. 6923. 6924.

gardera vis-à-vis l'Angleterre, quand la guerre entre celle-ci et la France éclatera au continent de l'Europe. A ce qui me paraît, le roi de la Grande-Bretagne a la peur bien chaude pour ses États d'Allemagne, et, si je ne me trompe pas en mes conjectures, ce Prince n'est pas tout-à-fait content du peu de zèle et d'empressement avec lesquels l'Impératrice-Reine répond à ses vues.[1] Tâchez d'approfondir tout ceci au mieux.

N'accusez plus les marques des enveloppes de vos rapports, pour ne pas exposer le chiffre.[2]

Federic.

P. S.

Comme je compte de venir le 4 ou le 5 de septembre prochain à Neisse, je veux donc que vous vous arrangiez en sorte que vous y arriverez le 3 du susdit mois, pour m'y attendre.[3] Ce sera pour deux ou trois jours que vous y resterez, après lesquels vous retournerez à votre poste.

Nach dem Concept.

6933. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 16 août 1755.

J'ai vu avec bien de la satisfaction ce que vous m'avez appris par votre rapport du 3 de l'activité avec laquelle le ministère de France travaille [tant] pour l'exécution de ses plans relativement à la défensive que pour fortifier son système. Il m'a fait d'ailleurs plaisir de voir que, pour mieux soutenir tout cela, la cour a commencé à reprendre une sage économie, en retranchant bien du superflu; mais le mal est encore qu'étant obligés de songer à la défense, ils perdent, en attendant, le meilleur temps pour agir et l'occasion pour faire de grands progrès, qui, une fois perdue, ne se retrouve plus. Il est sûr que le roi d'Angleterre est en chaudes alarmes pour ses pays d'Hanovre, de sorte qu'il ne sait prendre avis pour les mettre en sûreté, et, selon toutes les apparences, l'Impératrice-Reine n'a pas toute l'envie de se mêler de cette guerre, de la sorte que l'Angleterre le voudrait. Elle ne songe jusqu'ici que d'envoyer six régiments de cavalerie aux Pays-Bas, supposé que la guerre y commence, et, de plus, il est sûr qu'elle fait retirer son artillerie des places frontières les plus exposées à la France, comme Ostende et d'autres.[4] Quant à la Hollande, elle paraît vouloir absolument se décider pour la neutralité. Quelle belle perspective pour la France, devant laquelle toute la Flandre serait tombée dans une seule campagne! Au reste, l'on continue en Angleterre de faire de grands efforts pour la marine et, selon les nouvelles qu'on en a, l'on se flatte de pouvoir battre la flotte francaise en détail, de faire tomber l'escadre

1 Vergl. S. 209. — 2 Vergl. Nr. 6917; Bd. X, 453 Anm. 2. — 3 Vergl. S. 240. — 4 Vergl. S. 237.

du comte du Guay entre les mains de l'amiral Byng et de ruiner ainsi les forces maritimes de la France.[1]

Comme ma grande curiosité est de savoir de quelle manière Madame Pompadour songe maintenant sur les Anglais,[2] si elle penche encore pour ceux-ci, si elle est portée pour la paix, et si, pendant ces entrefaites, son crédit va toujours continuer, vous ne me ferez point languir pour contenter ma curiosité là-dessus.

J'attends, d'ailleurs, le rapport que je vous ai demandé relativement à l'idée que j'ai de prévenir encore la guerre par une médiation à nous charger, l'Impératrice-Reine et moi, et au sujet de laquelle vous avez dû sonder les ministres de France.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

6934. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 11. August, auf Grund dreier Depeschen Funcke's an Brühl, d. d. Petersburg 26. Mai, 2. Juni, 9. Juni: „Le comte [Alexei] Bestushew a recommandé au sieur Funcke que le comte Brühl dise de sa part au sieur Gross de ne pas trop craindre le comte Woronzow; que la Czarine le protègerait elle-même contre le Vice-Chancelier, pourvu qu'il déclamerait dans ses dépêches contre la cour de Berlin et ses desseins d'agrandissement, sans s'embarrasser si les preuves de ce qu'il aurait avancé, seraient toujours vraies, pourvu qu'elles fussent vraisemblables, l'impératrice de Russie ayant laissé remarquer qu'elle soupçonnait que l'éloignement du comte Woronzow contre le sieur Gross n'avait point d'autre fondement que la prédilection du premier pour la Prusse.[4] Le Grand-Chancelier a ajouté qu'il avait des preuves d'une trahison dangereuse et très punissable, semblable à celle de Cantacuzène, dans laquelle le fils du chambellan Butler à Mietau était impliqué; qu'il en avait fait des ouvertures à l'Impératrice, mais que Woronzow, qui peut-être y avait lui-même quelque part, et Olsuwiew avaient supprimé toute recherche ultérieure. Qu'ainsi, pour échauffer l'esprit de la Czarine de nouveau à ce sujet,

Potsdam, 16 août 1755.

J'accuse la bonne réception de votre dépêche du 8 de ce mois, et le maréchal de Keith vient de me rendre celle que vous m'avez faite du 11 de ce mois, dont vous l'aviez chargé. Je vous sais gré de toutes les choses intéressantes que vous m'y avez apprises, après les avoir tirées du bon canal; j'aurais souhaité seulement que, pour ce qui regarde les passages qui m'affectent personnellement et qui causent l'indignation de tout honnête homme qui en pourra être instruit, vous les eussiez fait copier de mot à mot et *in extenso*, afin que j'en eusse été instruit tout précisément; ce que vous observerez bien, quand l'occasion se présentera encore. Mais, comme il y a présentement des affaires de la dernière importance au tapis, qui se négocient actuellement à Pétersbourg de même qu'à Vienne, c'est

[1] Bericht Michell's, London 8. August, wo indess statt Byng Hawke genannt wird. — [2] Vergl. S. 232. — [3] Vergl. Nr. 6904 S. 232. — [4] Vergl. Bd. V 193. 238. 285; VI, 42. 73. 194. 188. 535; VII, 430.

il serait bon que le sieur Gross marquât dans ses dépêches qu'il fallait que Votre Majesté eût trouvé en Courlande un canal qui L'instruisait des secrets de la Russie et de tout ce qui s'y passait. Le sieur Funcke mande aussi que les ennemis du Grand-Chancelier déclamaient beaucoup contre les dépenses qu'occasionnait la levée des 60,000 recrues,[1] qui s'était effectivement faite, mais que les rescrits du Sénat et les vues particulières du comte Schuwalow la mettaient suffisamment à couvert. Ledit comte Bestushew lui a communiqué à cette occasion une idée qui ne montre que trop les mauvaises intentions que cet homme a constamment contre Votre Majesté. Il a un projet pour affaiblir l'armée de Votre Majesté par la désertion, et son plan est que la Russie, à l'imitation d'autres princes, devrait lever des recrues hors du pays et envoyer des enrôleurs en Courlande proche de Mémel, à Hambourg, Lübeck, en Mecklembourg et en tous les endroits proches des frontières des États de Votre Majesté, comme par exemple à Danzig et en Lithuanie, si l'on voulait y consentir. Qu'il faudrait, pour cet effet, créer un fonds et accorder à chaque recrue qui n'aurait point servi encore, 15 roubles; à celui qui aurait servi, mais qui n'aurait point déserté le service d'un allié de la Russie, 25 roubles, et 40 roubles à chaque déserteur prussien. Que, quant aux officiers et bas-officiers, on leur promettrait de les placer avec le même caractère dans l'armée russe. Qu'on formerait ensuite de tout cela des régiments étrangers, que peut-être le sénateur et général Pierre Schuwalow aurait envie de commander, et qu'il résulterait de tout cela de trois choses l'une: ou qu'on diminuerait effectivement l'armée prussienne, ou que Votre Majesté serait obligée d'employer une partie de Ses troupes pour faire garder la plus grande, ou, ce que Bestushew a voulu confier au sieur Funcke sous le sceau du secret, il en naîtrait tout plein de différends entre la Prusse et la Russie qui pourraient déterminer l'Impératrice à quelque chose de plus que de l'aigreur."

Nach dem Concept.

à présent et dans ces moments critiques que vous devez tâcher au mieux possible, et même en employant un extraordinaire, afin de puiser de source des nouvelles des plus fraîches dates sur ce qui regarde les négociations du sieur Williams[2] et les concerts à prendre avec lui, et pour savoir ce qui se passe à Vienne relativement à ces sujets, pour le moins autant que la cour où vous vous trouvez en est instruite par son correspondant qu'elle y a pendant l'absence de Flemming.[3] Vous vous orienterez même de ce qui se passe à Hanovre.

C'est dans le moment présent plus que jamais qu'il m'intéresse d'être au fait de ce qui se chipote auxdites cours; ainsi, dans cette grande fermentation dans les affaires, il faut que vous employiez tous vos soins pour me faire avoir des avis intéressants.

Au surplus, vous aurez le nouveau chiffre et les remises que vous demandez, dès que le premier sera achevé.

N'oubliez pas de me rendre compte, non de ce qui se passe en Amérique, mais plutôt de quelle façon le premier ministre pense sur ces évènements et sur le parti où il se rangera, quand la guerre entre les couronnes belligérantes éclatera, de même que sur le système que la cour où vous vous trouvez voudra adopter à ces occasions.

J'attends votre rapport sur les ouvertures que vous ferez au ministre relativement au commerce.[4]

Federic.

---

1 Vergl. S. 11. — 2 Vergl. S. 196. — 3 Vergl. S. 243. — 4 Vergl. S. 234.

6935. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 août 1755.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Quoique je saurais faire statuer une punition exemplaire contre ces Polonais qui ont été enlevés par mes gens en dernier lieu, vu l'atrocité de leurs crimes commis contre les miens, et que tout le monde ne saurait envisager que comme un vol infâme de grand chemin, comme vous le verrez plus amplement par l'acte ci-clos, néanmoins je veux bien avoir égard à l'intercession que le général Mokranowski[1] m'a fait faire par vous pour pardonner à ces criminels, ayant donné mes ordres au maréchal de Lehwaldt de faire remettre en liberté les gens qui à ce sujet ont été enlevés, pourvu qu'ils satisfassent préalablement l'homme qu'ils ont dépouillé si malhonnêtement de son argent. Au reste, tout homme raisonnable conviendra que je n'ai pas pu procéder autrement que je l'ai fait en cette occasion, pour préserver et défendre les miens contre de pareils attentats criminels et pour en donner l'exemple, quoiqu'au reste je ne souhaite que de pouvoir entretenir et cultiver même le bon voisinage avec la République et ses sujets. Vous ne laisserez pas de communiquer sur tout ceci avec le général Mokranowski et là où vous le trouverez convenable.

Nach dem Concept. Federic.

6936. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Schreiben des regierenden Herzogs von Braunschweig, Braunschweig 15. August: „Sire. Mon courrier et la poste m'ont mis en possession des trois lettres par lesquelles il a plu à Votre Majesté de me donner de nouveau les preuves les plus authentiques de Ses hautes grâces. C'est avec extase que je les ai lues et surtout la ci-rejointe,[2] que j'ai cru devoir remettre entre les mains de Votre Majesté, pour qu'Elle soit tout-à-fait sûre que jamais elle ne sera vue de personne au monde. Que ne puis-je y joindre les images sincères de la reconnaissance, de la vénération, du dévouement, enfin du cœur entier qui est et sera, pendant qu'il existe, pénétré des grâces de Votre Majesté si éminentes et infinies envers moi et ma maison. Ce n'est pas avec moins d'admiration que de gratitude que j'entre dans le chemin que Votre Majesté daigne me montrer d'une manière si lumineuse dans ma conduite à tenir envers l'Angleterre et Hanovre. Il est sûr que, si je leur pouvais lire la lettre ostensible[3] dont Votre Majesté m'a gracieusé, ils me tiendraient compte de cette complaisance, et je suis convaincu que, bien loin que le mariage de ma fille serait d'abord rompu, le glorieux rôle d'entremetteur dont Votre Majesté veut bien que je me donne les airs, me procurerait leur empressement et instances ultérieures, si, en suivant l'instruction de Votre Majesté, je leur donnais l'espérance de leur être encore utile. La question qui présentement m'embarrasse, est comment je puisse ouvrir la carrière. Le lord Holdernesse est parti, et je n'ai pu m'empêcher de lui promettre que, d'abord que je serais instruit des volontés de Votre Majesté, je ne manquerais pas de lui en faire donner part. Votre Majesté m'ordonne de lui pouvoir lire Sa lettre ostensible, mais de n'en donner point copie. Je crois donc agir en conformité des ordres de Votre Majesté, si j'instruis Holdernesse que j'avais écrit à Votre Majesté sur les affaires en question, que Votre Majesté avait en réponse témoigné prendre beaucoup de

[1] Vergl. S. 8; Bd. IX, 260. — [2] Nr. 6924. — [3] Nr. 6923.

part aux malheurs qui menacent l'Europe et l'Allemagne, qu'Elle avait fait apercevoir que, pour les prévenir, il ne faudrait point de palliatifs, mais des moyens pour couper le mal dans sa racine; que l'unique remède efficace serait une paix à faire entre ici et le printemps, que celle-ci n'était pas impossible, si sous mains l'Angleterre et la France convinssent des médiateurs qui, pour sauver l'honneur et la dignité des deux couronnes, se pourraient après proposer elles-mêmes; que c'était aux deux parties à choisir les puissances qu'elles croyaient les plus propres, mais Votre Majesté paraissait croire de pouvoir disposer la France d'agréer la médiation de Votre Majesté et celle de l'Impératrice-Reine. J'ajouterais à la fin que, selon la confiance que j'avais en lui, si lui, milord, était présent, je lui aurais fait voir la lettre de Votre Majesté.

[Potsdam, août 1755].[1]

Monsieur mon Cousin et Frère. Le courrier que Votre Altesse m'a dépêché, m'a bien rendu la lettre qu'Elle a pris la peine de me faire du 15 de ce mois.[2] Je ne saurais que me louer extrêmement de la précaution qu'Elle a bien voulu prendre pour plus grande sûreté du secret de la lettre confidente que je Lui avais faite, en m'en renvoyant l'original même.

Je ne puis d'ailleurs qu'applaudir entièrement au moyen dont Votre Altesse S'est avisée pour communiquer à Hanovre ce que ma lettre ostensible Lui avait marqué; s'il y avait quelqu'un des Hanovriens présentement à Brunswick, je serais content que Votre Altesse lui lût la lettre entière, mais, en défaut de cela, je ne trouverai rien à dire, quand même Elle voudra faire faire une copie de la lettre ostensible de mot à mot de ce que cette lettre contient, pour la communiquer à Hanovre, vu que vous aurez vu qu'il n'y a hasardé aucun mot. J'abandonne tout ceci à votre discrétion et vous prie, au reste, d'être parfaitement assuré des sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis invariablement, Monsieur mon Cousin et Frère, de Votre Altesse le bon cousin et frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

6937. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 18 août 1755.

Vos deux rapports du 5 et du 8 de ce mois me sont entrés à la fois. Il y a des lettres de Hollande[3] qui nous ont apporté la nouvelle comme quoi il s'y était répandu un bruit qu'un courrier anglais qui venait de passer par la Hollande, venant d'Hanovre, avait poursuivi sa route pour Londres, afin d'y porter avis aux Régents de la conclusion d'un traité de subsides entre Sa Majesté Britannique et la Czarine pour 60,000 Russes pendant l'espace de dix ans;[4] ce que je ne vous communique simplement que comme un bruit qui a pris sa source en Hollande,

1 Der Courier trifft am 19. August wieder in Braunschweig ein. — 2 In der Vorlage verschrieben: 13. — 3 Vergl. Nr. 6938. — 4 Vergl. S. 262.

souhaitant de vous que vous l'examiniez de plus près sur vos lieux, pour savoir si ledit courrier y est effectivement arrivé, et ce dont il peut avoir été le porteur, afin que vous puissiez me faire votre rapport de ce que vous aurez pu en pénétrer.

Federic.

Nach dem Concept.

6938. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 19 août 1755.

Votre rapport du 12 de ce mois m'est bien entré, et vous vous appliquerez avec grand soin d'approfondir le vrai fond des bruits qui se sont répandus là où vous êtes sur un traité de subsides qui doit avoir été conclu entre l'Angleterre et la Russie, et pour savoir si ces bruits se confirment et se vérifient, mon intention étant que vous me rapportiez d'abord et immédiatement les notions sûres que vous aurez été à même de vous procurer à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

6939. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 19 août 1755.

J'ai bien reçu votre rapport du 9 de ce mois. Comme je suis informé par de bonnes lettres de Hollande qu'il y était passé un courrier anglais de Pétersbourg, venant d'Hanovre, dont les dépêches devaient donner avis aux régents d'Angleterre que le traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie venait d'être conclu entre ces deux puissances sur le pied de 60,000 Russes pour le temps de dix ans, je serais bien aise, quoique d'ailleurs cette nouvelle ne me paraisse pas bien certaine, que vous tâchassiez d'en pénétrer la vérité, me flattant que les recherches que vous en ferez, seront d'autant moins infructueuses qu'il m'est fort probable que, s'il y a quelque fond à cette nouvelle, on ne saura sans doute pas s'empêcher à Vienne d'en éclater bien vite.

Federic.

Nach dem Concept.

6940. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 19 août 1755.

J'ai vu des lettres[1] qui marquent que le courrier anglais, le même dont je vous ai déjà écrit qu'il s'est rendu de Russie par Berlin à Hanovre, avait été dépêché de là à Londres, et qu'à son passage par la Hollande, il s'était répandu le bruit comme quoi l'Angleterre venait

[1] Bericht Hellen's, Haag 12. August. Vergl. Nr. 6938.

de conclure un traité de subsides avec la Russie pour dix ans pour un corps de troupes russiennes de 60,000 hommes. Quoique je ne vous annonce cette nouvelle que comme un bruit qui s'est répandu, vous sentirez cependant vous-même que vous ne sauriez guère vous empêcher à cette occasion de redoubler tout votre empressement et savoir-faire pour approfondir avec solidité, soit par le canal ordinaire ou d'une autre manière convenable, le vrai fond de l'affaire, pour me mander, sans le moindre délai et immédiatement, les découvertes que vous aurez faites par rapport à la vérité ou à la fausseté du fait en question.

Nach dem Concept. Federic.

6941. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A COMPIÈGNE.

Potsdam, 19 août 1755.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois, et je veux bien que vous sachiez qu'il m'est entré la nouvelle par la voie de Hollande qu'il y était passé un courrier anglais de Russie, venant d'Hanovre, pour, à ce que l'on prétend, porter l'avis aux régents d'Angleterre de la conclusion du traité de subsides entre les cours de Londres et de Pétersbourg pour 60,000 Russes sur le pied de dix ans, ce que je ne vous communique cependant que comme un bruit dont il faudra attendre qu'il se vérifie.

Mais je vous avertirai d'un autre bruit encore qui est donné pour sûr, savoir qu'on avait en vue à Hanovre de faire transporter par mer les troupes auxiliaires de Russie, de les faire débarquer du côté de Lübeck et de les faire marcher de là par les pays d'Hanovre droit aux Pays-Bas. Vous pourrez parler sur cela à M. Rouillé, en y ajoutant que, quoique je ne voudrais pas répondre de l'authenticité du bruit qui s'était répandu là-dessus, je ne croyais cependant pas que la cour de Danemark permettrait volontiers pareille démarche, et que je m'en remettais à la pénétration de M. Rouillé s'il jugerait peut-être à propos de faire faire usage dudit avis auprès de la cour de Copenhague, afin d'irriter par là d'autant plus le roi de Danemark à entrer dans les vues que j'ai ci-devant proposées, avec la cour de France.[1]

Toutefois est-il très constant que, si le Danemark était d'humeur à ne pas vouloir permettre un tel transport par mer, il n'y aurait presque pas moyen de le réaliser.

Je ne saurais m'empêcher, au reste, d'être surpris des démarches contradictoires dans lesquelles on fait tomber la France, en lui faissant déclarer, d'un côté, qu'elle ne voulait que se tenir sur la défensive et ne point être celle qui romprait la première en Europe, pendant que, d'un autre côté, on rétablit le port et les fortifications de Dunkerque; car, selon mes avis d'Angleterre,[2] on y regarde cette démarche de la

[1] Vergl. S. 228. 232. 244. — [2] Bericht Michell's, London 5. August.

France comme une infraction manifeste de la paix, et l'on y décrie et déclare en conséquence les Français comme étant eux les agresseurs en Europe. La France se sera attiré par là elle-même toute la clique sur les bras à l'approche de l'année qui vient, sans que le rétablissement de Dunkerque y pourra mettre le moindre obstacle, et pendant qu'il y a tout lieu d'appréhender que les Anglais ne battent en détail les escadres françaises et ne ruinent la marine française, l'Angleterre y ayant dirigé ses principales vues et compassé tous ses préparatifs.

Nach dem Concept. Federic.

6942. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Compiègne 10. August: „Je viens de voir M. Rouillé, qui m'a paru peu édifié de la réponse qu'il a reçue du chevalier de La Touche, par le courrier qu'il lui avait envoyé pour le charger d'informer Votre Majesté de l'acte d'hostilité commis par l'Angleterre envers l'escadre française.[1] Il m'a dit qu'il voyait clairement, par la façon laconique dont Votre Majesté S'était ouvert envers ce ministre, qu'Elle n'avait aucune confiance en lui, et qu'il était très impatient de trouver quelqu'un qui pût le remplacer et qui eût l'approbation de Votre Majesté[2] . . . Le penchant qu'on a ici pour une guerre maritime, paraît augmenter de jour en jour. Ce parti est non seulement celui qui est le plus conforme aux désirs de la maîtresse, qui craint qu'une guerre de terre n'éloigne le Roi de sa personne,[3] tandis qu'elle n'aura rien à appréhender à cet égard, si on se décide pour une guerre maritime, mais ce projet est aussi fortement appuyé par le maréchal de Noailles et par le ministre de la marine.[4] Plusieurs particuliers se sont prêtés à cette idée, et la compagnie des Indes a non seulement présenté un projet pour faire à peu de frais un armement maritime très considérable, mais différents particuliers ont aussi offert de construire un assez grand nombre de vaisseaux."

Potsdam, 23 août 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois. Je ne comprends pas aisément ce que M. de Rouillé a voulu dire, quand il vous a parlé de la façon laconique dont je m'étais ouvert envers le chevalier de La Touche, lorsqu'il m'avait informé des hostilités commises par les Anglais envers l'escadre française; il ne m'a fait que la simple ouverture de ce qui était arrivé en Amérique, sur quoi je lui ai répondu d'une manière convenable, de sorte qu'il faut qu'il y ait eu du malentendu de sa part ou qu'il m'ait attribué peut-être des propos auxquels je n'ai point pensé.

Au surplus, mes dépêches antérieures vous auront déjà entièrement [mis] au fait de ma façon de penser sur ces affaires, telle qu'elle l'a été et qu'elle l'est encore.[5] Comme je vois, d'ailleurs, qu'on penche en France pour une guerre maritime, je crois qu'on n'aura guère besoin de mon assistance, vu que je n'ai ni vaisseaux ni flotte pour leur en prêter du secours;

[1] Vergl. Nr. 6893 S. 224. — [2] Vergl. S. 231. — [3] Vergl. Bd. IX, 220. — [4] Machault. — [5] Vergl. Nr. 6882 S. 216; Nr. 6904 S. 231; Nr. 6927 S. 257.

aussi me tiendrai-je purement passif. Ce que je présume cependant, c'est que, quand les Anglais verront que la France ne voudra qu'une guerre maritime, ils changeront peut-être de batterie et enverront force de troupes hanovriennes et toutes leurs auxiliaires aux Pays-Bas, pour faire la guerre sur les frontières de la France.

L'on parle toujours d'un traité d'un subside signé entre la Russie et l'Angleterre, à raison de 400,000 livres sterling pour 60 ou 70,000 hommes. L'on me confirme,[1] d'ailleurs, que la cour de Dresde est sur le point de conclure ou plutôt de renouveler son traité avec l'Angleterre, qui seule se chargera de la continuation des subsides.

Federic.

Nach dem Concept.

6943. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 13. August: „Avant-hier, après le dîner chez le comte Kaunitz, le marquis d'Aubeterre a ouvert une conversation particulière avec ce ministre d'État, dans une croisée, sur la rupture entre la France et l'Angleterre.[2] A quoi, le comte Kaunitz a répondu que Leurs Majestés Impériales voyaient avec beaucoup de peine que les choses en fussent venues à de pareilles extrémités, puisqu'elles souhaitaient sincèrement la conservation de la paix, qu'elles n'avaient point cessé de faire les représentations nécessaires auprès de Sa Majesté Britannique et continueraient de même. C'est de cette façon qu'il semble que cette cour-ci a pris le parti de s'expliquer sur les affaires générales, puisqu'elle est exactement conforme à ce que le comte Colloredo a répondu dernièrement au marquis d'Aubeterre. Il semble que le système de cette cour-ci, à en juger par sa conduite, est toujours tel que je l'ai marqué depuis du temps, savoir qu'on ne se pressera pas, par des démonstrations guerrières, d'éveiller la France,[3] mais d'attendre que cette dernière commence des hostilités aux Pays-Bas, et il me paraît que ladite cour a adopté les mêmes principes de la République dont j'ai déjà fait mention par ma dépêche du 2 du courant, savoir d'abandonner les places les plus exposées.“[4]

Potsdam, 23 août 1755.

Le parti que la cour où vous vous trouvez a pris pour s'expliquer maintenant à l'égard des différends entre la France et l'Angleterre, en conséquence de votre dernier rapport, me paraît sage et bien pensé; elle agirait imprudemment, si elle se déclarait d'abord et au moment où ni la France ni l'Angleterre ne se sont arrangées encore elles-mêmes sur aucun plan d'opération. Mais il y a toute apparence que, quand la guerre au continent éclatera et que la France donnerait aux Pays-Bas, la susdite cour se verra obligée d'agir conformément aux vues de l'Angleterre.[5] L'on vient de m'assurer que la France est intentionnée de faire ses plus grands efforts pour une guerre maritime;[6] si elle l'effectue, je crois qu'elle aura mauvais jeu.

Les bruits se confirment qu'il y a un traité de subsides fait et signé entre l'Angleterre et la Russie

1 Bericht Maltzahn's, Dresden 15. August. Vergl. S. 243. — 2 Vergl. S. 226. — 3 Vergl. S. 209. 237. — 4 Vergl. S. 237. — 5 Vergl. S. 210. — 6 Vergl. Nr. 6942.

pour 60,000, quelques disent pour 70,000 hommes, à raison d'un subside de 400,000 livres sterling.

Quant aux affaires de Turquie, je crois qu'il y a beaucoup de fermentation parmi les janissaires,[1] et qu'il en arrivera que le Sultan sera détrôné ou forcé de faire la guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

6944. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 août 1755.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, et me réfère à la dépêche de mes ministres qui va vous parvenir avec celle-ci; j'ajoute seulement qu'il m'est parvenu la nouvelle que, dès que le nouveau traité de subsides entre la Russie et l'Angleterre que le sieur Williams est chargé de conclure, serait signé et ratifié, on voudra embarquer le corps des troupes russiennes stipulé dans le traité pour le transporter par mer à Lübeck, afin de le faire marcher par là par le pays d'Hanovre aux Pays-Bas.[2] Quoique je ne saurais garantir entièrement l'authenticité de cette nouvelle, vous tâcherez cependant d'approfondir si la cour où vous vous trouvez en est informée, et si une telle démarche de la part de l'Angleterre lui sera indifférente, ou si elle en sera piquée, auquel cas vous pourrez bien faire glisser, bien adroitement et sans que vous y serez remarqué, la réflexion que ce corps de troupes russiennes, quand l'Angleterre n'en aurait plus besoin, pourrait bien rester à son retour, soit en partie soit entièrement, dans cette partie de Holstein qui appartient au grand-duc de Russie.[3] Vous observerez qu'il faut que vous vous preniez avec bien de l'adresse en ceci, puisque mon intention n'est autre que de mettre par là, comme on dit, la puce à l'oreille de ces gens-là.

Federic.

Nach dem Concept.

6945. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 août 1755.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois, sur le contenu duquel je suis bien aise de vous dire pour votre direction qu'on prétend de savoir que, le cas arrivant que l'Angleterre réclamerait les troupes auxiliaires de Russie en conséquence du traité de subsides, l'on ferait transporter ces troupes par mer à Lübeck, afin de les faire passer promptement par le pays d'Hanovre aux Pays-Bas, de sorte qu'elles ne toucheront le territoire de la République. Comme je ne voudrais cependant garantir tout-à-fait la véracité de cette nouvelle, il sera toujours bon que

[1] Vergl. S. 256. 258. — [2] Vergl. S. 266. — [3] Vergl. S. 200. 201.

vous et vos amis entretiennent le Grand-Général de la Couronne[1] dans ces sentiments patriotiques que vous marquez à son sujet, pour vouloir traverser le passage des troupes russiennes par le territoire de la République, afin d'en tirer un bon usage tôt ou tard.

Nach dem Concept. Federic.

6946. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 23 août 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois,[2] qui, ne m'offrant aucun sujet qui demanderait de nouvelles instructions pour vous, ne m'en laisse d'autre [chose] à vous dire, sinon que de vous recommander encore de faire de votre mieux afin de m'éclaircir au mieux possible sur les circonstances présentes des affaires qui se traitent actuellement entre les deux cours impériales et celle d'Hanovre, par les découvertes que vous en ferez.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois. J'ai été surpris de voir d'abord la variation entre ce que le premier ministre vous avait déclaré de bouche, et entre ce que la note par écrit qu'il vous a remise, comprend au sujet du préalable que j'ai prétendu de la part de la cour de Dresde, avant que d'entrer en négociation sur un nouveau traité de commerce à faire;[3] ce qui ne me fait pas trop bien augurer sur ses sincères intentions pour remédier à nos differends.

Quoi qu'il en soit, ma volonté est que vous déclarerez rondement au premier ministre que c'était le préliminaire en question sur lequel j'insistais purement et simplement et comme sur une condition *sine qua non*, de laquelle je ne me départirais jamais, et qu'il faudrait en conséquence que la cour de Dresde fît ce pas préalable, et avant que nous entrerions en aucune négociation ni discussion ultérieure, en levant sans exception toute défense faite au temps de la dernière foire de Leipzig, de même que toute ordonnance faite du depuis pour interdire, troubler ou empêcher le commerce de mes sujets en Saxe, enfin que tout fût remis au même pied par ladite cour que les choses relativement au commerce avaient été avant la dernière foire de Leipzig.

Vous direz rondement au premier ministre que ni moi ni mes intérêts ne perdaient aucunement par les arrangements que j'avais faits en usant de représailles contre les démarches précipitées qu'on avait faites en Saxe pour interrompre le commerce réciproque entre les deux États, mais que j'y trouvais plutôt mon avantage, de sorte que je pourrais laisser les choses sur le pied où elles étaient, et n'étais en conséquence nullement pressé pour l'accommodement; mais que, si je m'étais prêté aux instances que lui, le premier ministre, m'en avait fait faire par

1 Branicki. — 2 Vergl. S. 268 Anm. 1. — 3 Vergl. S. 234.

vous, c'était plutôt par complaisance pour le Roi son maître que par aucun autre motif; qu'il fallait donc que ce ministre distinguât bien entre ce que je faisais par complaisance, et entre ce qu'une nécessité urgente demanderait, si les choses étaient égales entre nous.

Vous finirez par lui dire que, quand le ministère de Dresde aurait accompli mon préalable prétendu et que de sa part tout serait actuellement remis au pied que je le demandais, nous entrerions en négociation, et que j'aviserais alors ce que je pourrais faire pour lever quelques gros impôts qui avaient été mis de ma part par représailles sur les marchandises des Saxons.

J'attends votre rapport sur tout ceci afin de me décider finalement.

Nach dem Concept. Federic.

6947. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Spandau, 24 août 1755.

Le conseiller privé de Maltzahn, ci-devant mon ministre à Stockholm, m'ayant rapporté à son retour[1] combien ma sœur, la reine de Suède, désirait que je fisse mettre dans les gazettes de Cologne, d'Amsterdam et plusieurs autres, hors de celles de Berlin, un article conclu à peu près en ces termes: qu'il paraissait un livre imprimé à Amsterdam sous le titre de ‚*Lettres à un jeune prince par un ministre d'État qui a été chargé de l'élever et de l'instruire, traduites du Suédois*';[2] qu'on disait dans la préface que ces lettres avaient été imprimées par ordre de la Reine, mais que ceux qui étaient un peu au fait des choses auxquelles ces lettres faisaient allusion, sentaient aisément que la Reine ne pouvait pas avoir donné cette permission, ni un tel ordre — mon intention est de vouloir bien me prêter à cette complaisance pour ma sœur, et c'est en conséquence que vous devez minuter vous-même un article dudit contenu sous le nom d'une des villes de Hambourg, Dresde ou pareil autre, et l'envoyer au premier ordinaire par une lettre de votre part au chargé d'affaires de Hellen à La Haye ou à mon résident à Amsterdam, Erberfeld, avec ordre de faire insérer l'article en question en toutes les susdites gazettes, sans cependant que j'y sois aucunement compromis, et sans que le public puisse s'apercevoir d'où le trait part. Ce que vous ne manquerez pas de bien arranger et de prendre vos précautions, surtout afin que rien de cet ordre ne puisse en aucune façon transpirer à Berlin, ni parvenir à la connaissance du ministre de Suède. Sur quoi, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 258. — [2] Vergl. Bd. X, 257. 258.

6948. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Schreiben des regierenden Herzogs von Braunschweig, Braunschweig 20. August: „Après avoir reçu avant-hier, au retour de mon courier,[1] la résolution de Votre Majesté pour l'usage de la lettre ostensible,[2] j'ai fait hier parvenir au lord Holdernesse mot pour mot les déclarations que Votre Majesté a daigné me faire" . . . .

Schreiben des Herzogs, Braunschweig 22. August: „Ce fut hier que j'eus du lord Holdernesse la réponse dont, outre quelques tirades de compliments, j'ai cru de mon devoir de présenter à Votre Majesté la ci-jointe copie. J'y reconnais avec une satisfaction et reconnaissance infinie que c'est un effet de la haute bienveillance de Votre Majesté qu'Elle ait voulu que la lettre pour le lord Holdernesse fût telle que, loin d'être choqué, le roi d'Angleterre a fait entrer son ministère britannique dans une communication avec moi, ce qui dans la situation présente m'était important par rapport au mariage."[3]

Extrait.

La pièce communiquée sent partout la capacité supérieure de la main d'où elle est partie; mais le Roi a d'abord remarqué que le jugement qu'on porte sur les affaires de l'Amérique, provient d'un défaut d'information qui influe sur le reste. Sa Majesté ne s'en étonne pas, parceque le roi de Prusse n'a jusqu'ici entendu qu'une des parties. C'est à quoi il faut suppléer avant toutes choses, et j'y travaillerais dès l'instant même, si le peu de jours que j'ai encore à rester ici, m'en laissait le temps, et si j'avais à Hanovre les papiers nécessaires. Mon premier soin après mon retour en Angleterre sera de fournir un exposé clair et naturel de l'état de la question entre les deux nations et du progrès de la négociation entre les deux cours, et je me flatte d'être en état de prouver que les objets en dispute sont de la dernière importance pour le salut des colonies anglaises en Amérique, que les prétentions de la France sont injustes en elles-mêmes et qu'elles ont été soutenues par l'insulte et la violence; que, pendant tout le cours de la négociation, la France n'a laissé entrevoir aucun indice d'un esprit de conciliation, que les hostilités ouvertes ont été commencées par la France dès l'année 1754, et que les différents points de dispute en Amérique sont d'une nature si délicate pour l'Angleterre que le Roi n'a pu se dispenser de prendre des mesures vigoureuses de défense, sans commettre des droits décidés de sa couronne et sans se relâcher sur la protection que Sa Majesté doit à ses sujets dans les articles les plus essentiels de leur commerce. Le Roi n'a jamais varié dans le désir le plus sincère de mener les choses à un accommodement juste et équitable, mais tous ses efforts pour y parvenir ont été jusqu'ici infructueux. Il paraîtra à qui la faute en doit être attribuée. En attendant ces détails, le Roi serait bien aise de savoir ce que Sa Majesté peut attendre de l'amitié de Sa Majesté Prussienne, en cas que contre toute justice la France entreprît quelque chose contre les États allemands du Roi, en conséquence des démêlés purement anglais.

L'influence de Sa Majesté Prussienne auprès de ses alliés pourrait bien détourner les calamités d'une guerre générale; mais, si ce Prince s'employait en cette occassion, sa puissance dans l'Empire empêcherait certainement qu'aucune des parties de l'Allemagne y fût enveloppée."

Potsdam, 25 août 1755.

Monsieur mon Cousin et Frère. J'ai reçu avec toute la satisfaction possible les deux lettres que Votre Altesse a bien voulu me faire au sujet de la réponse qu'Elle a eue de la part de milord Holdernesse, et Lui sais tout le gré du monde de l'empressement qu'Elle a eu pour m'en communiquer l'extrait.

[1] Vergl. S. 264 Anm. 1. — [2] Nr. 6936 S. 264. — [3] Vergl. S. 251.

A juger de la façon avec laquelle ce ministre s'y exprime, je dois croire que ce que j'avais marqué de sentiments dans ma réponse aux propositions d'Hanovre, n'a pas laissé de faire quelque impression; au moins j'ai trouvé les termes dont le lord Holdernesse a usé dans sa réponse plus modérés que je ne m'y étais d'abord attendu.

Cependant, comme Votre Altesse connaît parfaitement les vues que j'ai relativement à toute cette affaire, j'estime qu'il conviendra de la laisser en suspens encore, jusqu'à ce que le roi d'Angleterre sera de retour à Londres et que nous ayons eu préalablement ces éclaircissement ultérieurs que le lord Holdernesse nous a fait espérer après son retour en Angleterre. Votre Altesse sait que rien ne me vient plus à propos sur ceci que de pouvoir gagner du temps, ainsi je me flatte qu'Elle voudra bien y contribuer et faire d'ailleurs, en attendant, de bonnes excuses à Hanovre de ce que ma réponse ultérieure ne saurait lui parvenir d'abord, vu mes occupations dans le camp où je me trouve actuellement pour faire faire des manœuvres à quelques-unes de mes troupes, et le voyage que je me vois pressé de faire tout à la suite en Silésie pour peu de temps. Je réitère à Votre Altesse les sentiments de l'amitié et de la parfaite considération avec lesquels je suis toujours, Monsieur mon Cousin et Frère, de Votre Altesse le bon cousin et frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

6949. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Camp de Spandau, 26 août 1755.

Pour vous instruire de mes intentions par rapport à la conduite que vous devez observer, en attendant qu'on ne sera pas convenu de la manière que vous aurez vos audiences,[1] je vous dirai que vous devez rester là tranquille sur le pied où vous êtes à présent, jusqu'à ce que cette affaire sera terminée d'une manière ou d'autre. Au reste, j'espère que cette lettre à la Reine que je vous ai fait adresser l'ordinaire dernier, quoique sous une simple enveloppe, vous sera heureusement parvenue, et que vous l'aurez envoyée à sa destination.[2]

Nach dem Concept. Federic.

6950. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 16. August, das Gerücht cursiere, Dänemark wolle ebenso wie Schweden einige Kriegsschiffe in die Ostsee entsenden; der fran-

Camp de Spandau, 26 août 1755.

Vos rapports du 16 et du 19 de ce mois m'ont été bien rendus,

[1] Vergl. S. 237. — [2] Dies Schreiben an die Königin liegt nicht vor. Vergl. Bd. V, 354 Anm.

zösische Botschafter Ogier habe dieses Gerücht verwerthet, indem er dem dänischen Minister gesagt: „que le pavillon danois ayant été insulté dans les dernières guerres par les armateurs anglais, sans pouvoir en tirer raison, il ne serait pas mal à propos d'équiper quelques vaisseaux de guerre et les faire croiser, pour assurer le commerce et la navigation."

Häseler sendet, Kopenhagen 19. August, einen eingehenden Bericht über die Stärke der dänischen Marine.

et je vous sais parfaitement gré de la notice exacte que vous m'avez donnée touchant la marine danoise, sur laquelle je n'étais pas tout-à-fait informé. Il aurait été à souhaiter que la proposition de M. d'Ogier relativement à la démonstration à faire, en équipant conjointement avec la Suède huit vaisseaux de guerre pour croiser dans la Baltique, eût pu faire progrès; aussi, pourvu qu'elle ne soit entièrement tombée du depuis, vous ne laisserez pas de l'appuyer, quand vous y trouverez des occasions convenables.

Quant au bruit d'un camp que j'assemblerais à Magdebourg, je vous dirai pour votre direction que tout ce camp ne consistera que de deux régiments de cavalerie, qui y viendront pour quatre jours pour faire leurs exercices, et qu'en conséquence ce campement sera bien pacifique et de peu de durée, tout comme celui où je me trouve actuellement et qui finira en trois jours.

Federic.

Nach dem Concept.

6951. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Camp de Spandau, 26 août 1755.

Je ne puis aujourd'hui que vous renvoyer à ce que le rescrit de mes ministres comprend des nouvelles que nous avons eues à l'ordinaire dernier, et de finir pour vous dire que vous devez tâcher au mieux d'approfondir ce que la cour où vous vous trouvez a eu de nouvelles touchant la négociation de Williams à Pétersbourg par rapport au traité de subsides,[1] qui, autant que nous en avons appris, ne doit pas être fini encore, par la somme des subsides à stipuler, sur laquelle on n'a pu convenir jusqu'à présent.

Federic.

Nach dem Concept.

6952. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Camp de Spandau, 26 août 1755.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois. De la manière que le ministère français[2] continue à se conduire vis-à-vis de l'Angleterre, il ne pourra que de perdre sa réputation auprès du public et rendre les Anglais

[1] Vergl. S. 269. — [2] In der Vorlage verschrieben: anglais.

plus orgueilleux; témoin mes lettres de Londres,[1] qui me marquent la surprise où tout le monde y était de voir que la France ne marque aucun ressentiment proportionné à l'insulte qui lui a été faite,[2] et que le ministère anglais n'en attribuait le motif qu'à la faiblesse de celui de France, qui n'était nullement en règle, ni ne saurait se démêler de son embarras.

Aussi, pour vous parler confidemment et sous le sceau du secret le plus absolu, je commence presque à soupçonner qu'il y en a, le bon Dieu sait qui, lequel, épris par les largesses d'Angleterre, fomente l'irrésolution et empêche qu'il ne soit adopté aucun système de fermeté et de vigueur dans le Conseil.

Quant à celui de vouloir rendre la guerre maritime,[3] je pense que c'est justement là où les Anglais les attendent, qui, par leurs flottes qu'ils ont mises en mer, partout supérieures à celles de France, ne visent autrement qu'à battre les escadres françaises éparpillées en détail, de ruiner l'une après l'autre et d'écraser ainsi la marine de France.

Pour ce qui regarde l'Espagne,[4] je me souviens du temps que je fis avertir fidèlement le ministère de France d'être en garde contre les machinations des Anglais et de la cour de Vienne qui travaillaient à détacher l'Espagne de la France,[5] mais que tous ces fidèles avertissements furent négligés alors à mon grand regret.

Au reste, comme la cour se rendra dans le mois prochain à Fontainebleau, mon intention est que vous la suiviez dans ce voyage.

Nach dem Concept. Federic.

6953. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 15. August: „On est informé par les dernières lettres du lord Holdernesse que la négociation avec la Russie allait son train et que l'on était déjà comme d'accord avec cette puissance, que l'on était pareillement sûr de réussir avec la Bavière, et que l'on espérait d'être aussi bientôt en règle avec la cour de Vienne et avec la Saxe. Voilà de quelle façon les ministres se sont expliqués avant-hier avec leurs amis, sans en donner d'autres détails et sans dire à combien monteraient ces négociations subsidiaires. Je crois toujours qu'elles coûteront beaucoup d'argent, mais enfin on y réussira . . . Comme il paraît, par les réflexions que Votre Majesté fait,[6]

Potsdam, 26 août 1755.

Vos rapports du 12 et du 15 de ce mois m'ont été fidèlement rendus. Je serai bien aise que vous continuiez à m'informer, avec cette exactitude comme vous l'avez fait jusqu'à présent à ma satisfaction particulière, de la façon dont le ministère pense sur la France,[7] et des arrangements qu'on prend contre celle-ci. Je m'attends, en conséquence, que vous me marquerez au premier jour ce que vous aurez pénétré au sujet des dépêches

[1] Bericht Michell's, London 15. August. — [2] Vergl. S. 226. — [3] Vergl. S. 268. — [4] Knyphausen berichtet, Compiègne 14. August: „Il paraît que le mécontentement de l'Espagne contre la France subsiste en son entier, et qu'elle [l'Espagne] n'incline nullement à se déclarer en sa faveur." — [5] Vergl. Bd. IX, 99; X, 148. — [6] Vergl. Nr. 6905 S. 233. — [7] Vergl. Nr. 6952.

qu'Elle n'a pas une idée exacte des finances et des ressources de ce pays-ci, j'aurai soin de Lui envoyer, d'abord après la prochaine assemblée du Parlement, un mémoire détaillé là-dessus, qui La convaincra qu'il s'en faut de beaucoup qu'elles soient à même d'être épuisées, quand même cette nation aurait à soutenir une guerre onéreuse pendant dix ans, à moins d'une révolution dans l'État. En attendant, je La supplie seulement d'être persuadée qu'on ne manquera pas d'argent ici, qu'on peut pousser présentement sans risque les dettes nationales bien plus loin que durant la dernière guerre, tant par la réduction des intérêts[1] que par d'autres moyens que l'on a pris du depuis, et qu'enfin ces dettes n'ont jamais monté au delà de 80 millions de livres sterling, au lieu de 180 que Votre Majesté avait cru qu'elles avaient été portées; elles ont même déjà diminué depuis la paix de 3 à 4 millions de livres sterling."

qu'un courrier anglais, venant de Russie, et du passage duquel par la Hollande pour aller à Londres je vous ai déjà informé,[2] y a apportées.

J'attendrai, au reste, le mémoire que vous me promettez touchant les finances et les ressources de l'Angleterre pour soutenir une guerre très onéreuse pour beaucoup d'années; car, pour ne pas vous dissimuler ce que j'en pense, je ne comprends pas d'où l'Angleterre peut avoir tiré tant de richesses pendant l'intervalle du temps de la paix d'Aix-La-Chapelle, s'étant épuisée au point par la dernière guerre en fonds que la Régence se vit obligée de recourir aux moyens les plus extraordinaires pour fournir aux frais de la guerre, et que, la paix faite, feu Walpole ne voulut pas permettre au duc de Newcastle[3] de faire des dépenses assez médiocres en subsides que le Roi son maître aurait souhaités alors, pour s'allier à quelques puissances étrangères.

Nach dem Concept.

Federic.

6954. A L'ENVOYÉ DE SUÈDE DE CELSING A CONSTANTINOPLE.

Berlin, 26 août 1755.

Monsieur l'Envoyé Extraordinaire de Celsing. Les sentiments que vous témoignez avoir pour moi, dans la lettre que vous venez de m'écrire en date du 24 de juin passé, et qui m'a été remise par le sieur de Wulfwenstjerna, ministre de Sa Majesté le roi de Suède à ma cour, m'engagent à vous assurer par celle-ci qu'on n'y saurait être plus sensible que je le suis. Je ne vous suis pas moins obligé des bons offices que vous avez bien voulu rendre au sieur de Rexin pendant son séjour à Constantinople,[4] et vous pouvez compter que, si jamais il se présente une occassion favorable où je pourrai vous donner des marques réelles de mon estime particulière pour vous, je la saisirai avec le plus grand plaisir du monde.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. Bd. VII, 303. — 2 Vergl. S. 264. — 3 Gemeint ist Pelham. Vergl. Bd. VII, 36; VIII, 538. — 4 Vergl. S. 257. 258.

6955. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE PODEWILS A BERLIN.

Camp de Spandau, 28 août 1755.

Je vous adresse ci-clos l'original d'une lettre fort singulière qui m'est parvenue par la poste de l'ordinaire dernier de la part d'un homme qui m'est parfaitement inconnu, et dont je n'ai jamais entendu parler. Comme cependant la singularité de ce que cette lettre comprend, fait que je voudrais voir au fond de tout ce que cet homme propose, pour développer au mieux quelles sont ses intentions, et qui est proprement celui de la part de qui il vient, de même s'il y a, comme je le soupçonne, un dessous de cartes et de mystère d'iniquité de caché, j'ai écrit à quelqu'un à Stolpe pour dire au susdit personnage qu'il n'avait qu'à aller à Berlin et s'y adresser à vous pour s'expliquer. Ma volonté est donc que, quand cet homme vous arrivera, vous deviez l'examiner au mieux et le tourner de tant de différentes façons que vous puissiez développer et pénétrer le mieux ses prétendues commissions et toutes les circonstances qui y ont du rapport; sur quoi vous me ferez ensuite votre rapport, soit pendant mon séjour en Silésie,[1] soit après mon retour, selon que les circonstances l'exigeront. Il serait superflu de vous faire convenir de la nécessité de me garder le secret le plus impénétrable là-dessus, de sorte que vous ne parlerez à âme qui vive sur ce sujet. Sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Stolpe, 21 août 1755.

Sire. C'est avec le zèle et le respect le plus soumis que je viens très humblement de part d'une personne des plus éclairées des affaires du cabinet et du gouvernement de l'empire de Russie, qui est à Saint-Pétersbourg depuis peu privée de quelque emploi qu'elle a possédé auparavant, qui aspire de quitter cet empire où le mérite est si peu récompensé, ledit se proposant que, s'il fût si heureux que de pouvoir entrer au service de Votre Très Gracieuse Majesté, mais, suivant les conjonctures présentes, ne peut obtenir un passe-port, quoique cependant pas Russien de nation, n'étant pas en bonne harmonie avec un des principaux seigneurs de cet empire: c'est pourquoi ledit, ayant consulté depuis quelque temps un dessein avec quelque autre personne de confiance qui ménage les affaires les plus secrètes, pour détrôner la présente souveraine E. P.,[2] moyennant que Votre Majesté le trouve conforme à Ses intérêts, le moyen trouvé est très praticable, et même dans l'espace de cinq mois; le nombre de ceux qui jouissent des grâces de la souveraine, est si petit en comparaison d'une infinité qui n'aspire qu'à ce changement de régence pour prendre la place de ceux qui possèdent les plus grandes dignités. Par ce moyen, tout se trouvera en confusion dans le gouvernement pendant un certain temps, ce qui renversera totalement tous les projets de la maison d'Autriche et d'autres puissances; ces conférences si fréquentes d'un ambassadeur et d'une couple d'envoyés seront entièrement évanouies. Dans ce temps, dépendra, Sire, de Votre Majesté d'agir en conséquence. Cette augmentation de 70,000 hommes d'infanterie qui se sont levés cette année,[3] sont pour augmenter les régiments et renforcer les troupes de Livonie et du duché de Courlande, nonobstant un ordre qui est sorti le mois de juin, pour la levée de trois régiments de cavalerie, s'entend un grenadiers à cheval, un de dragons, un de hussards. De surplus, la marine est aussi augmentée de 16,000 hommes pour le rétablisse-

[1] Vergl. S. 273. — [2] Elisabeth Petrowna. — [3] Vergl. S. 268.

ment de 50 galères et autres navires qui sont à Reval. Il est très sûr que les troupes du côté de l'Orient ne seront point augmentées; au contraire, le Grand-Seigneur ne demande pas mieux que parfaite harmonie, suivant les propositions qu'il a fait faire par son envoyé d'un nouveau traité de commerce sur la Mer Noire. Cet empire[1] commence à connaître trop ses forces; c'est pourquoi, pour l'intérêt des voisins, c'est de se servir du moyen très possible pour les affaiblir, sans être obligé d'exposer de braves gens au vis-à-vis d'une nation si farouche; que, plus ils sont battus, plus ils prennent de force, soit par les ressources des hommes qu'ils ont, soit qu'ils apprennent de plus en plus la manœuvre de la guerre. Sire, si je pouvais me flatter d'être si heureux que de parvenir au service de Votre Majesté, c'est uniquement la raison, je me [suis] rendu exprès de Saint-Pétersbourg ici dans les États de Votre Majesté, pour être sans risque plus à portée de recevoir les ordres de Votre Majesté à l'égard des propositions que je prends très humblement la liberté [de faire] de la part du secrétaire et historien, qui est la personne ci-dessus mentionnée.

C'est pourquoi ledit secrétaire, ayant depuis longtemps connu la sincérité de mon cœur et le silence avec lequel je me suis toujours comporté, m'a chargé de cette commission. Comme je ne suis d'aucun soupçon dans la Russie, pouvant entrer et sortir, quand le cas le requiert, par ce moyen, Sire, Votre Majesté peut être informée de tout ce qui se passera jusqu'à cet évènement proposé, si Votre Majesté le trouve convenable. Ce n'est point aucun intérêt qui me fait agir, seulement le zèle le plus sincère, l'ambition d'être au service du monarque du monde le plus gracieux et le plus éclairé; c'est dans ces vœux que j'ai l'honneur d'être avec un très profond respect et soumission, Sire, de Votre Majesté le très humble et très obéissant et soumis serviteur

François d'Onzier,
Suisse.

Nach der Ausfertigung.

6956. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 29. August, auf das Cabinetsschreiben vom Tage zuvor: „Je ne manquerai pas d'exécuter fidèlement et avec tout le secret possible les ordres qu'il a plu à Votre Majesté de me donner en date du 28 de ce mois, touchant la lettre qu'Elle vient de recevoir d'un certain François d'Onzier, Suisse, datée de Stolpe du 21 de ce mois, sur les affaires de la Russie.

J'avoue qu'elle me paraît bien singulière et même fort suspecte.

Ou cet homme-là est un escroc qui veut attraper de l'argent de Votre Majesté, et, en ce cas-là, il voudra peut-être Lui en demander pour faire le voyage de Berlin; sur quoi, Votre Majesté voudra bien me donner Ses ordres, en cas que, pendant Son absence en Silésie, il pourra s'adresser à moi, pour en demander pour le voyage de Stolpe à Berlin.

Ou bien c'est un fripon et une de ces âmes damnées dont le grand-chance-

Potsdam, 30. August 1755.

Alles das weiss Ich, aber Geld vor den Menschen passiret nicht, auch nicht ein Groschen. Ich habe ihm nichts geantwortet, sondern nur durch jemanden sagen lassen, dass er nach Berlin reisen und sich da melden könne.

[1] Russland.

lier, comte de Bestushew, voudra se servir, peut-être de concert avec les ministres des cours de Vienne et de Londres, pour brouiller totalement Votre Majesté avec l'impératrice de Russie, sous prétexte qu'Elle veut entamer une conspiration pour la détrôner[1] et pour la faire rompre avec Votre Majesté ouvertement, en se servant de ce fantôme d'une conspiration prétendue, pour y envelopper, s'il est possible, ses rivaux et ses ennemis particuliers, ce qui n'est pas fort difficile dans un pays où les simples soupçons servent de preuves et où la force de la question et des tourments arrachent des aveux involontaires.

En attendant, je crois qu'il faudra faire soigneusement observer cet homme-là à Stolpe et faire prendre garde aux lettres qu'il y pourrait recevoir ou écrire; car il ne paraît pas avoir envie de venir à Berlin, puisque, sans cela, il l'aurait bien marquée d'abord. Son intention, selon mes faibles lumières, paraît être de tirer quelque réponse par écrit de Votre Majesté dont il pourra faire usage relativement à ses propositions."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6957. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 20. August: „Il m'est revenu de deux différents bons endroits des explications qu'il y a eu entre cette cour et celle de Londres par rapport à la part que la première devrait prendre, si la guerre s'allumait en Europe. Voici ce que c'est. Cette cour-ci doit avoir allégué que l'Angleterre ne l'avait informée dès le commencement des différends entre la France[2] et elle qu'en termes généraux, et que, malgré cela, on n'avait rien oublié ici pour conjurer l'orage tant à Londres qu'à Paris, et même en Espagne. Qu'après les hostilités éclatées, l'Angleterre avait fait des insinuations ici pour le secours, si la guerre passait en Europe. A quoi, on doit avoir répondu ici que c'était ordinairement l'usage que, lorsqu'une puissance voulait commencer

Potsdam, 30 août 1755.

Je vous sais gré des particularités que vous m'avez marquées par votre dépêche du 20 de ce mois touchant les explications qu'il y a eu entre les cours de Vienne et de Londres relativement à la part que la dernière doit prendre à la guerre. Persuadé que je suis que la première ne voudra se vendre à l'Angleterre qu'au plus haut prix, il en saura bien arriver qu'elle se brouillera avec celle-ci, quand elle voudra trop renchérir et faire de fortes demandes. J'estime, d'ail-

[1] Vergl. S. 261. — [2] In der Vorlage verschrieben: l'Angleterre.

une guerre, elle se consultait préalablement avec ses alliés, ce qui de la part de l'Angleterre n'avait point été fait; qu'elle ne devait cependant pas ignorer qu'il ne subsistait aucun traité qui obligeât cette cour-ci à entrer dans les affaires de l'Amérique, cette partie du monde étant entièrement exclue de tout engagement, mais que, si la guerre passait en Europe, on ne serait pas éloigné ici de faire un nouveau traité. Je sais de science certaine que, si ce traité de subsides a lieu, et qui, je suppose, pourra parvenir cet hiver à Londres à sa consistance, il sera des plus onéreux pour la nation anglaise. C'est là, Sire, l'essentiel de ce qui se traite depuis quelque temps entre les deux cours qui n'ont pas toujours été du même sentiment."

Nach dem Concept.

leurs, que la cour de Vienne ne voudra pas se remuer au moment présent, mais attendre plutôt les évènements, bien que je croie que, vu que les affaires se compliquent de jour en jour, elle ne saura se dispenser d'agir l'année qui vient.

Il court cependant un bruit en Silésie que les Autrichiens tenaient prêt un corps de 15,000 hommes à marcher aux Pays-Bas, dès que les circonstances l'exigeraient. Quant aux autres nouvelles que nous avons, je vous renvoie à la dépêche ci-close des ministres.

Federic.

6958. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 30 août 1755.

Votre rapport du 19 de ce mois m'a été fidèlement rendu. Il me paraît que c'est avec raison que vous commencez de douter si l'empressement qu'on fait paraître présentement en Angleterre, pour vouloir se charger seul de tous frais qu'une guerre avec la France demandera, durera longtemps, et si l'on les fournira toujours avec cette satisfaction dont on fait ostentation au moment présent. Ce ne sont pas seuls les subsides qu'on paiera aux Russes; il faut y ajouter que les Autrichiens ne voudront agir à leurs propres frais, mais qu'ils souhaiteront de se vendre aux Anglais aussi cher que les Russes.[1] Il faut y ajouter encore ce que le roi de Sardaigne demandera, et le roi d'Angleterre ne voudra même pas donner ses troupes hannovriennes gratuitement. Si l'on suppute avec cela les subsides de Hesse, de Saxe et d'autres Princes et les frais encore qu'il faut que l'Angleterre fournisse pour pousser la guerre aux Indes et en Europe, je crois qu'à bon droit l'on peut tirer le calcul jusqu'à la somme de 24 [millions d'] écus d'Allemagne que la guerre coûtera au moins à la nation par an; reste à présent à voir combien de temps cela durera.[2] Quant à la cour de Vienne, j'apprends que, dans les explications qu'elle a eues avec celle de Londres, elle s'est déclarée que, quand une puissance voulait faire la guerre à quelque autre, l'usage ordinaire était qu'elle s'en consultât préalablement avec ses alliés, ce que l'Angleterre n'avait point fait. Que, d'ailleurs, celle-ci ne saurait ignorer qu'il n'y avait aucun traité pour obliger la cour de

[1] Vergl. Nr. 6957. — [2] Vergl. S. 276.

Vienne à entrer dans les démêlés de l'Amérique, mais, dans le cas que la guerre passerait en Europe, on ne serait pas éloigné de faire un nouveau traité. Voilà la confirmation de ce que je vous ai dit ci-dessus.[1]

Nach dem Concept. Federic.

6959. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Compiègne 17. August: „Votre Majesté peut être persuadée qu'on n'exigera rien d'Elle pendant le cours de cette année. Cette décision m'a déterminé à ne point faire usage des insinuations que Votre Majesté me charge par Sa lettre[2] de faire à M. Rouillé, attendu qu'il me semble que, tant qu'on ne Lui propose rien, il serait non seulement inutile, mais même dangereux d'entrer en explication à ce sujet, ces cordes étant extrêmement délicates à toucher . . . Quant à ce qui concerne l'offre de la médiation de Votre Majesté,[3] . . . j'ai présenté cette idée à M. Rouillé et au maréchal de Noailles comme venant de ma part, et ils m'ont paru l'un et l'autre l'avoir extrêmement goûtée."

Potsdam, 30 août 1755.

Les dépêches que vous m'avez faites du 17 et du 19 de ce mois, me sont heureusement parvenues. La résolution à laquelle vous vous êtes déterminé, à ne pas faire usage des insinuations dont je vous avais chargé pour sieur Rouillé, a été très sage et bonne, de sorte que, vu les raisons que vous en alléguez, je ne puis que l'applaudir parfaitement; car, comme l'on n'a rien exigé de moi, vous n'avez aussi pu mieux faire que de ne leur point faire des difficultés, qui, comme je le comprends parfaitement, auraient eu leurs inconvénients; mais, parceque les premières lettres que j'avais eues de vous, dès qu'on avait appris l'insulte que l'Angleterre avait faite à la France en Amérique, étaient bien éloignées de m'annoncer autant de modération de la part des ministres de France[4] comme ils affichent au moment présent, je ne pouvais aussi vous instruire autrement que de la manière que je le fis alors.

Pour ce qui regarde l'idée d'une médiation à faire, je me suis imaginé d'abord qu'elle ne serait pas désagréable au ministère de France; mais la grande difficulté est de la faire goûter et approuver aux Anglais, de quoi je doute extrêmement, vu le grand emportement où ils sont encore, et la prodigieuse passion où ils sont encore pour faire la guerre à la France.

Quant à l'envoi du duc de Nivernois, je vous sais parfaitement gré d'avoir adroitement profité de la faiblesse de M. de Rouillé et de sa façon de penser sur cet envoi pour lui faire valoir comme une complaisance de ma part ce que j'avais répondu à ce sujet.[5] Au surplus, je souhaiterais bien de savoir de vous, bien que par un pur motif de

[1] Vergl. Nr. 6880 S. 216. — [2] Vergl. Nr. 6904 S. 232. — [3] Vergl. S. 232. 261. — [4] Vergl. S. 228. — [5] Vergl. S. 245.

curiosité, si les ministres de France comprennent à présent combien ils se sont trompés, quand ils m'ont pris autrefois, selon les inspirations que les Autrichiens avec mes autres faux amis et ennemis leur avaient faites, pour un prince remuant qui ne cherchait qu'à brouiller les affaires pour m'agrandir et pour pêcher en eau trouble.[1]

Pour ce qui est des Saxons et du traité que le ministère de France voudra faire avec eux, outre que je crois que leur accord nouveau avec l'Hanovre est déjà fait et conclu,[2] vous vous donnerez tous les mouvements possibles pour décliner une affaire aussi odieuse que nuisible à la France et à nos intérêts communs; c'est pourquoi aussi vous devez employer tous les arguments que je vous ai déjà communiqués à ce sujet par ma lettre antérieure,[3] auxquels vous [ajouterez] encore que, si l'on voulait mettre de notre parti les Saxons, je ne saurais y rester, parceque, tôt ou tard, j'aurais à essuyer les malheurs qui en résulteraient. Que, d'ailleurs, ce n'était pas une alliée aussi faible que la Saxe que je demandais, mais bien les deux autres, savoir les Danois et la Porte Ottomane, qui seuls sauraient me rendre les bras libres pour agir,[4] ce que je ne saurais jamais attendre des Saxons, supposé même qu'ils en eussent toute la bonne volonté.

Quant à la confédération que M. de Rouillé estime de pouvoir faire par la Saxe en Pologne, pour empêcher le passage des troupes russiennes par les terres de la République,[5] vous devez répondre à ce ministre que jamais les troupes de la République ne sauront arrêter une armée de Russie, que tout ce que celles-là feraient, serait un vain effort pour un temps de quinze jours tout à plus, et qui à la suite entraînerait la ruine de la République, sans que j'en aurais retiré le moindre avantage ni secours. Outre tout cela, il faut bien que M. de Rouillé ne se soit pas souvenu de la convention qui a été faite à Varsovie l'année 1744,[6] en conséquence de laquelle le roi de Pologne s'est engagé envers la Russie de ne mettre aucun obstacle, quand elle voudra faire passer des troupes par le territoire de la République.

Au reste, j'ai eu des nouvelles que la cour de Vienne tient prêt un corps de ses troupes de 15,000 hommes pour les faire marcher, le cas le requérant, aux Pays[-Bas].[7] J'apprends, d'ailleurs, que 20,000 des troupes hanovriennes y doivent marcher encore, dès que le roi d'Angleterre sera reparti pour Londres, à quoi on avait fixé le 8 de septembre. Quant à la république de Hollande, il est incertain encore si le plan projeté de l'augmentation des troupes se réalisera encore ou non.[8] En attendant, les Anglais font tramer prodigieusement pour la réussite de ce plan, dont on ne peut cependant point encore juger s'il aura lieu ou non.

Pour finir, je vous dirai encore que, quant à mon petit différend

[1] Vergl. Bd. VII, 104 Anm. — [2] Vergl. S. 249. 268. — [3] Nr. 6918 S. 243. — [4] Vergl. S. 232. — [5] Vergl. S. 269. 270. — [6] Vergl. Bd. III, 117. — [7] Vergl. S. 280. — [8] Vergl. S. 236.

avec la Suède,[1] vous insinuerez à M. de Rouillé que je serai content si la France le veut faire aplanir par ses bons offices, quoique toujours à mon honneur et sans que ma dignité en soit blessée, et de manière que les ministres de Suède seront obligés de reconnaître ce pas que je fais, comme un sacrifice que je fais par considération pour la France.

J'attends le rapport que vous me faites espérer touchant la vente du *polder*, et, comme je vous ai d'ailleurs chargé de diverses petites commissions, quand vous fûtes présent à Wésel,[2] dont vous ne m'avez rien marqué jusqu'à présent, je veux bien vous en souvenir.

Nach dem Concept. Federic.

6960. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 30 août 1755.

J'ai bien reçu votre rapport du 22 de ce mois. Comme l'on vient de m'apprendre qu'il court des bruits en Hollande, ou que l'on tâche plutôt d'inspirer aux Régents là, comme si le roi d'Angleterre s'était entendu sous main avec moi afin que je gardasse la neutralité en tout ce qui regardait les différends présents entre la France et l'Angleterre,[3] c'est en conséquence que je veux bien vous dire que, si l'on vient à vous parler sur ce sujet, vous direz tout naturellement que, quoique je ne demandais pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec tous mes voisins, cependant il n'était rien de tout ce que l'on avait semé de bruits ci-dessus mentionnés, qu'on devrait regarder comme entièrement controuvés, et qu'il n'avait été question de rien. Vous observerez que, pourvu qu'on ne vous demande des explications sur ces bruits, vous en garderez aussi un parfait silence, et que ce n'est qu'au cas qu'on vous en parle, que vous répondrez de la manière ci-dessus mentionnée.

Federic.

Nach dem Concept.

6961. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Hellen berichtet, Haag 26. August: „Il court un bruit que la flotte de l'amiral Hawke a passé dans la Mediterranée et qu'il a sommé les Génois de vouloir cesser le travail du nouveau fort qu'ils vont construire, sous prétexte que, dans ce moment-ci, Sa Majesté Britannique ne pouvait pas voir avec des yeux indifférents qu'on travaillât à des fortifications qui pourraient favoriser l'entrée

Potsdam, 31 août 1755.

J'ai bien reçu votre rapport du 26 de ce mois, et vous continuerez toujours, comme jusqu'ici, de me faire vos rapports sur les affaires intéressantes qui occupent le tapis. Toutefois, quant à la nouvelle qui concerne les Génois, vous

[1] Vergl. S. 258. — [2] Vergl. S. 208. — [3] Vergl. S. 164.

des Français en Italie, supposé que la guerre se communiquât au continent, et l'on ajoute que la république de Gênes, crainte d'un bombardement, s'est soumis à ce que l'amiral a prétendu."

pouvez compter pour sûr qu'elle est dénuée de fondement et que ce n'est qu'un pur conte fait à plaisir.

Federic.

Nach dem Concept.

6962. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 31 août 1755.

J'ai été bien satisfait des anecdotes également intéressantes et curieuses que votre dépêche du 22 comprend.[1] Je conçois parfaitement que, quand la cour où vous vous trouvez sera absente à Hubertsbourg, vous ne saurez pas me donner des avis importants, et qu'il faut d'ailleurs que vous usiez de certains ménagements à l'égard de votre confident; mais ce que je souhaiterais fort, c'est que, d'abord que la cour sera de retour à Dresde, vous tâcherez alors de recueillir autant de nouvelles intéressantes qu'il sera possible, pour m'en faire alors communication. Ce que je désire, en attendant, avec empressement, c'est que vous sachiez si bien manœuvrer, avant même le départ de la cour, que [vous] puissiez avoir une copie *in extenso* du nouveau traité de subsides que le chevalier Williams, à ce que j'ai appris, vient de signer à Pétersbourg pour un corps de troupes de Russie de 70,000 hommes, à raison d'un subside en temps de paix de 120,000 livres sterling et en temps de guerre de 500,000 livres pour six ans.[2]

Voici, au surplus, le nouveau chiffre que vous m'avez demandé pour la correspondance immédiate avec moi, auquel je fais joindre par le conseiller privé Eichel la somme de 800 écus pour fournir aux dépenses secrètes, sur laquelle vous ne manquerez pas de lui envoyer votre reçu.

Nach dem Concept.

Federic.

6963. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 25. August: „Le sieur de Linault[3] a reçu hier à quatre heures du soir un courrier. Il s'est rendu une demi-heure après chez le comte Brühl, et, après m'avoir dit hier au soir chez ce ministre en deux mots

Potsdam, 31 août 1755.

Je viens de recevoir encore la dépêche que vous venez de me faire du 25 de ce mois, dont je vous sais un gré particulier par les

[1] Eingehende Mittheilungen aus Depeschen von Funcke an Brühl, d. d. Petersburg 14., 19., 21. Juli, über Intriguen des Grossmarschalls Bestushew und des Vicekanzlers Woronzow gegen den Grosskanzler Alexei Bestushew (vergl. S. 147). — [2] Vergl. S. 268. 285. — [3] Geschäftsträger Frankreichs in Dresden in Vertretung des beurlaubten Botschafters Grafen Broglie.

de quoi il s'agissait, il est venu ce matin me lire sa dépêche. C'est une lettre du comte de Broglie, à la fin de laquelle le sieur Rouillé a mis qu'il l'avait lue et qu'elle était en tout conforme aux ordres du roi de France. Elle lui enjoint de demander au comte Brühl si le roi de Pologne préfère l'alliance du roi de France au traité de subsides conclu l'année 1751 avec les Puissances maritimes;[1] si, en ce cas, il voulait faire suspendre au comte Flemming sa négociation à Hanovre,[2] et que, cela fait, le roi de France enverrait ici son ambassadeur avec les conditions sous lesquelles il accorderait des subsides. La réponse du ministre saxon a été que la crainte que le départ du roi d'Angletterre ne fût hâtée, et ne voyant venir personne d'un autre côté, avait fait qu'on avait envoyé ordre au comte Flemming de signer le traité, si l'Angleterre voulait se relâcher des conditions très dures qu'elle avait exigées jusqu'ici. Ces conditions, à ce qu'il a dit au sieur de Linault, seraient un contingent auxiliaire aux ordres de Sa Majesté Britannique. Le comte Brühl a ajouté . . . qu'il se rendrait tout de suite chez son maître, pour savoir son intention s'il voulait faire ordonner au comte Flemming de suspendre toute négociation, si le traité n'était pas encore signé; et, de retour du roi de Pologne, il a dit au sieur de Linault que le Roi son maître avait approuvé tout ce qu'ils avaient arrêté ensemble, et qu'on expédierait encore la nuit une estafette au comte Flemming, qui serait de retour dans 5 ou 6 jours avec la réponse. . . . Je viens de recevoir dans ce moment les dépêches du sieur Funcke qui me manquaient encore, et la toute dernière du 28 juillet, qui m'apprend que le chevalier Williams n'avait encore rien fini alors, mais que, sur ses instances pressantes, le secrétaire Wolkow avait été envoyé à Czarskœ Selo porter à la Czarine les pièces relatives à sa commission. Qu'il en était revenu avec l'ordre au Grand-Chancelier de se rendre encore ce jour-là à Czarskœ Selo, où le comte Woronzow était allé aussi. Le comte Esterhazy n'a fait, en attendant, que sonder le chancelier Bestushew sur le parti que l'Impératrice prendrait différents avis qu'elle comprend et qui m'ont été de la dernière importance. Quant aux ouvertures que le sieur Linault vous a faites touchant le dessein de la France de se rapatrier avec la Saxe, vous vous tiendrez tout passivement envers le sieur Linault et vous informerez seulement soigneusement du train que cette affaire prendra là où vous vous trouvez, pour m'en faire votre rapport avec toute l'exactitude possible, en attendant que je songerai moi de contrecarrer ce dessein à la cour de France.[3]

D'ailleurs, vous me marquerez, pour contenter ma curiosité, ce que la cour de Dresde juge du parti que je pourrais prendre, en cas que la guerre contre la France éclate, si l'on croit que je prendrai parti avec la France, ou quel parti l'on m'attribue d'ailleurs que je saurais prendre à ces occurrences.

J'avais oublié de vous dire encore, sur le post-scriptum de votre dépêche du 22, que, quant au marchand de broderie de mousseline, nommé Nicolai, je veux bien lui accorder la demande qu'il fait pour lui faire présent d'une maison à Berlin, au plus tard l'année qui vient, pour y établir les personnes qui travaillent pour lui, supposé qu'il vienne s'établir là avec sa famille et sa fabrique.

Federic.

[1] Vergl. Bd. VIII, 459. — [2] Vergl. S. 243. — [3] Vergl. S. 282.

dans le cas d'une attaque des Pays-Bas, dont M. Rouillé devait avoir lâché quelque chose envers le comte Starhemberg, qui lui a répondu que son sentiment était que la France serait alors l'agresseur, et que le cas de l'alliance existerait par conséquent. C'est tout ce que le temps me permet aujourd'hui de rapporter."

Nach dem Concept.

6964. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 31 août 1755.

J'ai vu par votre rapport du 23 de ce mois qu'il vous semble que la cour où vous êtes n'envisage aucunement d'une manière indifférente le transport du corps de troupes russiennes en question.[1] Sur quoi, mon intention est que vous ne manquiez d'entretenir et même d'agrandir, si vous pouvez, la jalousie et l'appréhension des Danois sur le transport projeté desdites troupes, qu'on voudra faire débarquer à Lübeck, et qui, d'ailleurs, pourrait couvrir des vues sur le Holstein, bien entendu toutefois que vous vous y preniez avec prudence, et de sorte que vous ne vous fassiez pas trop remarquer à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

6965. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 31 août 1755.

Je ne saurais point vous donner d'autre ordre, ni vous fournir d'autre conseil, en réponse à votre rapport du 19 de ce mois, si ce n'est de vous tenir clos et tranquille et d'avoir patience, jusqu'à ce que l'affaire concernant votre audience se trouve en règle et soit terminée d'une ou d'autre manière.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6966. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 1er septembre 1755.

Monsieur mon Cousin et Frère. Vous connaissez ma façon de penser sur les propositions que le roi d'Angleterre m'a fait faire par votre entremise, pour moyenner la sûreté de ses possessions en Allemagne, au cas d'une rupture entre l'Allemagne et la France dans le continent de l'Europe.[3]

[1] Vergl. S. 269. — [2] Vergl. S. 273. — [3] Vergl. S. 272.

Ayant du depuis pris encore en considération cette affaire, je veux bien m'ouvrir envers Votre Altesse, quoique dans le dernier secret, que, toute réflexion faite, j'ai songé que mon traité d'alliance fait avec la France finira au printemps de l'année qui vient, ce qui me laisse la liberté d'agir alors conformément à mes intérêts et à ma convenance. Quoique je ne prendrais aucun autre engagement, avant que le terme stipulé dans ce traité ne soit expiré, je ne désavouerai cependant point Votre Altesse, si Elle veut, en attendant, donner à entendre au ministre anglais, avec lequel Elle est en correspondance là-dessus,[1] mais toujours comme d'Elle-même et sans que je sois mêlé encore, que, pourvu qu'on me fasse faire des propositions raisonnables de la part du roi d'Angleterre, l'on pourrait peut-être arriver au but qu'on s'était proposé relativement à la neutralité des États d'Hanovre; qu'il ne fallait, cependant, pas s'attendre que je m'y ouvrirais le premier, mais qu'il faudrait indispensablement qu'on commençât à s'expliquer, en me faisant des propositions acceptables. Je laisse à la pénétration de Votre Altesse si Elle trouvera convenable de faire ces insinuations à Hanovre ou avant ou après le départ instant du roi d'Angleterre; je La prie seulement d'en vouloir user toujours avec ce ménagement, comme si je n'étais aucunement mêlé encore, mais que c'était d'Elle-même et sur des avis particuliers qu'Elle avait eus à mon sujet, qu'Elle avait cru hasarder ces insinuations au ministre, en forme de bon conseil qu'Elle lui donnait. Je suis avec la considération la plus parfaite, Monsieur mon Cousin et Frère, [de Votre Altesse] le bon cousin et frère

Nach dem Concept. Federic.

6967. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 1er septembre 1755.

Votre dépêche du 22 d'août dernier m'a été fidèlement rendue. S'il arrive, comme je le présume fort, par toutes les raisons que vous m'alléguez, qu'on déplacera M. de Rouillé du département des affaires étrangères, je ne doute guère que ceux qui sont intéressés au changement, ne restent guère là, mais qu'ils continuent à faire sauter encore le comte d'Argenson de sa place. Au surplus, bien que l'abbé de Bernis[2] soit un fort galant homme, qui a de l'esprit, la conversation agréable et des talents, je doute cependant qu'il ait la tête assez forte pour suffire à un département aussi important que celui des affaires étrangères, surtout dans un temps aussi épineux que celui-ci. Quoi qu'il en soit, vous serez bien attentif sur la suite de ces affaires, afin de m'en avertir bientôt, dès que vous en saurez quelque chose avec précision.

[1] Holdernesse. Vergl. S. 272. — [2] Vergl. S. 78.

J'ai appris avec plaisir l'heureuse arrivée du sieur de Dieskau au continent de l'Amérique avec ce qu'il y a mené de troupes, et j'espère que nous saurions bientôt apprendre le succès de sa campagne; mais je ne puis assez bien concilier ce que vous me marquez de l'ordre donné à l'escadre du sieur Dubois de La Mothe de revenir se joindre à celle du comte du Guay, puisque nous savons que l'amiral anglais Boscawen tient bloqué à Louisbourg[1] une bonne partie des vaisseaux de l'escadre du susdit sieur de La Mothe. Enfin, toutes ces démarches qu'on fait en France pour soutenir la guerre par mer contre les Anglais,[2] me paraissent d'un succès bien équivoque ou du moins fort éloigné, en attendant que, selon nos lettres de Londres, on continue de fort mauvais propos au sujet de la faiblesse et l'irrésolution de la France, et, ce qui empire le mal, c'est que le ministre d'Espagne à Londres[3] déclare à chacun qui le veut entendre que le Roi son maître continuera dans ses bonnes dispositions envers l'Angleterre, pour conserver la bonne harmonie avec elle, et ne voudra se mêler aucunement de sa querelle avec la France.[4]

Au reste, je viens d'apprendre[5] avec surprise que, pendant que la France, en conséquence du post-scriptum de votre dépêche du 19 d'août,[6] demande mon avis et mes éclaircissements sur la façon dont je pense à l'égard de la Saxe et des engagements à prendre avec celle-ci, elle fait en même temps presser vivement la cour de Dresde de conclure un traité de subsides avec elle et de renoncer aux engagements pris ou à prendre encore avec le roi d'Angleterre. Quoique cette façon d'agir envers moi ne saurait que de me déplaire infiniment, je veux cependant que vous ne deviez pas la relever trop envers les ministres, mais bien leur faire observer, de la manière la plus douce et en des termes bien choisis et les plus propes pour ne choquer en aucune façon la délicatesse desdits ministres, que d'un côté ce serait jeter l'argent en l'eau que d'en donner en subsides à la Saxe, puisqu'elle ne saurait fournir que 6,000 hommes tout au plus, avec lesquels on ne gagnerait pas beaucoup, et que d'autre côté je ne saurais pas être avec les Saxons dans une même alliance.[7] Vous observez bien cependant que, quant au dernier article surtout, vous vous serviez des mots extrêmement doux et des termes bien ménagés pour le leur faire entendre, en sorte qu'ils en devinent seulement le sens, ou en vous servant d'une bonne tournure, comme si vous faisiez ces propos de vous-même et non pas par ordre, connaissant d'ailleurs ma façon de penser à cet égard. Voilà aussi de quelle manière vous devez procéder dans ce que je vous ai ordonné par ma dépêche précédente sur cet article-là.[8]

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. S. 224. — 2 Vergl. S. 275. — 3 Abreu. — 4 Vergl. S. 275. — 5 Durch Bericht Maltzahn's, Dresden 25. August. Vergl. Nr. 6963. — 6 Vergl. S. 281. 282. — 7 Vergl. Bd. VIII, 483. — 8 Vergl. Nr. 6959.

6968. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 septembre 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 22 d'août dernier,[1] m'a été bien rendu. Tous ceux qui connaissent un peu la façon dont les affaires se traitent à la cour de Pétersbourg, ne seront point surpris de ce que le traité de subsides avec la Russie ne soit pas signé encore,[2] malgré que tout en a été arrangé, vu que les longueurs à traiter là les affaires, sont infinies.

Au reste, je vous demande votre sentiment, sans que vous fassiez en apercevoir quelque chose à âme qui vive, si vous croyez qu'il importerait au ministère anglais et qu'il serait bien aise qu'il fût fait un traité de neutralité pour assurer la tranquillité des possessions du roi d'Angleterre en Allemagne,[3] ou si la négociation d'un tel traité serait indifférente au susdit ministère, ni lui ferait grande impression. Gardez-moi bien le secret sur la demande que je vous fais à ce sujet, en n'adressant le rapport que vous m'en ferez, au plus tôt mieux, qu'à moi seul et immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

6969. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 septembre 1755.

Je suis de sentiment, sur votre rapport du 26 d'août dernier, que vous pourrez bien insinuer à M. d'Ogier que, pour disposer la cour de Copenhague à se prêter à quelque démarche de vigueur en faveur de la France,[4] il faudrait lui faire envisager des avantages assez considérables pour y faire attention; mais que si, nonobstant cela, cette cour persistait à continuer dans son système pacifique qu'elle avait adopté, il faudrait voir ce qui en serait du transport des troupes de Russie,[5] et ne pas perdre alors le moment pour exciter sa jalousie.

Nach dem Concept.

Federic.

6970. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Maltzahn berichtet, Dresden 29. August, nach einem Berichte Funcke's an Brühl vom 30. Juni: „Le sieur Porter avait instruit le ministère britannique le 17 mai que les alarmes du ministère turc sur les travaux de cette forteresse

Neisse, 2 septembre 1755.

J'ai reçu à son temps le rapport que vous m'avez fait du 29 d'août dernier, et attendrai celui que vous me ferez sur la réponse

[1] Vergl. S. 290 Anm. 7; 293 Anm. 5. — [2] Vergl. S. 274. 284. — [3] Vergl. S. 287. — [4] Vergl. S. 228. — [5] Vergl. S. 286.

[Sainte-Élisabeth][1] s'étaient alors manifestées de nouveau, précisément dans le temps que la Porte Ottomane avait été sur le point de faire un traité avec la Prusse,[2] le Mufti[3] ayant été gagné pour cet effet, ce que le sieur Porter avait contrecarré par le Reïs-Effendi."[4]

„P. S. Je viens d'apprendre que le traité de subsides entre la Russie et l'Angleterre a été signé le 9 du courant, que l'Angleterre avait accordé trois millions d'écus d'Allemagne, et que la Russie s'était engagée à tenir prêt aux ordres de l'Angleterre 60,000 hommes de troupes, soit de terre ou de mer, que le tout avait été évalué sur ce pied, soit que l'Angleterre exigeât des galères."

Nach dem Concept.

que le comte de Brühl vous fera touchant les affaires de commerce.[5]

Quant aux autres affaires intéressantes que les post-scriptum de cette dépêche comprennent, je me réserve de vous y répondre, dès que je serai de retour à Potsdam.

Federic.

6971. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Neisse, 6 septembre[6] 1755.

Votre rapport du 25 du mois passé d'août m'a été bien rendu, qui, quoique assez instructif, ne me laisse cependant d'autre sujet pour vous répondre que de vous dire seulement que vous pourrez avertir les ministres de France qu'en conséquence de bonnes lettres d'Angleterre, que j'avais eues avant mon départ de Potsdam en Silésie,[7] la résolution était prise des ministres régents en Angleterre de ne ménager aucun pavillon de quelque puissance que ce puisse être, hormis celui peut-être de l'Espagne, quand une fois la guerre en Europe serait déclarée contre la France, pour ne pas visiter les vaisseaux qu'on trouverait en mer, et en ôter et déclarer contrebande tout ce qui appartenait à des sujets français ou ce qui leur était adressé.

Il serait superflu de vous marquer le détail de l'affaire qui est arrivée en Amérique, où un corps de troupes anglaises, sous les ordres du général Braddock, a été battu à plate couture,[8] vu que toutes les gazettes publiques en parlent; je me bornerai seulement de vous dire que cette affaire a été une des plus décisives, vu que ce que les Anglais avaient de meilleurs troupes en Amérique, est défait, que ceux-là ne peuvent espérer plus de succès le reste de la campagne, et que les Français y ont gagné la supériorité en troupes, y compté le nouveau renfort qu'ils ont reçu.

Nous avons des nouvelles de Turquie qu'il y règne des semences de soulèvement contre le Sultan,[9] qui apparemment pourra être bientôt

[1] Vergl. S. 12. — [2] Vergl. S. 257. 258. — [3] Wassaf Abdullah. — [4] Abdi. — [5] Vergl. S. 270. — [6] In der Vorlage verschrieben: août. — [7] Bericht Michell's, London 22. August. — [8] 9. Juli 1755. — [9] Vergl. S. 269.

détrôné. Avertissez-en M. de Rouillé et dites-lui de ma part que je sais de science certaine[1] que le Reïs-Effendi est vendu aux Anglais, et que c'est par lui que le ministre anglais, le sieur Porter, contrecarre le sieur de Vergennes. Je crois que M. Rouillé voudra en faire avertir celui-ci, afin qu'il se défie absolument du Reïs-Effendi, et que lui, le sieur de Rouillé, m'en garde, au reste, le secret de cette ouverture, pour ne pas faire apparaître au moins qu'elle lui vient de ma part, afin de ne pas me ruiner mon canal d'où je l'ai eue.

Au surplus, tâchez de vous instruire du mieux sur tous les points des instructions qu'on donnera au duc de Nivernois,[2] afin de me prévenir et me préparer là-dessus, avant qu'il nous arrive; vous me rendrez par là un service d'importance.

Federic.

Nach dem Concept.

6972. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A NEISSE.

Neisse, 7 septembre 1755.

Sur les représentations que vous m'avez faites à la date du 6 de ce mois touchant ce que vous perdez de vos appointements ordinaires affectés à la caisse d'ambassade par la différence des monnaies,[3] je veux bien, en égard des bons et fidèles services que vous continuez de me rendre à ma satisfaction particulière, vous soulager encore sur cet article-là, et je viens d'ordonner au conseiller privé Eichel qu'il vous bonifie la somme de 500 écus par an, à raison de 125 écus par quartier et à compter du 1er de ce mois, de sorte que vous n'avez qu'à vous arranger avec lui sur la manière qu'il pourra vous faire remettre cet argent de trois mois, tout comme à l'égard des 500 écus par an que je vous ai déjà accordés séparément pour des services secrets.[4]

Au reste, comme vous m'avez apporté une lettre de Vienne de la part d'une nommée de Schele, par laquelle celle-ci demande d'accorder à son mari la permission de séjourner à Vienne, pour y jouir de la pension que la Reine-Impératrice lui a accordée, malgré qu'il soit possessionné dans mes États, je vous dirai que, quelque bonne volonté que je saurais avoir d'accorder la demande de la susdite femme, je ne puis cependant me prêter à aucune complaisance à l'égard de la cour de Vienne, avant que nos différends relativement aux affaires de commerce ne soient ajustés à l'amiable.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 6970. — [2] Vergl. S. 281. — [3] Vergl. S. 240. — [4] Vergl. S. 240. — [5] Vergl. Nr. 6973.

6973. AN DEN GEHEIMEN RATH VON FÜRST IN WIEN.

Neisse, 7. September 1755.

Fester, besonders Lieber und Getreuer. Der Geheime Rath von Klinggräffen hat Mir bei seiner Ankunft allhier Euern unter dem 31. vorigen Monates August an Mich erstatteten Bericht zu Meinen eigenen Händen eingeliefert, aus welchem Ich dann ersehen habe, wie es mit Eurer Negociation zu Wien noch beständig hin trainiret,[1] und der Graf von Kaunitz die Antwort auf Euer letzteres Promemoria aus Euch ohnbekannten Ursachen bisher noch beständig weg zurückgehalten hat. Es mögen nun aber diese Ursachen beschaffen sein, wie sie wollen, so habe Ich die Meinige, worum Ich Euch hierdurch nochmalen Meine Willensmeinung dahin wiederhole, dass Ihr fernerhin Geduld deshalb haben, kein Empressement darüber blicken lassen, sondern noch zur Zeit alles ganz geruhig abwarten sollet.[2]

Friderich.

Nach dem Concept.

6974. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 29. August: „Quant à ce qui concerne Madame Pompadour, il est certain que la trahison que la France a éprouvée de la part de l'Angleterre, a entièrement détruit le penchant qu'elle avait pour cette cour,[3] et l'a même fort animée contre la nation anglaise. Cet évènement n'a cependant nullement influé sur son crédit, qui ne se maintient non seulement en son entier, mais qui paraît même augmenter tous les jours. L'exil de la comtesse d'Estrades, dame d'atour de Madame Adelaïde, qui a été renvoyée, il y a environ quinze jours, à sa sollicitation, quoiqu'elle fût fort aimée de cette Princesse et qu'elle eût un parti considérable à la cour, est une preuve manifeste de son crédit, tandis que la nomination du duc de Nivernois[4] et l'extrême confiance qu'on témoigne à l'abbé Bernis, qui sont l'un et l'autre ses créatures, prouvent évidemment qu'elle influe non seulement sur la distribution des grâces et ce qu'on appelle intrigues de cour, mais qu'elle prend part aussi aux affaires les plus importantes. Il est certain qu'on n'a entrepris aucune dé-

Camp de Breslau,
10 septembre 1755.

Votre rapport du 29 du mois dernier d'août m'a été fidèlement rendu, au sujet duquel je vous dirai que j'ai été extrêmement étonné de ce que vous m'avez marqué du crédit illimité de Madame de Pompadour, qui doit avoir gagné prodigieusement depuis très peu de temps, pour être venu au point que vous me l'annoncez.

Quant à l'idée d'une médiation à interposer entre la France et l'Angleterre,[5] je crois qu'on ne trouverait guère de difficulté de la faire goûter des ministres de France, quand on la leur proposerait, mais qu'il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, d'y réussir également auprès du ministère an-

1 Vergl. S. 176. — 2 Vergl. S. 142. — 3 Vergl. S. 261. — 4 Vergl. S. 291. — 5 Vergl. S. 281.

marche dans la conjoncture présente sur laquelle elle n'ait été consultée, et qu'elle a souvent servi d'instrument pour rectifier la conduite des ministres sur une infinité d'objets immédiatement. Le duc de Nivernois, l'abbé de Bernis et le maréchal de Belle-Isle, qui ont actuellement le plus de part à sa confiance, et avec lesquels je suis intimement lié, lui ont fait connaître les abus. Je ne puis même m'empêcher d'observer qu'elle a affiché en cette occasion le plus grand attachement pour Votre Majesté et qu'elle a témoigné beaucoup plus de fermeté que je ne la croyais capable d'en avoir."

glais, vu qu'après avoir fait sonder adroitement et par manière indirecte le terrain là-dessus, j'ai trouvé que ce ministère est encore dans le premier feu de sa vivacité et dans l'opinion que l'Angleterre n'aura qu'un pas à faire encore pour abîmer entièrement la France, ainsi que toute proposition qu'on ferait audit ministère pour une médiation amiable, serait hors de saison et sans succès dans le moment présent, de sorte qu'il faut que l'idée en question vous reste personnelle,[1] et que vous ne m'en mêliez du tout, parcequ'elle ne portera à rien.

Je vous recommande encore une fois d'employer toute votre industrie et savoir-faire pour être exactement informé de tous les points qui feront l'objet de la commission qu'on donnera au duc de Nivernois.[2] Il m'importe extrêmement d'en être averti par vous, avant qu'il nous arrive ici, afin que je sache m'y préparer.

Pour ce qui regarde l'ignorance où M. de Rouillé se trouve actuellement sur tout ce qui regarde les affaires et le système de la Porte, je vous ai déjà instruit qu'en conséquence de mes nouvelles le Grand-Sultan est fort menacé d'être détrôné, et je crois que, dans cet état de fermentation, le sieur de Vergennes ne saura comment se prendre pour arranger ses affaires.[3]

Quant à ce qui concerne les différends qui subsistent encore entre moi et la cour de Suède, vous remercierez poliment le sieur Rouillé de l'attention qu'il a voulu bien prendre sur ces affaires, afin de les composer amiablement par l'entremise de la France;[4] vous ferez sentir cependant au ministre que ce n'était que purement en égard de la France que je me prêtais à cette conciliation; aussi tournerez-vous tout ceci de la sorte qu'il me soit compté pour un mérite envers la France la complaisance dont j'use dans cette occasion envers elle.

Au reste, je ne veux point vous laisser ignorer que, selon mes nouvelles de Londres,[5] l'amiral Hawke a reçu actuellement des ordres d'attaquer les escadres et les vaisseaux marchands des Français partout où il les rencontrera, d'abord que ce seront des captures assez considérables pour mériter la levée de boucliers; de quoi vous pourrez bien avertir les ministres de France.

[1] Vergl. S. 281. — [2] Vergl. Nr. 6971. — [3] Vergl. Nr. 6971. — [4] Vergl. S. 283. — [5] Bericht Michell's, London 22. August. Vergl. Nr. 6968.

Pour finir cette ma dépêche, il faut que je dise encore que j'ai eu des lettres de Londres[1] qui, à ma dernière surprise, m'ont marqué tout le détail de ce qui s'est passé entre la cour de France et moi, depuis le temps que la rupture a été faite en Amérique entre l'Angleterre et la France. On y est même si précisément instruit qu'on m'a marqué jusqu'aux termes mêmes de ce que j'ai fait sentir à la cour de Versailles par rapport à ces occurrences. Comme cela ne pourra que confirmer mes doutes que je vous ai déjà indiquées par mes précédentes,[2] qu'il faudrait absolument ou qu'il n'y eût point de secret dans le Conseil, ou qu'il y eût des trahisons, ma volonté est que vous en devez parler au sieur de Rouillé, non par manière d'acquit, mais de façon pressante et en appuyant fort qu'on prenne de meilleurs arrangements pour que le secret des affaires soit mieux gardé et ne puisse plus être trahi. Vous lui ferez sentir qu'en défaut de cela, il me serait impossible de pouvoir m'expliquer confidemment avec la France, vu que le secret m'y importait trop, et, quand même la France, comme un grand empire, ne se souciait pas fort du secret, parcequ'elle savait donner sans cela le branle à ses résolutions prises, le cas n'était pas égal à mon rapport, qui étais obligé de ménager extrêmement le secret. Vous ne manquerez pas de me rendre compte de ce que le ministre vous aura répondu à tout cela.

Federic.

Nach dem Concept.

6975. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.[3]

Maltzahn berichtet, Dresden 5. September,[4] auf Grund eines Berichtes Flemming's an Brühl, Hannover 19. August, dass der Plan der englischen Regierung dahin gerichtet gewesen sei, zwei Heere aufzustellen, das eine in den Niederlanden, das andere an der preussischen Grenze. „On n'aurait exigé autre chose de la Saxe que de joindre son contingent auxiliaire aux troupes autrichiennes et hanovriennes, pour composer un corps d'observation considérable vis-à-vis de Sa Majesté Prussienne, afin de la tenir dans l'inaction, au moins jusqu'à ce que le traité avec la Russie serait parvenu à sa consistance;[5] mais que le refus de la cour de Vienne d'envoyer aucun homme de ses troupes pour la défense des Pays-Bas et de l'Hanovre, que l'Angleterre, la

Camp de Breslau,
10 septembre 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, par lequel vous m'avez rendu compte de la réponse que le comte de Brühl vous a faite de la part du Roi son maître touchant le rétablissement du commerce interrompu entre nos États.

Pour vous y donc répondre, je vous dirai que, quoique je serais fondé en tout droit et justice d'insister absolument sur le préalable dans toute cette étendue que je l'ai prétendu, comme une espèce

1 Bericht Michell's, London 29. August. Vergl. Nr. 6982. — 2 Vergl. Nr. 6843 S. 193; Nr. 6952 S. 275. — 3 Der Haupterlass en clair, die Postscripte in Ziffern ausgefertigt. — 4 Vergl. das Postscriptum 2 des Erlasses. — 5 Vergl. S. 289.

Hollande et l'Hanovre n'eussent rempli préalablement les conditions que cette cour dictait avec hauteur, avait entièrement dérangé ce plan, et que, quoique la Grande-Bretagne eût fait représenter à l'Impératrice-Reine que son refus susdit ferait perdre à la première tout son crédit en Hollande et la mettrait hors d'état de prendre dorénavant aux affaires générales du continent la même part intime que jusqu'ici, la cour de Vienne avait toujours persisté dans son refus, de façon que le comte Colloredo, au lieu de rassurer à son arrivée[1] par quelque ouverture plus amiable, avait au contraire renvoyé crûment et avec dureté aux réponses sèches de sa cour, surtout à celle du 1er de juin. Que cette manœuvre de la cour impériale avait causé d'étranges effets en Angleterre et en Hollande; qu'en Angleterre tous les membres de la Régence en avaient tellement été irrités que, malgré les bons conseils du comte de Holdernesse, ils avaient pris la ferme Résolution, vu le peu d'intérêt que la cour de Vienne témoignait de prendre à la crise présente, de se réduire uniquement à pourvoir à la sûreté du royaume et des États du roi d'Angleterre en Allemagne, en abandonnant tout autre intérêt . . .

Le comte Flemming continue que, quant au Conseil hanovrien, il n'y avait d'abord trouvé que beaucoup de trouble et d'embarras, au point que, dans ces moments de terreur, ces ministres l'avaient souvent questionné ce que le roi de Pologne voudrait faire pour assister l'électorat d'Hanovre, à quoi il dit avoir répondu dans le sens qu'il avait marqué alors au comte Brühl; qu'il leur remarquait cependant depuis quinze jours beaucoup plus de tranquillité d'esprit, laquelle lui avait fait supposer quelque changement favorable dans l'état de leurs affaires; qu'il l'avait d'abord attribué à quelques assurances plus amiables que la cour de Vienne aurait données, mais qu'ayant été bientôt convaincu du contraire, il avait tourné ses recherches d'un autre côté et qu'il avait appris que la sécurité de M. de Münchhausen venait de ce qu'on croyait que Sa Majesté Prussienne ne se mêlerait point de la guerre entre la France et de réparation de l'insulte qu'on m'avait faite indirectement par les arrangements mal avisés qu'on avait pris à la dernière foire de Leipzig et du depuis contre mes sujets,[2] que néanmoins, pour convaincre encore le roi de Pologne de la sincérité de mes sentiments à son égard et du désir que j'ai également de vivre avec lui en bon voisin, je veux convenir à la proposition que le premier ministre vous a faite de la part de sadite Majesté, savoir que, dès que nous serons réciproquement [convenus] du jour où de la part de la cour de Dresde on fera le premier pas, en levant en Saxe toute défense faite à la dernière foire de Leipzig et du depuis pour empêcher ou gêner le commerce de mes sujets, de sorte que tout soit remis sur le pied que ci-devant, je donnerai mes ordres que, peu de jours en après, toute défense faite de ma part contre le commerce des Saxons en mes États soit pareillement levée et tout également remis au pied qu'il fut avant ladite foire de Leipzig. Mais, pour qu'il n'y arrive du malentendu, vous déclarerez au premier ministre que, comme il était connu que, depuis le temps de la convention de l'année 1728,[3] on n'avait pas levé en Saxe, malgré les stipulations expresses de la convention, les impôts qu'on qualifie du nom de *Landaccise* relativement aux denrées et marchandises que mes sujets vendaient en Saxe, il fallut bien que les droits qu'on avait surrogés dans mes États par rapport à la *Landaccise* saxonne sur ce que leurs

[1] Colloredo folgte dem Könige Georg von London nach Hannover. — [2] Vergl. S. 270. — [3] Vergl. S. 207 Anm.

l'Angleterre, du moins cette année; que le comte Holdernesse lui avait même confié que le roi de Prusse avait fait déclarer par Madame la duchesse de Brunswick qu'il ne prendrait aucune part à la guerre prête à s'allumer entre la France et l'Angleterre, à moins que la conduite de la dernière et de ses alliés ne l'obligeât de prendre les armes. Le comte Flemming croit que les ministres hanovriens devaient avoir vérifié cette déclaration par d'autres indices et des rapports venus d'ailleurs, parceque du temps de la visite de Madame la Duchesse,[1] ils n'avaient pas paru d'abord avec la même liberté d'esprit et de contenance qu'à présent. Qu'en attendant la sérénité et l'indifférence de ces ministres, dont la physionomie n'avait porté auparavant que des impressions de terreur et de mélancolie, avaient donné de violents soupçons au comte Colloredo que la Prusse ne fût en pourparlers avec l'Angleterre: soupçons que les lettres de Hollande[2] et les discours que le public tenait à Hanovre, qu'il n'y avait pour cet électorat d'autre ressource à espérer que dans l'amitié de Sa Majesté Prussienne, semblaient confirmer; que toutes ces circonstances, jointes au bon accueil qu'on faisait à Hanovre au baron d'Asseburg, qu'on savait être fortement attaché à Sadite Majesté,[3] malgré la haine qu'on lui avait toujours portée, avaient tellement alarmé le comte Colloredo qu'il avait été sur le point de faire passer par un rapport vif tous ses ombrages à sa cour, mais que, s'étant éclairci sur ses appréhensions, aussi bien que lui, comte Flemming, avec le comte Holdernesse et M. de Münchhausen, ces ministres les avaient assurés que, malgré les procédés peu amiables de la cour de Vienne, Sa Majesté Britannique n'avait aucunement varié dans ses principes, étant intentionnée plutôt de s'en tenir à l'ancien système; à quoi, le comte Holdernesse a ajouté qu'eux s'en tiendraient envers le roi de Prusse aux simples termes de ménagement et de précaution auxquels la situation de l'Hanovre les obligeait, et que, quand même les ministres hanovriens auraient voulu aller plus loin, il s'y serait sûrement opposé. Il ne reste donc plus que les sujets débitaient là, continuassent encore, afin que tout soit égal entre nous. Il faudra, d'ailleurs, que les impôts de transit qu'on avait établis en mon pays en représaille du *Strassenzwang* que la ville de Leipzig prétendait exercer contre mes sujets,[4] restât au pied que ci-devant, jusqu'à ce qu'on sera convenu là-dessus par un nouveau traité.

Au surplus, comme mes gens se trouvent régulièrement assez occupés par leurs fonctions ordinaires pour ne pas pouvoir vaquer longtemps à des extraordinaires, vous direz au premier ministre qu'il serait d'une nécessité absolue que le temps pour les conférences et pour la négociation d'un nouveau traité de commerce, soit fixé à six semaines, pendant l'intervalle desquelles il faudrait ou que la négociation prît consistance ou qu'elle fût rompue entièrement.

J'attends la réponse que vous me ferez sur tout ce que dessus, afin de pouvoir m'arranger en conséquence.

Federic.

P. S. 1.

Comme ce ne sont que des misères toutes pures ce que vous avez appris en dernier lieu par votre canal, et que, d'ailleurs, j'ai de la peine à croire que le général russien Browne[5] ait jamais voulu pousser l'imposture au point de soutenir qu'il m'avait parlé et que je l'avais sollicité de quitter son service, vu que tout le monde sait qu'il n'a pas mis pied à Berlin,

[1] Vergl. S. 210. — [2] Vergl. S. 164. — [3] Vergl. S. 188. 189; Bd. VIII, 569; IX, 124. 139. 172. 445; X, 489. 490. — [4] Vergl. Bd. V, 480. — [5] Vergl. S. 209.

ment opposé. Qu'au reste on n'avait jamais parlé d'affaires au baron d'Asseburg, à moins que ce ne fût à son insu. Le comte Flemming continue que Colloredo, quoique fort soulagé par la franchise de l'aveu du comte Holdernesse, avait cependant dû sentir que l'Angleterre se tenait une porte ouverte pour se réconcilier avec le roi de Prusse, au cas que la cour impériale continuât de montrer toujours la même roideur. Il devrait, selon ce ministre, en être d'autant plus frappé qu'on était persuadé là-bas qu'il n'y avait actuellement encore aucun concert d'arrêté entre la Prusse et la France relativement aux affaires du temps.[1] Si cette supposition est vraie, dit le comte Flemming, et qu'il est permis de croire que ce n'est pas la faute de la France, s'il ne subsiste point encore un entendement plus intime entre ces deux couronnes, il paraît clairement que le roi de Prusse voudra attendre des évènements, avant que de prendre une résolution définitive. Il lui semble véritable du moins que la politique de ce Prince est de ne se déclarer ni pour ni contre aucun parti, de les flatter tous les deux également et de se rendre avec le temps l'arbitre de la guerre. Il continue que Münchhausen, tout dissimulé qu'il était, lui avait fait connaître assez intelligiblement que le roi de Prusse n'était point du tout intentionné d'inquiéter l'Hanovre, et qu'ayant assez remarqué d'ailleurs que de ce côté-là on caressait et cajolait beaucoup ce Prince, il ne pouvait que soupçonner qu'il y avait quelque chose là-dessous, surtout après une expression échappée au comte de Holdernesse dans un entretien qu'il avait eu avec lui à ce sujet: qu'il devait avoir patience, que dans peu de jours il pourrait mieux éclaircir ses doutes;[2] qu'il ne voulait pas croire justement qu'on ferait le second tome de l'année 1745,[3] mais que certainement il y avait quelque chose sur le tapis, et que, quand on connaissait la pusillanimité du ministère d'Hanovre et ses terreurs, on devait s'attendre de leur part à des résolutions extraordinaires. Qu'au reste le plus ou le moins de chaleur que mais qu'il est passé d'abord et directement de Francfort-sur-l'Oder par la Saxe à Karlsbad, et que, d'ailleurs, le maréchal Keith avait été bien du temps au Karlsbad pour s'y servir des eaux, avant que l'autre y arrivât je ne puis traiter que de mensonges tout ce que l'on a débité au sujet dudit Browne; et je présume, d'ailleurs, de deux choses une, ou que, depuis l'arrivée du comte Flemming à Dresde,[4] on a fait d'autres arrangements relativement aux papiers, ou que votre confident ne se donne plus les mêmes peines que ci-devant pour avoir des avis d'importance. Et, comme il faut principalement ceux-ci que je désire, c'est à vous d'approfondir cela et de vous arranger à n'avoir plus des misères par votre canal, mais des choses d'importance et dont je puis me servir utilement.

P. S. 2.

13 septembre 1755.

J'ai été extrêmement satisfait de la dépêche que vous m'avez faite du 5 de ce mois, et qui vient de m'être rendue ici. Je l'ai trouvé très intéressante, et qui m'a répandu beaucoup de lumières sur bien des affaires, de sorte qu'elle m'a servi de boussole pour m'y diriger. Une ou deux de pareilles dépêches intéressantes de votre part rendraient ma satisfaction complète, quand vous m'en pourriez faire parvenir par rapport aux affaires de Russie et de celles d'Hanovre; auquel cas, cependant, vous ne les con-

[1] Vergl. S. 231. 232 — [2] Vergl. S. 264. 272. — [3] Flemming gedenkt der Convention von Hannover vom 26. August 1745. Vergl. Bd. IV, 268. 269. — [4] Vergl. S. 167.

la Grande-Bretagne mettrait dans sa manière de négocier à Pétersbourg, manifesterait bientôt ses véritables sentiments."

fierez point aux postes, mais me les enverrez secrètement par quelque domestique sur la fidélité et la prudence duquel vous saurez compter.

Nach dem Concept.

6976. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Camp de Breslau, 12 septembre 1755.

Les rapports que vous m'avez faits du 2 et du 5 de ce mois, m'ont été bien rendus. Bien que ceux que j'ai eus d'autre part touchant le traité de subsides entre la Russie et l'Angleterre, diffèrent un peu de ce que vous me marquez d'en avoir appris de bon lieu, et que mes lettres de Londres des plus fraîches dates [1] m'assurent que le traité susdit n'a pas encore été signé et que les bruits qui ont couru en Hollande, en Angleterre et à Hanovre de la signature faite,[2] ont été prématurés et causés par une bévue du chevalier Williams, qui l'a annoncée par un courrier comme une affaire faite, quoique l'instrument n'a pas été signé, je vous sais néanmoins gré de l'attention que vous avez eue de m'instruire d'abord de ce que vous en avez appris. Aussi vous appliquerez-vous à prendre toutes les informations possibles sur cet article, de même que sur celui de l'emprunt en argent qu'en conséquence de votre rapport la France tâche de faire négocier à Amsterdam.

Songez, au reste, à m'informer aussi exactement si les mouvements que le lord Holdernesse et le sieur de Yorke se sont donnés pour entraîner la République dans les vues de l'Angleterre, ont manqué de succès ou s'ils n'ont pas laissé de faire quelques impressions auprès les Régents.

Federic.

Nach dem Concept.

6977. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 9. September, der schwedische Gesandte Wulfwenstjerna habe ein Schreiben Celsing's aus Constantinopel erhalten, mit der Nachricht, dass der preussische Abgesandte von Rexin[3] in Smyrna angekommen sei und im Begriff stehe, sich nach Marseille einzuschiffen.

Lager bei Tschirna, 12. September 1755.

Recht sehr gut. An den p. von Wulfwenstjerna ein obligeantes Compliment deshalb zu machen.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

[1] Vergl. Nr. 6968 S. 289. — [2] Vergl. S. 265. — [3] Vergl. S. 258.

6978. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Lager bei Tschirna, 13. September 1755.

Ihr werdet aus der abschriftlichen Anlage[1] mit mehrern ersehen, was an Mich die glogausche Kammer wegen einer neuerlichen und abermaligen Grenzviolation in Schlesien, so man sächsischerseits bei Nachsetzung derer Deserteurs, dem Ansehen und Umständen nach fast ganz geflissentlich, begangen, an Mich gemeldet hat, und befehle Ich Euch hierdurch, dass Ihr zuforderst und sogleich mit dem sächsischen Minister von Bülow darüber auf das nachdrücklichste sprechen und ernstlichst auf die Reparation und Bestrafung dieses Excesses insistiren, demnächst aber und wann solches geschehen sein wird, auch an den Geheimen Rath von Maltzahn zu Dresden darüber rescribiren und ihm aufgeben sollet, seines Ortes gleichfalls die begangene Grenzviolation auf das stärkste zu releviren und auf die nachdrücklichste Redressirung und Bestrafung des fast vorsätzlich begangenen Excesses zu insistiren. Ihr habt Euch hiernach wohl zu achten.

Friderich.

Nach dem Concept.

6979. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Lager bei Tschirna, 13. September 1755.

Die abschriftliche Anlage wird Euch mit mehrerm zeigen, was bei Mir der Etatsminister Graf von Gotter[2] wegen der häufigen Differenzien und Beschwerden, so das Generalpostamt zu Berlin wegen der sächsischerseits begangenen bisherigen sehr vielen, wider die klaren Postrecesse laufenden Contraventionen und ohnleidlichen Eingriffe und deren Redressirung und völligen Abthuung gemeldet und vorgeschlagen hat. Wann Ich nun darauf ganz wohl zufrieden bin, dass, wann es zu denen Conferenzien über die Commercienangelegenheiten zwischen Mir und dem dresdenschen Hofe kommen wird,[3] sodann die Debattirung und Abthuung derer Postdifferenzien denen nur erwähnten Conferenzien mit angehänget werden mögen, als will Ich, dass Ihr sofort Meinen Minister zu Dresden, den von Maltzahn, sowohl über das ganze Detail dieser Postdifferenzien instruiren, als auch demselben rescribiren sollet, den Antrag dahin zu thun, damit die Regulirung und Ausgleichung dererselben denen zu haltenden Commercienconferenzien, wenn es dazu kommen wird, mit angehänget werden mögen. Ihr habt also das gehörige deshalb wohl zu besorgen und den pflichtmässigen Eifer dabei zu bezeigen, damit dergleichen Mir so interessante Sachen nicht so unausgemachet bleiben, noch, wie bisher geschehen, auf die lange Bank geschoben werden. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] D. d. Glogau, 9. September. — [2] Vergl. Nr. 6980. — [3] Vergl. S. 234.

6980. AN DEN ETATSMINISTER GRAF GOTTER IN BERLIN.

Lager bei Tschirna, 13. September 1755.

Nachdem Ich aus Eurem Bericht vom 4. dieses ersehen habe, was Ihr von denen verschiedenen uud häufigen Differenzien und Beschwerden, so das Generalpostamt mit Chursachsen wegen der sehr vielen von nurgedachtem Sachsen gegen die klaren Postrecesse laufenden Contraventionen und deren Einstellung und völliger Regulirung gemeldet habt, so ist Euch darauf in Antwort, wie zwar die Sachen noch nicht so weit gediehen seind, dass es wegen der bisher vorgewalteten Differenzien mit denen Sachsen über das Commercium zwischen Meinen und dortigen Landen zu einiger Conferenz und gütlichen Handlung gelanget wäre, inzwischen Ich dennoch ganz wohl zufrieden bin, dass wann es, wie es den Anschein hat, dazu kommen wird, sodann auch diese Sache dabei mit vorgenommen, und der von Euch deshalb vorgeschlagene Geheime Rath Buchholtz sothanen Conferenzien wegen der Postangelegenheiten mit beiwohnen und eventualiter darauf instruiret werden möge. Ich habe auch denen Ministern vom Departement der auswärtigen Affairen aufgegeben,[1] dass selbige Meinem zu Dresden subsistirenden Minister, dem von Maltzahn, sofort rescribiren sollen, den Antrag dahin zu thun, damit die Conferenzien wegen der Postdifferenzien denen wegen der Commerciensachen mit angehänget, und der von Maltzahn umständlich von deren Beschaffenheit instruiret werden müsse.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

6981. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Camp de Breslau, 13 septembre 1755.

Les rapports que vous m'avez faits du 30 d'août et du 2 de ce mois, m'ont été fidèlement rendus, sur le contenu desquels je n'ai cette fois qu'à vous dire qu'il ne suffit pas que la nouvelle d'un embarquement d'un corps de troupes de Russie pour être transporté à Lübeck, fasse de l'impression à la cour où vous vous trouvez,[2] mais que la prudence exige qu'elle prenne aussi des résolutions pour prévenir les inconvénients qui lui en sauraient revenir, supposé le cas que ces nouvelles se vérifieront.

Je m'étonne, d'ailleurs, qu'on y fasse paraître tant d'éloignement d'agir à l'exigence de cas, et qu'on prétende que, pour faire faire quelque démarche vigoureuse à la susdite cour,[3] il faudra lui remettre les frais en main. Je ne suis pas assez au fait ici à quelles conditions le traité de subsides entre la France et le Danemark est conclu,[4] ni quelles en

1 Vergl. Nr. 6979. — 2 Vergl. S. 289. — 3 Vergl. S. 289. — 4 Vergl. Bd. X, 303.

sont les stipulations dans ce cas; il me paraît cependant que la France ne voudra pas payer l'argent des subsides tout gratuitement.

Au reste, il ne faut pas que la cour de Danemark se flatte que, quand une fois la guerre entre l'Angleterre et la France sera déclarée en Europe, la première laissera le cours libre du négoce des Danois par mer, vu que nous savons que la résolution est déjà prise en Angleterre qu'on fera alors sans distinction de pavillon la visite de tout vaisseau qu'on rencontrera en mer, pour en enlever ce qu'on réputera de contrebande, et mener même tel vaisseau dans les ports anglais pour le déclarer bonne prise.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

6982. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 29. August: [1] „L'on est persuadé ici que, lorsque la guerre sera allumée sur le continent, Votre Majesté S'en tiendra aux engagements qu'Elle a avec la France. Les ministres disent, à la vérité, savoir que vous vous étiez, Sire, expliqué fort froidement jusqu'ici avec cette couronne, et que Votre Majesté n'avait pas répondu favorablement aux premières instances que le ministère de France avait eu ordre de Lui faire pour savoir comment Elle envisageait l'engagement de l'amiral Boscawen; [2] que, de plus, Votre Majesté avait fait sentir à la cour de Versailles combien elle devait se reprocher le peu de précautions qu'elle avait pris au sujet des affaires du continent depuis le commencement de ces différends avec les Anglais, et que, si leur levée de boucliers l'avait trouvée au dépourvu, il fallait qu'elle s'en prît à elle-même.[3] Voilà, Sire, ce qui m'est revenu de très bonne part sur le chapitre de Votre Majesté. Je sais même aussi qu'on n'a pas été fâché d'avoir su qu'Elle n'avait pas embrassé tout de suite la querelle de la France, mais, avec cela, on s'attend bien qu'Elle ne restera pas longtemps les bras croisés, et que, si le feu est une fois allumé sur le continent, Elle prendra quelque résolution d'une façon ou d'autre."

Camp de Breslau,
13 septembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois. Nous n'ignorons pas ici que les Anglais ont déjà fait effectivement la guerre aux Français aux mers de l'Europe, en ayant pris déjà plusieurs vaisseaux des Français,[4] qu'ils ont cependant relâchés d'abord, parceque la capture n'était d'aucune importance. Malgré cela, je crois que les Français ne remueront pas encore, mais qu'ils attendront que l'Angleterre leur fasse la première la déclaration de guerre. C'est pourquoi je suis bien curieux d'apprendre de vous si le roi d'Angleterre sera obligé de faire cette déclaration de guerre dès son retour à Londres, ou s'il s'en dispensera encore quelque temps.

Au reste, après que vous m'avez instruit par votre dépêche du 29 dernier de la façon de penser qu'on m'attribue, là où vous vous trouvez, relativement aux conjonctures présentes, dont je vous sais parfaitement gré, mandez-moi présentement, sans me dissimuler quelque chose, de quelle manière on

1 Vergl. S. 290. — 2 Vergl. S. 224. 267. — 3 Vergl. S. 231. — 4 Vergl. S. 293.

pense en Angleterre à mon sujet, si je leur importe en quelque façon, ou s'ils ne réfléchissent guère sur moi.[1] Observez, avec cela, que vous ne fassiez votre rapport là-dessus qu'à moi seul et immédiatement, comme de toutes les autres affaires au sujet desquelles je vous demande moi-même et par mes lettres immédiates votre avis.

Federic.

Nach dem Concept.

6983. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Camp de Breslau, 13 septembre 1755.

Votre rapport du 1er de ce mois m'a été rendu. Pour ce qui regarde la nouvelle qu'on a eue en France de l'échec d'importance que les troupes anglaises, sous les ordres du général Braddock,[2] ont eu en Amérique, je veux seulement y rectifier que ce n'a point été le sieur de Dieskau avec les troupes qui y sont débarquées avec lui,[3] qui ont porté ce coup aux Anglais, mais que ç'ont été les troupes françaises qui étaient déjà dans le pays avant l'arrivée du sieur de Dieskau, et que celui-ci n'avait pas encore pu joindre avec les nouveaux débarqués.

Quant au sentiment auquel vous me marquez que le ministère de France persiste de ne point vouloir accorder la neutralité à la république de Hollande, à moins qu'elle ne donne en ôtage à la France les principales places qu'elle garde dans les Pays-Bas, je suis bien aise de vous faire observer que c'est pousser trop loin les demandes, et que ce serait justement le moyen de se brouiller avec les Hollandais et de les animer à entrer aveuglément dans toutes les vues que les Anglais portent à cet égard, et auxquelles les bien intentionnés de la République se sont refusés jusqu'à présent si efficacement. Aussi, ma volonté est que vous devez d'abord faire remarquer ceci de ma part aux ministres de France.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer, et vous pouvez même en glisser quelque chose dans vos entretiens avec M. de Rouillé, qu'on m'est venu faire des ouvertures assez singulières et importantes,[4] dont je me réserve cependant de communiquer le détail au duc de Nivernois,[5] dès qu'il sera arrivé chez moi.

Federic.

Nach dem Concept.

6984. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Schreiben des regierenden Herzogs von Braunschweig, Braunschweig 5. September: „Milord Holdernesse étant parti d'Hanovre, je n'ai pas cru convenable d'y faire parvenir quelque chose,[6] pendant un temps où tout n'y songe qu'aux adieux et que le Roi, sans ministres anglais, est entouré des Allemands. J'ai pu écrire fort

1 Vergl. S. 255. — 2 Vergl. S. 290. — 3 Vergl. S. 288. — 4 Vergl. S. 252. 272. — 5 Vergl. S. 293. — 6 Vergl. S. 286. 287.

naturellement à Holdernesse; il était déjà parti d'Hanovre, avant que ce qu'en conformité de la lettre précédente de Votre Majesté je lui avais témoigné,[1] lui est parvenu. Je le lui ai donc marqué encore une fois; j'ai ajouté que j'avais reçu depuis encore une lettre de Votre Majesté sur d'autres objets, à la fin de laquelle Votre Majesté marquait aussi beaucoup de penchant pour la conservation de la paix en Europe et en Allemagne, mais rien de plus. J'ajoute que, bien éloigné de me fier à mes conjectures, je me voyais pourtant entraîné par mon attachement pour Sa Majesté Britannique de lui en confier une. Qu'il était assez palpable que Votre Majesté ne Se voulait pas jusqu'ici expliquer positivement sur la neutralité par rapport à l'électorat d'Hanovre, mais que peut-être, si on ajoutait à des instances ultérieures des propositions acceptables, on pourrait arriver au but proposé. Que cette conjecture me paraissait appuyée par bien des choses, dont le détail serait trop long et même point intelligible pour lui, sans que je lui donnais des informations sur certaines correspondances et avis particuliers. Que je le laissais le maître d'en parler au Roi, parceque plus que j'y pensais, plus, sans pourtant vouloir garantir quelque chose, je croyais avoir raison. J'espère que, de quelle façon qu'il prenne tout ceci, Votre Majesté n'y pourra jamais être mêlée. Je ne manquerai pas de faire d'abord rapport à Votre Majesté de sa réponse."

Camp de Breslau, 13 septembre 1755.

Monsieur mon Cousin et Frère. Je viens de recevoir la lettre que Votre Altesse m'a écrite du 5 de ce mois, au sujet de laquelle je ne puis assez Lui exprimer ma satisfaction et la sensibilité où je suis de toutes les peines qu'Elle a bien voulu prendre à l'égard des sentiments que je Lui avais communiqués.

J'ose me flatter que, par le bon tour que Votre Altesse a pris, nous verrons bientôt l'impression que cela fera; je compte surtout que ceci contribuera, conformément à mes vues, à mener l'affaire de l'établissement de la Princesse Sa fille[2] à une fin prompte et désirable, et je m'attends au plus tôt qu'on la Lui demandera en forme.

J'avoue que je suis d'autant plus impatient d'apprendre bientôt le dénouement de tout ce qui regarde ces affaires, afin que je puisse sortir par là de tout embarras qui me gêne. Je suis à jamais avec ces sentiments d'estime et d'amitié que Votre Altesse me connaît, Monsieur mon Cousin et Frère, de Votre Altesse le bon cousin et frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

6985. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Breslau, 16 septembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois, qui m'a informé des différents bruits qui ont couru dans les villes de la République sur mon sujet pour devoir m'être arrangé en secret avec Sa Majesté Britannique,[3] et je veux que, si semblables bruits d'un prétendu arrangement secret contracté entre moi et l'Angleterre viennent encore à votre connaissance, vous deviez les démentir sans détour et avec assurance.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 6966. — [2] Vergl. S. 263. Gemeint ist Sophie Karoline Marie, geb. 1737, nicht, wie S. 192 Anm. 3 angegeben, Anna Amalie. — [3] Vergl. S. 164. 283.

6986. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 8. September: „En cas que Votre Majesté juge à propos de faire usage de ce que j'ai eu l'honneur de Lui marquer dernièrement touchant l'instruction que le comte Brühl a envoyée au comte Flemming sur l'offre que la France vient de faire à cette cour-ci d'un nouveau traité de subsides,[1] dans la vue de traverser en France cette négociation, je crois devoir dire à Votre Majesté qu'après l'avis que l'Empereur a fait donner au comte Brühl d'un canal secret que je devais avoir dans le cabinet d'ici,[2] j'ai dit pour plus de précaution à l'ambassadeur de France, à qui Votre Majesté m'avait permis ci-devant de communiquer ce que j'apprendrais touchant les affaires de Russie et de la Turquie,[3] que j'avais perdu ce canal, de sorte qu'il faudrait ménager les insinuations à faire à la France, de façon qu'il n'y paraisse pas que ce soit moi dont Elle tient cet avis, pour ne pas faire naître au comte Broglie le soupçon que j'aie voulu lui cacher un canal qui continue encore."

Nach dem Concept.

Breslau, 16 septembre 1755.

Je vous donne en réponse à votre post-scriptum du 8 de ce mois que, pour ce qui regarde les avis que vous m'avez donnés ci-devant, vous ne deviez être nullement en peine, mais tout assuré que je vous en garderai soigneusement le secret et n'en communiquerai rien aux ministres de France. Enfin, vous pouvez être sûr du secret à tous égards, pourvu que vous usiez de la précaution de réserver ces avis uniquement pour les dépêches que vous me faites immédiatement.

Au surplus, si c'est tout de bon qu'on se persuade à la cour de Dresde que la France et l'Angleterre se raccommoderont encore sans coup férir, on s'y trompe furieusement sur cet article.

Federic.

6987. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Breslau, 16 septembre 1755.

Vous pouvez compter que le secret que vous me demandez par votre post-scriptum immédiat du 6 de ce mois, vous sera religieusement observé de ma part sur une affaire qui d'ailleurs, selon moi, est plutôt la besogne de la France que la mienne, je parle de la démonstration à faire faire aux deux cours du Nord conjointement dans la Baltique.[4]

Quant au reste, il me paraît que la place du comte de Schulenburg[5] ne serait guère bien remplie par celui de Schmettau, ayant de tout temps été superficiel et un fat absolument chimérique.[6]

Nach dem Concept.

Federic.

---

1 Vergl. S. 285. — 2 Vergl. S. 14. — 3 Vergl. S. 289. 290. — 4 Vergl. S. 273. 274. — 5 Vergl. Bd. X, 521. — 6 Vergl. Bd. X, 69.

6988. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 2. September: „J'ai été voir hier l'ambassadeur de France à sa campagne. Il me dit entre autres, en parlant du différend du cérémonial,[1] qu'il en avait écrit à sa cour, d'abord que cette affaire avait éclaté, et qu'il avait même hasardé un projet pour l'accommoder. Ce serait que Votre Majesté fît déclarer ici qu'étant liée de si près avec le roi de Suède, Elle aurait souhaité d'abolir entièrement toute cérémonie entre les deux cours, mais que, Sa Majesté le roi de Suède Lui ayant fait communiquer de bouche par le sieur de Maltzahn les raisons qui l'obligeaient de tenir ferme sur cette étiquette, Elle voulait bien, en considération des liens du sang et de l'alliance et pour montrer l'envie sincère qu'Elle avait de continuer de plus en plus cette amitié, S'y accommoder cette fois-ci, et qu'Elle m'ordonnerait de me conformer à ce cérémonial."

Nach dem Concept.

Breslau, 16 septembre 1755.

Je ne saurais goûter l'expédient proposé par le marquis d'Havrincourt dont vous faites mention dans votre rapport du 2 de ce mois, tant que le baron de Hœpken n'aura déclaré qu'il y avait eu de la précipitation dans son fait relativement à la démarche concernant le sieur de Rexin.[2]

Federic.

6989. AN DEN REGIERENDEN HERZOG ZU MECKLENBURG-SCHWERIN IN SCHWERIN.

Breslau, 16. September 1755.

Ew. Durchlaucht kann nicht umhin, denjenigen Vorfall zu eröffnen, welchen Mir Mein Generalmajor von Uchlander mit einem von seinem Regiment in Ew. Durchlaucht Landen beurlaubten Unterofficier, namens Fromholz Scharffenberg, jüngsthin geschehen zu sein gemeldet hat, und beziehe Ich Mich der Kürze halber wegen des eigentlichen Facti auf die abschriftliche Anlage. Ew. Durchlaucht ist Meine Gesinnungsart gegen Dieselbe, und wie gerne Ich Meines Ortes das gute nachbarliche Vernehmen unterhalten will, bekannt; wie sehr empfindlich aber es Mir auch sein müsse, wann solchem zuwider denen Meinigen, so Dero Lande betreten und ihrer Angelegenheiten halber sich darin auch nur auf eine kurze Zeit aufhalten müssen, auf das allerunfreundlichste begegnet und denenselben nicht einmal die öffentliche Sicherheit gestattet wird, solches werden Ew. Durchlaucht leicht von Selbst ermessen können. Ich gewärtige dannenhero auch von Dero Gemüthsbilligkeit, dass Dieselbe nicht nur überall die nöthige Remedur treffen und insonderheit die Verfügung thun werden, damit obgedachter Unterofficier Scharffenberg des unrechtmässigen Arrestes entschlagen, sondern ihm auch wegen

[1] Vergl. S. 71. — [2] Vergl. S. 176—178.

des unbillig erlittenen Schimpfs und Schaden alle gebührende Satisfaction gegeben werde, als worum Ew. Durchlaucht hierdurch freundvetterlich ersuche. Sollte aber wider alles Mein Hoffen es geschehen, dass auch in dieser Sache, wie vorhin in vielen andern bereits geschehen,[1] Meine freundvetterlichen Vorstellungen ohne Effect blieben, so werden Ew. Durchlaucht von Selbst zu penetriren belieben, wie endlich Meine zum höchsten getriebene Geduld ausreissen, und Ich zu andern nachdrucksamen Mitteln, um Mich in Ruhe und die Meinen in Sicherheit zu setzen, werde greifen müssen, wozu Ich zwar sehr ohngerne und wider Meine Neigung schreiten, die aber nicht anders als Ew. Durchlaucht ohnangenehm sein und denenjenigen, durch deren üble Insinuationen bei Deroselben dergleichen ohnfreundliches Betragen veranlasset worden, gewiss, obwohl zu späte, [gereuen] werden. Ich bin indess von Ew. Durchlaucht Gerechtigkeitsliebe noch einer willfährigen Antwort gewärtig und bleibe sodann jedesmal etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

6990. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Breslau, 17 septembre 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois, m'a été rendu. Je ne puis envisager autrement la nouvelle du combat qu'on prétend avoir été entre une des escadres françaises contre une autre anglaise au désavantage des derniers, comme le ministère de France l'a envisagée, et suis persuadé qu'elle est destituée de tout fondement.

Pour ce qui regarde, d'ailleurs, le contenu de votre rapport, vous ne vous fâcherez pas, quand je vous dirai tout naturellement que, pour cette fois-ci, je vous trouve français jusqu'aux bouts des ongles, quand vous préférez la conduite que les Français ont tenue jusqu'à présent, à celle des Anglais, et certainement vous n'avez pas pensé à ce que vous écriviez, quand vous avez osé comparer la perte de quelques vaisseaux marchands français[2] à l'occasion perdue pour toujours de s'emparer à l'emblée et sans résistance de tout le Pays-Bas. Gardez-vous donc bien de plus m'écrire de pareilles puérilités, que je ne puis autrement envisager qu'en propos qui se tiennent au café public, et réfléchissez bien sur ce que vous me mandez, pour ne pas remplir vos dépêches par des misères.[3]

Jusqu'à présent, la France n'a contre soi que l'Angleterre; quelle différence, quand on compare les forces de la première contre la dernière! Et, pourvu que les Français auraient un peu d'ordre dans leurs arrangements et fait quelques efforts, quels avantages n'auraient-ils gagnés sur les Anglais! Pensez avec attention à la différente situation où

1 Vergl. Bd. IX, 96. — 2 Vergl. S. 293. — 3 Vergl. S. 126.

Louis XIV se trouvait, quand presque toute l'Europe s'était réunie contre lui, entre celle où la France se trouve actuellement, n'ayant contre elle que la seule Angleterre, contre laquelle elle use de mille détours et de compliments, avant que de vouloir entrer en lice, et cela dans un moment où il paraît de plus en plus que la République ne veut pas se mêler des différends et que les Autrichiens paraissent vouloir préférer la neutralité à la guerre.

Enfin, que tout cela vous serve de correction, pour ne pas coucher légèrement, sans penser, sans réfléchir, les rapports que vous me ferez.

L'avis que vous venez de me donner au sujet des ordres donnés par les ministres de France au sieur Linault à Dresde pour faire des insinuations relatives à un traité de subsides, me vient un peu tard. Tout cela est arrivé avant quatre semaines,[1] et le sieur Linault a renvoyé son courrier il y a presque quinze jours, de sorte que le gazetier de Leyde nous a déjà annoncé ce secret.

Apprenez donc de m'avertir des choses, avant qu'elles soient mises en exécution et connues au public; sans cela, vos avis ne me serviront de rien et feront la moutarde après le dîner.

Au surplus, je vous fait part de la nouvelle que mes lettres de la Haye[2] m'ont appris, et en conséquence desquelles une des frégattes anglaises a pris et emmené à Portsmouth quatre vaisseaux marchands français, qui au départ de la dernière poste de Londres n'étaient pas encore relâchés, et qu'on avait paru vouloir déclarer de bonnes prises.

Nach dem Concept. Federic.

6991. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Berlin, 20. September 1755.

Podewils berichtet, Berlin 18. September, über wiederholte Unterredungen mit dem aus Stolpe eingetroffenen Schweizer d'Onzier,[3] der, seines Zeichens ein Uhrmacher, zu drei Malen längere Zeit in Russland war und sich anheischig macht, im Bunde mit dem entlassenen Privatsecretär und Historiographen der Kaiserin von Russland, Alexis Danouls, einem anderen Secretär, Michael Iwany, und einem Subalternofficier der kaiserlichen Garde, Alexei Odujewski während des nächsten Winters die Kaiserin aufzuheben und zu entführen, sowie Abschriften sämmtlicher Verträge und Verhandlungen Russlands mit den Höfen von Wien und London zu beschaffen. „Votre Majesté jugera Elle-même du peu de solidité de tout ce que cet homme-là a avancé, et du danger

Er soll ihm nur das consilium abeundi geben, und sich nicht weiter betreten zu lassen.

[1] Vergl. S. 284. 285. — [2] Bericht Hellen's, Haag 9. September. — [3] Vergl. S. 277—279.

qu'il y a de s'embarquer avec un aventurier de cette espèce, ne fût-ce même que pour avoir les copies des pièces qu'il s'engage de fournir et qu'il ne pourra jamais attraper par le canal qu'il indique; et, comme son refrain est toujours de l'argent, et que Votre Majesté m'a déclaré qu'Elle n'était pas d'humeur de lui donner un sou, je crois, sauf les ordres de Votre Majesté, que le meilleur serait de se débarrasser le plus tôt le mieux de cet homme-là, de l'abandonner à sa mauvaise destinée où le métier dangereux qu'il fait, le conduira infailliblement, ou de lui conseiller de retourner dans sa patrie, en l'exhortant de tenir bouche close sur ce qu'il a proposé ici, puisqu'on a en main de quoi le perdre."

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6992. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Berlin, 20. September 1755.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 15. September, über die Unzuträglichkeiten, welche die durch die Ceremoniellfragen herbeigeführte Unterbrechung des geschäftlichen Verkehrs mit dem schwedischen Ministerium für die Interessen der preussischen Staatsangehörigen in Schweden habe, sowie über den vermittelnden Vorschlag des Marquis Havrincourt,[1] wonach Graf Solms für dieses Mal zur Nachsuchung einer Antrittsaudienz nach dem neuen Ceremoniell zu ermächtigen wäre. „Notre devoir et notre zèle pour le service de Votre Majesté nous ont cependant engagés de Lui représenter très humblement les susdits grands inconvénients, surtout à l'approche de la Diète de Suède, en soumettant avec le plus profond respect au bon plaisir de Votre Majesté ce qu'Elle jugera à propos de décider là-dessus, pour y remédier et pour mettre le comte de Solms dans l'état de pouvoir s'intéresser pour Ses sujets, selon les ordres qu'il a reçus sur cela."

Sie müssen die Franzosen employiren.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 15. September, über den Antrag des sächsischen Gesandten von Bülow auf eine Verlängerung der binnen kurzem ablaufenden Erlaubniss zur Unterhaltung einer Uhlanenpostirung in Schle-

Das gehet nicht an, und dann will Ich erst sehen, was es mit dem Commercetractat werden wird.

[1] Vergl. S. 305.

sien[1] im Interesse der geregelten Verbindung des Hofes mit der Commission zu Ostrog.[2]

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 15. September, dass sie dem Gesandten von Maltzahn in Dresden den Befehl des Königs, auf die Auslieferung von Deserteuren vom Borcke'schen Regiment zu dringen, übermittelt hätten . . . „Ce ministre vient de faire en conséquence le rapport ci-joint, où il fait entendre que le comte de Brühl l'avait assuré que, malgré toutes les recherches qu'on avait faites, on n'avait cependant pas encore pu déterrer lesdits déserteurs, mais qu'on aurait soin de faire à cet égard une perquisition plus exacte, et qu'aussitôt qu'on aurait attrapé ces malheureux, on ne tarderait pas un moment de les rendre à leur régiment."

Man siehet wohl, sie wollen sie nicht herausgeben.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 20. September, ein Schreiben des chursächsischen Ministeriums, mit dem Ansuchen um Pässe für ein nach Polen bestimmtes Remontedetachement des Dragonerregiments Rutowski, und erbitten die Entscheidung des Königs.

Gut; jedoch mit dem Bedinge, dass keine Gelder und keine Contrebande dabei sei.

Mündliche Resolutionen. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

6993. A LA MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam], 21 septembre 1755.

Ma très chere Sœur. A mon retour de Silésie, j'ai été réjoui par deux de vos chères lettres. Je suis charmé de vous savoir en bonne santé, et je me flatte que cela continuera malgré l'hiver et la dureté des saisons. Vous me marquez vos craintes pour la guerre, mais, ma chère sœur, il y a bien loin de la rivière d'Ohio à la Sprée et du fort de Beau-Séjour à Berlin. Je parierais bien que les Autrichiens ne marcheront pas si tôt en Flandre.[3] La guerre voyage en grande dame; elle a commencé en Amérique, à présent elle est arrivée dans l'Océan et dans La Manche, elle n'a pas débarqué encore, et, si elle prend terre le printemps qui vient, elle pourrait peut-être, pour plus grande commodité, cheminer en litière, de sorte qu'on la verra venir de loin; et, après tout, on est exposé à tant de hasards dans le cours commun de la vie que la guerre n'y ajoute qu'un petit degré de plus. Nous ne pouvons ni faire ni détruire les conjonctures; nous autres animaux politiques, nous ne sommes faits que pour en profiter, si nous sommes sages. A

[1] Vergl. S. 53. — [2] Vergl. S. 1. — [3] Vergl. S. 307.

présent, tout ne pense ici qu'aux noces de Ferdinand;[1] cela se fera à Charlottenbourg, parceque la Reine douairière l'a désiré. Je donnerai des fêtes, et Ferdinand poussera souche; vous allez voir toute une peuplade sortir de ce lit nuptial; il n'y a que du bien, car nous n'en avons pas trop. Je vous baise les mains, ma chère sœur, en vous priant de me croire avec la plus parfaite tendresse, ma très chère sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin. Eigenhändig.

6994. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 23 septembre 1755.

J'avais reçu, à mon retour de Silésie, les rapports que vous m'aviez faits du 12 et du 15 de ce mois, quand celui du 20 que vous m'avez envoyé par une estafette, m'a été rendu. Pour y répondre, je vous dirai que, quoique j'aurais fort aimé de pouvoir accepter la proposition que le premier ministre vous a faite touchant la publication de la levée des défenses[2] dont il est question à faire de leur part le 24 de ce mois et de la mienne la veille du jour de Saint-Michel, néanmoins ce terme m'était absolument trop court, vu qu'il me faudrait plus de loisir pour faire parvenir mes ordres aux différents collèges de mes provinces qui y avaient du rapport, dont la situation, comme l'on sait, n'est pas tout-à-fait arrondie, afin de les avertir de la levée des défenses faite en Saxe et les instruire également de ce qu'ils ont à faire de leur part. Pour donc convenir d'un terme plus convenable à ce sujet, vous proposerez au premier ministre le jour du 10 du mois d'octobre qui vient, auquel la publication de la levée des défenses pourra se faire en Saxe, comme de ma part on fera alors la publication pareille le 12 suivant. Vous presserez le premier ministre sur une réponse catégorique là-dessus, afin que, si ce terme est agréé, je puisse faire parvenir à temps mes ordres là-dessus à mes différentes provinces, ce qui ne peut se faire de jour au lendemain, vu leurs distances d'ici.

Vous direz, d'ailleurs, au susdit ministre que, quant à la levée des défenses à faire, j'entendais toujours que les droits du transit qu'on lève dans mes provinces, en resteraient encore exceptés,[3] et que, quant au jour pour que les commissaires, nommés réciproquement pour travailler à faire un nouveau traité de commerce, puissent entrer en conférence, nous en conviendrions, dès que la publication de la levée des défenses sera faite des deux côtés. Que, quant aux commissaires de ma part, j'avais nommé le colonel de Goltz, le conseiller privé et directeur de la chambre de Magdebourg, Cautius, et le conseiller privé et directeur de

[1] Vergl. S. 179. — [2] Vergl. S. 295. — [3] Vergl. S. 295.

la chambre à Glogau, Lübeck. J'attendrai donc la réponse que vous me ferez sur tout ce qui est dessus, afin de pouvoir m'arranger en conséquence.

Vous concevrez aisément que, quelque envie que j'aurais d'agréer à la demande que vous me faites de vous permettre de venir ici, tandis que le roi de Pologne séjournera à Hubertsbourg, je ne saurais le faire dans un moment que celui-ci où les affaires publiques sont dans la dernière crise. C'est pourquoi aussi j'ai été bien aise de voir que vous vous en êtes désisté, en après, vous-même, et aimerai bien que vous et l'homme confident suiviez la cour à Hubertsbourg.

Federic.

Nach dem Concept.

6995. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 23 septembre 1755.

Les rapports que vous m'avez faits du 12 et du 16 de ce mois, m'ont été bien rendus. Votre attention principale doit être à présent de bien approfondir les menées que font les Anglais avec leurs partisans pour entraîner la République dans leurs vues contre la France, et de savoir au juste l'impression que les insinuations des sieurs Holdernesse et Yorke ont faite sur les bourgmestres d'Amsterdam.[1] Je n'augure pas trop bien de la fermeté de beaucoup de régents de la République qui ont paru embrasser jusqu'à présent le vrai système des bons patriotes, et je crains que, successivement, on ne les fasse plier aux volontés des Anglais.

Au reste, vouloir prétendre que la France déclare de ne pas vouloir attaquer les Pays-Bas autrichiens, voilà ce qui me paraît outrer les demandes; il est juste qu'on stipule la neutralité pour la République, mais, comme il paraît que le dessein de l'Angleterre est de vouloir entamer la France de tous côtés, il serait extraordinaire que de vouloir lier les mains à la France, pour ne pas agir là où il lui convient. Au surplus, mandez-moi s'il est effectivement vrai qu'il y a eu des gens de finances de la France à Amsterdam, pour y négocier des sommes contre un gros intérêt, selon l'avis qui vous en a été donné en conséquence d'un des vos rapports antérieurs.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

6996. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 23 septembre 1755.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 5, du 9 et du 12 de ce mois et n'ai point été surpris des nouvelles qu'ils comprennent par rapport aux prises que les Anglais font sur les vaisseaux de France, vu que

1 Vergl. S. 298. — 2 Bericht Hellen's, Haag 5. September. Vergl. S. 298.

vous m'avez déjà assez prévenu des résolutions que le ministère anglais avait prises depuis assez de temps là-dessus.[1]

Ce que je suis, au reste, fort curieux d'apprendre de vous, c'est si vous croyez que le roi et le ministère d'Angleterre pourraient faire quelque démarche pour gagner ma neutralité, ou s'ils ne feront rien à cet égard et paraîtront de ne pas se trop soucier de moi.[2]

Nach dem Concept. Federic.

6997. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Knyphausen berichtet, Paris 12. September: „Le sieur de Séchelles vient de faire, au reste, à l'occasion du renouvellement du bail des fermes générales, une des plus belles opérations de finances qui aient jamais été pratiquées. Il n'a non seulement augmenté le prix annuel du bail de 7,200,000 livres, mais il a aussi emprunté 60,000,000 des fermiers généraux pour le compte du Roi, dont il ne payera les intérêts qu'à raison de quatre pour cent, tandis que les derniers emprunts étaient à six, et le principal de cette somme sera remboursé par l'augmentation annuelle dont je viens de faire mention. Cette augmentation fait entrer un fonds extraordinaire de 60,000,000 dans les coffres du Roi."

Potsdam, 23 septembre 1755.

Les dépêches que vous m'avez faites du 8 et du 12 de ce mois, m'ont été fidèlement rendues. J'ai appris avec bien de la satisfaction l'accroissement du crédit du maréchal de Belle-Isle et qu'il se trouve à la veille d'entrer au Conseil. Ce sera toujours un bonheur pour la France qu'il soit quelqu'un en place qui embrasse la totalité des affaires et qui, ferme dans ses principes, les dirige. Il faudra cependant [voir], quand une fois M. de Belle-Isle sera entré au Conseil, jusqu'où son influence dans les affaires s'étendra, et à qui on donnera alors le commandement de l'armée à sa place.

Quant à la Bavière, je ne crois pas que la France y pourra guère compter, et, autant qu'il m'en revient partout, l'Angleterre l'aura déjà prévenue à force d'argent, ainsi que la France y arrivera trop tard.

J'ai été prodigieusement surpris de la résolution que la cour de France a prise en relâchant la frégatte anglaise que le comte du Guay avait conduite à Brest. Cette démarche fera certainement peu d'honneur au Conseil de France et enorgueillira d'autant plus celui d'Angleterre, qui se moquera de cette modération malavisée et n'ira ni plus ni moins la route qu'il a adoptée. Je ne puis dissimuler à vous que la conduite que le ministère de France tient à ces égards, est des plus pitoyables qu'on puisse imaginer, et qu'il me semble qu'ils fassent comme les enfants qui, en se tenant les mains devant les yeux, se croient cachés devant tout, de sorte que je crains véritablement que ce ministère ne devienne encore la risée de toute l'Europe, par tant de faiblesse qu'il fait

1 Vergl. S. 293. — 2 Vergl. S. 289.

remarquer. Ce qui ne soit dit cependant qu'à vous seul, [et je vous enjoins] de n'en faire rien apparaître.

Quant à l'opération de finances qu'ils ont faite, je ne veux pas vous laisser ignorer, quoique pour votre direction seulement, qu'il y a eu depuis peu quelques financiers français en Hollande et à Amsterdam qui y ont voulu négocier de fortes sommes en argent à un intérêt de 6 à 8 pour cent, mais qu'ils n'y ont pas réussi.[1]

Au reste, nous avons appris par de bonnes lettres de Londres[2] que, depuis peu, les ordres ont été renouvelés aux commandeurs anglais de courir sur tous les vaisseaux français indifféremment et sans limitation des endroits, et qu'en conséquence de ces ordres on avait amené depuis peu de temps plus de trente bâtiments français dans différents ports d'Angleterre. L'on ajoute que, dès que le roi d'Angleterre sera de retour à Londres, on accordera des lettres de marque aux armateurs, et que la guerre sera déclarée en forme contre la France; que le prétexte en serait le relèvement des fortifications de Dunkerque.[3] Que le ministère anglais suivrait invariablement son système pris de longue main de pousser à outrance la guerre contre la France; qu'on s'embarrassera peu si la France souffrira les insultes qu'on lui fait, et qu'on les fasse passer pour agresseurs ou non; que, depuis qu'ils sont sûrs que l'Espagne ne se mêlera pas de cette querelle,[4] ils n'hésitent plus de lever le masque et de faire connaître ouvertement le dessein où ils sont de pousser la guerre contre la France, et qu'ils se persuadent qu'agresseurs ou non, leurs alliés ne se joindront à eux que pour leur argent, et qu'en conséquence ils veulent mettre en crédit les armements qu'ils ont faits et qu'ils poussent encore. Voilà ce que vous pouvez bien communiquer aux ministres.

Federic.

Nach dem Concept.

6998. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 septembre 1755.

J'ai reçu vos rapports du 9 et du 13 de ce mois, et vous continuerez à me mander tout ce qui vous reviendra ultérieurement sur le traité de subsides de l'Angleterre avec la Russie;[5] n'importe, d'ailleurs, qu'il y ait à cela quelque ombre de probabilité ou non.

Au reste, je ne m'étonne aucunement que le plan projeté par la cour de Copenhague d'une augmentation de troupes,[6] se réduise, à l'heure qu'il est, à une simple chimère et ostentation toute pure, étant très constant qu'au défaut de nouveaux revenus la cour de Danemark ne sera guère en état d'augmenter son armée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 311. — [2] Bericht Michell's, London 5. September. Vergl. Nr. 6996. — [3] Vergl. S. 267. — [4] Vergl. S. 288. — [5] Vergl. S. 298. — [6] Vergl. S. 300.

6999. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 23 septembre 1755.

La déposition du Kiaja[1] à Constantinople dont vous faites mention dans votre post-scriptum immédiat du 13 de ce mois, sera sans doute de quelque bon effet pour la bonne cause, cet homme ayant été vendu aux cours impériales et d'Angleterre. Seulement est-il à regretter qu'il n'y ait, à l'heure qu'il est, point de système fixe à la cour ottomane, mais que les affaires s'y fassent du jour à la journée.

Nach dem Concept. Federic.

7000. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 24. September 1755.

Des Königs Majestät haben mir befohlen, die an Höchstdieselbe heute eingekommene Einlage[2] an Ew. Excellenz sofort zu übersenden und zu vermelden, wie Dieselbe den Verfasser dessen sogleich bei Sich kommen lassen, demselben seine Insolence verweisen und ihm aufgeben möchten, sich stehenden Fusses aus Berlin und dem Lande wegzumachen und sich nicht weiter darin betreten zu lassen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7001. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Knyphausen berichtet, Paris 15. September, der Gesandte von Modena, Graf Monzoni, habe dem französischen Ministerium eröffnet, dass ein Abkommen mit Oesterreich nicht getroffen sei,[3] vielmehr der Herzog gewillt sei, die alten Verträge mit Frankreich zu erneuern.

Potsdam, 26 septembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois, qui m'a donné peu de satisfaction, parcequ'il me laisse languir après des nouvelles les plus intéressantes dans ce moment-ci. Il ne m'intéresse pas trop de savoir les menées du duc de Modène, qui ne donnent pas le branle aux grandes affaires, mais à quoi je me serais attendu de votre part, c'est que vous m'eussiez précisément informé du parti que la cour de Versailles songe de prendre pour repousser l'insulte que l'Angleterre lui a faite par l'enlèvement de plus de trente bâtiments français qu'on a fait conduire dans les ports d'Angleterre;[4] quel effet cette nouvelle hostilité a fait sur l'esprit du ministère français; de quels moyens ils se serviront pour remédier à ces inconvénients et pour rendre le mal aux Anglais qu'ils leur donnent, et ce qu'ils feront pour se défendre contre ces insultes. Et, comme l'expérience nous a

[1] Welieddin. — [2] Schreiben des François d'Onzier (vergl. S. 307), d. d. Berlin 23. September, enthaltend die Bitte, ihm für die Abreise aus Berlin 25 Pistolen zukommen zu lassen. — [3] Vergl. Bd. X, 64, 133. — [4] Vergl. S. 313.

montré jusqu'ici que le système de ce ministère est sujet d'être changé de jour au lendemain, il faut que, chaque ordinaire, vous m'informiez là-dessus, afin que je puisse m'y régler. Vous deviez, d'ailleurs, vous expliquer si, entre les grandes sommes qu'on espère pouvoir procurer encore au Roi, on n'a pas compté aussi celles qu'on a cru se procurer en Hollande et à Amsterdam, mais dont la négociation a échoué.[1]

Je comprends que vous ne voyez presque autour de vous que des panégyristes des ministres, mais il faut que vous veilliez contre les illusions qu'ils sauraient vous faire, au lieu de vous en laisser entraîner, et songez que vous n'êtes point sur votre poste pour plaider la cause des Français, mais pour me rapporter la vérité des choses.

Au reste, je ne comprends pas pourquoi il faut tant de temps pour envoyer un ministre tel que l'abbé Bernis à la cour d'Espagne, tandis que les affaires y sont dans une grande crise et que l'on croit que le duc de Duras ne saurait plus être utile là à la France.[2]

Nach dem Concept. Federic.

7002. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 26 septembre 1755.

Je m'étonne extrêmement d'apprendre que la cour où vous vous trouvez, après avoir opposé tant de roideur aux sollicitations de celle de Londres, quand elle lui a proposé d'envoyer des troupes aux Pays-Bas, jusqu'à déclarer rondement de n'y pas vouloir envoyer un seul homme,[3] commence à se relâcher et de s'éloigner de son système. Il faut bien que l'Angleterre lui ait montré une perspective séduisante pour l'ébranler, ou qu'elle lui ait parlé avec fermeté. Si le traité parvient à sa consistance après le retour du roi d'Angleterre à Londres, je suis persuadé que la susdite cour se voudra faire payer chèrement les subsides et les frais de ses nouveaux arrangements militaires, quoique je doute que l'Angleterre de son côté lui veuille accorder une somme plus forte que celle qu'elle lui fournit du temps de la dernière guerre. J'accuse votre dépêche du 17 de ce mois, qui m'a été bien rendue.

Nach dem Concept. Federic.

7003. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 26 septembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois. Je ne doute nullement que l'Angleterre et son parti ne fassent jouer tous les ressorts imaginables pour envelopper la République dans sa querelle avec la France.[4] Mais,

[1] Vergl. Nr. 6997 S. 313. — [2] Vergl. S. 288. — [3] Vergl. S. 294. — [4] Vergl. S. 311.

supposé que ce cas arrive, comment les États se prendront-ils pour subvenir aux frais de la guerre, et de quels moyens s'aviseront-ils pour trouver les fonds à faire et à entretenir l'augmentation des troupes, eux qui ont épuisé dans un temps de paix tout ce qu'on peut imaginer d'expédients en prêts d'argent, en loteries et de pareils moyens? Vous me ferez plaisir de réfléchir bien sur ce point et de m'expliquer vos pensées là-dessus, en attendant que vous ne cesserez pas d'attention sur tout ce qu'on emploie des pratiques pour entraîner la République.

Nach dem Concept. Federic.

7004. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 29 septembre 1755.

J'aurais vu volontiers que vous m'eussiez d'abord informé du contenu des lettres[1] que vous annoncez par votre post-scriptum du 22 de ce mois, et ne comprends pas bien ce qui peut vous en avoir empêché.

Au reste, l'accident qui vient de surprendre le sieur de Linault,[2] fait presque conjecturer que les résidents et chargés d'affaires français à la cour de Pologne y sont fort sujets à mauvaise fortune.[3]

Nach dem Concept. Federic.

7005. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 30 septembre 1755.

J'ai bien reçu votre rapport du 20 de ce mois, et, pour ce qui regarde le chipotage entre la France et la Saxe[4] pour faire un traité de subsides, je crois pouvoir me tenir assuré que cette affaire ne prendra jamais consistance, la cour de Dresde ayant les mains trop liées, de sorte que je regarde cette négociation comme tout-à-fait échouée, et dont, au surplus, la France ne retirerait jamais aucune utilité. Quant à la cour de Vienne, je pense qu'elle ne marque pas un grand empressement pour entrer dans les vues présentes de l'Angleterre et qu'elle ne contractera point autrement d'engagements avec celle-ci qu'à des conditions bien onéreuses pour l'Angleterre et à force d'argent.[5]

Nach dem Concept. Federic.

7006. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Berlin, 30 septembre 1755.

J'ai été bien aise de voir par votre rapport du 23 de ce mois que les États de Hollande persistent toujours dans la sage résolution qu'ils

[1] Depeschen Rouillé's und Broglie's an Linault, deren Inhalt letzterer an Maltzahn mitgetheilt hatte. — [2] Ein Schlaganfall. — [3] Vergl. S. 203. — [4] Vergl. S. 288. — [5] Vergl. S. 315.

ont témoigné jusqu'ici avoir embrassée de rester tranquilles, et certes c'est là aussi ce qu'ils peuvent résoudre de plus avantageux aux intérêts et bien-être de la République.[1]

Au reste, il me paraît assez, par tout ce que j'en sais, que ce ne sera qu'à grande peine que les Anglais réussiront à faire remuer leurs alliés et qu'ils y rencontreront plus de difficultés qu'ils ne l'ont peut-être cru d'abord.[2] Quoi qu'il en soit, vous continuerez toujours d'être bien vigilant pour me faire vos rapports ultérieurs de tout ce qui parviendra à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

7007. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Charlottenbourg, 30 septembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois. Je ne veux point vous dissimuler qu'on pense ici presque également qu'en Angleterre sur la conduite du ministère de France et sur son excès de modération; si M. de Rouillé révoque encore en doute l'ordre de l'amirauté anglaise,[3] il en sera confirmé par l'évènement, comme il en a été à mon grand regret à bien d'autres occasions où je lui ai fait donner des avertissements.

Quant au prétendu sequestre des prises en vaisseaux français qu'on a amenés en Angleterre, le retour du roi d'Angleterre à Londres nous apprendra bientôt le sort de ces vaisseaux, que les Régents n'ont pas voulu prendre sur eux de déclarer pour bonnes prises pendant l'absence du Roi.

Je ne comprends, d'ailleurs, rien dans ce prétendu ménagement qu'on garde relativement à l'Espagne, après que celle-ci a fait déclarer rondement à Londres qu'elle ne voudrait point se mêler des différends présents entre la France et l'Angleterre;[4] je suis plutôt d'opinion que, si le ministère de France montrait de la fermeté et agissait avec vigueur, en faisant faire quelque coup d'éclat, alors l'Espagne et d'autres alliés de la France feraient des efforts de leur part, au lieu que, voyant que le ministère de France se fait faire toutes les avanies possibles sans remuer, tous aiment mieux de rester tranquilles.

Pour ce qui regarde la médiation de la France pour aplanir les différends que j'ai avec la Suède,[5] je suis bien aise de vous faire remarquer pour votre direction que je ne vise en tout ceci qu'à flatter la France, afin de pouvoir s'attribuer d'avoir aplani ces différends; car, quant à l'affaire même, il m'est fort indifférent si mes ministres y prennent des audiences publiques ou privées. Vous direz donc en conséquence à M. de Rouillé que je remettais toute cette affaire aux bons

[1] Vergl. S. 311. — [2] Vergl. S. 307. — [3] Vergl. S. 293. 313. — [4] Vergl. S. 288. — [5] Vergl. S. 308.

offices de la France, et que la seule chose que je prétendais en ceci, était seulement que le baron de Hœpken fût obligé de me faire quelque réparation par rapport aux termes mal ménagés dont il avait usé en me faisant faire par le ministre de Suède ici la déclaration indécente par rapport à l'affaire de Rexin[1] que vous n'ignorez pas, de sorte que, dès que le baron de Hœpken aura déclaré qu'il avait mal ménagé les termes dont il s'était servi en faisant faire la susdite déclaration, et qu'il m'en aura fait des excuses, le reste sera peu de chose; aussi ajouterez-vous qu'ayant fait jusqu'ici le difficile pour ne pas me prêter au nouveau cérémonial de la Suède, j'avais plutôt eu en vue le baron de Hœpken que la cour de Suède.

Quant au sujet de la négociation avec la Saxe pour faire un traité de subsides avec elle, j'espère que les dépêches antérieures que je vous ai faites à ce sujet, vous auront mis assez au fait de ma façon de penser sur cette affaire et de toutes les raisons que j'ai pour persister dans ces sentiments;[2] au reste, soyez persuadé que ce ne sera pas M. de Rouillé qui rompra cette négociation, mais bien les Saxons eux-mêmes, vu qu'ils sont trop entrés avec l'Angleterre, et que tout ce qu'ils font voir d'envie de vouloir conclure avec la France, n'est qu'un jeu du comte de Brühl pour s'en faire un mérite auprès des Anglais et leurs alliés.

Federic.

Nach dem Concept.

7008. AN DIE ETATSMINISTER GRAF PODEWILS UND GRAF FINCKENSTEIN.

Charlottenburg, 30. September 1755.

Ich habe Mich bei einer gewissen Gelegenheit zurückerinnert, wie dass man schon vor einigen Jahren hessenscher Seits angetragen, die sogenannte Abzugs- oder Abschossgelder zwischen Meinen und denen hessenschen Landen réciproquement aufzuheben, welche Sache aber dadurch in das Stecken gerathen, weil man zwischen Meinen weitläuftigen Provinzen und denen hessenschen Landen keine Proportion gefunden. Da Ich aber nunmehro und bei jetzo veränderten Umständen im Hessenschen vor Meinen Dienst und für das Beste Meiner Staaten allerdings avantageux finde, wann diese Sache annoch zur Richtigkeit gebracht, und der Abschoss zwischen beiderseitigen Landen vermittelst einer deshalb zu treffenden Convention réciproquement aufgehoben wird, so will Ich, dass Ihr bei der ersten Gelegenheit erwähnte Sache wiederum in Bewegung bringen und dabei alle Bemühung und Facilité anwenden sollet, damit die réciproque Aufhebung des Abschosses mit Hessen-Cassel befördert und zu Stande gebracht, auch deshalb auf gute Art, wie bereits mit verschiedenen Benachbarten geschehen, eine Convention

[1] Vergl. S. 176—178. — [2] Vergl. S. 243. 282. 288.

baldmöglichst errichtet werde. Ihr habt Euch dieses bestens angelegen sein zu lassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

7009. AN DEN GEHEIMEN RATH KIRCHEISEN IN BERLIN.[1]

Charlottenburg, 30. September 1755.

Nachdem Ich die sichere Nachricht erhalten habe, wie dass man in Engelland die Resolution gefasset, bei dem instehenden Kriege zwischen Engelland und Frankreich alle auf der See befindliche Kaufmannsschiffe, welche von denen englischen Armateurs oder Kriegesschiffen werden angetroffen werden, ohne einigen Pavillon, es sei auch von was für Nation es wolle, zu respectiren, anzuhalten und zu visitiren,[2] auch, wann darauf Contrebandewaaren angetroffen werden, solche in die englische Hafens aufzubringen und vor gute Prisen zu erklären, als will Ich, dass Ihr alle diejenigen von der berlinischen Kaufmannschaft, welche einigen Handel über die See treiben und Waaren verschicken oder kommen lassen, bei Euch versammeln und selbige sodann unter der Hand von Meinetwegen von obgedachter von denen Engelländern gefassten Resolution avertiren und zugleich benachrichtigen sollet, wie dass die Engelländer schon wirklich einige Schiffe von neutralen Nationen angehalten und genommen, und also sie, die hiesigen Kaufleute, sich in Acht nehmen möchten, keine dergleichen Waaren, so man auch schon in letztern Kriegeszeiten in Engelland vor Contrebande gerechnet hat, nachher Frankreich oder der Orten zur See zu verschicken, damit selbige sich nicht selbst in Verdruss und Schaden dadurch setzen. Im übrigen habt Ihr von dieser Sache allen unnöthigen Éclat zu vermeiden.

Friderich.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

7010. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 1er octobre 1755.

Le post-scriptum de votre dépêche du 26 du mois dernier de septembre m'ayant appris que la cour de Dresde vient d'accepter le terme proposé du 10 de ce mois[3] pour lever indistinctement toutes les défenses de commerce faites de sa part du temps et de depuis de la dernière foire de Leipzig contre le négoce et commerce de mes sujets, et que ladite cour voudra faire faire la publication de cette levée audit jour du 10 dans tous ses pays, je veux bien vous avertir par la présente que, dans la supposition que cette levée des défenses faites

1 Gleiche Weisung erhalten die Kammerpräsidenten von Aschersleben in Stettin, von Marwitz in Königsberg und Lentz in Embden. — 2 Vergl. S. 301. — 3 Vergl. S. 310.

s'exécutera exactement, je viens d'envoyer mes ordres à mes chambres de domaines de Magdebourg et de Halberstadt, de la Moyenne et la Nouvelle Marche, de la Poméranie et de la Silésie, que la levée des représailles que j'avais ordonnées à ce sujet contre le commerce des Saxons, sera faite au jour convenu, savoir le 12 de ce mois. Bien entendu, cependant, comme je l'avais réitérativement déclaré dans mes dépêches antérieures que je vous ai faites,[1] que le droit de transit, tout comme celui nommé *die Durchgangsaccise*, restent encore sur le pied qu'ils sont actuellement, jusqu'à ce que nous en serons convenus d'une ou d'autre manière aux conférences qu'on ira tenir à Halle pour régler la nouvelle convention de commerce.

Vous ne manquerez donc d'informer le premier ministre, comte de Brühl, de tout ce que dessus, afin que tout soit fidèlement mis en exécution de la façon dont nous sommes convenus. Vous aurez, d'ailleurs, soin de m'envoyer une copie de ce qu'on va publier sur ce sujet en Saxe, tout comme je vous enverrai un des ordres que j'ai fait adresser là-dessus à mes chambres de domaines susdites.

Nach dem Concept. Federic.

7011. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 4 octobre 1755.

Häseler berichtet, Kopenhagen 23. September: „On continue ici à se persuader que les troupes auxiliaires de Russie passeront par la Pologne,[2] si elles se trouvent obligées de se rendre en Allemagne à la réquisition du roi d'Angleterre, ce qui fait que les impressions que la nouvelle du transport par mer[3] avait produites ici, commencent à se perdre."

Pourvu que la cour de Danemark veuille bien ouvrir les yeux sur la façon dont la Russie s'est jouée d'elle, j'espère au moins que le roi de Danemark se désabusera des illusions dont vous faites mention dans votre post-scriptum immédiat du 23 de septembre dernier, et que ce Prince songera à prendre un système plus ferme que n'est celui qu'il suit jusqu'à présent. Au reste, il ne saurait y avoir lieu d'espérer que, la guerre une fois déclarée par l'Angleterre contre la France, les Anglais voudront respecter aucun pavillon,[4] de sorte que les occasions ne manqueront pas de commettre les Danois avec l'Angleterre, quoique, d'ailleurs, cela ne pourra se faire tout d'un coup, mais successivement et pas à pas.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 6994 S. 310. — [2] Vergl. S. 282. — [3] Vergl. S. 313. — [4] Vergl. S. 319.

7012. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 3. October: „Le sieur d'Ahlefeldt, ministre de Danemark à la cour de Votre Majesté, nous est venu voir pour nous porter des plaintes de ce que, le second jour des fêtes qui se sont données à Charlottenbourg à l'occasion de la célébration du mariage de Son Altesse Royale Monseigneur le prince Ferdinand,[1] ayant voulu entrer dans la salle, il avait été non seulement repoussé de force par les gardes du corps, mais qu'un de ses domestiques en avait été également maltraité, le dernier soir, lorsqu'il avait voulu apporter à sa femme une mantille qu'elle avait demandée pour se couvrir, en sortant pour se retirer.

Ce ministre nous a fait connaître à cet égard que, pour son particulier, il ne demandait aucune satisfaction, mais qu'il se flattait que Votre Majesté voudrait bien, à cause du caractère dont il était revêtu, marquer Son juste déplaisir à ceux qui avaient commis ces insultes, d'autant plus qu'il avait chassé aussitôt de son service le susdit domestique, qui peut-être ne s'était pas bien conduit, et que, le sieur de Hæseler à Copenhague s'étant ci-devant trouvé dans une pareille situation à la cour de Danemark, on lui avait donné toute la satisfaction qu'il avait pu désirer."[2]

Potsdam, 4. October 1755.

Dergleichen Lappalien sollten sie Mir nicht einmal schreiben, sondern vor sich und mit einem Compliment abthun. Wie ist dergleichen bei einer Foule von Menschen, so überall zuzudrängen suchet, gänzlich zu vermeiden? Man kann wohl sicher glauben und gewiss sein, dass die wachtgehabte Gardecorps nicht ihn noch seiner Frauen Domestiquen gekannt haben werden, sonsten sie gewiss alle Attention vor ihn sowie auch vor seine Livrée gehabt haben würden. Also sollen sie es mit einem convenablen Compliment abthun. Künftighin aber werde Ich zu dergleichen Fêtes gar keine fremde Ministres mehr invitiren lassen, wenn Ich allemal nachher über innocente Versehen und wobei kein Mensch die geringste übele Intention gehabt, Processe haben soll.[3]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7013. AU SECRÉTAIRE BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît erwähnt in dem Berichte vom 24. September das Gerücht, der Generaladjutant von Buddenbrock sei auf Befehl des Königs festgenommen worden: „On impute audit colonel de n'avoir non seulement entretenu des correspondances illicites, mais aussi d'avoir voulu, à l'instigation d'une puissance voisine, répandre du poison dans les magasins de la Prusse."

Potsdam, 4 octobre 1755.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 17 et du 24 septembre. Quelque envie particulière que j'aie à complaire au général Mokranowski,[4] par rapport à la demande qu'il m'a faite touchant ces misérables qui ont pillé et volé le bas-officier et son camarade du régiment de Holstein, je ne saurais cependant priver, aussi, mes gens de la juste

[1] Vergl. S. 310. — [2] Vergl. Bd. IX, 187. 189. 190. — [3] Vergl. Bd. VIII, 61. 132. 206. — [4] Vergl. S. 263.

satisfaction qui leur est due pour ravoir au moins l'argent qu'on a volé audit bas-officier, et le prix des chevaux qu'on a ôtés à lui et son camarade. Mais, pour donner une nouvelle marque au susdit général de l'amitié et de l'attention que j'ai pour lui, je viens de fixer toutes les prétentions qu'on pourrait justement faire aux misérables ci-dessus mentionnés, à une somme de 200 écus une fois pour toutes; en conséquence de quoi, je viens de donner mes ordres, et que, cette somme payée, on doit les relâcher, sans leur faire le moindre tort ni insulte.

Au surplus, vous traiterez de noire calomnie et de bruit infâme et malicieux tout ce qu'on a faussement débité au sujet de mon aide de camp, le général major de Buddenbrock, dont il n'y a pas un mot de vrai et ne consiste qu'en mensonges détestables.

Federic.

Nach dem Concept.

7014. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 4 octobre 1755.

Klinggräffen berichtet, Wien 24. September: „Il me revint hier au soir par un ami qui s'était trouvé dans un endroit où des personnes fort à même d'être instruites des affaires générales s'assemblent quelquefois, où il avait appris qu'on savait que Votre Majesté avait fait connaître à la France que, si elle avait le dessein d'en vouloir à l'électorat d'Hanovre, Elle, conjointement avec la cour de Wolfenbüttel, S'y opposerait, ajoutant que cela avait mis du froid entre Votre Majesté et la France."

J'ai reçu votre rapport du 24 de septembre. Vous pouvez compter que c'est une invention toute pure que la soi-disante déclaration qu'on m'attribue avoir faite relativement aux États d'Hanovre, et le ridicule en saute d'abord aux yeux, pourvu qu'on songe un peu à la belle parallèle où l'on m'a mis avec le duc de Brunswick, de sorte que personne ne sera la dupe de ce mensonge.

Je serai bien aise que vous puissiez découvrir le vrai motif du mécontentement que le comte Kaunitz a fait apparaître après l'arrivée du courrier de Bruxelles.[1] Je doute que la seule nouvelle de la levée de boucliers des Anglais[2] en eût été la cause du chagrin qu'il a fait remarquer. J'en présume d'autres, soit que les Anglais aient trouvé trop exorbitantes les demandes des Autrichiens pour mettre de leurs troupes en campagne,[3] soit que la cour de Vienne ait proposé quelque plan de médiation qui a entièrement échoué. Enfin, dès que vous en saurez quelque chose avec précision, vous ne manquerez pas de m'en informer.

Les nouvelles de Turquie que vous m'avez communiquées,[4] ne marquent que du trouble et de la confusion à la Porte, qui ne peuvent

1 Vergl. Nr. 7020. — 2 Vergl. S. 224. — 3 Vergl. S. 316. — 4 Vergl. Nr. 7015.

qu'aboutir à une révolution dans la personne du Sultan; reste à savoir si par cette révolution la cour où vous vous trouvez, gagnera ou perdra.

Nach dem Concept. Federic.

7015. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Knyphausen berichtet, Fontainebleau 21. September: „Les Anglais continuent toujours à se comporter de la même manière envers la cour de France, et ils font journellement de nouvelles prises,[1] qui répandent une consternation singulière dans toutes les villes maritimes de la France. L'on vient de me mander du Hâvre qu'il croise une frégate anglaise devant ce port qui arrête tous les vaisseaux qui vont et qui viennent, et qui s'empare de tous ceux qui portent pavillon français. Il en est de même de tous les autres ports de la Normandie, où l'on attend un grand nombre de vaisseaux des Îles, dont aucun n'échappera vraisemblablement à l'avidité des pirates anglais. On en compte 30 ou 40 venants de l'Amérique et frétés seulement pour le compte du Hâvre, dont on évalue la cargaison à 18 jusqu'à 20 millions. En faisant d'après cette proportion le décompte des navires qui sont en chemin pour les autres ports qui font le commerce des Indes, tels que sont Nantes, Bordeaux et La Rochelle, dont le commerce avec l'Amérique est bien plus considérable que celui du Hâvre, tous ceux qui s'intéressent au bien-être de la France, ne peuvent être qu'extrêmement effrayés des pertes dont elle est menacée. Indépendamment des risques que courent les navires qui viennent de l'Amérique, la Compagnie des Indes en attend trois de la Chine, qui sont richement chargés et au sujet desquels on est extrêmement alarmé. L'incertitude dans laquelle on se trouve à cet égard, influe considérablement sur les actions, qui de 1,900 livres qu'elles valaient avant le commencement des hostilités, sont réduites à 1,300. Nonobstant de tant de mauvais procédés de la part des Anglais, la cour de France, loin d'user de représailles,

Potsdam, 4 octobre 1755.

Votre rapport du 21 de septembre m'a été bien rendu. Si les nouvelles que j'ai eues en dernier lieu de la Turquie,[2] [accusent juste], tout y est dans la dernière confusion et tout change d'aujourd'hui au lendemain auprès de la Porte. Le nouveau grand-visir Abdullah, Bacha[3] vient d'être encore dépouillé de sa charge et relégué, le Reïs-Effendi[4] démis de sa charge, avec ordre de ne plus paraître à la cour, et tout situé, au reste, qu'on y prévoit évidemment une révolution dans la personne du Sultan. Dans ces circonstances, il y a peu d'espérance que la France y obtiendra cette déclaration sur laquelle elle paraît mettre tout son espoir.

En attendant, la terrible et molle conduite des Français dont ils usent envers l'Angleterre, malgré toutes les insultes qu'elle lui fait, révolte toute l'Europe contre eux, et il faut avouer qu'il n'y a guère un exemple pareil dans l'histoire. Est-il possible de prendre pour un séquestre la capture de tant de vaisseaux dont ceux qui s'en sont emparés, n'attendent qu'une proclamation du roi d'Angleterre pour autoriser la légitimité de ces prises faites, qui, selon les constitutions du royaume, ne sau-

[1] Vergl. S. 317. — [2] Bericht Klinggräffen's, Wien 24. September. — [3] Vergl. S. 257. — [4] Abdi.

recommande, au contraire, à tous ses commandants et intendants de la marine de traiter les vaisseaux de cette nation avec la plus grande douceur et tous les ménagements possibles. Cette conduite, qui est fort désapprouvée par la nation et qui excite de grands murmures dans les ports, est conforme au système que la France a adopté. . . . On a ordonné au sieur de Vergennes, par le dernier courrier qu'on lui a envoyé, de ne rien épargner pour obtenir de la Porte la déclaration qu'il est chargé de demander,[1] et on l'a autorisé à employer pour cet effet des sommes très considérables. . . . La confiance que le Roi a en le duc de Nivernois,[2] est si grande qu'on l'a chargé de dresser lui-même ses instructions."

raient être légalisées avant cette proclamation, et qui, par cette raison, restent dans les différents ports telles qu'elles ont été trouvées en mer?

Au reste, que le duc de Nivernois dresse lui-même ses instructions ou non, je ne regarderai pas à ses instructions, mais à la conduite que la France tiendra.

Federic.

Nach dem Concept.

7016. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 7 octobre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 25 de septembre dernier, tout comme la lettre[3] que vous y avez jointe. Par une de mes précédentes, je vous avais déjà marqué mon mécontentement de ce que vous ne traitiez que d'aussi minces sujets dans vos dépêches que celles des affaires de Modène;[4] pour le coup, il faut que je vous dise que je suis plus mal édifié encore de celle ci-dessus accusée, parcequ'elle ne comprend presque que des misères peu ou point dignes de mon attention. Songez qu'en continuant de la sorte vous m'obligerez, outre mon gré, de penser à faire du changement avec vous.[5] Il est bon que vous touchiez dans vos rapports de minces sujets que ceux que les affaires de Modène et de Gênes,[6] mais il ne faut que vous vous y borniez, mais que vous traitiez, avec cela, des sujets qui me peuvent être également intéressants et instructifs. Il est bon de savoir le retour des vaisseaux sous les ordres du sieur Dubois de La Mothe,[7] mais ce n'est point ma principale attention, et mon mécontentement contre vous se fonde sur ce que vous oubliez de m'informer des choses plus nécessaires, comme le contenu des instructions du duc de Nivernois, et si, d'ailleurs, la

1 Knyphausen hatte, Paris 5. Mai, berichtet, dass der französische Gesandte Vergennes die türkische Regierung dazu bestimmen solle „à faire une déclaration aux cours de Vienne et de Russie qui les empêchât de prendre part aux troubles que l'Angleterre voulait exciter en Europe." Vergl. S. 152. — 2 Vergl. S. 302. — 3 Ein unchiffrirter Bericht Knyphausen's, d. d. Fontainebleau 25. September, mit Nachrichten über die Kämpfe in Amerika, welche dem Gesandten erst nach dem Abgang des Hauptberichtes zugegangen waren. — 4 Vergl. S. 314. — 5 Vergl. Bd. X, 451. — 6 Vergl. Bd. X, 488. — 7 Vergl. S. 288.

cour de France ne commence pas de s'aviser à prendre des mesures plus raisonnables pour sa gloire et pour sa dignité. Enfin, songez à remédier à ces inconvénients et à ne me plus fatiguer par des rapports pitoyables, afin que je ne sois pas obligé de songer moi-même à y remédier par des mesures efficaces.

Federic.

Nach dem Concept.

7017. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 27. September: „L'Ambassadeur [de France] a fait plusieurs insinuations aux ministres danois qui achèvent d'ôter toutes les espérances de voir encore accommodées les choses. Il a fait entendre, en insinuant les insultes faites ci-devant au pavillon danois et celles dont il est menacé,[1] le véritable sujet de la guerre prochaine étant le désir des Anglais de se rendre maîtres de la mer et de tout commerce, qu'il est temps d'ouvrir les yeux et de se venger de toutes leurs oppressions et de toutes leurs injustices; qu'il semblait de l'intérêt de toutes les puissances commerçantes de ne pas perdre l'occasion dans les conjonctures présentes."

Potsdam, 7 octobre 1755.

J'ai vu par votre rapport du 27 de septembre dernier ce que vous y marquez des insinuations que le président Ogier a faites en dernier lieu aux ministres danois relativement à l'Angleterre, et je pense que, pour peu que les Anglais pourraient irriter le Danemark par des prises qu'ils présumeraient de faire sur mer de ses bâtiments, ce serait alors une chose assez facile d'achever à l'aigrir au point qu'il romprait peut-être avec l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

7018. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 octobre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 23 de septembre dernier, et je vous dirai par la présente dépêche que c'est une chose impossible que le marquis d'Havrincourt puisse déjà avoir reçu des instructions ultérieures de sa cour touchant l'interposition de ses bons offices pour terminer le différend qui subsiste entre moi et la cour de Suède, la cour de France s'étant à peine concertée là-dessus avec moi,[2] de sorte qu'il s'écoulera bien encore quelques semaines, avant que l'ambassadeur de France reçoive sesdites instructions, et ainsi il faudra que vous preniez patience.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 301. — [2] Vergl. S. 293. 308. 317.

7019. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 7 octobre 1755.

Ce que vous m'avez marqué par vos dépêches du 23 et du 26 de septembre dernier,[1] qui m'ont été rendues à la fois, touchant la dissension qui vient de s'élever entre les ministres anglais, et le changement qu'il y aura dans le ministère, m'a causé une grande surprise. J'avoue que je ne m'étais pas préparé à cela et que je ne m'attendais qu'à la nouvelle que, dès le retour du Roi,[2] il n'y aurait là qu'une voix pour proclamer la guerre contre la France.

Je compte inutile de réveiller votre attention afin de rendre les dépêches que vous continuerez de me faire régulièrement, les plus intéressantes à présent. Je connais votre zèle et attachement pour mon service, mais jamais vous m'en rendrez un de plus essentiel que de vous informer présentement à fond de tout ce qui arrivera à la suite de ces phénomènes, et de m'en faire de fidèles rapports.

Je voudrais savoir, d'ailleurs, la raison pourquoi la cour de Londres hésite de signer le traité avec la Russie sur le pied que le sieur Williams l'a fait,[3] et cela encore dans le moment où j'aurais cru qu'elle aurait donné carte blanche audit sieur Williams[4] pour agir librement, afin de s'assurer du secours des troupes de Russie. Tâchez au mieux de pénétrer le vrai motif de ce changement subit, et, pour être d'autant mieux assuré du secret, ne m'en faites votre rapport qu'immédiatement et à moi seul.

Quant au sieur Fox, il me souvient que vous m'avez autrefois marqué des particularités sur son sujet;[5] je serai cependant bien aise que vous m'expliquiez précisément encore son caractère et sa façon de penser sur les affaires, mais surtout à mon égard.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

7020. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 7 octobre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 27 de septembre. Observez de déchiffrer vous-même et seul tout ce qui suit. Je crois être à présent à même de vous indiquer les raisons de la mauvaise humeur de la Reine-Impératrice et de son ministre, le comte Kaunitz, qui a éclaté depuis l'arrivée du dernier courrier de Londres;[7] il s'y est agi, sans doute, des nouvelles que nous venons de recevoir de Londres,[8] en conséquence desquelles, depuis le retour du Roi, les ministres ne savent point s'accorder sur ce qu'ils doivent faire dans les circonstances présentes. Il

1 Vergl. Nr. 7020. 7022. — 2 Vergl. S. 302. — 3 Vergl. Nr. 7020. — 4 Vergl. S. 196. — 5 Vergl. S. 5. — 6 Vergl. S. 363. 364. — 7 Vergl. S. 322. — 8 Berichte Michell's, London 23. und 26. September. Vergl. Nr. 7019.

y en a qui voudraient qu'on rompît incessamment avec la France ouvertement, soit en proclamant la guerre, soit en publiant des représailles, au lieu que les autres voudraient préalablement voir si la France ne remuerait pas à la fin d'elle-même, vu qu'en attendant que les vaisseaux de guerre continuassent à faire des prises sur les bâtiments français,[1] il importait peu, dans le moment présent, de déclarer la guerre à la France ou non, pourvu que cela se fît avant l'ouverture du Parlement. Ces divisions qui continuent encore, ne sont pas seulement la cause de ce qu'on ne prend pas là de résolution, mais ont encore donné sujet à un changement dans le ministère, puisque le roi d'Angleterre vient de jeter les yeux sur le sieur Fox, pour le nommer secrétaire d'État à la place du sieur de Robinson, qui quittera entièrement le ministère, et que, d'ailleurs, le sieur Fox aura la direction des chambres des communes[2] et, par conséquent, le plus grand secret de l'État; changement qui ne saura que déplaire souverainement au duc de Newcastle,[3] qui voudrait conserver toujours une supériorité décidée dans les affaires, mais qui sera obligé ou de partager son pouvoir avec le sieur Fox ou de quitter le ministère. L'on ajoute que ce changement entraînera d'autres encore, et, comme tous ceux qui cherchent de culbuter le duc de Newcastle, étaient des partisans outrés de la guerre,[4] l'on devait s'attendre qu'elle serait poussée avec la dernière vigueur.

Mais ce qui peut mortifier plus que tout cela la cour où vous êtes, c'est que, le chevalier Williams ayant envoyé à Londres le traité qu'il a signé entre la Russie et l'Angleterre, on n'a pas voulu le ratifier, tant par des pointilles du cérémonial où ledit Williams a failli, que par des clauses que la cour de Londres a réputé artificieuses, que les ministres de Russie y avaient mises,[5] de sorte que l'on est à présent fort piqué à Londres contre la cour de Pétersbourg et très mécontent du sieur Williams, auquel on a ordonné que, pourvu qu'il ne saurait remédier à tout ce que la cour de Londres ne trouvait à sa convenance, il ne devait plus en parler et rompre la négociation, le Roi et son ministère ne voulant rien plus faire pour ramener ce traité à sa consistance, et qu'on s'en consolera, supposé que la négociation échouerait.

Voilà des particularités sur lesquelles vous pouvez tabler. Au reste, je vous en ordonne le dernier secret, de sorte que vous n'en devez faire communication de la moindre chose à âme qui vive.

Nach dem Concept. Federic.

7021. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 11 octobre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois, et vous aurez déjà pu vous informer par ma dernière lettre secrète des raisons qui ont pro-

[1] Vergl. S. 323. — [2] Vergl. S. 5. — [3] Vergl. S. 5. — [4] Vergl. S. 128. — [5] Vergl. S. 329. Anm. 1.

prement causé le mécontentement que l'Impératrice-Reine et son ministre le comte Kaunitz n'ont pu cacher.[1] Il est cependant encore impossible de dire si la cour de Vienne est tombée d'accord avec celle de Londres. Je suppose toutefois que non, par la raison que je crois que le roi d'Angleterre n'est point encore tout-à-fait préoccupé contre moi.[2]

Quant à ce que vous marquez de l'état complet où l'on se propose de mettre les régiments autrichiens, il faut que je vous dise que, comme, selon le pied qu'on adopte pour rendre complets les régiments,[3] ce sera une petite augmentation de l'armée, les troupes n'ayant jamais été complètes sur ce pied-là, et que, par conséquent, il faudra de nouveaux fonds en argent à cet égard, je veux que vous m'expliquiez d'où ces nouveaux fonds proviendront à la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

7022. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Maltzahn berichtet, Dresden 3. October, aus Depeschen Funcke's an Brühl: „Le grand-chancelier Bestushew a prié le sieur Guy Dickens d'insister auprès du chevalier Williams pour que celui-ci dispose sa cour à donner à la Czarine une gratification de 100,000 livres sterling pour les dépenses qu'elle avait faites, depuis que la négociation pour les subsides avait été entamée.[4] Il le charge, de plus, d'effectuer auprès du ministre anglais que sa cour prête la somme de 10 à 12,000 livres sterling au grand-duc de Russie, pour le tirer des embarras extrêmes où le mettait son indigence, ce que le chevalier Williams a pris *ad referendum*."

Potsdam, 11 octobre 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. Les particularités que vous me marquez par l'apostille de votre dépêche touchant les grandes libéralités que le roi d'Angleterre doit faire à l'occasion de son traité avec la cour de Russie, m'ont fait plaisir, et il sera autant intéressant que curieux d'apprendre à la suite comment la cour de Londres envisagera toutes ces demandes de la part du grand-chancelier Bestushew. En attendant, je suis bien [aise] de pouvoir vous informer, quoique absolument pour votre direction seule et avec défense expresse de m'en garder un secret impénétrable, que j'ai appris par un très bon canal,[5] auquel je puis entièrement me fier, que, loin que le ministère britannique eût reçu avec autant de satisfaction qu'apparemment le sieur Williams s'était

1 Vergl. Nr. 7020. — 2 Vergl. S. 330 ff. — 3 Klinggräffen bezieht sich in dem Berichte vom 1. October auf früher von ihm gemachte Angaben über die Completirung der österreichischen Regimenter. Er hatte unter dem 17. September über eine beabsichtigte Verstärkung der Cavallerieregimenter von 800 auf 1000 Pferde berichtet, unter dem 12. Juli über eine Aushebung von 6,000 Rekruten in den Erblanden. — 4 Vergl. S. 327. — 5 Berichte Michell's, London 23. und 26. September. Vergl. Nr. 7019.

flatté, le traité de subsides signé entre lui et les ministres de Russie, ledit ministère, après en avoir examiné le contenu, n'a pas absolument voulu le ratifier, tant par la raison d'un cérémonial manqué par l'imprudence ou par l'ignorance de Williams, qui dans les deux instruments, au lieu de l'alternative des deux puissances contractantes, usitée dans de pareils instruments, a accordé dans tous les deux la préséance à l'Impératrice et les a signés sur ce pied — que par une autre plus importante que celle-là, savoir pour ce que Williams [a signé] l'article secret, quoique *sub spe rati*, article que le ministère anglais a taxé de détruire tout le corps du traité,[1] et qu'il est très mécontent du sieur Williams et fort piqué contre la cour de Pétersbourg. Aussi a-t-on renvoyé au premier son courrier avec ordre que, pourvu que la Russie ne voudrait pas remédier aux deux susdits articles, il ne devait plus en parler et rompre d'abord la négociation.

Voilà de quoi vous mettre sur la voie pour éclaircir encore mieux cette anecdote, au sujet de laquelle je vous recommande encore le plus grand secret. Au surplus, pour vous aider à supporter vos dépenses secrètes, le conseiller privé Eichel vous fera tenir à cet ordinaire par le sieur Splitgerber la somme de 1,000 écus en frédérics d'or, que celui-ci vous adressera directement, en feignant dans sa lettre à vous que c'était un argent que votre père avait fait adresser à son bureau, afin de vous le faire remettre à Leipzig.

J'attends votre rapport touchant la levée des défenses faites autrefois contre mes sujets commerçants en Saxe;[2] après quoi, vous pourrez bien jeter le propos au premier ministre que vous croyiez qu'il serait convenable à présent de convenir réciproquement sur le jour propre où les commissaires autorisés des deux côtés dussent ouvrir leurs conférences à Halle.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

7023. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 11 octobre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 28 de septembre dernier, et vous assurerez M. Rouillé bien positivement qu'il fallait de nécessité, parceque je vous en ai mandé ci-devant,[4] que le secret des affaires ne fût pas bien observé en France, et que je ne pouvais m'empêcher de soupçonner fortement quelque corruption; que, quoique je ne fusse à même de dire si elle avait été pratiquée dans ses bureaux ou non, la chose n'en était pas moins vraie pour cela, et que l'importance du cas était telle qu'on

1 Michell erwähnt in seinem Berichte, London 23. September, diesen „article secret, dont on n'a pas su me dire le contenu, mais qui détruit tout-à-fait le corps du traité par les clauses artificieuses qui y étaient insérées." — 2 Vergl. S. 319. — 3 Vergl. S. 320. — 4 Vergl. S. 294.

n'y saurait donner trop d'attention pour empêcher que la France et ses alliés n'en ressentissent un grand préjudice qui leur serait d'un dommage irréparable.

Au reste, je ne saurais assez vous recommander encore de n'épargner aucune peine pour me mettre parfaitement au fait des articles de l'instruction du duc de Nivernois.[1] Outre cela, je désire savoir de vous, de manière à y pouvoir tabler fermement, si l'augmentation des troupes de France aura encore effectivement lieu, ou bien si ce n'a été qu'une ostentation et si, après la publication qui en a été faite, l'exécution de l'arrêt, comme il est bien déjà arrivé parfois, en a été suspendue. Il me paraît d'autant plus nécessaire que vous donniez une attention non interrompue à ces sortes de matières et que de temps à autre vous me les retouchiez, que, sur vos lieux, on se ravise sans fin et qu'on y change de plan du soir au lendemain.[2] Aussi ne perdrez-vous pas de vue, mais me marquerez de temps en temps la façon dont on pense dans le Conseil de France, et si une bonne fois on commence à y prendre des résolutions mâles et raisonnables.

Au surplus, je ne vois pas quelles instructions vous pourriez attendre de moi sur le projet de la France concernant le traité de subsides à renouveler entre celle-ci et la Saxe, après que je vous ai déjà allégué et détaillé à différentes reprises[3] toutes les raisons qui me font envisager pareil engagement comme inutile à la France et nuisible à la cause commune. Je m'y borne donc et ajoute ici que cette besogne vient à cesser entièrement, les Saxons eux-mêmes ayant rompu là-dessus, pour s'embarquer avec l'Angleterre.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

7024. [PROJETS D'UNE LETTRE A ÉCRIRE AU DUC DE BRUNSWICK].

Schreiben des regierenden Herzogs von Braunschweig, Braunschweig 8. October 1755: „Sire. Un courrier anglais m'apporta hier la ci-jointe lettre, par laquelle le lord Holdernesse a accompagné la déduction qu'il souhaite d'être présentée à Votre Majesté,[5] de même qu'une carte de l'Amérique septentrionale. Il a, dans l'autre lettre aussi jointe, répondu séparément sur la confidence que je lui avais faite dans les termes relationnés à Votre Majesté,[6] ce qui me fait croire qu'il ne soupçonne rien que tout ce que je lui ai écrit, ne soit pas de mon propre mouvement.

Après lui avoir promis d'avoir soin de ses déductions et de la carte, comme aussi que, d'abord que je serais informé de sentiments de Votre Majesté sur tout ceci, je ne tarderais pas d'en donner part, je lui réponds par rapport à la seconde lettre: »que je n'étais ni assez au fait, ni assez hardi quelles pourraient être les propositions que Votre Majesté juge acceptables, que bien d'indices me faisaient cependant croire qu'il y en ait des conditions qui pourraient convenir à Votre Majesté.«

Je souhaite que ce soit conforme aux intentions et volontés de Votre Majesté, desquelles j'attends la direction de mes démarches ultérieures.

[1] Vergl. S. 324. — [2] Vergl. S. 312. 315. — [3] Vergl. S. 243. 282. 288. — [4] Vergl. S. 318. — [5] Vergl. S. 272. — [6] Vergl S. 287.

Du mariage il n'y a, depuis le départ du roi d'Angleterre, rien de plus;[1] les ministres d'Hanovre continuent de donner des espérances générales.

C'est avec la reconnaissance la plus vive et la vénération la plus parfaite que je suis, Sire, de Votre Majesté le très humble, très obéissant et tout-à-fait dévoué frère et serviteur

Charles.

Whitehall, 30 septembre 1755.

Monseigneur. La lettre dont Votre Altesse Sérénissime a daigné m'honorer, en date le 5 du courant, m'a été remise par Monseigneur le prince Louis, quand j'eus l'honneur de lui faire ma cour, à mon passage par la Hollande. Je n'ai pas manqué de la montrer au Roi, d'abord après l'arrivée de Sa Majesté à Helvœtsluys, où je reçus ses ordres de différer d'y répondre, jusqu'à ce que je me visse en état d'envoyer à Votre Altesse Sérénissime un détail circonstancié des disputes survenues avec la France en Amérique. Dès mon arrivée en Angleterre, j'ai commencé à y travailler; mais le détail en est si gros et les documents à examiner si volumineux que ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai pu la finir. J'ai l'honneur de l'envoyer ci-jointe à Votre Altesse Sérénissime, en La priant au nom du Roi de la faire parvenir à Sa Majesté Prussienne. Je me flatte qu'elle y trouvera un contraste bien marqué entre les injustices et les violences de la France et la modération invariable du Roi. Sa Majesté a vu avec un sensible plaisir que le roi de Prusse continuait à s'expliquer favorablement pour l'entretien de la paix générale en Europe et surtout du repos de l'Empire. La continuation de ces sentiments pourra effectuer un évènement si désirable, comme il n'est point à présumer qu'aucune puissance voulût commencer des actes d'hostilité en Allemagne, sans être préalablement assurée du soutien de Sa Majesté Prussienne; mais il aurait été à souhaiter que Sadite Majesté se fût expliquée plus clairement sur ce qui regarde les États allemands du Roi, en cas que, contre toute justice, on voulût inquiéter le Roi en Allemagne, en conséquence des démêlés purement anglais. Je dois donc, par ordre du Roi, réitérer mes instances auprès de Votre Altesse Sérénissime qu'Elle veuille derechef tâcher d'induire Sa Majesté Prussienne à l'explication en question, et Votre Altesse Sérénissime peut S'assurer de la sincérité avec laquelle le Roi y répondra.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime le très humble, très obéissant serviteur

Holdernesse.

J'ai pris la liberté d'ajouter une carte de l'Amérique septentrionale pour l'usage de Sa Majesté Prussienne.

Whitehall, 30 septembre 1755.

Monseigneur. La façon ouverte et confidentielle dont Votre Altesse Sérénissime a daigné S'expliquer envers moi, exige de ma part la plus vive reconnaissance, et je me flatte qu'Elle voudra bien me permettre de m'ouvrir, de mon côté, avec la même franchise dans cette lettre particulière sur les conjectures que Votre Altesse Sérénissime a formées des intentions de Sa Majesté Prussienne sur l'objet de la neutralité des États allemands du Roi.

Par les pièces que j'ai eu l'honneur de communiquer à Sa Majesté Prussienne, elle jugera de la justice et même de la modération du procédé du Roi envers la cour de France dans les différends survenus avec cette couronne en Amérique, et que c'est la France elle-même qui a commencé les hostilités dans cette partie du monde, en envahissant une province dont la possession était décidée en faveur du Roi et dont on réglait actuellement les limites, en saisissant par force ouverte et en fortifiant un pays dont le Roi était en possession, et où la France n'a jamais prétendu même avoir le moindre droit, avant l'année 1750, et en attaquant un fort érigé par ordre de Sa

[1] Vergl. S. 303.

Majesté dans son propre territoire. Mais, quelle que soit l'idée que l'on puisse se former des affaires d'Amérique et de leurs suites par rapport à l'Angleterre, il est constant que rien ne peut égaler l'injustice de vouloir y impliquer le Roi comme électeur, et le Roi est trop assuré de l'attachement dévoué de tous ses sujets pour pouvoir douter qu'il ne se trouve efficacement soutenu par la nation anglaise dans une pareille conjoncture. Les conséquences en seront toujours fâcheuses. Le roi de Prusse est certainement en état de les prévenir et se concilierait, par ce moyen, l'amitié du Roi et l'affection de la nation anglaise, pour laquelle Sa Majesté Prussienne a toujours témoigné de l'estime, et le roi de Prusse pourrait aussi, en conservant la paix, agir autant pour sa gloire qu'il a jamais fait jusqu'ici par le succès le plus brillant de ses armes, et se verrait assurée par là la tranquille possession du fruit de ses victoires passées.

Je l'avouerai, Monseigneur, que mon entière ignorance de ce que le roi de Prusse pourrait croire »proposition acceptable«,[1] m'a empêché jusqu'ici de toucher cette corde-là; mais j'ai lieu de croire que, si le roi de Prusse voulait bien s'expliquer ouvertement en faveur de la neutralité d'Hanovre et sur l'entretien de la paix en Allemagne, on choisirait un ministre anglais de confiance, et qui ne serait pas désagréable à Sa Majesté Prussienne, pour cette négociation, qui pourra se terminer à Berlin sous les yeux même du roi de Prusse.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime le très humble, très obéissant serviteur

Holdernesse.

Projet d'une lettre écrite avec ouverture au Duc.

J'ai reçu la déduction que vous m'envoyez des différends que les Français et Anglais ont en Amérique. Il est bien difficile de décider entre deux puissantes nations, et c'est à Dieu, qui est le seul juge des rois, à connaître de leur cause; pour moi, je me renferme dans ma sphère, et je fais des vœux pour que cette guerre, si étrangère aux intérêts de l'Allemagne, ne s'y communique pas. Vous me parlez de propositions que les Anglais voudraient me faire, pour qu'en cas de guerre je promisse de maintenir ou de contribuer à la neutralité du pays d'Hanovre. Quant à mon personnel, je la promettrais dès aujourd'hui, cette neutralité; car, vous qui connaissez ma façon de penser, vous savez que je n'ai point le dessein d'empiéter sur mes voisins et

Projet de lettre moins naturelle et plus circonspecte.

J'ai reçu la pièce que vous avez eu la bonté de m'envoyer touchant les démêlés des Anglais et des Français au Nouveau Monde; c'est de ces deux déductions qu'on peut dire: »Je ne décide point entre Genève et Rome«; c'est à Dieu seul à connaître de la justice de cette cause, il est le seul juge des rois.

Vous me marquez en même temps que les Anglais vous ont fait des ouvertures pour savoir ma façon de penser sur cette guerre, et qu'ils pourraient même exiger de moi la neutralité de l'Allemagne. Vous me connaissez assez pour savoir que personne ne la désire plus que moi, et que, si j'y peux contribuer, sans me brouiller avec mes alliés, je le ferai avec le plus grand empressement, d'autant que

[1] Vergl. S. 287.

que je n'ai jamais eu dessein direct ni indirect sur les États du roi d'Angleterre en Allemagne, je crois même d'avoir empêché, l'année 1741, que l'armée de Maillebois s'en emparât.[1] Il ne s'ensuit pas de là que j'aurai la même influence sur les résolutions des Français qu'alors, de sorte que je vous avoue que ces propositions m'embarrassent d'autant plus que je ne me saurais brouiller avec un allié comme le roi de France pour l'amour de gens avec lesquels j'ai actuellement deux démêlés qui ne sont que suspendus, l'un avec les Anglais touchant la déprédation de quelques vaisseaux marchands prussiens,[2] l'autre avec les Hanovriens touchant les droits imaginaires qu'ils s'attribuent sur l'Ostfrise, affaire dans laquelle ils ont agi très peu amiablement envers moi à Ratisbonne.[3] J'ai témoigné assez de modération jusqu'à présent dans ces affaires-là; ce n'est pas à dire non plus que cela fût assez fort pour occasionner une rupture de ma part, à laquelle je ne me résoudrai envers tous ceux qui se déclareront mes ennemis, que le plus tard qu'il se pourra; mais, à parler à cœur ouvert, que me veut-on? Que je quitte des alliés dont je n'ai point à me plaindre? Pour qui? Pour une puissance avec laquelle je ne sais actuellement pas si je suis bien ou mal. Qu'on me demande ma neutralité pour moi; assurément, je réponds à cela que l'on n'a pas besoin de la demander, et que personne n'évitera plus la guerre que moi, à moins que ma situation nos engagements ne sont point offensifs; d'ailleurs, il règne un sens énigmatique dans ces propositions des Anglais que je n'ai pu pénétrer jusqu'à présent; je ne sais ce que l'on veut de moi, il faut s'expliquer clairement et ne point demander des choses contraires aux engagements dans lesquels je suis; si l'on me demande des choses compatibles avec les liaisons que j'ai contractées, je me ferai un plaisir d'obliger le roi d'Angleterre. Quant à mon personnel, il peut être persuadé que je serai charmé de lui en donner des marques, il peut être sûr que jamais je n'ai pensé ni formé le dessein de troubler ses possessions allemandes, et que, quant à ce qui me regarde, je ferai ce qui dépendra de moi pour maintenir la paix, à moins qu'il n'arrive des évènements que je ne saurais prévoir à présent, et qui me mettraient dans un plus grand risque en restant dans l'inaction qu'en agissant, et, si ce que je vous dis, ne suffit point à ceux qui vous ont fait ces insinuations, il ne dépend que d'eux de s'expliquer plus clairement.

[1] Vergl. Bd. I, 364. — [2] Vergl. Bd. IX, 479; X, 528. — [3] Vergl. Bd. IX, 484; X, 535.

propre ne devienne si dangereuse que je risque plus en conservant la paix qu'en faisant la guerre. Ainsi, mon cher Duc, tout ce que vous me marquez que vous ont écrit les Anglais, est si vague que je ne sais en vérité qu'y répondre; si c'est leur sérieux et qu'ils veuillent se réconcilier avec moi, je crois qu'ils parleront d'une façon plus intelligible et moins en style d'oracle etc.

Je ne saurais deviner les pensées des autres; si c'est leur sérieux et qu'ils aient réellement quelque chose à me dire, soyez persuadé qu'ils s'expliqueront plus clairement, si non, je dois croire qu'ils n'ont en vue que de nous amuser tous les deux.

Die Projets eigenhändig. Das Schreiben des Herzogs mit den Beilagen nach der Ausfertigung.

7025. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

[1] J'ai reçu le factum des Anglais avec la carte de l'Ohio que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Cette affaire est très compliquée, je crois qu'on aurait pu s'expliquer davantage dans l'article du traité d'Utrecht, et que, par une définition nette de ce que l'on entend par le nom de la Cayenne, on aurait prévenu tous les sujets de dispute qu'ont à présent les Anglais et les Français. Quant au fond de ce différend, Dieu seul, juge des rois, peut en prononcer. Je passe à présent de l'Amérique en Europe et de l'Europe à notre chère patrie, et je crois avoir compris par votre lettre que le roi d'Angleterre exige de moi une neutralité pour le pays d'Hanovre. Quant à mon personnel, je lui répondrais d'abord que je n'ai jamais formé dessein direct ni indirect sur ses États d'Hanovre et que, par conséquent, quant à moi, je pour-

[Sans-souci, 13 octobre 1755.][2]

J'ai reçu le factum des Anglais avec les cartes de la Cayenne[3] etc. que vous avez eu la bonté de m'envoyer. C'est une cause très compliquée et qu'il semble que le hasard ait pris plaisir d'embrouiller. Je crois qu'on aurait pu s'expliquer plus nettement dans le traité d'Utrecht sur ce qu'on entend par la Cayenne, et que, par quelques éclaircissements, on aurait alors pu prévenir les brouilleries des Anglais et des Français. C'est à Dieu, le seul juge des rois, à décider du droit de ces nations. Je passe à présent de l'Amérique en Europe et de l'Europe à notre chère patrie. Si j'ai bien compris votre lettre, je crois y avoir entendu que le roi d'Angleterre exige de moi une déclaration de neutralité pour ses États d'Hanovre. Quant à la Prusse, je peux lui répondre que nous n'avons jamais eu de dessein

[1] Dritter Entwurf des Königs zu dem in nebenstehender Fassung abgegangenen Schreiben. — [2] Das Datum von der Hand des Cabinetssecretärs, nebst dem Vermerk: „Dieses ist der Brief so eigentlich abgegangen". — [3] Sic.

rais lui en garantir la neutralité, sans que ma volonté ne me donnât jamais un désaveu sur cette déclaration; mais je vous prie de considérer d'un autre côté que je ne peux point assurer des évènements; qu'étant encore allié de la France, je ne suis cependant en aucune façon en état de répondre de sa conduite; qu'à la vérité notre alliance n'est simplement que défensive, mais que je ne vois point par quel droit je pourrais l'empêcher de pousser sa pointe. Ne serait-elle pas en droit de me dire: »Nous avons embrassé vos intérêts lors des différends que vous eûtes avec les Anglais[1] touchant la déprédation de quelques vaisseaux prussiens,[2] nous vous avons promis nos secours, au cas que le roi d'Angleterre poussât jusqu'aux hostilités ses prétentions sur l'Ostfrise que ses ministres à Ratisbonne semblaient annoncer, et à présent que nous sommes en guerre avec ces mêmes Anglais que vous n'avez pas empêchés de nous prendre nos vaisseaux, vous voulez nous empêcher de nous défendre!« D'ailleurs, comment voulez-vous que je heurte de front des alliés qui ne m'ont jamais manqué, et que, pour faire plaisir au roi d'Angleterre, je me trouve isolé en Europe et peut-être contraint par les conjonctures de faire la guerre seul et sans alliés, sans compter que, si l'on exige des démarches de ma part, il faut que je sois bien sûr d'un autre, qu'on ne prenne pas des mesures qui m'obligent à les rompre. Quelque envie que j'aie de cultiver direct ni indirect sur les possessions allemandes du roi d'Angleterre, sur lesquelles nous n'avons ni droits ni prétentions; qu'ainsi je peux répondre de la Prusse et que certainement nous ne désirons que le maintien de la paix; mais comment le roi d'Angleterre veut-il prétendre de moi — qui ne suis ni en liaison ni en traité avec lui — que je lui réponde des évènements futurs, lui qui ne s'explique point de ses propres desseins et qui peut prendre telles mesures qui m'obligeraient à contre-cœur de sortir de l'inaction et de prévenir des conjonctures dont le danger pourrait retomber sur l'État que je gouverne. Il est vrai que, l'année 1741, je fus assez heureux que d'arrêter les opérations du maréchal de Maillebois et de donner lieu au traité que le sieur de Münchhausen signa à Francfort-sur-le-Main, mais à présent les conjonctures sont différentes. Je suis à la vérité allié de la France, notre traité est simplement et purement défensif, mais sous quel prétexte et avec quelles couleurs pourrais-je couvrir une démarche aussi singulière que serait de ma part celle de prescrire des bornes aux mesures qu'elle peut prendre? Ne serait-elle pas en droit de me dire: »Nous avons embrassé vos intérêts lors des différends que vous eûtes avec les Anglais touchant la déprédation de quelques vaisseaux prussiens, nous vous avons assurés de nos secours, au cas que le roi d'Angleterre, pour soutenir je ne sais quelles prétentions qu'il forme sur l'Ostfrise, en vînt jusqu'à la rup-

[1] Vergl. S. 333 Anm. 2 und 3. — [2] In der Vorlage verschrieben: français.

l'amitié du roi d'Angleterre, ce ne peut jamais être aux dépens de l'État dont je ne suis que le premier serviteur, et auquel mon devoir m'oblige de sacrifier mes inclinations personnelles, mes affections, mes haines et, en un mot, toutes mes passions. En vain dirait-on à un pilote qui cherche un port pour éviter l'orage, qu'il doit revirer de bord et retourner en mer: il continuera sa route pour se garantir du danger; mais, si on lui en indique une plus sûre et plus courte, il la suivra avec plaisir. Quant à mon personnel, je serai toujours flatté de donner au roi d'Angleterre des marques de l'estime et de la considération que j'ai pour lui; mais, quant aux affaires qui regardent l'État dont le destin m'a confié le gouvernement, j'espère que, s'il veut me faire des propositions qui regardent cet État, il voudra bien combiner les intérêts de la Prusse avec ceux de l'Angleterre d'une façon qu'ils s'accordent.

ture, et, à présent que nous sommes en guerre avec ces mêmes Anglais, lesquels vous n'avez pas empêchés de prendre nos vaisseaux, vous voulez nous empêcher d'employer les moyens que nous jugeons les plus propres pour nous défendre?« Ne m'accuserait-on pas avec justice d'ingratitude envers des alliés dont je n'ai point à me plaindre et d'étourderie de m'être engagé d'un côté à seconder le roi d'Angleterre, sans savoir ses intentions ni ses desseins? On exige beaucoup de moi, sans s'expliquer d'un autre côté. Je serai en tout temps disposé à recevoir ceux que le roi d'Angleterre voudra m'envoyer, et, pour mon particulier, à lui donner des marques de l'estime et de la considération que j'ai pour lui; je dois cependant vous avertir qu'en qualité d'homme qui gouverne un État dont le bonheur et la garde m'est confié, mon premier devoir est de penser à ne faire aucune démarche contraire à ses intérêts, que je dois lui sacrifier mes penchants, mes haines, mon personnel et, en un mot, toutes mes passions; qu'ainsi, si le roi d'Angleterre ou quelque prince de l'Europe me fait des propositions, il faut avant tout que les intérêts de la Prusse s'accordent avec ceux de la nation qui me fait des propositions, et que, si on exige de moi que je m'explique, je suis de même en droit d'exiger qu'on s'explique de son côté.

Nach dem eigenhändigen Entwurf resp. Concept.

7026. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.[1]

Sanssouci, 13 octobre 1755.

Mon cher Frère. Je suis bien fâché de l'incommodité que vous cause la négociation dont le roi d'Angleterre vous a chargé, mais, comme elle est une fois en train, il faut voir à quoi cela mènera et si Messieurs les Anglais n'ont pas envie de se moquer de vous et de moi. N'est-ce pas bien singulier que ces gens demandent que j'épouse leurs intérêts lors qu'actuellement j'ai deux gros démêlés avec eux qui ne sont pas vidés? On dirait que toute la terre, aux dépens des intérêts propres d'un chacun, est obligée d'embrasser la défense de ce fichu pays? On exige de moi des déclarations, dans un temps qu'on ne s'explique pas soi-même; ils veulent que je plante là la France et que je me repaisse de la gloire d'avoir préservé leur pays d'Hanovre, qui ne me regarde ni en noir ni en blanc; ces gens ou veulent me duper grossièrement, ou ils sont fols et imbus d'un amour propre et ridicule. Cependant, je vous prie de leur donner des espérances, dans une lettre particulière dont vous accompagnerez la copie de la lettre ostensible que je vous écris,[2] et de leur marquer que le duc de Nivernois venait ici pour faire un nouveau traité, le mien expirant au mois de mai prochain,[3] et que vous croyez que, si, de la part de l'Angleterre, on voulait établir une confidence réciproque, il fallait s'expliquer plus ouvertement; que, comme c'étaient eux qui avaient commencé la négociation, que c'était aussi à eux à parler les premiers; que, comme nous n'avions aucun engagement ensemble qui les mît en droit de prétendre la moindre chose de moi, il fallait nécessairement qu'ils parlassent plus ouvertement pour s'attendre à une même ouverture de ma part, et que surtout il fallait commencer par aplanir les vieux démêlés, avant que de procéder plus loin etc.

Je suis bien fâché de vous ennuyer par ce galimatias politique, mais je ne saurais faire autrement dans ce moment-ci; ma situation est critique, il ne me convient point de m'aventurer et de faire des étourderies dont je pouvais peut-être me repentir. D'ailleurs, ces gens sont si boutonnés qu'ils me donnent lieu de les soupçonner et que je crois presque qu'ils ne pensent qu'à gagner du temps, à m'endormir à présent pour planter vous et moi le printemps qui vient, lorsqu'ils auront arrangé leur jeu et qu'ils croiront pouvoir se passer de moi. Je vous embrasse de tout mon cœur, en vous assurant des sentiments tendres et pleins d'estime avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vertrauliches Begleitschreiben zu dem voranstehenden ostensibeln Schreiben. — [2] Vergl. Nr. 7025. — [3] Vergl. S. 287.

7027. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 30. September: „Vous jouez, Sire, un trop grand rôle dans l'Europe pour être indifférent à ces gens-ci,[1] et ce serait avoir bien mauvaise opinion de leur jugement et de leur politique que de s'imaginer qu'ils ne réfléchissent pas sur le chapitre de Votre Majesté dans les conjonctures présentes. Ils en sont, au contraire, si éloignés qu'ils attendent avec une espèce d'inquiétude de voir le parti que Votre Majesté prendra, et jusqu'à quel point Elle S'attachera à la France, avec laquelle on croit toujours que Votre Majesté n'est pas en règle, et que c'est pour tâcher de s'y mettre que cette couronne Lui enverra le duc de Nivernois en qualité d'ambassadeur extraordinaire.[2] Malgré cela, on se persuade que Votre Majesté ne Se décidera qu'à bonnes enseignes, et, autant que je puis m'en apercevoir, on souhaiterait fort qu'Elle restât tranquille. C'est dans cette idée qu'une partie des ministres ne seraient pas fâchés, à l'heure qu'il est, que le traité avec la Russie ne se conclût pas,[3] parceque, disent-ils, il y aurait moins de probabilité que Votre Majesté Se remuât, au lieu que, s'il se signe et que l'on fasse entrer les Russes en Allemagne, on sent qu'il n'est guère possible que Votre Majesté reste les bras croisés."

Nach dem Concept.

Potsdam, 14 octobre 1755.

J'ai reçu à la fois vos deux rapports du 30 de septembre dernier et du 3 de ce mois et ne saurais qu'en être fort satisfait. Je suis bien aise que le ministère anglais commence à penser plus favorablement sur mon sujet, et je suis d'avis que, quand l'occasion se présentera à vous où vous puissiez vous entretenir avec gens d'affaires de toute espèce sur ces sortes de matières, vous leur jetiez, toutefois simplement comme votre idée, qu'il serait bien à souhaiter que des différends d'aussi peu de relevance que ceux qui subsistent entre les deux cours touchant les déprédations de nos vaisseaux marchands,[4] fussent terminés agréablement, et vous observerez, au reste, qu'il faudra que vous les confirmiez adroitement dans l'opinion, savoir qu'une marche de troupes russes en Allemagne ne saurait guère que m'obliger bon gré mal gré à entrer dans la guerre.

Federic.

7028. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 14 octobre 1755.

Votre rapport du 4 de ce mois m'est bien parvenu, et je n'ai pour aujourd'hui rien à vous écrire d'intéressant, les affaires se trouvant encore dans le même état. Quant à vous, je souhaiterais que vous m'informassiez au juste de la situation où se trouve au moment présent la cour où vous êtes avec celle de Londres,[5] et du parti que prendra enfin la première dans les conjonctures présentes vis-à-vis de l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 289. 312. — [2] Vergl. S. 337. — [3] Vergl. S. 329. — [4] Vergl. S. 333. — [5] Vergl. S. 328.

7029. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 14. October 1755.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 13. Oktober, über eine Unterredung mit dem französischen Gesandten La Touche. Derselbe hat im Auftrage seiner Regierung Mittheilung gemacht von der Sendung eines österreichischen Emissärs, des Grafen Sinzendorff, nach Stockholm, um dem stockholmer Hofe Misstrauen gegen Frankreich und Preussen einzuflössen. La Touche hat weiter mitgetheilt, dass der französische Gesandte bei der Pforte ebenso wie der schwedische die preussischen Interessen unterstützen würden,[1] und dass Schweden und Dänemark mit dem Plane umgingen, gemeinsame Vorkehrungen gegen die englische Kaperei zu treffen.[2]

Ihm ein obligeantes Compliment deshalb zu machen; es ist insoweit immer gut.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7030. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A LEIPZIG.

Potsdam, 15 octobre 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, m'a été rendu, au sujet duquel je vous réponds que je vous demande une explication motivée[3] des véritables raisons pourquoi la cour paie si mal ses sujets qui ont à prétendre à la *Steuer*,[4] et d'où ce défaut en argent lui arrive, vu ses revenus et qu'elle n'a pas fait depuis quelque temps des dépenses extraordinaires.

Au reste, j'attends à présent votre rapport sur le temps propre que les conférences de commerce commenceront à Halle, et quel jour la cour de Dresde me voudra proposer pour l'ouverture de ces conférences.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

7031. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 17. October 1755.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Der Generalauditeur von Pawlowsky wird Euch umständlich anzeigen können, was zeither mit dem Magistrat der Stadt Ulm eines dort wegen beschuldigter, aber nicht erwiesener Mordthat arretirten Lieutenant von Heyden und Soldaten Bock Kleist'schen Regiments vorgefallen ist, und welchergestalt sich der wienersche Hof von dieser ihn eigentlich nichts

[1] Vergl. S. 202. — [2] Vergl. S. 304. — [3] Vergl. Nr. 7057 S. 358. — [4] Vergl. Bd. X, 163. — [5] Vergl. S. 329.

angehenden Sache meliren und gedachten Magistrat die Extradition des inhaftirten Lieutenants inhibiren wollen; allenfalls werden Euch auch die Originalanlagen davon zeigen. Mein Wille ist demnach, dass Ihr selbst mit dem österreichischen Minister Grafen von Puebla aus der Sache und wegen dieser offenbaren Zunöthigung seines Hofes und des Reichs-Hofraths ganz ernsthaft sprechen und ihm alle nachdrückliche Remonstrationes dahin thun sollet, damit er es durch seine Insinuationes bei seinem Hofe dahin bringe, dass gedachter Lieutenant nebst dem bei ihm befindlichen Musquetier um so mehr anhero extradiret werden müsse, als Ich vorhin bereits alle Versicherung gegeben habe, dass derselbe solchenfalls nach dem Befinden seines Verbrechens auch allhier nach aller Rigueur derer Gesetze bestrafet werden soll. Ihr habt Euch hiernach zu achten und gedachtem Grafen Puebla zugleich alle Ursachen zu detailliren, warum Ich Mich berechtiget finde, die Extradition gedachten Lieutenants zu verlangen, damit derselbe das nöthige hierzu bei seinem Hofe vorbringe; wie Ihr dann auch mit gedachtem Generalauditeur von Pawlowsky das erforderliche zu concertiren habt, was inzwischen an den Magistrat zu Ulm weiter zu schreiben ist, damit unterdessen allda nichts Mir präjudicirliches gegen ermeldeten Lieutenant verhänget werden müsse. Ich bin Euer wohlaffectionirter König

Friderich.

P. S.

Auch werdet Ihr aus der Anlage mit mehrern ersehen, was einem bei des Prinzen Eugen von Württemberg Liebden Dragonerregiment stehenden Lieutenant von Erckenstein im Oesterreichischen begegnet ist, als derselbe ohnlängst von Mir den Urlaub erhalten, nach Graz in Steiermark zu reisen, um seine Familiensachen mit seinen Eltern in Richtigkeit zu bringen, wie grob ihm allda von dem dort commandirenden Generallieutenant von Kheul begegnet, und wie er sogar allda ohne die geringste Ursache zu einem schlechten Arrest und Gefängniss gebracht worden, aus welchem man ihn dennoch, nachdem man sich seines groben Unfugs besonnen, wiederum entlassen hat. Ich will dannenhero, dass Ihr gleichfalls deshalb und zwar Selbst mit dem Grafen von Puebla darüber sprechen und ihm ernsthaft zu Gemüthe führen sollet, wie sehr man dortiger Orten sich darunter vergangen, und mit wie vielem Grunde Ich darüber die behörige Satisfaction fordern könne, auch wie endlich Mich diese üble Procédés nöthigen werden, denen fast beständighin in Menge nach Schlesien, auch hiesiger Orten kommenden österreichischen Officiers, welchen doch bisher überall in Meinen Landen mit aller Humanité, Politesse und Attention vor den Dienst, in welchem sie stehen, begegnet worden ist, auf gleiche Art, wie denen Meinigen dortiger Orten auf eine ganz ohngewöhnliche Art geschiehet, begegnen zu lassen.[1]

Nach der Ausfertigung.

---

1 Vergl. S. 38; Bd. X, 264. 265.

7032. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 17. Oktober, in Betreff der zwischen Preussen und Schweden entstandenen Differenzen: „Le chevalier de La Touche nous est venu voir pour nous dire que, sur le rapport qu'il en avait fait à sa cour,[1] le sieur de Rouillé lui avait répondu qu'il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, de porter la Suède à changer en rien son nouveau cérémonial, surtout, après que non seulement le Roi son maître, mais encore la Russie avaient fait déclarer tout récemment à la cour de Suède que, dans le cas où ils pourraient y envoyer d'autres ministres, ceux-ci devaient se conformer à la nouvelle étiquette de Suède dans leurs premières audiences et les prendre sur le même pied que le sieur d'Asseburg, ministre de Danemark, les avait eues.[2] Que, cependant, il était venu à la France une idée qui pourrait bien servir à tirer du moins dans le moment présent les deux cours de l'embarras où cette affaire les avait mises, savoir qu'il plût à Votre Majesté de faire expédier pour le comte de Solms des lettres de créance comme simple ministre;[3] que la Suède ne saurait lui refuser en cette qualité des audiences particulières; qu'en attendant il entrerait dans l'activité de son ministère et se trouverait par là en état de travailler conjointement avec les ministres des cours alliées de Votre Majesté pour aplanir ce différend, et qu'en suite il pourrait prendre le caractère d'envoyé extraordinaire et les audiences en cette qualité, de la manière dont on serait convenu."

Potsdam, 18. October 1755.

Das ist nicht die Hauptsache, sondern Ich will haben, dass der Baron Höpken Mir Reparation vor die Grobheit thun soll, so er gegen Mich durch die indecenten Termes, deren er sich bei der geschehenen Declaration wegen des von Rexin gebrauchet, begangen hat.[4] Dieses ist die Hauptsache, an die andere wegen des Ceremoniels ist Mir nicht gelegen, und will Ich darin wohl nachgeben, wenn zuforderst die Hauptsache ihre Richtigkeit erhalten haben wird.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7033. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 7. Oktober, über eine Unterredung mit dem französischen Botschafter Havrincourt, in welcher dieser folgenden Vorschlag zur Beilegung der bestehenden Differenzen ge-

Potsdam, 18 octobre 1755.

Quoiqu'en conséquence de votre rapport du 7 de ce mois je sois parfaitement persuadé des

[1] Vergl. S. 308. — [2] Vergl. S. 71. — [3] Vergl. Bd. VII, 378. — [4] Vergl. S. 176—178.

macht habe: „Que Votre Majesté voulût à Son tour faire déclarer que c'était par oubli qu'Elle n'avait pas averti au temps le ministère d'ici de la mission de Rexin,[1] qu'après cela, on pourrait peut-être trouver moyen de faire faire ici une déclaration comme quoi on n'avait pas eu l'intention d'offenser Votre Majesté, et qu'enfin on pourrait bien s'arranger sur les expressions convenables."

bonnes et sincères intentions du marquis d'Havrincourt pour mettre fin au différend qui s'est élevé entre moi et le ministère de Suède, je ne saurais cependant applaudir à l'idée de ce ministre en faisant une déclaration au ministère de Suède telle qu'il vient d'aviser, bien que, d'ailleurs, j'insiste invariablement sur la nécessité qu'il y a que M. de Hœpken déclare qu'il avait mal choisi ses termes en faisant la déclaration en question envers moi au sujet de l'envoi du sieur de Rexin; ce que vous devez donner à entendre au marquis d'Havrincourt comme une résolution que j'ai prise et dont je ne me départirai pas.

Nach dem Concept.

Federic.

7034. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Fontainebleau 2. Oktober, dass er der Weisung des Königs gemäss[2] dem Minister Rouillé Vorstellungen in Betreff der Festungen gemacht habe, welche Frankreich von Holland zu fordern beabsichtigte: „Le ministre a été obligé de convenir qu'il serait dangereux d'avancer une pareille proposition et que ce serait donner beau jeu à l'Angleterre et la cour de Vienne pour entraîner la Hollande de leur côté. Aussi m'a-t-il assuré qu'on n'ordonnerait point au sieur d'Affry d'en faire usage, et qu'on se bornerait à faire sonder la République sur le parti qu'elle voudrait prendre, et à la faire expliquer elle-même sur les offres qu'elle voudrait faire à la France en assurance de ses engagements . . . Le ministère de France n'est point aussi indifférent à l'égard du traité de la Saxe[3] qu'il paraît de l'être, et je sais à n'en pouvoir douter que Monsieur le Dauphin et Madame la Dauphine désirent cette alliance avec la plus grande chaleur et qu'ils emploient tout le crédit qu'ils peuvent avoir sur l'esprit du Roi pour le déterminer à y donner son consentement. Le comte Broglie s'y prête de son côté avec le plus grand zèle et

Potsdam, 18 octobre 1755.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 2 et du 5 de ce mois. Je suis bien aise que les représentations que vous avez faites au sieur Rouillé touchant les places qu'on avait dessein de demander à la République, lui aient fait impression; je ne saurais cependant point encore trop goûter l'ordre qu'on veut donner au sieur d'Affry pour faire expliquer la Hollande sur les offres qu'elle voudrait faire en assurance de sa neutralité; car, à moins qu'on ne veuille flatter les gens qui sont encore tant soit peu neutres, mais leur faire, au contraire, des déclarations fières, on les révoltera et les éloignera de la France.

Les raisonnements que vous faites sur les mauvaises conséquences de l'indécision de la France à prendre son parti et à montrer plus

[1] Vergl. S. 176—178. — [2] Vergl. Nr. 6983 S. 302. — [3] Vergl. S. 330.

fait tout ce qu'il peut pour ébranler M. Rouillé, en exagérant les avantages que la France retirerait d'une pareille alliance."

Knyphausen berichtet, Fontainebleau 5. October, über den Stand der Streitigkeiten zwischen England und Frankreich: „Il serait à désirer que la dernière prît enfin un parti et qu'elle montrât plus de fermeté qu'elle n'a fait jusqu'à présent.[1] Les pirateries des Anglais[2] suspendent son commerce et feront perdre à l'État des sommes considérables et un grand nombre de matelots, pour peu qu'on persiste ici dans la tolérance ridicule qu'on a marquée jusqu'à présent à cet égard . . . L'abbé de Bernis vient de me remettre le mémoire ci-joint, par lequel il offre à Votre Majesté les services d'un de ses parents, nommé M. de Narbonne, dont le père a été obligé de sortir de France pour cause de religion et s'en réfugier à Genève."

de fermeté que jusqu'ici, sont fort justes, je souhaiterais seulement que vous en fissiez également usage auprès des ministres de France, afin de leur faire comprendre la mauvaise impression que cela fait sur leurs amis et alliés, quand ils voient les sujets commerçants de la France abandonnés à l'avidité des Anglais sans défense et sans protection.

Au surplus, puisque vous dites que la France ne veut point se décider, avant qu'elle ne se soit concertée avec ses alliés, expliquez-moi, je vous prie, qui sont proprement ces alliés qu'elle veut exciter: elle n'est point d'accord avec l'Espagne;[3] pour la cour de Turin, elle ne la comptera pas entre ses alliés;[4] son traité avec moi va finir au mois de mai de l'année qui vient,[5] ainsi qu'il ne reste que le Danemark,[6] la Suède[7] et l'Électeur palatin[8] pour se concerter. Il y a encore l'article par rapport au traité qu'il paraît que la France est décidée de conclure, bon gré mal gré moi, avec la Saxe, en conséquence de ce que vous m'en avez marqué. Sur quoi, je vous dirai que vous devez vous ressouvenir de toutes les raisons que je vous ai indiquées dans ma dépêche du 9 d'août,[9] et du depuis encore dans différentes dépêches,[10] pourquoi je ne saurais nullement goûter cette alliance, qui ne saurait être d'aucun effet ni d'utilité pour la France, mais bien très préjudiciable pour nos affaires et pour nos intérêts communs. Si, malgré tout cela, la France veut passer à conclure cette alliance, elle sera bien la maîtresse d'y faire comme bon lui semble; mais que M. de Rouillé se souvienne que le terme de mon traité avec la France va expirer et que, de la sorte qu'on se prend à mon égard relativement à la Saxe, j'aurai de la peine à renouveler mon traité; ce que vous ne laisserez pas d'insinuer intelligiblement à ce ministre, quoiqu'avec douceur et de la modération et en termes modifiés; mais, quant à vous, je veux bien vous confier, bien que absolument pour votre direction seule, que, pourvu que la France prenne des engagements avec la cour de Dresde, je ne pourrai que de me retirer du jeu, et que je ne mettrai pas la plume à la main pour signer le renouvellement de mon traité avec la France.

1 Vergl. S. 330. — 2 Vergl. S. 327. — 3 Vergl. S. 317. — 4 Vergl. S. 217. — 5 Vergl. S. 337. — 6 Vergl. Bd. X, 303. — 7 Vergl. Bd. X, 340. — 8 Vergl. S. 79. — 9 Vergl. Nr. 6918 S. 243. — 10 Vergl. Nr. 6959 S. 282; Nr. 6967 S. 288.

Quant au sieur de Narbonne que l'abbé de Bernis offre à mon service, comme j'ignore jusqu'à présent où il est et à quoi il saurait proprement être employé, de même que ses talents, il faut nécessairement que j'en sois préalablement instruit, avant que de pouvoir me déclarer.

Federic.

Nach dem Concept.

7035. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE

Potsdam, 18 octobre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois. Nous avons eu[1] la confirmation de la nouvelle de la déposition du khan de la Crimée, avec cette différence cependant qu'elle n'a point été motivée par la Russie, mais par l'inconstance de la nation qu'il commandait et qu'il gouvernait avec trop de despotisme et de dûreté, de sorte que celle-ci, poussée à bout, a exigé sa déposition. Au surplus, si j'ose me fier à un rapport qui m'est venu,[2] la Porte doit très bien entrevoir à présent de quelle conséquence sont pour elle les nouveaux établissements des Moscovites aux confins de l'Ukraine,[3] et les bachas de Chozim et de Bender, avec le hospodar de la Moldavie, ne discontinuent point, à ce qu'on dit, d'en représenter les dangereuses conséquences à la Porte.

Ce que le comte de Starhemberg a écrit au sujet de la retraite du comte de Saint-Séverin du Conseil, est exactement conforme à la vérité.[4]

Il ne faut point être surpris de ce que la cour où vous vous trouvez ne veuille pas présentement faire marcher plus de ses troupes [aux Pays-Bas] qu'elle y a actuellement;[5] ce serait une chose bien téméraire que faire le contraire, dans un temps où l'Angleterre n'a encore fait aucun plan pour agir. Du reste, c'est toujours une énigme pour moi d'où la cour de Vienne tire les fonds en argent pour remonter sa cavalerie et pour recruter et augmenter son armée,[6] et comme il faut nécessairement qu'elle ait trouvé quelque nouvelle source pour y fournir, je serai bien aise que vous sachiez m'en éclaircir.

Federic.

Nach dem Concept.

7036. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 18 octobre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois, et je ne trouve rien de plus désirable, même pour le prompt rétablissement de la paix rompue

1 Bericht Benoît's, Warschau 8. October. — 2 Derselbe Bericht. — 3 Vergl. S. 290. — 4 Aubeterre hatte die Mittheilung Starhemberg's, Saint-Séverin sei eines Streites mit Rouillé wegen aus dem Conseil geschieden, dem preussischen Gesandten gegenüber als unrichtig bezeichnet. — 5 Vergl. S. 315. — 6 Vergl. S. 328.

entre l'Angleterre et la France, sinon que la République continue à rester dans ces sentiments pacifiques où elle se trouve actuellement,[1] vu que, si la France et l'Angleterre débattent seules entre elles leurs différends, sans que bien d'autres entrent dans leurs querelles, il y a toute apparence qu'en ce cas la guerre ne sera pas de longue haleine, mais qu'elle sera bientôt finie.

Federic.

Nach dem Concept.

7037. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 20. October 1755.

Häseler berichtet, Kopenhagen 14. October: „Je supplie Votre Majesté très humblement de m'excuser, si je ne saurais répondre aujourd'hui, comme je le dois, aux ordres immédiats du 4 et du 7 de ce mois[2] et au rescrit du 7 de ce mois que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire. Je n'ai pu voir encore personne, ni me transporter en ville. Il ne me reste qu'à réitérer en toute soumission la très humble prière que j'ai été obligé de faire à Votre Majesté par le dernier ordinaire, me trouvant dans un état fort languissant.“[3]

Ministère: Das kann ohnmöglich sein, und muss er wenigstens so lange auf seinem Posten bleiben, bis Ich einen andern habe, ihn zu remplaciren, den Ich bis dato gar nicht weiss.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7038. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 21. October 1755.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 20. October: „Le ministère d'Hanovre vient de nous écrire la lettre ci-jointe [d. d. Hannover, 12. October] au nom du Roi son maître. Elle porte en substance: »qu'à en juger par le langage que la cour de Versailles avait fait tenir depuis quelque temps, et par certains mouvements qu'elle avait fait faire jusqu'ici, il y avait grand apparence qu'elle méditait de faire non seulement une invasion dans les États d'Allemagne du roi d'Angleterre, mais d'exercer encore sa vengeance contre les alliés de ce Prince, sous le faux prétexte que l'Angleterre avait commencé la première les hostilités; que, supposé même que cela fût fondé, une pareille agression ne pourrait donner aucun droit à la France d'attaquer lesdits pays; que, comme néanmoins le danger

Ich melire Mich nicht davon; Sie sollen aber auf das Schreiben in sehr obligeanten, jedoch zugleich ganz vaguen Terminis und in dem wienerschen Style[4] dergestalt antworten, dass solche nicht affirmative, nicht declinatoire, sondern so ohnverständlich gefasset ist, dass, wenn auch das hannöversche Ministère diese Antwort anderen Ständen auf dem Reichstage zu Regensburg sehen lässet, diese daraus nichts verstehen können. Von welcher Antwort, ehe sie abgehet, sie Mir zuforderst das Concept schicken

1 Vergl. S. 316. 317. — 2 Nr. 7011. 7017. — 3 Vergl. S. 80. — 4 Vergl. Bd. VIII, 319.

dont l'Allemagne était menacée de la part des Français, devenait de jour en jour plus grand, Sa Majesté Britannique allait s'adresser à la Diète de Ratisbonne, pour l'engager à prier l'Empereur de faire expédier des lettres déhortatoires aux Princes de l'Empire, qui pourraient, le cas d'une invasion existant, vouloir favoriser la marche des troupes françaises; que Sadite Majesté espérait que Votre Majesté voudrait bien concourir par Ses suffrages à la Diète à un but aussi salutaire, et qu'elle se flattait que Votre Majesté S'y refuserait d'autant moins qu'Elle avait garanti les possessions du roi d'Angleterre en Allemagne.«

Die Minister fügen hinzu, dass allerdings König Friedrich Wilhelm I. die Garantie für die hannöverschen Staaten übernommen habe: „mais il n'est pas moins certain que, lorsqu'en 1745 Votre Majesté réclama celle de Sa Majesté Britannique, le plus solennellement promise pour Ses États de Silésie,[1] ce Prince déclina de la Lui prêter sous divers prétextes frivoles; ainsi qu'il paraît par la lettre ci-close en original, qu'il écrivit [d. d. Londres 25. janvier 1745] à Votre Majesté dans ce temps-là sur ce sujet."[2]

sollen. Wobei ihnen überlassen wird, ob sie vor gut finden, etwas in dem Stile, wie vormals der König von Engelland geantwortet hat, mit hinzuwerfen, wie uns zur Zeit nicht wissend, wer in gegenwärtigen Differenzien der Agresseur zu nennen sei.

1 Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7039. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 21 octobre 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois, m'a été bien rendu. Comme il paraît que cette grande vivacité ou, pour ainsi dire, cet enthousiasme qui régnait dans le Conseil anglais pour accabler la France,[3] a commencé de s'amoindrir depuis le temps du retour du Roi,[4] et qu'il me semble que ce changement subit ne saurait uniquement provenir de la disproportion qu'il y a eu jusqu'à présent entre la dépense et l'avantage, je souhaite que vous me mandiez si c'est peut-être le dépit de ce que les alliés de l'Angleterre font plus de difficultés pour agir conformément aux vues de l'Angleterre, que le ministère ne l'avait cru d'abord,[5] ou s'il y a, comme l'on est presqu'en droit de soupçonner, quelque négociation secrète entamée, soit par le Portugal soit par la cour de Madrid ou celle de Vienne, ou même par celle de Versailles, pour accommoder les différends et rétablir la paix avec la France. Sur

1 Vergl. Bd. III, 360—363. — 2 Vergl. Bd. IV, 63. — 3 Vergl. S. 128. — 4 Vergl. S. 326. — 5 Vergl. S. 209.

quoi, j'attends votre rapport et que vous y ajoutiez votre sentiment si vous croyez que le ministère saurait pallier un pareil accommodement auprès de la nation, sans avoir tenté préalablement de nouveaux efforts encore contre la France.

Federic.

Nach dem Concept.

7040. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 21 octobre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois, qui ne m'a guère plus instruit sur les affaires que la gazette publique de Leyde, puisqu'outre peu de particularités, je n'ai pas trouvé un mot de tout ce qui me peut être utile et instructif, ni rien encore de tout ce que je vous avais ordonné de me marquer par mes dépêches antérieures.[1] Une nonchalance aussi marquée ne peut, à la fin, que de me rebuter extrêmement, et je ne puis plus vous dissimuler que ma patience commence à se lasser, et que, pourvu que vous ne vous en corrigiez pas, il me serait trop préjudiciable de laisser mes intérêts dans les mains d'un homme qui en a aussi peu soin que vous, et certes, en lisant la plupart de vos rapports, on dirait que vous ne fréquentiez plus la cour, ni n'en êtes plus instruit de ce qui s'y fait qu'un nouvellement débarqué à Paris. Voilà donc encore une fois des articles sur lesquels je prétends que vous devez diriger votre attention, afin de me rendre vos rapports intéressants, savoir [si] l'on pousse effectivement en France les armements par terre et l'augmentation des troupes;[2] de quelle façon Madame de Pompadour pense sur les Anglais, si elle en est encore fâchée ou non;[3] si les ministres se flattent encore de pouvoir peu à peu se rapprocher avec l'Angleterre; s'il est vrai qu'ils y ont envoyé un personnage pour réclamer les bâtiments français pris par les Anglais;[4] si, à cette occasion, ils ne font pas négocier et chipoter secrètement avec les ministres anglais en faisant faire de nouvelles [propositions] sur un accommodement;[5] si les fonds sont prêts pour la première campagne, comment l'on s'y prendra pour en avoir pour une seconde; si la France continue ses efforts pour se rapatrier avec l'Espagne;[6] comment les ministres agissent envers le ministre autrichien; si le comte de Starhemberg voit souvent M. de Rouillé, quel est le crédit dudit comte à la cour de France et si M. de Rouillé lui parle souvent ou non. Voilà des canevas sur lesquels vous devez composer vos relations, avec bien d'autres encore, si vous y pensez seulement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 7001. 7016. 7023. — [2] Vergl. S. 330. — [3] Vergl. S. 292. — [4] Vergl. S. 343. — [5] Vergl. Nr. 7039. — [6] Vergl. S. 275. 317.

7041. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 23. October: „Un certain comte de Bozzi, Corse de nation et qui se trouve maintenant en Hollande de la part de ses compatriotes qui veulent se soustraire à la domination de la république de Gênes, m'a écrit la lettre ci-jointe [d. d. la Haye 14 octobre], en m'adressant le mémoire y clos pour Votre Majesté par lequel il prétend, comme autorisé pour cet effet de sa nation, mettre la couronne de Corse aux pieds de Votre Majesté.

Je n'ai jamais entendu parler de cet homme-là, et il dépendra des ordres de Votre Majesté si on lui doit faire quelque réponse, ou bien si Elle veut faire informer par le baron de Knyphausen à Paris le ministre de Gênes à la cour de France, le marquis de Sorba, qui, selon le premier, a été de tout temps très dévoué aux intérêts de Votre Majesté.“

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 24. October 1755.

Wegen einliegenden Berichtes von Ew. Excellenz haben Se. Königl. Majestät mir befohlen zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden, dass Ew. Excellenz sofort die ganze Sache durch den Baron von Knyphausen an den genuesischen Gesandten zu Paris zu communiciren, auch zugleich die Originalpiècen mit dahin zu senden hätten, mit der Versicherung, dass des Königs Majestät Sich niemalen im allergeringsten davon meliren würden, die Republik Genua inzwischen aber sonst ihre Précautions deshalb nehmen möchte.

Eichel.

7042. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Plotho berichtet, Regensburg 16. October: „Es ist gewiss, dass der ansbachsche Minister, der von Knebel, auf nachdrückliche Instanz des wienerschen Hofes theils schriftlich, theils mündlich durch den dazu gebrauchten hiesigen würzburgischen, den vieler unanständiger Intriguen wegen sich sehr hier bekannt gemachten würzburgischen Domherrn Freiherrn von Fechenbach, von hier rappelliret werden müssen, wiewohl selbiger mit der Art, wie solches geschehen, sehr satisfait ist.

Der von Schwartzenau hat nebst andern, die der wienersche Hof absolute von hier weg haben will, sein Sort noch zu erwarten. Selbiger ist auch bei dem sachsen-coburgischen Hofe, welcher ihm das vormundschaftliche Votum von Sachsen-Weimar aufgetragen, auf das härteste verklaget, dass er wider die kaiserliche Autorität und in Religionssachen sich am meisten auflege, und deshalb verlanget worden, dass ihm solches Votum abgenommen werde, wenn der kaiserliche Hof mit der allezeit bezeigten Faveur gegen das sachsen-coburgsche Haus continuiren

Potsdam, 25. October 1755.

Des Königs Majestät, so einliegenden Bericht des Herrn von Plotho zu Regensburg Allerhöchstselbst gelesen, haben mir befohlen, solchen Ew. Excellenz mit dem Vermelden von Höchstderoselben wegen zuzusenden, wie ein Königliches Departement derer auswärtigen Affairen dergleichen enorme Attentata des wienerischen Hofes nicht mit Indifférence und sonder Attention ansehen, vielmehr davon profitiren und denen Reichsständen die Augen öffnen und klar begreifen machen möchte, wie weit der intendirte Despotisme des wienerischen Hofes gehe und sich schon zu äussern anfange, so dass man endlich die Freiheiten und Prärogativen derer Stände würde völlig unterdrücken und denenselben

solle. Solches ist aber durch gründliche schriftliche Vorstellungen abgelehnet worden, weil die Anklagen sich nicht gegründet befunden. Anjetzt soll der im niedersächsischen Kreise subsistirende kaiserliche Minister, der Graf von Raab, welcher vor zwei Tagen von Wien kommend hier durchpassiret ist, nach dem sachsen-gothaischen Hofe gehen, und, wenn daselbst nicht kaiserliche Convenienzen zu machen, mit dem sachsen-coburgschen Hofe die Majorennitätserklärung des jungen Herzogs von Sachsen-Weimar und Eisenach[1] tractiren und dabei ausbedingen, dass die beide sächsische Vota dem von Montmartin aufgetragen werden.

Bei dem Landgrafen von Hessen-Darmstadt hat der Graf von Pergen von neuem mit Drohungen darauf angetragen, dass der von Schwartzenau von hier rappelliret werden möchte, wozu vermuthlich Anlass gegeben, da der von Schwartzenau nicht längst in meiner und einiger andern Gegenwart gegen den kaiserlichen Concommissär[2] äusserte, wie er alle schuldigste Devotion gegen kaiserliche Majestät hegete, allein einem Despotismo als ein Minister eines Reichsstandes jederzeit herzhaft widersprechen würde und müsste.“

werde vorschreiben wollen, was vor Gesandte und Bevollmächtigte sie zum Reichstage schicken, und wie solche nach dem intendirten Despotisme votiren sollen. Wobei überdem auch der von Plotho dahin instruiret werden sollte, wider dergleichen herzhaft zu schreien und sich zu bewegen, gestalten dann obgedachtes Departement die Termes darunter nicht zu menagiren habe, nachdem man wienerischer Seits sich in Égard Sr. Königl. Majestät grob genug ausdrücke.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7043. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 24. October: „En conséquence des ordres de Votre Majesté,[3] nous avons fait dresser, dans l'esprit de la lettre qu'Elle reçut du roi d'Angleterre sur la réclamation de sa garantie dans l'année 1745, un projet de réponse pour le ministère d'Hanovre,[4] observant de le faire coucher en termes vagues et généraux et de n'y rien glisser qui puisse déplaire à l'Angleterre ou fournir à la France matière de plainte.“

Potsdam, 25. October 1755.

Auf einliegenden Bericht und beigefügten Projet, so des Königs Majestät Selbst durchgesehen, haben Höchstdieselbe zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden befohlen, wie das Projet zu lang und nicht dunkel genug sei, mithin kürzer gefasset und obscurer gemachet werden müsse, so dass es lauter Worte wären, welche niemand verstehen könne. Je weitläuftigter man sich darin herausliesse, je mehr man darin sagte; hergegen je kürzer, je obscurer es würde. Dabei man sich derer an sich

[1] Vergl. Bd. VI, 607. — [2] Graf Palm. — [3] Vergl. S. 7038. — [4] Concipirt von Vockerodt.

nichts bedeutenden Worte von Reichsherkommen, reichsconstitutionsmässig, und dergleichen gebrauchen müsse, ohne affirmative noch negative zu geben, noch auf die moderate Conduite von Frankreich und dessen Absichten zu entriren. Wornach dann das Project zu ändern und einzurichten wäre.[1]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7044. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 25 octobre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois. Je commence à croire qu'il faut qu'il y ait quelque chipotage secret, soit directement soit par l'entremise de quelque cour, entre l'Angleterre et la France pour rétablir la paix entre elles,[2] puisque, sans cela, il n'y a pas moyen de comprendre la tranquillité de la cour où vous vous trouvez et qu'elle ne remue pas auprès de ses alliés pour les animer à prendre fait et cause avec elle. En attendant, la cour de Londres ne discontinue pas dans ses armements et à prendre ses mesures, entre autres sa négociation avec la cour de Pétersbourg va encore grand train, et, quoique la première n'ait pas été trop contente de quelques articles de la convention de subsides que les ministres de Russie ont signée avec le chevalier Williams,[3] en sorte qu'elle n'a pas voulu ratifier cette convention, cependant un courrier passé par ici, il y a quelques jours, de Pétersbourg pour passer à Londres fait présumer que les ministres de Russie se sont prêtés à satisfaire l'Angleterre, et que ce courrier a porté le traité de subsides avec la ratification de la Russie, pour rapporter celle de l'Angleterre. Ce que vous pouvez bien dire par manière de discours au sieur Rouillé.

Federic.

Nach dem Concept.

7045. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 10. October: „Il ne faut pas douter que, si le Roi et le ministère pouvaient espérer que Votre Majesté voulût rester tranquille, en cas que la guerre soit transportée sur le continent, ils ne fissent les démarches qu'ils croiraient les plus propres à y réussir;[4] mais, comme ils ne s'imaginent pas qu'on puisse y porter Votre Majesté, et encore moins qu'Elle Se détache des intérêts de la France, ils n'osent pas l'essayer. Si, cependant, ils y voyaient

Potsdam, 25 octobre 1755.

Je vous sais bien du gré des éclaircissements que vous m'avez donnés par le post-scriptum que j'ai trouvé à la suite de votre rapport du 10 de ce mois. Je souhaite encore que vous satisfassiez ma curiosité de savoir si, à l'occasion que le ministère souhaitât que je restasse tranquille, en cas de

[1] Vergl. S. 362. — [2] Vergl. S. 346. — [3] Vergl. S. 329. — [4] Vergl. S. 289. 312.

quelque probabilité, je suis persuadé qu'ils entameraient avec plaisir une pareille négociation, pourvu que, néanmoins, elle ne dérangeât pas leur système, et qu'en convenant de quelque chose qui mettrait à couvert l'électorat, le roi d'Angleterre ne s'exposât à rien qui pût nuire aux intérêts de la nation. Il m'est même revenu, et, si cela est vrai, Votre Majesté doit le savoir, que Sa Majesté Britannique L'avait fait sonder en dernier lieu par la cour de Brunswick pour tâcher de pénétrer comment Elle envisageait la situation présente des affaires générales; mais que Votre Majesté avait répondu que le feu était encore trop éloigné de Sa maison pour S'être déjà décidée sur le parti qu'Elle aurait à prendre."[1]

guerre sur le continent, nos différends par rapport à l'affaire des déprédations de mes sujets[2] sauraient être composés et mis en ordre, ou si vous croyez que cela ne pourrait pas aller. Sur quoi, vous me ferez à moi seul votre rapport fidèle et de la manière à y pouvoir compter.

Au reste, mes soupçons s'augmentent de plus en plus qu'il y a quelque chipotage secret sur le tapis pour rétablir la paix avec la France,[3] parceque, sans cela, je présume que le ministère pousserait avec plus de vivacité à la guerre. Il est vrai que les succès n'ont pas répondu jusqu'ici à son attente, et l'on prétend avoir des avis qu'il y avait eu une nouvelle[4] affaire en Amérique entre les troupes françaises et anglaises à l'avantage des premières, où les dernières avaient perdu 500 hommes, que l'avis en avait été porté par un vaisseau arrivé en Angleterre, que cependant le ministère avait trouvé bon de supprimer pour ne pas décourager la nation. Mais, comme vous n'avez fait aucune mention de ceci dans vos rapports, je ne fais guère de cas de cette nouvelle. Au surplus, comme il y a quelques jours qu'un courrier anglais est passé ici de Pétersbourg pour aller à Londres, où apparemment il doit être déjà arrivé, j'espère que vous me marquerez au premier jour ce que ses dépêches ont porté.

Federic.

Nach dem Concept.

7046. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 25 octobre 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois. La position des affaires politiques étant toujours encore la même, je ne saurais guère vous marquer des nouvelles intéressantes, sinon que, selon toutes les lettres que j'ai eues, le ministère anglais commence à se ralentir sur la grande envie qu'il marquait autrefois de déclarer la guerre à la France; ils se trouvent déconcertés de la grande tranquillité des Français dont ils ne savent que penser; d'ailleurs, la nation ne paraît pas être trop contente des mesures qu'ils ont prises, de sorte qu'ils n'osent plus prendre sur eux aucune résolution importante avant la rentrée

[1] Vergl. S. 253. — [2] Vergl. S. 338. — [3] Vergl. Nr. 7044. — [4] Vergl. S. 302.

du Parlement.[1] Il y a des gens même qui soupçonnent du chipotage secret pour rétablir la paix avec la France, et qui peut-être ne sont pas tout-à-fait mal fondés dans leurs conjectures, ce que le temps éclaircira.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

7047. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 octobre 1755.

Je crois devoir vous dire sur votre lettre du 18 de ce mois que vous ne deviez pas vous en laisser imposer par les médecins, quand ils pensent couvrir leur ignorance par le prétendu climat rude.[3] Songez, au contraire, que, si vous étiez militaire, vous seriez obligé d'aller et de demeurer dans toutes sortes de climats où mes ordres l'exigeraient.

Nach dem Concept.

Federic.

7048. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Potsdam, 25 octobre 1755.

Ayant été proposé à moi par quelqu'un comme s'il saurait contribuer à l'avantage du commerce entre mes sujets et ceux de la Saxe et de la Pologne, quand il y aurait une convention faite entre moi et la cour de Dresde en conséquence [de laquelle] les *timpfs* et les *schostags* ou *sechser,* comme on les nomme ordinairement, qu'on bat dans mes monnaies à Königsberg en Prusse et à Breslau, auraient le même cours libre en Pologne et en Saxe qu'ont ceux-là qu'on fait monnayer à Leipzig, pour les faire passer en Pologne, et que de mon côté je permettrais que les derniers eussent également le cours libre dans mes États, mon intention est qu'après que vous aurez pris ceci en délibération mûre, vous devez me mander votre avis si vous croyez qu'en cas que j'en fisse faire la proposition à la cour où vous êtes, elle pourrait bien y condescendre. Vous vous informerez bien encore s'il est vrai, à ce qu'on a voulu m'assurer, que ces *timpfs* et *schostags* polonais qu'on monnaie à Leipzig, ont le cours libre, et même dans le négoce, en Saxe qu'ils ont en Pologne, de sorte qu'on se serve aussi en Saxe des *timpfs* de Leipzig pour en payer des lettres de change, auquel cas vous ajouterez à votre rapport si l'on en paie de l'agio et combien à proportion d'autres monnaies ordinaires de Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Bericht Michell's, London 10. October. — [2] Vergl. Nr. 7044. 7045. — [3] Vergl. S. 345.

7049. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Potsdam, 26 octobre 1755.

L'ordinaire dernier m'a apporté le rapport que vous m'avez fait du 20 de ce mois, sur lequel je suis bien aise de vous dire que je veux bien agréer le terme que la cour de Dresde m'a fait proposer au jour du 1er décembre qui vient, pour qu'on commence à Halle les conférences pour le nouveau traité de commerce,[1] ce dont vous devez faire part au premier ministre.

Federic.

Nach dem Concept.

7050. AN DEN MAJOR VON HORNN IN PARCHIM.

Potsdam, 26. October 1755.

Nachdem Ich alle Ursache habe, von dem bisherigen üblen Betragen des mecklenburg-schwerinschen Hofes gegen Mich und gegen die Meinigen,[2] da solchen auf eine ganz ungeziemende und grobe Art in verschiedenen Gelegenheiten begegnet worden, auch aller Vorstellungen ohnerachtet keine Remedur zu erhalten gewesen, [nicht zufrieden zu sein,] so ist Mein Wille, dass Ihr die Veranstaltung, ganz in der Stille und sonder dass vorhero etwas davon eclatiren könne, bei dortiger Garnison dahin machen sollet, dass einige und verschiedene angesessene Unterthanen, jedoch nur bloss und allein aus des Herzog von Mecklenburg-Schwerin eignen und ihm selbst zuständigen Unterthanen, aber durchaus nicht von derer dortigen Edelleute Unterthanen, durch Commandos von der dasigen Garnison enleviret und nacher Parchem zum Arrest gebracht werden müssen. Ihr habt aber hierbei Eure Dispositiones sehr wohl zu machen und allen unzeitigen Éclat, wodurch Eure Absicht verrathen werden könne, sorgfältig zu vermeiden, insbesondere aber nicht anders als wie starke Commandos deshalb auszuschicken, auf dass Ihr in Eurer Entreprise sicher seid und denen Commandos kein Unglück, noch einiger Affront widerfahren könne. Welches Ihr also hiernach wohl zu disponiren, im übrigen aber dabei zugleich zu besorgen habet, damit ausser der Aufhebung vorgedachter Leute von den Commandos keine Excesse begangen werden müssen.

Nach dem Concept.

Friderich.

7051. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 27. October 1755.

Mein lieber Geheimer Etatsminister Graf von Podewils. Weilen ohnlängst ein gewisser dänischer Legationsrath, von Gössel genannt, zu

[1] Vergl. S. 339. — [2] Vergl. S. 305.

Berlin eingetroffen ist, wegen dessen Ich von guter und vertrauter Hand avertirt worden bin, dass die Hauptintention seines Aufenthalts in hiesigen Landen dahin gehe, dass derselbe allerhand hiesiger Orten etablirte Manufacturiers und Fabrikanten unter der Hand animire, ihr hiesiges Domicil zu verlassen und nach Dänemark zu ziehen und sich allda zu etabliren,[1] so ist Mein expresser Wille, dass Ihr Selbst und allein mit dem dortigen dänischen Minister, dem von Ahlefeldt, ohne ihm etwas schriftliches deshalb zu geben, vertraulich sprechen und ihm von dem Mir zugekommenen Avertissement des obgedachten Legationsraths Ouverture geben und convenablement insinuiren sollet, dass letzterer sich aller dergleichen schlechterdinges enthalten und deshalb keine gegründete Soupçons auf sich ziehen möge, widrigenfalls man dessen Caractère als Legationsrath nicht würde respectiren können, sondern die nöthige Mesures werde nehmen müssen. Ihr sollet hierbei mit berühren, was Euch der Geheime Rath Kircheisen von verschiedenen schon vorgegangenen Fällen suppeditiren wird, da Fabrikanten hiesiger Lande aufgesprenget worden sein, ihr hiesiges Etablissement zu verlassen und nach Dänemark zu ziehen. Ihr habt Euch hiernach zu achten. Ich bin Euer wohl affectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7052. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Podewils und Finckenstein berichten; Berlin 27. October: „Votre Majesté ayant trouvé trop prolixe le projet que nous avons fait dresser pour la réponse à la lettre du ministère d'Hanovre touchant la crise présente,[2] nous en avons fait retrancher tout ce qui pouvait donner prise ou expliquer trop clairement les idées de Votre Majesté ou celles de la France, en y substituant quelques expressions vagues relativement aux lois et coutumes de l'Empire, et nous avons l'honneur d'envoyer ci-clos le nouveau projet[3] à l'approbation de Votre Majesté."

Potsdam, 28. October 1755.

Des Königs Majestät haben auf die Einlage zur mündlichen allergnädigsten Resolution zu melden befohlen, wie auch solche noch nicht nach Dero Intention eingerichtet, noch obscure genug sei und daher wiederum geändert und recht nach dem wienerschen Reichsstyl,[4] worin eine Parenthesis in die andere verwickelt und der Periodus lang, der Sinn und der Schluss davon weit und ganz am Ende angebracht werden müsse, so dass niemand verstehe, was es sagen wolle. Welcher anderweite Aufsatz Deroselben alsdenn wiederum eingesandt werden solle.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. Bd. X, 123. 124. — [2] Vergl. S. 348. — [3] Concipirt von Vockerodt, mit Correcturen von Podewils. — [4] Vergl. S. 345.

7053. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 28. October 1755.

Podewils und Finckenstein übersenden, Berlin 27. October, ein vom Könige zur Berichterstattung ihnen überwiesene Zuschrift des Landgrafen von Hessen-Cassel [d. d. Cassel 23. October] „dans laquelle, après s'être étendu fort au long sur les notions sûres qu'il avait eues d'une ligue formidable qui s'était formée entre plusieurs cours catholiques, tendante à renverser les arrangements qu'il avait pris pour la conservation de la religion protestante dans ses États,[1] ce Prince témoigne d'en être alarmé d'autant plus »qu'il paraissait, par les armements que la France faisait faire et par d'autres avis, que cette couronne méditait non seulement d'exécuter de grands desseins contre l'Angleterre, mais d'envahir même les États de Sa Majesté Britannique en Allemagne; que les liaisons qu'il venait de contracter avec ce Prince par un traité de subsides,[2] et la crainte en particulier que les pays de Hesse ne souffrissent extrêmement et courussent même le plus grand danger par le voisinage des troupes françaises, surtout si leur marche se faisait dans un temps où lui, le Landgrave, aurait fermé les yeux, étaient des raisons trop fortes pour ne pouvoir pas regarder d'un œil indifférent un évènement de cette nature; qu'il fondait, cependant, ses espérances sur la protection de Votre Majesté; que, s'il Lui plaisait de S'ouvrir envers lui, le Landgrave, sur les moyens qu'Elle jugerait les plus propres pour empêcher la France de recourir à de pareilles extrémités si préjudiciables au Corps Germanique, Votre Majesté pouvait compter qu'il en ferait le meilleur usage auprès du roi d'Angleterre et que, si Elle voudrait bien faire jouir ce Prince de l'effet de Sa garantie pour le pays d'Hanovre,[3] Sa Majesté Britannique remplirait de son côté fidèlement les engagements qu'elle avait pris avec Votre Majesté par rapport à la Silésie,[4] et que, de plus, lui, le Landgrave, se faisait encore fort de procurer là-dessus à Votre Majesté de nouvelles assurances les plus fortes et les plus positives.«

Zur allergnädigsten mündlichen Resolution soll ich auf einliegenden Bericht melden, wie darauf in vagen und generalen Termes, obschon sehr obligeant, zu antworten[5] und dabei auf convenable Art zu insinuiren sei, dass, da bei Schliessung des Traité mit Engelland des Königs Majestät nicht wissen können, wie er dermalen gedacht, also Dieselbe auch jetzo nicht eigentlich [zu] sagen wissen könnten, was Sie darunter rathen sollten.

Eichel.

[1] Vergl. S. 37. — [2] Vergl. S. 227. — [3] Vergl. S. 332. — [4] Vergl. Bd. V, 574; VI, 601. — [5] Demgemäss deutsches Kanzleischreiben, d. d. Berlin 1. November.

Il y a toute apparence que cette lettre a été concertée avec le roi d'Angleterre et le ministère d'Hanovre, et c'est à cause de cela même qu'il dépendra de Votre Majesté si on y doit répondre d'une manière tout aussi vague, générale et obscure qu'Elle nous a ordonné de dresser la réponse à la lettre que ledit ministère nous a écrite sur le même sujet."[1]

Nach der Ausfertigung.

7054. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 28 octobre 1755.

Je n'ai point eu de vos nouvelles l'ordinaire dernier. Puisque je suis extrêmement curieux de savoir au juste si l'Angleterre se décidera ou pour la guerre contre la France ou pour la paix et un accommodement amiable avec celle-ci, vous ne saurez me rendre présentement un service plus agréable et plus intéressant que de me mander, au plus tôt mieux et dès que vous serez à même de le faire d'une manière que je puisse y compter fermement, si la nation anglaise est encore portée ou non pour la guerre contre la France, ou si les revers que leurs troupes ont essuyés en Amérique,[2] de même que le peu de succès que leurs flottes ont eu jusqu'à présent, commencent à rebuter la nation pour souhaiter plutôt la paix que la guerre; quels sont les sentiments de la plupart des membres qui composent le Parlement, là-dessus, et quelle est la façon de penser du ministère anglais à ce sujet.[3] Vous ajouterez votre avis, mais toujours de manière que j'y puisse tabler, si, dans le cas que le roi d'Angleterre ou son Conseil soient plus enclins de travailler à un accommodement avec la France que de faire une déclaration de guerre, ils y sauraient entraîner le Parlement et la nation, ou si, malgré cela, ces deux corps pousseront à la guerre, de sorte que le ministère, sans s'exposer, ne saurait agir en contraire. J'attends votre rapport là-dessus le plus tôt que vous saurez me le faire avec exactitude et précision, et, comme même il importe à mes intérêts d'en être bientôt instruit, il vous sera permis de me l'envoyer par une estafette expresse, dont je vous tiendrai compte des frais.

Nach dem Concept.

Federic.

7055. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 18. October: „Jusqu'à présent, j'ai toujours marqué, par les mouvements continuels que je me suis donné pour pénétrer si la cour

Potsdam, 28 octobre 1755.

J'ai appris avec bien de la satisfaction par votre dernière dé-

[1] Vergl. Nr. 7038. S. 345. — [2] Vergl. S. 302. 351. — [3] Vergl. Nr. 7055.

de Londres est tombée d'accord avec celle-ci, que cela n'était point fait ni prêt à se faire.[1] Aujourd'hui, je ne puis que le confirmer et ajouter même que, par une occasion favorable dont j'ai eu le bonheur de profiter, j'ai appris avant-hier de source le sentiment suivant: qu'on devait bien prendre ses précautions, avant que de se lier avec l'Angleterre[2] toutes les fois qu'elle le trouverait à propos, et surtout qu'on devait penser de n'être pas planté par elle, lorsque la nation serait peut-être lasse de la guerre, si la France gagnait quelque avantage, ce qu'on avait éprouvé à la dernière paix, où on avait été sacrifié de cette façon. On en est encore sur cette façon de penser, et, au maintien entre le comte Kaunitz et le sieur Keith, on serait presque tenté de dire qu'on remarque même du froid."

pêche que vous avez été assez heureux, à la fin, de pénétrer à la véritable façon de penser de la cour où vous vous trouvez vis-à-vis de l'Angleterre; j'en suis bien aise et ne souhaite sinon qu'elle pense toujours de même et que, par comble de bonheur, elle voudrait s'expliquer en conséquence avec impertinence envers les Anglais, ce qui ne laisserait pas que de causer bien du refroidissement et de les brouiller l'un avec l'autre. Je connais trop votre zèle pour mon service pour n'avoir pas lieu de vous faire souvenir de continuer d'être bien attentif à tout ce qui peut avoir le moindre rapport à mes intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

7056. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 28 octobre 1755.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 17 de ce mois, et vous renvoie, quant aux nouvelles ordinaires, à la dépêche qui vous arrivera, à la suite de celle-ci, de mes ministres.[3] Pour ce qui regarde la résolution que la cour de France paraît avoir prise de conclure le traité de subsides avec les Saxons, vous connaissez la façon dont j'y pense, et je vous réitère mes ordres que vous devez dire naturellement, quoiqu'en termes convenables, à M. de Rouillé que, dans le cas qu'on ferait le traité avec la Saxe, je ne serais pas à même de renouveler mon traité avec la France.[4]

Comme toutes les lettres particulières que nous recevons d'Angleterre et de Hollande, parlent d'un certain marquis de Saint-Simon qui doit être chargé d'une commission de la part de la cour de France à celle de Londres, vous devez me mander ce qu'il y en a, si effectivement cet homme a été envoyé en Angleterre de la part de la cour, et de quelles commissions il peut être chargé là. Je n'ajoute point foi à ce que les gazettes de Hollande publient sur son sujet, je soupçonne

[1] Vergl. S. 346. — [2] Vergl. S. 209. — [3] Der Ministerialerlass, d. d. Berlin 28. October, enthält Mittheilungen über das Zögern Oesterreichs, einen Subsidienvertrag mit England abzuschliessen. Vergl. Nr. 7055. — [4] Vergl. S. 343.

cependant toujours quelque chipotage secret entre les deux cours[1] et me persuade que vous tâcherez de pénétrer ce mystère, afin de m'informer de bonne heure de ce qui en est ou non. Vous serez, d'ailleurs, attentif aux nouvelles qu'on reçoit en France des opérations des Français en Amérique et du train que les affaires y prennent. On en trouve différentes relations dans les gazettes imprimées; comme l'on n'en peut guère faire cas, j'aimerais que vous me communiquiez celles qu'on reçoit en France, et sur lesquelles on puisse compter.

J'attends avec impatience vos nouvelles par rapport au duc de Nivernois et principalement de ce que ses instructions portent.[2]

Quant à ce que M. de Rouillé vous a dit des ordres[3] qu'il a donnés au marquis d'Havrincourt pour aplanir mes différends avec le ministère de Suède, en conséquence de ce que j'en ai proposé,[4] vous en remercierez bien poliment ce ministre de ma part, en l'assurant que c'était principalement par complaisance pour la France que j'avais porté toutes facilités à cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

7057. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Potsdam, 29 octobre 1755.

Je vous remercie des éclaircissements que vous m'avez donnés au sujet du mauvais payement de la *Steuer*,[5] tout comme du tableau fidèle que vous m'avez fait de la mauvaise administration des finances saxonnes, que je crois être peint d'après nature, mais que j'avais ignoré d'aller au point que vous m'en avez présentement instruit par vos dernières dépêches du 20 et du 24 de ce mois.

Pour ce qui regarde la négociation que le comte de Broglie va mettre sur le tapis pour faire un traité de subsides avec la Saxe,[6] mandez-moi si vous croyez la cour de Dresde capable d'une telle effronterie pour accepter les subsides que la France lui offrira, et de quel front celle-là soutiendra sa démarche vis-à-vis de la Russie et de la cour de Vienne, avec lesquelles il faudra nécessairement qu'elle s'en brouille, de sorte que la chose me paraît bien hasardée de la part de la Saxe.

Après avoir fait examiner l'invention dont vous m'avez mandé qu'un boulanger à Dresde me voudrait faire communication à faire des fourneaux de campagne pour cuire des pains, on a trouvé l'invention de mince usage et nullement comparable à celle dont nous nous servons, ainsi que vous n'avez qu'à remercier honnêtement l'homme en question de sa bonne volonté. Quant à l'homme qui vous a communiqué le

1 Vergl. S. 352. — 2 Vergl. S. 330. — 3 Vergl. Nr. 7068. — 4 Vergl. S. 317. 318. — 5 Vergl. S. 339. — 6 Vergl. Nr. 7056.

prétendu secret de teindre le fil de Turquie,[1] je puis vous assurer qu'après qu'on a réitéré à deux fois d'en faire l'essai avec la dernière exactitude, selon le procès prescrit par des gens habiles au métier, après les avoir mis tout exprès sous serment pour cela, on a trouvé que la couleur des fils n'a été nullement comparable à celle qu'ont ordinairement les fils de Turquie, et qu'on n'en a pu faire aucun usage; ce dont je pourrais vous munir de bonnes preuves et échantillons, si le cas le demandait, de sorte que vous n'avez qu'à retirer votre billet des mains de cet homme, si jamais il venait se présenter à vous.

Nach dem Concept. Federic.

7058. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 22. October: „Il me revint hier un raisonnement que quatre généraux ont tenu entre eux sur le feu de l'infanterie de Votre Majesté. Ils ont d'abord dit qu'il n'était point meurtrier par la raison qu'il était trop vite, et, par conséquent, étant porté en marchant en avant, ne faisait que fort peu d'effet, puisque quatre coups tirés à propos faisaient davantage que dix autres. Outre cela, que les balles étaient trop petites pour les cartouches et les canons des fusils, par où elles perdaient encore leur force. Ils ont, de plus, prétendu que les soldats tiraient plus haut, mais, sur ce dernier article, ils n'ont pas été d'accord, la moitié soutenant le contraire. Votre Majesté m'ayant ordonné d'être attentif à des raisonnements pareils,[2] j'ai cru devoir rendre compte de celui-ci.“

Potsdam, 1er novembre 1755.

Votre dernière dépêche du 22 ne m'offrant aucun sujet qui saurait me donner lieu à vous fournir de nouvelles instructions, il ne me reste présentement que de vous dire, au sujet de votre post-scriptum, que je vous suis bien obligé de l'avis que vous m'avez donné au sujet de la conversation que quatre généraux ont eue entre eux de leur sentiment relativement au feu de mon infanterie, et que, là-dessus, je vous dirai que je passe volontiers à ces messieurs les sentiments qu'ils ont marqués à ce sujet dans quelque antichambre, mais qui ont été tout autres, aussi souvent qu'eux et leurs pareils se sont trouvés vis à-vis de ce feu; aussi ne serait-ce pas afficher sa propre honte que de soutenir ledit feu de peu d'effet, en attendant qu'il faut convenir cependant qu'eux et leurs troupes ont été le plus souvent chassés au devant de ce feu, selon eux point meurtrier.

Malgré cela, vous me ferez toujours plaisir de me rendre compte de tout ce que vous pourrez apprendre des raisonnements sur de pareils sujets.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 141. — [2] Vergl. S. 219.

7059. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 1er novembre 1755.

Ce que vous m'avez appris par votre rapport dernier ordinaire sur la faiblesse et l'inconséquence du ministère de France, jusqu'à craindre d'irriter les Anglais par la moindre démarche de fermeté,[1] confond entièrement mes idées à leur sujet, de sorte que je ne sais plus que penser de leurs opérations.

C'est à ce sujet donc que je demande que vous deviez absolument et tout naturellement me marquer au plus tôt mieux si c'est effectivement à présent que Madame de Pompadour gouverne à son gré les affaires, soit directement soit indirectement, et si ses sentiments penchent pour la guerre ou pour la paix.[2]

Je vous ai déjà écrit ce que l'on a publié de l'envoi d'un marquis de Saint-Simon en Angleterre et de ses commissions,[3] sur quoi je suis encore à attendre votre rapport. D'ailleurs, comme je vous ai déjà fait connaître mes soupçons qu'il y a apparemment quelque chipotage secret en Angleterre pour parvenir à un accommodement,[4] la conduite du ministère de France et sa modération sans exemple m'y confirment; car, à moins de cela, et que même ce chipotage ne fût déjà mené si loin qu'on soit effectivement d'accord des articles principaux, ne faudrait-il pardonner à un homme qui dirait qu'il fallût qu'à quelque beau matin les ministres de France eussent ensemble perdu l'esprit, la prudence, le nerf et le bon sens? Je dois encore vous faire remarquer que, supposé que le ministère de France, selon son intention, portât la marine au nombre de 80 vaisseaux de ligne et de 60 frégates, ne songe-t-il pas qu'il faut qu'il partage ces forces pour avoir une flotte sur l'Océan et l'autre à la Méditerranée, et, cela étant, n'est-il pas à présumer que l'Angleterre joindra ses flottes pour tomber avec des forces supérieures sur celles de France, l'une après l'autre, afin de les détruire successivement?

Au reste, quoique tout ce que ci-dessus ne soit que pour votre direction seule, je veux néanmoins que vous me répondiez sur chaque article, bien qu'à moi seul immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

7060. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 1er novembre 1755.

J'ai reçu à l'ordinaire dernier votre rapport du 17 du mois passé, au sujet duquel je veux bien vous renvoyer cette fois à la dépêche que je vous ai faite du 28 dudit mois,[5] sur laquelle vous tâcherez de me satisfaire du mieux que vous pourrez. Soit aussi que vous aurez à me

[1] Vergl. S. 312. — [2] Vergl. S. 261. — [3] Vergl. S. 357. — [4] Vergl. S. 350. — [5] Nr. 7054.

mander avec certitude quelque chose de la dernière importance et que vous croyiez que la poste ordinaire ne saurait pas faire assez de diligence pour que j'en sois assez tôt instruit, il sera libre à vous que vous l'envoyiez par quelque exprès jusqu'à la Haye, en marquant à mon chargé d'affaires de Hellen qu'il me doive envoyer votre dépêche, incontinent après l'avoir reçue, par une estafette expresse.

Federic.

Nach dem Concept.

7061. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 1. November 1755.

Podewils und Finckenstein überreichen, Berlin 31. October, einen dritten Entwurf[1] für die Antwort an das hannöverische Ministerium. „On y a affecté, autant qu'il a été possible, le langage autrichien, de la façon que la plupart des cours d'Allemagne auront de la peine à croire que la pièce soit sortie de la chancellerie de Votre Majesté, qui s'est servie jusqu'ici d'un style coupé, précis et nerveux, au lieu que ce projet est resserré dans une seule période, entrecoupée de force parenthèses, et n'est qu'un pur verbiage qui ne fait que battre la campagne."

Wegen des mit einliegendem Bericht zurückkommenden Projet haben Se. Königl. Majestät abermalen zur mündlichen allergnädigsten Resolution declariret und zu melden befohlen, dass solches gar nichts nutz und ein anderes Projet aufgesetzet und eingesandt werden sollte. In gegenwärtigem wäre noch zu viel klares und verbindliches, auch Worte als „Sr. Königl. Majestät patriotische Gedenkensart" und dergleichen befindlich, die Höchstdieselbe gar nicht drin haben wollten, und sei das Projet so eingerichtet, dass ohnerachtet solches in etwas in einen fremden Kanzeleistil eingekleidet wäre, dennoch das hannoversche Ministère den Sinn daraus gar leichte würde fassen und den Missbrauch davon würde machen können, andern Ständen zu sagen, dass dies die preussische Denkungsart sei, welches aber des Königs Majestät nicht haben wollten, sondern solches ein purer Gallimathias, nicht gehauen noch gestochen, noch auf etwas concludiren sollte. Es käme vorjetzo nicht auf die berlinsche Kanzelei an, sondern dass es gemachet würde, wie Se. Königl. Majestät es haben wollten, und sollte allenfalls ein anderer als der bisherige Concipient aus der Kanzelei ein anderes Projet aufsetzen, grosse, emportirte Worte, aber nichts verständliches und nichts von Sr. Königl. Majestät patriotischen Gesinnung, Gerechtsame und dergleichen, so Höchstdieselbe in gewisser Maassen verbinden oder was sagen könnten, sondern was ein purer Gallimathias wäre, als, exempli gratia, in hohen Worten: Ihro Excellenzien Schreiben erhalten und in sehr tiefe Erwägung genommen, bei den besonderen Umständen der Reichsverfassungen und des Reichsherkommen in Ueberlegung nehmen pp. und ver-

[1] Vergl. Nr. 7052.

bleiben wir p., so dass in nichts entriret, nichts bündiges, verständliches noch concluantes geschlossen würde, nichts von den innersten Theilen des Vaterlandes noch von dessen Grenzen.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7062. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 3. November 1755.

Podewils und Finckenstein berichten, Berlin 2. November: „Nous envoyons, conformément aux ordres de Votre Majesté,[1] le nouvel essai ci-joint d'un autre projet de réponse,[2] à la lettre du ministère d'Hanovre, renfermé dans une seule période obscure, longue et diffuse, entrelardée de bien des parenthèses et finissant obscurement, sans faire la moindre mention ni de Votre Majesté, ni de Sa façon de penser, ni des parties belligérantes, ni de l'Allemagne. Nous attendons avec un profond respect ce que Votre Majesté nous pourra ordonner encore sur ce qu'il y faudra changer ou retrancher."

* * *

Ew. Excellenzien geehrtes Schreiben vom 12.[3] letztverwichenen Monats, die gegenwärtige critique Situation der europäischen Geschäfte anbetreffend, ist zu seiner Zeit allhier wohl eingelaufen. Wir haben auch deren Inhalt seiner Wichtigkeit nach in sehr tiefe Erwägung genommen. Es scheinet aber die ganze Sache bei denen jetzo so übermaassen verworrenen Weltläuften und noch nicht genugsam entwickelten Umständen, bevorab da die vornehmste europäische Mächte ungeachtet Dero hohen Begabnisse über die vornehmlich hiebei einschaltende Hauptpräjudicialfragen und mit unterlaufenden verborgenen Triebfedern von verschiedenen weit ausschichtigen Absichten und denen daraus entstehen könnenden gefährlichen Folgerungen mit ihren Gesinnungen, Urthel und Gedenkungsart annoch zurückhalten, auch denenselben nicht wohl vorzugreifen zu sein würde, wie dann auch untereinsten auf die billig hiebei in Rücksicht kommende wichtige Considerationen des Reichsherkommens und desselben Constitutionen und Verfassungen in dergleichen Fällen

Ist recht gut und endlich nach Meiner Intention getroffen worden. Die rechte Beredtsamkeit und der gute Stil bei der Kanzelei ist, nach den sich ereignenden Vorfällen klar und nett, aber auch, wenn es nöthig ist und es die Umstände erfordern, sich dunkel, ambigue und ohnverständlich zu exprimiren, welches sie also bei der Kanzelei nicht fallen lassen, sondern auf erforderliche Fälle beibehalten sollen.

[1] Vergl. Nr. 7061. — [2] Concipirt von Podewils. — [3] In der Vorlage verschrieben 1.

zu reflectiren sein möchte, noch weit von ihrer Reife entfernet zu sein. Womit wir Ew. Excellenzien zur Erweisung pp. verbleiben.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7063. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 3. November 1755.

Nachdem die königsbergische Kaufmannschaft mit der in Original einliegenden Vorstellung bei Sr. Königl. Majestät immediate eingekommen ist, so haben Höchstdieselbe darauf resolviret, dass sofort an den Secrétaire Michell zu London deshalb geschrieben und ihm die gedachter Vorstellung beigefügte Specification, in das französische übersetzet, zugesandt, auch zugleich aufgetragen werden solle, bei dortigem Ministerio darüber ganz poliment und in freundschaftlichen Termes anzufragen, ob und was man von denen specificirten Waaren Contrebande zu sein reputirte,[1] auch wegen des übrigen die gebetene Erklärung auf eine zuverlässige Art zu fordern, um alle sonst wiederum entstehen könnende Collisiones zu evitiren, auch von der darauf erhaltenen Antwort baldmöglichst positive zu berichten. Welches dann zufolge allergnädigsten Befehl Ew. Excellenz cito melden und anfügen sollen, wie Se. Königl. Majestät es sehr angenehm sein werde, auch es nöthig sei, dass dieses Rescript, so ohnehin nicht chiffriret werden dörfte, noch heute expediret und mit denen morgenden Postsachen zu Deroselben Unterschrift eingesandt werde, damit es noch mit der morgenden Post abgehen könne.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7064. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 21. October: „Si Votre Majesté a été surprise et n'était pas préparée au changement qu'il y aurait dans le ministère de cette cour, ainsi qu'Elle me fait l'honneur de me le mander par Ses ordres immédiats du 7 de ce mois,[2] nous ne l'avons pas moins été ici. Ç'a été une affaire brusquée et de nécessité et un arrangement pris par les amis du duc de Newcastle, qui, sans cela, n'aurait guère pu se soutenir plus longtemps, au lieu qu'ayant gagné le sieur Fox, en lui faisant avoir la place de secrétaire d'État et la direction de la Chambre des communes, il

Potsdam, 4 novembre 1755.

Vos rapports du 21 et du 24 d'octobre dernier, m'ont été bien rendus. Je vois bien, par les circonstances qu'ils comprennent, que les affaires ne sont pas encore venues à ce point de maturité qu'on saurait décider sur la tournure qu'elles prendront et sur ce qui en arrivera.

Quant aux appréhensions que le ministère anglais affecte d'avoir

[1] Vergl. S. 319. — [2] Nr. 7019. S. 326.

s'est fortifié par là dans son poste, quoiqu'avec moins de pouvoir. Je ne crois pas, avec cela, cet arrangement des plus solides, et le sieur Fox ne m'a pas l'air de marcher longtemps ensemble de bonne amitié, et je crains fort pour le duc de Newcastle qu'il n'en soit un jour la dupe, le sieur Fox étant un homme à talents et fort ambitieux, qui vise à jouer les mêmes rôles dans ce royaume que feu le chevalier Walpole et le sieur Pelham, et qui sacrifiera tout aux moindres lueurs d'espérance qu'il verra d'y parvenir. On ne peut pas, d'ailleurs, juger dès à présent de son caractère relativement à l'étranger. Les ministres anglais, lorsqu'ils entrent en place, sont rarement décidés à cet égard. Le sieur Fox ne me paraît pas l'être. C'est suivant la position des affaires générales qu'ils prennent ordinairement leur parti, avec ce premier principe que toutes leurs démarches sont calculées pour leur intérêt particulier . . . Quoique le calme ait été rétabli dans le ministère, par l'arrangement que le duc de Newcastle a fait avec le sieur Fox, il ne faut pas s'attendre, cependant, que tout se passe paisiblement dans le Parlement. La cour y est bien sûre d'une bonne majorité, mais, nonobstant de cela, on craint beaucoup d'y rencontrer de grands obstacles sur bien des mesures. Celle du traité avec la Russie, s'il a lieu, y sera entre autres fortement opposée, et même par des gens attachés aux ministres . . . L'on craint, ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander,[1] qu'il ne réveille Votre Majesté, qui, sans cela, serait peut-être restée tranquille . . . On prend actuellement ici autant d'arrangements que si l'on était à la veille d'une invasion. On fait une augmentation de deux compagnies dans chaque régiment d'infanterie, ce qui montera à près de 3,400 hommes, et, en général, l'on a pris toutes les précautions possibles sur les côtes pour se garantir d'une surprise."

Nach dem Concept.

pour une descente des Français en Angleterre, je suis extrêmement porté de croire que ce n'est qu'un tour dudit ministère pour donner l'alarme à la nation, afin de la porter d'accorder avec d'autant plus de facilité tout ce que l'on demandera de subsides au Parlement. Je pense, d'ailleurs, que, malgré tout ce que le ministère rencontrera d'oppositions et de difficultés dans le Parlement, il fera valoir ses mesures prises, et qu'il n'y aura aucun changement, vu que les choses sont actuellement déjà venues trop loin. J'en tire la conséquence que le traité de subsides avec la Russie constatera, car, pour ce qui regarde les difficultés qui ont empêché jusqu'ici la ratification de ce traité,[2] je suis bien persuadé que le grand-chancelier de Russie les lèvera toutes au moyen d'une vingtaine de mille guinées que le ministère britannique lui jettera,[3] et qu'il fera le traité tel que celui-ci le lui voudra prescrire.

Au reste, ayez attention sur ce qui vous sera ordonné par un rescrit du département des affaires étrangères par rapport à une déclaration à demander aux ministres anglais à l'instance de mes négociants à Kœnigsberg.[4]

Federic.

---

1 Vergl. S. 338. — 2 Vergl. S. 327. — 3 Vergl. S. 328. — 4 Vergl. Nr. 7063.

7065. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 25. October: „Je me confirme de plus en plus dans les remarques que je fais sur la conduite de cette cour-ci, ainsi que j'en ai déjà rendu compte plusieurs fois,[1] qu'elle ne se livrera pas facilement aux desseins de l'Angleterre, mais attendra comment la France en agira aux Pays-Bas et envers l'électorat d'Hanovre: les deux seuls cas, où, moyennant de bons subsides, on se livrerait à l'Angleterre. La politique, en attendant, consiste à prendre des mesures pour tâcher de mettre les troupes dans le meilleur état qu'on peut, afin, dit-on, de n'être pas pris au dépourvu, ne sachant pas quelle tournure les affaires pourraient prendre. Ceci vient de bon lieu, mais n'est point encore du goût du sieur Keith. Aussi l'espèce de froid entre ce ministre et le comte Kaunitz n'est pas encore dissipée.[2] Je ne perdrai jamais cet objet de vue. Les dernières lettres de Constantinople[3] sont du 1er de ce mois. Elles annoncent un incendie, le plus grand qu'on ait eu. On compte au delà de 15,000 maisons, parmi lesquelles se trouve le palais du Grand-Visir, nombre d'autres palais et de mosquées consumés par le feu. Une compagnie entière des Janissaires, ayant été enveloppée par la flamme, a péri entièrement. Les archives ont été sauvées. L'incendie a duré 36 heures."

Potsdam, 4 novembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 25 d'octobre dernier et estime que vous êtes sur la voie la plus juste de penser par rapport à la conduite de la cour où vous vous trouvez et sur le système qu'elle a pris dans les conjonctures présentes. Il faut avouer, cependant, que les affaires politiques de l'Europe se brouillent maintenant de plus en plus et qu'il est bien difficile de prévoir la tournure qu'elles prendront, avant que la nouvelle ouverture du Parlement en Angleterre ne sera faite,[4] où sans doute il sera décidé de la guerre ou de la paix. En attendant, je suis persuadé que tout ce qui se fait présentement d'arrangements parmi les troupes autrichiennes,[5] n'a d'autre but que de se tenir prêt à tout évènement, et que, dans le moment présent, l'on ne pense pas plus loin.

Pour ce qui regarde les nouvelles de Turquie, nous sommes ici présentement si peu au fait des affaires de ce pays-là que nous ne pouvons point juger ni sur les causes ni sur l'effet du dernier incendie à Constantinople, de sorte que nous ne pouvons porter aucun jugement sur les suites bonnes ou mauvaises qui en arriveront.

Le général major de Treskow m'a envoyé la dépêche du 25 que vous lui avez adressée. Soyez persuadé que je connais toute l'étendue de votre fidélité, de votre zèle et de votre attention pour moi et que je suis bien fâché que ces deux misérables domestiques que vous avez abandonnés, vous aient causé du chagrin. Quant au nommé Perleberg,[6] j'estime que le plus convenable sera de le faire garder pour quelque temps encore dans l'arrêt où il se trouve; après quoi, je le placerai en sorte qu'il ne saura jamais

[1] Vergl. S. 209. 268. 279. 315. 344. 357. — [2] Vergl. S. 357. — [3] Schreiben des schwedischen Gesandten Celsing in Constantinopel an den schwedischen Gesandten Barck in Wien. — [4] Vergl. S. 352. — [5] Vergl. S. 328. — [6] Vergl. S. 239.

revenir à Vienne. En attendant, observez seulement de prendre toutes les mesures imaginables pour la sûreté de votre archive et de ne faire jamais sortir vos chiffres de vos mains, pour être portés à votre secrétaire, à l'arrivée des postes, sans être bien cachetés. Il faut une attention sans discontinuation et très scrupuleuse sur toutes ces choses-là, et en particulier quand on se trouve, comme vous, à une cour où il y a des gens qui ne négligent aucune occasion pour corrompre des domestiques et de nourrir des traîtres pour en tirer des connaissances, de sorte qu'il faut que vous soyez toujours au qui-vive contre de pareilles entreprises et que vous rendiez au moins leurs efforts inutiles par les sûretés que vous prendrez avec vos chiffres et vos papiers secrets.

Au reste, je veux bien vous avertir que je viens de déclarer le sieur de Schlabrendorff ministre d'État et président des deux chambres de domaines en Silésie, à la place du sieur de Massow, qui en a été congédié.

Federic.

Nach dem Concept.

7066. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Potsdam, 5 novembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 31 octobre dernier. Il y a du malentendu dans ce qui en fait le sujet par rapport aux monnaies, je sais déjà que les *timpfs* et les *schostags* qu'on bat à la monnaie de Leipzig,[1] n'ont point de cours dans les États de Saxe, et mon intention n'est aussi pas qu'ils doivent jamais prendre cours dans mes provinces; mais, ce que je demande proprement de savoir de vous, n'est autre chose que si la cour de Dresde pouvait être bien disposée à faire une convention en conséquence de laquelle les pièces de quatre et de deux gros qu'on bat dans mes monnaies, eussent le libre cours en Saxe et surtout auprès de la *Steuer* saxonne,[2] tout comme celles de Saxe l'auraient dans mes pays, et que, d'ailleurs, les *timpfs* et les *schostags* qu'on monnaie en Prusse et en Silésie, auront le libre cours en Pologne, comme ceux qu'on fait battre à Leipzig l'ont déjà dans la Pologne, mais point dans mes États, tout comme elles ne l'ont pas en Saxe. C'est sur quoi donc je veux apprendre votre sentiment.

Quant à votre confident, vous ferez en sorte qu'il agisse prudemment, et s'il n'y a pas moyen qu'il puisse opérer présentement, par les obstacles que vous marquez, il faut bien que vous preniez patience jusqu'à son retour à Dresde.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 352. — 2 Vergl. S. 358. — 3 Vergl. S. 311.

7067. A L'ENVOYÉ DE SUÈDE DE CELSING A CONSTANTINOPLE.

Potsdam, 8 novembre 1755.

Le sieur de Rexin,[1] étant heureusement arrivé ici depuis quatre jours, m'a rendu la lettre du 14 de juin dont vous l'aviez chargé pour moi à son départ de Constantinople, et de laquelle j'ai été extrêmement sensible par les sentiments d'attention et de zèle que vous avez voulu m'exprimer. Je dois rendre la justice audit sieur de Rexin qu'il m'a fait un rapport fidèle des bontés que vous avez eues pour lui, et de toutes les peines obligeantes et de l'empressement que vous avez eus à me rendre service et à contribuer au but que je m'étais proposé par son envoi; la reconnaissance que je vous en garde, sera sans bornes, et vous me verrez toujours embrasser avec satisfaction les occasions où je pourrai vous en donner des témoignages. Comme le sieur de Rexin m'a rendu également les lettres dont la Porte Ottomane l'avait chargé pour moi, je vous prie, Monsieur, d'en vouloir bien donner connaissance à ceux des ministres de la Porte à qui il importera d'en être informés. Au reste, je suivrai exactement toutes les mesures dont vous avez bien voulu m'aviser par le mémoire par écrit que vous lui avez communiqué à la veille de son départ, et, conformément à vos conseils, j'enverrai en peu de temps une personne sage et de confiance à Smyrne, sans caractère, mais munie de pleins-pouvoirs, d'une famille étrangère, et déguisée au point de ne pouvoir donner aucun ombrage, dont les instructions porteront que, dès qu'il arrivera à Smyrne, il vous en avertira et gardera, en attendant, un parfait incognito, jusqu'à ce que vous, de concert avec l'ambassadeur de France à la Porte, trouverez à propos qu'il vienne à Constantinople pour faire usage de ses pleins-pouvoirs, selon la direction qu'il vous plaira de lui prescrire, et ce ne sera que conformément à vos sages conseils et à ceux dudit ambassadeur qu'il se conduira. J'ai cru devoir vous en prévenir dans la dernière confidence, sans en avoir encore communiqué ni concerté avec personne, et vous prie, au surplus, d'être assuré de ma parfaite estime et de mes sentiments de reconnaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

7068. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 21. October, dass bei der Wahl des Marschalls für den neuen Reichstag[2] der Candidat der Senatspartei, Graf Axel Fersen, mit 177 Stimmen Majorität den Sieg über den

Potsdam, 8 novembre 1755.

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez faites depuis le 21 jusqu'au 28 d'octobre. Je suis très

[1] Vergl. S. 298. — [2] Vergl. S. 212.

von der Hofpartei aufgestellten Grafen Brahe davongetragen hat. „La joie que le parti du Sénat fait voir de cette élection, surpasse toute imagination, pendant que celui de la cour est fort tranquille à cette occasion, car il est abattu. On a fait accroire jusqu'au dernier moment au Roi et à la Reine que le bâton ne pouvait pas manquer au comte Brahe, et on leur a même présenté des listes des personnes sur lesquelles on pouvait faire fond, et selon lesquelles la supériorité était décidée. L'expérience a fait voir le contraire. Quoiqu'à l'heure qu'il est il n'est pas encore possible de prévoir la tournure que les choses prendront à cette Diète, il ne paraît pourtant pas comme si on restreindrait encore de beaucoup le pouvoir que le roi de Suède a à présent, mais un désagrément que Sa Majesté pourra peut-être avoir, ce sera celui de voir congédiées les personnes en qui elle met à présent sa confiance, qui sont nommément le comte Düben, chambellan de la Reine, le comte Bielcke, chambellan du Prince Royal, et le sieur Dalin, son précepteur."

Solms berichtet, Stockholm 24. October, über den Ausfall der Wahl der Wahlmänner für die Neuconstituirung des Geheimen Ausschusses; es gehören von ihnen dreiundvierzig der Senatspartei, neun der Hofpartei an: „de sorte que les affaires de la cour commencent à prendre un mauvais tour, et que son crédit a baissé en très peu de temps parmi les prêtres, et c'est sur ceux-là qu'on a compté le plus. Il ne reste plus que dix-neuf qui tiennent pour ce parti. Les bourgeois ont été du parti opposé. Aucun n'a été fait *Bankman*. Les paysans ont balancé au commencement, mais, depuis qu'ils sont arrivés à Stockholm, on a si bien fait que le Sénat a pareillement gagné la supériorité dans cet ordre. Il ne reste donc à la cour que ceux parmi la noblesse qui lui sont attachés quelque temps déjà; et quoique, comme les partisans disent et comme je le crois aussi, elle pourra compter sur ceux qui lui sont attachés, ce nombre ne sera pas suffisant ni de lui faire avoir la pluralité dans cet ordre, ni de tenir tête contre les trois fâché d'apprendre que les brouilleries entre la cour et le Sénat, au lieu de diminuer, s'augmentent de plus en plus, de sorte que j'ai tout lieu de craindre pour les suites qui en arriveront. Ce que je souhaiterais en tout ceci, c'est que ma sœur, la Reine, voudrait user de plus de modération envers des gens qui, à la vérité, ne sont pas de ses amis, mais qu'il ne faudrait pas rebuter entièrement.

Quant à M. d'Havrincourt, dont je reconnais le zèle qu'il marque pour aplanir les différends entre moi et le ministère suédois,[1] il ne lui faudra que d'avoir un peu de patience pour recevoir des instructions de sa cour à ce sujet, si elles ne lui sont pas effectivement parvenues à l'heure qu'il est. Car c'est le 24 octobre que M. de Rouillé m'a fait assurer expressément que ces instructions avaient été expédiées et que M. d'Havrincourt les devait avoir reçues, et qu'il m'a fait protester, d'ailleurs, combien il était touché de la complaisance avec laquelle je me prêtais en cette occasion aux désirs de la France, en ajoutant qu'on n'y doutait pas qu'on n'eût point de peine à déterminer le baron de Hœpken a faire les déclarations que je demandais, et qu'il prévoyait avec bien de la satisfaction que cette altercation serait finie et la bonne harmonie entre les deux cours rétablie en son entier, conformément à l'intérêt que la France y prenait, surtout dans les conjonctures présentes.

Federic.

1 Vergl. S. 358.

autres. Sa Majesté la Reine fait voir à cette occasion toute la grandeur de son âme; elle ne paraît point abattue de tant de travers que son parti a essuyés; mais il serait à souhaiter qu'elle voulût le faire, si j'ose me servir de cette expression, avec plus de modération. Sa Majesté, qui n'a manqué à aucune des cérémonies de l'ouverture de Diète, depuis qu'elle est en ce pays-ci, n'a point voulu assister à la dernière et n'y a envoyé aucun de ses princes. Le soir de ce même jour, il y avait de concert à la cour où le nouveau Maréchal de la Diète s'y était rendu; la Reine, qui parla beaucoup au comte Brahe et à d'autres de son parti, passa le général Fersen, sans lui adresser la parole, et lorsqu'il s'approcha avec l'ambassadeur de France de son clavecin, elle tourna la tête d'un autre côté pour ne regarder ni l'un ni l'autre."

Nach dem Concept.

7069. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 novembre 1755.

Häseler berichtet, Kopenhagen 28. October: „Je viens de causer avec le sieur Ogier sur les affaires présentes, et je m'en vais tâcher de rendre compte à Votre Majesté de ce qui peut en mériter Son attention. Cet ambassadeur a paru très satisfait de l'effet que l'écrit intitulé »*Discussion sommaire*«[1] a produit sur l'esprit des principaux de cette cour. Il prétend s'apercevoir qu'on reconnaît et qu'on convient aujourd'hui que les prétentions de l'Amérique ne sont que le prétexte de la guerre que les Anglais vont allumer, et que leur véritable but est de s'assurer de l'empire de la mer et du commerce. En conséquence, il se loue extrêmement des dispositions présentes de cette cour, et il m'a paru assuré que la cour de Danemark n'aura ni complaisance ni facilité pour le transport des troupes russiennes,[2] si l'on veut les faire passer la mer, et qu'elle prendra, au contraire, le parti de s'y opposer formellement. Le sieur Titley a fait tout au monde en dernier lieu pour obtenir la prohibition de

J'ai reçu vos deux rapports du 25 et du 28 d'octobre dernier, et c'est avec grande satisfaction que j'ai appris que la cour de Copenhague commence une bonne fois à ouvrir les yeux sur les vastes vues de l'Angleterre, de même que sur les démarches de la Russie, et que c'est en conséquence qu'elle vient de se déclarer favorablement pour la France.

J'espère que M. Ogier ne manquera pas de son côté d'entretenir la susdite cour dans ces sentiments et même de l'y animer plus encore, en sorte qu'il contrecarre efficacement tout ce que les cours de Londres, de Pétersbourg et de Vienne sauraient tenter d'inspirer de sentiments contraires au bon parti à

[1] Die durch Ogier französisch und dänisch in Druck gegebene Staatsschrift über die französisch-englischen Differenzen. — [2] Vergl. S. 269.

la vente des prises dans les ports de la Norwège. Comme le voisinage d'Écosse facilite les moyens de les emmener, et qu'au contraire les Français ont plus de chemin à faire, la cour de Londres a cru y trouver son intérêt, mais la cour de Danemark s'est si peu prêtée à cette demande qu'elle en a informé le sieur Ogier, en lui donnant parole qu'elle autoriserait la vente de la manière que cela se pratique dans tous les ports neutres.

Nach dem Concept.

celle de Danemark, pour la faire changer.

Federic.

7070. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Potsdam, 8 novembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. La réflexion que vous y faites sur ce que le ministère de France veut bien s'aventurer encore une fois à jeter son argent à pure perte avec la Saxe,[1] est bien juste, outre d'autres inconvénients qui en seront une suite immanquable; aussi travaillons-nous au possible encore pour en désabuser la France et lui dessiller les yeux.

Quant à l'affaire touchant les monnaies, je vous ai déjà expliqué mes intentions sur cela par ma dernière dépêche,[2] et que je n'y vise proprement que pour faire valoir mes monnaies frappées à Kœnigsberg et Breslau, en Pologne, et nos pièces de deux et de quatre gros auprès de la *Steuer* en Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

7071. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 8 novembre 1755.

Je vous réponds aujourd'hui à votre rapport du 29 d'octobre dernier que vous ne devez point vous relâcher d'attention, mais plutôt veiller de bien près et sans discontinuation sur les arrangements militaires qui se font en Bohême et encore en Hongrie.[3] Car, bien que je sois encore dans la persuasion que la cour de Vienne n'entreprendra rien contre la tranquillité publique et contre la paix, se trouvant seule et sans le secours de ses alliés, si, néanmoins, elle faisait des arrangements pour former de grands magasins en Bohême, je ne pourrais m'empêcher de lui soupçonner d'autres vues et un dessein caché. C'est aussi pourquoi il faudra que vous soyez bien vigilant sur cet article, afin de pouvoir me faire vos rapports là-dessus le plus précisément que possible.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 357. — 2 Nr. 7066. — 3 Vergl. S. 365.

7072. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 8 novembre 1755.

J'ai vu, par le contenu de votre rapport du 31 d'octobre dernier, le compte que vous m'y rendez de la modération sur laquelle la province de Zélande persiste à insister de sa quote-part dans les frais de la Généralité,[1] tout ainsi que de la réponse du colonel Yorke, lorsqu'on l'a sondé à l'occasion d'une lettre du sieur Hop sur le traitement auquel les vaisseaux marchands de la République devaient s'attendre de la part de l'Angleterre pendant les conjonctures présentes,[2] et je veux que vous continuiez à l'avenir de me rapporter exactement tout ce qui pourra en quelque façon mériter mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

7073. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 24. October, über den Inhalt der Instructionen, welche der Herzog von Nivernois für seine Mission nach Berlin erhalten werde.[3] Die Hauptpunkte seines Anbringens werden sein:

1) Darlegung des französischen Plans, England in Amerika zum Frieden zu zwingen, unter Entwicklung der Gründe, die gegen die Ausdehnung des Krieges auf Europa sprechen: die erfahrungsmässige Unempfindlichkeit Englands gegen französische Waffenerfolge in Flandern; die Bedenken gegen eine Zersplitterung der finanziellen Hülfsmittel durch einen gleichzeitigen Krieg zu Wasser und zu Lande; die Nothwendigkeit des Widerstandes zur See bei dem offen zu Tage tretenden Streben Englands nach der Herrschaft der Meere; die Besorgniss, wegen des rein defensiven Charakters sämmtlicher Allianzen Frankreichs bei den Bundesgenossen keine Unterstützung zu finden.

2) Mittheilung von der Absicht Frankreichs, für den Fall eines ungünstigen Verlaufes des Krieges in Amerika oder für den Fall eines ungünstigen Ausganges des Seekrieges die Garanten des Aachener Friedens anzurufen.[4] „C'est-à-dire que, comme elle prévoit que cette

Potsdam, 8 novembre 1755.

J'ai reçu l'ordinaire dernier les rapports que vous m'avez faits du 24 et du 27 d'octobre passé, et vous sais parfaitement gré de toutes les choses instructives que vous y avez comprises.

Cependant, comme tout ce que vous me marquez, n'est rien autre qu'une relation de ce qui se passe présentement en France, et que cela ne me mène pas assez au but où je vise pour avoir une connaissance parfaite des affaires de la cour de France et des ressorts qui la font agir aussi peu conséquemment et avec tant de mollesse qu'elle le fait présentement,[5] je veux que vous deviez encore m'expliquer, tout naturellement et sans me déguiser quelque chose, tout comme je vous l'ai déjà ordonné, les véritables raisons par où le ministère de France agit de la sorte, si c'est par imbécillité, par peu de con-

[1] Die Höhe der Ermässigung ist nicht genannt. — [2] Die Antwort des Obersten Yorke giebt die Versicherung, dass England den Generalstaaten gegenüber seine Verträge innehalten werde. — [3] Vergl. S. 358. — [4] Vergl. S. 241. — [5] Vergl. S. 360.

démarche ne produira aucun effet, elle veut l'entreprendre dans un des deux cas susmentionnés, uniquement afin d'avoir un prétexte pour commencer une guerre de terre et entamer les alliés de l'Angleterre. Toute cette branche des instructions du duc de Nivernois regarde principalement Votre Majesté, car la précédente n'a qu'un rapport très indirect avec Ses intérêts. Ce ministre est donc chargé de requérir Votre Majesté de S'expliquer sur l'emploi qu'Elle voudrait que la France fît en pareil cas de ses alliés en Allemagne,[1] et de Lui communiquer les engagements qui subsistent entre eux et la France. Il doit en même temps sonder Votre Majesté sur les diversions qu'Elle serait disposée à faire en faveur de la France en Allemagne, soit conjointement avec les armées de la France ou bien avec le secours de ses alliés, au cas qu'on fût obligé d'en venir à une guerre de terre. Comme on veut s'en rapporter entièrement à Elle sur ce point et se conformer à Ses idées, on a cru qu'il serait superflu de Lui communiquer des plans d'opération relativement à l'Allemagne, et les ordres du duc de Nivernois se bornent à rendre compte de la manière dont Elle S'expliquera sur cette demande, et de Lui exposer les moyens dont la France a déjà fait et compte encore de faire usage, afin de mettre Votre Majesté hors de toute atteinte de la part de la Russie, qu'on regarde comme la puissance qu'Elle aurait le plus à craindre,[2] si Elle Se déclarait en faveur de la France et qu'Elle attaquât l'électorat d'Hanovre; car c'est là la diversion à laquelle on voudrait déterminer Votre Majesté."[3] Als Mittel zur Fernhaltung Russlands betrachtet man in Frankreich: Eine Erklärung der Pforte[4] und türkische Truppenansammlungen an der russischen Grenze, eine maritime Union zwischen Schweden und Dänemark[5] und Entsendung einer schwedisch-dänischen Flotte in die Ostsee; behufs Verhinderung russischer Truppendurchzüge[6] eine Conföderation in Polen, für deren Bildung aber bisher nichts geschehen ist; einen Bund deutscher Fürsten auf Grund gegenseitiger Gewährleistung

naissance des affaires, par intrigues ou par quelques autres motifs.

Vous m'avez autrefois marqué que Madame de Pompadour ne voulait point la guerre,[7] marquez-moi à présent de manière que je sache où j'en suis, si elle fait effectivement, à l'heure qu'il est, le premier ministre et influe dans les affaires étrangères, et si elle veut encore éloigner la guerre ou non, et que c'est qu'elle sent des insultes sans exemple dont l'Angleterre accable presque la France.[8]

Marquez-moi, d'ailleurs, si les ministres de France ne s'éveillent pas, au moins, pour ainsi dire, par intervalles, de leur léthargie et s'ils ne pensent pas quelques fois au moins raisonnablement sur la dignité de la couronne de France.

Outre cela, je prétends que vous m'expliquiez naturellement la façon dont le Roi pense à l'occasion de ces désastres et ces affronts qui lui arrivent, et la triste situation où ses affaires se trouvent, s'il ne le sent pas et s'il n'en est pas honteux.

Ajoutez-y encore ce que le prince de Conty, le maréchal de Belle-Isle et ce qu'il y a d'ailleurs de gens raisonnables de la nation, en pensent. Voilà les grands objets sur lesquels vous devez prendre à tâche de me satisfaire présentement et m'en faire un tableau bien fidèle.

En attendant, j'ai été bien aise d'avoir été instruit par vous des points de l'instruction qu'on va donner au duc de Nivernois, qui,

[1] Vergl. S. 185. — [2] Vergl. S. 244. — [3] Vergl. S. 148. — [4] Vergl. S. 324. — [5] Vergl. S. 339. — [6] Vergl. S. 282. — [7] Vergl. S. 168. — [8] Vergl. S. 343.

des Besitzstandes. „Comme on veut suivre en ce point, ainsi que relativement aux trois autres, les idées de Votre Majesté, cette dernière pensée n'est qu'ébauchée, et on ne s'est pas encore décidé sur la forme qu'il conviendra de donner à un pareil engagement, qui pourrait consister ou dans une ligue générale ou bien en des associations des Cercles où les alliés de la France se trouvent renfermés."

Der Herzog von Nivernois soll weiter dem Könige auseinandersetzen, dass man nicht ohne Entgelt seine Unterstützung in Anspruch nehmen wolle. „Je sais qu'on a pensé ici qu'on pourrait Lui offrir pour cet effet la garantie de la principauté d'Ostfrise, qui est contestée à Votre Majesté par l'électeur d'Hanovre.[1] Il m'a été assuré aussi qu'on a proposé dans le Conseil d'offrir à Votre Majesté la propriété des îles de Tabago, Saint-Vincent ou Sainte-Lucie, qui sont réputées neutres . . . Comme ces îles sont très propres à la culture de l'indigo, du tabac, du sucre et du coton, on a non seulement observé que Votre Majesté, en les peuplant et en les faisant cultiver, en retirerait de grands avantages relativement à Son commerce, mais on a remarqué aussi que la France y trouverait son intérêt, vu que ce serait un poids de plus contre l'Angleterre dans la balance de l'Amérique, où toutes les puissances inférieures par leur commerce à la Grande-Bretagne ont intérêt de se réunir avec la France. Mais il n'est point fait mention dans les instructions du duc de Nivernois ni de l'une ni de l'autre de ces propositions, et elles ne renferment que des ordres vagues par lesquels il lui est enjoint de sonder Votre Majesté sur ce qu'Elle pourrait désirer sur ce sujet."

Des weiteren werde Nivernois eine eingehende Darlegung der militärischen und finanziellen Hülfsmittel Frankreichs geben und die zur Zeit noch nicht festgestellten Entwürfe Belle-Isle's für eine Invasion der Niederlande mittheilen. „Le ministère assure être déterminé à ne point permettre que la reine de Hongrie fasse aucunes dispositions en Flandre, dans le moment présent, qui puissent empêcher la France à faire la guerre dans les Pays-quelque vague, quelque misérable qu'elle soit, m'indique au moins où ces gens-là en veulent.

Du reste, je ne veux point vous dissimuler, quoique je ne le dise que pour votre direction seule, que j'ai parlé à des gens qui ont passé depuis peu la Provence et qui m'ont fait une description la plus triste de l'état déplorable où se trouvent ces provinces: à Toulon huit vaisseaux de guerre manquant de bien des choses et six vaisseaux auxquels on y travaille encore, outre quelques vaisseaux pourris et dont on ne peut plus se servir; dans les provinces, le peuple accablé et ruiné par les fermiers, les troupes dans le plus piteux état, le soldat affamé et habillé en gueux, l'officier mal payé et au désespoir et, quant aux recrues, des garçons de douze ou quinze ans, enfin tout dans la dernière désolation, sans qu'on songe à y remédier. Voilà le portrait hideux que des gens raisonnables et point partials m'ont fait.[2]

Federic.

[1] Vergl. S. 335. — [2] Vergl. Bd. X, 501.

Bas avec les succès auxquels elle doit naturellement s'attendre, si les choses restent dans l'état où elles sont actuellement . . . [Le duc] n'entrera dans aucun détail avec Votre Majesté relativement aux affaires d'Italie, parcequ'on espère ici d'y maintenir la paix."

3) „Je passe donc à la troisième et dernière branche des instructions du duc de Nivernois, laquelle est de proposer à Votre Majesté le renouvellement du traité conclu entre Elle et la France pour l'espace de 15 ans au mois de juin l'année 1741.[1] On laissera au bon plaisir de Votre Majesté de renouveler ce traité purement et simplement, ou bien de l'ajuster aux conjonctures présentes et aux engagements qu'Elle jugera à propos de prendre. Aussi n'a-t-on rien prescrit de positif à cet égard au duc de Nivernois. . . . J'ajouterai seulement que l'intention du ministère de France a été pendant un temps de tâcher de fondre en un seul et même traité ceux qui subsistent entre sa cour, Votre Majesté, le Danemark et la Suède,[2] afin d'en faire une quadruple alliance. Mais, comme la cour de Copenhague a montré peu de disposition jusqu'à présent à vouloir prendre des engagements avec Votre Majesté,[3] on paraît avoir renoncé à cette idée.

Indépendamment des trois articles que je viens d'exposer et qui forment le canevas des instructions du duc de Nivernois, je sais de bon lieu qu'il a ordre de ne rien épargner pour se procurer des notions sûres et précises sur les propositions que l'on soupçonne le roi d'Angleterre d'avoir fait faire à Votre Majesté dans la conjoncture présente,[4] ainsi que sur la manière dont elles ont été accueillies, et sur les dispositions où Votre Majesté Se trouve actuellement relativement à ce Prince. Il doit aussi tâcher de déterminer Votre Majesté à donner Son approbation au traité de subsides qu'on voudrait faire ici avec la Saxe,[5] et La prier de S'expliquer sur les autres alliances qu'Elle pourrait désirer que la France contractât en Allemagne."

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 170. 337. — [2] Vergl. S. 343. — [3] Vergl. S. 223. — [4] Vergl. S. 246. 272. 331. — [5] Vergl. S. 370.

7074. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 31. October, über die Haltung des Ministeriums: [1] „Le projet du ministère français paraît être pour le moment présent de persévérer jusqu'à la rentrée du Parlement d'Angleterre dans cette indifférence stoïque qu'il a constamment opposée à toutes ces insultes que le pavillon français a reçues de la part de la Grande-Bretagne [2] depuis le commencement des hostilités en Amérique. Les principaux motifs de cette étrange résolution consistent, autant que j'ai pu les pénétrer dans différents entretiens que j'ai eus à ce sujet avec les ministres de France, dans l'espérance qu'on a conçue ici, que le peu de fruit que la nation anglaise a retiré jusqu'à présent des dépenses énormes qu'elle a faites pour se préparer à la guerre, pourrait bien lui ouvrir les yeux sur les risques qu'elle court, et ralentir l'ardeur guerrière dont elle est animée. Indépendamment de ce motif, on se flatte que les échecs que l'Angleterre a essuyés en Amérique, [3] et le peu d'envie que l'on prétend que montrent la Hollande et la cour de Vienne de prendre part à la guerre [4] qu'elle a suscitée, pourraient bien contribuer à produire le même effet et à inspirer des idées plus pacifiques à la prochaine assemblée du Parlement. C'est en conséquence de ces principes, qui sont tous également frivoles et qui émanent uniquement de la sécurité du ministère de France, que ce dernier croit qu'après avoir tardé si longtemps, il serait imprudent de détruire par des hostilités les dispositions qu'il suppose que le Parlement d'Angleterre doit avoir pour la paix, et qui ne sauraient sortir leur effet qu'autant qu'on laissera à ce Parlement le temps et les moyens de calmer la nation et d'apaiser l'émotion dont elle est agitée.“

Nach dem Concept.

Potsdam, 11 novembre 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 31 d'octobre passé, qui m'a donné cette satisfaction que j'avais souvent désiré d'avoir de vos rapports [5] et que je souhaite d'en avoir toujours. Cependant, comme mes dernières deux réponses que je vous ai faites, remplissent déjà tout ce que j'aurais à vous dire, et que j'attends maintenant ce que vous me répondrez sur les différentes informations que je vous ai demandées, je me borne ici en faisant la réflexion, sur ce que vous avez mandé de la résolution prise du ministère de France de vouloir arrêter ses mesures conformément aux résolutions que le Parlement anglais prendrait, que jamais Louis XIV n'attendait à se décider en conséquence de ce qu'un Parlement anglais avisât, mais que, bien au contraire, celui-ci était obligé de régler ses délibérations conformément aux entreprises de Louis.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 330. — [2] Vergl. S. 343. — [3] Vergl. S. 302. 351. — [4] Vergl. S. 346. — [5] Vergl. S. 347.

7075. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Maltzahn berichtet, Hubertsburg 7. November, über ein Gespräch mit dem französischen Gesandten Grafen Broglie in Betreff des zwischen Frankreich und Sachsen zu schliessenden Bündnisses.[1] „Je lui ai dit que je doutais fort qu'il ferait consentir le comte de Brühl à des conditions qui pourraient être avantageuses à sa cour, que je ne voyais pas qu'il serait glorieux pour elle de faire un traité comme le dernier,[2] et encore moins d'être jouée du comte Brühl, comme elle le serait certainement, si le premier ministre saxon allait se montrer facile aux propositions qu'il aurait à lui faire, puisqu'alors son dessein serait certainement de ne pas tenir ses engagements."

Potsdam, 11 novembre 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois, m'a été bien rendu. J'applaudis parfaitement à ce que vous avez répliqué au comte de Broglie, quand il vous a entretenu sur le traité que sa cour pense de faire avec celle de Saxe; mais, dès que vous aurez l'occasion de parler encore audit ambassadeur de cette négociation-là, vous lui insinuerez convenablement, comme de ma part, que, quand il irait à faire ce traité avec la Saxe, il en pourrait bien arriver que je ne renouvelasse pas le mien avec la France, après qu'il viendrait à expirer.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

7076. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 1. November: „J'ai donc appris de bon lieu que le grand incendie dont la dernière poste nous a apporté la nouvelle,[4] alarme beaucoup ici, puisque le sieur Penckler marque que les gens de loi animent le peuple à la guerre, et que c'est ce qui a causé ce grand incendie, qui a tellement frappé le Sultan qu'il a eu recours aux larmes, ne sachant quel parti prendre. Enfin, je sais, quoiqu'on ne témoigne rien au dehors, que l'on craint ici une révolution prochaine en ce pays-là."

Potsdam, 11 novembre 1755.

Votre rapport du 1er de ce mois m'a été fidèlement rendu, et vous sais gré de la communication des nouvelles de Turquie que vous avez trouvé l'occasion d'apprendre de bon lieu. Je ne doute nullement que la cour où vous êtes ne craigne une révolution dans ce pays-là, sachant déjà par un autre canal, auquel je puis fermement compter, que ladite cour appréhende extrêmement le successeur du Sultan régnant, qui, autant que celui-ci est imbécille et cassé de vieillesse, est jeune, vif et entreprenant et assez versé dans les affaires. Quant aux autres nouvelles, je vous remets à celles que mes ministres vous communiqueront.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 374. — [2] Vergl. Bd. V, 98 Anm. 1. — [3] Vergl. S. 357. 374. — [4] Vergl. S. 365. — [5] Das Ministerialrescript, d. d. Berlin 11. November, enthält Nachrichten von der Niederlage des französischen Generals Dieskau in Amerika und von der Fortsetzung der englischen Capereien.

7077. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 15 novembre 1755.

Votre rapport du 5 de ce mois m'a été rendu. Comme nous sommes au point de voir rentré le Parlement anglais, nous aurons bientôt tous les éclaircissements qu'il nous faut par rapport aux grandes affaires.[1] Quant au refroidissement qui paraît être entre le comte de Kaunitz et le sieur Keith, je présume que, altiers et fiers que vous connaissez au mieux vous-même[2] les Anglais dans leurs sentiments, ils pourront bien parler d'un ton haut à la cour où vous vous trouvez, dès que celle-ci ne voudra entrer en toutes leurs vues contre la France et touchant la Russie,[3] ce qui ne saura que ralentir bien les deux cours l'une envers l'autre. Je ne doute pas que le maréchal de Neipperg, se trouvant à la tête du conseil de guerre[4] et appuyé de l'Empereur, ne fasse du changement dans le nouveau système militaire, d'autant qu'il n'a jamais été bien avec Browne et qu'il ne laissera pas en conséquence de contrecarrer celui-ci en bien des choses. Je compte que vous ne manquerez pas de m'instruire de tout ce qui viendra de ceci à votre connaissance.

L'extrême éloignement que la France fait apparaître à ne vouloir pas une guerre de terre,[5] et celui que la cour où vous êtes montre pour ne pas vouloir entrer dans les idées des Anglais, m'a fait venir la pensée si peut-être ces deux puissances ne sont pas secrètement convenues entre elles, ou s'il n'y a pas du chipotage sur le tapis en conséquence duquel l'une s'engage de ne pas vouloir attaquer les Pays-Bas autrichiens et l'autre de ne pas vouloir se prêter aux mesures des Anglais. Comme ce ne sont que de simples conjectures de ma part, je souhaiterais cependant que vous les éclaircissiez et me mandiez ce qui vous en paraît. Prêtez, au reste, une attention continuée sur tous les arrangements militaires qui se font dans vos contrées et surtout en Bohême et en Hongrie,[6] et n'épargnez ni peines ni soucis pour vous en bien orienter, afin de pouvoir m'en mettre bien au fait.

Nach dem Concept. Federic.

7078. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 15 novembre 1755.

L'ordinaire dernier ne m'a rien apporté de votre part, et, en attendant vos nouvelles, je ne vous dirai cette fois qu'ayant réfléchi sur l'éloignement singulier que le ministère de France marque contre toute

[1] Vergl. Nr. 7074. — [2] Als ehemaliger Gesandter am englischen Hofe. Vergl. Bd. VI, 590; VII, 419; VIII, 327. 585. — [3] Vergl. S. 326. 365. — [4] Neipperg war seit Anfang October Vicepräsident des Hofkriegsrathes. — [5] Vergl. S. 267. 275. — [6] Vergl. S. 370.

guerre de terre, et son irrésolution à envahir les Pays-Bas autrichiens, il m'est venu la pensée s'il n'y a pas peut-être quelque chipotage secret entre les cours de Versailles et de Vienne pour convenir entre elles que la première n'assaille point lesdits Pays-Bas et que l'autre s'engage réciproquement de ne pas vouloir fournir du secours à l'Angleterre contre la France, ni entrer dans les mesures de celle-ci. Bien que ceci ne soit qu'une simple pensée qui m'est venue, cependant, comme elle n'est pas destituée de toute vraisemblance, vu l'éloignement des deux cours, l'une pour ne pas attaquer les possessions autrichiennes dans les Pays-Bas, l'autre pour ne vouloir pas embrasser le parti contre la France au gré des Anglais, vous devez vous bien orienter là-dessus, quoiqu'avec toute précaution requise, et m'en mander votre sentiment.

Nach dem Concept. Federic.

7079. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 novembre 1755.

Votre dépêche du 31 d'octobre dernier m'a été bien rendue. A ce que j'en comprends, les espérances du parti de la cour de voir succéder ses projets, n'iront guère bien loin. A quelle occasion, je suis bien aise de vous faire observer, quoique absolument pour votre direction seule et sans que vous en fassiez apercevoir la moindre chose à âme qui ce soit, que je ne suis point fâché de ce que les affaires du parti de la cour ne succèdent point à son gré, et de ce qu'il se voit barré par celui du Sénat et de la France, vu que le parti de Russie a trop d'influence sur celui de la cour[1] et s'y trouve trop mêlé pour que je puisse aucunement m'intéresser pour celui-ci.

Quant à ce qui regarde l'étonnement que le marquis d'Havrincourt a fait paraître, lorsque vous l'avez entretenu de la satisfaction que je prétends au sujet de la démarche faite du baron de Hœpken par la déclaration immodeste et précipitée qu'il m'a fait faire autrefois, je vous ai déjà mis au fait sur la façon dont la cour de Versailles en pense,[2] et vous direz au susdit marquis d'Havrincourt, même avec un ton ferme, que je ne me départirai jamais de cette petite satisfaction et que je ne voudrais pas espérer que les ministres suédois voulussent tirer à la courte paille là-dessus avec moi.

Nach dem Concept. Federic.

7080. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 16 novembre 1755.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai reçu la lettre que vous m'avez faite du 12 de ce mois, avec cette satisfaction que je ressens toujours de tout ce qui me vient de votre part.

[1] Vergl. S. 58. — [2] Vergl. Nr. 7068 S. 368.

Comme Votre Altesse me marque que, jusqu'ici, Elle n'avait point encore eu des nouvelles d'outre-mer, Elle sera persuadée que je les attends également avec la dernière impatience, tant pour voir à quoi le ministère anglais s'est déterminé touchant les insinuations que Votre Altesse lui avait faites,[1] que pour apprendre la manière dont le roi d'Angleterre s'est décidé par rapport à la conclusion du mariage de la Princesse fille aînée de Votre Altesse.[2]

Je ne disconviens pas que mon empressement pour avoir bientôt des nouvelles sur ces points, est d'autant plus grand, parceque j'ai hésité, en attendant, d'avancer quelque chose à la cour de Versailles touchant le renouvellement de son traité,[3] et que je serais bien aise de savoir préalablement à quoi l'on se déterminera en Angleterre. J'assure, au reste, Votre Altesse de la vérité de mes sentiments d'amitié pour Elle et de l'estime bien particulière avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Nach dem Concept. Federic.

7081. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 18 novembre 1755.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai bien reçu la lettre que vous avez pris la peine de me faire du 14 de ce mois, et par laquelle j'ai appris avec satisfaction l'avertissement que le lord Holdernesse a fait donner à Votre Altesse sur ce que sa réponse sur certaine dépêche arriverait au plus tôt. Je vous remercie bien de cet avis, qui me suffit afin que j'attende à présent, sans le moindre empressement ni impatience, la réponse qu'on nous ira faire; nous en verrons au moins tout clair les arrangements qu'ils songent de prendre, la façon dont ils pensent sur nous, et ce que nous en aurons à espérer ou non.

Pour ce qui regarde le second point de la lettre de Votre Altesse touchant la mésintelligence qu'on soupçonne entre le roi d'Angleterre et la princesse de Galles,[4] j'avoue que cet avis m'a causé de la peine et que, si j'ose m'en expliquer tout naturellement, il ne me paraît pas de trop bon augure pour le prompt succès du mariage de la Princesse fille de Votre Altesse. Je suspends encore mon jugement si l'on peut envisager cet avis comme une honnête défaite ou non; il en faut attendre plus d'éclaircissements, mais ce que je regretterais le plus encore, c'est la démarche que ma bonne et chère sœur a faite ci-devant, d'aller faire la visite au roi d'Angleterre,[5] dont à mon avis elle aurait mieux fait de se dispenser encore. Je suis avec l'estime la plus distinguée, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 334—336. — [2] Vergl. S. 303. — [3] Vergl. S. 374. — [4] Vergl. Nr. 7098. — [5] Vergl. S. 210.

7082. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN À PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 3. November, in Betreff der Bemühungen Frankreichs, Dänemark gegen England aufzureizen:[1] „Je sais de fort bon lieu que la cour de Danemark a fait répondre par le comte de Wedell-Friis de la façon suivante aux insinuations que la France lui a fait faire à ce sujet. Primo: que, quant à ce qui concernait le projet d'envoyer une escadre dans la Baltique pour y exercer des représailles contre la Grande-Bretagne, au cas qu'elle insultât le pavillon danois dans les autres mers, la navigation du Sund et son commerce en général souffriraient trop d'une pareille démarche pour que l'on pût s'y déterminer. Secundo: que, quant à la seconde proposition sur laquelle le président Ogier avait insisté et qui était d'envoyer, au défaut de l'escadre susmentionnée ou bien indépendamment d'elle, une flotte dans la Méditerranée, afin d'y protéger le pavillon danois et d'en maintenir l'indépendance et la dignité, la cour de Danemark ne saurait également pas y condescendre, vu que les ports de l'Espagne étaient encore fermés à ses navires."[2]

Knyphausen meldet ferner, dass er dem Minister Rouillé wegen der rückständigen braunschweigischen Subsidiengelder Vorstellungen gemacht habe:[3] „Ce ministre m'a répondu que les fonds nécessaires pour ce payement étaient faits, et qu'il n'aurait point tardé si longtemps à les remettre, s'il ne lui était revenu de différents endroits que le duc de Brunswick avait contracté des engagements avec l'Angleterre. Mais que, comme Votre Majesté assurait le contraire, ce motif venait à cesser."

„La mission du sieur d'Affry, que le ministère de France a choisi pour lui rendre compte des dispositions dans lesquelles la république de Hollande se trouve vis-à-vis de la France,[4] aura trois objets principaux. Primo: Cet émissaire doit travailler à détruire la méfiance que l'Angleterre et la cour de Vienne ont su inspirer à la République contre la France, en lui retraçant les maux qu'elle a éprou-

Potsdam, 18 novembre 1755.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier les deux dépêches que vous m'avez faites du 3 et du 7 de ce mois. Je me suis d'abord représenté que la cour de France trouverait bien de la difficulté pour disposer les cours de Suède et de Danemark à entrer dans ses vues pour s'opposer conjointement aux pirateries des Anglais et faire respecter leurs pavillons, de sorte que je ne présume pas que les représentations que la France a fait faire ultérieurement à la cour de Danemark, auront grand succès. Et, à vous parler confidemment et sans que vous en fassiez apparaître quelque chose, je pense que, vu la grande faiblesse avec laquelle la France agit contre l'Angleterre et à l'égard de son grand désir à faire la paix, dès qu'elle saura l'avoir, il vaut presque mieux qu'il n'y ait point d'autres puissances mêlées dans sa querelle, puisque, plus il y en aura d'intéressées, plus il coûtera à accommoder les différents intérêts des différentes parties, lorsque les choses arriveront à une négociation de paix.

Pour suivre le fil de vos dépêches, je vous dirai que, quant au duc de Brunswick, vous insinuerez à M. de Rouillé, dès qu'il vous mettra sur ce chapitre, qu'ayant sondé ce Prince sur le renouvellement de son traité,[5] il m'avait répondu que, comme son traité n'expirait que l'année qui vient, il

[1] Vergl. S. 325. — [2] Vergl. S. 200. — [3] Vergl. S. 237. — [4] Vergl. S. 342. — [5] Vergl. S. 225.

vés de la part de Louis XIV, et en lui dépeignant cette cour comme une puissance ambitieuse, peu fidèle à ses engagements et qui ne cherche qu'à inquiéter et subjuguer ses voisins . . . Après que le sieur d'Affry aura réussi à calmer la République relativement à la méfiance qu'on lui a inspirée contre la France, et qu'il lui aura fait remarquer que l'Angleterre ne la regarde que comme un pion qu'elle met en avant pour faire diversion à la France et l'obliger à partager ses forces, il doit, secundo, s'attacher à prouver que le parti de la neutralité est celui qui convient le mieux à la situation actuelle de la Hollande, au cas que les différends qui se sont élevés entre la France et l'Angleterre, causent une rupture entre ces deux cours et leurs alliés . . . Il doit, tertio, travailler à disposer la République à donner des assurances à la France de la fidélité avec laquelle elle remplira ses engagements à cet égard . . . On a inséré, dans ses instructions, différentes conditions sur lesquelles on veut qu'il sonde la République, en tant qu'il la trouvera disposée à s'y prêter, et qu'il ne s'en offrira point à son esprit qui soient plus propres à procurer à la France les sûretés qu'elle voudrait pouvoir se ménager. Ces conditions sont: primo, d'exiger que la Hollande ne fasse aucunes nouvelles levées dans le moment présent, mais qu'elle laisse subsister son armée dans l'état où elle se trouve actuellement; secundo, qu'elle ne contracte aucun engagement avec aucune puissance pendant le cours de cette neutralité qu'avec le consentement de la France et sans lui en donner préalablement avis; tertio, qu'elle donne une de ses places fortes en ôtage à la France, pendant le temps que durera la guerre, ou bien, si elle ne veut point donner son consentement à cette demande, qu'elle mette en garnison dans une de ses places, dont la France aura le choix, le corps de troupes suisses qu'elle a à sa solde, et qu'elle leur fasse prêter serment de ne pas servir contre la France. Telles sont les principales conditions que renferment les instructions du sieur d'Affry sur ce point."

demandait le temps pour se déclarer jusqu'au printemps qui vient. Pour moi, je crois qu'il voudra différer pour voir si le mariage de sa fille avec le prince de Galles se constatera,[1] et dans ce cas je me persuade qu'il voudra difficilement renouveler le traité. Cependant, il est sûr que les Anglais lui ont offert de gros subsides et que, pour l'arrêter de ne pas s'y prêter, il faudra que la France lui augmente ceux qu'elle lui fait payer actuellement.

Je viens à présent sur cette extrême léthargie des ministres de France[2] qui m'est absolument inconcevable, d'autant plus que, dans d'autres occasions, ils ont été reconnus pour des gens entendus et raisonnables, et je crains que, de la manière aussi faible qu'ils se conduisent présentement, ce ne soit une espèce de miracle, s'ils se tirent bien de l'affaire. Mais, comme il faut absolument qu'il y ait une raison particulière que je n'ai pu point pénétrer, mais qui les mène à cette conduite, mandez-moi, sincèrement et sans me rien cacher, si c'est Madame de Pompadour qui, peut-être par ses intérêts particuliers ou en égard des grandes sommes qu'elle a placées autrefois en Angleterre,[3] penche pour les Anglais[4] et intimide les ministres pour ne point agir à leur gré; car, une fois pour toutes, leur façon d'agir est inconcevable, et il faut qu'il y ait quelque raison cachée.

Marquez-moi, au surplus, si l'échec que les troupes françaises ont souffert,[5] et qui a été plus con-

[1] Vergl. S. 379. — [2] Vergl. S. 371. 372. — [3] Vergl. S. 410. 411. — [4] Vergl. S. 292. — [5] Vergl. S. 376 Anm. 5.

Knyphausen berichtet, Paris 7. November: „Le comte de Starhemberg continue toujours à prodiguer à M. Rouillé les assurances les plus pompeuses du penchant de l'Impératrice-Reine pour le maintien de la paix, et des efforts qu'elle fait pour inspirer des sentiments plus pacifiques à l'Angleterre. Ces assurances jointes à celles que le marquis d'Aubeterre reçoit de temps à autre du comte de Kaunitz, et avec lesquelles on combine les mouvements extraordinaires que le sieur Keith se donne à Vienne, confirment le ministère de France dans l'opinion que l'Impératrice-Reine n'a point pris d'engagements jusqu'à présent avec l'Angleterre et qu'il pourrait bien arriver qu'elle se décidât pour le parti de la neutralité. Aussi paraît-on redoubler d'égards et d'attentions pour le comte de Starhemberg, et on lui fait à la cour l'accueil le plus gracieux. Il n'est point vrai, cependant, comme plusieurs personnes l'ont soupçonné, que ce ministre ait entamé une négociation en forme avec le ministère de France relativement aux conjonctures présentes,[1] et Votre Majesté peut-être persuadée qu'il n'y a eu jusqu'à présent de part et d'autre que des assurances vagues et générales.“

sidérable qu'on l'avait d'abord cru, embarrasse les ministres ou s'ils l'envisagent encore avec indifférence, de même quel parti ils songent de prendre pour remédier à ce désastre.

Au reste, rien de plus étrange que l'espoir de ces ministres que la nation [anglaise] voudrait présentement pencher à la paix, elle qui ne respire que la guerre après le succès qu'elle a eu.

Quant au traité de subsides que la France continue de vouloir faire avec la Saxe,[2] je ne saurais m'expliquer autrement là-dessus, sinon que j'en suis extrêmement embarrassé et qu'ainsi il était aux ministres de France de bien songer à ce qu'ils feraient à ce sujet; que, pour moi, je disais naturellement qu'il serait infiniment difficile de me joindre à la Saxe, que j'y avais beaucoup de raisons, que je saurais toutes détailler, mais que la connaissance de ce qui en était autrefois arrivé,[3] m'avait assez instruit sur ce qu'on aurait à en attendre. Au surplus, comme vous me marquez que le Dauphin se donne de grands mouvements pour former cette alliance, expliquez-moi bien, dans la première dépêche que vous me ferez, sa façon de penser sur les affaires, et si la Dauphine a déjà gagné autant de supériorité sur lui qu'il se règle conformément à ce qu'elle souhaite, ou si c'est seulement par manière d'acquit qu'il agit pour la Saxe.

Au reste, je vous sais parfaitement gré des informations que vous m'avez données relativement à la mission du sieur Affry en Hollande dont je crains cependant le succès, et que la France n'en tire pas l'avantage qu'elle s'en promet, vu que le parti anglais y est trop [fort], qui relèvera sans doute les conditions qu'on prétend prescrire à la République pour donner les sûretés à la France, et se donnera tant de mouvements afin que la première se jette, plutôt que d'y souscrire, dans les bras de l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 347. 378. — [2] Vergl. S. 374. — [3] Vergl. S. 243.

7083. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 novembre 1755.

Les rapports que vous m'avez faits depuis le 4 jusqu'au 11 de ce mois inclusivement, m'ont été fidèlement rendus, et je n'ai nullement été fâché d'apprendre que, [quant au baron Bernstorff], les affaires auprès de sa cour ne vont pas tout-à-fait à son gré et de manière qu'il le souhaiterait; aussi, pourvu que M. d'Ogier entretienne le comte de Moltke dans ses justes soupçons et dans sa jalousie contre ce ministre, il n'est pas à douter qu'il s'en lassera à la fin et qu'il songera de s'en défaire entièrement.

Federic.

Nach dem Concept.

7084. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 4. November, über eine Unterredung zwischen Havrincourt und Höpken in Betreff der von dem Könige in der Rexin'schen Angelegenheit geforderten Genugthuung: „Le baron Hœpken lui a répondu qu'il était fâché que Votre Majesté Se trouvât si fort offensée de la déclaration que le baron Wulfwenstjerna avait eu ordre de Lui faire,[1] qu'il l'assurait que l'intention du ministère de Suède n'avait pas été d'offenser Votre Majesté, ni par les pensées, ni par les ermes de cette déclaration, mais que le but de cela avait été de se plaindre amiablement de la part du roi de Suède, comme d'un proche parent et allié, de ce que Votre Majesté ne lui avait pas communiqué la mission d'un homme qu'Elle avait cependant adressé à son ministre, et que par-là Votre Majesté avait paru mettre plus de confiance au sieur Celsing qu'au roi de Suède même. Pour ce qui regardait la communication que le ministère d'ici avait faite de cet incident à d'autres cours alliées,[2] c'était une chose dont il n'avait pas pu se dispenser, puisqu'il importait à la Suède de les ménager, et que surtout le Danemark aurait pu lui faire des affaires, si on ne lui en avait rien dit, car, puisque le ministre de cette cour à Constantinople,[3] qui y était déjà depuis deux

Potsdam, 18 novembre 1755.

J'ai reçu vos rapports du 4 et du 7 de ce mois, au sujet desquels je veux bien vous dire que les défaites dont le baron de Hœpken a voulu bien se servir envers M. d'Havrincourt pour excuser sa démarche faite à mon égard, ne portent point coup sur moi; que la déclaration faite sur son ordre exprès par le sieur de Wulfwenstjerna, a été dans des termes si peu modérés et insolents que je ne puis absolument me dispenser d'en demander une juste réparation; que, d'ailleurs, le baron de Hœpken devrait bien hésiter d'en mêler le roi de Suède, qui, comme je suis très bien informé, n'a été en rien dans toute cette affaire, et qu'en conséquence il ne faudra songer à un accommodement, ni à ce que je me prête à vous faire prendre l'audience,[4] avant que je n'aie reçu cette satisfaction que je prétends.

1 Vergl. S. 176—178. — 2 Vergl. S. 196. — 3 Gähler. Vergl. S. 162. — 4 Vergl. S. 341.

ans et qui avait été adressé au sieur Celsing dès le commencement, n'avait pas encore plus avancé dans sa négociation qu'il ne l'avait été dès le premier moment de son arrivée, pendant que celui de Votre Majesté avait eu le bonheur de réussir en six semaines de temps, le roi de Danemark, qui n'aurait pas pu juger autrement selon les apparences, aurait été en droit de croire que le ministre de Suède aurait reçu des ordres d'appuyer davantage la négociation du sieur de Rexin que celle de son ministre. Que cependant il pouvait assurer que la communication qui avait été faite de cette affaire à d'autres cours, était conçue en des termes si modérés que cela ne pourrait offenser nullement Votre Majesté. Le baron de Hœpken a fini par dire que, comme c'était une affaire qui regardait le Roi et le Sénat de Suède, il leur enverrait son rapport de l'insinuation que l'Ambassadeur lui avait faite, et qu'il lui rendrait réponse du résultat."

Nach dem Concept.

Ce que vous ne manquerez pas de dire à M. d'Havrincourt.

Federic.

7085. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 8. November: „Ce fut le 5 du courant que la poste de Constantinople du 13 d'octobre arriva. Les lettres confirment la grande fermentation des esprits, dont j'ai fait mention en dernier lieu.[1] L'Aga des janissaires a été exilé. On s'attend à la déposition du Grand-Visir,[2] qui serait remplacé pour la troisième fois par Ali Bacha,[3] ce dernier ayant reçu ordre de revenir à Rhodes.[4] Toutes ces circonstances causent ou augmentent plutôt l'inquiétude ici."

Potsdam, 18 novembre 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois, au sujet de laquelle et de ce que vous m'avez communiqué des dernières nouvelles de Constantinople, je veux bien vous communiquer une réflexion — qui m'est venue au sujet de la crainte que la cour de Vienne affecte d'avoir d'une révolution à la Porte et d'une guerre avec la Russie — que je doute que la susdite cour en soit si inquiète qu'elle le fait paraître; car, supposé qu'une guerre arrive contre les Russes, il n'est pas douteux que les deux puissances, en joignant leurs forces contre les Turcs, n'aient toujours un grand avantage et une supériorité décidée contre ceux-ci, en sorte que je ne vois pas ce que la cour où vous vous trouvez en aurait à appréhender.

[1] Vergl. S. 376. — [2] Vergl. S. 415. — [3] Vergl. S. 257. — [4] Von Famagusta auf Cypern.

Au reste, nulle nouvelle de dehors qui méritât que je vous en fisse communication, vu que les affaires publiques sont encore dans la même assiette qu'elles l'ont été.

Federic.

Nach dem Concept.

7086. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Maltzahn berichtet, Hubertusburg 10. November, über die französisch-sächsischen Verhandlungen: [1] „Le comte Broglie a eu une conversation de deux heures avec le comte Brühl et une autre encore avec le sieur Saul; mais ni l'un ni l'autre, à ce qui m'a paru, ne les a fort approchés . . . Le comte Broglie a envoyé ce matin un courrier à sa cour pour rendre compte de ce qu'il a fait. Le sieur Saul a été hier après le souper encore longtemps avec lui; mais il [Broglie] n'a pas l'air d'être plus satisfait, et il m'a dit qu'il croyait que ce serait le dernier courrier qu'il enverrait pour cette affaire."

Potsdam, 18 novembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois. De la manière que je vois que la négociation du comte de Broglie commence à prendre la tournure, il ne faut pas désespérer que le premier ministre, par la crainte qu'il a de déplaire aux deux cours impériales, fera augmenter les anicroches, en sorte que, quand on présumera de cette négociation qu'elle est dans le meilleur train, les Saxons fourniront eux-mêmes l'occasion pour la faire rompre entièrement. En attendant, vous ne manquerez pas de continuer à me faire vos rapports là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

7087. AN DAS DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Plotho berichtete, Regensburg 6. November: „Der königlich dänische hiesige Minister, der Baron von Moltke, eröffnete mir am letztverwichenen Montag im grössesten Vertrauen, wie unter Betrieb und Anstiften des Papstes zwischen den kaiserlich und katholischen Höfen im Reiche eine Ligue wolle errichtet werden, um die hessische Arrangements wegen des Erbprinzen von Hessen Religionsveränderung zu zernichten [2] und überhaupt in allem denen Prôtestanten kräftigsten Gegenstand zu thun."

Potsdam, 18. November 1755.

Ich sehe keine Apparence zu dergleichen Ligue, noch dass solche jemalen reussiren sollte.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

1 Vergl. S. 382. — 2 Vergl. S. 355.

7088. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTES DE PODEWILS ET DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 novembre 1755.

Après que d'avoir rempli le poste de Grand-Chancelier par le sieur de Jariges[1] et que j'ai en conséquence déclaré, à la place de celui-ci, le président de la chambre de justice, le sieur de Fürst, actuellement à Vienne chargé de la négociation avec la cour de l'Impératrice-Reine,[2] cette fonction ne lui permet plus, pour la multitude des affaires qui sont de son ressort, qu'il puisse en être absent. C'est pourquoi mon intention est que vous devez lui expédier son rappel avec tout ce qu'il lui faut de lettres pour se congédier dûment de ladite cour, en lui enjoignant, cependant, qu'il n'ait qu'à déclarer naturellement la raison pourquoi il était obligé de revenir à Berlin, et que ce n'était que par rapport à son nouveau poste qui demandait indispensablement sa présence, mais que, nonobstant cela, la négociation dont il avait été chargé jusqu'ici, ne serait point interrompue, mais qu'elle serait plutôt continuée par le sieur de Diest, chargé de mes affaires à Vienne,[3] qui en aurait soin à la place de lui, le sieur de Fürst, et qui serait muni pour cela de mes pleins-pouvoirs, dans l'espérance où j'étais que je pourrais encore convenir amiablement et sur un pied équitable avec ladite cour sur nos différends de commerce et des dettes de Silésie.

Au surplus, vous ferez expédier également ces pleins-pouvoirs et tout ce qu'il faudra pour le sieur de Diest, avec l'ordre et les instructions nécessaires pour la continuation de la négociation en question; de quoi, vous avertirez en même temps le ministre d'État de Schlabrendorff[4] pour sa direction.

Au reste, mon intention est qu'en considération de cette négociation dont le sieur de Diest sera chargé, il lui soit accordé une augmentation de 300 écus par an à ses appointements ordinaires, à prendre des appointements dont le sieur de Fürst jouit actuellement sur la caisse de légation, et qu'alors le reste des appointements du sieur de Fürst cessera au profit de la susdite caisse. Vous arrangerez tout ceci en conséquence. Et sur ce, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

7089. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Michell berichtet, London 4. November: „Votre Majesté aura déjà vu par mes lettres précédentes que l'espèce de ralentissement qui s'est manifestée depuis quelque temps ici au sujet d'une rupture avec la France,[5] n'est absolument pro-

Potsdam, 22 novembre 1755.

Je vous sais bien du gré des nouvelles intéressantes que vous m'avez mandées par vos dépêches du 4 et du 7 du mois courant, et

1 Nach dem Tode des Grosskanzlers Freiherrn von Cocceji († 4. October 1755). — 2 Vergl. S. 292. — 3 Vergl. Bd. X, 150. — 4 Vergl. S. 366. — 5 Vergl. S. 346.

venue que de ce que le ministère a voulu renvoyer toutes ses résolutions ultérieures, à cet égard, à la décision du Parlement, et qu'il n'a été question d'aucun chipotage de paix,[1] ni de part ni d'autre. Ainsi cette inaction-là fait penser qu'on s'est trompé, et on se tromperait encore davantage, si [l'on se flattait que] le changement qu'il y aura dans le ministère de cette cour,[2] pût favoriser de semblables chipotages."

Michell berichtet, London 7. November, dem Befehl des Königs gemäss[3] über die Aussichten zur Beilegung der preussisch-englischen Differenzen: „Quoique le ministère britannique eût souhaité que Votre Majesté restât tranquille en cas d'une guerre sur le continent, il n'aurait jamais cependant consenti, à cette occasion, d'ajuster les différends qui subsistent entre les deux cours, sur aucun autre pied que celui dont j'ai fait mention l'année dernière.[4] Il n'est pas en son pouvoir, et moins aujourd'hui que précédemment, de s'écarter des principes qu'on a suivis ici durant la dernière guerre relativement aux prises."[5]

je reconnais votre zèle à me rendre de fidèles services et à me dire votre sentiment avec cette droiture que je le souhaite.

Comme le traité de subsides entre l'Angleterre [et la Russie] est signé,[6] ayez bien de l'attention sur l'impression qu'il fera sur la nation, sur les suites qu'il aura, et sur les mesures qu'on prendra. Puisqu'il y a des subsides stipulés pour un temps de paix et pour celui de guerre, mandez-moi auquel des deux le roi d'Angleterre voudra, et si son ministère se contentera de faire passer auprès du Parlement celui de paix. Comme la nation [ne] voudra faire la guerre contre la France que par mer et en Amérique et qu'il paraît qu'il n'y a presque qu'une voix pour ne pas vouloir faire passer la guerre au continent de l'Europe et moins encore en Allemagne, pour ne pas entraîner la nation dans les suites et lui rendre la guerre trop difficile et trop onéreuse, je crois que le Parlement ne voudra accorder d'autres subsides que ceux de paix. J'attendrai votre rapport là-dessus.

Nach dem Concept.

Federic.

7090. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 22 novembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois. Quant à la malheureuse défaite du général Dieskau,[7] vous devez me marquer avec cette fidélité que j'attends de vous, quoique cela uniquement à moi seul immédiatement, si toutes ces nouvelles accablantes pour la France ne font pas l'effet sur le Roi pour qu'il ouvre les yeux sur la mauvaise administration de ses affaires et qu'il soupçonne au moins qu'elles vont mal et de mal en pis.

[1] Vergl. S. 360. — [2] Vergl. S. 363. 364. — [3] Vergl. S. 350. 351. — [4] Vergl. Bd. X, 262. 263. — [5] Es folgen die zum Theil schon im Bericht vom 4. November mitgetheilten Nachrichten über den Abschluss des russisch-englischen Subsidienvertrages, welche in den Immediaterlassen an Knyphausen und Klinggräffen (Nr. 7090 und 7091) wiedergegeben sind. — [6] 30. September 1755. — [7] Vergl. S. 376.

Il y a deux fois que je vous ai déjà ordonné par mes dépêches antérieures de me [rendre] un compte fidèle par rapport à Madame de Pompadour[1] et sur les vraies raisons de ce que les affaires sont à présent si mal gouvernées en France, soit par corruption soit par quelque autre raison; car je vous le répète, il faut absolument qu'il y en [ait] une que j'ignore encore, et qui pourtant tienne les ministres dans cette léthargie que jusqu'à présent, et ne leur permet pas d'agir comme ils voudraient, vu que ce que nous en avons vu jusqu'ici, surpasse toute l'imagination.[2] J'espère que vous ne me laisserez pas longtemps languir après ce rapport que je vous ai demandé, et que vous me le ferez sans réserve et avec la dernière exactitude, en le chiffrant cependant du mieux, pour n'avoir rien à risquer chemin faisant.

Comme rarement une mauvaise nouvelle arrive seule, je viens d'apprendre[3] de la manière la plus authentique que le traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie, négocié jusqu'ici par le chevalier de Williams à Pétersbourg, vient d'être conclu et signé pour un corps de troupes de 60 à 70,000 hommes que la Russie tiendra prêts à la disposition du roi d'Angleterre aux frontières de la Livonie; que ce traité a été apporté par un courrier, arrivé à Londres le 27 d'octobre dernier, aux ministres anglais, qui en ont été très satisfaits et ne songent à présent qu'à le faire approuver du Parlement. L'on m'a marqué, d'ailleurs, que les troupes russiennes se mettent effectivement en marche pour s'arranger en sorte qu'elles se puissent rassembler en très peu de temps aux frontières de la Livonie, et que la Reine-Impératrice a envoyé d'abord, après avoir eu la nouvelle de la signature du traité, son général major de Lacy pour rester auprès de ces troupes: particularités que vous pouvez bien communiquer toutes à M. de Rouillé.

Nach dem Concept. Federic.

7091. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 12. November: „Le vicomte d'Aubeterre, quand l'occasion s'en présente, et cela est fort rarement, tient toujours le langage rempli des sentiments pacifiques de la France, mais je sais qu'on ne s'y fie que médiocrement, et qu'on tient sa modération, qui n'a point d'exemple, pour suspecte. . . Je souhaiterais que Votre Majesté pût obtenir le but qu'Elle S'est proposée par les ordres qu'il Lui a plu de me donner par le colonel Ingersleben

Potsdam, 22 novembre 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois. Enfin, nous voilà informé[4] que le traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie est fait et conclu au gré des ministres anglais, la cour de Pétersbourg ayant agréé l'alternative, et l'article séparé ayant été changé entièrement.[5] Il en faudra voir les suites;

1 Vergl. S. 347. 360. 372. 388. — 2 Vergl. S. 375. — 3 Vergl. Nr. 7089. — 4 Vergl. Nr. 7089. — 5 Vergl. S. 329.

par rapport au sieur de Bonneville et de Burgsdorff.[1] Je ne pourrais m'en acquitter qu'en demandant un ordre circulaire au Conseil de guerre pour les généraux et commandants des places respectives. Peut-être même me le refuserait-il, ou bien il ne s'en acquitterait pas et pourrait faire un effet contraire, en donnant des récompenses à ces gens pour en tirer quelque chose, vu les mouvements qu'on se donnerait pour eux, tandisqu'en ne s'empressant point, on donnerait moins de foi à ce qu'ils pourraient dire. J'ai cru de mon devoir à faire parvenir mon idée à Votre Majesté, parceque la façon de penser de ce pays-ci m'est assez connue."

en attendant, il s'en faut bien que ce traité soit fort applaudi par la nation anglaise et qu'il passera sans bruit au Parlement, vu que je sais que bien des gens du Parlement se gendarment fort contre ce traité, qu'il sera extrêmement contrecarré, et que même les amis des ministres en sont extrêmement mortifiés et auraient souhaité que ceux-ci se seraient passés de cette démarche qu'on ne saura faire approuver du Parlement qu'à force d'embarras et d'intrigues, et dont on craint que par ce traité la nation ne puisse être menée plus loin qu'elle ne voudrait aller.

Je suis bien aise de vous informer d'abord de ces circonstances, afin que vous sachiez observer avec attention la contenance que la cour où vous vous trouvez tiendra présentement, et si le sieur Keith sera traité avec moins d'indifférence par le comte de Kaunitz que par le passé.[2]

En attendant, il est fort vraisemblable que le roi d'Angleterre ne voudra payer à la Russie que les subsides de paix, pour avoir seulement un corps nombreux des troupes de Russie à sa disposition et pour en faire ostentation, sans s'en servir effectivement et sans payer les subsides de guerre, afin de ne pas trop révolter la nation anglaise.

Ce que vous me mandez touchant les sentiments que la cour de Vienne et le sieur d'Aubeterre continuent de se déclarer réciproquement, tout comme le comte de Starhemberg le fait à Paris,[3] m'a tout l'air comme s'il y avait quelque chipotage secret entre les deux cours.[4] Quoique ce ne soient que des conjectures et des soupçons, vous devez, malgré cela, tâcher de les approfondir.

Les appréhensions que la cour où vous êtes fait voir par rapport à une révolution générale à la Porte, ne me paraissent pas être fort grandes;[5] elle est trop bien informée de la situation présente des affaires de la Porte pour ignorer qu'il est un parti à Constantinople qui craint les deux cours impériales et qui par cette raison voudrait que la paix avec elles soit conservée, et, d'ailleurs, il est fort probable que, supposé une révolution totale à la Porte, le nouveau Sultan ne voudra commencer d'abord la guerre, sans être préalablement affermi sur le trône.

Ce qui doit à présent occuper toute votre attention, c'est d'approfondir bien les mesures que la cour de Vienne, malgré toute sa dissi-

[1] Deserteure. — [2] Vergl. S. 377. — [3] Vergl. S. 382. — [4] Vergl. S. 378. — [5] Vergl. S. 384.

mulation, voudra prendre, et les arrangements qu'elle fera en conséquence, pour m'en informer à temps et exactement.

Quant à ce qui regarde les deux misérables, Burgsdorff et Bonneville, ma volonté est que vous devez laisser tomber entièrement cette affaire et n'en dire mot, mais de vous tenir tout boutonné là-dessus. Outre que je trouve les raisons que vous alléguez à ce sujet bien fondées, j'apprends que ces misérables ont le dessein d'aller en Hollande, pour s'y engager là sous un régiment qu'un certain aventurier y lève pour le faire passer aux possessions anglaises en Amérique.

Au reste, Perleberg ne sera point relâché,[1] avant qu'il n'ait acquitté les dettes dont vous faites mention.

Federic.

Nach dem Concept.

7092. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A HUBERTSBOURG.

Potsdam, 22 novembre 1755.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 14 de ce mois. Quant à mes lettres précédentes que je vous ai faites depuis le 25 d'octobre dernier, il n'y en a eu d'autres que celles que vous accusez avoir reçues. Comme je compte que la présente vous sera rendue à votre arrivée à Dresde,[2] je souhaite fort que vous cherchiez à présent avec tout l'empressement possible de me faire avoir des nouvelles authentiques de la cour de Pétersbourg et d'ailleurs du sieur de Flemming, parcequ'il y a eu, pendant l'intervalle du temps que vous avez été absent de Dresde, des affaires très importantes sur le tapis tant en Russie qu'à Londres,[3] dont il m'importe extrêmement d'être instruit à fond par votre canal, de sorte que vous [vous] appliquerez au mieux à présent de m'y satisfaire.

Federic.

Nach dem Concept.

7093. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 22 novembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois. Désirant fort d'être exactement instruit des caractères de toutes les personnes qui composent actuellement le gouvernement de la République, ma volonté est que vous m'en devez faire une description bien exacte et toute naturelle, afin que j'en puisse apprendre le propre caractère des personnes qui ont part au gouvernement, leur façon de penser, leur force et leur faible, l'influence qu'elles ont dans les affaires, duquel parti chacune en est, soit du parti anglais ou de quel autre parti: enfin toutes les circonstances qui les regardent et qui peuvent mériter mon attention.

[1] Vergl. S. 365. — [2] Der Gesandte kehrte am 23. nach Dresden zurück. — [3] Vergl. Nr. 7091.

Je vous laisse le temps qu'il faut pour travailler à cette description, afin qu'elle soit faite avec d'autant plus de fidélité et d'exactitude et que rien n'y manque.

Federic.

Nach dem Concept.

7094. AU MARGRAVE DE BAIREUTH A BAIREUTH.

Potsdam, 22 novembre 1755.

Monsieur mon Cousin, Beau-Frère et Frère. Je suis infiniment obligé à Votre Altesse des ouvertures qu'il Lui a plu de me faire par Sa lettre du 7 de ce mois, au sujet des engagements que mon cousin et beau-frère le margrave d'Anspach vient de prendre avec le roi d'Angleterre. Votre Altesse a les plus justes raisons du monde d'être indignée de ces liaisons contractées malgré Elle. La conduite que la cour d'Anspach a tenue à cet égard, est d'autant plus inexcusable qu'elle a oublié en cette occasion les égards qu'elle me doit en qualité de chef de ma maison royale et électorale et de ses branches, et qu'elle a diamétralement agi en cette rencontre contre les stipulations expresses énoncées dans nos pactes de famille, renouvelés depuis peu avec tant de peine,[1] et où ladite cour s'est le plus solennellement engagée de ne vouloir prendre aucun engagement avec quelle puissance et de quelque nature que ce puisse être, sans avoir été préalablement agréé par un consentement unanime. Cependant, je laisse à la considération de Votre Altesse s'il ne vaut pas mieux, dans le moment présent, de dissimuler Son chagrin et Son juste ressentiment à cet égard. La cour d'Anspach a réclamé jusqu'ici par rapport à bien des affaires qui lui importent extrêmement, ma protection et mon assistance. Je les lui ai accordées, autant qu'il m'a été possible; mais je saurai à l'avenir à quoi m'en tenir sur son sujet, et je trouverai bien moyen de lui marquer de la manière la plus sensible, à la première occasion qui se présentera, de m'avoir manqué et d'avoir contrevenu aux engagements les plus solennels et les plus sacrés.

Ce qui, selon moi, doit porter Votre Altesse à ne pas faire éclater d'abord Son ressentiment vis-à-vis de la cour d'Anspach dans cette affaire, c'est que Ses engagements avec la France[2] ont été malheureusement éventés par le canal de la cour de Vienne, et que celle d'Anspach en est instruite à fond.[3] Si on allait donc lui reprocher de la part de Votre Altesse les liaisons dans lesquelles elle vient d'entrer avec l'Angleterre, elle ne manquerait certainement pas de récriminer et de se plaindre à son tour des engagements que Votre Altesse a pris avec la France à son insu et sans son consentement. Je conviens, malgré tout cela, que la cour d'Anspach s'est oubliée envers moi en cette occasion, comme

[1] Vergl. Bd. VIII, 437; IX, 477. — [2] Vergl. Bd. VIII, 430. — [3] Vergl. S. 186.

au chef de l'auguste maison de Brandebourg, de la manière la plus marquée et qu'elle ne saurait se justifier à cet égard en aucune façon. Aussi ai-je tout lieu d'être persuadé qu'elle se repentira un jour d'avoir fait ce faux pas, et, si Votre Altesse croit être indispensablement nécessaire d'aviser aux moyens les plus propres pour Se mettre à l'abri des machinations et des trames de la cour d'Anspach et de son ministère, Elle peut compter que les mesures qu'Elle prendra pour cet effet, seront secondées de ma part, autant qu'il me sera possible et qu'il dépendra de moi, le plus efficacement. C'est ce dont Votre Altesse peut être bien assurée, aussi bien que des sentiments les plus tendres d'estime, d'amitié et d'affection avec lesquels je suis à jamais, Monsieur mon Cousin, Beau-Frère et Frère, votre très affectionné cousin, beau-frère et frère

Federic.

Nach dem Concept.

7095. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 24. November 1755.

Ich habe zwar mit dem sogenannten Rexin[1] wegen verschiedener Umstände und insonderheit wegen des einen importanten, den Herrn von Celsing betreffend, davon gegen Ew. Excellenz mündliche Erwähnung gethan, gesprochen; um aber darunter mit mehrerer Sicherheit zu gehen, so habe ich von demselben verlanget, mir ein schriftliches Promemoria deshalb zu geben, so er mir auch übermorgen zu bringen versprochen hat, und Ew. Excellenz ich alsdann zu communiciren die Ehre haben werde[2] . . .

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 367. — [2] In diesem Promemoria (ohne Datum und Unterschrift, von Rexin's Hand) heisst es: „Der von Celsing, als seine Indifferenz gemerket, hat mir gemeldet, wie er gerne sehete, wann fürohin Se. Majestät dem schwedischen Hofe hiervon nichts mehr mentionirten, sondern mit ihme der Sachen halber vermöge des ihme verfertigten Chiffre ganz allein correspondirten. Dass er von seinem Hofe durch den Kriegsrathspräsidenten Baron von Höpken einige ihme unangenehme Ordres müsse empfangen haben, erhellet daraus, da ich ihn gebeten, mir die Copeien derjenigen Handbillets, so er unter seinem Namen zur Bearbeitung des Werks sowohl an den Reïs Effendi als den Portendolmetscher geschrieben, und welche ich allemal durchlesen, ehe sie überschicket worden, zu communiciren, er mir solches abgeschlagen und vorgewendet, wenn er mir solche communicirte, wäre er auch obligirt, solche seinem Hofe zu übersenden, welcher von allen seinen Proceduren auf das genaueste informiret sein wollte; ich habe also diese Copeien lieber nicht mitzunehmen verlanget, um sie nicht an den schwedischen Hof communiciren zu dörfen. Es hat mich auch sonsten der von Celsing auf das inständigste ersucht, die Sache dahin zu betreiben, damit sie in seinen Händen bleibe und nicht dem französischen Botschafter communicirt werde, weil er sich getraue, solche zum guten und schleunigen Ende zu bringen, wenn nur der Silihdar Aga einmal gänzlich von der Porten entfernet seie. Da es nun dermalen geschehen, so ist am guten Ausgang der Sache ganz nicht zu zweifeln; absonderlich

7096. AN DEN GEHEIMEN RATH WARENDORFF IN BERLIN.

[Berlin], 24. November 1755.

Se. Königl. Majestät haben mir bei meiner letztern Anwesenheit in Potsdam, jedoch sub sigillo firmissimi secreti, allergnädigst eröffnet, welchergestalt Höchstdieselbe nach der Retour des p. von Rexin und denen von demselben überbrachten favorablen Antworten der Ottomanischen Pforte, wie die hiebeikommende drei Translate,[1] welche mir aber hiernächst nebst dem beikommenden letztern Originalschreiben des Herrn Geheimen Rath Eichels[2] wieder zurück erbitte, entschlossen wären, über Marseille und Smyrna einen anderweitigen Emissarium, dessen Namen und Qualität Dieselbe mir nicht nennen wollen, sondern mir befohlen, zu Supplirung desselben in den Expeditionen einen Raum von zwei Linien zu lassen, an die Pforte zu senden und denselben mit benöthigter Instruction, Credentialen und Vollmacht zu Schliessung einer Convention mit den Ministris der Pforte zu versehen, welches alles aber dergestalt secretiret werden sollte, dass alle diese Expeditiones mit eben derselben Secretesse wie die vor den von Rexin von des Herrn Geheimen Rath Warendorff Wohlgeboren, so viel die Concepte sowohl als Munda anbetrifft, verfertiget, und ausser Denselben, des Königlichen Wirklichen Geheimen Etats- und Cabinetsminister Herrn Grafen von Finckenstein Excellenz und mich, niemand in der Welt, er sei auch wer er wolle, sans exception, das allergeringste davon zu erfahren und zu sehen bekommen sollte, dahingegen nach des Herrn Geheimen Rath Eichel Aeusserung Se. Königl. Majestät hiezu wenigstens wegen der vielen Arbeit eine vierzehntägige Frist verstatten würden.

So viel demnach zuförderst die in französischer Sprache nach der Meinung des Herrn Geheimen Rath Eichels beliebigst zu expedirende Instruction vor diesen künftigen Emissarium anbetrifft, würde demselben wohl

glaube, dass der französische Botschafter viel nützliches darbei schaffen wird, indem Said Effendi als jetziger Vezier der französischen Nation ganz ungemein gewogen. Es hat mich der von Celsing dem französischen Botschafter nicht zu erkennen gegeben, und judicirte ich es auch nicht vonnöthen, dann bei seiner Ankunft die Sachen, so weit wie sie dermalen sind, schon effectuiret waren; überdies wann er, Chevalier de Vergennes, von seinem Hofe meinetwegen einige Instructiones gehabt und Se. Majestät wegen meines Aufenthalts in Konstantinopel an den französischen Hof geschrieben hätten, er, Chevalier de Vergennes, sich meiner bei Celsing von selbsten erkundiget haben würde. Ich halte immer dafür, dass, da dermalen Said Effendi Vezier und dieser Minister ziemliche Einsicht in die europäischen Staatsangelegenheiten hat, der französische Envoyé dermalen mehr als der schwedische beim Vezier Eindruck machen werde; doch wann sie beide unanimiter agiren, halte es für noch besser; dann wann der von Celsing disgustirt, könnte es uns sehr désavantageux sein, weilen der schwedische Hofe im grössten Ansehen bei der Pforte stehet und hierinne für allen anderen Höfen einen Vorzug hat."

[1] a) Schreiben des Sultan Osman an den König von Preussen; b) Schreiben des Grossveziers an den König von Preussen; c) „Réponse à notre ami, l'envoyé de Suède." — [2] Nr. 7095.

1. Sr. Königl. Majestät höchste Intention hierüber en gros bekannt zu machen sein, desgleichen was derselbe vor eine Route nehmen und wie er sich dabei betragen soll, dahero

2. Derselbe anzuweisen, sich von hier ins allergeheimste und unter dem Prätexte von domestiquen Angelegenheiten, Processe und Erbschaftssachen, nach Marseille verfügen und von dort aus nach Smyrna an den Bord eines guten schwedischen oder dänischen Schiffes, dergleichen nach des von Rexin Versicherung fast alle 14 Tage von Marseille nach Smyrna abgehen, in aller Stille dahin verfügen und unterwegens entweder vor einen Negocianten oder Reisenden aus Curiosität, um die Échelles de Levant und sämmtliche considerabele Seehäfen des orientalischen mittelländischen Meeres zu sehen, ausgeben und ganz geschlossen halten sollte.

Ein französisches Schiff sollte derselbe zu seinem Transport nach Smyrna nicht choisiren, weil solches leicht von den englischen in der mittelländischen See kreuzenden Kriegesschiffen aufgebracht und weggecapert werden könnte,[1] desgleichen kein spanisches, holländisches, toscanisches, genuesisches oder anderer Nationen Schiffe, so mit denen Seeräubern in Krieg stehen, sondern er müsste sich absolute zu seiner Seereise nach Smyrna eines schwedischen oder dänischen Schiffes bedienen, welche so wenig von den Engelländern als denen Seeräubern etwas zu befürchten haben.

3. Sobald der p. in Smyrna angelanget, hat sich derselbe bei dem . . . . .[2] Consul zu melden und unter dem Namen von einem Negocianten oder Curioso seine Protection bei demselben auszubitten, damit derselbe als einer von seiner Nation von ihm bei allen Gelegenheiten protegiret werden möge, ohne sich das allergeringste gegen ihn von seiner weitern Destination oder demselben committirten secreten Negociation merken zu lassen.

4. Es soll sich der p. vors erste in Smyrna ganz geschlossen halten, kurze Zeit darauf aber durch die sicherste Gelegenheit, die er vor sich finden kann, von Smyrna aus dem in Constantinopel befindlichen königlich französischen Botschafter Chevalier de Vergennes und dem königlich schwedischen Gesandten, dem Kanzeleirath von Celsing, von seiner Ankunft zu Smyrna, ohne jedoch von seiner aufhabenden secreten Commission und Negociation die geringste Eröffnung oder Erwähnung zu thun, schriftliche Nachricht geben, und dass, wenn es beide oder einer von ihnen gut und nöthig finden, auch ihm die Zeit deshalb zu bestimmen belieben wollten, er den Augenblick, aber auch nicht ehender, sich insgeheim von Smyrna nach Constantinopel verfügen und daselbst zu seiner weitern Instruction und Verhaltungsnachricht sich bei ihnen melden würde.

1 Vergl. S. 317. — 2 Der Minister bemerkt am Rande: „Der Name der Nation des Consuls in Smyrna ist vors erste noch in blanco zu lassen."

5. Der . . . . . soll in Smyrna die Antwort dieser beiden Ministers oder von einem von ihnen geruhig abwarten und nicht ehender sich von dort begeben; sobald er aber von einem von ihnen avertiret werden wird, sich in Constantinopel einzufinden, muss er, ohne Zeit zu verlieren, dahin auf einem sichern Schiffe abgehen und sich bei seiner Ankunft bei gedachten Ministers melden und denselben von der Absicht seiner Reise und der ihm aufgegebenen Negociation mit Communicirung seiner Creditive, Vollmachten und andern Piècen, so ihnen hiernächst zu communiciren nöthig sein möchten, Nachricht ertheilen und ihre Assistenz und Direction in diesem Negocio sich ausbitten, auch ohne derselben Beirath nichts vornehmen.

6. Seind vor den . . . . . drei Creditive auszufertigen, als eines an den itzigen türkischen Kaiser Osman III., das andere, und falls derselbe inzwischen mit Tode abgegangen oder aber durch eine Revolution vom Throne gestossen sein [sollte],[1] mit dem Namen des Kaisers in blanco, und das dritte an den türkischen Grossvezier, dessen Namen wegen der öfteren vorfallenden Veränderungen[2] gleichfalls in blanco zu lassen, auszufertigen, deren Namen bei seiner Ankunft in Constantinopel entweder von dem königlich französischen Ambassadeur von Vergennes oder dem königlich schwedischen Ministro von Celsing sodenn, wie er sie darum zu ersuchen, zu suppliren sein würden.

7. Würde in solchen Creditiven wohl das besondere Vergnügen und die Verbindlichkeit Sr. Königl. Majestät über die gute Aufnahme des von Rexin von der Pforte und dererselben obligeanter Antwort an Se. Königl. Majestät in den affectueusesten Terminis zu erkennen zu geben sein, desgleichen dass Se. Königl. Majestät, um von denen guten Gesinnungen der Pforte und deren geneigten Aeusserungen zu profitiren und das Band der Freundschaft und eine étroite Correspondenz noch mehr zu resserriren, diese Abschickung vor sich gehen lassen, nicht zweifelnd, dass solche der Pforte besonders angenehm sein, und solche daraus Sr. Königl. Majestät unendliche Hochachtung vor dieselbe und ihre Freundschaft, auch das Verlangen, solche noch mehr zu befestigen und zu resserriren, ersehen würde.

In eben solchen Terminis würde auch ungefähr die Vollmacht zur Schliessung eines Tractats oder Convention mit der Pforte vor den . . . . . zu expediren sein.

8. Weil es sich auch leicht zutragen könnte, dass, noch ehe der . . . . . zu Constantinopel eintreffen sollte, entweder durch den Tod oder Deposition des itzigen türkischen Kaisers eine gänzliche Veränderung in der Regierung dieses grossen Reichs vorgefallen, so würde in demjenigen Creditiv an den Sultan, von welchem der Namen und NB. das Datum in blanco zu lassen, eine convenable Gratulation an den neuen Kaiser einzurücken, auch der guten Gesinnung seines letzten Praedecessoris

[1] Vergl. S. 323. 376. — [2] Vergl. S. 384.

darin Erwähnung zu thun und die Continuation derselben auszubitten sein.

9. Wohin Sr. Königl. Majestät höchste Intention und Willensmeinung bei einer mit der Pforte zu schliessenden defensiven Allianz, Freundschaft und Commercientractat gehet, wird der ..... aus beifolgenden beiden Projecten[1] von dergleichen Tractaten und Convention sub litt. A et litt. B mit mehrern ersehen.

Ob nun gleich Se. Königl. Majestät hoffen wollen, dass sich der ..... mit Beihülfe und Assistenz obgedachter französisch- und schwedischer Ministri alle Mühe in der Welt geben wird, beide zum glücklichen Schluss zu bringen, so hat er doch, wenn es wider alles Vermuthen nicht möglich und practicabel sein sollte, beide zu gleicher Zeit zu schliessen, wenigstens einen derselben, und zwar den Freundschafts- und Défensive-Alliance-Tractat sub A vorzüglich, und wenn mit solchem nicht durchzudringen, doch wenigstens die Commercienconvention sub B zum Schluss zu befördern zu suchen.

10. Die nöthige Formalitäten zu dem Ingressen und Schluss beider Tractaten, nach dem Stylo der übrigen Tractaten mit der Pforte, werden ihm die dortige königlich französische und schwedische Ministri wohl zu fourniren geruhen. Von einem jeden würden zwei Exemplare auszufertigen, und das eine von dem ..... zu zeichnen und mit seinem Petschaft zu besiegeln, das andere aber von der Pforte nach der dortigen gewöhnlichen Art dem ..... unterschrieben zuzustellen und gegen einander auszuwechseln sein, jedoch würde, wenn das türkische Exemplar in türkischer Sprache ausgefertiget, ein accurates und fideles Translat in französischer oder lateinischer Sprache von der Pforte beizufügen und von dem königlich französischen oder schwedischen Ministro unten zu attestiren sein, dass solches Translat mit dem Original vollenkommen übereinkomme.

11. Wie es wegen Reciprocität der ersten Benennung Sr. Königl. Majestät und des Sultans in solchem Tractat zu halten und zum Exempel in dem Exemplar, welches der ..... unterschreibet und auswechselt, Sr. Königl. Majestät zuerst Erwähnung zu thun, eben wie des Sultans in dem türkischen Exemplar ohne Zweifel zuerst und vor Sr. Königl. Majestät höchstem Namen Meldung gethan werden wird, solches werden die dortige französische und schwedische Ministri nach dem Exempel der Tractaten, so zwischen ihren Höfen und der Pforte geschlossen worden, am besten an die Hand zu geben wissen und darunter Sr. Königl. Majestät höchste Dignität und Gloire zu salviren nach dem Exempel ihrer Höfe zu besorgen geruhen.

12. Weil auch zur Schliessung solcher Tractate eine Vollmacht

[1] Der Minister bemerkt am Rande: „Diese beide Projecte haben Se. Königl. Majestät dergestalt, wie sie gefasset, von dem p. von Rexin einrichten lassen und ihm mitgegeben, daher solche auch wohl allhier beizubehalten sein werden." Vergl. S. 22—24.

vonnöthen ist, so empfänget der . . . . . solche in originali hierbei und hat solche bei den obigen Ministris vorzuzeigen, auch den Gebrauch davon zu machen, so dieselbe gut und nöthig finden werden.

13. Alles übrige und was bei dieser importanten Negociation, und umb selbige zu einer glücklichen Endschaft zu bringen nöthig sein dürfte, und welchergestalt der . . . . . sich wegen Ueberreichung seiner Creditive und Audienzen bei dem Sultan oder Grossvezier und sonst überall währendes seines Sejours in Constantinopel zu betragen haben möchte, wird der . . . . . ausser der besonderen secreten Instruction, so ihm annoch von Sr. Königl. Majestät ertheilet werden möchte,[1] wohl von der Direction und Unterricht obgenannter königlich französischen und schwedischen Ministers zu erwarten haben und sich darnach in allen Stücken vollenkommen richten müssen.

14. Zu seiner, des . . . . ., secreten Correspondenz und Berichte an Se. Königl. Majestät von dem Success seiner Negociation empfänget derselbe hierbei einen Chiffre chiffrant und déchiffrant, dessen sich derselbe jederzeit bei wichtigen Sachen zu bedienen und solchen, damit er nicht in andere oder gar unrechte Hände gerathe, sorgfältig in Acht nehmen soll.

15. Was der . . . . . vor einen Canal zu sicherer Uebermachung seiner Depeschen an Se. Königl. Majestät gebrauchen solle, darüber werden Höchstdieselbe ihn immediate instruiren lassen.

16. Alle andern in die Generalia seiner secreten Mission an die Ottomanische Pforte einschlagende und Sr. Königl. Majestät höchste Attention meritirende Punkte können aus den Articuln des hierbeigehenden Concepts der Instruction vor den p. von Rexin, und zwar vornehmlich aus dem 5., 6. und 7. mutatis mutandis genommen werden.[2]

17. Sollten hiernächst von dem Herrn Rexin noch einige Éclaircissements über das Sujet des Herrn von Celsing fourniret werden, wie der Herr Geheime Rath Eichel in beiliegendem Billet vom heutigen Dato[3] dazu Hoffnung zu geben scheinet, so würde allemal davon noch loco congruo in dem Project der Instruction vor den neuen Emissarium Gebrauch gemacht werden können. s. m.

Nach der Ausfertigung. Heinrich Graf von Podewils.

7097. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 24 novembre 1755.

Monsieur mon Frère et Cousin. La lettre que Votre Altesse vient de me faire du 21 de ce mois, m'a été fidèlement rendue, et je Lui [sais] infiniment gré de la communication confidente de ce qui Lui est revenu encore de la Haye au sujet des brouilleries qui subsistent entre

1 Vergl. Nr. 7120. — 2 Vergl. S. 7. 8. Die durch Eichel übermittelten Weisungen 1., 2. und 3. entsprechen dem Artikel 7 der Instruction, Artikel 5 und 6 enthalten ceremonielle Bestimmungen. — 3 Nr. 7095.

le roi d'Angleterre et la princesse de Galles,[1] mais qui, à mon opinion, n'auront guère des suites.

Si je dois, cependant, vous expliquer naturellement ma façon de penser tant à l'égard de ce contre-temps qu'en égard de ce que mes lettres de Londres m'ont appris touchant la harangue que le susdit Prince a faite à la rentrée du Parlement,[2] il me paraît que les succès de nos affaires dans ce pays sont actuellement bien exposés à l'hasard, ce dont cependant nous serons pleinement éclaircis par les premières lettres que Votre Altesse aura du lord Holdernesse,[3] et qui nous mettront à même de pouvoir décider sur les véritables intentions du roi d'Angleterre aussi bien sur mes affaires que sur celles de Votre Altesse touchant le mariage de la Princesse Sa fille.[4]

Je souhaiterais d'autant plus qu'en conséquence de la promesse que ledit lord vous a donnée,[5] [ses lettres] nous arrivassent bientôt et avant que le duc de Nivernois n'arrive ici,[6] afin qu'au cas que nos affaires en Angleterre manqueraient de succès, je sache me conduire conformément aux intentions de Votre Altesse touchant l'affaire du renouvellement du traité de subsides avec la France. Il deviendra nécessaire que vous preniez votre parti là-dessus, puisque non seulement ce duc m'en parlera, mais que déjà sa cour m'a fait presser pour savoir la dernière résolution de Votre Altesse là-dessus, que j'ai cependant amusée jusqu'ici.[7] Voilà l'unique raison pourquoi je souhaite ardemment que les lettres d'Angleterre parvinssent à Votre Altesse avant l'arrivée du duc de Nivernois ici. Je suis avec ces sentiments cordiales d'amitié et d'estime que Votre Altesse me connaît, et qui ne varieront jamais, Monsieur mon Frère et Cousin etc.

Federic.

Nach dem Concept.

7098. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 25 novembre 1755.

Vos rapports du 11 et du 14 de ce mois me sont bien parvenus. Après avoir fait mes réflexions sur la harangue que le roi d'Angleterre a faite à la rentrée du Parlement, je me suis confirmé dans les conjectures que je vous ai déjà communiquées en partie par ma dernière lettre,[8] et je présume que le système que le Roi et son ministère a pris, soit de faire la guerre à la France principalement par mer et dans ses possessions d'Amérique, d'éviter au possible que cette guerre ne passe au continent de l'Europe et surtout à l'Allemagne, et de se servir de ses traités de subsides faits pour donner à penser à ceux dont on craint qu'ils ne veuillent troubler la tranquillité de l'Allemagne, et pour leur en faire passer l'envie.

1 Vergl. Nr. 7098. — 2 Vergl. Nr. 7098. — 3 Vergl. S. 379. 413. — 4 Vergl. S. 379. — 5 Vergl. S. 379. — 6 Vergl. S. 371—374. — 7 Vergl. S. 380. 381. — 8 Nr. 7089. S. 387.

Vous qui êtes sur les lieux afin d'approfondir au mieux ces conjectures, ne manquerez pas de le faire exactement et de me mander votre sentiment là-dessus.

Au reste, je viens d'apprendre de bon lieu[1] qu'il y a eu des brouilleries entre le roi d'Angleterre et la princesse douairière de Galles, que le parti contraire à la cour avait su entraîner dans ses intérêts, et que ces brouilleries subsistaient encore, malgré les soins que les ministres s'étaient donnés pour les assoupir. Comme vous ne m'avez rien mandé jusqu'ici sur cette affaire, vous n'oublierez pas de le faire encore et de m'en instruire d'une manière détaillée.

Federic.

Nach dem Concept.

7099. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 25 novembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois. Comme nous avons à présent la harangue que le roi d'Angleterre a faite au Parlement, quand celui-ci s'est rassemblé, j'en juge que le Roi et son ministère se sont fait [le système] de vouloir principalement faire la guerre contre la France par mer et en Amérique, de vouloir éviter au possible que la guerre ne se communique au continent de l'Europe et surtout à l'Allemagne, et faire, en attendant, par les traités de subsides que ceux qui voudraient interrompre la tranquillité, n'y procèdent légèrement, et, en cas que, malgré cela, le cas de rupture arriverait, d'avoir des auxiliaires.

Je ne vous parle de ceci que pour votre direction seule, et afin de vous mettre sur la voie d'approfondir si la cour où vous vous trouvez songe de même sur ce système et de quelle façon elle l'envisage et quelles mesures elle prendra.

On fera l'usage que vous avez demandé, de la liste des dettes que Perleberg a contractées, et vous serez averti à son temps comment il se sera déclaré.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

7100. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 25 novembre 1755.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 14 de ce mois, par laquelle j'ai vu avec chagrin l'assoupissement et l'état incertain où le ministère continue de rester, malgré les fortes secousses qu'il reçoit, l'une plus forte que l'autre, pour s'éveiller. Il sera sans doute présente-

[1] Vergl. Nr. 7081 und 7097. — [2] Vergl. S. 390.

ment informé de la harangue que le roi d'Angleterre a prononcée à la rentrée du Parlement, par laquelle il paraît d'une manière point équivoque qu'on veut mettre à l'exécution la résolution prise de longtemps de faire vivement la guerre à la France; mais ce qui m'en a paru le plus clair, ce sont les assurances positives que ce Prince donne au Parlement des sentiments pacifiques de la cour d'Espagne[1] et de la neutralité qu'elle a embrassée par rapport à cette guerre contre la France.

Mandez donc, je vous l'ordonne expressément, si toutes ces circonstances ne font aucune impression en France sur le ministère, sur le public, sur le Dauphin et sur le Roi, pourqu'ils ouvrent les yeux sur le très mauvais train que leurs affaires prennent; je serais surtout bien aise que vous m'expliquiez naturellement la façon dont le Dauphin envisage tout cela, et de quelle façon il en pense et s'explique.

Quant aux nouvelles d'Amérique, vous ne manquerez de m'instruire de celles qu'on en reçoit en France, supposé que les Anglais en y laissent passer. Vous direz bien des honnêtetés et des compliments de ma part à l'abbé de Bernis; pour ce qui regarde son neveu,[2] il conviendra que je ne saurais employer quelqu'un, surtout dans les affaires étrangères, sans le connaître personnellement, de sorte qu'il faudrait qu'il se produise. Aussi agirais-je imprudemment si je confiais mes affaires étrangères à quelqu'un, avant que de l'avoir vu et reconnu ses talents et ses qualités.

Selon mes dernières lettres de Stockholm,[3] la négociation de M. d'Havrincourt pour aplanir les différends entre moi et la Suède[4] et pour me faire avoir la réparation que je demande au baron Hœpken des termes mal pris dont il a usé à mon égard, n'a pas eu grand succès jusqu'à présent, puisque ledit baron de Hœpken n'a point voulu encore se prêter à me faire des excuses là-dessus. Vous en parlerez à M. de Rouillé et lui direz de ma part que, pourvu qu'on me refuserait cette légère satisfaction de la part du baron de Hœpken, je ne saurais plus me dispenser de faire rappeler mon ministre, le comte de Solms, ce que je venais de faire déclarer aussi à M. d'Havrincourt, au baron de Hœpken et là encore où il le faudrait.

Federic.

Nach dem Concept.

7101. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 novembre 1755.

J'ai reçu vos rapports du 15 et du 18 de ce mois, dont j'ai été bien satisfait par les différentes nouvelles que vous me marquez qui ne laissent pas de m'instruire à plusieurs égards. Mais, pour ce qui regarde

1 Vergl. S. 288. — 2 Vergl. S. 344. — 3 Bericht des Grafen Solms, Stockholm 11. November. — 4 Vergl. S. 383.

les bruits qu'on a répandus là, comme si je n'étais nullement disposé à me déclarer pour la France, vous pouvez bien leur donner un démenti honnête et modeste en déclarant là où il convient, quand l'occasion se trouve de le faire sans affectation, que tout ce qu'on m'attribuait là-dessus, était sans fondement et controuvé, mais, avec cela, vous éviterez aussi de pousser cela trop loin et au point de donner à entendre comme si j'entrerais dans toutes les mesures que la France voudrait prendre; en quoi, je me remets sur votre prudence pour que vous ne vous avanciez pas plus loin, mais que vous vous borniez aux termes que je vous prescris.

Federic.

Nach dem Concept.

7102. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 25 novembre 1755.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 17 de ce mois. J'avoue que j'ai trouvé étranges les plaintes que le premier ministre vous a faites,[1] comme s'il s'était commis de ma part quelque chose qui fût contraire à la promesse que j'avais faite de lever les défenses qui avaient été faites du temps de la foire de Pâques de Leipzig.[2] Personne ne saurait mieux juger que vous de l'injustice de l'imputation qu'on me voudrait faire là-dessus, vu que vous savez avec quelles restrictions j'ai à plusieurs fois déclaré que je voulais me prêter à cette levée des impôts; ainsi que j'ai tout lieu d'être satisfait de ce que vous avez répliqué à ce sujet au premier ministre.

Quant à la levée de l'impôt de transit et de la *Durchgangsaccise* que je me suis toujours réservés, jusqu'à ce qu'on en conviendrait autrement, c'est à présent une affaire à discuter entre les commissaires qui vont s'assembler à Halle;[3] il serait superflu de vous récapituler les raisons qui m'ont porté à me réserver expressément lesdits impôts, parceque vous en êtes assez instruit; qu'on lève en Saxe ce qui y a donné lieu, et je lèverai tout de ma part ce qui a été introduit par représaille à cet égard. Mais, si l'on ne sait trouver là les moyens pour y remédier, on ne saura pas prétendre raisonnablement que j'en porte tranquillement la peine, et il faut que tout soit levé réciproquement ou que tout reste dans une égalité réciproque. Mais, comme ce sont toutes des choses qui, à ce que j'ai dit, appartiennent présentement à la discussion de la commission établie à Halle, il faut bien les remettre là, afin de voir comment on y en saura convenir. Au surplus, je veux bien vous avertir que mes commissaires y iront au premier jour.

J'approuve parfaitement, par la raison que vous m'en avez indiquée dans le post-scriptum de votre dépêche, que vous n'ayez pas encore

[1] Durch ein Memoire, d. d. Dresden 10. November. — [2] Vergl. S. 319. — [3] Vergl. S. 353.

fait usage de ce que je vous avais ordonné de dire au comte de Broglie;[1] aussi ne vous lui en direz rien encore, mais attendrez jusqu'à ce que vous verrez à la suite le moment bien propre de lui en pouvoir jeter quelque chose convenablement. Au reste, vous vous souviendrez de ce que je vous ai recommandé avec empressement dans ma dernière lettre que je vous ai fait adresser à Dresde.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

7103. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 26 novembre 1755.

Outre ce que je vous ai déjà marqué par ma lettre d'hier au sujet du mémoire que le comte de Brühl vous a fait remettre,[3] et que vous m'avez envoyé à la suite de votre rapport du 17 de ce mois, j'ai trouvé bon encore de vous communiquer par la copie ci-close ce que mes commissaires nommés aux conférences à Halle m'ont représenté sur le contenu du susdit mémoire, que j'avais leur fait communiquer. Ils seraient déjà partis pour Halle, si les très mauvais chemins qu'il y a présentement, n'avaient pas mis de l'empêchement pour pouvoir arriver tout à la fois ici.

En réfléchissant encore sur ce que vous m'avez mandé touchant la mauvaise humeur que l'ambassadeur de France fait apparaître de ce que la cour de Dresde refuse de contracter avec la France sur le pied du dernier traité avec les Maritimes,[4] j'ai pris le soupçon qu'il se pourrait bien qu'il y ait quelque jeu caché là-dessus entre l'ambassadeur et le premier ministre qui, étant déjà secrètement d'accord entre eux des conditions du traité, n'en veulent laisser rien apparaître, mais simuler plutôt de l'humeur l'un contre l'autre jusqu'au temps que j'aurai renouvelé et signé mon traité avec la France, afin d'éclater alors avec leur traité, comme d'une chose une fois faite, à laquelle il n'y avait plus à remédier, de sorte que je serais obligé bon gré mal gré moi de m'en accommoder. J'ai bien voulu vous communiquer ces soupçons que j'ai, afin que vous soyez un peu en garde contre le comte de Broglie à ce sujet et l'éclairiez de bien près.

Federic.

Nach dem Concept.

7104. AN DEN OBERST VON DER GOLTZ IN BERLIN.

Potsdam, 27. November 1755.

Mein lieber Obrister von Goltz. Nachdem Ich die mit Eurem Schreiben vom 26. dieses besonders eingesandte Punkte, welche von der

1 Maltzahn führt als Grund der Unterlassung der ihm vorgeschriebenen Eröffnung an den Grafen Broglie (vergl. S. 376) an, dass die Unterhandlung über den Tractat zwischen Sachsen und Frankreich bereits im Begriff sei zu scheitern. Vergl. S. 385. — 2 Nr. 7092. — 3 Vergl. Nr. 7102. — 4 Vergl. Bd. VIII, 459.

zu denen halleschen Commercienconferenzien von Mir geordneten Commission in Ansehung Meiner Lande und Unterthanen bei einem mit Chursachsen zu errichtenden neuen Commercientractat zu beobachten sein werden, insgesammt approbiret und durch Mein eigenhändiges Marginale und Unterschrift confirmiret habe, so ertheile Ich Euch nunmehro nur noch wegen der in gedachtem Euren Schreiben angefragten Punkte hierdurch zur Resolution, und zwar:

ad 1, dass der neue Commercientractat auf 10 Jahre geschlossen werden kann;

ad 2, dass solcher nur auf die gesammten Chur- und Neumarken, Pommern, Magdeburg und Halberstadt und dahin gehörigen Dependenzien gerichtet, Preussen, Schlesien, Cleve und Minden aber davon ganz ausgelassen werden muss;

ad 3, auf den Fall, dass die Sachsen sich in andern Sachen billig und raisonnable finden lassen, so will Ich zufrieden sein, dass der neue Commercientractat auch auf die an das Churhaus Sachsen gefallene Fürstenthümer Merseburg, Weissenfels, Querfurt und Zeitz mit extendiret werde;

ad 4, was das sogenannte meissensche oder dresdensche feine Porcelaine anlanget, da muss solches zwar mit einem hohen Impost beleget, aber nicht gänzlich verboten werden; so viel aber die sogenannte sächsische Fayence anbetrifft, solche muss zum Débit nach Meinen Landen ganz und gar verboten werden, da hiesiger Orten dergleichen in Menge gemachet wird.

5. Was endlich die von Euch berührte chursächsische weisse Leinewand, davon das Schock unter 12 Thaler kostet, angehet, da werde Ich zuforderst darüber nach Schlesien schreiben, ob dergleichen Sorten Leinewand, unter 12 Thaler das Schock, daselbst nicht in genugsamer Menge und gehöriger Qualité angefertiget werde, dass die hiesige Provinzien aus Schlesien damit versorget werden, und also der sächsische Verkauf solcher Leinewand hieher verboten bleiben könne. Mithin bleibet dieser Punkt annoch ausgesetzet, bis Ich auf erhaltene Nachricht Euch darüber weiter bescheide.

Uebrigens bin Ich zufrieden, dass Ihr nebst denen übrigen Commissarien den 28. dieses nach Halle abreisen möget. Ich bin Euer wohl affectionirter König

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7105. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 28 novembre 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 24 de ce mois, m'a été fidèlement rendu. J'aurais bien aimé que, dès que vous m'aviez fait des représentations sur l'ordre que je vous avais donné par rapport aux

insinuations à faire au comte de Broglie,[1] vous eussiez au moins attendu mes ordres ultérieurs, avant que d'y procéder. Mais, comme ce qui en a été dit, est déjà dit et ne peut plus être repris, il faut bien que j'en sois content, et je suis persuadé que la négociation de l'Ambassadeur échouera de soi-même; vu la grande dépendance de la cour où vous vous trouvez,[2] le comte de Brühl n'osera pas prendre sur lui d'irriter les deux cours au point que de conclure un traité avec la France, surtout dans un moment où le traité de subsides entre le roi d'Angleterre [et l'impératrice de Russie] vient d'être conclu et signé, comme il est effectivement arrivé depuis peu, après que la cour de Pétersbourg a agréé l'alternative des titres et que l'article séparé a été changé au gré de l'Angleterre, comme je l'ai appris par de bonnes lettres de Londres.[3] Et que, d'ailleurs, je ne puis nullement me persuader que la France voudrait jeter absolument son argent en payant des subsides à la cour saxonne, tandis que celle-ci sera obligée, bon gré mal gré qu'elle en ait, d'entrer dans les mesures des ennemis de la France.

Federic.

Nach dem Concept.

7106. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 28 novembre 1755.

Klinggräffen berichtet, Wien 19. November: „Il m'est revenu qu'on n'est pas fort content de la Russie. On m'a voulu assurer qu'il y avait eu quelque explication entre les deux cours impériales, par rapport aux engagements réciproques au cas d'une révolution générale à la Porte,[4] qui n'a été agréable aux deux susdites cours."

Votre rapport du 19 de ce mois m'est heureusement parvenu. Vous aurez déjà appris par ma lettre précédente[5] que le traité de subsides entre le roi d'Angleterre et la Russie est conclu, et, comme il vient de passer à Berlin un courrier anglais allant à Pétersbourg, il faut présumer qu'il y va porter les ratifications de ce traité. Cependant, autant que je puis juger jusqu'à présent du traité en question, il me paraît que, dès qu'on voudra le mettre en exécution, on s'apercevra alors des difficultés qui s'y élèveront.

J'ai tout lieu de douter de l'authenticité de l'avis qu'on vous a donné sur quelques mésintelligences entre les deux cours impériales, et, supposé qu'il y en ait, elles ne peuvent guère être de conséquence; tout au contraire, je sais de bon lieu, ce que j'avais oublié de vous dire dans ma dernière dépêche, que le général major de Lacy a été envoyé depuis peu de la cour de Vienne à Pétersbourg[6] et qu'il a fait tant de diligence en passant les pays autrichiens en Pologne, qu'il n'a voulu

[1] Vergl. Nr. 7102. S. 402. — [2] Vergl. S. 358. — [3] Vergl. Nr. 7089. S. 387. — [4] Vergl. S. 389. — [5] Vergl. Nr. 7091. S. 388. — [6] Vergl. S. 388.

s'arrêter nulle part. Avec tout cela, je crois parfaitement que la Reine-Impératrice n'aime point à présent de voir éclater la guerre, surtout aux Pays-Bas, car, quelques avantages qu'elle saurait tirer des subsides qu'elle obtiendra et peut-être encore assez modiques, elle y perd toujours ses revenus clairs dans ce pays-là, ce qui ne saura que de la bien embarrasser.

Quant à ses appréhensions pour des révolutions à la Porte, je ne crois pas qu'elles peuvent être aussi fortes qu'on en fait semblant, par les raisons que je vous ai déjà expliquées par mes lettres antérieures.[1]

Vous continuerez d'attention sur les arrangements qu'on fait en Bohême et la Moravie pour des magasins;[2] en attendant, je crois que, si l'on en a fait, c'est présentement encore plus par précaution que pour des vues offensives. Ce que vous tâcherez de développer.

Nach dem Concept. Federic.

7107. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 28 novembre 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 21 de ce mois, m'a été rendu, sur lequel je suis bien aise de vous dire que, pour ce qui regarde le mémoire dont vous faites mention dans le post-scriptum de votre rapport touchant l'état des finances de France, ses dettes etc. et les moyens pour porter sa marine à un degré de plus haut, je ne suis pas fort curieux d'en être en possession, d'autant moins que j'ai tout lieu de douter de son authenticité, et qu'il se peut bien que quelque Français spéculatif l'ait composé, mais j'ai mes raisons qui me font douter que jamais ministre du Conseil en ait eu part.

Federic.

Nach dem Concept.

7108. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 1. December 1755.

Es haben Se. Königl. Majestät mir heute befohlen, an Ew. Excellenz sofort zu melden, wie Dieselbe nunmehro besorgen möchten, dass alle Expeditiones vor den bewussten geheimen Émissaire nach der Türkei[3] mit Ende dieser Wochen fertig wären und zu Sr. Königl. Majestät Unterschrift eingesandt werden könnten, weilen Höchstdieselbe intentioniret wären, mit Anfang der künftigen Woche Dero Gebrauch davon zu machen.

Ew. Excellenz habe dannenhero solches hierdurch sofort schuldigst melden sollen und nur vor mich noch beifügen wollen, wie dass, nachdem ich den sogenannten[4] von Rexin noch über ein und anderes selbst

[1] Vergl. Nr. 7085 S. 384; Nr. 7091 S. 389. — [2] Vergl. S. 377. — [3] Vergl. Nr. 7096. S. 393. — [4] Vergl. S. 21.

gesprochen, derselbe mir auf das festeste versichert hat, wie der von Celsing exprès verlanget, dass seinem Hofe kein Avertissement vor der Hand von der Schickung eines neuen Émissaire gegeben werden möchte.[1] Ich habe auch heute die Gelegenheit gefunden, des Königs Majestät davon zu sagen, die mir dann geantwortet haben, dass in der Situation, worin Sie noch zur Zeit mit dem schwedischen Ministerio stünden,[2] Sie ohnehin gar nicht gemeinet wären, weder dem von Wulfwenstjerna, noch dem schwedischen Ministerio die geringste Ouverture von dieser neuen Schickung zu machen, obschon des von Celsing guten Rathes und Assistance ganz unter der Hand und im höchsten Secret sich dabei zu bedienen und Dero neuen Émissaire so zu instruiren, dass, wenn er an dem bewussten Orte seines Aufenthalts sein würde, er etwa acht Tage zuerst den von Celsing und dann nachher den de Vergennes davon avertiren solle. Welches alles jedennoch Ew. Excellenz im höchsten Vertrauen und nur vor mein Particulier besonders melden wollen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.

7109. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 2. December 1755.

Ew. Excellenz gnädiges Schreiben vom 1. dieses habe heute früh richtig zu erhalten die Ehre gehabt, und diene in ganz gehorsamster Antwort, dass des Königs Majestät die von Ew. Excellenz benannte Zeit zu Einsendung des Projets zur Instruction vor den Anonyme und nachher zur Unterschrift derer übrigen expedirten Originalien vermuthlich ganz gerne erwarten werden. Indess da Ew. Excellenz aus der gestern mit der Post eingekommenen kleinen Dépêche des Herrn von Maltzahn ersehen haben werden, was derselbe von denen Briefen, so der Graf von Broglie aus der Türkei erhalten hat, schreibet,[3] so pressiren Se. Königl. Majestät nunmehro allerdings sehr darauf, dass der bekannte Anonymus seine Reise im Anfang künftiger Woche ganz in der Stille antreten soll.

Ew. Excellenz werden demnächst nicht ungnädig vermerken, wenn hierbei nur noch anführe, dass da Dieselbe nur allein der Instruction, der Vollmacht und derer drei Creditive zu erwähnen belieben, ich mich unterstehe, noch zu erinnern, dass überdem noch wohl ein Schreiben an den de Vergennes,[4] desgleichen an den von Celsing,[5] nicht weniger einiger Pass nöthig sein dörfte. Ich habe noch gestern umständlich mit dem vormaligen Rexin gesprochen, der mir auch nachher einiges schriftlich pro memoria aufsetzen müssen,[6] was nämlich das kleine Détail von solcher Reise anbetrifft. Ich nehme mir die Freiheit, solches Ew. Excellenz im höchsten Vertrauen hierbei in Original zu communiciren,

1 Vergl. S. 392. — 2 Vergl. S. 400. — 3 Vergl. Nr. 7114. — 4 Nr. 7122. — 5 Nr. 7123. — 6 Undatirt. Das Begleitschreiben Haude's an Eichel ist fälschlich vom 3. December datirt.

jedoch mit gehorsamster Bitte, Sich davon gegen niemanden das geringste äussern zu lassen, noch sonsten in Dero Bericht an des Königs Majestät etwas davon zu erwähnen, weil ich gewiss persuadiret bin, dass Höchstdieselbe es nicht wohl nehmen würden, wenn mich in etwas ingerirte, so Dieselbe mit Ew. Excellenz nur mündlich besprochen hätten. Demnächst aber muss unterthänig bitten, nurgedachtes Promemoria noch mit dem heut Abend abgehenden Feldjäger wiederum zurück zu senden, weil ich nothwendig daraus und aus anderem, so des Königs Majestät sonst gesaget haben, eine particuläre Instruction, und zwar nur so viel des zu verschickenden Anonymi Oekonomie und Reiseroute anbetrifft, noch morgen früh anfertigen und Sr. Königl. Majestät zur Unterschrift vorlegen muss.[1] In diesem Promemoria nun ist zwar vieles unnützes Détail enthalten, indess habe ich nur den einigen Umstand mit Ew. Excellenz Attention werth zu sein erachtet, ob etwa einiges Schreiben an den französischen Consul mitzugeben sei oder nicht. Sobald ich nur morgen früh erwähntes Promemoria zurück erhalten werde, so werde allenfalls des Königs Majestät selbst darüber anfragen und mich bei dem Rexin nach dem eigentlichen Namen des Consuls erkundigen. Beiläufig habe nur den Umstand noch anführen wollen, dass, woferne Ew. Excellenz nicht exprès nöthig finden, der Instruction des Anonymi dasjenige mit einrücken zu lassen, was Ew. Excellenz letzthin, dass nämlich derselbe seine Ankunft zu Smyrna dem von Celsing 8 Tage eher wie dem Vergennes melden könnte, gemeldet habe, solches sodann gar füglich daraus bleiben, und ich solches mit zu der hiesigen Privatinstruction nehmen könnte. Ueberhaupt habe nur gehorsamst anführen wollen, dass der zu verschickende Émissaire hier nichts weiter als seine particuläre ökonomische Instruction, sein Geld und den Chiffre mit bekommet, alles übrige benöthigte aber von Ew. Excellenz gewärtigen muss.

Ob sonsten dem Émissaire nach des Rexin Meinung ein besonderer Charakter zur Zeichnung des Tractats nöthig ist, solches muss Ew. Excellenz Einsicht und allenfalls näherer Anfrage bei Sr. Königl. Majestät gehorsamst überlassen; ich zweifele auch nicht, dass des Königs Majestät es Sich gar nicht entgegen sein lassen würden, wenn er denselben oder noch einen mehrern Charakter wie der Rexin erhielte.[2] Sonsten muss Ew. Excellenz noch melden, wie ich fast urtheile, dass des Königs Majestät in den Gedanken stehen, als ob Ew. Excellenz den von Knyphausen bereits von der Schickung des neuen Émissaire informiret haben, um dem französischen Hof davon höchst vertraute Confidence zu machen, weil Sie mir befohlen haben, an den von Knyphausen besonders zu schreiben, mich darauf zu beziehen, damit er noch einen besonderen Pass bei M. de Rouillé fordersamst sollicitire. Sollte etwa dergleichen Expedition an den Herrn von Knyphausen noch nicht ergangen sein, so habe Ew. Excellenz um eine kleine Nachricht deshalb bitten, zugleich

[1] Vergl. Nr. 7120. — [2] Vergl. S. 21.

aber mich unterstehen wollen, Deroselben Gutfinden gehorsamst anheimzugeben, ob nicht etwa mit nächstkommender Sonnabendspost[1] dergleichen Expedition an den Herrn von Knyphausen noch abzulassen sei, inzwischen ich dasjenige, so Se. Königl. Majestät mir befohlen, verfolgen werde. Dass der von Celsing seinen Verweis von seinem Hofe bereits gehabt,[2] als der von Rexin noch dorten gewesen, davon habe aus des letzteren Erzählungen fast ohnzweifelhafte Proben, zumalen da derselbe mir gesaget, dass ein Courier von ohngefähr Berlin aus allemal in 25 Tagen zu Constantinopel sein könne; er hat mir überdem gesaget, wie er den von Celsing darauf in seiner Gesinnung gegen ihn etwas geändert gefunden und solcher stärker wie vorhin auf seine Abreise insistiret habe, im übrigen aber in guter Intention geblieben wäre. Dass das schwedische Ministère gar nicht vor Se. Königl. Majestät portiret sei, davon habe wohl verschiedene Proben gesehen, der Cas scheinet mir allemal sehr croustilleux auf allen Seiten und so beschaffen zu sein, dass man sich darunter nur lediglich Sr. Königl. Majestät Willen und Handleitung überlassen muss. Ich kann nicht in Abrede sein, dass ich nicht recht gewiss bei mir bin, ob des Königs Majestät die Negociation hauptsächlich durch den de Vergennes oder den Celsing betrieben haben wollen, vermuthe aber fast ersteres und zweifele nicht, dass des Königs Majestät Sich deshalb umständlich gegen Ew. Excellenz mündlich expliciret haben werden. Ew. Excellenz werden mein langes Schreiben vor dieses Mal entschuldigen, zu Dero gnädigem Wohlwollen ich mich unterthänigst empfehle.

Eichel.

P. S.

Von einliegendem Promemoria haben des Königs Majestät noch nichts gesehen, sondern mir nur überhaupt befohlen, mit dem Rexin zu sprechen und von ihm, was etwa der Reise halber nöthig, zu vernehmen.

Nach der Ausfertigung.

7110. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 17. November, dass man in Paris die Abreise des Herzogs von Nivernois[3] beschleunige, „parceque l'on prétend savoir par la voie de la Haye et par celle de Vienne que la cour d'Angleterre se donne de grands mouvements pour détacher Votre Majesté de la France et pour L'entraîner dans son parti.[4] Ce qui confirme le ministère

Potsdam, 2 décembre 1755.

J'ai reçu à l'ordinaire dernier les dépêches que vous m'avez faites du 17 et du 21 de novembre passé, et vous sais gré de l'avis que vous m'avez donné touchant les nouvelles dont on a imposé aux mi-

[1] 6. December. Knyphausen bezieht sich auf diese Weisung in dem Berichte vom 22. December. — [2] Vergl. S. 177. 392. — [3] Vergl. S. 398. — [4] Vergl. S. 398.

dans les appréhensions qu'il a conçues à cet égard, est non seulement le traité qu'on croit avoir été conclu entre l'Angleterre et la cour de Brunswick, mais principalement la nouvelle qu'on a reçue ici, il y a quelques jours, que le margrave d'Anspach a pris des engagements avec l'Angleterre[1] et s'est obligé par un traité de subsides à lui fournir plusieurs régiments en cas de guerre. Cette nouvelle donne d'autant plus d'inquiétude au ministère de France qu'on prétend savoir que le margrave d'Anspach a promis par le renouvellement des pactes de famille qui subsistent entre lui et Votre Majesté, de ne point contracter d'engagements à Son insu, et que l'on suppose par conséquent qu'Elle a donné Son consentement à cette alliance. On est donc très inquiet d'être éclairci sur ce point et de savoir avec précision quelles sont les dispositions dans lesquelles Votre Majesté Se trouve à l'égard de la France, et si Elle a effectivement pris des engagements avec l'Angleterre, comme plusieurs ministres de France le mandent à M. Rouillé.

Quant à ce qui concerne les éclaircissements que Votre Majesté désire d'avoir sur le degré d'influence que Madame de Pompadour a actuellement dans les affaires,[2] Elle peut être persuadée que jamais son crédit n'a été plus grand et que, bien loin de diminuer, il va toujours en augmentant. On ne prend dans le Conseil aucune résolution d'une certaine importance, ni pour les affaires du dehors, ni pour celles de l'intérieur, dont elle ne soit instruite ou prévenue, et souvent même, excitée par les conseils de ses amis, elle donne l'éveil la première sur une infinité d'objets. Elle influe d'une façon bien plus marquée encore sur la distribution des grâces et la collation des charges, et les ministres perdent tous les jours de leur pouvoir à cet égard. Je pourrais en citer une infinité d'exemples à Votre Majesté, mais je me bornerai seulement à Lui dire que le duc de Nivernois et l'abbé de Bernis ont été proposés et, pour ainsi dire, nommés par elle aux deux ambassades les plus importantes de France, comme si je m'étais laissé entraîner dans le parti de l'Angleterre. Vous ne manquerez pas de vous ouvrir là-dessus envers M. de Rouillé, en lui protestant que tout ce qui lui en était revenu, n'étaient absolument que des insinuations malignes et controuvées par mes ennemis, qui ne prétendaient mieux que me désunir par là avec la France, mais dont il n'y avait pas un mot de vrai, et que ni moi avais pris aucun engagement avec l'Angleterre, ni le duc de Brunswick fait nul traité avec la cour de Londres.[3] Qu'à la vérité le margrave d'Anspach, à ce que j'en venais d'apprendre, avait fait un traité de subsides avec l'Angleterre, mais que ç'avait été absolument à mon insu, de sorte que, quoique les pactes de famille obligent ce Prince de ne prendre aucun engagement contre mon gré et sans m'en avertir préalablement, il m'avait cependant caché entièrement cette démarche, ni m'y consulté et ne pas même jusqu'au moment présent en donné la moindre notice ni notification, de sorte que, si la nouvelle ne m'en fût parvenue d'autre part, j'ignorerais encore son engagement. Mais que ceci n'était apparemment que l'ouvrage d'un de ses ministres, qui, dévoué qu'il avait été toujours à la cour de Vienne,[4] aurait entraîné son maître, embourbé de dettes,[5] à faire cette démarche, tant pour l'aider par rapport à ses dettes que pour complaire à la cour de Vienne, qui aussi, par reconnais-

[1] Vergl. S. 391. — [2] Vergl. S. 360. 388. — [3] Vergl. S. 398. — [4] Seckendorff. Vergl. Bd. VIII, 65. 437. — [5] Vergl. Bd. X, 437.

tantes qu'il y ait dans ce moment-ci,[1] et que c'est par son entremise que le duc de Mirepoix vient d'obtenir la lieutenance générale et le commandement du Languedoc. Il est certain qu'elle a eu pour l'Angleterre un penchant très marqué jusqu'au commencement des hostilités et qu'elle a eu beaucoup de part aux ménagements qu'on a gardés vis-à-vis de cette cour jusqu'à ce moment. Mais j'ai tout lieu de supposer que les soupçons que cette conduite a occasionnés,[2] ont été destitués de fondement, et que les motifs qui l'ont fait agir, ne provenaient que de l'envie extrême qu'elle avait de conserver la paix, de l'opinion où elle était qu'on apaiserait infailliblement l'Angleterre à force de modération et de bons procédés. L'évènement lui a prouvé à quel point elle s'était trompée, et les hostilités commises en Amérique contre l'escadre du sieur Bois de la Mothe[3] l'ont vivement piquée et lui ont inspiré le ressentiment le plus vif. Mais sa colère s'est insensiblement dépaysée et son intérêt l'a de nouveau entraînée vers la paix. Cette raison, jointe à l'état délabré où se trouvait la marine de France, et aux espérances que le ministère a conçues de temps à autre, ont été les seuls et vrais motifs de la faiblesse qu'on a marquée vis-à-vis de l'Angleterre, et ont fait soupçonner que le ministère de la Grande-Bretagne agissait de concert avec celui de France et qu'il y avait quelque négociation secrète sur le tapis entre les deux cours.[4] Mais Votre Majesté peut être persuadée qu'il n'en est rien et que tous les bruits qu'on a répandus du contraire, sont absolument faux."

sance, lui avait envoyé en après le brevet de son conseiller privé actuel, sauf de conserver son poste à Anspach. Ce que vous pouvez hardiment assurer à M. de Rouillé, à qui vous ferez, d'ailleurs, bien observer à cette occasion combien étaient dangereux les soupçons que mes ennemis avaient pris à tâche d'inspirer souvent à la France contre moi par de fausses insinuations,[5] dont lui, M. de Rouillé, aurait plus d'un exemple, et combien, au contraire, avaient été fidèles les avis que j'avais communiqués à la France, mais qui très souvent n'avaient guère fait impression, jusqu'à ce que, quelquefois trop tard, les évènements les avaient vérifiés. Que ce qui m'avait été souvent sensible, c'est que j'avais été quelquefois le sacrifice de mes bonnes et fidèles intentions envers la France, vu le peu de secret qu'on m'en avait ménagé;[6] que je ne prétendais pas relever ceci présentement, mais que je souhaiterais seulement qu'on me gardât plus de secret sur les avertissements que je donnais à la France, et que M. de Rouillé n'en fît jamais communication à quelqu'un, hormis au seul ministre à qui il fallut qu'il en fût instruit.

Au reste, j'ai été très satisfait du rapport que vous m'avez fait immédiatement touchant Madame de Pompadour; voilà de ces rapports que je souhaite de vous pour me servir d'instruction, et, aussi souvent que vous aurez l'occasion de m'en faire de pareils, il ne faut point que vous y manquiez. En attendant, je veux bien vous dire que des gens assez au fait des circonstances de la France m'ont assuré unanimement que Madame de Pompadour avait mis des sommes très considérables,

[1] Bernis war zum Nachfolger des Grafen Duras in Madrid bestimmt. Vergl. S. 315. — [2] Vergl. S. 381. — [3] Vergl. S. 224. — [4] Vergl. S. 360. — [5] Vergl. S. 282. — [6] Vergl. S. 294.

que quelques-uns ont comptées jusqu'aux 30 ou 40 millions de livres de France, dans les fonds en Angleterre[1] et, quoique je ne voudrais garantir la somme, il faut cependant qu'il en soit quelque chose de vrai.

Nach dem Concept.

Federic.

7111. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 22. November, man habe ihm mitgetheilt: „Que cette cour-ci a fait des représentations à celle de Russie de prendre garde à ne pas trop s'embarquer avec l'Angleterre, puisqu'on ne voyait encore assez clair dans les démêlés que l'Angleterre avait avec la France, et qu'il pourrait arriver qu'elle [la Russie] aurait besoin de ses propres troupes dans le voisinage,[2] tandis qu'elle les aurait envoyées au dehors."

Potsdam, 2 décembre 1755.

Votre rapport du 22 du mois de novembre passé m'a été fidèlement rendu. J'ai de la peine encore à me persuader que ce qu'on vous a rapporté touchant les représentations faites de la cour de Vienne à celle de Russie pour ne pas trop s'embarquer avec l'Angleterre par rapport à ses démêlés avec la France, soit exactement fondé, et je doute même que les explications dont il vous est revenu qu'il y en a eu entre les deux cours,[3] aient été de conséquence. Malgré cela, ces circonstances méritent toujours votre attention, afin que vous tâchiez d'en démêler le vrai d'avec le faux, pour ne pas vous laisser imposer par quelque fausse confidence qu'on a prétendu peut-être de vous faire.

Je ne suis pas infiniment surpris de la froideur qu'on aperçoit entre le comte de Kaunitz et le sieur de Keith;[4] après que la cour de Londres a conclu son traité avec la Russie, elle ne me paraît être trop embarrassée de la cour où vous êtes, ni de ses avis, et, comme les ministres anglais viennent de déclarer publiquement[5] et d'assurer à chacun que l'intention du Roi leur maître est de n'offenser, bien moins d'attaquer, aucune puissance européenne, et que le traité que Sa Majesté Britannique vient de conclure avec la Russie, n'est absolument calculé que pour la défense de ses États, en sorte que jamais les Russes ne sortiraient de leur pays ni se mettraient en mouvement que dans le cas que quelque puissance voudrait attaquer à force ouverte ses royaumes ou ses États d'Hanovre, il se peut bien que la cour de Vienne n'en soit pas tout-à-fait édifiée, ce que vous songerez cependant de mieux approfondir encore.

Indépendamment de tout cela, je suis toujours de l'opinion que, si la France attaque les Pays-Bas, l'Angleterre sera obligée de se servir

[1] Vergl. S. 381. — [2] Vergl. S. 405. — [3] Vergl. S. 404. — [4] Vergl. S. 389. — [5] Vergl. Nr. 7113.

des troupes de Russie, puisque je ne vois pas d'où l'Angleterre prendrait assez de troupes pour s'opposer aux forces de la France.

Nach dem Concept. Federic.

7112. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 2 décembre 1755.

Michell berichtet, London 18. November, dass er den Befehl des Königs, von dem englischen Ministerium eine Erklärung über den Begriff der Contrebande einzufordern,[1] nicht ausgeführt habe, „puisque cela ne porterait à rien, ne ferait que compromettre Votre Majesté et même L'exposerait, sans espérance d'en retirer aucun avantage, puisqu'il n'est pas au pouvoir du Roi ni de son ministère de donner aucune déclaration à cet égard sur laquelle on puisse tabler, et que les lois et les constitutions du royaume sont les seuls principes au moyen desquels on peut se gouverner relativement de ces affaires."

Michell berichtet, London 21. November: „Je sais que les ministres songent à faire vendre au plus offrant et dernier enchérisseur les vaisseaux pris sur les Français,[2] de même que leurs cargaisons, de laisser le produit en dépôt jusqu'à nouvel ordre et de garder les matelots prisonniers; mais, cependant, cette opération n'est pas encore sur le point de commencer, et l'on me paraît encore fort indéterminé sur le temps qu'on la fera. On voudrait ici que la France sortît de sa léthargie auparavant et que, convaincue comme elle doit l'être aujourd'hui, par la harangue du Roi[3] et les adresses des deux chambres du Parlement,[4] qu'on veut et peut pousser vigoureusement les mesures contre elle, le ministère de Versailles fît aussi quelque chose de son côté. C'est dans cette vue qu'on diffère de se décider sur l'affaire des prises et sur la déclaration de guerre, quoique d'autre côté on aille toujours en avant dans les arrangements de terre et de mer."

L'ordinaire dernier m'a apporté les dépêches que vous m'avez faites du 18 et du 21 du mois passé de novembre. Je m'aperçois, par tout ce que vous me rapportez, que le système que le ministère a pris pour le moment présent, est de vouloir profiter de la faiblesse de la France dont il s'aperçoit, et lui faire à outrance la guerre, sans y afficher le nom de guerre, puisqu'il n'y manque effectivement que ce nom. La grande modération dont ce ministère se pare d'ailleurs, qu'il ne veut se servir des troupes de Russie qu'au cas que les États d'Hanovre fussent attaqués, me paraît être uniquement motivée de ce qu'il n'a point envie de charger la nation d'un subside de guerre de trois millions d'écus, vu la grande dépense que cela causerait. En attendant, la question sera d'où l'Angleterre tirera assez de troupes pour résister à la France, dans le cas que celle-ci voudra faire une diversion dans les Pays-Bas, et si alors l'Angleterre ne voudra faire marcher au secours les troupes de Russie, pour les opposer aux forces de la France, tout comme elle fit l'année 1745.[5] Sur quoi, je serais bien aise que vous m'expliquiez votre sentiment.

Au surplus, j'approuve que vous ne vous soyez pas acquitté dans le moment présent de l'ordre qui vous avait été donné de ma part pour

[1] Vergl. S. 363. 364. — [2] Vergl. S. 317. — [3] Vergl. S. 399. — [4] Vergl. S. 413. — [5] 1747. 1748. Vergl. Bd. V, 581; VI, 606.

exiger une explication du ministère de ce qu'il prétendait comprendre sous le nom de contrebande; supposé, cependant, que je trouverais bon de vous réitérer cet ordre, il faudra que vous l'exécutiez, sans plus hésiter.

Federic.

Nach dem Concept.

7113. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Herzog Karl von Braunschweig übersendet, Braunschweig 29. November, das folgende Schreiben des Lord Holdernesse, d. d. Whitehall 21. November:

„Monseigneur. La multiplicité des affaires qui précèdent inévitablement l'ouverture d'une séance de Parlement, m'a empêché jusqu'ici[1] de rendre à Votre Altesse Sérénissime mes très humbles remercîments de l'honneur qu'Elle a daigné me faire par Ses deux dernières lettres.

Bien que la harangue de Sa Majesté[2] et les adresses des deux Chambres du Parlement soient peut-être déjà entre les mains de Votre Altesse Sérénissime, j'ose prendre la liberté de Lui en envoyer des copies authentiques, par lesquelles Elle pourra juger des sentiments qui animent le Roi et son Parlement. Elle y verra que le Roi n'a jamais discontinué de souhaiter un accommodement juste et honorable avec la France sur les disputes survenues en Amérique, et qu'elle a également fait ses efforts pour éviter que le fléau de la guerre ne gagne le continent de l'Europe; mais en même temps Votre Altesse Sérénissime remarquera l'intention de Sa Majesté de soutenir avec vigueur les justes droits de sa couronne, et la résolution de son Parlement de soutenir efficacement Sa Majesté, si contre toute justice on voulût inquiéter les États allemands de Sa Majesté, en conséquence des différends qui n'ont relation qu'avec l'Angleterre. Le Roi, ayant déclaré publiquement que son intention est de n'offenser, bien moins d'attaquer, aucune puissance européenne, me permet d'assurer Votre Altesse Sérénissime en son nom que le traité que Sa Majesté vient de conclure avec la Russie, n'a pour but que la défense de ses États, et que les troupes qui, selon les stipulations dudit traité, devront venir au secours du Roi, ne se mettront en mouvement que dans le cas où quelque puissance voudrait attaquer à force ouverte ses royaumes ou États. Votre Altesse Sérénissime fera auprès de Sa Majesté Prussienne l'usage qu'Elle jugera convenable de ce que j'ai l'honneur de Lui écrire. Il aurait été à souhaiter que le roi de Prusse eût bien voulu s'expliquer un peu plus clairement par rapport à l'envoi d'un ministre anglais à sa cour.[3] Le Roi mon maître continue invariablement dans les sentiments que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Altesse Sérénissime par ma lettre du 30 septembre passé;[4] et, pour peu que le roi de Prusse y montre de l'inclination, Sa Majesté fera choix d'une personne qui ne sera pas désagréable à la cour de Berlin. J'ai l'honneur d'être etc.

Holdernesse."

Potsdam, 2 décembre[5] 1755.

Monsieur mon Frère et Cousin. Je vous fais mille remercîments de la lettre que vous avez pris la peine de me faire du 29 du mois passé de novembre, tout comme de la communication des pièces originales que je vous fais remettre ci-clos.

Autant que j'en comprends et en combinant ce que d'autres lettres m'ont marqué sur les circonstances présentes des affaires en Angleterre, je me confirme dans les soupçons que j'ai toujours eus, et au sujet

[1] Vergl. S. 379. 398. — [2] Vergl. S. 399. — [3] Vergl. S. 336. — [4] Vergl. S. 331. — [5] In der Vorlage verschrieben: novembre.

desquels je me suis déjà expliqué dans la lettre que je vous ai faite du 13 d'octobre,[1] sur le peu de succès que notre négociation aurait; mais ce que je n'aurais pas cru, c'est qu'en considération du mariage à faire avec la Princesse votre fille,[2] on aurait voulu abandonner tout d'un coup une affaire pour laquelle on avait marqué tant d'empressement.

Comme ma résolution est toute prise de n'en marquer aucun, mais de les voir venir, je crois bien faire de ne répondre rien de ma part à la lettre de Holdernesse. Je saurais cependant bien du gré à Votre Altesse, si Elle veut répondre audit ministre que, comme Elle n'avait rien trouvé dans sa lettre nécessaire à me communiquer, Elle avait estimé bon de ne m'en rien indiquer, mais d'attendre plutôt une réponse ultérieure et plus détaillée sur les points dont il s'agissait, avant que de venir avec moi à des explications. J'aurai, d'ailleurs, bien de l'obligation à Votre Altesse, si Elle veut prendre la peine d'ajouter encore que, parcequ'Elle prévoyait que, sans faute, la France me presserait vivement sur le renouvellement de mon alliance,[3] Votre Altesse ne saurait lui cacher Sa surprise que de leur part on ne fît plus de réflexion sur une affaire qu'au commencement on avait paru souhaiter avec bien de l'empressement.

Je demande mille pardons à Votre Altesse de tant de peines que je Lui cause à ce sujet, je sais qu'Elle Se plaît à me donner des marques de Son amitié, Elle sera persuadée que je trouve toujours une satisfaction nouvelle à Lui témoigner l'estime et la considération avec laquelle je suis invariablement etc.

Federic.

Il faut, mon cher Duc, ne pas témoigner le moindre empressement, ni pour votre affaire, ni pour la mienne, et voir si cela éveillera ces gens d'outre-mer; nous ne pouvons pas les forcer, ainsi notre indifférence fera peut-être impression, et, s'ils ont l'intention de nous tromper — ce que je soupçonne fort[4] — ils en seront pour leur courte honte. Mon oncle s'enorgueillit facilement, tout lui prospère, et cela suffit pour lui faire mépriser le reste de la terre. Mais ayons patience et attendons!

Nach dem Concept. Der Zusatz „de la main propre du Roi" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

7114. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 27. November, Graf Broglie habe über Warschau von Durand Depeschen aus der Türkei erhalten, mit dem Auftrage sie ohne Ver-

Potsdam, 5 décembre 1755.

Je vous sais gré des nouvelles de Turquie, quoique fort générales,

[1] Nr. 7026 S. 337. — [2] Vergl. S. 398. — [3] Vergl. S. 374. — [4] Vergl. S. 337.

zug weiter zu befördern „leur cour ne pouvant pas en recevoir de plus satisfaisantes, les affaires étant à Constantinople dans la position la plus favorable pour la France."[1]

que vous m'avez mandées par votre rapport du 27 dernier, et, si vous en apprenez d'autres encore touchant le susdit pays, vous ne manquerez pas de m'en informer.

J'espère que vous serez à présent à même de me donner bientôt des bien intéressantes de Russie, et, s'il est possible d'en tirer encore quelques-unes du sieur Flemming avant son dernier départ d'Hanovre,[2] elles me sauraient être de grande utilité.

Federic.

P. S.

6 décembre 1755.

Je viens de recevoir votre rapport du 1er de ce mois. Parceque vous, qui êtes présent et sur les lieux, saurez mieux juger que moi sur la réalité des conjectures que je vous avais communiquées au sujet d'un dessous des cartes qu'il y avait peut-être entre l'ambassadeur de France et le comte Brühl,[3] et que vous me mandez de n'avoir jusqu'ici rien remarqué qui saurait confirmer ces soupçons, il faut bien que je me contente là-dessus, souhaitant seulement que vous ne vous trompiez pas sur les apparences. Mais ce qui m'importe plus encore que cela, c'est l'arrivée du duc de Nivernois à Dresde qui se fera en peu de temps.[4] Comme il ne faut pas douter que, pendant son peu de séjour qu'il fera là pour passer ensuite à Berlin, il se traitera des affaires de conséquence entre lui et Broglie et entre le premier ministre, vous ne laisserez pas de mettre d'abord vos fers aux feux pour être bien instruit de tout ce qui se passera entre eux pendant cet intervalle, afin de pouvoir m'en informer exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

7115. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 6 décembre 1755.

Votre rapport du 26 du novembre dernier m'a été fidèlement rendu. Les nouvelles que vous avez marquées de la déposition et l'exécution à mort du précédent Grand-Visir,[5] nous ont été confirmées par de bonnes lettres de Pologne,[6] qui ont ajouté que cette catastrophe lui avait été principalement arrivée, parcequ'il s'était fait corrompre par les Russes, afin de diriger les affaires selon leur gré. Quant à la froi-

1 Vergl. S. 406 — 2 Vergl. S. 167. — 3 Vergl. S. 402. — 4 Vergl. S. 408. — 5 Ali. Die Hinrichtung war am 22. October vollzogen worden. — 6 Bericht Benoît's, Warschau 21. November.

deur marquée dont le comte Kaunitz continue d'user envers le sieur Keith, il me paraît être bien vraisemblable que cela pourrait être relativement au traité de subsides conclu entre l'Angleterre et la Russie, qui, à ce que je vous en ai déjà marqué,[1] ne doit servir hormis qu'à la seule sûreté des États de la Grande-Bretagne et de l'Hanovre, et auquel sujet les ministres anglais continuent de déclarer à tous qui le veulent entendre que les troupes russiennes ne sortiraient pas de leur pays, à moins que l'Hanovre ne fût attaqué ouvertement. Ce que vous tâcherez cependant de mieux éclaircir encore.

Federic.

Nach dem Concept.

7116. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 décembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 22 de novembre passé. Comme il ne comprend rien qui demandât des instructions ultérieures pour vous, je me borne cette fois de vous dire que, parceque nous savons que le traité de subsides entre l'Angleterre et la Russie est actuellement fait et conclu et les ratifications sur le point d'être échangées, et qu'on recommence à parler d'un transport des troupes de Russie qu'on ira faire le printemps qui vient à Lübeck,[2] vous devez être bien attentif afin d'approfondir de quelle façon la cour où vous vous trouvez pense sur ce traité, et si elle regarderait avec des yeux indifférents ledit transport, supposé que le cas en arriverait.

Federic.

Nach dem Concept.

7117. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 18. November, über den für den Hof ungünstigen Stand der zwischen Krone und Senat schwebenden Streitfragen wegen Besetzung der Aemter: „La grande députation qui a été établie pour juger sur les différents mémoires du Roi et du Sénat, va finir ses déliberations aujourd'hui ou demain. Ce que j'ai appris de science certaine, c'est qu'il a été projeté samedi passé[3] dans cette députation que, dans son rapport qu'elle ferait aux États, elle ne déciderait rien sur les plaintes que le Roi et le Sénat ont portées de part et d'autre, mais qu'elle prendrait occasion des dernières paroles du second mémoire

Potsdam, 6 décembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 18 du mois de novembre passé, par lequel j'ai appris avec bien du déplaisir que les affaires du Roi vont toujours mal à la Diète,[4] par les mauvais conseils qui lui sont inspirés. Il n'y va aucunement de ma faute, après que j'ai fait tout ce qui a été humainement possible afin de l'en faire revenir et de lui conseiller d'user modérément avec le Sénat et de ne pas pousser des

1 Vergl. Nr. 7111. — 2 Vergl. S. 300. — 3 15. November. — 4 Vergl. S. 367—369.

du Roi, où il dit qu'il avait toujours suivi les lois fondamentales du royaume et qu'il ne manquerait pas de s'y conformer à l'avenir, de remercier le Roi de la promesse qu'il leur a faite, et de demander seulement qu'il remplisse encore quelques points qui sont restés en arrière; par où on a voulu insinuer qu'il devait nommer aux charges qui sont restées vacantes à cause des disputes entre le Roi et le Sénat."

Nach dem Concept.

gens contre lesquelles ceux qui prétendaient lui être entièrement attachés, ne tiendraient jamais. Vous devez, en attendant, continuer de me faire vos rapports de tout ce qui méritera mon attention.

Federic.

7118. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BAIREUTH.

Potsdam, 6 décembre 1755.

Monsieur mon Cousin, Beau-Frère et Frère. La lettre que Votre Altesse vient de m'écrire du 28 du mois passé, m'est bien parvenue. Je suis charmé d'y trouver des sentiments de modération dignes de Sa façon de penser, à l'égard des machinations et des intrigues secrètes d'une certaine cour voisine et de son ministère corrompu.[1]

Mais, si je dois parler franchement à Votre Altesse, je ne vois pas ce qu'Elle a à craindre pour le repos et la tranquillité du cercle de Franconie et de son voisinage.

Personne ne songe jusqu'ici à remuer en Allemagne.

La cour de Vienne ne pense certainement pas, du moins à l'heure qu'il est, d'entreprendre la première quelque chose dans l'Empire et d'agir offensivement en faveur de ses alliés, contre qui que ce puisse être; elle paraît même fort éloignée jusqu'ici de prendre part à la guerre entre la France et la Grande-Bretagne.[2]

Le roi d'Angleterre, malgré tous les mouvements qu'il se donne de contracter des engagements subsidiaires en Allemagne aussi bien que hors de l'Empire, pour avoir des troupes étrangères à sa disposition,[3] ne vise qu'à mettre ses États héréditaires en Allemagne à l'abri de toute insulte.

La France, voyant bien que ce n'est pas à ses possessions dans le continent de l'Europe que l'Angleterre en veut, mais bien à celles de l'Amérique septentrionale, à son commerce et à sa navigation, paraît vouloir se renfermer d'abord dans une guerre maritime[4] et repousser le mal du côté d'où il lui vient.

Mais, comme cette couronne fait pour cet effet des efforts prodigieux pour sa marine et des dépenses énormes pour la faire agir avec vigueur, et que cela absorbe la plus grande partie de ses fonds extraordinaires, je doute beaucoup que cette cour puisse être portée à augmenter les engagements subsidiaires qu'elle a contractés en Allemagne.

[1] Vergl. S. 409. — [2] Vergl. S. 405. — [3] Vergl. S. 227. 388. — [4] Vergl. S. 267.

Cependant, si une occasion favorable se présente pour sonder adroitement le terrain auprès de la France sur ce que Votre Altesse paraît désirer, je ne la laisserai certainement pas échapper, et je saisirai avec plaisir toutes celles que je pourrais rencontrer, pour témoigner à Votre Altesse le tendre intérêt que je prends à Sa prospérité et à Sa satisfaction, et les sentiments de la plus vive amitié et estime avec lesquels je suis invariablement, Monsieur mon Cousin, Beau-Frère et Frère, votre bien bon cousin, beau-frère et frère

Federic.

Nach dem Concept.

7119. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 7 décembre 1755.

Michell berichtet, London 28. November, über ein Gespräch mit Fox, der seiner Ergebenheit gegen den König von Preussen Ausdruck gegeben und die rein defensive Tendenz des englisch-russischen Vertrages[1] betont hat. Im Verfolg dieses Gespräches ist Michell von Lord Holdernesse am 26. November zu einer Conferenz eingeladen worden, in welcher dieser ihm auf Befehl des Königs von England eine Abschrift des Vertrages und seines geheimen Separatartikels übergeben hat: „Il m'ajouta ensuite que le Roi son maître était non seulement prêt de renouveler de la manière la plus précise tous les actes de garantie qu'on avait donnés jusques à présent à Votre Majesté,[2] mais, de plus, de s'unir encore étroitement avec Elle, afin de Lui montrer par là les dispositions où était l'Angleterre de ne chercher à faire de la peine à personne au sujet de la querelle qu'elle avait actuellement avec la France[3] . . . Que, dans la position brillante dans laquelle était Votre Majesté, Elle se trouvait être le maître d'empêcher que le feu ne s'allumât du côté de l'Allemagne et d'y conserver la tranquillité, que Votre Majesté tenait d'une main la branche d'olivier et le glaive de l'autre, qu'ainsi c'était à Elle de considérer de quel Elle voulait se servir; qu'on était assuré ici que l'Espagne conserverait la paix dans le Sud, et que Votre Majesté pouvait en faire autant dans le Nord. Enfin, le lord Holdernesse me fit entendre que, si Votre Majesté

J'ai reçu votre dépêche du 28 de novembre, et j'ai été bien aise d'y voir les bonnes dispositions où se trouvent à mon égard le roi d'Angleterre et ses ministres. Vous les assurerez que j'ai été sensible à la confiance qu'ils m'ont témoignée par la communication du traité de Pétersbourg, dont j'ai reçu la copie.

Vous pouvez, de plus, dire au ministre auquel il convient de vous adresser, soit au duc de Newcastle, soit au sieur Fox, soit au lord Holdernesse — en quoi vous suivrez le nouvel arrangement qui s'est fait là-bas dans le ministère[4] — que je recevais avec plaisir les propositions qu'ils vous avaient chargé de me faire, et qu'étant dans l'intention de contribuer de tout mon pouvoir au maintien de la paix de l'Europe, je ne trouvais rien de plus raisonnable que de commencer par affermir la tranquillité de l'Allemagne.

Après quoi, vous leur direz mot pour mot ce qui suit, sans y altérer une parole.

[1] Vergl. S. 388. — [2] Vergl. Bd. II, 230; V, 215; VI, 270. — [3] Es folgen Mittheilungen über die durch den Herzog von Braunschweig vermittelte Unterhandlung und über die Zusendung der englischen Rechtsdeduktion. Vergl. S. 330. — [4] Vergl. S. 363.

voulait répondre favorablement aux ouvertures qu'il me faisait, Elle aurait non seulement la gloire d'avoir conservé la paix à l'Allemagne et l'avantage d'y affermir les conquêtes qu'Elle y a faites durant la dernière guerre, mais, de plus, de la donner peut-être ensuite à l'Europe. Après quoi, il finit en m'assurant que, pour que Votre Majesté entrât dans les idées de l'Angleterre, il avait ordre de me dire qu'on apporterait ici toutes les facilités du monde pour terminer à l'amiable et sur un pied raisonnable les différends qui subsistaient entre les deux cours au sujet de l'affaire des prises durant la dernière guerre,[1] en trouvant quelque expédient pour mettre à l'abri les lois et les constitutions du royaume[2] et donner en même temps une satisfaction équitable à Votre Majesté." Auf Wunsch des Lord Holdernesse hat sich Michell nach der Conferenz zu dem Herzog von Newcastle begeben, um aus dessen Munde die Bestätigung alles ihm mitgetheilten zu erhalten. Der Gesandte schliesst den Bericht mit der Versicherung, dass nach seiner Ueberzeugung den Erklärungen der englischen Minister durchaus Vertrauen geschenkt werden dürfe.

Que je croyais que la chose pourrait se faire en concluant entre le roi d'Angleterre et moi un traité de neutralité pour l'Allemagne pour le temps des démêlés qui subsistent actuellement en Europe, sans y nommer les Français ni les Russes, pour éviter de choquer personne et pour me laisser par ces ménagements en situation de travailler plus efficacement à la réconciliation des deux nations belligérantes ou brouillées ou désunies.

J'accepte avec plaisir l'offre qu'on vous a faite de nouvelles garanties de la Silésie, quoique je compte assez sur la bonne foi du Roi et de la nation anglaise pour les juger incapables de revenir contre les engagements qu'ils ont pris à la dernière paix d'Aix.[3]

Quant à ce qui regarde la déprédation de quelques vaisseaux prussiens, cette affaire, dans le fond, n'est qu'une bagatelle, mais, comme avec le temps elle pourrait devenir une pierre d'achoppement, je serai bien aise de la voir terminée. Je me prêterai à tout ce qui sera raisonnable, et, dès que des deux parts on aura sérieusement l'intention de la terminer, je ne doute point que cela ne réussisse à la satisfaction réciproque; mais, comme il me convient de penser à l'avenir comme au passé, vous direz aux ministres que j'avais lieu d'espérer qu'ils donneraient des ordres pour que, pendant cette guerre, le petit commerce des marchands prussiens, dont ils ne peuvent prendre aucun ombrage, ne soit point troublé, ou du moins qu'ils me déclarent ce qu'ils appellent de la contrebande,[4] pour que j'en avertisse mes négociants d'avance et que je prévienne par ce moyen tout ce qui pourrait troubler la bonne intelligence entre les deux nations.

Je prévois, d'ailleurs, que, pour terminer cette négociation — au cas qu'en Angleterre le ministre soit satisfait de ce que je vous charge de lui dire par cette dépêche — il sera nécessaire de pousser promptement à l'envoi de ministres pour terminer la négociation; j'y penserai de même de mon côté, et je n'attends que votre réponse pour me déterminer positivement sur ce sujet.

[1] Vergl. S. 387. — [2] Vergl. Bd. X, 18. — [3] Vergl. Bd. VI, 270. — [4] Vergl. S. 412.

Ein Billet muss hereingeleget werden, um ihm zu committiren, die originale Dépêche den Minister lesen zu lassen.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept.

7120. INSTRUCTION

VOR DEN MARQUIS DE VARENNE, WORNACH SICH DERSELBE BEI SEINER SCHICKUNG NACH DER TÜRKEI UND NACH CONSTANTINOPEL ALLERUNTERTHÄNIGST ZU ACHTEN HAT.[1]

Potsdam, 7. December 1755.

1. Die Commission, so Ich Euch auftrage, ist eine derer wichtigsten, so Ich jemanden anvertrauen kann, dahero Ihr alle Eure Geschicklichkeit, Prudence und Dextérité anwenden müsset, um Euch von solcher wohl zu acquittiren. Hauptsächlich erfordert solche das grösseste Secret, sodass vor völlig ausgemachter Sache niemand auf der Welt das allergeringste davon erfahren, noch einmal merken oder soupçonniren müsse; dahero Ihr selbige auf das sorgfältigste und mit grosser Vorsicht zu cachiren und auf Eure Ehre und Reputation das grösseste Geheimniss davon zu halten habt.

2. Sobald Ihr Eure völlige Abfertigung allhier erhalten haben werdet, so reiset Ihr von hier gerades Weges auf Strassburg und so weiter über Lyon nach Marseille.

Unterwegens müsset Ihr in einem dazu convenablen Orte, ohne dass es sonderlich remarquiret werde, von Kleidung changiren und Euch in einen ganz simpeln Aufzug setzen, um so wenig als möglich remarquiret zu werden, auch Euch nicht anders als vor einen reisenden Kaufmann oder aber vor einen Passagier, so zu seiner Curiosité reisen und das merkwürdige in fremden Ländern sehen will, ausgeben, zu dem Ende Ihr von Namen changiren oder Euch höchstens schlechtweg Varenne nennen müsset. Von Euren ordinairen Domestiquen müsset Ihr keinen mitnehmen, damit Ihr durch solchen nicht decouvriret oder durch dessen unbedachtsames Reden verrathen werden könnet; Ich werde aber davor sorgen, dass Ihr einen treuen und verschwiegenen Feldjäger mit bekommet, welcher unterwegens gleichfalls von Namen und von Kleidung changiren und sich ganz ohnerkannt halten muss, und welchem Ihr die ganze Zeit der Reise über und bis zu Eurer Zurückkunft gedoppeltes Tractament geben müsset.

Zu Lyon könnet Ihr allenfalls einen Domestiquen, so aber ein geborner Franzose sein muss, und zwar allererst einige Tage nach Eurer Ankunft, annehmen, damit solcher nicht wisse, woher und aus welchem Lande Ihr gekommen seid und also selbst nicht sagen könne, wer Ihr seid, noch wohin Ihr wollet und wie Eure Umstände seind.

[1] Immediatinstruction neben der im Ministerium ausgearbeiteten Instruction, d. d. Berlin 8. December. Vergl. Nr. 7096 S. 393; Nr. 7109 S. 407.

3. Zu Marseille habt Ihr Euch bei dem dortigen preussischen Consul Namens Le Clerc zu melden, um von demselben einen französischen Pass unter dem Namen Varenne abzufordern, als an welchen dieser Pass von Meinem Minister zu Paris, dem Baron von Knyphausen, geschicket werden wird.[1] Ihr müsset Euch aber weiter in nichts gegen erwähnten Consul zu erkennen geben, sondern bloss dabei bleiben, dass Ihr als ein Reisender aus Curiosité nach Natolien gehen und eine Reise nach denen Morgenländern thun wollet, um das merkwürdige in solchen zu sehen.

4. Zu Marseille embarquiret Ihr Euch, um nach Smyrna zu reisen, und zwar allemal unter dem Prätext, die Reise aus Curiosité oder auch einiges Handels wegen nach der Levante und Natolien und vielleicht der Orten weiter zu thun. Ihr müsset zu Marseille die Précaution gebrauchen, Euch auf kein anderes als auf ein dänisches oder aber auf ein schwedisches Schiff zu embarquiren, denn auf englische Schiffe Ihr hasardiret erkannt zu werden und sonst grosse Inconveniencien zu haben; auf Schiffe von andern Nationen risquiret Ihr von Corsaires genommen zu werden, die französischen Schiffe aber seind auch in der mittelländischen See zu sehr exponiret von englischen Kriegesschiffen oder Armateurs genommen zu werden.

5. Bei Eurer Ankunft in Smyrna müsset Ihr Euch sofort bei dem dortigen französischen Consul melden[2] und denselben um seine Protection ersuchen, als welches dorten nothwendig ist. Demnächst müsset Ihr alsdann sogleich an den schwedischen Minister zu Constantinopel, den von Celsing, zuerst und nur so viel schreiben, dass nach dem von ihm mit einem von Rexin genommenen Concert Ihr von Mir nach Smyrna geschicket worden wäret und Ihr ihm Eure Ankunft notificiren wollen, Euch auch allda unter dem vollkommensten Incognito aufhalten würdet, bis er Euch schreiben werde, nach Constantinopel zu kommen, wohin Ihr alsdann allererst gehen würdet. Zu der Correspondance mit diesem von Celsing müsset Ihr Euch des hierbei liegenden Chiffres sub num. 1 bedienen. Sechs oder acht Tage darauf, wenn Ihr an gedachten von Celsing geschrieben haben werdet, so müsset Ihr an den französischen Minister zu Constantinopel, den de Vergennes, schreiben und ihm weiter nichts melden, als dass Ihr zu Smyrna angekommen und ihm also Eure Ankunft notificiren sollen, Euch auch daselbst so lange incognito aufhalten würdet, bis er vor gut finden werde, Euch bekannt zu machen, dass Ihr nach Constantinopel überkommen solltet. Den französischen Consul zu Smyrna müsset Ihr ersuchen, Eure Briefe an den Sieur de Vergennes sicher unter seinem Couvert gehen zu lassen; im übrigen müsset Ihr die Précaution gebrauchen und sorgfältig vermeiden, dass Eure Domestiques nicht wissen noch merken, dass Ihr nach Constantinopel correspondiret, damit Eure Absichten nicht durch die Indiscretion derselben verrathen werden.

[1] Vergl. S. 426. — [2] Vergl. Nr. 7121.

6. Wenn Euch demnächst der von Celsing und der de Vergennes schreiben werden nach Constantinopel zu kommen, so gehet Ihr, und zwar noch beständig in dem grössesten Incognito, dahin und meldet Euch bei jedem dererselben, an welche Ihr sodann auch Eure mitbekommende Recommandationsschreiben[1] convenablement abgebet; da Ihr Euch dann simplement nach deren Gutfinden und denen Anleitungen, so Euch dieselbe geben werden, richten müsset. Ihr habt auch denenselben die bei Euch habende Schreiben und Credentiales an den Grosssultan sowohl als an den Grossvezier, nebst Eurer Vollmacht, einen Tractat zu schliessen und zu zeichnen, sehen zu lassen und vorzuzeigen und Euch sodann weiter zu informiren, was Ihr nach den sodann gegenwärtigen Umständen der Ottomanischen Pforte und nach denen dasigen Landesgebräuchen weiter zu thun habet.

7. Zu Euren Reisekosten, und zwar sowohl hin- und demnächst wieder zurück, werdet Ihr allhier 4,000 Rthlr. in Friderichsd'or empfangen. Da solche aber in Frankreich und auf Euren weiteren Reisen nicht in Cours sein, so müsset Ihr Euch unterwegens deshalb näher erkundigen und Euch so einrichten, dass Ihr mit denen begebigen Münzen in denen Ländern, wodurch Ihr passiret oder Euch aufhaltet, versehen seid.

8. Weilen auch zu Constantinopel und bei der Ottomanischen Pforte nothwendig allerhand Präsente und Corruptiones gemachet werden müssen, so empfanget Ihr noch einen aparten Creditbrief von 6,000 Rthlr. in Ducaten auf gewisse Banquiers in Constantinopel, um solche zum Behuf von Präsenten und dergleichen nach Erforderniss derer Umstände erheben und gebrauchen zu können. Wohin und wie Ihr eigentlich die Präsente zu geben habet, davon werden Euch vorgedachte Ministres von Celsing und de Vergennes weitere Handleitung geben, als bei welchen und sonderlich dem von Celsing Ihr Euch deshalb als auch wegen aller anderen dort üblichen Ceremonien und Gebräuche wohl informiren müsset.

9. Wann Ihr in Constantinopel angekommen sein und gesehen haben werdet, was die Sachen vor einen Pli nehmen, oder aber auch, wenn es zur Zeichnung des Tractats mit der Pforte kommen sollte, so müsset Ihr Mir Euren Bericht davon, und zwar durch und durch in Chiffres gesetzet und sehr wohl und accurat chiffriret, erstatten und solchen Euren Bericht alsdann mit dem bei Euch habenden Feldjäger en courrier, und zwar durch Polen auf Warschau, schicken, der denn solchen allda an Meinen zu Warschau habenden Legationssecrétaire Benoît abgeben muss, als an welchen Ich die Ordre stellen werde, dass er Mir solchen Bericht alsdenn mit einem Expressen weiter anhero durch Schlesien senden muss.[2] Wie Mir versichert worden, so muss die Absendung eines dergleichen Couriers mit Bewilligung der Pforte geschehen,

[1] Vergl. Nr. 7122 und 7123. — [2] Vergl. S. 82.

auch der Courier sich vor einen schwedischen oder französischen ausgeben und mit einem Pass von einem dieser Botschafter versehen sein, alsdann die Briefe in 25 bis 30 Tagen hier sein könnten, auch des Courier halber nichts zu besorgen sei; wovon Ihr die weitern Umstände von mehrgedachten beiden Ministres erfahren werdet. Alle Eure Berichte aber müsset Ihr Mir immediate adressiren.

10. Wann Ihr Euch demnächst dorten gänzlich expediret haben werdet, um Eure Rückreise wiederum antreten zu können, so überlasse Ich alsdenn Eurer eigenen Ueberlegung und wie Ihr es am convenablesten finden werdet, ob Ihr nämlich Euren Rückweg durch Polen hieher nehmen oder aber wiederum zur See auf Marseille oder einen andern dergleichen Hafen gehen wollet, nur allein müsset Ihr durchaus nicht die österreichische Länder oder Staaten, sie mögen belegen seind, wo sie wollen, berühren, sondern solche vielmehr mit aller Sorgfalt gänzlich evitiren. (L. S.)

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

7121. AU CONSUL DE FRANCE COMTE DE PEYSSONEL A SMYRNE.

Berlin, 8 décembre 1755.

Le porteur de la lettre présente que je vous écris, est un de mes sujets qui, porté par un pur motif de curiosité, de voir les fameuses Échelles du Levant et les ports renommés qui se trouvent dans ces contrées, vous la remettra de ma part. Vous voudrez bien lui accorder la protection de votre consulat. La satisfaction que j'ai de cultiver avec Sa Majesté Très Chrétienne le Roi votre maître l'amitié la plus étroite, ne me fait pas douter un moment que vous ne soyez très porté à la lui accorder et à lui rendre tous les bons offices et toute l'assistance dont il pourra avoir besoin pendant son séjour à Smyrne. J'en recevrai toujours la nouvelle avec bien du plaisir, et vous pouvez être, au reste, persuadé des sentiments d'estime que j'ai pour vous.

Federic.

Nach dem Concept.

7122. AU CHEVALIER DE VERGENNES, ENVOYÉ DE FRANCE A CONSTANTINOPLE.

Berlin, 8 décembre 1755.

Monsieur le Chevalier de Vergennes. Celui qui vous remettra la lettre présente, est le capitaine de mes gardes, Albert-Frédéric marquis de Varenne. Je l'ai chargé de quelques commissions à exécuter de ma part à la Porte Ottomane, et dont il ne manquera pas de vous faire un détail en confidence. La parfaite intelligence dans laquelle j'ai la satisfaction de vivre avec votre cour, m'a tout de même engagé de l'informer incessamment de cette mission secrète par mon ministre, le baron

de Knyphausen à Paris,[1] et peut-être avez-vous déjà reçu quelques ordres ou instructions de sa part sur ce sujet avant l'arrivée de celle-ci à Constantinople. Je me flatte qu'elles seront entièrement conformes à mes désirs dans une affaire dont la réussite ne saurait tendre qu'à l'avancement de nos intérêts communs, et, dans cette ferme persuasion, vous voudrez bien assister ledit capitaine de mes gardes, marquis de Varenne, de vos lumières et de vos conseils dans toutes les démarches qu'il pourra faire à la cour ottomane, et lui tracer le plan de conduite qu'il doit tenir pendant son séjour à Constantinople. Je vous en aurai beaucoup d'obligation, et vous pouvez compter que les bons offices que vous voudrez bien employer en sa faveur, ne contribueront pas peu à augmenter les sentiments d'estime et d'affection que j'ai pour vous.

Nach dem Concept.

Federic.

7123. A L'ENVOYÉ DE SUÈDE DE CELSING A CONSTANTINOPLE.

Berlin, 8 décembre 1755.

Monsieur l'Envoyé Extraordinaire de Celsing. Mon conseiller privé de commerce, le sieur de Rexin, m'ayant fait à son retour ici le portrait le plus avantageux de votre personne et de votre façon de penser,[2] aussi bien que de vos sentiments favorables pour moi, et n'ayant pu se louer assez de toutes les bontés que vous avez eues pour lui pendant son dernier séjour à Constantinople, je suis bien aise de vous témoigner par la lettre présente combien j'y ai été sensible. J'en garderai toujours le souvenir, et vous pouvez compter que, si jamais il s'offre une occasion favorable où je pourrai vous convaincre par des preuves réelles de mon estime pour vous, je la saisirai avec le plus grand plaisir du monde. Vous êtes pleinement informé de tout ce qui a fait l'objet de la mission du susdit sieur de Rexin à la Porte Ottomane. Pour tenir en haleine cette négociation et pour tâcher d'amener un ouvrage également avantageux à votre cour et à ses alliés à une heureuse fin, j'ai chargé de cette commission importante le porteur de la présente, le capitaine de mes gardes, Albert-Frédéric marquis de Varenne. Il ne pourrait se servir en cette occasion d'un guide plus sûr et plus fidèle que de vous. Je vous prie de l'assister de vos lumières et de vos bons conseils et de lui faire sentir les mêmes bontés que vous avez eues pour le sieur de Rexin. Je les recevrai comme un nouveau gage bien agréable de vos intentions favorables pour moi et mes intérêts, et vous n'augmenterez par là pas peu les sentiments d'estime et d'affection que j'aurai constamment pour vous.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 426. — [2] Vergl. S. 367. 392.

7124. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Potsdam, 8 décembre 1755.

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai été tout sensible des nouveaux témoignages de votre amitié et de votre attention pour tout ce qui peut regarder le bien de mes affaires, qu'il vous a plu de me donner par votre lettre du 5 de ce mois, que je viens de recevoir, et je suis bien aise de pouvoir vous dire qu'il y a d'autant moins de mal dans cet empressement de répondre au lord Holdernesse pour lui faire remarquer combien sa lettre avait été vague, que cela entre parfaitement pour le principal de ce que j'en avais senti. Il est d'ailleurs arrivé, en attendant — sur quoi, Votre Altesse me gardera cependant le secret — que le ministère anglais a fait de son propre mouvement des ouvertures à mon chargé d'affaires à Londres,[1] qui vient de m'en faire son rapport, et qui me font espérer que tout pourra réussir encore selon mes intentions. Je n'entre point dans des détails là-dessus, puisque vous connaissez parfaitement les points dont il s'agit; j'en présume seulement que, par bonne conséquence, l'affaire du mariage de la Princesse aura un succès égal, et voilà l'article qui fera principalement le sujet de satisfaction que j'aurai de la réussite de ces affaires. Soyez en persuadé et des sentiments invariables avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7125. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 9 décembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 25 novembre. Je me flatte que ma dépêche du 7 de ce mois vous sera heureusement parvenue. Comme nous avons appris ici l'affreuse catastrophe qui est arrivée à la ville de Lisbonne,[2] vous devez me procurer une des plus fidèles et des plus exactes relations qu'on en a reçu en Angleterre, et me marquer en même temps si ce malheur, arrivé à une ville qui faisait une des plus fortes branches du commerce de l'Angleterre, cause une grande révolution dans le commerce de ce pays-là, et comment on regarde les effets qui en résulteront; je serai même bien aise que vous entriez dans quelque détail là-dessus. J'aurai soin, au reste, que vous soyez pourvu d'un nouveau chiffre à la première occasion favorable qui s'y offrira.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 7119. — [2] Das Erdbeben vom 1. November 1755.

7126. AU CONSEILLER PRIVÉ VON DER HELLEN A LA HAYE.

Potsdam, 9 décembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois et vous sais gré de ce que vous m'avez marqué au sujet de la malheureuse catastrophe arrivée à la ville de Lisbonne. Cependant, comme vous ne vous expliquez qu'en gros sur la révolution que ce malheureux évènement opère en Hollande, et que, d'ailleurs, je voudrais bien avoir une relation des plus exactes et des plus conformes à la vérité de cet évènement, vous devez tâcher de m'en procurer une et marquer en même temps, par plus de détail que vous n'avez pas pu faire encore, les effets qui en résulteront pour le négoce de la République.

Federic.

Nach dem Concept.

7127. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 9 décembre 1755.

La dépêche que vous m'avez faite du 28 novembre, m'a été fidèlement rendue. Il est bien triste d'apprendre que, malgré tous les désastres qui malheureusement arrivent coup sur coup à la France, le ministère y reste toujours dans sa léthargie et ne songe qu'à des desseins dont ordinairement on les a déjà prévenus, de sorte que c'est à peu près comme s'il était privé de raison, de sens commun et de tout;[1] aussi la manière dont ce ministère se conduit, fera qu'à la fin les alliés de la France seront obligés de penser à leur propre sûreté.

Quant au dessein d'engager la Porte à quelque déclaration vigoureuse à l'égard de la Russie,[2] je crains encore que ce ne soit trop tard, parceque je présume que les Anglais le préviendront, avant que M. de Vergennes aura mis les fers au feu.

Au surplus, je suis bien aise de vous dire à cette occasion que vous devez presser au possible l'expédition du passe-port que je vous ai ordonné[3] de solliciter auprès de M. de Rouillé pour le sieur de Varenne, qui ira incognito sous la qualité d'un voyageur par Marseille à Smyrne et à Constantinople, pour y vaquer aux commissions dont je l'ai chargé. Vous observerez que, dès que vous aurez ce passe-port, vous le lui enverrez sous votre enveloppe à Marseille et adresserez votre lettre à mon consul à Marseille, le sieur Le Clerc, avec ordre de la garder auprès de lui, jusqu'à ce que le sieur Varenne y sera arrivé et lui demandera votre lettre; vous éviterez encore de sonner mot envers le sieur Le Clerc des commissions secrètes dont ledit sieur Varenne est chargé. Comme celui-ci partira au premier jour d'ici, il vous annoncera son arrivée à Strasbourg, afin que vous songiez alors de lui envoyer son passe-port à Marseille.

[1] Vergl. S. 381. — [2] Vergl. S. 324. — [3] Vergl. S. 408.

Au reste, je vous sais gré des procès verbaux des essais faits de la poudre inventé par le sieur Boueb pour servir à la nourriture. Dès que je serai en possession de cette poudre, j'en ferai faire des essais ici, et, supposé que le succès réponde à ce que l'inventeur en promet, je serais bien aise d'en savoir la composition.

Federic.

Nach dem Concept.

7128. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Klinggräffen berichtet, Wien 29. November, in Betreff der englischen Thronrede[1] sei ihm mitgetheilt „qu'on la regardait comme une pièce qui dénotait encore peu de fermeté du Roi pour le parti de la guerre ou de la paix."

Potsdam, 9 décembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 29 novembre. J'ai trouvé un peu singulière la façon dont, à ce qui vous a été dit, la cour où vous êtes envisage la harangue du roi d'Angleterre au Parlement, qui a été cependant fort goûtée de la nation et qui ne saurait que fort déplaire à la France à bien d'égards; mais ce que j'en tire de conclusion, c'est qu'il en paraît assez que ladite cour n'est à présent nullement contente de celle de Londres,[2] qui apparemment ne s'en soucie trop. Je crois même qu'il pourra arriver d'autres évènements encore qui opèreront des visages bien mornes aux ministres de la susdite cour; sur quoi, vous ferez bien de prendre un peu garde, tout comme vous continuerez, au reste, de faire pour ce qui a du rapport à ses arrangements militaires.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

7129. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 9 décembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 25 de novembre dernier, et je laisse à votre considération s'il n'y aurait moyen de faire inspirer au comte Moltke que, pour n'avoir pas toujours à risquer avec un homme tel que le baron de Bernstorff,[4] qui ne faisait que leurrer les occasions pour le supplanter et le jeter hors de la selle, vu que le chapitre des incidents était infini, il ne vaudrait pas mieux de prévenir que d'être prévenu. En quoi, cependant, vous vous y prendrez avec grande prudence et d'une manière si fine que vous n'y paraissiez aucunement. Quant au bruit d'une déclaration faite de la Porte Ottomane à la Russie,[5] vous ne ménagerez point de peine pour plus approfondir ce bruit.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Vergl. S. 398. — 2 Vergl. S. 416. — 3 Vergl. S. 377. — 4 Vergl. S. 383. — 5 Vergl. S. 426.

7130. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 décembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois, dont j'ai appris avec satisfaction que vous vous conformerez aux instructions que je vous ai données par rapport aux bruits comme quoi je n'étais nullement disposé à me déclarer pour la France.[1] Vous observerez, cependant, de ne pas procéder avec trop de vivacité en donnant du démenti à ces bruits, mais d'y agir avec modération, vu que, comme je veux bien vous le dire, quoiqu'absolument pour votre seule direction, les différends présents entre l'Angleterre et la France par rapport à leurs possessions dans l'Amérique ne regardent pas les liaisons où je suis avec la France, qui ne sont autres que défensives, vis-à-vis de nos possessions en Europe.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

7131. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 12 décembre 1755.

Klinggräffen berichtet, Wien 3. December, über die Auslegung, die man in Wien den Adressen der beiden englischen Kammern[3] zu geben suche: „comme si le Roi pourrait donner encore des subsides étrangers tels qu'il les jugerait à propos."

„De là, je crois pouvoir tirer la conséquence que les deux cours pourraient se rapprocher et que celle-ci insisterait peut-être sur des subsides considérables ... Comme les deux chambres du Parlement ont pris sur elles la garantie de l'électorat d'Hanovre, quoique n'appartenant pas à l'Angleterre, il y a à présumer que cette cour-ci, sous le prétexte de la défense de ce pays-là, pourrait alors tâcher d'attirer la guerre en Allemagne, afin de pousser, par l'assistance de la Russie, ses vues plus loin et de profiter d'une occasion qui ne se retrouverait pas si tôt, au risque même d'exposer les Pays-Bas, pour ne pas se dégarnir de ce côté-là."

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Les conjectures que vous faites sur la harangue du roi d'Angleterre au Parlement et les adresses des deux chambres, de même que sur les conséquences que la cour où vous êtes en pense tirer, sont très justes en considérant les choses du côté que vous les envisagez; mais je suis bien aise de vous faire observer, d'un autre côté, que les Anglais ne veulent point la guerre du continent, ni la rendre générale; c'est aussi pourquoi la cour susdite pourrait se mécompter furieusement, si elle compte sur de gros subsides de l'Angleterre, qui apparemment ne lui accordera aucuns, et que je crois avoir tout lieu jusqu'ici de ne pas prendre ombrage des liaisons qu'elle voudrait former avec l'Angleterre. Voilà encore la raison pourquoi je me persuade que, dans peu, vous verrez des visages bien

[1] Vergl. S. 401. — [2] Vergl. S. 170. — [3] Vergl. S. 413. 427.

louches et le sieur Keith plus disgracieux encore que vous l'avez vu être jusqu'ici.[1]

Nach dem Concept.

Federic.

7132. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 25. November: „La grande députation[2] . . . est entrée pleinement dans les vues du Sénat. Dans le rapport qu'elle en a fait aux États, elle a relevé de la manière la plus forte que les prétentions du Roi étaient contraires à la liberté et aux lois fondamentales, dont elle cite les passages; qu'il ne fallait pas perdre un moment pour remédier à cet abus, et qu'à cette fin elle ajoutait à son rapport le projet d'une réponse des États au Roi, où ils disent, formellement et d'une manière assez dure, que le Roi était obligé de signer les expéditions telles qu'elles avaient été arrêtées dans le Sénat à la pluralité des voix; que, si le Sénat avait exclu celui que le Roi avait nommé à une charge vacante, il ne pouvait pas se dispenser d'en nommer un autre contre lequel le Sénat ne trouve rien à redire; enfin, que les États le suppliaient de nommer sans délai aux charges qui étaient restées vacantes, et de signer les ordres qui, à cause de son refus, n'avaient pu être expédiés."

Potsdam, 13 décembre 1755.

J'ai reçu vos rapports du 25 et du 28 de novembre, par lesquels j'ai vu à regret que les affaires de la cour de Suède continuent à aller de plus mal, dont je serais plus disconsolé encore que je le suis, par l'affection et la tendresse invariable que je porte à ma sœur, la Reine, si je ne l'avais toujours avisée de ne pas laisser aller les choses à l'extrémité et de ne pas se fier aux gens[3] qui, par des vues de leurs propres intérêts, lui représentaient les affaires dans un faux jour, tout comme je lui en ai prédit l'issue malheureuse.

Mais, comme il ne reste que de prendre patience et de s'accommoder aux circonstances, je serai bien [aise] que vous insinuiez tout ce que dessus, de la manière la plus convenable, à la Reine, supposé que vous ayez l'occasion de lui en parler, ou que vous le lui fassiez insinuer par ceux qui sont à même de lui en parler.

Nach dem Concept.

Federic.

7133. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 13 décembre 1755.

Le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, m'a été bien rendu. J'ai toute la compassion possible de la malheureuse situation où les affaires de France se trouvent actuellement, qui non seulement est très fâcheuse en soi-même, mais qui met également ses alliés dans

[1] Vergl. S. 416. — [2] Vergl. S. 416. — [3] Vergl. S. 212.

une si mauvaise position qu'ils ne trouvent presque plus de sûreté avec elle. Je crois cependant, encore, que, quand les choses deviendront plus sérieuses, il se trouvera au moins encore quelqu'un, soit le Dauphin, soit le prince de Conty ou autre, qui parlera naturellement et sans réserve au Roi, pour lui dessiller les yeux sur la mauvaise administration de ses affaires et sur la situation critique où ses États se trouvent.

Quoique vous me marquez qu'on révoque en doute encore la fâcheuse nouvelle qu'on avait eue de la perte du fort de la Couronne, je crains néanmoins que, sans être un grand prophète, on ne sache justement prédire la perte du Canada, et cela par la raison que du côté de France on n'a pas assez prévu à sa défense et qu'à présent on n'est plus à même d'y porter du secours, et que d'un autre côté les Anglais sont les maîtres absolus là de tout faire et entreprendre.

Au surplus, comme je désire d'avoir quelque portion du sel de china qu'on prépare mieux en France qu'en ces pays-ci, vous devez m'en faire une emplette de quarante de ces petites bouteilles où on le met ordinairement et me l'envoyer au plus tôt mieux. Vous observerez, cependant, de l'avoir de la véritable composition que les Carmes à Rennes — ou je ne sais justement à quelle autre ville de France, ce que vous saurez bientôt — en font, et non pas de celui qu'on fait ordinairement à Paris, vu que ceci ne vaut pas celui que les susdits Carmes préparent.

Federic.

Nach dem Concept.

7134. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 13 décembre 1755.

Maltzahn berichtet, Dresden 5. December, aus Depeschen Funcke's an Brühl vom 27. October und 10. November: „Le grand conseil qui s'est tenu à Pétersbourg le 19 octobre,[1] a eu pour objet la délibération des mesures que la Russie aurait à prendre dans l'évènement d'une guerre. Selon le rapport du sieur Funcke, il y a eu des débats très vifs . . . Cependant, le grand-chancelier Bestushew doit s'être assez bien tiré d'affaire, et les points de délibération que lui, Funcke, avait joints à sa dépêche précédente,[2] avaient, en

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits du 5 et du 9[3] de ce mois. Quoique j'aie trouvé intéressant ce qu'ils comprennent à tous égards, je souhaite cependant encore que vous sachiez être en possession des nouvelles dernières du comte Flemming données à sa cour peu avant son départ d'Ha-

1 Maltzahn's Berichte vom 12. und 19. December, nach Funcke'schen Berichten vom 20. (vergl. S. 436 Anm. 7) resp. 7. October, sprechen von einer anderen Staatsconferenz vom 7. October; die Daten 7. und 19. October giebt auch ein Bericht Maltzahn's vom 30. Januar 1756. Hermann (Archiv für sächs. Geschichte. N. F. Bd. II, S. 56) nennt, auf Grund Funcke'scher Berichte, den 7. und 20. October. Der holländische Gesandte van Swart erwähnt in einem in Berlin intercipirten Berichte an die Generalstaaten vom 11. October eine am 6. und 7. October abgehaltene Staatsconferenz und in einem Bericht vom 28. October eine zweite vom 21. October. — 2 20. October. Vergl. S. 436 Anm. 7. — 3 In der Vorlage verschrieben 8.

forme de résultat, été signés de tous les ministres du Conseil, pour être remis à la Czarine et pour en attendre son approbation. J'espère de pouvoir marquer à Votre Majesté l'ordinaire prochain le contenu de ces points en question . . . Le Grand-Chancelier s'est ouvert envers le sieur Funcke, et l'a prié d'en parler au comte Esterhazy et au chevalier Williams, qu'il désirait fort que les cours alliées de la Russie voulussent faire insinuer aux ministres russiens subsistants chez elles combien il serait nécessaire, vu les conjonctures présentes où la guerre entre la France et l'Angleterre était presque inévitable et pourrait bien amener une guerre générale, de convenir d'un concert commun et d'y ajouter combien on désirait un pareil concert et combien facile on serait à Pétersbourg à répondre aux ouvertures qu'on voudrait faire à la Russie. Le Grand-Chancelier l'a chargé en même temps d'écrire qu'incessamment après l'approbation de la Czarine on communiquerait confidemment aux cours alliées le résultat du grand conseil. Il se pourrait cependant bien que l'impératrice de Russie ne le ratifiât pas si tôt, puisqu'à ce que le sieur de Funcke soupçonne, on voudrait attendre en Russie la tournure que les affaires prendraient en Angleterre après l'ouverture du Parlement." [1]

Nach dem Concept.

novre. Je désire, d'ailleurs, d'avoir par vous, outre d'autres nouvelles regardant la Russie, une copie fidèle et *in extenso* du résultat des conférences que le conseil assemblé à Pétersbourg a tenues, remis à la suite à la Czarine, afin d'en pouvoir juger moi-même.

Au reste, mon intention est, que, quand le duc de Nivernois arrivera à Dresde,[2] vous devez vous tenir tout clos et boutonné envers lui sur tout ce qui regarde la négociation de la France avec la cour de Dresde touchant le traité de subsides,[3] de sorte que, quand il voudra vous en parler, vous lui direz, quoique avec politesse, que n'ayant reçu de moi depuis longtemps aucune instruction relative à cette affaire, vous ignoriez absolument les sentiments où j'en étais à présent.

Federic.

7135. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

[décembre[4] 1755].

Monsieur mon Frère et Cousin. J'ai ressenti avec tous les sentiments que vous pouvez attendre de ma part, les témoignages de satisfaction que vous m'avez marqués par votre lettre du 12 de ce mois, au sujet du bon train que nos affaires ont commencé de prendre en Angleterre, dont j'espère que l'attente que j'en ai, sera bientôt justifiée et que, pour cette fois-ci, nous n'en serons pas les dupes que nous avons craint être;[5] aussi, dès que je serai en possession de la réponse que j'attends,[6] je n'aurai rien de plus pressé que d'en communiquer avec Votre Altesse.

Il y a, indépendamment de cela, une autre affaire dont je ne puis me passer d'en faire ouverture à Elle, et qui n'a pas laissé de me

1 Ueber den Inhalt des Berichtes Maltzahn's vom 5. December vergl. auch S. 440. — 2 Vergl. S. 415. — 3 Vergl. S. 404. — 4 Der Herzog antwortet am 19. December. — 5 Vergl. S. 414. — 6 Vergl. Nr. 7119 S. 418.

causer de surprise, c'est qu'on vient de m'avertir de plusieurs endroits qu'après que je me suis vu obligé d'user des représailles efficaces contre ce que les Saxons ont établi injustement dans leur pays sous le nom de *Leipziger Strassenzwang*,[1] au grand préjudice de mes sujets commerçants, ils viennent de s'aviser à chercher une nouvelle route par les États de Votre Altesse pour avoir communication avec la ville de Hambourg,[2] sans toucher mes provinces, afin d'éluder par là mes droits les plus fondés; mais ce qui m'a surpris plus que tout cela, c'est que tous les avis que j'en ai eus, se réunissent sur cela que, de la part de vos ministres, on faisait des efforts extraordinaires pour seconder ces vues des Saxons, en leur préparant des routes dans vos États, peu ou point pratiquées auparavant, et en fournissant à ceux-là toutes les aisances possibles, même aux dépens de vos propres sujets. J'ai de la peine à me persuader que Votre Altesse aura été bien informée de toutes ces circonstances et des suites préjudiciables à mes droits et intérêts qui en résultent; je n'ai donc voulu plus hésiter de Lui en donner connaissance, me flattant de Son amitié que, tandis que j'embrasse avec empressement les occasions pour travailler à tout ce qui peut regarder le bien de Ses intérêts, Elle ne voudrait permettre qu'on secondât un dessein pris des Saxons pour nuire à mes droits et à mes intérêts essentiels. J'attends tout sur ceci de Sa justice et de Son amitié et Lui renouvelle, d'ailleurs, avec plaisir les sentiments de l'estime et de la considération avec lesquels je suis, Monsieur mon Frère et Cousin, de Votre Altesse le bon frère et cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7136. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 16 décembre 1755.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier les rapports que vous m'avez faits du 2 et du 5 de ce mois, sur lesquels je ne saurais rien vous marquer quant aux affaires politiques, hormis que j'attends votre réponse sur la dépêche que je vous ai envoyée par un courrier.[3]

Comme nous n'avons point de nouvelles plus détaillées touchant la triste catastrophe arrivée à la ville de Lisbonne[4] que celles que vous nous en avez données, je serai bien [aise] d'en recevoir d'autres encore de vous, et que vous me marquiez particulièrement si ce malheur, par les grandes pertes que les marchands anglais en souffrent, entraînera de grosses banqueroutes, si la circulation de l'argent continuera de s'arrêter et si, par conséquence, les levées des emprunts du gouvernement anglais en seront beaucoup empêchées, de sorte que cela rendra ses opérations plus difficiles, et s'il en saura bien résulter que des particuliers intéressés dans la banque de Londres songeassent à en retirer leur capitaux.

Nach dem Concept.

Federic.

1 Vergl. S. 296. — 2 Vergl. S. 203. — 3 Vergl. Nr. 7119 S. 418. — 4 Vergl. S. 425. 426.

7137. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 16 décembre 1755.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été fidèlement rendu. Si la cour où vous vous trouvez couve de grands projets,[1] j'ai tout lieu de présumer qu'elle se trouvera obligée d'en rabattre bien des parties, les choses n'étant point sur le pied qu'elle apparemment les répute.

Vous aurez appris sans doute, à l'heure qu'il est, la nouvelle du grand désastre arrivé à la ville de Lisbonne, qu'un tremblement de terre vient de presque abîmer. Cet évènement, qui cause une désolation générale dans le commerce des Anglais, dont on calcule en gros la perte à 4,000,000 livres sterling, par les grands dépôts des effets et les dettes considérables qu'ils y ont eues, ne laisse pas d'influer de beaucoup dans les affaires du gouvernement anglais, vu que ce malheur fait suspendre en partie la circulation parmi les commerçants et qu'en conséquence le gouvernement se trouve gêné dans la levée des emprunts qu'il se voit obligé de faire dans les conjonctures présentes. Ainsi voudra-t-on présumer que le ministère anglais souhaiterait d'acheter les Autrichiens à des conditions onéreuses et pour de fortes sommes, surtout dans un cas où il importe même à l'Impératrice-Reine de défendre ses États pour ne pas être envahis par une puissance étrangère.

Au surplus, mandez-moi exactement si le maréchal de Neipperg est plus ou moins en crédit auprès de l'Impératrice ou auprès de l'Empereur.[2]

Federic.

P. S.

Soyez assuré du secret que je vous garderai touchant l'avis que vous m'avez donné au sujet de la Transylvanie.[3]

Nach dem Concept.

7138. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 décembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois. Comme il m'a appris que les affaires de la cour continuent toujours d'aller de mal en pis, en sorte qu'il ne peut guère plus manquer que le Roi et la Reine ne s'aperçoivent que trop combien les gens prétendus zélés pour la cour leur en ont imposé en bien des choses,[4] je voudrais bien savoir de vous ce qu'ils en sentent et quel parti ils voudraient prendre pour se tirer de ce mauvais pas.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Der Bericht erwähnt neue Rekrutenaushebungen. Vergl. S. 328. — 2 Vergl. S. 377. — 3 Klinggräffen hatte berichtet, dass in Siebenbürgen die Pest ausgebrochen sei. — 4 Vergl. S. 429.

7139. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Potsdam, 16 décembre 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois. J'avais toujours cru, comme vous vous souviendrez, que le plan que le ministère de France s'était formé pour une union maritime avec le Danemark et la Suède,[1] n'aurait point de succès, et c'est d'ailleurs bien tard, quand ce ministère ne s'est aperçu que jusqu'à présent de la conduite du baron de Bernstorff et de son éloignement de tout ce qui regarde les intérêts de la France,[2] à qui il n'a jamais été attaché, pour ne pas dire ici le reste, mais dont vous pouvez être instruit par les papiers que vos deux prédécesseurs vous en ont laissés, où vous remarquerez que, du temps que le ministère de France se donnait tous les mouvements pour placer ledit baron de Bernstorff dans le conseil du roi de Danemark, je lui ai tout prédit, et que ç'a été bien contre mon avis et contre mon gré que ledit ministère employa tous ses soins pour le faire agréer dudit Prince.[3]

Quant au duc de Modène, je me persuade que les ministres ne seront pas plus heureux avec lui,[4] et que leur dessein de lui faire prendre des engagements avec la France, ne réussira point. Et pour ce qui regarde l'électeur de Bavière, je ne vois encore à quoi il leur saurait être utile, parcequ'il est trop éloigné des pays de la domination de la France, trop isolé et toujours sous la main de l'Impératrice-Reine, en sorte que, dès qu'il se déclare, cette Princesse est à même d'envahir d'abord ses États,[5] à moins que la France ne lui envoie une armée pour le soutenir, et il est vrai que, dans ce cas-là, il peut être utile à la France.

Au reste, les nouvelles que je reçois de Vienne,[6] me confirment qu'on y fait tous les arrangements militaires qui font présumer quelque dessein; on y lève par force des recrues, et on oblige les États des pays héréditaires pour en livrer, afin de rendre complets les régiments; l'on remonte la cavalerie, l'on prépare l'artillerie de campagne pour être prête au premier ordre, on fait assembler des magasins en Bohême, tout comme si on était à la veille d'une guerre.

Ce sont d'ailleurs les mêmes nouvelles qu'on nous annonce du côté de Russie,[7] qui nous marquent qu'on renforce les troupes en Livonie et surtout en Courlande, qu'on y prépare des trains d'artillerie et des magasins pour un gros corps d'armée; aussi, selon mes dernières nouvelles, on a envoyé beaucoup de galères de Pétersbourg et Kronstadt à Reval; enfin, il y a bien des manèges entre les deux cours impériales[8] dont jusqu'à présent je n'ai pas pu bien pénétrer encore les vues.

Nach dem Concept. Federic.

1 Vergl. S. 372. — 2 Vergl. S. 228. — 3 Vergl. Bd. VIII, 595. — 4 Vergl. S. 314. — 5 Vergl. S. 242. — 6 Berichte Klinggräffen's, Wien 29. November und 6. December. Vergl. Nr. 7128. 7137. — 7 Vergl. Nr. 7147. — 8 Vergl. S. 404. 431.

7140. AN DEN GEHEIMEN RATH HECHT IN HAMBURG.

Potsdam, 16. December 1755.

Ich habe mit aller Zufriedenheit ersehen, was Ihr in Eurem Schreiben vom 12. dieses von dem guten Effect, welchen Eure dem dortigen Magistrat gethane Remonstrationes wegen der seit einiger Zeit wider Meine dortige Werbung vorgegangene Irregularitäten gethan hat, anzeigen wollen. Worüber Ihr dann auch gelegentlich gedachtem Magistrat Meine Satisfaction bekannt machen, was aber den Vorfall mit dem dänischen Major d'Arragona[1] anbetrifft, mit Meinen Ministern vom Departement der Auswärtigen Affairen weiter correspondiren könnet.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

7141. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 16. December 1755.

Es haben Se. Königl. Majestät aus dem ehegestrigen Rapportzettel derer zu Berlin ein- und auspassireten ersehen, dass selbigen Tages der Chevalier de La Touche einen Courier von seinem Hofe erhalten, auch nach dem gestrigen Rapportzettel solchen bereits weiter auf Dresden geschicket habe. Des Königs Majestät haben dannenhero gewiss vermuthet, dass Sie von Ew. Excellenz heute früh einige Nachricht erhalten haben würden, worin etwa die Dépêches, so dieser Courier an den Chevalier de La Touche gebracht, bestanden haben möchten und ob etwa einiger Avis wegen des Duc de Nivernois Abreise aus Frankreich[2] und dessen Ankunft zu Berlin dabei gewesen, und da Dieselbe nichts von Ew. Excellenz desfalls gehabt haben, so seind Sie etwas surpreniret darüber gewesen; welches Deroselben vertraulichst hierdurch zu melden nicht ermangeln wollen.

Im übrigen habe ich gestern bereits Ew. Excellenz von Sr. Königl. Majestät wegen nur die wenige Worte zu Deroselben alleinigen Direction melden sollen, wie dass alle gute Hoffnung anscheine, dass Sr. Königl. Majestät Projet, wovon Dieselbe mit Ew. Excellenz im Vertrauen und en secret gesprochen,[3] vielleicht noch reussiren dörfte. Als habe mich davon jetzo hierdurch acquittiren sollen, da ich solches gestern desfalls ausgesetzet, da Se. Königl. Majestät Sich gewiss promittireten, von Ew. Excellenz heute früh ein Schreiben zu haben, um solches alsdenn der darauf erfolgeten Antwort mit anhängen zu können.

Dass übrigens des Königs Majestät kommenden Sonntag[4] zu denen gewöhnlichen Winterplaisirs nach Berlin gehen werden, solches wird allem Vermuthen nach Ew. Excellenz bereits bekannt sein, und wünsche

1 Ein zur Werbung commandirter preussischer Unterofficier war in Hamburg von dem dänischen Major von Arragona beleidigt worden. — 2 Vergl. S. 431. — 3 Gemeint ist, wie ein Bericht von Podewils an den König vom 17. December (vergl. Nr. 7146) ergiebt, die Verhandlung mit England. — 4 21. December.

ich nur, dass dieses Séjour durch keine widrige Begebenheiten und ohnangenehme Umstände unterbrochen werden möge.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7142. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 17. December 1755.

In der Einlage[1] haben des Königs Majestät an Ew. Excellenz wegen der gegebenen Nachricht von dem Mitbringen des an den Chevalier de La Touche gekommenen Couriers danken lassen;[2] Sie zweifeln aber, dass es mit der Angabe, als ob es nur Particulier-Angelegenheiten betroffen, seine Richtigkeit habe, und glauben eher, dass es die Negociation des Grafen Broglie wegen des mit Sachsen zu treffenden Subsidientractats concerniren können.[3]

Sonsten haben des Königs Majestät mich bei solcher Gelegenheit befraget, ob Ew. Excellenz ich schon die kleine Nachricht, davon gestern die Ehre gehabt zu melden, überschrieben hätte,[4] da ich dann, als ich solches bejahet, wohl gemerket, dass es Sr. Königl. Majestät lieb sein dörfte, wenn Ew. Excellenz an Höchstdieselbe etwas antworten werden.[5] Welches gehorsamst zu melden, nicht anstehn wollen. Was den Duc de Nivernois anlanget, da kann ich Ew. Excellenz versichern, dass er den 8. dieses noch zu Paris gewesen, und es noch nicht das Ansehen gehabt, als ob er einige [Zeit] drauf abreisen wollen.[6]

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7143. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Potsdam, 17 décembre 1755.

J'ai trouvé la dépêche que vous m'avez faite,[7] très intéressante et de sorte que je ne souhaite que d'avoir de vous la continuation des affaires qu'elle comprend. Faites donc de votre mieux pour me satisfaire là-dessus, et, s'il est possible, de me faire avoir les points de délibération avec l'avis du Chancelier *in extenso*.

Au surplus, mandez-moi par quelque post-scriptum séparé si c'est encore le comte Rex qui a, en conséquence de votre rapport du 29 d'août, dans le conseil de Dresde les affaires de commerce, et le comte Loss les affaires touchant les différends qui subsistent entre la Saxe et moi par rapport au commerce, si tous les deux entrent dans les affaires

1 Dieselbe liegt nicht vor. — 2 Nr. 7141. — 3 Vergl. S. 431. — 4 Vergl. Nr. 7141. — 5 Vergl. Nr. 7146. — 6 Bericht Knyphausen's, Paris 8. December. — 7 D. d. Dresden 12. December, auf Grund eines Berichtes von Funcke an Brühl vom 20. October über die am 7. October (vergl. S. 430 Anm. 1) abgehaltene russische Staatsconferenz. Ueber den Inhalt vergl. Nr. 7147.

eux-mêmes ou s'ils se fient aux rapports que leur font leurs référendaires, enfin, si ce sont des gens qui tiennent contre toute corruption.

Nach dem Concept. Federic.

7144. AU PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A POTSDAM.

Potsdam, 18 décembre 1755.

Monsieur mon Cousin. Je vous sais gré de ce que vous avez bien voulu m'envoyer la quittance que le Duc régnant votre frère vous a adressée pour les quatre mois de subsides de mai jusqu'au août inclusivement qu'il a actuellement reçus,[1] et, comme j'espère qu'il sera au plus tôt en possession de ceux pour les mois de septembre jusqu'à la fin de cette année-ci, j'attendrai également la quittance là-dessus, qu'apparemment il voudra aussi me faire tenir par vos mains.

Au reste, comme le Duc régnant est déjà informé par moi[2] de tout ce qui regarde les dépêches qu'un courrier de mon chargé d'affaires à Londres a apportées à celui qui réside de ma part à la Haye, le sieur de Hellen, et point directement ici, je ne suis pas trop embarrassé de quelle manière on envisage cela en Hollande, et des conjectures qu'on y en fait, quoique je sois bien obligé à Votre Altesse de l'avis qu'Elle a bien voulu m'en donner.[3] Je suis avec ces sentiments d'estime qu'Elle me connaît, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le très affectionné cousin

Federic.

Nach dem Concept.

7145. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 17. December, einen Bericht des preussischen Residenten Braamcamp [d. d. Notre Dame de La Luz, 3. November] über das Erdbeben von Lissabon.

Potsdam, 18. December 1755.

Ich danke. Er hat aber zu besorgen, dass ein recht sehr obligeantes und affectueuses Condolenzschreiben von Mir an den König von Portugal sogleich ausgefertiget werde, um ihm Mein wahres, aufrichtiges Mitleiden über das die Stadt Lissabon betroffene Unglück und wie viel Part an seiner Affliction deshalb nähme, zu bezeigen, dabei auch zu versichern, wie lieb es Mir gewesen wäre, dass bei solchem grossen Unglück der König und seine Familie gesund conserviret geblieben etc.[4]

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

---

1 Vergl. S. 380. — 2 Vergl. Nr. 7124 S. 425. — 3 Prinz Ferdinand hatte, Potsdam 16. December, geschrieben, sein Bruder habe aus dem Haag die Nachricht empfangen, dass ein durch den Haag passirender preussischer Courier grosses Aufsehen daselbst erregt habe. — 4 Demgemäss Kanzleischreiben, d. d. Berlin 20. December.

7146. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils berichtet, Berlin 17. December: „Je reconnais avec le respect que je dois, la confidence que Votre Majesté a bien voulu daigner me faire faire par le conseiller privé Eichel[1] des espérances qu'Elle a qu'une certaine négociation secrète pourra bien réussir encore. Je souhaite de tout mon cœur que l'effet réponde à l'attente de Votre Majesté. Ce serait un coup de partie, si on pouvait tirer quelque avantage de la présente situation critique des affaires, où il n'y aurait sans cela que des plaies et des bosses à gagner. Votre Majesté aurait, de plus, la gloire d'avoir sauvé l'Europe d'une guerre générale et de raffermir la tranquillité de l'Allemagne; peut-être qu'on trouverait aussi moyen avec le temps de faire goûter au parti contraire la nécessité de cette démarche et qu'elle ne serait pas si contraire à ses véritables intérêts, comme il pourra l'envisager d'abord."

Potsdam, 18. December 1755.

Sowohl Ew. Excellenz beide gnädige Schreiben vom gestrigen Dato, als auch deren beiden Einlagen habe heute früh zu erhalten die Ehre gehabt, auch nicht ermangelt, letztere sogleich an des Königs Majestät zu übersenden. So viel das mit der Einlage von dem Residenten Braamcamp anbetrifft, so beziehe mich deshalb auf die in anliegendem Paquet auf Ew. Excellenz Bericht beigesetzte allergnädigste mündliche Resolution[2] und melde nur noch gehorsamst, wie des Königs Majestät nachhero noch besonders recommandiret haben, dass das an den König von Portugal beliebte Schreiben auf das affectueuseste eingerichtet und abgefasset werden möchte. Das Schreiben von dem Residenten Braamcamp haben Se. Königl. Majestät noch zur Zeit bei Sich behalten.

Von dem von Ew. Excellenz mit eingeschlossenen Schreiben von der verwittibeten Prinzessin von Hessen-Homburg habe den bestmöglichsten Gebrauch gemachet; es haben aber des Königs Majestät Bedenken getragen, Sich von der Sache weiter zu meliren, noch Sich desfalls und wegen einer Sache, darin Sie mit nichts concurriren, mit dem Landgrafen von Darmstadt zu committiren, dessen nicht gar zu gute Gesinnung gegen Sie und dessen grosses Attachement an den wienerschen Hofe[3] und an den Churfürsten von Mainz Deroselben ohnehin bekannt ist. Und da also des Königs Majestät mir befohlen haben, das Schreiben von der Prinzessin nur simplement an Ew. Excellenz zu remittiren, als erfolget solches nebst dem, so dieselbe an Ew. Excellenz geschrieben, in gedachtem Paquete, und muss ich Deroselben anheim geben, was etwa gedachter Prinzessin darauf zu antworten stehe.

Im übrigen kann Ew. Excellenz versichern, dass dasjenige, so Dieselbe an des Königs Majestät über den kleinen vertrauten Avis, so ich Deroselben geben müssen, geantwortet haben, Ihro viel Vergnügen gemachet hat, und ist mir befohlen worden, Ew. Excellenz vorläufig darauf zu antworten, dass, wenn auch des Königs Majestät bei der Sache quaestionis nichts gewönnen, Sie dennoch auch nichts verlieren

[1] Vergl. Nr. 7141. 7142. — [2] Vergl. Nr. 7145. — [3] Vergl. Bd. VI, 442.

und die Sache so einrichten würden, dass raisonnablement auch von der anderen Seite nichts dagegen gesaget werden könne. In was critiquer Situation Se. Königl. Majestät Sich inzwischen zeither gefunden und wie grosse Ursache Dieselbe hätten, Sich einen Dorn auszuziehen, welcher Deroselben und Dero Landen sehr funeste fallen können, davon bin ich befehliget, Ew. Excellenz ein Échantillon durch einen Extract aus einem sicheren und ganz authentiquen Schreiben zu communiciren, welches aber heute bereits zu thun mir die Zeit nicht vergönnen will, sondern bis morgen mir reserviren muss.[1]

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

7147. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Potsdam, 20. December 1755.

Zufolge meines letzteren unterthänigen Schreiben an Ew. Excellenz habe die Ehre, gehorsamst zu melden, wie des Königs Majestät mir befohlen haben, Ew. Excellenz deshalb von gewissen Umständen aus Russland, so Sr. Königl. Majestät auf das authentiqueste gemeldet worden, einige Communication zu thun, weil Höchstdieselbe angemerket haben wollen, als ob Ew. Excellenz in der festesten Persuasion ständen, dass alle Engagements zwischen denen beiden kaiserlichen Höfen nur pur defensive wären, und des Königs Majestät daher nicht leicht etwas zu besorgen hätten, daferne Dieselbe nicht etwa von Selbsten zu einem Kriege resolviren sollten.

Solchem zu allergehorsamster Folge [habe] nachstehende Umstände[2] an Ew. Excellenz und zu Dero alleinigen Direction, unter dem Siegel des grössesten Geheimnisses, wie des Königs Majestät exprès verlanget haben, melden sollen, dass, nachdem der Grosskanzler Graf Bestushew aus einer detestablen Rage gegen des Königs Majestät es dahin zu drehen gewusst hat, dass schon in einem zu Moskau den 15. Mai 1753 in Gegenwart der russischen Kaiserin gehaltenen grossen Conseil[3] von denen russischen Collegiis ein Resultat festgesetzet und von denen Membris des Conseils unterschrieben worden, nach welchem es als ein Grundgesetze und Maxime vom russischen Reiche gehalten werden solle, sich von nun an allem Agrandissement von Preussen zu opponiren, gedachter Grosskanzler dieses Resultat wiederum in dem zu Petersburg den 7.[4] des letzteren Monates Octobris in Gegenwart der Kaiserin und des Grossfürsten, als welcher dazu exprès obligiret worden, gehaltenen extraordinairen Conseil bei Gelegenheit des mit Engelland geschlossenen Subsidientractats auf das Tapis gebracht, da dann zufolge dessen in solchem Conseil conveniret worden, dass von Seiten Russlands man sich sogleich in der Verfassung setzen wolle, um von der ersten der besten Gelegen-

[1] Vergl. Nr. 7147. — [2] Vergl. Bd. X, 85—89. — [3] Aus Maltzahn's Bericht, Dresden 12. December. Vergl. S. 436 Anm. 7. — [4] Vergl. S. 430 Anm. 1.

heit ohne einige weitere Präparationen noch einiger Discussion den König von Preussen zu attaquiren, es sei nun, dass des Königs Majestät einen Alliirten von Russland attaquireten oder aber NB. dass ein Alliirter von Russland Dieselbe attaquiren würde, ohne einige weitere Formalité dabei zu observiren. Zufolge welches Plans dann zu Riga, Mitau, Liebau, Windau und auf der Insel Oesel die Mund- und Fourageprovisiones vor 100,000 Mann etabliret und unterhalten werden sollten, zu welchem Behuf der Senat einen Fonds von drittehalb Millionen Roubles und noch einen besonderen Fonds von anderthalb Millionen Roubles ausgefunden habe, davon der erstere zu Errichtung gedachter Magazine, der letztere aber jährlich dazu verwandt werden solle, um die mit denen Truppen in Liv- und Kurland gemachte Arrangements sowie auch die mit der Flotte zu unterhalten. Ueberdem sollte ein Plan d'opération dazu fertig gehalten und mit denen Alliirten von Russland, insonderheit dem wienerschen Hofe communiciret werden, damit man nach solchem, sobald man es convenable erachten würde, sogleich zu Wasser und zu Lande den König von Preussen angreifen und verschiedene Attaques mit einem Mal auf ihn formiren könne.

Ausser vorangeführtem extraordinären Conseil[1] ist wiederum dergleichen den 19. vorgedachten Monates October[2] zu Petersburg in Beisein der Kaiserin gehalten und darin über die Mesures deliberiret worden, welche Russland bei dem Évènement eines bevorstehenden Krieges gegen Frankreich zu nehmen habe, bei welchem Conseil dann sehr vive Débats vorgefallen, der Grosskanzler aber sich dem ohnerachtet so gut aus der Sache gezogen habe, dass, nachdem er vorher die Puncta deliberanda der Kaiserin zustellen lassen, diese im Conseil ihm solche wiedergegeben und öffentlich zu verlesen befohlen habe, da dann der Grosskanzler es dahin zu tourniren gewusst, dass ohnerachtet aller Débats dennoch ein Resultat gefasset und von denen sämmtlichen Ministris des Conseils unterschrieben, auch der Kaiserin zugestellet worden, die aber solches bis dato nur zu sich genommen und noch nicht confirmiret habe. Inzwischen der Grosskanzler alle gute Hoffnung bezeige, die Confirmation des Resultats von der Kaiserin zu erhalten, daferne man nur, wie er sich verlauten lassen, sorgfältig vermeide, sie darüber zu pressiren, mithin ihn nicht wegen Particulier-Vues, die er dabei habe, soupçonniren mache. Der Einhalt dieses Resultats ist noch nicht bekannt, soll aber, sobald es die Kaiserin confirmiret haben wird, denen Alliirten von Russland communiciret, inzwischen dieselbe ersuchet werden, auf den Fall eines Krieges ein gemeinschaftliches Concert mit Russland zu nehmen und darüber zu conveniren.

Da alle diese Nachrichten so sehr secret als authentique seind, so werden Ew. Excellenz daraus zu ersehen geruhen, wie die Liaisons

[1] Das Folgende nach dem Berichte Maltzahn's, Dresden 5. December. — [2] Vergl. S. 430 Anm. 1.

zwischen denen beiden kaiserlichen Höfen und die Avantages, so man aus dem zwischen Engelland und Russland getroffenen Subsidientractat zu ziehen gedenket, nicht so innocent noch purement defensif seind,[1] als wie man solches dem Publico bisher imponiren wollen, wenn zumalen man damit combiniret, dass die Oesterreicher seit einiger Zeit ihre Cavallerie nach äusserster Möglichkeit remontiret, die Infanterie auch selbst durch die gewaltsamste Werbungen in denen Erblanden recrutiret, in Böhmen und Mähren starke Magazins errichtet, die Feld- und übrige Artillerie und Train im Stande gesetzet,[2] welches auf eine Defensive derer Niederlande nicht allerdings wohl quadriret. Inzwischen noch zu hoffen ist, dass die Providence alle diese boshafte Complots noch confondiren und arretiren werde.

Bei meiner Ankunft zu Berlin,[3] und da mir die Hoffnung mache, Ew. Excellenz bei Sr. Majestät Gegenwart allda meinen Respect selbst bezeigen zu können, werde vielleicht im Stande sein, davon noch ein mehreres vertraulichst eröffnen zu können, indess nicht ermangeln sollen, mich von demjenigen, so Se. Königl. Majestät mir darunter committiret haben, gegen Ew. Excellenz zu acquittiren.

Eichel.

Nach der Ausfertigung.

7148. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Potsdam, 20 décembre 1755.

Je n'ai point reçu de vos nouvelles l'ordinaire dernier. Comme il y a eu ici des lettres particulières de Hollande qui débitent comme une chose sûre et avérée qu'il y aurait en Angleterre encore un changement dans le ministère, vu que le lord Carteret,[4] tout comme le sieur Legge,[5] avec d'autres encore, quitteraient leurs postes dans le Conseil, je ne saurais cependant y donner quelque croyance, vu que je me persuade que, s'il y avait quelque réalité dans ces bruits, j'en aurais été averti le premier par vous. Quoi qu'il en soit, je serai toujours bien aise que vous me mandiez ce qui en pourra être, et, supposé que les susdits avis fussent fondés, pour quels autres postes on destine les ministres ci-dessus nommés, et les motifs qui ont opéré ce changement.

Nach dem Concept.

Federic.

7149. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Potsdam, 20 décembre 1755.

Votre rapport du 10 de ce mois m'est bien parvenu, au sujet duquel je suis bien aise de vous faire observer qu'apparemment la poste

[1] Vergl. S. 413. — [2] Vergl. S. 328. 405. 433. — [3] Vergl. S. 435. — [4] Präsident des Geheimen Raths. Vergl. Bd. VIII, 401. — [5] Schatzkanzler. Vergl. Bd. X, 291.

de Constantinople que vous attendiez, vous aura désabusé à son arrivée de la fausseté des bruits qui ont couru sur la disgrâce que le sieur de Vergennes avait encourue auprès du Sultan, et qui, selon toutes les apparences, ne peuvent être que controuvés.

D'ailleurs, il s'en faut beaucoup que les deux cours impériales soient brouillées entre elles jusqu'à être parvenues à des explications;[1] tout au contraire, je ne sais que trop leurs intimes liaisons,[2] et les projets qu'elles ont couvés, et qui, si heureusement la Providence ne les avait pas fait manquer de but, m'auraient pu étrangement embarrasser. Voilà ce que je puis vous dire avec connaissance de cause et de science certaine. Au reste, toutes les nouvelles publiques nous annoncent l'envoi d'un ministre anglais à ma cour,[3] en attendant que je n'en ai eu moi aucune autre notice.

Federic.

Nach dem Concept.

7150. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Knyphausen berichtet, Paris 8. December, über die Versuche der französischen Minister, den König, sich und andere über die Gefahren der Situation hinwegzutäuschen, vor allem durch den Hinweis auf die Schuldenlast von 80 Millionen Pfund Sterling, die England nach Ausbruch des Krieges alsbald zum Frieden zwingen werde.[4]

„La déroute du crédit de la Grande-Bretagne n'est pas le seul motif de consolation que le ministère de France emploie dans l'occurrence présente. Il prétend qu'une analyse exacte des plus grand succès que l'Angleterre puisse espérer en Amérique, lui en offre un second, qu'il regarde comme aussi bien fondé que le premier. Des côtes bien fortifiées et une nombreuse armée mettent la France, selon son avis, à l'abri de toute insulte du côté de l'Europe et obligent l'Angleterre à restreindre à l'Amérique les projets qu'elle peut avoir formés contre ce royaume. Quelles sont, poursuit-il, les conquêtes qu'elle peut faire en cette partie du monde? La Louisiane et le Canada sont des pays immenses peu cultivés, qui ne rapportent presque rien à la France, et qui lui seraient à charge, s'ils ne servaient de boulevards aux îles et si l'espérance d'une meilleure culture

Potsdam, 20 décembre 1755.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 8 de ce mois, laquelle m'a donné toute la satisfaction possible sur les sujets intéressants qu'elle comprend, et sur lesquels il m'était absolument nécessaire d'avoir vos éclaircissements. Avec tout cela, j'ai été vraîment touché de la manière pitoyable dont on conduit le Roi, afin de lui cacher le vrai état de ses affaires, et des pauvretés qu'on imagine pour l'entretenir dans l'indolence; mais ce qui me fait encore bien espérer pour lui, c'est que, quand la campagne future se fera et que les choses succèderont encore mal, comme il y en a l'apparence, qu'alors le charme tombera et que ce Prince ouvrira les yeux sur la manière pitoyable dont on conduit ses affaires.

Au surplus, je ne veux pas vous laisser ignorer que bien des

1 Vergl. S. 404. 411. — 2 Vergl. Nr. 7147. — 3 Vergl. S. 413. — 4 Vergl. S. 375.

ne faisait entrevoir à la France un dédommagement prochain des frais qu'elle a faits pour la fondation de ces colonies. Quels sont donc les avantages, ajoute le ministère et ses adhérents, que procurera à l'Angleterre la possession momentanée de ces deux provinces? Elle ne pourra en tirer aucun secours pour le soutien de la guerre, et leur défense obligera la Grande-Bretagne d'entretenir de fortes escadres qui achèveront de l'épuiser en hommes et en argent . . . Le ministère imagine que . . . la France pourra, lorsque ses arméments maritimes seront achevés, forcer en fort peu de temps la Grande-Bretagne, soit par une descente en Angleterre[1] ou bien par la prise de Port-Mahon ou par quelque autre diversion, à lui restituer les provinces qu'elle lui aura enlevées dans l'Amérique septentrionale. A quoi, l'on ajoute encore que, quand même les entreprises offensives pour lesquelles on se décidera contre la Grande-Bretagne, n'auraient pas le succès qu'on en attend, l'oppression de son commerce qu'on croit devoir résulter nécessairement d'une guerre, serait seule capable de ralentir l'ardeur guerrière de la nation anglaise et de la ramener à la paix.

Tels sont les sophismes dont le ministère de France fait usage pour justifier sa conduite et calmer le Roi et la nation relativement aux suites que peut avoir la guerre commencée par les Anglais. En même temps, on a grand soin de cacher à ce Prince, ou au moins de déguiser à ses yeux, les désastres que le commerce de la France a déjà éprouvés, ainsi que l'état critique dans lequel se trouvent les colonies de la Louisiane et du Canada."

Nach dem Concept.

lettres particulières venues de Londres marquent comme quoi on y avait résolu d'envoyer quelque ministre à ma cour, dont cependant il ne m'est rien revenu encore qui paraissait vérifier ces bruits.

Federic.

7151. AN DEN ETATSMINISTER GRAF PODEWILS IN BERLIN.

Podewils überreicht, Berlin 21. December, ein von dem Könige ihm zugesandtes Schreiben des Landgrafen von Hessen-Cassel [d. d. Cassel, 18. December]. Der Landgraf theilt mit, dass er den König von Dänemark um die Hand der zweiten Tochter Wilhelmine Karoline für seinen ältesten Enkel gebeten habe „pour consolider davantage son système de la

Berlin, 22. December 1755.

Es ist ganz gut, und muss er auf das obligeanteste dazu gratuliret, ihm aber auch sehr poliment und auf eine gute Art zu verstehen gegeben werden, wie zu wünschen wäre, dass beide Partieen in den

[1] Vergl. S. 450.

conservation de la religion protestante pour les Princes, ses petits fils."[1] Der König von Dänemark habe zustimmend geantwortet.

Jahren wären,[2] damit die Heirath gleich vollenzogen werden könne.

Mündliche Resolution. Nach Aufzeichnung des Cabinetssecretärs.

7152. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Berlin, 23 décembre 1755.

Monsieur mon Cousin. J'ai reçu la lettre qu'il a plu à Votre Altesse de me faire le 19 de ce mois. Les sentiments invariables d'amitié et d'estime pour Votre Altesse, et combien je suis porté pour Ses intérêts en toute occasion, doivent être si bien connus de Votre Altesse que je me vois dispensé d'en réitérer ici les protestations. Mais, pour ce qui fait dans le moment présent le sujet de la lettre de Votre Altesse, je me trouve nécessité de Lui dire, selon l'amiable confidence qui subsiste si heureusement entre nous, que je suis véritablement mortifié qu'une chose de si peu d'importance ait pu occasionner pareils différends, où, par considération pour Votre Altesse, j'ai fait semblant d'ignorer et même d'oublier de propos délibéré plusieurs grossières et brusques démarches de la part des baillis et sujets de Votre Altesse envers mes sujets. Cependant, à parler sans détours de cette affaire, je prie Votre Altesse d'ordonner et de tenir la main que Ses ministres alléguassent de meilleures raisons qu'ils n'ont fait jusqu'ici, pour justifier les droits prétendus de Votre part sur la Bachwitz,[3] ou de s'accommoder, enfin, selon le droit et l'équité; car je ne saurais dissimuler à Votre Altesse que, par les informations très exactes et recherchées que j'ai prises moi-même de cette affaire, je suis pleinement persuadé que le bon droit est tout-à-fait de mon côté et qu'aucun tribunal de l'univers qui en aurait la connaissance requise, ne pourrait prononcer qu'en ma faveur. Sans cette conviction, porté comme je le suis pour faire tous les plaisirs imaginables à Votre Altesse, il y a longtemps que de ma part toutes choses seraient aplanies; Votre Altesse doit en être d'autant plus persuadée que rien ne me sera jamais difficile, lorsqu'il s'agira de Lui prouver l'amitié sincère et l'estime très valable avec lesquelles je suis etc.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

Federic.

7153. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 23 décembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, qui m'a donné bien de la satisfaction par les différents sujets qu'il comprend,[4] à quelle occasion

[1] Vergl. S. 37. — [2] Prinz Georg Wilhelm war 1743, Prinzessin Wilhelmine Karoline 1747 geboren. — [3] Bachwitz oder Bachowitz, Domänenvorwerk im Kreise Namslau in Schlesien. — [4] Folgen des Erdbebens von Lissabon; Absetzung des Grossveziers; neuerdings begonnene Unterhandlungen mit Sardinien.

je veux bien vous dire pour votre direction que l'Angleterre m'a fait faire de nouvelles ouvertures, qui, à ce que j'en comprends, ne visent qu'à une neutralité à maintenir dans l'Allemagne.[1] Au surplus, je ne veux point vous laisser ignorer que la Russie continue toujours à assembler ses troupes en Livonie et en Courlande et a donné ses ordres pour avoir ses galères prêtes à Reval et autres ports en Livonie, afin d'agir au premier ordre contre moi.[2]

Cependant, ce qui m'embarrasse le plus, ce sont les avis que j'ai eus de bonnes mains, en conséquence desquels [les arrangements que] la cour de Vienne prend pour ouvrir la guerre, quand elle la trouvera convenable, vont secrètement, et qu'elle fait assembler des magasins en Bohême et en Moravie pour le soutien d'un corps considérable de troupes,[3] afin d'être toujours à portée d'agir au premier ordre.

Nach dem Concept. Federic.

7154. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 23 décembre 1755.

Votre rapport du 13 de ce mois m'a été fidèlement rendu, au sujet duquel je ne veux plus vous dissimuler qu'il y a déjà quelque temps que j'ai commencé à soupçonner qu'on vous impose par les avis qu'on vous donne sur ce qui regarde les affaires publiques, et particulièrement sur celles par rapport aux liaisons entre la Russie et la cour où vous êtes, de sorte que je crois être en droit de croire que, de la part de la cour où vous vous trouvez, on vous détache des gens pour vous faire accroire ce qu'on voudrait. Ainsi je vous avertis d'en être sur vos gardes. Les idées qu'on vous a apportées sur quelques mésintelligences entre les deux cours impériales,[4] sont des plus mal fondées, et je ne m'aperçois que trop que tout ce qui se fait d'arrangements des Autrichiens par rapport à leur militaire,[5] sont offensives contre moi, malgré tous les soins qu'ils prennent à les cacher. Les nouvelles que vous avez eues de la disgrâce du sieur de Vergennes[6] sont marquées au même coin que susdit, et le voyage du général Lacy en Russie[7] n'est sûrement pas pour un tel objet qu'il vous a voulu faire accroire. Sans vouloir entrer dans plus de détail là-dessus, je vous avertis encore une fois d'être bien en garde contre ceux qui vous prêtent des avis, pour distinguer leurs rapports, et de veiller bien contre une cour qui tâche d'imposer à tout le monde, pour lui faire perdre la vraie piste sur ses vues. Soyez persuadé que je ne vous avertis de tout ceci sans avoir mes bonnes raisons.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 419. — [2] Vergl. Nr. 7147. — [3] Vergl. Nr. 7154. — [4] Vergl. S. 442. — [5] Vergl. Nr. 7147. — [6] Vergl. S. 442. — [7] Vergl. S. 404.

7155. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Maltzahn berichtet, Dresden 15. December: „Le comte Broglie évite toute occasion où il craint que je ne puisse faire des questions sur sa négociation.“ [1]

In einem Postscriptum berichtet Maltzahn, er werde diejenigen Depeschen Funcke's, welche der über die russische Staatsconferenz[2] vorangingen, nachträglich durchsehen und über ihren Inhalt berichten: „pour éclaircir ce qui peut avoir donné lieu à la tenue de ce conseil.“

Berlin, 23 décembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois. Ne soyez point embarrassé du silence que le comte de Broglie affecte, en ne vous point parlant de sa négociation; tout au contraire, ma volonté est que, quant à son égard, vous ne devez pas marquer la moindre curiosité pour savoir de lui le succès de sa négociation, mais faire plutôt semblant comme si ce sujet vous était une affaire tout-à-fait indifférente.

Pour ce qui regarde, au surplus, le contenu du post-scriptum de votre susdite dépêche, je suis bien aise de vous dire que la malice du chancelier Bestushew et des gens de son complot contre moi est énorme et sans exemple,[3] mais que, malgré cela, j'ai mes raisons pour n'en être guère en peine. En attendant, vous devez tâcher au mieux de me procurer les avis de ces infamités, et, s'il est possible que vous puissiez me faire tenir *in extenso* la copie d'une des minutes de ce que le premier ministre saxon a répondu à ces rapports dont vous m'avez [remis] l'extrait, je vous en saurai un gré tout particulier.

Federic.

Nach dem Concept.

7156. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Häseler berichtet, Kopenhagen 13. December, bezüglich des Vorhabens, die russischen Subsidientruppen zur See nach Lübeck zu senden:[4] „La cour de Danemark croit être assurée qu'il ne sera pas question de faire débarquer ces troupes à Lübeck, et, si le cas arrive contre son attente, il ne sera pas impossible de la porter à quelque démarche vigoureuse pour s'y opposer.“

Berlin, 23 décembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois, au sujet duquel je suis bien aise de vous faire observer que, de la manière que la cour où vous vous trouvez se conduit relativement aux cours étrangères, elle n'avancera pas ses affaires, vu que la trop grande neutralité qu'elle veut observer, la fera peu utile à ses amis et point redoutable à ses ennemis.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 436. — [2] Vergl. S. 430 Anm. 1; 436 Anm. 7. — [3] Vergl. Nr. 7147. — [4] Vergl. S. 416.

7157. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Solms berichtet, Stockholm 5. December, dass die Königin Ulrike in einer Unterredung mit ihm auf ihre Klagen über Havrincourt und die Senatspartei zurückgekommen ist: „Ce qu'il y avait de nouveau, c'est qu'elle voulait que je mandasse à Votre Majesté qu'Elle ne devait pas S'étonner que les choses allassent en apparence aussi mal pour la cour, qu'au contraire elle était bien aise qu'elles prissent cette tournure-là, et qu'il fallait que le Sénat poussât les choses à la dernière extrémité pour la faire gagner, puisqu'en abusant, comme il faisait, de son autorité, on parviendrait à faire voir clair à la nation. Qu'elle était presque sûre que cette Diète finirait à l'avantage du roi de Suède, et qu'en manquant son coup à celle-ci, on en convoquerait peu de temps après une autre où le Sénat aurait très mauvais jeu. Je dois ajouter que le parti de la cour tient généralement le même langage. Sa Majesté vint ensuite sur la déclaration que Votre Majesté prétend du sénateur baron Hœpken. Elle disait qu'elle désespérait que Votre Majesté parviendrait à l'obtenir de lui; qu'il avait déclaré au Roi que son intention avait été de renoncer à son emploi de président de la chancellerie, mais qu'il croyait que c'était contre la dignité de la couronne de Suède de le faire, avant que cette affaire ne fût vidée. Que c'était une marque qu'il se sentait soutenu, mais que Sa Majesté la Reine savait un moyen sûr de le forcer à cela et qu'elle se faisait fort de faire avoir raison à Votre Majesté, pourvu qu'Elle voulût avoir la bonté de lui prêter 50,000 écus, qu'avec cela elle changerait toute la carte."

Berlin, 23 décembre 1755.

J'ai reçu vos rapports du 5 et du 9 de ce mois. J'approuve parfaitement la manière sèche dont vous vous êtes expliqué envers le marquis d'Havrincourt, à qui, d'ailleurs, vous continuerez, de vous expliquer au sujet du baron de Hœpken sur le même ton, quoique toujours en termes ménagés et modérés. Vous direz en conséquence au susdit ministre que ce serait peu de temps encore que j'attendrais la résolution qu'on prendrait sur ce cas, et que, pourvu que cette satisfaction ne suivît pas, je vous rappellerais tout de suite.[1] Aussi veux-je bien vous dire pour votre direction que c'est ma résolution fermement prise que, pourvu qu'on ne me donne pas une satisfaction raisonnable en quelque façon, je vous rappellerai sûrement.

Pour ce qui regarde votre rapport sur l'entretien que la Reine ma sœur a eu avec vous, je suis véritablement touché de ce que je vois qu'elle suit encore les mauvaises inspirations que son parti lui donne, malgré tout ce qui se passe, mais, quant au prêt d'argent qu'elle a voulu me faire demander par vous, je vous dirai que vous devez, quoique très poliment, décliner cette demande. Au surplus, mes vœux sont que ma sœur revienne bientôt de ces illusions dont les susdits gens l'entretiennent malheureusement.

Federic.

P. S.

Berlin, 24 décembre 1755.

Je veux bien vous dire aussi, en réponse à votre rapport du 12 de ce mois,[2] que j'ai été en quelque manière surpris d'y voir que, selon

1 Vergl. S. 400. — 2 Vergl. S. 451 Anm. 2.

toutes les apparences, on persistera là où vous êtes à vouloir me frustrer de la satisfaction que je suis si justement fondé à demander par rapport aux termes indécents dont le baron de Hœpken s'est servi dans la déclaration en question.[1]

Mais comme, en ce cas, je ne pourrai guère me dispenser de vous rappeler, mon intention est que vous vous teniez prêt à tout évènement, pour pouvoir partir à la réception de l'ordre que je me réserve de vous en faire.

Vous vous énoncerez, en attendant, là-dessus en conformité là où vous êtes envers des personnes par le canal desquelles le ministère et le Sénat de Suède puissent en être informés. Quant au marquis d'Havrincourt, vous lui insinuerez qu'il ne pouvait que m'être fort désagréable de me voir refuser une satisfaction sur laquelle je ne pouvais guère me dispenser d'insister, et de devoir en venir à la résolution de vous rappeler pour un sujet à l'occasion duquel la Suède témoignait ne pas faire le cas convenable de mon amitié; ce qui m'obligerait à mon tour de ne pas non plus rechercher la sienne, qui d'ailleurs, par la conduite qu'elle tenait, ne pourrait manquer d'être d'un petit usage à ses amis et alliés.

Au surplus, il m'est fort affligeant que la Reine ma sœur suive tellement les impulsions de ceux qui la conseillent, que de s'exposer par là de se mettre à la merci de la Russie. Vous tâcherez d'avoir l'occasion d'en remontrer la conséquence à la Reine, et vous lui ferez sentir toute la pesanteur de l'esclavage russe dans lequel la Suède serait précipiteé par la conduite d'un parti qui se proposait peut-être d'en éviter un moindre; et vous vous donnerez toutes les peines possibles pour apprendre indirectement si l'avis que la Russie avait fait déposer 200,000 écus à la banque de Stockholm[2] pour s'en aider à la Diète, est fondé, et les relations du chambellan Panin à cet égard avec le parti de la cour, afin de pouvoir m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

7158. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE HÆSELER A COPENHAGUE.

Berlin, 24 décembre 1755.

J'ai bien reçu votre rapport du 16 de ce mois, et il ne me paraît pas probable que la Porte ait fait faire jusqu'ici la déclaration à la Russie[3] au sujet de la marche des troupes de la dernière au service de l'Angleterre dont vous faites mention dans votre dit rapport, d'autant plus que, si la chose était fondée, nous aurions été plus à portée d'en être informé ici, avant qu'on en eût pu avoir la nouvelle sur vos lieux. Toutefois vous continuerez de donner votre attention à l'impression que

[1] Vergl. 176—178. — [2] Vergl. S. 190. — [3] Vergl. S. 427.

fait à la cour où vous êtes le traité de subsides de la Russie avec l'Angleterre,[1] et vous tâcherez de savoir par la troisième ou quatrième main comment on y envisage les amas de vivres et autres préparatifs que fait la première à Riga et à Reval, et de quelle façon on y pense sur le débarquement des troupes russes à Lübeck,[2] pour m'en faire ensuite votre rapport bien exact.

Federic.

Nach dem Concept.

7159. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Berlin, 27 décembre 1755.

Monsieur mon Cousin. J'ai eu la satisfaction de recevoir la lettre que Votre Altesse a pris la peine de me faire le 19 de ce mois. Jusque là, j'ai parfaitement ignoré la correspondance qui subsiste entre le ministère de Votre Altesse et la chambre de domaines de Halberstadt et Elle doit être trop assurée de mes sentiments invariables d'amitié pour pouvoir Se persuader que j'approuvasse jamais que mes collèges se comportassent mal envers Votre Altesse ou ceux qui Lui appartiennent. Cependant, généralement parler, je ne saurais comprendre comment Votre Altesse pourrait perdre par les difficultés de commerce survenues entre mes États et la Saxe, n'ayant rien fait de ce côté-ci que par représaille[3] contre les Saxons, qui, par leurs arrangements pris contre le commerce de mes pays et surtout le prétendu droit de passage de Leipzig qu'ils veulent s'arroger très injustement, m'y ont forcé, quoique sans aucune vue directe ni indirecte de faire le moindre tort aux États de Votre Altesse. A l'égard de la nouvelle route[4] que les Saxons veulent établir par les montagnes, je suis persuadé d'avance que ce projet échouera de soi-même et n'aura aucune suite. Je ne puis, au reste, pas disconvenir qu'ayant toujours saisi avec plaisir toutes les occasions de marquer à Votre Altesse mon amitié et ma déférence, je me flatte par contre qu'au sujet de ces différends entre moi et les Saxons, Votre Altesse préfèrera aussi mes intérêts à ceux de la Saxe, et, de mon côté, je continuerai d'embrasser avec plaisir toutes les occasions de prouver à Votre Altesse les sentiments invariables de considération et d'amitié parfaite avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

7160. AU SECRÉTAIRE MICHELL A LONDRES.

Berlin, 27 décembre 1755.

J'ai bien reçu votre rapport du 12 de ce mois, qui m'a donné bien de la satisfaction sur les choses très intéressantes que vous me

[1] Vergl. S. 388. — [2] Vergl. S. 446. — [3] Vergl. S. 208. — [4] Vergl. S. 432.

marquez.[1] Je suis surtout bien aise que les bonnes dispositions en Angleterre continuent toujours, et n'attends que la réponse que vous ferez à ma lettre que je vous ai envoyée par un courrier,[2] qui, selon toutes les apparences, vous doit être actuellement arrivée et au sujet de laquelle vous m'enverrez votre réponse également par un courrier, adressé à mon chargé d'affaires à la Haye, le sieur de Hellen, en l'instruisant de la faire partir pour ici par une estafette expresse.

Comme il court ici des bruits que la cour de Londres était intentionnée de m'envoyer en ministre ici le lord Tyrawley,[3] je veux bien vous dire que, supposé que ces avis seraient fondés,[4] vous me rendrez un service particulier, dont je vous saurais beaucoup de gré, si vous pouvez tourner l'affaire en sorte que le choix du ministre à m'envoyer tomberait préférablement sur le sieur de Villiers.[5]

Au surplus, ces arrangements pris, je présume que la négociation qui se fera, aura bientôt tout le succès qu'on pourrait souhaiter. Mandez-moi, au reste, dans quels termes est à présent l'affaire touchant le mariage futur à conclure entre le prince de Galles et la princesse aînée du duc régnant de Brunswick,[6] et si cette affaire est décidée ou non.

Nach dem Concept. Federic.

7161. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 27 décembre 1755.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois. Le projet[7] dont il est question dans la lettre que vous m'avez faite à mes mains propres immédiatement, me paraît être fort vague et plein de suppositions très difficiles à mettre en exécution; d'ailleurs, autant qu'il m'est revenu des desseins de la France sur l'Angleterre, ils ne pourront réussir que fort difficilement; ce qui en a déjà éclaté, me confirme de plus en plus que la cour de France est trahie même dans ses desseins les plus secrets. Vous n'ignorez pas que, même avant que vous ayez sonné mot d'un dessein pris pour faire des descentes en Angleterre, on en a été déjà informé[8] et qu'on y a d'abord pris des mesures contre un tel projet, soit en gardant les côtes par des flottes, soit en augmentant les troupes du pays qu'on a mises en Angleterre, sans compter l'Écosse et l'Irlande, sur un pied de 20,000 hommes.

1 Der Bericht Michell's enthält die am 27. und 30. December Knyphausen und Klinggräffen (Nr. 7161. 7162. 7166) mitgetheilten Vorgänge im englischen Parlament. — 2 Vergl. Nr. 7119 S. 418. — 3 Vergl. Bd. II, 476; III, 392; IV, 402. — 4 Vergl. S. 442. — 5 Vergl. Bd. V, 568; VI, 595. — 6 Vergl. S. 381. — 7 Plan des Marschalls Belle-Isle zu einer Landung in Irland oder in England mit 65,000 Mann. — 8 Vergl. S. 364.

Je crois être en droit d'en tirer la conclusion qu'il ne serait pas bien possible que les Anglais fussent à l'instant informés des résolutions qu'on prend en France, à moins qu'ils n'y eussent des espions qui les leur trahissent d'abord. Au surplus, vous vous souviendrez de ce que je vous ai marqué à différentes fois sur ce sujet.[1]

Du reste, rien n'est plus naturel que, si l'extrême faiblesse du ministère de France fait de l'impression à la nation, elle en cause de bien plus fortes aux alliés de la France.

Quant à l'affaire du baron de Hœpken en Suède, je ne veux pas vous dissimuler qu'en conséquence de ce que mon ministre en Suède, le comte de Solms, m'a marqué en dernier lieu,[2] j'ai presque lieu de soupçonner que M. d'Havrincourt n'agit pas en tout par rapport à cette [affaire] conformément aux intentions de sa cour et aussi sincèrement qu'il le voudrait faire accroire, vu ses liaisons particulières avec tout corps du Sénat et les attentions distinguées qu'il témoigne en toute occasion au baron de Hœpken, faisant même tout ce qui dépend de lui pour sauver son ami. Selon le rapport que le susdit comte de Solms [m'a fait], ledit ambassadeur a paru surpris, quand le comte Solms lui a déclaré d'avoir été instruit de moi des sentiments que M. de Rouillé avait à l'égard de cette affaire, de sorte qu'il lui a répondu qu'il fallait qu'il y eût un malentendu dans ceci, que sa cour lui avait simplement ordonné de tâcher à moyenner un adoucissement de la déclaration faite par le sieur de Wulfwenstjerna, qu'il croyait y avoir pleinement satisfait et qu'on ne pouvait pas prétendre davantage sans trop commettre le roi de Suède; et, sur ce que le comte de Solms l'a interrompu en lui disant qu'on ne devait point y mêler le roi de Suède, qui peut-être n'avait entendu parler que fort légèrement de l'affaire, mais que les termes de la déclaration étaient sortis de la plume du baron Hœpken seule, à l'insu même de ses collègues, et que, par cette raison-là, je ne m'attachais aussi qu'à lui en personne et demandais une satisfaction personnelle, l'Ambassadeur a tout employé pour lui persuader que le roi de Suède y avait été mêlé dès le commencement de l'affaire, quoiqu'il ait avoué à la fin que le roi de Suède n'avait point été présent au Sénat, lorsqu'on avait pris la résolution d'ordonner au sieur Wulfwenstjerna de faire des plaintes à moi, et que le baron de Hœpken était allé à la campagne pour lui en faire part; que, cependant, la résolution avait été prise du consentement de tout le Sénat, quoiqu'il fût vrai que le baron de Hœpken était l'auteur de la minute. Voilà des circonstances que j'ai bien voulu vous communiquer pour votre direction seule, laissant, au reste, à votre prudence l'usage que vous trouverez convenable d'en faire; et, quoi qu'il en paraisse et parceque le comte de Solms a ajouté que depuis le marquis d'Havrincourt lui avait dit de

[1] Vergl. S. 52. 114. 193. 275. 294. 329. 410. — [2] Berichte des Grafen Solms, Stockholm 5., 9. und 12. December. Vergl. Nr. 7157.

n'avoir pu tirer autre réponse du baron Hœpken, sinon qu'il ne pouvait plus s'en mêler, que, cette affaire devenant personnelle à lui, il en ferait son rapport au Roi et au Sénat, je ne puis présumer autrement qu'on voudra me refuser la satisfaction qu'on me doit par rapport aux termes et au mauvais choix dont le sieur de Hœpken a usé dans la déclaration, ce qui m'obligera de rappeler à la fin mon ministre.[1] J'attendrai, cependant, avant que de m'y déterminer, l'effet qu'opèrera la dernière dépêche de M. de Rouillé au marquis d'Havrincourt; ce dont vous pouvez assurer M. de Rouillé, en lui disant que je verrais toujours avec satisfaction que cette affaire pourrait être composée et, quoique d'ailleurs en tout cas résolu de rappeler le comte de Solms, je n'y précipiterais cependant rien.

Si la cour de France connaissait son propre intérêt, elle sentirait que je n'ai point eu tort de lui dissuader l'alliance avec la Saxe, bien attendu que celle-ci prétendait tirer de son argent, sans vouloir lui fournir des troupes, malgré que les ministres saxons ont déclaré au comte de Broglie qu'ils ne sauraient refuser à la Russie leurs troupes contre les alliés de la France, dans le cas que la Russie leur en ferait la réquisition. Mais c'est aussi ce peu de connaissance des vrais intérêts de France que ledit ministère a marqué jusqu'ici, que la cour de Versailles amènera difficilement celles de Madrid et de Turin de son côté,[2] parcequ'elles présumeront que des gens à qui leurs propres intérêts sont si indifférents, se soucieront encore moins du salut de leurs alliés.

Pour finir ma dépêche, je vous confirme ce que je vous ai déjà marqué[3] que les Russes continuent de renforcer leurs troupes aux frontières de Livonie et de Courlande et que les Autrichiens font de même en Moravie et en Bohême; mais que, du contraire, l'Angleterre me fait faire des propositions pour le maintien de la tranquillité de l'Allemagne, et qu'en conséquence de bonnes lettres de Londres[4] le ministère anglais a fait déclarer formellement au Parlement par le lord Holdernesse que c'était uniquement dans ce but que le roi d'Angleterre avait contracté le traité de subsides avec la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

7162. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 27 décembre 1755.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois et ne veux point vous dissimuler que ce que vous m'avez marqué touchant la prétendue con-

[1] Vergl. S. 382. — [2] Vergl. S. 134. — [3] Vergl. S. 445. — [4] Bericht Michell's, London 12. December.

vention faite entre l'Angleterre et les deux cours impériales,[1] me confirme encore dans ce soupçon dont je vous ai déjà fait part[2] qu'on tâche de vous donner de fausses nouvelles et qu'il faudra que vous vous teniez en garde contre ces donneurs de faux avis.

Comme de bonnes lettres de Londres[3] nous marquent que le roi d'Angleterre venait de faire assurer le Parlement par le secrétaire d'État, lord Holdernesse, que l'unique but de son traité de subsides fait avec la Russie était le maintien de la paix et de la tranquillité de l'Allemagne, la cour où vous vous trouvez pourrait donc se tromper furieusement, si elle compte sur les subsides qu'elle espère tirer des Anglais, surtout quand leurs projets sont aussi différents qu'il le paraît, vu que celui des deux cours impériales ne tend que sur moi,[4] au lieu que l'Angleterre ne porte ses vues que sur l'Amérique et sur le maintien de son commerce. En gros, je puis vous avertir que, pour le présent, je puis envisager avec la plus grande indifférence ce que mes ennemis trament, et que, pourvu que le système de l'Angleterre reste sur le pied qu'il est actuellement, je n'aurai point des appréhensions sur tout le reste.

Pour ce qui regarde les arrangements militaires[5] avec les différents changements qu'on fait à vos lieux des garnisons des régiments, vous continuerez d'y être attentif et de me marquer toujours ce que vous en aurez appris avec certitude, et me réserve, au reste, de m'expliquer un jour sur tout ceci avec vous-même.

Federic.

Nach dem Concept.

7163. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION JEAN-DIDIER DE MALTZAHN A DRESDE.

Berlin, 30 décembre 1755.

La dépêche que vous m'avez faite du 22 de ce mois, m'a été fidèlement rendue. Je suis bien aise que l'action étourdie que votre homme a faite, soit restée sans conséquence et que tout soit tranquille. De cette façon-là, je serai bien aise, si vous savez tirer de nouvelles lumières par son entremise, pourvu que vous croyiez que cela se puisse faire avec sûreté, car les conjonctures sont à présent si intricates et compliquées qu'il m'importe extrêmement d'avoir de bonnes informations, par votre moyen, de ce qui se trame au dehors.

Quant à la négociation de la nouvelle convention de commerce avec la cour où vous vous trouvez,[6] je crois qu'elle viendra à sa con-

1 Klinggräffen berichtet, Wien 17. December, er habe ein Schreiben aus London gelesen mit der Nachricht, dass zwischen England, Russland und Oesterreich ein Defensivbündniss zum Schutz der Besitzungen des Königs Georg in Deutschland geschlossen werden solle. — 2 Vergl. Nr. 7154. — 3 Bericht Michell's, London 12. December. Vergl. Nr. 7160. — 4 Vergl. S. 439. — 5 Vergl. Nr. 7161. — 6 Vergl. S. 401—403.

sistance, sans que j'aie besoin d'employer des corruptions.[1] Du reste, je veux bien vous dire, quoique pour votre direction seule et à condition que vous ne fassiez semblant de rien, que les Anglais n'accorderont pas un sou en subside aux Saxons et que les raisons qui ont opéré l'envoi du nouveau ministre anglais Stormont à Dresde, n'y ont le moindre rapport, de sorte que, quand tous les subsides manqueront à la cour de Dresde, il faudra bien que le manque d'argent devienne plus grand encore, et qu'en conséquence on sera obligé, bon gré mal gré qu'on en ait, d'adopter le plan de réduction parmi les troupes que le comte de Brühl a proposé.

Federic.

Nach dem Concept.

7164. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A STOCKHOLM.

Berlin, 30 décembre 1755.

J'avais déjà reçu la dépêche que vous m'avez faite du 16 de ce mois, quand celle du 15 m'a été rendue, au sujet de laquelle je veux bien vous dire que je ne saurais changer du sentiment que je vous ai déjà déclaré par mes lettres antérieures relativement à cette réparation que je demande des termes indécents dont le baron de Hœpken s'est servi dans la déclaration qui me fut faite par le sieur de Wulfwenstjerna,[2] et que je suis fâché qu'on y mêle le roi de Suède, malgré qu'il n'y ait été de rien;[3] que je n'attends que le succès de la dépêche que M. de Rouillé a faite encore sur ceci à M. d'Havrincourt, de laquelle il m'a fait informer;[4] que je crois de ne pas pouvoir agir avec plus de modération que je fais. Ce que je prétends, ne sont que de simples excuses sur des expressions grossières dont on s'est servi à mon égard; si l'on me refuse cette satisfaction et que le corps du Sénat veuille soutenir le baron de Hœpken, il ne me restera que de vous rappeler. Ce que vous devez dire tout naturellement à M. d'Havrincourt.

Au reste, n'oubliez pas de me mander immédiatement à moi seul comment le Roi et la Reine pensent sur toutes les mortifications que la cour a à essuyer de la part du parti dominant à la Diète,[5] quelle est leur contenance, et s'ils ne s'aperçoivent pas combien ceux de leur parti leur ont représenté les choses dans un faux jour.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Vergl. S. 436. 437. — 2 Vergl. S. 176—178. — 3 Vergl. S. 451. — 4 Vergl. S. 452. — 5 Solms berichtet, Stockholm 16. December, der Reichstag habe dem comité secret aufgetragen „de prendre connaissance de quelle façon se faisait l'éducation des princes et d'examiner si les gouverneurs et les précepteurs faisaient leur devoir."

7165. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION BARON DE KNYPHAUSEN A PARIS.

Berlin, 30 décembre 1755.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 19 de ce mois, et vous sais parfaitement gré des choses intéressantes que vous y avez marquées pour mon information. Mais, pour ce qui regarde l'idée dont il paraît que les ministres de France restent toujours imbus, comme si je devais me charger de l'attaque du pays d'Hanovre,[1] je veux bien vous dire pour votre direction qu'en toutes les occasions que vous trouverez convenables, vous devez tâcher de les faire revenir de cette idée-là. Les arguments dont vous vous servirez pour les en désabuser honnêtement, ne sauront point vous manquer, vu que primo mon alliance avec la France n'est que défensive. En second lieu, elle ne regarde que ses possessions européennes et point celles en Amérique, qui cependant ont motivé la guerre qui va s'élever. Tertio, qu'on n'attaque point la France, ni dans la Lorraine, ni dans l'Alsace, ni dans les Pays-Bas. Quarto, le grand risque que je courrai en me prêtant à une opération qui nécessairement m'attirerait sur le corps toutes les forces de la Russie et de l'Autriche, ce qu'on ne saurait prétendre raisonnablement. En cinquième lieu, que mon traité d'alliance expirait le mois de mai qui vient[2] et par conséquence avant le temps que les opérations de guerre commencent. En sixième lieu, que je ne saurais donc me mêler d'une guerre à laquelle aucun engagement ne m'oblige. Septimo, que, si une guerre du continent commence, les intérêts des parties deviendront beaucoup plus compliqués, au lieu que, si la guerre reste sur le pied qu'elle est présentement, il ne sera pas difficile de rétablir la paix. Et, pour le reste, que, quand même je n'assistais pas la France par des troupes, je lui rendais toujours un grand service en détournant les troupes de Russie et une grande partie de celles de la Reine-Impératrice pour ne pas servir contre la France; ce qui lui donnera une grande facilité, supposé que la guerre par mer ne lui agréera plus, d'agir dans les Pays-Bas avec beaucoup de supériorité. Voilà des arguments tous très bien fondés dont vous pourrez vous servir convenablement dans le cas qu'on remettra sur le tapis l'idée d'une invasion à faire dans l'Hanovre de ma part.

Quant au plan que les ministres méditent pour soutenir les possessions de France en Amérique, je souhaite qu'ils y prennent de bons arrangements, quoique un renfort de 1,500 hommes ne paraît pas être un grand objet, et pour ce qui regarde les nouvelles de Turquie dont M. de Rouillé vous a parlé, quoiqu'un peu mystérieusement, mes vœux sont que la France en retire cette utilité qu'elle s'en promet;[3] mais, si

[1] Vergl. S. 143. 144. 148. 372. — [2] Vergl. S. 170. — [3] Rouillé hatte dem Gesandten mitgetheilt, dass die Absetzung des bisherigen Grossveziers (Ali) durch den Marquis von Vergennes bewirkt sei, und dass man sich von dem neuen Grossvezier (Said Effendi) viele Vortheile für Frankreich verspräche.

cela ne consiste que dans quelques déclarations de la part de la Porte,[1] je crains qu'elles ne fassent guère d'impression sur les deux cours impériales.

Au reste, j'attendrai l'effet des nouvelles instructions que M. de Rouillé a envoyées en Suède au marquis d'Havrincourt pour composer mes différends avec la cour de Suède,[2] quoique je doute presque que ce ministre effectue qu'on écrive la lettre que M. de Rouillé a fait projeter.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

7166. AU CONSEILLER PRIVÉ DE GUERRE DE KLINGGRÆFFEN A VIENNE.

Berlin, 30 décembre 1755.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 20 de ce mois. Je compte encore entre les avis mal fondés[4] celui qu'on vous a donné que les Russes se mettraient en marche en deux mois pour se rendre du côté de Moravie, afin de protéger l'électorat d'Hanovre. Rien de plus mal imaginé que cela par ceux qui l'ont inventé. Vous savez qu'en conséquence du traité de subsides fait entre le roi d'Angleterre et la Russie, les troupes stipulées par celle-ci ne sont qu'à la disposition dudit Prince; la France ne menace point jusqu'à présent l'Hanovre, et vous vous souviendrez que je vous ai déjà prévenu[5] combien le ministère anglais a pris à tâche d'assurer à chacun, dès que le traité de subsides fut communiqué au Parlement, que les engagements avec la Russie n'étaient absolument calculés que pour tâcher d'éviter une guerre sur le continent, et que l'on pouvait compter que, si l'électorat ne venait pas à être menacé d'une invasion, jamais les Russes ne sortiraient de leur pays. D'ailleurs, le traité de subsides est à présent aux yeux de tout le monde et imprimé dans les gazettes publiques, où il n'y a pas un mot d'une marche en deux mois. Voilà, je crois, assez pour vous convaincre de l'incongruité dudit avis.

1 Vergl. S. 426. — 2 Vergl. S. 454. — 3 Höpken sollte in diesem Schreiben in Betreff der durch Wulfwenstjerna gemachten Vorstellungen erklären: „S'il y était entré de la vivacité, elle devait être regardée comme la mesure de celle qu'il [le roi de Suède] mettait dans son amitié pour Sa Majesté Prussienne et dans la délicatesse avec laquelle il est jaloux de Sa confiance, dont il fait le plus grand cas; mais qu'il n'a jamais eu l'intention de mettre rien dans ces représentations qui fût trop peu amiable, et qu'il désire très sincèrement que Sa Majesté Prussienne en soit persuadée; qu'enfin il espère que, loin que l'amitié qui est établie entre eux sur les liens du sang, de l'inclination et de l'intérêt, en reçoive aucun refroidissement, elle n'acquerra que plus de force par cette explication amiable; que Sa Majesté est résolue d'y concourir et qu'elle ne doute pas que Sa Majesté Prussienne ne soit dans les mêmes dispositions." — 4 Vergl. Nr. 7154. — 5 Vergl. Nr. 7162.

Au reste, selon mes dernières lettres de Londres,[1] il a coûté bien des soucis à la cour et au ministère pour faire approuver du Parlement le traité de subsides en question, de sorte qu'après des débats très vifs dans les deux maisons du Parlement, il n'a été accordé par le Parlement jusqu'à présent que le subside de paix de 100,000 livres sterling pour la Russie.

Du reste, par tous les arrangements militaires que la cour où vous vous trouvez a faits jusqu'ici,[2] on ne voit que trop qu'elle m'a visé et qu'elle pense de pêcher en eau trouble; cependant, elle pourra bien se tromper, et les choses pourront prendre encore toute une autre tournure que celle qu'elle espère.

Federic.

Nach dem Concept.

1 Bericht Michell's, London 12. und 16. December. — 2 Vergl. S. 441. 453.

PERSONENVERZEICHNISS.

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 470 ff.

A.

Abdi, türk. Reïs Effendi: Seite 290. 291. 323. 392.

Abdullah Pascha: siehe Naili Abdullah Pascha.

Abreu, Ritter, Felix de Bertodano, span. Gesandter in London: 288.

Marie Adelaide, franz. Prinzessin: 292.

Adolf Friedrich, König von Schweden, Herzog von Holstein-Gottorp: 3. 13. 25. 33. 39. 44. 58. 67. 68. 71. 76. 90. 100. 101. 116. 130. 143. 151. 165. 166. 177. 190. 191. 205. 208. 212. 213. 276. 305. 368. 383. 384. 416. 417. 429. 433. 451. 452. 454. 456.

Affry, Graf, Ludwig August Augustin, franz. Specialgesandter im Haag: 342. 380—382.

Ahlefeldt, Johann Heinrich von, dän. Kammerherr, ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 321. 354.

von Ahlefeldt, Gemahlin des dän. Gesandten in Berlin: 321.

Albemarle, Graf, Wilhelm Annas, engl. Botschafter in Paris: 1.

Ali, türk. Silihdar Aga: 392 — Grossvezier: 365. 384. 415. 444. 455.

Ali Aga, türk. Kammerherr, Specialgesandter in Warschau: 64. 81. 85. 105. 119. 124. 126. 133. 153. 158.

Ali Pascha, türk. Grossvezier: 85. 95. 104. 115. 119. 140. 182. 204. 257. 384.

Altheim, Graf, Michael Ferdinand, österr. Generalwachtmeister: 160.

Ammon, Georg Friedrich, preuss. Resident in Köln und Directorialgesandter im niederrhein. Kreise: 188. 189.

Anhalt-Dessau: siehe Leopold Friedrich Franz; Moritz.

Anna, Prinzessin von Oranien, Regentin der Niederlande: 94. 219. 236.

Anna Amalie, Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 210. Vgl. S. 303 Anm. 2.

Anna Elisabeth Luise, Prinzessin von Preussen, geb. Prinzessin von Schwedt: 179. 215.

Ansbach: siehe Karl Wilhelm Friedrich.

von Anxel, Favorit des Churfürsten von Köln: 188.

von Arragona, dän. Major: 435.

d'Argenson, Graf, Marc Peter de Voyer de Paulmy, franz. Kriegsminister: 92. 148. 287.

Arnell, Karl von, schwed. Kanzleirath, dann Staatssecretär der einheimischen Civilsachen: 101.

Aschersleben, Georg Wilhelm von, preuss. Kammerpräsident in Stettin: 319.

Asseburg, Freiherr von der, Hermann Werner, churköln. Oberhofmeister: 138. 188. 189.* 296. 297.

Asseburg, Freiherr von der, A. F., dän. Kammerherr, ausserordentlicher Gesandter in Stockholm: 71. 237. 341.

Aubeterre, Marquis, Joseph Heinrich Bouchard d'Esparbès de Lussan, franz. Maréchal de camp, bevollm. Minister in Wien: 27—29. 44. 60. 76. 104. 108. 110. 116. 268. 382. 388. 389.

August III., König von Polen, Churfürst von Sachsen: 20. 53. 81. 109. 112. 118. 124. 135. 167. 221. 222. 271. 282. 285. 294. 295. 311.
August Wilhelm, Prinz von Preussen, Thronfolger: 229.
*August Wilhelm, Herzog von Braunschweig-Bevern, preuss. Generallieutenant: 470.
Auguste, verwittwete Prinzessin von Wales, geb. Prinzessin von Sachsen-Gotha: 379. 398. 399.

B.

Baiern: siehe Clemens August; Karl VII.; Maximilian Joseph.
Baireuth: siehe Friedrich; Wilhelmine.
Barck, Graf, Niels, schwed. Gesandter in Wien: 6. 365.
Bartenstein, Freiherr, Johann Christoph, österr. Hofrath: 209.
Batthyany, Graf, Karl, österr. Feldmarschall: 220.
Beausobre, Karl Ludwig von, Mitglied der berlin. Akademie, Prediger der franz. Gemeinde: 189.
Beckers, Freiherr, Heinrich Anton, churpfälz. Gesandter in Wien: 65. 79. 153.
Behr, Burchard Christian von, hannöv. Comitialgesandter: 335.
Belle-Isle, Herzog von Vernon, Ludwig Karl August Fouquet, Marschall von Frankreich: 67. 242. 245. 293. 312. 372. 373. 450.
Bender, Pascha von: 344.
Benedict XIV., Papst: 385.
*Benoît, Gideon, preuss. Legationssecretär in Warschau: 17. 203. 344. 415. 422.
Berkenrode, Mattheus Lestevenon van, holl. Botschafter in Paris: 236.
Bernis, Graf, Franz Joachim de Pierre de, Abt, franz. Botschafter in Venedig, designirter Botschafter für Madrid: 78. 287. 292. 293. 315. 343. 344. 400. 409. 410.
Bernstorff, Freiherr, Johann Hartwig Ernst, dän. Geh. Rath: 228. 383. 427. 434.
Bestushew-Rumin, Graf, Alexei, russ. Grosskanzler: 9—12. 31. 56. 85. 196. 203. 209. 261. 262. 278. 279. 284. 285. 328. 364. 430. 431. 436. 439. 440. 446.
Bestushew-Rumin, Graf, Michael, russ. Oberhofmarschall: 147. 163. 284.
Bielcke, Graf, Niels, Unterhofmeister des schwed. Kronprinzen Gustav: 368.
Bielinski, Graf, Franz, poln. Krongrossmarschall: 82.
Bielousow, Wassilei, russ. Unterthan: 131. 139.
Bock, preuss. Musketier: 339. 340.
Bonnac, Marquis, Franz Armand, franz. Maréchal de camp, Botschafter im Haag: 94. 164. 236.
von Bonneville, preuss. Deserteur 389. 390.
Borcke, Franz Andreas von, preuss. Generallieutenant und Regimentschef: 309.
*Borcke, Friedrich Wilhelm von, preuss. Etatsminister: 470.
Boscawen, Eduard, engl. Viceadmiral der blauen Flagge: 156. 157. 165. 167. 168. 182. 226. 227. 255. 301.
Boueb, franz. Fabrikant: 427.
Bozzi, Graf, Anton Colonna, corsischer Parteiführer: 348.
Braamcamp, Hermann Joseph von, preuss. Resident in Lissabon: 437. 438.
Braddock, Eduard, englischer Generalmajor: 290. 302.
Brahe, Erich, Graf von Wisingsborg, Oberst der schwed. Leibgarde: 368. 369.
Brandenburg: siehe Ansbach; Baireuth; Schwedt.
Branicki, Graf, Johann Clemens, poln. Krongrossfeldherr: 81. 127. 154. 158. 201. 259. 270.
Braunschweig-Bevern: siehe August Wilhelm.
Braunschweig-Wolfenbüttel: siehe Anna Amalie; Ferdinand; Friedrich Franz; Karl; Ludwig Ernst; Philippine Charlotte; Sophie Karoline Marie.
Bredow, Otto Friedrich von, preuss. Legationsrath: 13.
Broglie, Graf, Karl Franz, franz. Botschafter am churs ächs. Hofe: 6. 66. 67. 284. 285. 304. 316. 342. 358. 376. 385. 402. 404. 406. 414. 415. 436. 446. 452.
Browne de Camus, Graf, Maximilian Ulysses, österr. Feldmarschall: 196. 199. 200. 209. 218. 219. 377.

Browne de Camus, Graf, Georg, russ. General: 196—200. 204. 209. 296. 297.
Brühl, Graf, Heinrich, chursächs. Premierminister: 9. 14. 20. 66. 67. 77. 134. 135. 139. 140. 163. 194. 203. 221. 222. 243. 261. 262. 270. 284. 285. 289. 290. 294—296. 304. 309. 310. 318. 320. 328. 329. 376. 385. 401. 402. 404. 415. 430. 436. 446. 454.
Bülow, Friedrich Gotthard von, chursächs. Conferenzminister, bevollmächtigter Minister in Berlin: 52. 53. 100. 101. 109. 111. 112. 120. 221. 299. 308.
Bülow (?): 19.
Buchholtz, Johann Georg, preuss. Geh. Tribunals- und Postrath: 300.
Buddenbrock, Johann Heinrich Jobst Wilhelm von, preuss. Generalmajor: 35. 321. 322.
Burmania (sic), Barthol. van, holl. Gesandter in Wien: 104.
von Burgsdorff, preuss. Deserteur: 389. 390.
Burrish, Ritter, Onslow, engl. Gesandter am Reichstage zu Regensburg: 335.
de Bussy, Commis im franz. Ministerium des Auswärtigen: 1. 78. 87 — Gesandter in Hannover: 224. 226.
Buttlar (sic), Freiherr, russ. Kammerherr, bevollmächtigter Minister in Kurland: 261.
Buttlar, Freiherr, Sohn des russischen Kammerherrn: 261.
Byng, Johann, engl. Admiral der blauen Flagge: 261.

C.

Cagnony, Karl von, preuss. Geh. Rath: 31.
Calkoen, Cornelius, holländ. Gesandter am chursächs. Hofe: 72.
Campo Santo, Ignation von, peruan. Emissär: 29.
Canales, Graf, Ludwig, sardin. Gesandter in Wien: 127.
Cantacuzeno, Fürst, Rudolf: 261.
Carteret: siehe Granville.
Cassel, Martin, preuss. Stallmeister: 59.
Castéra, Duperron de, franz. Resident in Warschau: 203.
Cautius, Ernst Gottlieb, preuss. Geh. Rath und Kammerdirector in Magdeburg: 310.
Celsing, Gustav von, schwed. Kanzleirath, ausserordentlicher Gesandter in Constantinopel: 2. 6. 7. 15. 16. 19. 63. 108. 119. 161. 162. 176—178. 196. 201. 257. 258. 298. 339. 365. 383. 384. 392—397. 406—408. 421—423.
Chalil Effendi, türk. Specialgesandter in Wien: 64. 73. 85. 119.
Le Chambrier, Baron, Johann, Rath der preuss. Regierung zu Neufchâtel, ausserordentlicher Gesandter in Paris: 434.
Le Chambrier, Freiherr, Karl Heinrich, preuss. Legationsrath: 13. 25.
Levesque de Champeaux, franz. bevollmächtigter Minister beim niedersächsischen Kreise in Hamburg: 143.
Levesque de Champeaux, franz. Legationssecretär in Hamburg: 143. 146. 172. 243.
Chauvelin, Ritter, Franz Claudius, franz. Generallieutenant, Botschafter in Turin: 204.
Chocim, Pascha von: 7. 15. 19. 31. 110. 177. 344.
*Christian Ludwig, Herzog von Mecklenburg-Schwerin: 353.
Clemens August, Churfürst von Köln etc., Herzog in Baiern: 188. 189.
Le Clerc, preuss. Consul in Marseille: 421. 426.
Cocceji, Freiherr, Samuel, preuss. Grosskanzler der Justiz: 386.
Colloredo, Graf, Karl, österr. Geh. Rath und Generalmajor, bevollmächtigter Minister in London: 5. 72. 73. 120. 137. 140. 255. 295—297.
Colloredo, Graf, Rudolf, Reichsvicekanzler: 153. 268.
Conty, Prinz, Ludwig Franz de Bourbon, franz. Generallieutenant: 29. 87. 372. 430.
Czartoryski, Familie: 135. 196.

D.

Dänemark: siehe Friedrich V.; Wilhelmine Karoline.
*von Dahrl, preuss. Emissär: 470.
Dalin, Olof von, Erzieher des schwed. Kronprinzen Gustav: 368.
Dangeuil, Mitglied der stockholmer Akademie: 3.
Danouls, Alexis, Privatsecretär und Historiograph der Kaiserin von Russland: 307.

Darget, Claudius Stephan: 1.
Dehn, Graf, Friedrich Ludwig, dän. Geh. Rath: 131.
Derwisch Effendi, türk. Specialgesandter am russ. Hofe: 64. 85. 119.
Desalleurs, Graf, Roland Puchot, franz. Botschafter in Constantinopel: 1. 2. 6. 40. 62. 84. 108.
Dieskau, Ludwig August von, franz. Maréchal de camp: 140. 288. 302. 376. 387.
Diest, Heinrich von, preuss. Geh. Legationsrath, Resident am Reichshofrathe: 386.
Dietrich, Christian Wilhelm Ernst, Maler in Dresden: 30. 77.
Dohna, Graf, Christoph, preuss. Generallieutenant: 18. 235.
Dossow, Friedrich Wilhelm von, preuss. Generalfeldmarschall: 84.
Dubois de la Mothe, Emanuel August de Cahideuc, franz. Chef d'escadre, dann Lieutenant général des armées navales: 288. 324. 410.
Düben, Graf, Karl Wilhelm, schwed. Kammerherr: 32—34. 101. 368.
Dupleix, Joseph, franz. Admiral: 51. 52. 89. 149.
Durand, Franz Michael de Distroff, franz. Resident in Warschau: 203. 414.
Duras, Herzog, Emanuel Félicité Durfort, franz. Botschafter in Madrid: 315. 410.
Duverrier, holländ. Kaufmann: 42.

E.

Eichel, August Friedrich (sic), preuss. Geh. Kriegsrath und Cabinetssecretär: 8. 16. 20. 28. 31. 41. 50. 54. 60—62. 70. 84. 101. 118. 121. 132. 179. 189. 197. 198. 240. 248. 284. 291. 314. 329. 334. 348—350. 354. 355. 363. 392. 393. 397. 406. 408. 436. 438. 439. 441.
Ekeblad, Graf, Clas, schwed. Kanzleivicepräsident: 166. 205.
Elisabeth, Kaiserin von Russland: 9—12. 85. 147. 261. 262. 264. 277. 285. 307. 328. 329. 404. 431. 439. 440.
England: siehe Auguste; Georg II.; Georg.
Erberfeld, Philipp Anton, preuss. Resident in Amsterdam: 271.
von Erckenstein, preuss. Lieutenant: 340.
Ernst August Constantin, Herzog von Sachsen-Weimar: 349.
Esterhazy, Graf, Nicolaus, österr. Botschafter in Russland: 11. 12. 279. 285. 431.
Estrades, Gräfin, Dame d'atour der franz. Prinzessin Marie Adelaide: 292.
Eyben, Freiherr, Friedrich, hessen-cassel. Etatsminister: 54. 155.

F.

Fagel, Heinrich, Greffier der Generalstaaten: 219.
La Fayardie, franz. Resident in Warschau: 203.
Fechenbach, Freiherr, Johann Philipp, würzburg. Comitialgesandter: 348.
Ferdinand VI., König von Spanien: 26. 288.
Ferdinand, preuss. Prinz: 174. 179. 187. 310. 321.
*Ferdinand, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel, preuss. Generallieutenant: 227. 228. 246. 247. 249. 250.
Fersen, Graf, Axel, schwed. Generalmajor, Reichstagsmarschall: 367. 369.
*Finckenstein, Graf, Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 12. 42. 45. 47. 54. 60. 61. 73. 81. 105. 119. 132. 280. 300. 357. 376. 393. 435.
Flemming, Graf, Karl Georg Friedrich, chursächs. Gesandter in Wien: 14. 97. 106. 139. 140. 163 — Gesandter in Hannover: 167. 169. 181. 238. 243. 262. 285. 294—297. 304. 390. 415.
*Fouqué, Freiherr, Heinrich August de la Motte, preuss. Generallieutenant: 470.
Fox, Heinrich, engl. Kriegssecretär: 5. 122 — Staatssecretär für die südlichen Angelegenheiten: 326. 327. 363. 364. 418.
Frankreich: siehe Ludwig XIV.; Ludwig XV.; Ludwig; Maria Josepha.
Franz I., Römischer Kaiser, Grossherzog von Toskana, Herzog von Lothringen: 14. 268. 304. 346. 377. 433.
Friedrich Franz, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel, preuss. Oberst: 188.

Franz III. Maria, Herzog von Modena und Mirandola: 169. 314. 434.
Fredersdorf, Michael Gabriel, preuss. Geh. Kämmerer und Trésorier: 77.
Frickhöfer, preuss. Unterofficier: 101.
Friederike Dorothee Sophie, Prinzessin von Württemberg, geb. Prinzessin von Schwedt: 206. 210. 215.
Friedrich, König von Schweden: 33.
Friedrich V., König von Dänemark: 143. 178. 195. 228. 244. 266. 320. 384. 434. 443. 444.
*Friedrich, Markgraf von Brandenburg-Baireuth: 69—71. 86.
*Friedrich, Erbprinz von Hessen-Cassel: 30. 37. 87. 88. 143. 146. 155. 159. 172. 173. 184. 229. 243. 385.
Friedrich, hessen-cassel. Prinz: 30. 444.
Friedrich Adolf, schwed. Prinz: 369. 454.
*Friedrich Eugen, Herzog von Württemberg, preuss. Oberst: 179. 180. 187. 188. 195. 205. 210. 211. 340.
Friedrich Wilhelm I., König von Preussen: 36. 346.
Friedrich Wilhelm, Markgraf von Brandenburg-Schwedt: 179. 206. 210. 211.
de Froullay, Bailli, Malteserritter: 183.
*Fürst und Kupferberg, Freiherr von, Karl Joseph Maximilian, preuss. Geh. Justizrath, Specialgesandter in Wien: 49. 50. 53. 57. 75. 96. 386.
Fugger-Wöllenburg, Grafenfamilie: 45.
Funcke, Johann Ferdinand August von, chursächs. Gesandter in Russland: 9. 10. 85. 140. 196. 203. 261. 262. 284. 285. 289. 328. 430. 431. 436. 446.

G.

Gähler, Sigismund Wilhelm von, dän. ausserordentlicher Gesandter in Constantinopel: 383. 384.
de La Galissonnière (sic), Roland Michel Barrin, Marquis, franz. Chef d'escadre: 27.
Georg II., König von Grossbritannien, Churfürst von Hannover: 26. 37. 88. 89. 91. 92. 102—104. 106. 107. 113. 118. 122. 124. 128. 133. 136. 137. 143. 144. 146. 151—153. 155. 164. 167. 180. 181. 186. 193. 194. 200. 204. 210. 220. 224—226. 228. 232. 236. 241. 242. 244—254. 258. 260. 264. 268. 272. 273. 276. 280. 283. 285—289. 295. 302. 303. 312. 313. 315. 317. 320. 323. 326. 327. 331—337. 345. 346. 349. 351. 355. 356. 373. 374. 379. 387. 389. 391. 398—400. 404. 411—413. 417—419. 427. 428. 453. 456.
Georg, Prinz von Wales: 160. 210. 246. 381. 450.
Georg Wilhelm, hessen-cassel. Prinz: 30. 443. 444.
Gika, Matthäus, Hospodar der Moldau: 344.
*Gisors, Graf, Ludwig Maria de Fouquet, Sohn des Marschalls Belle-Isle: 3. 242.
Glasenapp, Friedrich August von, preuss. Lieutenant: 149. 150. 164.
Gössel, Friedrich Christian von, dän. Legationsrath in Berlin: 353.
Godeheu, franz. Gouverneur in Indien: 51. 52.
*Goltz, Karl Christoph von der, preuss. Oberst: 310.
*Gotter, Graf, Gustav Adolf, preuss. Etatsminister: 299.
Granville, Earl, Johann Carteret, engl. Staatsrathspräsident: 122. 128. 441.
Grape, Jakob Heinrich von, preuss. Oberst: 101. 123.
Graumann, Johann Philipp, preuss. Geh. Finanzrath und Münzdirector: 54.
Gribeauval, Johann Baptist Vaquette de, franz. Ingenieurofficier: 91.
Gronsfeld, Graf, Bertram von Diepenbroick, holl. ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 163.
Gross, Heinrich von, russ. Gesandter am chursächs. Hofe: 30. 131. 134. 135. 139. 196. 261. 262.
du Guay, Graf, franz. Chef d'escadre: 261. 288. 312.
Gustav, schwed. Kronprinz: 165. 271. 368. 369. 454.
Guy Dickens, Melchior, engl. Gesandter in Russland: 9—12. 85. 98. 99. 106. 107. 124. 127. 328.
Gyllenborg, Graf, Friedrich, Präsident des schwed. Bergcollegs: 161.

H.

Hacke, Graf, Hans Christoph Friedrich, preuss. Generallieutenant: 214.

*Häseler, Johann August von, preuss. Geh. Legationsrath, ausserordentlicher Gesandter in Kopenhagen: 3. 4. 5. 25. 321. 345.
Hagen, Ernst Friedrich von, chursächs. Geh. Kriegsrath: 203.
Hans, dän. Staatsrath: 77.
Hasse, Johann Adolf Peter, Kapellmeister in Dresden: 35. 57.
*Haude, preuss. Lieutenant und Flügeladjutant, Emissär in der Türkei unter dem Namen eines preuss. Commercienrathes und Geschäftsträgers Karl Adolf von Rexin: 7. 8. 14—17. 19. 21. 24. 25. 28. 31. 41. 62. 69. 82—84. 108. 110. 155. 158. 161. 162. 176—178. 184. 196—198. 201. 205. 208. 209. 211. 217. 229. 230. 257—259. 276. 298. 305. 318. 341. 342. 367. 383. 384. 392. 393. 397. 405—408. 421. 424.
Hautcharmoy, Heinrich von, preuss. Generalmajor: 35.
Havrincourt, Marquis, Ludwig de Cardevaque, franz. Botschafter in Stockholm: 13. 26. 33. 34. 58. 67. 68. 80. 89. 90. 100. 116. 150. 161. 165. 166. 178. 190. 191. 213. 305. 308. 325. 341. 342. 358. 368. 369. 378. 383. 400. 447. 448. 451. 452. 454. 456.
Hawke, Eduard, engl. Viceadmiral der weissen Flagge: 261. 283. 284. 293.
*Hecht, Johann Georg, preuss. Geh. Rath, Resident beim niedersächsischen Kreise in Hamburg: 87. 159.
*Hellen, Bruno von der, preuss. Geh. Rath, Geschäftsträger im Haag: 67. 69. 70. 74. 84. 97. 172. 219. 236. 265. 271. 307. 361. 437. 450.
Hessen-Cassel: siehe Friedrich; Friedrich; Georg Wilhelm; Karl; Wilhelm.
Hessen-Darmstadt: siehe Ludwig VIII.
Hessen-Homburg: siehe Luise Ulrike.
Hertzberg, Ewald Friedrich von, preuss. Geh. Legationsrath: 189.
von Heyden, preuss. Lieutenant: 339. 340.
Hildburghausen: siehe Joseph Maria Friedrich Wilhelm.
von Hochstetter, württemb. Resident in Berlin: 179. 187. 188. 195. 205. 206. 211.
Höpken, Baron, Johann Andreas, schwed. Reichsrath und Kanzleipräsident: 155. 161. 162. 175—178. 196. 208. 209. 230. 258. 305. 318. 341. 342. 368. 378. 383. 384. 392. 400. 447. 448. 451. 452. 454. 456.
Hohenzollern-Hechingen, Fürst, Joseph Wilhelm Franz, österr. Generalwachtmeister: 206.
Holbourne, Franz, engl. Contreadmiral der rothen Flagge: 182.
Holdernesse, Graf, Robert d'Arcy, engl. Staatssecretär für die nordischen Angelegenheiten: 137. 164. 251. 252. 254. 263. 272. 273. 275. 287. 295—298. 302. 303. 311. 330. 331. 379. 398. 413. 414. 418. 419. 425. 452. 453.
Holstein-Gottorp, Prinz, Georg Ludwig, preuss. Generalmajor: 321.
Hop, Heinrich van, holländ. Gesandter in London: 371.
*Hornn, Christian Ludwig von, preuss. Major: 470.

I. (J.)

Jariges, Philipp Joseph von, preuss. Präsident des Kammergerichts und Director des franz. Obergerichts, Grosskanzler der Justiz: 386.
Ingersleben, Rudolph August von, preuss. Oberst: 388.
Johann Friedrich Karl, Churfürst von Mainz, Graf von Ostein: 438.
Joseph, Erzherzog von Oesterreich, Thronfolger: 56.
Joseph Emanuel, König von Portugal: 437. 438.
Joseph Maria Friedrich Wilhelm, Prinz von Sachsen-Hildburghausen, österr. Feldmarschall: 85. 120.
Iwany, Michael, russ. Secretär: 307.

K.

Kahlden, Henning Alexander von, preuss. Oberst: 101. 109. 121. 123.
Kalsow, Christian Ludwig von, preuss. Generallieutenant: 35.
Kara Chalilsade Muhamed Said, türk. Mufti: 63.
Karl VII., Römischer Kaiser: 170.
Karl XI., König von Schweden: 71.
Karl XII., König von Schweden: 82. 83.

Karl III., König beider Sicilien: 56. 129. 178.
*Karl, regierender Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 191—193. 215. 225. 227. 242. 243. 246—249. 259. 322. 380. 409. 418. 437. 450.
Karl, schwed. Prinz: 369. 454.
Karl, hessen-cassel. Prinz: 30. 444.
Karl Alexander, Prinz von Lothringen, österr. Generalissimus: 220.
Karl Emanuel III., König von Sardinien: 129. 134. 217. 280.
Karl Eugen, regierender Herzog von Württemberg: 99. 180. 242.
Karl Theodor, Churfürst von der Pfalz: 79. 115. 186. 343.
Karl Wilhelm Friedrich, Markgraf von Ansbach: 186. 391. 409.
Kaunitz-Rittberg, Graf, Wenzel, österr. Staatskanzler: 12. 14. 45. 55. 69. 86. 123. 127. 153. 182. 199. 256. 268. 292. 322. 326. 328. 357. 365. 377. 382. 389. 411. 416.
Keith, Jakob, preuss. Generalfeldmarschall: 261. 297.
Keith, Robert Murray, engl. bevollmächtigter Minister in Wien: 65. 66. 86. 98. 99. 106. 107. 123. 127. 133. 140. 152. 153. 357. 365. 377. 382. 389. 411. 416. 429.
Kempf von Angreth, Bernhard Dismas, österr. Hofrath und Artillerie-Hauptzeugamtsreferendar: 160.
Keyserlingk, Graf, Karl Hermann, russ. Botschafter in Wien: 9. 85. 127.
Kheul, Freiherr, Karl Gustav, österr. Feldzeugmeister: 340.
*Kircheisen, Karl David, preuss. Geh. Kriegsrath, Polizeidirector und Stadtpräsident von Berlin: 354.
Kleist, Franz Ulrich von, preuss. Generalmajor und Regimentschef: 339.
von Klitzing, preuss. Gutsbesitzer: 158.
*Klinggräffen, Joachim Wilhelm von, preuss. Geh. Kriegsrath, ausserordentlicher Gesandter in Wien: 12. 28. 61. 66. 91. 97. 102. 110. 118. 129. 138. 145. 151. 168. 176. 178. 195. 199. 220. 292. 323. 387. 450.
Knebel, Johann Friedrich von, ansbach. Comitialgesandter: 348.
*zu Inn- und Knyphausen, Freiherr, Dodo Heinrich, preuss. Geh. Legationsrath und bevollmächtigter Minister am franz. Hofe: 26. 28. 49. 61. 62. 76. 83. 84. 91. 97. 102. 117. 118. 125. 142. 151. 155. 162. 168. 178. 179. 185. 188. 191. 211. 237. 246. 348. 387. 407. 408. 421. 424. 436. 450.
Koch, Freiherr, Ignaz, österr. Geh. Cabinetssecretär: 199.
Köln: siehe Clemens August.
Königsfeld, Graf, Christian, baier. Geh. Rath, Gesandter in Wien: 45.
Korff, Johann Albrecht von, russ. Gesandter in Kopenhagen: 200.
Krim, Khan: 344.

L.

Labes, preuss. Legationssecretär in Wien: 366.
Lacy, Graf, Franz Moritz, österr. Generalmajor: 388. 404. 445.
Lattorff, Christian Friedrich von, preuss. Generalmajor: 35.
Lautensack, preuss. Geh. Kriegsrath und Cabinetssecretär: 179.
Legge, Heinrich, engl. Schatzkanzler: 441.
*Lehwaldt, Hans von, preuss. Generalfeldmarschall: 101. 109.
von Lemcke, preuss. Hauptmann: 105.
Lentz, Daniel, preuss. Geh. Rath und Kammerpräsident in Emden: 319.
Leopold Friedrich Franz, regierender Fürst von Anhalt-Dessau, preuss. Regimentschef: 139.
Liebermann, Georg Mathias von, preuss. Major: 35.
Linault, franz. Geschäftsträger in Dresden: 284. 285. 307. 316.
Löwendahl, Graf, Waldemar, Marschall von Frankreich: 87. 92. 99. 148. 149. 173.
Loss, Graf, Christian, chursächs. Cabinets- und Conferenzminister: 436.
Lothringen: siehe Franz I.; Karl Alexander.
Lübeck, preuss Geh. Rath und Kammerdirector in Glogau: 311.
Ludwig XIV., König von Frankreich: 173. 217. 307.
*Ludwig XV., König von Frankreich: 27. 68. 87. 92. 125. 143. 189. 224. 241. 245. 267. 285. 312. 315. 324. 341. 372. 375. 381. 387. 400. 423. 430. 442.
Ludwig, Dauphin: 342. 382. 400. 430.

Ludwig VIII., Landgraf von Hessen-Darmstadt: 349. 438.
Ludwig, Herzog von Württemberg, franz. Maréchal de camp: 99.
Ludwig Ernst, Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel, holländ. Feldmarschall: 186. 215. 331.

M.

de Machault d'Arnouville, Johann Baptist, franz. Siegelbewahrer und Marineminister: 267.
Mahmud I., türk. Sultan: 6. 7. 9. 12. 13. 26. 27. 31. 62. 63. 108. 140.
Maillebois, Marquis, Johann Baptist Franz Desmaretz, Marschall von Frankreich: 333. 335.
Mainz: siehe Johann Friedrich Karl.
*Maltzahn, Hans Dietrich von, preuss. Geh. Legationsrath, bevollmächtigter Minister am chursächs. Hofe: 9. 14. 28. 69. 70. 107. 111. 120. 141. 158. 169. 188. 209. 268. 288. 299. 300. 309. 406. 439. 440.
*Maltzahn, Hellmuth Burchard von, preuss. Geh. Legationsrath, ausserordentlicher Gesandter in Stockholm: 4. 5. 31. 41. 42. 62. 71. 84. 155. 156. 166. 177. 179. 188. 197. 198. 213. 258. 271. 305.
Mandrin, Ludwig, Strassenräuber: 204. 217.
Maria Josepha, Königin von Polen, Churfürstin von Sachsen: 20.
Maria Josepha, Dauphine von Frankreich, chursächs. Prinzessin: 342. 382.
Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen: 15. 16. 45. 55. 95. 99. 120. 127. 169. 172. 186. 199. 209. 210. 219. 232—234. 241. 244. 253. 254. 256. 259—261. 264. 268. 291. 295. 326. 328. 373. 382. 386. 405. 433. 434. 455.
Marschall von Schottland, Georg Keith, preuss. Gouverneur von Neufchatel: 434.
Martini, Kaufmann in Emden: 74.
Marwitz, David Siegmund von der, preuss. Kammerpräsident in Königsberg: 319.
*Massow, Joachim Ewald von, preuss. Etatsminister, dirigirender Minister von Schlesien: 47. 49. 53. 111. 366.
Maximilian Joseph, Churfürst von Baiern: 117. 242. 434.
Mecklenburg: siehe Christian Ludwig.
Menzel, Friedrich Wilhelm, chursächs. Cabinetskanzlist: 14. 20. 21. 56. 77. 139. 182. 196. 197. 261. 296. 297. 304. 311. 366.
Metternich, Freiherr, August Wilhelm Wolf, churköln. Oberstkämmerer: 188.
Meyerinck, Dietrich Richard von, preuss. Generalmajor und Regimentschef: 109.
*Michell, Abraham Ludwig, preuss. Legationssecretär in London: 5. 70. 88. 98. 114. 120. 122. 124. 126. 131. 137. 157. 163. 223. 256. 261. 266. 275. 293. 294. 313. 326. 328. 329. 425. 437. 452. 453. 457.
Migazzi, Graf, Christoph, österr. Gesandter in Madrid: 129. 138. 219.
Minckwitz, Freiherr, Johann Christoph, chursächs. Generallieutenant: 106. 107. 109. 118. 121. 134.
Mirepoix, Herzog, Gaston Karl Peter de Lévis, franz. Generallieutenant, Botschafter in London: 43. 65. 66. 72. 73. 77—79. 91. 92. 94. 97. 98. 102—104. 112—114. 121. 122. 145. 163—165. 167. 168. 171. 172. 180. 181. 183. 220. 224. 226. 242. 255. 410.
Mitra, franz. Grosshändler: 232.
Modena: siehe Franz III. Maria.
Mokranowski, Andreas, poln. General: 8. 263. 321.
Moldau: siehe Gika.
Moltke, Graf, Adam Gottlob, dän. Oberhofmarschall: 228. 383. 427.
Moltke, Freiherr, Joachim Christian, dän. Geh. Rath und Comitialgesandter: 385.
Montmartin, Friedrich Samuel von, sachsen-gothaischer Geh. Rath, Comitialgesandter für Sachsen-Gotha und Sachsen-Eisenach: 349.
Monzoni, Graf, modenesischer Gesandter in Paris: 314.
*Moritz, Prinz von Anhalt-Dessau, preuss. Generallieutenant: 471.
Münchhausen, Freiherr, Gerlach Adolf, hannöver. Geheimrathspräsident: 246. 295—297. 335.
Mustafa, türk. Grossvezier: 63. 85. 117.

N.

Naili Abdullah Pascha, türk. Grossvezier: 257. 323. 365.
de Narbonne, Ritter, Neffe des Grafen Bernis: 343. 344. 400.
Neipperg, Graf, Wilhelm Reinhard, österr. Feldmarschall: 95. 133. 159 — Vicepräsident des Hofkriegsrathes: 377. 433.
Newcastle, Herzog, Thomas Pelham, engl. Staatssecretär für die nordischen Angelegenheiten: 5. 37. 79. 112—114. 122. 128. 137. 171. 226. 276. 327. 363. 364. 418. 419.
Nikolai, chursächs. Kaufmann: 285.
Nivernois, Herzog, Ludwig Julius Barbon Manzini-Mazarini, Pair von Frankreich, designirter Gesandter für Dresden und Berlin: 241. 242. 245. 281. 291—293. 302. 324. 330. 337. 338. 358. 371—374. 398. 408. 409. 415. 431. 435. 436.
Nivernois, Prinzessin, Julie Helene Rosalie Manzini-Mazarini, Tochter des Herzogs von Nivernois, Gemahlin des Grafen Gisors: 242.
Noailles, Herzog, Adrian Moritz, Marschall von Frankreich: 267. 281.
Normann, Karl Ludwig von, preuss. Generalmajor: 174. 187.

O.

Obreskow, Alexei, russ. Resident in Constantinopel: 10. 11. 257.
Odujewski, Alexei, Subalternofficier in der russ. Garde: 307.
Oesterreich: siehe Joseph; Maria Theresia.
d'Ogier, Johann Franz, franz. Botschafter in Kopenhagen: 46. 274. 289. 325. 369. 379. 380. 383.
Olsuwiew, Adam, russ. Ceremonienmeister: 261.
Onzier, Franz von, schweizer Uhrmacher: 278. 307. 314.
Oranien: siehe Anna.
Osman III. Ibrahim, türk. Sultan: 7—10. 15. 24. 29—31. 42. 51. 56. 62—65. 79. 81. 85—88. 118. 119. 125. 154. 163. 177. 257. 269. 278. 290. 293. 323. 376. 393. 395—397. 442.
Osten-Sacken, Karl von der, chursächs. Kammerherr, ausserordentlicher Gesandter in Stockholm: 33.

P.

Palm, Graf, Karl Joseph, österr. Geh. Rath, Concommissar auf dem Reichstage in Regensburg: 349.
Panin, Nikita, russ. Kammerherr und Gesandter in Stockholm: 33. 58. 196. 197. 208. 209. 213. 230. 448.
Pawlowsky, Andreas Friedrich Wilhelm von, preuss. Generalauditeur und Geh. Kriegsrath: 339. 340.
Pelham, Heinrich, engl. erster Lord des Schatzes: 276. 364.
Penckler, Freiherr, Heinrich, österr. Internuntius in Constantinopel: 257. 376.
Pergen, Graf, Johann Ferdinand, österr. Geh. Rath: 349.
Perleberg, Karl, Bedienter des preuss. Gesandten in Wien: 239. 365. 390. 399.
Perraut, franz. Geschäftsträger in der Türkei: 157.
Peter, Grossfürst-Thronfolger von Russland, Herzog von Holstein-Gottorp: 269. 328. 439.
*Peyssonel, Graf, Karl, Archäologe, franz. Consul in Smyrna: 157. 407. 421.
Pfalz: siehe Karl Theodor.
Philipp Anton, Herzog von Calabrien, Sohn des Königs beider Sicilien: 56.
Philippine Charlotte, Herzogin von Braunschweig, geb. Prinzessin von Preussen: 210. 247. 255. 296. 379.
Plesmann, Karl Otto, preuss. Legationssecretär in Dresden: 14. 131.
Plomgreen, Thomas, schwed. Commercienrath und Bürgermeister in Stockholm: 39. 40.
*Plotho, Edler von, Erich Christoph, preuss. Etatsminister, brandenb. Comitialgesandter: 41. 348. 349. 385.
*Podewils, Graf, Heinrich, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 12. 42. 45. 47. 60. 73. 81. 105. 119. 132. 178. 280. 300. 357. 376. 394. 396. 397. 435.
Pompadour, Marquise, Jeanne: 1. 78. 168. 228. 232. 261. 267. 292. 347. 360. 372. 381. 388. 409. 410.
Porter, Jakob, engl. Botschafter in Constantinopel: 10. 11. 65. 66. 86. 257. 289—291.

Portugal: siehe Joseph Emanuel.
Preussen: siehe Anna Elisabeth Luise; August Wilhelm; Ferdinand; Friedrich Wilhelm I.; Philippine Charlotte; Sophie Dorothee; Sophie Dorothee Marie; Ulrike; Wilhelmine.
Pritz, Hans Samuel von, preuss. Oberst: 139.
de La Puebla, Graf, Anton de Portugal, österr. Feldmarschalllieutenant, ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 18. 55. 69. 110. 340.

R.

Raab, Graf, Karl Joseph, österr. wirkl. Geh. Rath, Gesandter im niedersächs. Kreise: 349.
Rasumowski, Graf, Alexei, russ. Oberjägermeister: 42. 65.
Rechteren, Graf, Friedrich Wilhelm, holl. Generalmajor: 149. 150. 164.
*Rechteren, Graf, Reinhard Burchard Rüdiger, holl. Oberamtmann zu Herzogenbusch: 149. 150. 164.
Rehling, Gottlieb, preuss. Grenadier: 123.
Rehnitz, preuss. Hofrath: 19.
Reichenbach, Graf, Heinrich Leopold, preuss. Legationsrath: 13.
Reischach, Freiherr, Thaddäus, österr. ausserordentlicher Gesandter im Haag: 102. 236.
Rex, Graf, Karl August, chursächs. Conferenzminister: 436.
Rexin; siehe Haude.
Robinson, Thomas, engl. Staatssecretär für die südlichen Angelegenheiten: 112. 113. 168. 171. 181. 242. 327.
Rohd, Johann Jakob von, preuss. Etatsminister, ehemaliger ausserordentlicher Gesandter in Stockholm: 82.
Rouillé, Anton Ludwig, Graf de Jouy, franz. Staatssecretär des Auswärtigen: 1. 13. 27. 29. 36. 60. 73. 78. 83. 84. 86. 87. 89. 93. 99. 102—104. 107. 113—115. 122. 129. 134. 143—145. 148. 152. 156. 157. 165. 168. 172. 173. 193. 199. 220. 228. 230. 232. 241—243. 245. 257. 258. 266. 267. 281—283. 286. 287. 291. 293. 294. 302. 316—318. 329. 341—344. 347. 350. 357. 358. 368. 380. 382. 388. 400 407. 409. 410. 426. 451. 452. 454—456.
von Rosières, baireuth. Rath: 186.
Russland: siehe Elisabeth; Peter.
Rutowski, Graf, Friedrich August, chursächs. Feldmarschall: 309.
Ryszewski, russ. Legationssecretär in Warschau: 203.

S.

Sachsen, Graf von, Moritz Arminius, Generalmarschall von Frankreich: 92.
Chur-Sachsen: siehe August III.; Maria Josepha; Maria Josepha.
Sachsen-Gotha: siehe Auguste.
Sachsen-Hildburghausen: siehe Joseph Maria Friedrich Wilhelm.
Sachsen-Weimar: siehe Ernst August Constantin.
Said Effendi, türk. Grossvezier: 393. 455.
Saint-Séverin-Aragon, Graf, Alfons Maria Ludwig, franz. Staatssecretär: 344.
Saint-Simon, Marquis, franz. Emissär in London: 357. 360.
Saunders (sic), engl. Statthalter in Madras: 149.
Sandwich, Graf, Johann Montagu, engl. erster Lord der Admiralität: 122.
Sardinien: siehe Karl Emanuel.
Sartirana, Graf, sardin. Botschafter in Paris: 204.
Saul, Ludwig Ferdinand von, chursächs. Legationsrath: 385.
Scharffenberg, Fromholz, preuss. Unterofficier: 305.
von Scheelen (sic), geb. von Steinäcker: 291.
Schlabrendorff, Freiherr, Ernst Wilhelm, preuss. Kammerpräsident in Magdeburg, dann dirigirender Minister von Schlesien: 366. 386.
Schmettau, Graf, Waldemar, dän. Generalmajor: 304.
Schmettau, Gräfin, Marie Johanne: 69.
Schmidtseck, Wilhelm von, preuss. Hauptmann: 17. 18.
Schmidtseck, Sophie von, Gemahlin des Hauptmanns von Schmidtseck: 19.
Schulenburg, Graf von der, Werner, dän. Ober-Kriegsrath und Feldmarschall: 304.
Schuwalow, Graf, Peter, russ. Genera und Senator: 262.

Schwartzenau, Joachim Ludwig von, hessen-darmstädt. Geh. Rath und Comitialgesandter, Vertreter für Sachsen-Weimar, Holstein-Gottorp, Baden-Durlach und -Hochberg: 349. 350.
Schweden: siehe Adolf Friedrich; Friedrich; Friedrich Adolf; Gustav; Karl XI.; Karl XII.; Karl; Ulrike.
Schwedt: siehe Anna Elisabeth Luise; Friederike Dorothee Sophie; Friedrich Wilhelm; Sophie Dorothee Marie.
*Schwerin, Graf, Kurt Christoph, preuss. Feldmarschall: 116. 147. 148.
Séchelles, Johann Moreau de, franz. Generalcontroleur der Finanzen: 1. 36. 89. 312.
Seckendorff, Freiherr, Christoph Ludwig Johann, ansbach. Etatsminister: 409.
Serbelloni, Graf, Johann Baptist, österr. General der Cavalerie: 160.
Servandoni, Johann Hieronymus, Architekt und Maler: 35. 56.
Seyferth, Joseph von, böhm. Deputationsrath: 96.
Sicilien: siehe Karl III.; Philipp Anton.
Siedlenicki, Graf, Karl, poln. Krongrossschatzmeister: 158.
Sillen, Georg, schwed. Commissionssecretär in Constantinopel: 61. 63. 64. 69.
Sinzendorff, Graf, Ludwig Friedrich Julius, österr. Kammerherr, Specialgesandter am russischen, dann am schwedischen Hofe: 339.
Soliman I., türk. Sultan: 51. 63.
*Solms, Graf, Victor Friedrich, preuss. Geh. Legationsrath, ausserordentlicher Gesandter in Stockholm: 4. 5. 13. 31. 71. 124. 156. 162. 175. 176. 179. 188. 190. 191. 197. 237. 308. 341. 400. 451. 452.
Sophie Dorothee, Königin-Mutter von Preussen: 310.
Sophie Dorothee Marie, Markgräfin von Brandenburg-Schwedt, geb. Prinzessin von Preussen: 210.
Sophie Karoline Marie, braunschweig. Prinzessin: 192. 210. 225. 243. 246. 248. 250. 251. 263. 303. 379. 381. 398. 414. 425. 450. Vergl. S. 303 Anm. 2.
Sorba, Augustin Paul Dominicus, genues. bevollmächtigter Minister in Paris: 348.
Soto-Mayor, Marquis, Jakob Mazones de Lima, span. Botschafter in Paris: 86.
Spanien: siehe Ferdinand VI.
Splitgerber, David, Bankier in Berlin: 329.
Starhemberg, Graf, Georg Adam, Reichshofrath, österr. bevollmächtigter Minister in Paris: 286. 344. 347. 382. 389.
Stormont, Viscount, David Murray, designirter engl. Gesandter für den chursächs. Hof: 454.
Streckeisen, Johann Georg, preuss. Consul in Bordeaux: 89.
Ström, Anhänger der schwed. Hofpartei: 39.
van Swart, holl. Gesandter in Russland: 430.
Szekely, Michael von, preuss. Oberst: 38.

T.

Tessin, Graf, Karl Gustav, schwed. Reichsrath: 161. 271.
Thomas, franz. Ingenieurofficier: 67.
Titley, Walther, engl. Gesandter in Kopenhagen: 369.
*de La Touche, Ritter, franz. Maréchal de Camp, bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 6. 40. 55. 141. 146. 154. 155. 170. 185. 186. 188. 211. 224. 231. 242. 267. 339. 341. 435. 436.
Trapezunt, Pascha von: 63.
Treskow, Joachim Christian von, preuss. Generalmajor: 35. 365.
Tschernyschew, Graf, Peter, russ. Gesandter am engl. Hofe: 9.
Türkei: siehe Mahmud I.; Osman III. Ibrahim; Soliman I.
Tyrawley, Lord, Jakob O'Hara, engl. Diplomat: 450.
Tyrconnell, Earl, Richard Franz Talbot, franz. Maréchal de Camp, bevollmächtigter Minister am preuss. Hofe: 36.

U.

Uchlander, Christian Friedrich von, preuss. Generalmajor: 305.
Ursinus, Erhard, preuss. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath: 50. 57.

Luise Ulrike, Königin von Schweden, geb. Prinzessin von Preussen: 2. 3. 33. 34. 36. 40. 44. 58. 67. 68. 71. 76. 80. 82. 83. 89. 90. 100. 116. 124. 130. 135. 136. 147. 150. 151. 156. 161. 165. 166. 175. 190. 191. 212—214. 229. 230. 271. 273. 368. 369. 429. 433. 447. 448. 454.

Ulrike Luise, Landgräfin von Hessen-Darmstadt: 438.

V.

Valory, Marquis, Veit Heinrich Ludwig, franz. Generallieutenant: 231. 242.

*Varenne, Marquis, Albert Friedrich, preuss. Hauptmann: 423. 424. 426.

*Vergennes, Ritter, Karl Gravier, franz. Gesandter in Constantinopel: 36. 41—43. 56. 62. 83. 87. 103. 157. 194. 202. 211. 218. 257. 258. 291. 293. 324. 339. 367. 392—396. 406—408. 421—423. 426. 442. 445. 455.

von Vieval, sächs. Edelmann: 139.

de La Ville, Johann Ignaz, Abt, Commis im franz. Ministerium des Auswärtigen: 78.

Villiers, Thomas, engl. Diplomat: 132. 133. 450.

Villiers, Sohn des Thomas Villiers: 132. 133.

Vockerodt, Johann Gotthilf, preuss. Geh. Cabinetsrath: 54. 61. 349. 354.

W.

Walpole, Robert, Graf von Orford, engl. Staatsmann: 276. 365.

*Warendorff, Konrad Heinrich, preuss. Geh. Rath im Departement der auswärtigen Affairen: 15. 55.

von Wartenberg, preuss. Hauptmann: 19.

Wassaf Abdullah, türk. Mufti: 290.

Wedell-Friis, Graf, Erhard, dän. Gesandter in Paris: 380.

Weingarten, Leopold von, österr. Legationssecretär in Berlin: 110.

Welieddin, türk. Kiaja: 314.

Wietersheim, Leopold Friedrich Ludwig von, preuss. Generalmajor und Regimentschef: 109. 141.

*Wilhelm, regierender Landgraf von Hessen-Cassel: 30. 46. 54. 61. 70. 79. 88. 132. 142—146. 155. 172. 173. 184. 185. 226. 243. 355. 443.

*Wilhelmine, Markgräfin von Brandenburg-Baireuth, geb. Prinzessin von Preussen: 69—72.

Wilhelmine Karoline, dän. Prinzessin: 443. 444.

Williams, Karl Hanbury, engl. Gesandter am chursächs. Hofe: 67. 77. 107 — am russ. Hofe: 118. 124. 126. 127. 133—135. 139. 163. 196. 262. 269. 274. 279. 284. 285. 298. 326—328. 350. 388. 431.

Winterfeldt, Hans Karl von, preuss. Generalmajor: 139.

Wolkow, russ. Conferenzsecretär: 85. 285.

Woronzow, Graf, Michael, russ. Vicekanzler: 10. 261. 284. 285.

Wrede, Freiherr, Fabian, schwed. Reichsrath: 32—34.

Württemberg: siehe Friederike Dorothee Sophie; Friedrich Eugen; Karl Eugen; Ludwig.

*Wulfwenstjerna, Gustav von, schwed. ausserordentlicher Gesandter in Berlin: 61. 69. 155. 176—178. 184. 205. 276. 298. 318. 383. 451. 454.

Y.

Yorke, Joseph, engl. Oberst, ausserordentlicher Gesandter im Haag: 102. 236. 298. 311. 371.

Ysenburg, Prinz, Friedrich Wilhelm: 50.

Z.

von Zöhrer, österr. Geschäftsträger in London: 256.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.

A.

August Wilhelm, Herzog von Braunschweig-Bevern: Nr. 6580.

B.

Benoît: Nr. 6683. 6716. 6746. 6790. 6798. 6859. 6929. 6935. 6945. 7013.
Borcke, Friedrich Wilhelm von: Nr. 6639. 6901.

C.

Celsing: Nr. 6603. 6954. 7067. 7123.
Christian Ludwig, Herzog von Mecklenburg-Schwerin: Nr. 6989.

D.

Departement der auswärtigen Affairen: Nr. 6585. 6593. 6604. 6611. 6612. 6626. 6644. 6666. 6671. 6709. 6724. 6730. 6770. 6773. 6805. 6807. 6893. 6979. 6992. 7012. 7029. 7032. 7037. 7038. 7043. 7052. 7053. 7061. 7062. 7087.
Dahrl: Nr. 6635.

E.

Eichel: Nr. 6613. 6744. 6825. 6826. 6920.

F.

Ferdinand, Herzog von Braunschweig: Nr. 6672. 6842. 6878. 6894. 6921. 6931. 7144.
Finckenstein: Nr. 6799. 6827—6829. 6836. 6838—6840. 6848. 6867. 6874. 6977. 6978. 7008. 7088.
Fouqué: Nr. 6616.
Friedrich, Markgraf von Baireuth: Nr. 7094. 7118.
Friedrich, Erbprinz von Hessen-Cassel: Nr. 6801.
Friedrich Eugen, Herzog von Württemberg: Nr. 6821.
Fürst: Nr. 6636. 6702. 6771. 6973.

G.

Generaldirectorium: Nr. 6583.
Gisors: Nr. 6582.
Goltz: Nr. 7104.
Gotter: Nr. 6980.

H.

Häseler: Nr. 6634. 6676. 6682. 6729. 6752. 6803. 6822. 6847. 6858. 6869. 6897. 6930. 6944. 6950. 6964. 6969. 6981. 6987. 6998. 7011. 7017. 7047. 7069. 7083. 7101. 7116. 7129. 7130. 7156. 7158.
Haude: Nr. 6598. 6602. 6860.
Hecht: Nr. 6862. 7140.
Hellen: Nr. 6628. 6643. 6653. 6665. 6698. 6699. 6712. 6782. 6809. 6810. 6823. 6837. 6849. 6865. 6881. 6885. 6890. 6898. 6908. 6910. 6938. 6960. 6961. 6976. 6985. 6995. 7003. 7006. 7036. 7072. 7093. 7107. 7126.
Hornn: Nr. 7050.

K.

Karl, regier. Herzog von Braunschweig: Nr. 6914. 6922—6924. 6936. 6948. 6966. 6984. 7024—7026. 7080. 7081. 7097. 7113. 7124. 7135. 7152. 7159.
Kircheisen: Nr. 7009.
Klinggräffen: Nr. 6586. 6591. 6595. 6608. 6614. 6621. 6629. 6633. 6641. 6649. 6654. 6658. 6659. 6669. 6674. 6680. 6688. 6691. 6697. 6701. 6706.

6715. 6720. 6727. 6734. 6739. 6747. 6749. 6757. 6763. 6766. 6776. 6786. 6789. 6797. 6802. 6812. 6815. 6819. 6830. 6833. 6845. 6850. 6856. 6864. 6872. 6883. 6884. 6895. 6906. 6912. 6917. 6926. 6932. 6939. 6943. 6951. 6957. 6972. 6999. 7002. 7005. 7014. 7020. 7021. 7028. 7035. 7046. 7055. 7058. 7065. 7071. 7076. 7077. 7085. 7091. 7099. 7106. 7111. 7115. 7128. 7131. 7137. 7149. 7154. 7162. 7166.

Knyphausen: Nr. 6579. 6587. 6592. 6606. 6609. 6618. 6627. 6631. 6642. 6655. 6661. 6670. 6678. 6685. 6689. 6692. 6696. 6700. 6707. 6714. 6719. 6726. 6733. 6738. 6745. 6750. 6758. 6764. 6768. 6774. 6781. 6787. 6788. 6796. 6808. 6811. 6814. 6820. 6843. 6855. 6871. 6882. 6886. 6891. 6899. 6904. 6918. 6927. 6933. 6941. 6942. 6952. 6959. 6967. 6971. 6974. 6983. 6990. 6997. 7001. 7007. 7015. 7016. 7023. 7034. 7040. 7044. 7056. 7059. 7073. 7074. 7078. 7082. 7090. 7100. 7110. 7127. 7133. 7139. 7150. 7153. 7161. 7165.

L.

Lehwaldt: Nr. 6599. 6909.

Ludwig XV., König von Frankreich: Nr. 6834.

M.

Maltzahn, Hans Dietrich von: Nr. 6596. 6601. 6610. 6617. 6650. 6663. 6667. 6677. 6687. 6704. 6718. 6732. 6743. 6753. 6759. 6765. 6767. 6777. 6806. 6816. 6832. 6846. 6851. 6863. 6879. 6888. 6889. 6900. 6907. 6916. 6934. 6940. 6946. 6962. 6963. 6970. 6975. 6986. 6994. 7004. 7010. 7022. 7030. 7048. 7049. 7057. 7066. 7070. 7075. 7086. 7092. 7102. 7103. 7105. 7114. 7134. 7143. 7155. 7163.

Maltzahn, Hellmuth Burchard von: Nr. 6581. 6594. 6615. 6619. 6623. 6632. 6652. 6662. 6675. 6681. 6693. 6708. 6711. 6728. 6742. 6751. 6760. 6761. 6780. 6784. 6795. 6804. 6824. 6841. 6854. 6866. 6870. 6876. 6902. 6903.

Massow: Nr. 6651. 6673. 6703. 6861. 6868.

Michell: Nr. 6590. 6605. 6620. 6622. 6630. 6648. 6660. 6668. 6679. 6695. 6705. 6713. 6725. 6737. 6748. 6756. 6762. 6775. 6785. 6813. 6818. 6831. 6835. 6844. 6857. 6873. 6880. 6887. 6892. 6896. 6905. 6911. 6915. 6925. 6937. 6953. 6958. 6968. 6982. 6996. 7019. 7027. 7039. 7045. 7054. 7060. 7064. 7089. 7098. 7112. 7119. 7125. 7136. 7148. 7160.

Moritz, Prinz von Anhalt-Dessau: Nr. 6717.

P.

Peyssonel: Nr. 7121.

Plotho: Nr. 6640. 6755.

Podewils: Nr. 6584. 6588. 6589. 6597. 6600. 6607. 6624. 6625. 6637. 6638. 6645—6647. 6656. 6657. 6664. 6686. 6690. 6710. 6721—6723. 6731. 6735. 6736. 6740. 6741. 6754. 6769. 6772. 6778. 6791—6794. 6799. 6817. 6852. 6853. 6875. 6913. 6919. 6947. 6955. 6956. 6978. 6991. 7000. 7008. 7031. 7041. 7042. 7051. 7063. 7088. 7095. 7108. 7109. 7141. 7142. 7145—7147. 7151.

R.

Rechteren, Graf, Reinhard: Nr. 6783.

Rexin: siehe Haude.

S.

Schwerin: Nr. 6779.

Solms: Nr. 6877. 6928. 6949. 6965. 6988. 7018. 7033. 7068. 7079. 7084. 7117. 7132. 7138. 7157. 7164.

T.

La Touche: Nr. 6694.

V.

Varenne: Nr. 7120.

Vergennes: Nr. 7122.

W.

Warendorff: Nr. 7096.

Wilhelm, Landgraf von Hessen-Cassel: Nr. 6800.

Wilhelmine, Markgräfin von Baireuth: Nr. 6993.

Wulfwenstjerna: Nr. 6684.

SACHREGISTER.

ANSBACH. Subsidienvertrag des Markgrafen von Ansbach mit England: Seite 391. 392. 409. 410. — Abhängigkeit des ansbachischen Ministeriums vom wiener Hofe 409. 410.

BAIERN. Lockerung des Verhältnisses Baierns zu England und Oesterreich 117. — Die Frage eines französisch-baierschen Subsidienvertrages 117. 185. 312. — Geringer Nutzen eines Vertrages mit Baiern für Frankreich 242. 434. — Verhandlungen Englands mit Baiern 275. 312.

Streitigkeiten Baierns mit Oesterreich um die Herrschaft Wasserburg 45.

BAIREUTH. Reise des Markgrafen und der Markgräfin von Baireuth nach Frankreich 69. 72. — Gerüchte von einem Uebertritt des Markgrafen und der Markgräfin zur katholischen Religion. Dementi der Gerüchte durch Friedrich II. 69—72.

Bekanntwerden des geheimen Subsidienvertrages Baireuths mit Frankreich 186. 391. — Wunsch des Markgrafen, den Vertrag mit Frankreich zu erneuern 417. 418. — Klagen des Markgrafen von Baireuth über die Nichtbeachtung der brandenburgischen Familienverträge seitens des ansbacher Hofes 391. 392. 417; vergl. 409.

BRAUNSCHWEIG. Vertrauensstellung des Herzogs von Braunschweig zu Friedrich II. 192. 193. 225. 249—252. 254. 255. 263. 264. 273. 286. 287. 303. 337. 414. 425. 431. — Vermittelung des Herzogs von Braunschweig für die Einleitung der englischen Verhandlungen mit Preussen behufs der Neutralität Hannovers: siehe England. — Reise der Herzogin von Braunschweig an das Hoflager Georg's II. zu Hannover 210; vergl. 296. 379. — Beschwerden Friedrich's II. über die Haltung des braunschweigischen Ministeriums bei den preussischen Handelsdifferenzen mit Sachsen 431. 432. 449. — Grenzstreitigkeiten zwischen Preussen und Braunschweig 444. — Gesuch des Prinzen Ferdinand von Braunschweig bei Friedrich II. um Aufbesserung seiner pecuniären Verhältnisse 214. 215.

Bekanntwerden des geheimen Subsidienvertrages Braunschweigs mit Frankreich 186. 192. 193. — Die Frage der Fortdauer des Subsidienverhältnisses zu Frankreich. Verwendung des Königs von Preussen für Braunschweig 192. 193. 225. 237. 238. 243. 246. 250. 251. 380. 381. 398; vergl. 437.

Bemühungen Englands, den braunschweigischen Hof auf seine Seite zu ziehen 192. 193. 225. 237. 238. 243. 246. 247. 249—251. 381. — Gerüchte von einem Abkommen zwischen Braunschweig und England 322. 380. 409. — Project einer Vermählung des Prinzen von Wales mit der Prinzessin Sophie Karoline Marie von Braunschweig 192 (vergl. S. 303 Anm. 2). 210. 225. 243. 246—252. 254. 263. 272. 303. 331. 379. 381. 398. 414. 425. 450.

CORSICA. Friedrich's II. Ablehnung der ihm angebotenen Krone Corsicas 348.

DÄNEMARK. Unberechenbarkeit und Aengstlichkeit der dänischen Politik 46. 195. 300. 320. 446; vergl. 289. — Scheitern des Projects einer dänischen Heeresvermehrung 313.

Bernstorff und Moltke als Nebenbuhler am dänischen Hofe 228. 383. 427. — Bernstorff's Hinneigung zu England 228. 434. — Beziehungen des Grafen Dehn zu dem preussischen Gesandten 131. — Friedrich's II. Urtheil über Schmettau 304.

Die Frage einer Allianz zwischen Preussen und Dänemark 46. 374. — Friedrich II. beansprucht die Beihülfe Frankreichs zur Einleitung der Verhandlungen 223. 282; vergl. 232. — Anregung eines Handelsvertrages zwischen Preussen und Dänemark 77. — Dementi der Gerüchte über eine Lockerung des Verhältnisses zwischen Preussen und Frankreich 401. 428; vergl. 160. — Gerüchte in Dänemark über russische und preussische Rüstungen 117. 274.

Dänemarks Stellung zu dem Conflicte zwischen England und Frankreich: Bedrohung des dänischen Handels durch die englischen Kaper 274. 301. 320. 325. 369. — Entfremdung zwischen Dänemark und England 228. 325. 369. 370. — Der Gedanke einer dänischen Flottendemonstration gegen England und einer maritimen Union mit Schweden 273. 274. 304. 339. 372. — Bemühungen des französischen Botschafters Ogier in Kopenhagen 274. 289. 325. 369. 370. 383. — Ablehnende Haltung Dänemarks den französischen Projecten gegenüber 380. 34. — Vorschläge Friedrich's II. an Frankreich, Dänemark für eine Diversion gegen Hannover zu gewinnen 228. 232. 244; vergl. 266. 282.

Beunruhigung Dänemarks durch die Stellung des Grossfürsten-Thronfolgers als Herzogs von Holstein-Gottorp 201. 269; vergl. 46. — Versuche zur Herbeiführung eines Ausgleichs 200. 201. — Der Plan eines russischen Truppentransportes über Lübeck nach Hannover eine drohende Gefahr für Dänemark 266. 269. 286. 289. 300. 320. 369. 416. 446. 449. — Gerücht von dem Erscheinen einer russischen Flotte im Sunde 259.

Differenzen Dänemarks mit Spanien 200. 380. — Sendung des peruanischen Emissärs Ignation von Campo Santo nach Kopenhagen 29.

Anknüpfung von Beziehungen zwischen Dänemark und der Pforte 162. 383. 384.

Dänische Garantie der protestantischen Assecurationsacte für Hessen-Cassel 46. — Project einer Familienverbindung zwischen dem dänischen und hessen-casselschen Fürstenhause 443. 444.

Ablehnende Haltung Friedrich's II. gegen des preussischen Gesandten von Häseler Versetzung oder Verabschiedung 25. 26. 80. 81. 345. 352. — Streitigkeiten preussischer Werber mit dem dänischen Major von Arragona in Hamburg 435. — Beschwerden des dänischen Gesandten von Ahlefeldt in Berlin über das Benehmen preussischer Hofbedienten 321. — Umtriebe des dänischen Legationsrathes von Gössel in Berlin zur Anwerbung preussischer Handwerker für Dänemark 353. 354.

ENGLAND-HANNOVER. Aeusserungen Friedrich's II. über König Georg II. 414 — desgl. über die englische Nation 377; vergl. 337. — Reise König Georg's nach Hannover im Sommer 1755 88. 89. 102. 128. 133. 136. 137. 146. 151. 152. 167. 180. 245. 273. 287. 302. 313. 315. 326. — Unzufriedenheit in England über die Reise des Königs 146; vergl. 210. — Thätigkeit Georg's II. in Hannover zur Vermehrung des englischen Einflusses in Deutschland 193. 194. 200. 204. 210. 224; vergl. 137. 167. 226. 227. — Differenzen zwischen Georg II. und der verwittweten Prinzessin von Wales 379. 397—399.

Unsicherheit der leitenden Stellung Newcastle's 65. 122. 128. 327. 363. 364. — Fox als Nebenbuhler Newcastle's 5. 327. — Verfrühte Nachricht von Fox' Eintritt in den Geheimen Rath 5. — Fox' Ernennung zum Staatssecretär an Stelle Robinson's 326. 327. 363. — Bericht Michell's über Fox' Persönlichkeit 363. 364 — desgl. über die Haltung englischer Minister im allgemeinen 364. — Nachrichten von einem Ausscheiden Carteret's und Legge's aus dem Geheimen Rath 441.

Rede Georg's II. bei der Eröffnung des Parlamentes im November 1754 26. — Vertagung des Parlamentes 146. — Eröffnungsrede Georg's II. im November 1755 398—400; vergl. 427. — Zustimmungsadressen beider Kammern 428; vergl. 412. 413.

Günstige Lage der englischen Finanzen beim Ausbruch des Krieges gegen Frankreich 233. 275. 276. — Erkundigungen Friedrich's II. nach dem Zustande der englischen Finanzen 200. 233. 276; vergl. 280 — desgl. nach der Rückwirkung des Erdbebens von Lissabon auf Englands Handel und Credit 425. 432; vergl. 433.

Verstimmung der englischen Regierung gegen Oesterreich wegen der Haltung desselben in der Barrièrefrage 5. 38; vergl. 152 — Die Frage der Unterstützung Englands durch Oesterreich in dem Kriege gegen Frankreich: siehe bei Oesterreich. — Bemühungen der englischen Regierung, Holland zum Anschluss an England zu bewegen: siehe bei Holland. — Subsidienverhandlungen mit Ansbach, Baiern, Braunschweig, Hessen-Cassel, Russland, Chur-Sachsen, Sachsen-Gotha: siehe bei diesen Staaten.

Unterhandlungen des englischen Ministeriums mit Mirepoix zur Beilegung der Differenzen mit Frankreich, Ausbruch des See- und Colonialkrieges, Haltung des englischen Ministeriums und der englischen Nation Frankreich gegenüber: siehe bei Frankreich. — Conflict mit Frankreich in Ostindien 149; vergl. 51. 52. 89.

Beziehungen Englands zu Dänemark, Spanien, Türkei: siehe bei diesen Staaten.

Austausch von Höflichkeitsbezeugungen zwischen dem englischen Ministerium und dem Könige von Preussen bei Gelegenheit der preussischen Garantie für die hessischen Religionsverschreibungen 37. 79. — Die Frage der Beilegung der preussisch-englischen Differenzen wegen der Schädigung der preussischen Handelsschifffahrt durch englische Kaper und wegen der hannöverischen Ansprüche auf Ostfriesland 248. 249. 338. 351. 387. 419. — Einholung einer Erklärung von dem englischen Ministerium hinsichtlich des Begriffs der Contrebande 363. 364; vergl. 412. 413. — Benachrichtigung der preussischen Kaufmannschaft von den Beschlüssen der englischen Regierung in Betreff der Kaperei 319; vergl. 238.

Ansiedlungen englischer Fabrikanten auf preussischem Gebiete 39. 75. — Reise des jüngern Villiers nach Berlin 132. 133. — Durchreise des englischen Gesandten für Petersburg, Williams, durch Berlin 163. — Zufriedenheit Friedrich's II. mit der Berichterstattung des preussischen Gesandten in London 131—133.

Vorverhandlungen des Westminster-Vertrages:

Vermittelnde Thätigkeit des Herzogs von Braunschweig zwischen dem Cabinet des Königs und dem hannöverischen, resp. englischen Ministerium: Schreiben des hannöverischen Präsidenten von Münchhausen an den Herzog (7. August in Potsdam): Die Verwendung des Herzogs in Anspruch genommen, um Friedrich II. zu der Erklärung zu bewegen, dass er den König von England in der Vertheidigung Hannovers nicht hindern werde 246. 247. — Antwort Friedrich's II. 247—249. — Schreiben des Herzogs (11. August) in Betreff der Vorschläge des englischen Ministers Holdernesse: Die Verwendung des Herzogs beansprucht, um von Friedrich II. das formelle Versprechen zu erlangen, dass er weder direct noch indirect etwas gegen Hannover unternehmen, den Franzosen keine Hülfe bei etwaigen Unternehmungen gegen Deutschland leisten, den Vertheidigungsmaassregeln Georg's II. keinerlei Schwierigkeiten entgegenstellen, Frankreich an einer Invasion Hannovers hindern werde 251. 252. — Ostensible Antwort des Königs 252—254; vergl. 263. 264. — Vertrauliches Begleitschreiben an den Herzog 254. 255. — Aufnahme des ostensibeln Schreibens seitens des englischen Ministeriums. Wunsch, die Absichten Friedrich's II. für den Fall eines französischen Angriffes gegen Hannover genauer zu erfahren 272; vergl. 295—298. — Dilatorische Antwort des Königs (25. August) 273. — Neue Antwort des Königs (1. September): Geneigtheit, die Neutralität Hannovers eventuell zu garantiren; Forderung, dass das englische Ministerium sich deutlicher erkläre „en me faisant des propositions acceptables" 286. 287; vergl.

302. 303. — Uebersendung der englischen Rechtsdeduction. Anfrage Holdernesse's bei dem Herzoge von Braunschweig in Betreff der „propositions acceptables" 330—332. — Ostensible Antwort des Königs in vierfacher Redaktion (13. October) 332—336. — Vertrauliches Begleitschreiben an den Herzog 337. — Verzögerung der Antwort Holdernesse's 379. 398. — Antwort Holdernesse's (21. November): Uebersendung der Rede Georg's II. bei Eröffnung des Parlamentes und der Adressen der englischen Kammern; Aufklärung über die rein defensive Tendenz des englisch-russischen Vertrages; Wunsch einer Verständigung in Betreff der Sendung eines englischen Gesandten nach Berlin 413; vergl. 332. — Antwort des Königs 414; vergl. 425.

Fortführung der Verhandlungen durch den preussischen Gesandten in London: Mittheilung des mit Russland abgeschlossenen Vertrages durch Holdernesse; Insinuationen des englischen Ministeriums an Michell: Bereitwilligkeit zur Erneuerung der englischen Garantie für Schlesien und zur Beilegung der noch bestehenden Differenzen mit Preussen; Wunsch der Mitwirkung Friedrich's II. zur Erhaltung des Friedens in Deutschland (Ende November) 418. 419; vergl. 425. 445. — Antwort des Königs: Propositionen zu einem Neutralitätsvertrage; Einwilligung zu der formellen Wiederaufnahme der diplomatischen Beziehungen mit England (7. December) 418—420.

Neben den Hauptverhandlungen laufende Correspondenz des preussischen Ministeriums mit dem hannöverischen Ministerium resp. dem Landgrafen von Hessen-Cassel: Anfrage des hannöverischen Ministeriums bei dem preussischen in Betreff der Neutralität Hannovers 345. 346. — Weisung Friedrich's II. zu einer ausweichenden und möglichst „ohnverständlichen" Antwort 345. 346. — Erster Entwurf zu der Antwort 349. 350. — Zweiter Entwurf 354. — Dritter Entwurf 361. 362. — Vierter Entwurf 362. 363. — Vorschiebung des Landgrafen von Hessen durch das hannöverische Ministerium 355. 356.

Vorsichtige Haltung Friedrich's II. bei der Verhandlung mit England 247. 254. 255. 273. 303. 330. 331. 345. 346. 349. 350. 354. 355. 361. 362. 363. 413. 414. — Argwohn gegen ein verdecktes Spiel der Engländer 337. 398. 414; vergl. 431. — Anfrage bei Michell hinsichtlich der Gesinnungen Englands Preussen gegenüber (12. August) 255; Antwort 301. — Neue Anfragen bei Michell in Betreff der Denkungsart des englischen Ministeriums über die preussische Garantie Hannovers (2. September) 289. (13. September) 301. 302. (23. September) 312; Antworten Michell's 338. 350. 351. — Wunsch des Königs die mit England bestehenden Differenzen bei Gelegenheit der Neutralitätsverhandlungen beigelegt zu sehen: Entsprechende Insinuationen durch den Herzog von Braunschweig 248. 249, desgl. durch Michell 338. 350. 351. — Gutachten Michell's 387. — Antwort des englischen Ministeriums 419. — Die Frage der Sendung eines englischen Gesandten an den preussischen Hof 332. 413. 419. 442. 443. 450.

Mittheilung der zwischen dem Cabinet des Königs und dem englischen Ministerium geführten Verhandlungen an das preussische Cabinetsministerium (Mitte December) 435. 436. 438. 439 — desgl. an Knyphausen 445. — Friedrich II. lässt dem französischen Minister Rouillé die Mittheilung der ihm gemachten Eröffnungen an den Herzog von Nivernois in Aussicht stellen 302.

Gerüchte in den Nachbarstaaten über preussisch-englische Unterhandlungen: in Dänemark (Mitte Mai) 160; vergl. 401 — in Holland 164 283. 303 — in Sachsen, resp. unter den sächsischen und österreichischen Gesandten am Hofe zu Hannover 295—298 — in Oesterreich 322 — in Frankreich 374. 408. 409.

FRANKREICH. Austausch von Höflichkeitsbezeugungen zwischen Friedrich II. und Ludwig XV. 183. — Ludwig XV. und die auswärtige Politik Frankreichs 442. 443; vergl. 387. 400. — Antheilnahme des Dauphin und seiner Gemahlin an den Unterhandlungen mit Sachsen 342. 382. — Friedrich's II. Wunsch einer Annäherung des preussischen Gesandten an Conty 29. — Einfluss der Marquise von Pompadour

am französischen Hofe 292. 293. 409. 410. — Weisungen an den preussischen Gesandten zur Berichterstattung in Betreff der Marquise 228. 232. 261. 347. 360. 381. 388. — Abneigung der Pompadour gegen kriegerische Verwickelungen 168. 372. 410; vergl. 261. 360. — Einverständniss der Pompadour mit dem Plane, den Krieg auf die See zu beschränken 267. — Ihre Hinneigung zu England 232. 261. 292. 347. 381. 410. — Nachrichten über die Anlegung von Geldern der Marquise in englischen Banken 381. 410. 411. — Beziehungen der Pompadour zu Albemarle 1 — zu Bernis 78. 292. 293. 409 — zu Nivernois 292. 293. 409 — zu Belle-Isle 293 — zu Mirepoix 168. 410. — Nachrichten über bevorstehende Veränderungen im französischen Ministerium 287. 312. — Eintritt Séchelles in den Conseil 36. — Ausscheiden St. Séverin's aus dem Conseil 344. — Bernis als eventueller Nachfolger Rouillé's 78. 287. — Gerüchte von einer Absetzung Bussy's 1. — Ersetzung Bussy's in der englischen Abtheilung des auswärtigen Ministeriums durch den Abbé La Ville 78. 87. — Bussy als französischer Gesandter in Hannover 224. 226; vergl. 89. 152. — Urtheil Friedrich's II. über Bussy 78 — über Bernis 287 — über Belle-Isle 312. — Beziehungen Friedrich's II. zu Séchelles 1. 36. 89. — Absicht des Marschalls Löwendahl den französischen Dienst zu verlassen 87. 92. 99. — Urtheil Friedrich's II. über Löwendahl 92. 173.

Delikatesse des Königs von Preussen im diplomatischen Verkehr mit der französischen Regierung 107. 114. 138. 215. 231. 288. — Mangel an Vertrauen von Seiten des französischen Ministeriums 231. 275. 282. 317. 410. — Fahrlässigkeit der französischen Regierung in der Wahrung politischer Geheimnisse 52. 114. 186. 193. 294. 329. 419. 450. 451; vergl. 301. — Warnungen Friedrich's II. an das französische Ministerium vor Verräthereien in der Kanzlei 193. 294. 329. 330; vergl. 275.

Mittheilungen und Anfragen des französischen Ministeriums an den König von Preussen durch den französischen Gesandten La Touche in Berlin 6. 7. 141. 154. 155. 170. 185. 186. 211. 224 (vergl. 267. 301). 339. 341. — Geringe Befriedigung Friedrich's II. über La Touche 211. 230. 231. 267. — Bereitwilligkeit des französischen Ministeriums La Touche durch Valory zu ersetzen 231. 242.

Zerwürfniss der französischen Regierung mit dem Admiral Dupleix in Ostindien 51. 52. 89 — Haltung der Engländer in dem ostindischen Conflict mit Frankreich 149.

Zustände im Innern Frankreichs 89. 373. — Berichte Knyphausen's über Frankreichs financielle Lage 125. 312. — Nachrichten von neuen französischen Anleihen in Amsterdam 313. 315. — Holländische Denkschrift über die französischen Finanzen 405. — Differenzen Ludwig's XV. mit dem Clerus und dem pariser Parlamente 27.

Mittheilungen an Frankreich über die Construction der preussischen leichten Feldgeschütze 91. — Verwendung Friedrich's II. für einen in Metz internirten französischen Ingenieurofficier 67 — desgl. für preussische Fabrikanten 89. — Gesuch des Abbé Bernis für den Eintritt seines Neffen in preussische Dienste 343. 344. 400. — Verkauf eines Polders in Ostfriesland an französische Unternehmer 232.

Unzufriedenheit des Königs mit Knyphausen's Auftreten 29 — desgl. mit Knyphausen's Berichten 125. 126. 306. 307. 314. 315. 324. 325. 347. 388. — Begegnung Friedrich's II. mit Knyphausen in Wesel 169; vergl. 172. 179. 208.

Aufforderung Friedrich's II. an Frankreich, Dänemark für eine Diversion gegen Hannover zu gewinnen 228. 232. 244; vergl. 266. 282. — Thätigkeit des französischen Botschafters Ogier in Kopenhagen zur Herbeiführung dänischer Flottenrüstungen gegen England: siehe bei Dänemark. — Aufforderung des französischen Ministeriums zu Vorstellungen in Kopenhagen behufs eines preussisch-dänischen Bündnisses 223; vergl. 232. 282. — Mittheilung an Frankreich über die Sendung eines peruanischen Emissärs nach Kopenhagen 29.

Mittheilungen an Frankreich über die Differenzen zwischen Friedrich II. und der schwedischen Regierung 178. — Die französische Vermittlung in den preussisch-schwedischen Differenzen: siehe bei Schweden. — Mittheilungen an das fran-

zösische Ministerium in Betreff der Beilegung des Conflictes: 257. 283. 293. 317. 318. 358. 400. 452. — Haltung des französischen Botschafters Havrincourt in Stockholm: siehe bei Schweden. — Mittheilungen an Frankreich über das Auftreten Havrincourt's bei Gelegenheit der Geburtstagsfeier des Königs von Schweden 165. 166. — Uebermittelung der Instructionen für den preussischen Gesandten Grafen Solms an das französische Ministerium 162. — Reise des Grafen Gisors nach Stockholm 3.

Nachricht von einem Annäherungsversuch Frankreichs und Russlands 140. — Mittheilungen an Frankreich über die Reise des russischen Generals Browne nach Oesterreich 199 — über den russisch-englischen Subsidienvertrag 266. 350. 388 — über das Project eines russischen Truppentransportes nach Lübeck und Hannover 266.

Verhandlungen zwischen Frankreich und Sachsen zum Abschluss eines Subsidienvertrages: siehe Sachsen. — Warnungen an Frankreich vor einer Allianz mit Sachsen 119. 168. 169. 282. 288. 343. 357. 382. — Drohungen Friedrich's II., für den Fall eines sächsisch-französischen Vertrages das preussische Bündniss mit Frankreich nicht zu erneuern 282. 288. 343. 357. 376. — Einfluss des Dauphin und seiner Gemahlin auf die Verhandlung mit Sachsen 342. 382. — Aufnahme der polnischen Politik Rouillé's seitens des Königs von Preussen 282.

Conferenzen zwischen Rouillé und Starhemberg in Paris 347. 382. — Anzeichen einer geheimen Verhandlung zwischen den Höfen von Wien und Versailles 377. 378. 388. 389. — Mittheilungen an Frankreich über Oesterreichs Haltung in dem englisch-französischen Conflict 73. 115. — Bemühungen Friedrich's II. für die diplomatische Verwendung Frankreichs in den Handelsdifferenzen mit Oesterreich 27—29. 36. 44. 45. 60. 76. 104. 108. — Mittheilung über Oesterreichs Haltung bei den Ausgleichsverhandlungen mit Preussen 49. — Verstimmung über Frankreichs geringen Eifer 104. — Anspruch des Königs auf die guten Dienste Frankreichs bei den Handelsdifferenzen 108.

Interesse Friedrich's II. an einer näheren Verbindung Frankreichs und Spaniens 86. 94. 104. 123. 138. 141. 216. 275. 288; vergl. 452. — Dahingehende Insinuationen an das französische Ministerium 106. 114. 134. — Gerücht einer Unterhandlung zwischen Frankreich, Spanien, Neapel und Sardinien 129. — Wechsel auf dem französischen Gesandtschaftsposten in Madrid 315. 410.

Aufforderung des französischen Ministeriums zu einer Verständigung mit Sardinien 134; vergl. 452. — Differenzen zwischen Frankreich und Sardinien: siehe bei Sardinien.

Tod des französischen Botschafters Desalleurs in Constantinopel 1. 2. 6. — Wichtigkeit des französischen Gesandtschaftspostens in Constantinopel 1. 2. 6. 12. 87. 103. — Nothwendigkeit der schleunigen Sendung eines Nachfolgers an die Pforte 1. 2. 12. 13. 103. — Ernennung Vergennes' zum französischen Gesandten. Urtheil Friedrich's II. über ihn 36. 40. 41. 43; vergl. 56. — Verzögerung der Abreise Vergennes' 83. 87. 103. — Ankunft Vergennes' in Constantinopel 202. 211. 218. — Mittheilung an Frankreich über die Streitigkeiten zwischen der Türkei und Russland 12. 13 — über die Umtriebe des englischen Gesandten an der Pforte 291. — Benachrichtigung des französischen Ministeriums von der Sendung des preussischen Emissärs von Rexin an die Pforte 62. 83. 84; vergl. 257. 258 — desgl. von der Sendung des Marquis Varenne 407. 408. 426; vergl. 423. 424. — Absicht der französischen Regierung, die Pforte gegen Russland auszuspielen 152. 156. 157. 426. 456; vergl. 232. 282. 427. 448.

Mittheilungen an Frankreich über die Frage der römischen Königswahl 89. 152. 185; vgl. 115. — Aufforderung, einen Specialgesandten nach Hannover zu schicken 89. 152.

Mittheilungen an Frankreich in Betreff des Subsidienvertrages mit Braunschweig 193. 237. 246. 380. 381. 409. — Aufklärungen über den Subsidienvertrag zwischen England und Ansbach 409. 410.

Mittheilungen an Frankreich über die Aussichten eines französischen Subsidien-

vertrages mit Hessen-Cassel 144. 145. 155. 173. — Vorwürfe über das Verhalten der französischen Staatsmänner hinsichtlich der hessischen Religionsverschreibungen 172. 173. — Mittheilung über die Insinuationen des französischen Legationssecretärs Champeaux an den Erbprinzen von Cassel 143.

Beziehungen Frankreichs zu Baiern, Genua, Modena, Pfalz, Würtemberg: siehe bei diesen Staaten.

Mittheilungen an Frankreich in Bezug auf die französischen Unterhandlungen mit Holland 302; vergl. 342. — Instructionen des französischen Specialgesandten Affry 380—382. — Verhandlungen Frankreichs mit Holland betreffs der Stellungnahme desselben in dem Kriege mit England: siehe bei Holland.

Der Beginn des französisch-englischen Colonialkrieges:

Verhandlungen des französischen Botschafters Mirepoix mit dem englischen Ministerium zur Beilegung der Differenzen. Vorschläge Mirepoix' zu einem Waffenstillstand in Amerika und zur Wiederherstellung der Besitzverhältnisse vor dem letzten Kriege; vorläufige Antwort des englischen Ministeriums (Anfang Februar) 66. 72. — Forderung von französischen Garantien für den Waffenstillstand 77. 78; vergl. 79. — Antwort des englischen Ministeriums auf Mirepoix' Vorschläge in der Form eines englischen Contreprojectes 93. — Mirepoix erklärt dasselbe für unannehmbar 97. 98. 103. 104. — Das französische Ministerium verweigert eine schriftliche Antwort 112. — Wiederaufnahme der Unterhandlung durch Newcastle und Robinson ohne officielle Ermächtigung 112. 113; vergl. 242. — Mirepoix' Nachgiebigkeit; Beharren des englischen Ministeriums bei dem Contreproject 122; vergl. 128. — Abermalige Zurückweisung des englischen Contreprojects durch den französischen Botschafter 145. — Dilatorische Behandlung Mirepoix' durch die Engländer 145. 146. 151. 152. — Gerücht einer Abberufung des französischen Unterhändlers 163. — Erklärung des englischen Ministeriums, an dem Contreproject festzuhalten (9. Mai) 167; vergl. 164. 165. — Ueberreichung eines Memoires seitens des französischen Botschafters: Verzicht auf einen Landstrich am Ohio (14. Mai) 168. — Absichtliche Verzögerung der englischen Antwort 171; vergl. 172. 180. — Antwort auf das Memoire vom 14. Mai: Ablehnung aller französischen Vorschläge; Verschärfung des Contreprojectes 181. 183. — Mirepoix bleibt trotz des Scheiterns der Verhandlungen auf seinem Posten 220. — Abberufung Mirepoix' aus London und Bussy's aus Hannover (Juli 1755) in Folge des Seegefechts von Louisburg (8. Juni) 224; vergl. 226.

Französische Rüstungen in Brest 26. 27. 29. 44. 59. 60. 65. 87; desgl. zu Lande 114. 115. — Englische Gegenrüstungen zur See 43. 55. 59. 64—66. 103. 104. 115; desgl. zu Lande 99. — Abfahrt des englischen Geschwaders 151. 156; vergl. 115. 134. — Abfahrt der französischen Flotte 156. 157. 163. — Sendung des französischen Marschalls Dieskau nach Amerika 140. — Französische Befürchtungen eines Angriffs Seitens der englischen Flotte 141. 156. — Zaudern des englischen Admirals Boscawen 156. 157. 163. — Befehl an Boscawen zum Angriff auf das französische Geschwader 165. 167; vergl. 168. 182. — Ausführung des Befehls: Sieg der Engländer bei Louisburg (8. Juni) 224. 226. 227. 231. 232. 234. 237. 240. 255. — Fortsetzung der englischen Rüstungen 244. 245. 220. 260. 261 — desgl. der französischen: Befestigung von Dünkirchen 266. 267; vgl. 313. — Ankunft Dieskau's in Amerika 288. 302. — Niederlage der Engländer unter Braddock 290. 302. — Gerüchte von einem Seegefecht 306; vergl. 309 — desgl. von einem Landkampfe 351. — Niederlage der Franzosen und Tod Dieskau's 376. 381. 382. 387. — Einnahme des Fort de la Couronne durch die Engländer 430. — Der Verlust Canadas für Frankreich steht in Aussicht 450. — Plan einer Landung französischer Truppen in England 450; vergl. 443. — Vorkehrungen zum Schutze der brittischen Küsten 364. 450. — Französisches Project einer Unternehmung gegen Port-Mahon 443.

Befehl der englischen Regierung zum Angriff auf alle französischen Handelsschiffe 293. — Verschärfte Befehle 313; vergl. 317. — Kapereien französischer Kauffahrer 301. 307. 311—314. 323. 324. 343. 412. — Beschluss der englischen

Regierung in Betreff der Handelsschiffe neutraler Mächte 290; vergl. 301. 319. 363. 364. 412. 413.

Anfängliche Friedensliebe des englischen Ministeriums unter dem Einfluss von Newcastle 37—39. 43. — König Georg's Abneigung gegen kriegerische Verwickelungen 128. — Opposition der Kriegspartei im Staatsrath gegen Newcastle 122. 128. 327; vergl. 226. — Die öffentliche Meinung in England fordert den Krieg mit Frankreich 43. 91. 97. 98. 104. — Die Herrschaft der Meere und der Besitz Amerikas das Ziel der Engländer 94. 325. 369. 371. 417. — Creditforderung des Ministeriums für Vermehrung der englischen Marine 103. 104. 113. 118. — Votum des Parlaments zu Gunsten der Kriegsanleihe 113. 118. 200. — Benachrichtigung der Alliirten Englands von der defensiven Tendenz und der Nothwendigkeit der Rüstungen 64. 86. — Einziehen von Informationen über die eventuelle Hülfe Russlands und Oesterreichs 98. 99. 106. 107. 118; vergl. 93. — Geringe Aussichten auf Unterstützung Englands durch Oesterreich und Holland 260. 279. 280. 307. 317. 346. 375. — Verhandlungen mit den alten Bundesgenossen, Eingehen neuer Verträge für den Fall eines Krieges mit Frankreich: siehe unter Ansbach, Braunschweig, Holland, Hessen-Cassel, Oesterreich, Russland, Sachsen, Sachsen-Gotha. — Bestreben des englischen Ministeriums, durch Hinziehen der Ausgleichsverhandlungen Zeit für die Rüstungen zu gewinnen 145. 146. 151. 152. 171. 172. 180. 181. — Aufnahme des Gedankens einer preussischen Vermittelung in England 292. 293; vergl. 233. 253. 254. 264. — Verzögerung der formellen Kriegserklärung (vergl. 301. 313) durch Zwistigkeiten im englischen Ministerium 326. 327. — Zeitweiliges Nachlassen des kriegerischen Eifers in England 280. 346. 351; vergl. 356. — Das Ministerium verschiebt seine definitive Entscheidung bis zu der Wiedereröffnung des Parlamentes 352. 386. 387; vergl. 356. 365. 375. — Rede des Königs bei Eröffnung des Parlamentes. Eindruck derselben 398—400; vergl. 427. — Zustimmungsadressen beider Kammern 428; vergl. 412. 413. — Zögern mit der formellen Kriegserklärung bis zu einem entscheidenden Schritte Frankreichs 412.

Schwache und unentschiedene Haltung des französischen Ministeriums 102. 114. 115. 119. 120. 138. 149. 165. 171. 220. 231. 238. 240. 241. 274. 275. 288. 306. 307. 312. 313. 315. 317. 323—325. 342. 343. 360. 371. 372. 375. 380. 381. 387. 388. 399. 412. 426. 429. 430. 442. 443. 451. 452. — Berichte Knyphausen's über die Motive des Verhaltens der französischen Regierung 240. 241. 375. 410. 442. 443. — Unkenntniss des Königs von Frankreich von den Gefahren der Situation 442. 443; vergl. 387. 400. — Vernachlässigung der Bundesgenossen durch Frankreich 114. 185. 193. 231. 241. 317; vergl. 417. — Anzeichen eines energischeren Auftretens 260. — Widersprüche in der Haltung Frankreichs 266. 267. — Sinken des öffentlichen Credits 323. 343. — Erregung in der Nation über die Indolenz der Regierung 324. — Der Gedanke, die Garanten des Aachener Friedens anzurufen 216. 217. 241. 371. — Frankreichs Neigung, den Krieg auf die See zu beschränken 267. 268. 371. 377. 417. — Absicht der französischen Regierung, die directe oder indirecte Unterstützung von Baiern, Braunschweig, Dänemark, Holland, Hessen-Cassel, Polen, Sachsen, Schweden, Türkei zu gewinnen: siehe bei diesen Staaten. — Beginnende Unterhandlungen mit Oesterreich: siehe bei Oesterreich.

Verhandlungen Frankreichs mit Preussen zur Herbeiführung von Vereinbarungen in Betreff des Krieges mit England: Aufnahme des Vorschlags Friedrich's II. zu einer Invasion Hannovers; Erwartung, dass Preussen die Diversion gegen Hannover allein auf sich nehmen wird 143. 144; vergl. 106. 107. — Erneuerter Versuch, Preussen zu einer Unternehmung gegen Hannover zu bewegen 148; vergl. 372. — Beabsichtigte Sendung des Marschalls Löwendahl nach Berlin zur Berathung von Operationsplänen 148. 149. — Insinuationen des Chevalier de La Touche in Berlin in Bezug auf die Verlängerung des französisch-preussischen Bündnisses 170; vergl. 337. 374 — in Bezug auf die Verwendung der deutschen Subsidien-

truppen 185 — in Bezug auf Besprechungen über die französischen Kriegspläne 224. — Aufnahme der Proposition einer preussischen Vermittelung durch das französische Ministerium 281; vergl. 232. — Plan der Sendung eines französischen Militärs nach Berlin 231. — Bestimmung des Herzogs von Nivernois nach Berlin 241. 242. 245. 281. 337. 338. 398. 408. 415. 435. 436. — Instructionen für Nivernois 371—374; vergl. 291. 293. 324. 330. 358. — Frankreich scheint durch die Wahl des Krieges zur See von seinen Forderungen an Preussen abzustehen 281. — Fortgesetzte Hoffnung auf eine Diversion Friedrich's II. gegen Hannover (Ende December 1755) 455; vergl. 372.

Mittheilungen Friedrich's II. an Frankreich über englische Kriegsvorbereitungen und über die Absichten des englischen Ministeriums: 93. 98. 99. 103. 114. 122. 172. 173. 290. 293. 313; vergl. 317. — Mahnungen an die französische Regierung zu thatkräftigem Auftreten 103. 114. 343. — Das grosse Muster der Politik Ludwig's XIV. 173. 307. 375. — Warnungen auf indirectem Wege durch den preussischen an den französischen Gesandten in Wien 115. 116. — Rathschläge, die Verhandlungen mit England abzubrechen 172. 173; vergl. 163. — Vorschläge Friedrich's II. an Frankreich für eine Diversion gegen Hannover 106. 107. 143. 144. 148. 149. 228; vergl. 232. 244. — Hinweis auf eine Eroberung Flanderns 145. 244. 260; vergl. 306. — Zurückweisung der französischen Propositionen für einen Einmarsch preussischer Truppen in Hannover 143. 144. 148. 149. 232. 244. 455. — Anerbieten der preussischen Vermittelung zur Beilegung der Differenzen mit England 232; vergl. 233. 234. 253. 254. 261. 264. 281. 292. — Gesammtbild der Situation zur Mittheilung an das französische Ministerium 240—245. — Die Mittheilung unterbleibt 281.

Urtheile Friedrich's II. über die Haltung des französischen Ministeriums England gegenüber 102. 114. 115. 119. 120. 138. 149. 165. 171. 220. 238. 240. 241. 274. 275. 288. 306. 307. 312. 313. 315. 317. 323—325. 342. 343. 360. 371. 372. 375. 380. 381. 387. 388. 399. 412. 426. 429. 430. 442. 451. 452. — Urtheile über Mirepoix als französischen Unterhändler 102. 122. 165. 167. 168; vergl. 171. — Erwägungen über die Nachtheile eines Krieges für Frankreich 89 — über die Lage Frankreichs Anfang August 1755 240—245. — Urtheil Friedrich's II. über die Absicht Frankreichs zu einer Appellation an die Garanten des Aachener Friedens 217 — über die Absicht, den Krieg auf die See zu concentriren 275. 288 — über die projectirte Landung eines französischen Corps in England 450. — Preussens Stellung für den Fall eines nur zur See geführten Krieges 267. 268. — Denkungsart des Königs über das Verhalten der englischen Regierung bei den Unterhandlungen mit Frankreich 91. 94. 95. 97. 112. 114. 120—122. 127. — Hoffnung auf eine friedliche Beilegung des Conflictes 39. 43. 72. — Befürchtung einer kriegerischen Lösung 27. 29. 55. 60. 65. 78—80. 89. 91. 94. 95. — Voraussehen der Unvermeidlichkeit des Krieges 97. 98. 102. 106. 107. 112. 114. 126—129. 136. 167. 183. — Hoffnung auf Erhaltung des Friedens auf dem Continente und besonders in Deutschland 60. 145. 417. — Befürchtung einer Ausdehnung des Krieges auf Europa und zumal auf Deutschland 99. 106. 152. 184. 204. 220. 309; vergl. 311. — Erwartung der baldigen formellen Kriegserklärung 301. 313. — Anzeichen einer geheimen Unterhandlung zwischen den streitenden Parteien 347. 348. 350. 352. 357. 358. 360; vergl. 410.

GENUA. Vertrag zwischen Frankreich und Genua 134. — Gerücht über eine Einstellung der Festungsarbeiten in Genua auf Drängen des englischen Admirals Hawke 283. 284. — Mittheilung an Genua über das Anerbieten der corsischen Krone an den König von Preussen 348.

HESSEN-CASSEL. Garantie protestantischer Staaten für die hessischen Religionsverschreibungen: Preussen 37. 79, England 37, Dänemark 46, Holland 70. — Gerüchte von einer gegen die hessische Assecurationsakte sich bildenden Liga katholischer Reichsstände 132. 355. 385. — Insinuationen des französischen Legations-

secretärs Champeaux in Hamburg an den Erbprinzen von Cassel im Sinne einer Ungültigkeitserklärung der Assecurationsakte 143. 146. 172. 243. — Aeusserungen Rouillé's über die Rechtskraft der hessischen Bestimmungen zum Schutze der protestantischen Religion 172. 173. — Bestellung des Königs von Preussen zum Vormund der Kinder des Erbprinzen und zum Testamentsexekutor 30. 54. 55. 61; vergl. 33. — Vorsicht des Königs in der Behandlung der hessischen Frage 54. 55. 61. 184. 185. — Wunsch des Erbprinzen für einen Aufenthalt in Berlin 87. 88. — Seine Absicht in preussische Dienste zu treten 229. — Höflichkeitsaustausch zwischen Friedrich II. und dem Erbprinzen 159. — Zurückberufung des Erbprinzen von Hamburg nach Cassel 184. 185. — Project einer Vermählung des hessischen Prinzen Georg Wilhelm mit der dänischen Prinzessin Wilhelmine Karoline 443. 444.

Verhandlungen mit Hessen-Cassel behufs Aufhebung des Abschosses zwischen den preussischen und hessischen Landen 318. 319.

Preussische Verwendung zum Abschluss eines französisch-hessischen Subsidienvertrages 142. 144—146. 155; vergl. 243. — Verhandlungen zwischen England und Hessen 146. 155. — Abschluss des Vertrages mit England 226. 227; vergl. 243.

HESSEN-HOMBURG. Differenzen zwischen der verwittweten Landgräfin von Hessen-Homburg und dem Landgrafen von Hessen-Darmstadt 438.

HOLLAND. Krankheit der Regentin 94. — Bemühungen der Regentin zur Annäherung Hollands an England 236.

Hollands Stellung dem englisch-französischen Conflict gegenüber: Thätigkeit der englischen Vertreter im Haag für den Anschluss Hollands an England 94. 102. 223. 282. 298. 311. 315. 316. — Erklärung Yorke's in Betreff der englischen Kapereien 371. — Instructionen für den französischen Specialgesandten Affry 380—382. — Frankreich wünscht Garantien für die holländische Neutralität zu erhalten 302. 342. — Die Generalstaaten beabsichtigen von Frankreich den Verzicht eines Angriffes auf die österreichischen Niederlande zu fordern 311. — Nachrichten von französischen Geldanleihen in Amsterdam 311. 313. 315. — Die Frage einer holländischen Truppenvermehrung 175. 186. 187. 195. 205. 216. 218. 223. — Scheitern des Projectes 236; vergl. 245. 282. — Zurückziehung der Besatzungen aus den Barriereplätzen 216—218. 236. 245. — Entscheidung der Generalstaaten für die Neutralität 216—218. 235. 236. 260. 307. 311. 316. 317. 345; vergl. 375.

Verhandlungen zwischen Holland und Oesterreich wegen Regelung des Barrieretractates 5. 38. 86. 133. 152. 153. — Nichteinhalten der Bundespflichten seitens Oesterreichs 219. 294. 295. — Holländische Garantie der protestantischen Assecurationsacte für Hessen-Cassel 70.

Denkschrift über den Zustand der holländischen Armee 236. — Aussichten für einen französisch-holländischen Handelsvertrag 52. — Antrag Seelands bei den Generalstaaten auf Ermässigung der seeländischen Matrikularbeiträge 371. — Weisung an den preussischen Gesandten im Haag zu einer Denkschrift über die holländische Staatsleitung 390. 391.

Dementi der Gerüchte über preussisch-englische Verhandlungen 164. 283. 303. — Aeusserungen Friedrich's II. über das holländische Zeitungswesen 74; vergl. 357. — Beschwerde des holländischen Generals Grafen Rechteren über einen preussischen Officier 149. 150. 164. — Verwendung Friedrich's II. bei den Generalstaaten für einen preussischen Kaufmann 74. — Etablirung eines holländischen Fabrikanten in Ostfriesland 42. — Ersuchen um Pässe für einen preussischen Pferdetransport durch Holland 59.

KÖLN. Hoffnungen des österreichischen wie des sächsischen Fürstenhauses auf die Nachfolge im Churfürstenthum Köln 138. 139.

Der Oberhofmeister von der Asseburg in Ungnade bei dem Churfürsten von Köln 188. 189. — Aufnahme Asseburg's als kölnischen Gesandten bei dem Könige von England in Hannover 296. 297. — Asseburg's Hinneigung zu Preussen 296.

MECKLENBURG-SCHWERIN. Differenzen Friedrich's II. mit Mecklenburg wegen preussischer Werbungen 305. 306. 353.

MODENA. Aussichten für ein Bündniss Modenas mit Frankreich 314. 434. — Modena im Fahrwasser Oesterreich's 169. 434.

OESTERREICH. Verhandlungen wegen Ausführung des dresdener Friedens. Fürst's Specialmission in Wien zur Regelung der Handelsbeziehungen und Erledigung der Forderungen von Privatleuten an die ehemalige breslauer Oberamtskammer 47—50. 53. 54. 57. 75. 76. 95. 96. 142. 292. 386. — Die Frage einer Münzconvention zwischen Preussen und Oesterreich 47. 48. 54. — Bericht Klinggräffen's über Oesterreichs Widerstreben gegen einen Ausgleich 44. 45. — Friedrich II. nimmt die Verwendung Frankreichs beim wiener Hofe in Anspruch 27—29. 36. 44. 45. 76. 104. 108. — Ersetzung Fürst's in seiner Specialmission durch den preussischen Residenten am Reichshofrathe Heinrich von Diest 386.

Stete Gefährdung Preussens durch Oesterreich 144. 244. 439. 453. 455. — Bestreben Oesterreichs, den englisch-französischen Streit nach Deutschland hinein zu tragen 428. — Oesterreich wird nur nach vorherigem Einverständniss mit seinen Bundesgenossen zur That schreiten 370. — Nachrichten von einer Zusammenkunft des österreichischen und des russischen Generals Browne. Befürchtung von Vereinbarungen betreffs eines gemeinsamen Kriegsplanes 195—200. 204. 209. — Aeusserungen österreichischer Generale über die preussische Armee 218. 219. 359. — Meldungen des preussischen Gesandten in Wien über Vermehrungen der österreichischen Truppen 328. 433. 434; desgl. über militärische Vorkehrungen in Böhmen und Ungarn 370. 377. 405. 427. 434. 445. 452. 453. 457. — Voraussicht des Königs, dass die Rüstungen des wiener Hofes gegen Preussen gerichtet sind (30. December) 457.

Oesterreichs Politik in dem Conflict zwischen Frankreich und England: Oesterreich durch die Pforte und die Unruhen in Kroatien an thätigem Eingreifen gehindert 27. 29. 30. 107. 120. 127. 129. 256. — England sondirt seine Bundesgenossen in Betreff einer eventuellen Unterstützung gegen Frankreich 86. 93. 98. 99. 106. — Der österreichische Gesandte in London als Beförderer des Conflicts mit Frankreich 72. 73. 120. 137. 140. — Nachrichten über österreichische Rüstungen für die Niederlande 137. 140. 172. 280. 282. — Erwartung Friedrich's II., dass Oesterreich auf die Wünsche Englands eingehen werde 115. 127. 210. 268. — Zurückhaltung des wiener Hofes England gegenüber, steigende Verstimmung zwischen beiden Regierungen 209. 255. 256. 260. 268. 279. 280. 294. 295. 307. 309. 315—317. 322. 326. 344. 357. 365. 375. 377. 382. 389. 405. 411. 416. 417. 427. — „Système de Bartenstein" 209; vergl. 357. — Zurückziehung der österreichischen Artillerie aus den niederländischen Festungen 235—237. 260. 268. — Der österreichische Gesandte Graf Colloredo am Hoflager Georg's II. zu Hannover 255. 295—297. — Möglichkeit eines Subsidienvertrages zwischen Oesterreich und England 255. 275. 280. 281. 286. 315. — Gleichgültigkeit des englischen Ministeriums Oesterreich gegenüber nach Beginn der Unterhandlungen mit Preussen 427—429; vergl. 296. — Befürchtung einer geheimen Annäherung Oesterreichs an Frankreich 347. 377. 378. 382. 388. 389.

Gerücht von einer Bestellung Karl's von Lothringen zum Befehlshaber der in den Niederlanden aufzustellenden englischen Armee 220. — Ernennung Neipperg's zum Vicepräsidenten des österreichischen Hofkriegsrathes 377; vergl. 433.

Unruhen in Kroatien und Ungarn 60. 65. 79. 88. 95. 107. 108. 110. 120. 123. 127. 129. 133. 137. 140. 159. 160. 166. 218.

Bedrohung Oesterreichs durch die Pforte 1. 6. 26. 27. 29. 30. 55. 59. 60. 65. 79. 85. 86. 88. 95. 107. 108. 115. 119. 120. 127. 133. 256. — Gerüchte von dem Anlegen österreichischer Magazine an der türkischen Grenze 32. — Abschickung eines Specialgesandten nach Wien zur Notification der Thronbesteigung Osman

Ibrahim's 64. 85. 119. 133. — Nachrichten über eine österreichische Gesandtschaft an die Pforte 32. 59. 60.

Mission des österreichischen Generals Lacy bei der russischen Armee in Livland 388. 404. 445. — Meldung von einem beabsichtigten Uebertritt des Prinzen von Hildburghausen aus österreichischen in russische Kriegsdienste 120. — Falsche Gerüchte von einer Verstimmung des wiener Hofes gegen den petersburger 404; vergl. 411. 442. 445 — desgl. von Insinuationen Oesterreichs an Russland in Betreff des für England zu stellenden russischen Hülfscorps 411 — desgl. von einem russisch-österreichisch-englischen Bündnisse zum Schutze Hannovers 452. 453; vergl. 456.

Sendung des österreichischen Kammerherrn Grafen Sinzendorff nach Stockholm 339.

Herrisches Auftreten Oesterreichs am Reichstage zu Regensburg und an den kleinen deutschen Höfen 348. 349. — Beziehungen Oesterreichs zu Ansbach, Baiern, Köln, Pfalz: siehe bei diesen Staaten.

Italienische Politik Oesterreichs 169. — Beziehungen zu Modena und Sicilien: siehe bei diesen Staaten.

Beziehungen zu Holland: siehe bei Holland.

Beschwerden Friedrich's II. über die Behandlung des preussischen Obersten von Szekely 38 — desgl. über die Behandlung des preussischen Lieutenants von Erckenstein 340. — Beschwerden über die Einmischung Oesterreichs bei den Streitigkeiten zwischen Preussen und der Reichsstadt Ulm wegen der Festnahme preussischer Werber 339. 340. — Forderung der Auslieferung preussischer Deserteure 388—390. — Bittschrift einer Oesterreicherin von Scheelen an Friedrich II. 291. — Festnahme eines österreichischen Spions in Königsberg 17—19. — Vorsichtsmaassregeln gegen den Verrath preussischer Chiffern an Oesterreich 34. 35. 62. 63. 79. 239. 240. 365. 366. 390. 399. — Aufbesserung des Gehaltes des preussischen Gesandten von Klinggräffen in Wien der Münzreductionen wegen 240. 291. — Begegnung Friedrich's II. mit Klinggräffen in Neisse 226. 240. 260. 291.

(Chur-)PFALZ. Haltung des pfälzischen Gesandten von Beckers in Wien 65. 79. 153. — Benutzung der Differenzen zwischen Pfalz und Oesterreich, um die Gegner Frankreichs, England und Oesterreich, im Zaum zu halten 115. 185. 186.

POLEN. Entzweiung zwischen dem sächsischen Premierminister und den Czartoryski's 135. 196.

Streitigkeiten zwischen den polnischen Parteien über die Ordination von Ostrog 1. 53. 309.

Warnungen vor einem Durchmarsch russischer Truppen durch Polen 269. 270; vergl. 320. — Pläne Frankreichs für die Bildung einer polnischen Conföderation zur Verhinderung des Durchzuges russischer Truppen 282. 372. — Argwohn Friedrich's II. in Betreff des plötzlichen Todes zweier französischer Residenten in Warschau 203; vergl. 316.

Klagen polnischer Edelleute bei der Pforte über das Auftreten des tartarischen Gesandten in Warschau 6. — Sendung eines türkischen Specialgesandten nach Polen zur Notification der Thronbesteigung Osman Ibrahim's 64. 81. 105. 124—126. 153. 154. 158. — Insinuationen des preussischen Residenten in Warschau an den türkischen Gesandten im Sinne einer Annäherung Preussens an die Pforte 81. 105. 126. 153. 154. 158. — Nahe Beziehungen des preussischen Residenten zu dem polnischen Krongrossfeldherrn 126. 127. 158. 201. 270.

Aussprengung verleumderischer Gerüchte in Polen über den preussischen General von Buddenbrock 321. 322. — Beraubung eines preussischen Hauptmanns von Lemcke in Polen 105. — Excesse von Polen gegen preussische Unterthanen. Verwendung des Generals Mokranowski für die Schuldigen 263. 321. 322. — Kauf von Pferden aus den preussischen Gestüten durch den Grafen Branicki 81. 82; desgl. durch den Grafen Siedlenicki 158. — Druck von polnischen Schriften in Königsberg 82.

PORTUGAL. Nachrichten und Erkundigungen über das Erdbeben von Lissabon vom 1. November 1755 425. 426. 432. 433. 437. — Condolenzschreiben Friedrich's II. an den König von Portugal 437. 438.

RÖMISCHES REICH. Die hannöverische Prätension auf Ostfriesland 333. 335. 373. Die Frage der römischen Königswahl 41. 89. 136. 137. 152. 185. 186.

Herrisches Auftreten Oesterreichs am Reichstage und an den kleinen deutschen Höfen 348. 349. — Gerüchte von der Bildung einer katholischen Reichsliga gegen die protestantische Assecurationsakte in Hessen 132. 355. 385. — Nachrichten über neue Bedrückungen der Protestanten im Fürstenthum Salzburg 50. 51.

Französisches Project zur Bildung eines deutschen Fürstenbundes gegen England und Oesterreich 372. 373.

Absicht des Prinzen Ysenburg in preussische Dienste zu treten 50. — Differenzen mit der Reichsstadt Ulm wegen der Festnahme preussischer Werber 339. 340. — Reclamationen Friedrich's II. in Hamburg wegen preussischer Werbungen 435.

RUSSLAND. Gegensatz des Grosskanzlers Alexei Bestushew gegen Woronzow und gegen Michael Bestushew 261. 284. — Urtheile Friedrich's II. über Alexei Bestushew 203. 364. 446. — Vertrautes Verhältniss zwischen dem Grosskanzler und dem sächsischen Gesandten von Funcke 10. 203. 431. — Nachricht von einer Erschütterung der Stellung Rasumowski's 42. 65. — Verschwörung gegen die Kaiserin Elisabeth. Zurückweisung der Verschwörer durch Friedrich II. 277—279. 307. 308. 314.

Versuch einer Aussöhnung zwischen Preussen und Russland durch Vermittlung des Oberhofmarschalls Michael Bestushew 147. — Woronzow als Freund Preussens 261. — Feindselige Haltung des Grosskanzlers Bestushew gegen Preussen 261. 262. 439. 440. 446. — Umtriebe desselben um die preussische Armee zu schwächen und die Feindschaft der Kaiserin gegen Preussen zu nähren 261. 262. — Stete Gefährdung Preussens durch Russland 144. 235. 372. 439. 453. 455. — Beschlüsse der russischen Staatsconferenzen (October 1755) in offensiver Tendenz gegen Preussen 430. 431. 436. 439—441. 446. — Russische Rüstungen an der preussischen Grenze 434. 440. 445. 449. 452. — Militärische Vorkehrungen in der Provinz Preussen 235. — Vorgeben des russischen Generals Browne, durch Friedrich II. zum Eintritt in preussische Dienste aufgefordert zu sein 296. 297. — Verdächtige Reise eines russischen Officiers durch Preussen 2. — Mittheilung Höpken's an Russland über die schwedisch-preussischen Differenzen 196. 209. — Festnahme eines russischen Unterthans durch preussische Soldaten 131. 139.

Verhandlungen zwischen England und Russland für den Abschluss eines Subsidienvertrages: Verzögerung der Verhandlungen 5. 12. 42. 59. 85. — Der englische Gesandte Guy Dicken's durch Williams ersetzt 124. 126. 127. 135. 163. — Instructionen Williams' für die Schliessung des Vertrages 133. 139. 196; vergl. 255. 275. — Nachrichten von englischen Geldsendungen nach Petersburg 245. — Verfrühte Gerüchte über die Abschliessung des Vertrages 264—266. 268. 269. 274. 284. 290. 298; vergl. 285. 289. 313. 320. 369. — Nachrichten, dass die für England zu stellenden Truppen ihren Weg nach Hannover über Lübeck nehmen werden 266; vergl. 269. 286. 300. 416. 446. 449. — Forderung besonderer Gratifikationen für die Kaiserin und den Grossfürsten Peter 328. — Verzögerung der Unterzeichnung des Vertrages durch die Frage der Alternative und durch die russische Forderung eines geheimen Artikels 326—329. 350. — Widerstreben eines Theils der englischen Minister gegen den Abschluss des Vertrages aus Rücksicht auf den König von Preussen 338. 364. — Unterzeichnung des englisch-russischen Subsidienvertrages am 30. September 1755 387—389. 404. — Mittheilung des Vertrages an Preussen 418. — Betonung der defensiven Tendenz des Vertrages seitens des englischen Ministeriums 411—413. 416—418. 452. 453. 456. 457; vergl. 387. — Gegentheilige Befüchtungen des Königs von Preussen 411. 412. 441. — Der russische Vertrag vor dem englischen Parlament 457; vergl. 364. 387. 389.

Oesterreichs Interesse an dem Zustandekommen des Vertrages zwischen England und Russland 5. 42. 416. — Anderweite Beziehungen zwischen Russland und Oesterreich: siehe bei Oesterreich.

Beziehungen Russlands zu Dänemark, Frankreich, Schweden, Türkei: siehe bei diesen Staaten.

SARDINIEN. Differenzen zwischen Frankreich und Sardinien wegen Aufhebung des Strassenräubers Mandrin 204. 217. — Wunsch Friedrich's II. für eine Verständigung zwischen Sardinien und Frankreich 134; vergl. 452. — Gerücht von einem Vertrage zwischen Frankreich, Spanien, Sardinien und Sicilien 129; vergl. 138.

(Chur-)SACHSEN. Durchreise des dresdener Hofes durch Schlesien 20. 112. — Audienz des türkischen Gesandten Ali bei dem Könige von Polen in Fraustadt 124. — Verlängerung der sächsischen Ulanenpostirung in Schlesien 28. 30. 52. 53. 109. 111. 308. 309. — Pässe für die durch Schlesien gehenden Hof- und Militärtransporte 100. 109—111. 121. 309; vergl. 53.

Handelsdifferenzen zwischen Preussen und Sachsen: Beschwerden über preussische Zollerhöhungen 3. 4. — Verletzung der Zollconvention von 1728 von sächsischer Seite 207. 208; vergl. 134. 146. — Repressalien Friedrich's II. gegen Sachsen 146. 194. 202. 203. 204. 206—208. 215. 221. 270. 271. 449. — Verbot der preussischen Waareneinfuhr auf der leipziger Messe 182. 196. 208. 221. 222. 234. — Bemühungen der leipziger Kaufleute, einen neuen Verkehrsweg nach Hamburg ohne Berührung des preussischen Gebiets herzustellen 182. 202. 203. 432. 449. — Sachsen sucht die Unterstützung Hannovers und Braunschweigs bei den Handelsdifferenzen mit Preussen 181. 203. 432. 449. — Verhandlungen zwischen dem sächsischen Premierminister und dem preussischen Gesandten behufs Aufhebung der im Jahre 1755 beiderseits gemachten Einfuhrverbote 194. 196. 221. 222. 234. 235. 270. 271. 294—296. 310. 319. 320. 329. 401. — Preussisch-sächsische Commercienconferenzen in Halle zur Schliessung eines neuen Handelsvertrages 234. 296. 310. 311. 329. 339. 353. 401—403. 436. 437. 453. 454. — Wunsch Friedrich's II. zu gleichzeitigen Vereinbarungen in Betreff einer Postconvention 299. 300 — desgl. in Betreff einer Münzconvention 352. 366. 370.

Zerrüttung der sächsischen Finanzen 339. 358. — Plan einer Reduction der sächsischen Armee aus Mangel an Geldmitteln 454.

Sorge Friedrich's II. für die Einhaltung der mit Sachsen abgeschlossenen Steuerconvention 158. — Festnahme preussischer Soldaten in Sachsen 109. 111. 120. 121. 123. — Sächsische Contraventionen gegen das Deserteurkartell mit Preussen 109. 111. 121. 141. 309. — Verletzung der preussischen Grenze bei der Verfolgung sächsischer Deserteure 299. — Verrath von sächsischen Kriegs- und Manöverplänen an Preussen 139.

Der sächsische Canzlist Menzel als preussischer Spion 14. 20. 21. 35. 56. 69. 77. 97. 106. 139. 169. 182. 215. 238. 239. 262. 270. 284. 296. 297. 304. 311. 366. 390. 415. 446. 453. — Mittheilung Funcke'scher Berichte aus Russland durch Menzel 9. 85. 140. 196. 203. 261. 284. 285. 289. 328. 430. 436; vergl. 439. 440. 446. — Mittheilung Flemming'scher Berichte aus Wien 14. 139. 140. 163; desgl. aus Hannover 294—298. — Benachrichtigung der sächsischen Regierung durch den Kaiser Franz über den Verrath sächsischer Actenstücke an Preussen 14; vergl. 20. 169. 297. 304. — Vorkehrungen in der Correspondenz mit dem preussischen Gesandten zur Ablenkung des Verdachtes 20; vergl. 35. 56. 69.

Nachrichten über ein Aufgebot der sächsischen Subsidientruppen für England 106. 107. 118. 134. — über eine demnächstige Erneuerung des sächsisch-englischen Subsidienvertrages 67. — Zwistigkeiten zwischen Brühl und Williams 134. 135. — Erklärung Williams', dass die englischen Subsidienzahlungen aufhören würden 118; vergl. 134. 135. — Sendung des Grafen Flemming nach Hannover an den Hof Königs Georg II. 167; vergl. 430. 431. — Thätigkeit Flemming's in Hannover zur Erneuerung des Subsidienvertrages mit England 238. 243. 275. 282.

285. 318. 330; vergl. 169. — Abneigung Englands gegen Subsidienzahlungen an Sachsen 454. — Bericht Flemming's aus Hannover über die Unterhandlungen Englands mit Preussen 294—298. — Anfrage Friedrich's II. bei Maltzahn nach einem Vertrage Sachsens mit Hannover 228.

Nachrichten über einen Parteiwechsel des Grafen Brühl 66. 67. — Verhandlungen zwischen Frankreich und Sachsen wegen Schliessung eines Subsidienvertrages 119. 168. 243. 282. 284. 285. 288. 304. 307. 316. 318. 330. 342. 343. 357. 358. 370. 374. 376. 382. 385. 402. 404. 415. 431. 446. 452. — Haltung Friedrich's II. diesen Verhandlungen gegenüber: siehe bei Frankreich. — Mission des Herzogs von Nivernois am dresdener Hofe 415. 431.

Bemühungen Oesterreichs, Sachsen zum Beitritt zu dem petersburger Vertrage zu bewegen 167.

SACHSEN-GOTHA. Subsidienvertrag Englands mit Sachsen-Gotha 248. 249.

SCHWEDEN. Vermittelnde Stellung Friedrich's II. zwischen Hof und Senat in Schweden. Rathschläge zur Mässigung an den Hof 2. 3. 13. 33. 76. 100. 130. 150. — Abhängigkeit der Königin von Schweden von der zu Russland neigenden Hofpartei. Warnungen Friedrich's II. vor der Hofpartei 2. 13. 58. 68. 80. 90. 116. 130. 136. 150. 151. 156. 175. 176. 212. 213. 448. — Nachrichten über russische Geldsendungen an die stockholmer Bank 448; vergl. 190. — Friedrich II. in der Nothwendigkeit, den schwedischen Senat gegen die russisch gesinnte Hofpartei zu unterstützen 136. 151. 156. 175. 176. — Weisungen für den neuen Gesandten Grafen Solms in Betreff seiner Stellungnahme zwischen den beiden Parteien 188. 190. 191. — Hoffnung der Königin Ulrike auf eine Umgestaltung der Verhältnisse durch den nächsten Reichstag 3. 33. 100. 116. 135. 212. 213. — Streitigkeiten zwischen Hof und Senat über die Besetzung der Bürgermeisterstelle in Stockholm 39. 40; desgl. über die Besetzung der Stelle eines Staatssecretärs 44. 101. — Die Königin wünscht die Sendung des preussischen Feldmarschalls Schwerin nach Stockholm, um einen Rückhalt gegen die Senatspartei zu erhalten 116. 147. 148. — Plan der Königin, die Unterstützung Frankreichs gegen die Ausschreitungen der Senatspartei zu gewinnen 33. 58. 124. 130. 136. — Ansinnen an Friedrich II., dahingehende Vorstellungen bei Frankreich zu machen. Aussichtslosigkeit eines solchen Schrittes 124. 130. 136. — Annäherung der Königin und Havrincourt's durch die Vermittelung des preussischen Gesandten 33. 34. 57—59. 67. 68. 80. 89. 90. 100. — Neue Entfremdung zwischen der Königin und Havrincourt 150. 165. 166. — Beginn des Reichstages von 1755. Niederlagen des Hofes auf dem Reichstage 367—369. 378. 416. 417. 429. 433. 447. 454.

Verbreitung einer gegen den preussischen Hof gerichteten Schmähschrift in Schweden 36. 37. 39. 40. — Angebliche Aeusserungen des Staatsraths Wrede über Friedrich II. 32—34. — Nachrichten über die Abneigung Havrincourt's und der Senatspartei gegen die Allianz mit Preussen 161. — Friedrich II. lässt eine gegen den stockholmer Hof gerichtete Schrift in holländischen Zeitungen widerlegen 271. — Uebersendung der Büste Karl's XII. durch die Königin Ulrike an Friedrich II. 82. 83. — Die Frage der Neubesetzung des preussischen Gesandtschaftspostens in Stockholm 4. 5. 13. 25. 26. 31. 90. 124. — Weisungen für den neuen Gesandten Grafen Solms 124. 156. 162. 175. 188. 190. 191. — Erste Unterredung des Grafen Solms mit Havrincourt 213. 214. — Rückkehr Maltzahns nach Berlin 258.

Differenzen zwischen dem Könige von Preussen und der schwedischen Regierung über die Audienzen preussischer Gesandten am stockholmer Hofe 71. 175. 179. 197. 198. 230. 237. 273. 286. 308. 317. 318. 341. — Mittheilung an Schweden über die Sendung Rexin's nach der Türkei 62. 69. 84. — Friedrich II. nimmt die Hülfe des schwedischen Gesandten von Celsing in Constantinopel behufs Einleitung der preussisch-türkischen Unterhandlungen in Anspruch 7. 15. 16. 24. 25. 177. 257. 258. 276. 367. 392. 393. 406—408. 421—423. 424. — Mittheilung Höpken's

an Wulfwenstjerna über die Sendung Rexin's 155. — Rathschläge Höpken's an Friedrich II. in Betreff Rexin's 161. 162. — Verstimmung der schwedischen Regierung über die Haltung der preussischen Regierung in der Rexin'schen Angelegenheit. Vorstellungen Höpken's durch den schwedischen Gesandten Wulfwenstjerna in Berlin. Antwort Friedrich's II. 176—178. — Mittheilungen Höpken's an den russischen Gesandten in Stockholm in Bezug auf die Sendung von Rexin 196. 197. 208. 209. 230. — Differenzen zwischen Preussen und Schweden in Folge des Auftretens Höpken's wegen der Sendung Rexin's 176—178. 184. 197. 198. 205. 208. 229. 230. 257. 258. 447. 454. — Drohung mit dem gänzlichen Abbruch der diplomatischen Beziehungen zu Schweden 400. 447. 448. 452. 454. — Die französische Regierung als Vermittlerin in den Differenzen zwischen Preussen und Schweden 257. 258. 283. 293. 305. 317. 318. 325. 341. 342. 358. 368. 378. 383. 384. 400. 447. 448. 451. 452. 454. 456.

Reise des Grafen Gisors nach Stockholm 3. — Frankreichs Hoffnung Schweden zu einer Flottendemonstration gegen England zu vermögen 273. 304. 339. 372. 380. 434.

Mission des österreichischen Kammerherrn Grafen Sinzendorff am stockholmer Hofe 339.

Schwedische Nachrichtenvermittlung an Preussen 6. 61. 63. 64. 298. 365.

SICILIEN. Projectirte Doppelheirath zwischen den sicilianischen und dem österreichischen Fürstenhause 56. — Gerücht von einem Vertrage zwischen Frankreich, Sardinien, Sicilien und Spanien 129; vergl. 138.

SPANIEN. Wichtigkeit einer Annäherung zwischen Frankreich und Spanien bei dem Conflicte Frankreichs mit England 86. 94. 99. 104. 106. 114. 122. 123. 134. 141. 216. 219; vergl. 452. — Gerücht von einem zwischen Frankreich, Spanien, Sardinien und Sicilien geschlossenen Vertrage 129; vergl. 138. — Neigung Spaniens zur Neutralität zwischen England und Frankreich 26. 138. 288. 313. 317. 343. 400. 418.

Sendung Dahrl's nach Madrid zur Schliessung eines Handelsvertrages zwischen Preussen und Spanien 46. 47.

Differenzen Spaniens mit Dänemark 200. 380.

TÜRKEI. Krankheit des Sultans Mahmud I. 6. — Tod Mahmud's 7. 9. 12. 13. 26. — Persönlichkeit und Regierungsweise des neuen Sultans Osman III. Ibrahim 7. 29. 42. 51. 56. 88. 140. — Schwedische Mittheilungen über Osman III. 61. 63. 64; vergl. 69. — Unsichere Stellung des Sultans 290. 291. 293. 322. 323. 376. — Symptome einer Revolution in Constantinopel 376. 384. 389; vergl. 405. — Feuersbrunst in Constantinopel 365. 376.

Ernennung Ali Pascha's, des Gegners Oesterreichs, zum Grossvezier 85. 95. 104. 115. 119. — Absetzung desselben 182. 204. — Absetzung des Grossveziers Naili Abdullah 323. — Absetzung und Hinrichtung des Grossveziers Ali 415; vergl. 384. 455. — Said Effendi, der fünfte Grossvezier des Jahres 1755, als Freund Frankreichs 393. 455. — Absetzung des Mufti's Kara Chalilsade Muhamed Said und anderer türkischer Würdenträger 63. — Absetzung des Reïs Effendi's Abdi 323 — desgl. des Kiaja's Welieddin 314 — desgl. des Aga's der Janitscharen 384 — desgl. des Krimchans 344.

Türkische Specialgesandtschaften nach Polen, Oesterreich und Russland zur Notification der Thronbesteigung Osman Ibrahim's 64. 85. 119. 124. 133. — Gründe der Unterlassung von Missionen nach Frankreich und Schweden 117—119. — Nachrichten über eine österreichische Gesandtschaft an die Pforte 32. 59. 60. — Aufenthalt des türkischen Gesandten Ali in Polen; Gewinnung desselben für die preussischen Interessen: siehe Polen. — Die Pforte erklärt ihr Einverständniss mit dem Auftreten des tartarischen Gesandten in Warschau 6.

Bemühungen Friedrich's II. zur Anknüpfung von diplomatischen und handelspolitischen Beziehungen zu der Pforte.

Sendung des preussischen Lieutenants Haude unter dem Namen Karl Adolf von Rexin nach Constantinopel. Absichten Friedrich's II. bei der Sendung Rexin's 7. — Instructionen für Rexin 7. 8. 14—17. 19—24; vergl. 41. — Entwürfe zu einem Handels- und zu einem Freundschaftsvertrage mit der Pforte 22—24; vergl. 396. — Begleitschreiben an den schwedischen Gesandten Celsing in Constantinopel 24. 25. — Die Frage eines Geschenkes für den Pascha von Chocim 31. 32. — Abreise Rexin's 62. — Ankunft in Chocim 110. — Nachträgliche Instruction 201. 202; vergl. 339. — Ausbleiben von Nachrichten über Rexin 201. 211. 217. 218. — Rexin's Thätigkeit in Constantinopel 257. 258. 290. 392. 393. — Rückkehr Rexin's 367; vergl. 298. — Dankschreiben des Königs an Celsing 276. 367.

Mittheilung an die Höfe von Paris und Stockholm über die Sendung Rexin's 62. 69. 83. 84. — Differenzen zwischen der schwedischen Regierung und dem Könige von Preussen anlässlich der Sendung Rexin's: siehe bei Schweden. — Mittheilung über die Abschickung Rexin's an den preussischen Gesandten in Wien 108; desgl. an den preussischen Residenten Benoît in Warschau 82. — Benoît als Vermittler der Correspondenz Friedrich's II. mit Rexin 17. 82. 158. 201; vergl. 8. 422.

Sendung des preussischen Hauptmanns Marquis von Varenne nach Constantinopel zur Fortführung der Unterhandlungen: Instructionen für Varenne 392—397. 405—408. 420—423. — Empfehlungsschreiben an den schwedischen und französischen Gesandten in Constantinopel und an den französischen Consul in Smyrna 423. 424. — Mittheilung an Frankreich über die Abschickung Varenne's 407. 408. — Gesuch um französische Pässe für Varenne 426.

Anküpfung von Beziehungen zwischen Dänemark und der Pforte 162. 383. 384.

Differenzen zwischen der Pforte und Russland wegen Anlegung des Forts St. Elisabeth in Neu-Serbien 1. 5. 6. 9—12; vergl. 56. — Russische Truppenaushebungen gegen die Pforte 5. 11. 12; vergl. 56. 85. — Bemühungen der Gesandten Englands, Oesterreichs und Sachsens in Petersburg, Russland zur Nachgiebigkeit zu bewegen 9—11. — Staatsconferenz im Hause des Grosskanzlers 11. 12; vergl. 56. 85. — Suspendirung der Festungsbauten 11. 12. 86. — Befriedigung Oesterreichs über den Ausgang des Conflictes 12. — Neue Beunruhigung der türkischen Regierung durch die Festungsanlagen 289. 290. — Thätigkeit des englischen Gesandten Porter in Constantinopel zur Herstellung eines friedlichen Verhältnisses zwischen der Pforte und den Kaiserhöfen 65. 86; vergl. 66. 290. 291. — Die Pforte als Werkzeug für Frankreich, um Russland und Oesterreich zu binden 152. 156. 157. 324. 426. 456; vergl. 427. 488.

Beziehungen der Pforte zu Oesterreich: siehe bei Oesterreich.

Die Frage der Neubesetzung des französischen Gesandtschaftspostens in Constantinopel: siehe bei Frankreich.

WÜRTTEMBERG. Absicht des Prinzen Ludwig von Württemberg, den französischen Kriegsdienst mit dem österreichischen zu vertauschen 99.

Gesuch des Prinzen Friedrich Eugen von Württemberg an den König von Preussen um Entlassung aus preussischen Diensten 174. 179. 180. 187. 188. 195. 205. 206. — Zwistigkeiten zwischen dem Prinzen Friedrich Eugen von Württemberg und seinem Schwiegervater, dem Markgrafen von Schwedt 206. 210. 211.

Geringer Werth eines Subsidienvertrages mit Württemberg für Frankreich 242.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei. Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

BINDING SECT. DEC 20 1963

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DD
405
.2
A4
1879
Bd.11

Friedrich II, der Grosse,
King of Prussia
Politische Corresponienz
Friedrich's des Grossen